

MAG 438

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par Mr. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, ci-devant Sous-précepteur du Roy d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME QUINZIÉME.

Depuis l'An 1153. jusqu'à l'An 1197.



A PARIS,

QUAY DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à Saint Benoît.
SAUGRAIN, Pere, à la Fleur-de-Lys.
PIERRE-ALEXANDRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google



Digitized by Google

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.

Digitized by Google

faveur d'Octavien. XLIII. *Suites du concile de Pavie.* XLIV. *S. Eberard de Salsbourg.* XLV. *Lettre contre le concile de Pavie.* XLVI. *Lettres d'Arnoul de Lisieux.* XLVII. *Lettre de Jean de Sarisberi.* XLVIII. *Alexandre reconnu en France & en Angleterre.* XLIX. *Heretiques punis en Angleterre.* L. *Alexandre reconnu en Palestine.* LI. *Amauri patriarche de Jerusalem.* LII.
1161. *Milon II. évêque de Teroüane.* LIII. *Saint Pierre de Tarentaise pour Alexandre.* LIV. *Concile de Toulouse.* LV. *Concile de Lodi.* LVI. *Translation des trois Rois.* LVII. *Le pape Alexandre*
1162. *en France.* LVIII. *S. Thomas archevêque de Cantorberi.* LIX. *Ses commencemens.* LX. *Conference à S. Jean de Laune.* LXI. *Voïage du roi de Dannemarck en Allemagne.* LXII. *Alexandre*
1163. *honoré par les rois de France & d'Angleterre.* LXIII. *Concile de Tours.* LXIV. *Suite de la vie de S. Thomas de Cantorberi.* LXV. *S. Anthelme évêque de Bellai.*

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

1164. I. *Commencement de division entre le roi Henri & S. Thomas.* II. *Eglise d'Allemagne.* III. *Assemblée de Clarendon.* IV. *Coutumes d'Angleterre.* V. *Thomas refuse de les approuver.* VI. *Rupture entre le roi & lui.* VII. *Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.* VIII. *Concile de Northampton.* IX. *Thomas condamné.* X. *Il se retire en France.* XI. *Il est bien reçu du roi Louis.* XII. *Envoïez d'Angleterre devant le pape.* XIII. *Thomas devant le pape.* XIV. *Ses parens bannis.* XV. *Fermeté de S. Gilbert de Sempringam.* XVI. *Thomas à Pontigni.* XVII. *As-*
1165. *semblée de Virsbourg.* XVIII. *Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.* XIX. *Sa défense.* XX. *Retour du pape Alexandre à Rome.* XXI. *Lettre d'Arnould de Lisieux à Thomas.* XXII. *Cano-*
1166. *nisation de Charlemagne.* XXIII. *Thomas légat en Angleterre.* XXIV. *Conference de Chinon.* XXV. *Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.* XXVI. *Concile de Londres. Appel.* XXVII. *Lettre au pape.* XXVIII. *Lettre à Thomas.* XXIX. *Sa réponse.* XXX. *Il est chassé de Pontigni.* XXXI. *Negociation de Jean d'Oxford à Rome.* XXXII. *Conference avec l'imperatrice Mathilde.* XXXIII. *Guillaume & Otton légats.* XXXIV. *L'empereur Frideric en Italie.* XXXV. *L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.* XXXVI.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

1173. *du roi d'Angleterre.* XL. *Concile d'Avranches.* XLI. *Canonisation de S. Thomas.* XLII. *Roïaume de Jerusalem.* XLIII. *Assassins.*
1174. XLIV. *Voïage de Benjamin.* XLV. *Rabins fameux.* XLVI. *Richard élû archevêque de Cantorberi.* XLVII. *Guerre civile en Angleterre.* XLVIII. *Canonisation de S. Bernard.* XLIX. *Fin de S. Pierre de Tarentaise.* L. *Richard de Cantorberi sacré.* LI. *Penitence du roi d'Angleterre.* LII. *Albert archevêque de Salsbourg déposé.*
1175. LIII. *Lambert le begue à Liege.* LIV. *Concile de Londres.* LV.
1176. *Exemptions des moines.* LVI. *Alexandrie évêché.* LVII. *Ordre militaire de S. Jacques.* LVIII. *Hugucion légat en Angleterre.* LIX. *Vivien légat en Ecosse.* LX. *Jean de Sarisberi évêque de Chartres.* LXI. *Pierre Commestor.* LXII. *Concile d'Albi. Manichéens.* LXIII. *Fin de S. Galdin de Milan.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

1177. I. F*Rideric résolu à quitter le schisme.* II. *Le pape à Venise.* III. *A Ferrare.* IV. *Reconcilation de l'empereur avec le pape.* V. *Paix jurée.* VI. *Conrad transferé de Maïence à Salsbourg.* VII. *Lettre du pape au prêtre Jean.* VIII. *Ecrits de Hugues Etherien.* IX. *Absalon évêque de Lunden.* X. *Guillaume de Paris abbé en Dannemarc.* XI. *Pierre cardinal de S. Chrysogone légat en France.* XII. *Manichéens à Toulouse.* XIII. *Autres en Albigeois.*
1178. XIV. *Fin de S. Anthelme de Bellai.* XV. *S. Hildegarde.* XVI. *Alexandre III. rentre à Rome.* XVII. *Soumission de l'antipape Calliste.* XVIII. *Convocation d'un concile general.* XIX. *Guillau-*
1179. *me archevêque de Tyr.* XX. *Troisiéme concile de Latran.* XXI. *Ses canons.* XXII. *Peines contre les heretiques.* XXIII. *Erreur de Pierre Lombard.* XXIV. *Evêques d'Allemagne.* XXV. *S. Laurent de Dublin.* XXVI. *Couronnement de Philippe de France.* XXVII.
1180. *Schisme en Escosse.* XXVIII. *L'antipape Lando se soumet.* XXIX. *Mort de Louis VII. Philippe Auguste roi.* XXX. *Pierre de Celles évêque de Chartres.* XXXI. *Question du Dieu de Mahomet.* XXXII. *Mort de Manuel. Alexis couronné empereur.* XXXIII.
1181. *Eglise Latine d'Orient.* XXXIV. *Eglise d'Angleterre.* XXXV. *Henri légat poursuit les Albigeois.* XXXVI. *Mort d'Alexandre III.*
1182. *Lucius III. pape.* XXXVII. *Affaire de Dol en Bretagne.* XXXVIII. *Fin d'Arnould de Lisieux.* XXXIX. *Scandale en l'abbaïe de Gref-*

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIE'ME.

gats refusez en Normandie. XXXVIII. *S. Albert évêque de Liege.* XXXIX. *Etienne évêque de Tournai.* XL. *Ordre du Val-des-choux.*
1193. XLI. *Le roi Richard pris par le duc d'Autriche.* XLII. *Hubert archevêque de Cantorberi.* XLIII. *Philippe épouse Ingeburge & la*
1194. *quitte.* XLIV. *Retour du roi Richard.* XLV. *Plaintes contre Geofroi archevêque d'Torc.* XLVI. *Fermeté de S. Hugues de Lincolne.* XLVII. *Punition du duc d'Autriche.* XLVIII. *Monaco patriarche de Jerusalem.* XLIX. *Dosithée patriarche de C. P.* L. *Theodore*
1195. *Balsamon & ses écrits.* LI. *Alexis l'Ange empereur.* LII. *Concile d'Torc.* LIII. *L'archevêque Geofroi suspens.* LIV. *L'empereur Henri roi de Sicile.* LV. *Croisade publiée.* LVI. *Concile de Montpellier.* LVII. *Le roi Philippe se remarie.* LVIII. *Mort de Mauri-*
1196. *ce. Eudes de Sully évêque de Paris.* LIX. *Question sur l'eucharistie.* LX. *Prison de l'évêque de Beauvais.* LXI. *Croisade des Allemans.* LXII. *Mort de Henri VI. Philippe & Otton rois des*
1197. *Romains.* LXIII. *Eglises du Nord.* LXIV. *S. Homobon de Cremone.*

HISTOIRE

Digitized by Google



Martyre de S. Thomas archevêque de Cantorbery.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.



HENRY Murdac archevêque d'Yorc, suivit de près le pape Eugene III. & S. Bernard ses protecteurs, & mourut la même année 1153. le quatorziéme d'Octobre, après avoir tenu ce siege cinq ans. L'archevêque Guillaume déposé au concile de Reims en 1148. sortit de sa retraite si-tôt qu'il eut appris la mort du pape & de S. Bernard, & alla promptement à Rome se presenter au nouveau pape Anastase, qui étant cardinal avoit été

AN. 1153.

I. Fin de saint Guillaume archevêque d'Yorc.

Vita S. Guill. ap. Boll. 8. Jun. tom. 20. p. 141.

Sup. l. LXIX. n. 33.

Digitized by Google

le principal défenseur de sa cause. Il demandoit grace, sans se plaindre du jugement rendu contre lui: quand on reçut la nouvelle certaine de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cause de Guillaume encore plus favorable. Ainsi le pape aïant pitié de ses cheveux blancs, aussi-bien que les cardinaux, révoqua la sentence donnée contre lui par Eugene: le rétablit dans sa dignité, & lui accorda même le pallium qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

AN. 1154.

A son retour en Angleterre comme il passa à Cantorberi, Roger archidiacre de cette église le vint visiter par estime pour sa vertu: & quand il se fut retiré, l'archevêque d'Yorc dit à ceux qui étoient presens, que Roger seroit son successeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Vinchestre le samedi saint troisiéme jour d'Avril 1154. & célebra la fête de Pâque & l'octave avec l'évêque Henri son oncle: enfin il arriva à Yorc le dimanche avant l'Ascension neuviéme de May. Il y fut reçu avec grand applaudissement du clergé & du peuple, malgré l'opposition du doïen Robert & de l'archidiacre Osbert; & la foule fut si grande à son entrée, que le pont de bois sur lequel il falloit passer rompit; & une grande quantité de peuple tomba confusément dans la riviere. Mais personne n'en mourut: ce qui fut regardé comme un effet des prieres & de la benediction du saint archevêque.

Le jour de la Trinité après avoir célebré la messe solemnelle, il se sentit tout d'un coup attaqué d'une

Digitized by Google

fievre, & ne laissa pas de faire donner dans son palais un grand repas, pendant lequel il entra dans sa chambre, & marqua à ses domestiques le jour de sa mort. La fievre dura huit jours, il n'emploïa point le secours des medecins, & mourut le neuviéme, qui étoit le huitiéme de Juin 1154. un mois après être arrivé à Yorc. La promptitude de sa mort fit imaginer qu'il avoit été empoisonné; & on alla jusques à dire que le poison lui avoit été donné à la messe dans le calice, mais il fut verifié que c'étoit un faux bruit & une pure calomnie. Il est honoré comme saint le jour de sa mort; son corps fut élevé de terre 130. ans après, & cette translation accompagnée de plusieurs miracles. AN. 1154.

Après sa mort le doïen Robert & l'archidiacre Osbert, qui lui avoient toujours été opposez, firent élire par le chapitre quoiqu'il y eut repugnance, Roger archidiacre de Cantorberi, à la sollicitation de l'archevêque Thibaut légat en Angleterre & du consentement du roi. Ce fut Thibaut lui-même qui le sacra: mais le chapitre d'Yorc obtint qu'il le fit en qualité de légat & non d'archevêque de Cantorberi. Roger remplit le siege d'Yorc vingt-sept ans, plus appliqué au temporel qu'au spirituel de son église. *Gaduin B'o ? c. 31.*

II. Mort d'Etienne. Henri II. roi d'Angleterre. *Matth. Paris.*

La même année 1154. & le vingt-cinquiéme d'Octobre mourut Etienne roi d'Angleterre, après avoir regné dix-neuf ans, & Henri duc de Normandie fut reconnu roi sans contestation, suivant le traité fait l'année précedente 1153. entre le roi Etienne & lui. Henri étoit fils de Geoffroi Plante-

AN. 1154. geneſt comte d'Anjou, & de Matilde fille du roi Henri I. & il avoit épouſé Alienor ducheſſe d'Aquitaine, après qu'elle eût été ſéparée de Louis le jeune roi de France. Ainſi il ſe trouva le plus puiſſant prince de la chrétienté : étant par ſa mere roi d'Angleterre & duc de Normandie : par ſon pere comte d'Anjou, de Touraine & du Maine : par ſa femme duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne & repaſſa auſſi-tôt en Angleterre ; où il arriva le ſeptiéme de Decembre ; & le dimanche avant Noël dix-neuviéme du même mois, il fut couronné à Oüeſtminſter par Thibaut archevêque de Cantorberi, en preſence des archevêques, des évêques & des barons d'Angleterre & de Normandie. Il regna trente-cinq ans & fut ſurnommé Courtmantel : mais il eſt plus connu ſous le nom d'Henri II.

III. Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV. pape.

Cod. Vatic. ap. Bar. & Papeb.

Chr. Voſ. tom. 2. bibl. Lab. p. 308.

Guill. Neubrig. II. c. 6.

Peu de temps après ſon avenement à la couronne il apprit la mort du pape Anaſtaſe IV. & l'élection d'Adrien. Anaſtaſe mourut la même année 1154. le ſecond jour de Decembre après avoir tenu le ſaint ſiege un an quatre mois & vingt-quatre jours. Le lendemain troiſiéme de Decembre qui étoit un vendredi, fut élû pape & couronné Nicolas évêque d'Albane & nommé Adrien IV. Il tint le ſaint ſiege quatre ans & neuf mois. Ce pape étoit Anglois de nation nommé Nicolas Brec-ſpére, c'eſt à-dire Briſe-lance. Son pere Robert étoit un clerc qui ſe fit moine à S. Alban, laiſſant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand & n'aïant pas de quoi aller aux écoles, il ſubſiſtoit des au-

mônes du monastere, où il venoit tous les jours. Son pere en eut honte ; & lui aïant fait des reproches de son peu de courage le chassa avec indignation. Le jeune homme pressé de la necessité passa la mer, & ne trouvant pas son avantage en France il alla jusques en Provence, & s'arrêta à S. Ruf monastere fameux de chanoines reguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces par tous les services qui leur pouvoit rendre ; & comme il étoit bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à executer les commissions : il se rendit agréable à toute la communauté. Ils le prierent même de prendre leur habit ; & il vécut plusieurs années entr'eux, avec un grand zéle pour la régularité. Il s'appliqua à la lecture ; & comme il avoit l'esprit pénetrant & une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrez dans la science & dans l'éloquence. Enfin il se fit tellement estimer, que l'abbé Guillaume II. étant mort il fut élu pour lui succeder. AN. 1155.

Mais quelques années après ils se repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger, ils inventerent contre lui des calomnies & l'accuserent devant le pape Eugene. Le pape aïant oüi leurs plaintes & voïant la sagesse & la modestie avec laquelle Nicolas se défendoit : s'appliqua à les mettre en paix, & après les avoir reconciliez il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée, il s'éleva bien-tôt une tempête plus violente, & les chanoines de S. Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugene qui leur dit : Je sçai quelle est la cause de ces

AN. 1155.

orage : allez & choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix : celui-ci ne vous sera plus à charge. Il les renvoïa ainsi, retenant auprès de lui Nicolas pour le service de l'église Romaine, & le fit évêque d'Albane. Il fut ensuite envoyé légat en Norvege, où il instruisit avec soin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, & à son retour il fut élevé sur le saint siege. Le nouveau roi d'Angleterre Henri aïant appris l'élection de ce pape né son sujet, lui fit écrire une lettre, où il felicite son païs d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté : il l'exhorte à remplir l'église de dignes ministres, & à procurer du secours à la terre-sainte & à l'empire de C. P.

Cod. ap. Papebr.

Ap. Petr. Blef. ep. 168.

IV. Fin d'Arnaud de Bresse.

Acta ap. Bar. an. 1155.

Cependant Arnaud de Bresse étoit à Rome, où il continuoit à tenir publiquement des discours séditieux, soutenu par les citoïens puissans, principalement par les senateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avoit séduits attaquerent Gerard prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiene comme il passoit dans la ruë sacrée, allant trouver le pape ; & le blesserent dangereusement, dont toutefois il guérit. C'est pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y cessa les offices divins jusques au mercredi de la semaine sainte 1155. le pape demeuroit cependant à S. Pierre de la cité Leonine. Alors les sénateurs pressez par le clergé & le peuple vinrent trouver le pape, & lui jurerent sur les évangiles qu'ils chasseroient de Rome & de son territoire Arnaud & ses sectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéïssance du pape. Ils furent chassez,

l'interdit levé, & tout le peuple en benit Dieu. Le lendemain qui étoit le jeudi saint, on accourut de toutes parts selon la coutume pour recevoir l'absolution des pechez, & il vint aussi une grande multitude de pelerins. Alors le pape accompagné d'évêques, de cardinaux & d'une grande troupe de nobles, sortit de la ville Leonine où il étoit demeuré depuis son ordination, & passant au travers de Rome avec les applaudissemens de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célebra solemnellement la fête de Pâque, qui cette année étoit le vingt septiéme de Mars. AN. 1155.

Frideric Barberousse roi des Romains avoit passé l'hiver en Lombardie; & après avoir pris plusieurs places, entr'autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards dans l'église de S. Michel le dimanche *Jubilate* troisiéme après Pâques, qui étoit le dix-septiéme d'Avril. Il célebra la Pentecôte près de Boulogne, puis il passa en Toscane. Vers ce temps-là Anselme évêque d'Havelberg revint de Grece, où Frideric l'avoit envoïé pour traiter avec l'empereur Manuel de son mariage, & d'une alliance contre le roi de Sicile. A son retour Anselme fut élu archevêque de Ravenne par le clergé & le peuple, & le roi lui donna l'exarcat de la province pour récompense de ses services. *Ott. Fris. II. Frid. c. 14. 15. &c.* *c. 20.* *c. 21.*

Le pape étoit à Viterbe, quand il apprit que le roi Frideric marchoit à Rome en diligence; & craignant qu'il n'y vint comme ennemi, il assembla son conseil & envoïa au devant de ce prince trois cardinaux, savoir deux prêtres, Jacques de S. Jean & *Acta ap. Bar.*

AN. 1155. S. Paul, & Gerard de sainte Pudentiene ; & un diacre, Gregoire de sainte Marie *in Porticu* : & il leur donna des articles suivant lesquels ils devoient traiter avec Frideric. Ils le trouverent à S. Quirique en Toscane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans sa tente : ils lui exposerent les ordres qu'ils avoient du pape, & lui demanderent entr'autres choses qu'il leur rendit Arnaud de Bresse, car il avoit été pris par Gerard cardinal diacre de saint Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainsi tombé entre les mains du roi. Le roi cédant au desir du pape remit aussi-tôt Arnaud entre les mains des cardinaux : il fut envoïé à Rome, où, suivant le jugement du clergé, le préfet le fit attacher à un poteau & brûler publiquement, puis on jetta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martir ; & telle fut la fin de ce séditieux.

Otto. II. Frid. c. 20. Ligurin. lib. III. p. 324.

V. Entrevûë du pape & du roi Frideric. *Acta.*

Le roi Frideric avoit envoïé au pape de son côté Arnold archevêque de Cologne & le nouvel archevêque de Ravenne Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement. C'est-pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux que les archevêques ne fussent revenus : mais le pape qui se défioit de Frideric en usa de même : il refusa de rendre réponse aux archevêques jusques au retour de ses cardinaux : & cependant il se tenoit enfermé à Citta-di Castello forteresse estimée imprenable. Les députez ainsi renvoïez de part & d'autre se rencontrerent; & d'un commun accord ils allerent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé,

Digitized by Google

campé. Il convint de donner au pape ses sûretez, & par le conseil des seigneurs & des chevaliers de sa suite assemblez en grand nombre, on apporta en presence des cardinaux les reliques, la croix & l'évangile, sur lesquels un chevalier choisi jura au nom du roi de conserver au pape Adrien & aux cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Les deux cardinaux en aïant fait leur rapport au pape, il promit de couronner le roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevuë. AN. 1155.

Le pape fut reçu par plusieurs seigneurs Allemans, avec une grande multitude de laïques & de clercs ; & ils le conduisirent jusques à la tente du roi avec les évêques & les cardinaux de sa suite. Mais comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux indignez se retirerent à Cita-di-Castello : dequoi le pape embarassé, ne laissa pas de descendre de cheval & s'asseoir dans le fauteüil qui lui étoit préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui, & après lui avoir baisé les pieds il s'approcha pour recevoir le baiser de paix : mais le pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point, jusques à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ses prédecesseurs par respect pour les saints apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devoit point, & tout le jour suivant se passa en diverses conferences sur ce sujet. Enfin le roi aïant interrogé les vieux seigneurs, qui avoient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevuë du pape Innocent, & s'étant informé soigneusement de la coutume tant par leur rapport que par les anciens monumens : il

AN. 1155. fut résolu que le roi feroit fonction d'écuyer auprès du pape. Ce qui fut executé le lendemain à la vuë de toute l'armée : il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, & le pape ensuite le reçut au baiser de paix.

VI. Députation des Romains. Ott. II. c. 21. Cependant les Romains aïant appris l'arrivée du roi, lui envoïerent des deputez gens habiles & lettrez, qui aïant reçu sauf conduit se presenterent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une harangue où ils disoient en substance : Nous venons, grand roi, de la part du sénat & du peuple Romain, vous offrir la couronne imperiale, dans l'esperance que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, & que vous rendrez à Rome l'empire du monde & son ancienne splendeur, en rétablissant le sénat & l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoïen & notre prince d'étranger que vous êtiez : vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes & des loix accordées par vos prédecesseurs : donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole jusques à la somme de cinq mille livres d'argent ; & nous défendre de toute insulte jusques à effusion de sang. Nous vous demandons sur tout cela vos lettres & votre serment.

Ils en auroient dit davantage, mais le roi surpris & indigné de ce commencement de harangue, leur répondit : Rome n'est plus ce qu'elle a été : sa puissance a passé premierement aux Grecs, puis aux François. Il n'est pas vrai que vous m'aïez appellé ni fait votre citoïen & votre prince, nos rois Charles

& Oton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie sur les Grecs & les Lombards, sans en avoir obligation à personne; & l'ont jointe à l'empire François. Il est vrai que vous avez imploré notre secours, contre des ennemis dont vous ne pouviez vous délivrer ni par vous mêmes, ni par les Grecs trop amolis. Enfin je suis votre maître par une possession légitime, & le Sicilien en qui vous avez confiance ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous me demandez, ce n'est pas aux sujets à faire la loi au prince : je conviens que je vous dois la justice & la protection, sans qu'il soit besoin d'en faire de serment; & pour l'argent je ne suis pas votre prisonnier pour marchander avec moi, je fais mes liberalitez comme il me plaît. AN. 1155.

Quelques-uns des assistans demanderent aux députez s'ils avoient encore quelque chose à dire, & après avoir un peu déliberé, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs concitoïens ce qu'ils avoient entendus, & que suivant leur conseil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournerent ainsi; & le roi se doutant de leur artifice, consulta le pape, qui lui dit: Mon fils, vous connoîtrez encore mieux par experience les artifices des Romains, & qu'ils ne sont venus & retournez que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir, envoïez promptement de vos meilleures troupes se saisir de la ville Leonine & de l'église de S. Pierre, que je vous ferai rendre. La chose fut ainsi executée, & le roi envoïa dès la nuit même pour cet effet mille chevaliers choisis conduits par le cardinal Octavien.

AN. 1155.

VII. Frideric couronné empereur.

c. 22. *Acta.*

Le lendemain matin le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux & le clergé, pour aller attendre le roi à S. Pierre; & le roi suivit avant l'heure de tierce accompagné d'une grande multitude de gens armez marchant en bon ordre. Etant arrivé il quitta ses habits pour en prendre d'autres de céremonie, & vint à l'église de sainte Marie de la Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là il fit le serment ordinaire pour la sûreté du pape porté par le céremonial. Le pape l'y laissa & monta à l'autel de S. Pierre; le roi le suivit avec la procession, & quand il fut dans l'église, le premier des évêques cardinaux dit sur lui la premiere oraison, deux autres évêques dirent la seconde, & le troisiéme dit la derniere, & lui fit l'onction devant la confession de S. Pierre. On dit la messe de la Vierge parce que c'étoit un samedi; & le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, & reçut de sa main l'épée, le sceptre, & enfin la couronne imperiale; & cependant les Allemans firent de si grands cris de joie, qu'il sembloit que ce fut un tonnerre. Ainsi fut couronné l'empereur Frideric premier, le samedi dix-huitiéme de Juin 1155. la quatriéme année de son regne: la céremonie fut achevée paisiblement avant l'heure de none, & l'empereur se retira à son camp sous les murs de la ville, le pape demeurant au palais près de S. Pierre.

Mais les Romains irritez de ce qu'il n'avoit pas attendu leur consentement pour couronner Frideric: sortirent du château S. Ange dont ils étoient maîtres, se jetterent en furie sur quelques-uns des

écuyers de l'empereur qui étoient demeurez à saint Pierre, & les tuerent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes : on combattit depuis environ quatre heures du soir jusques à la nuit ; & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tuez & deux cens pris : mais le pape obtint leur liberté. AN. 1155.

VIII. Mort de Vicelin. Gerold évêque d'Oldembourg.

En cette occasion Henri de Lion duc de Saxe se distingua au-dessus de tous les seigneurs qui accompagnoient l'empereur : ce qui obligea le pape à lui accorder la consecration de Gerold élu évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refusée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douziéme de Decembre de l'année précedente 1154. après avoir rempli ce siege cinq ans & neuf semaines. Pendant presque tout ce temps il fut affligé de paralisie, & depuis deux ans & demi il avoit perdu la parole & ne quittoit point le lit : on ne laissoit pas de le porter à l'église pour entendre la messe & communier, car il ne vouloit point être privé de cette consolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection & de tels gemissemens, qu'à peine les assistans pouvoient ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen par Evermode évêque de Ratzebourg, & sa sainteté fut confirmée par plusieurs miracles : entr'autres d'une femme nommée Adelburge aveugle depuis long-temps, à laquelle il apparut en songe un an après sa mort, & lui rendit la vuë.

Helm. 1. ch. Slav. c. 79.
Sup. l. LXIX. n. 51.
c. 70. 76.

Quand l'évêque Vicelin mourut Henri de Lion *c. 80.*

AN. 1155. duc de Saxe étoit parti pour faire à la suite de l'empereur le voïage d'Italie, & on lui réserva l'élection du successeur. Or il avoit un chapelain nommé Gerold de petite taille, & né en Suabe de parens mediocres, mais distingué par son merite. Il n'avoit point en Saxe son pareil dans la science des écritures, & étoit maître de l'école de Brunswic & chanoine de la même ville : le prince l'aimoit singulierement à cause de la pureté de ses mœurs, mais pour lui il avoit résolu de quitter la cour & d'embrasser la vie monastique. La nouvelle s'étant donc répanduë de la mort de l'évêque Vicelin, la duchesse de Saxe dit au prêtre Gerold : Si vous voulez servir Dieu dans une vie austere, chargez-vous d'un travail utile au prochain ; allez en Sclavie & continuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle l'envoïa sur les lieux, & le fit élire évêque par un commun consentement du clergé & du peuple. Hartuic archevêque de Brême qui devoit le sacrer étoit absent, Gerold alla le chercher en Saxe & le trouva à Mesbourg. Mais l'archevêque qui avoit destiné l'évêché d'Oldembourg à un autre prétendit que l'élection de Gerold étoit nulle, aïant été faite sans sa permission, dans une église qui n'étoit pas encore formée ; & remit à faire décider cette affaire à son retour par le chapitre de Brême.

Gerold voïant que l'archevêque lui étoit contraire passa en Suabe, d'où il écrivit au duc de Saxe l'état des choses ; & le duc lui manda qu'il vint promptement le trouver en Lombardie, pour aller avec lui jusques à Rome. Gerold arriva au-

prés du duc au camp devant Tertone que l'empereur assiegeoit. Quand ils furent près de Rome, & que l'on eut reglé les conditions du couronnement de l'empereur, le duc de Saxe pria le pape de vouloir sacrer Gerold élû évêque d'Oldembourg, mais le pape le refusa avec modestie, disant qu'il l'auroit fait volontiers s'il l'eût pû sans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brême avoit pris les devant, écrivant au pape pour le prier de ne lui pas faire l'affront de sacrer Gerold. Toutefois après la défaite des Romains, le pape voulant honorer le duc de Saxe, lui envoïa des presens, & lui fit dire que le lendemain il sacreroit son évêque. Cette promesse réjoüit extrémement le duc, & le pape l'accomplit avec grande solemnité. Ainsi Gerold fut sacré évêque d'Oldembourg le dimanche dix-neuviéme de Juin 1155. mais le pape fit exprimer dans la bulle adressée à l'archevêque de Brême, qu'il n'avoit point prétendu soustraire le nouvel évêque à sa jurisdiction. Aussi Gerold alla le trouver à son retour & fit sa paix avec lui.

AN 1155.

c. 82.

IX.
Le pape s'éloigne de Rome.
Acta.

Après le couronnement de l'empereur Frideric, le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, & ils s'arrêterent à Ponté-Lucano près de Tibur, pour y celebrer la saint Pierre. Pendant la messe le pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient répandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'aïant fait en guerre juste. Alors les Tiburtins apporterent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui, mais

Ott. c. 23.
Acta.

AN. 1155.

le pape & le clergé de Rome qui l'accompagnoit, le trouverent fort mauvais ; & répresenterent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'église Romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment au pape Adrien. L'empereur en délibera avec les seigneurs de sa cour, & considera qu'aïant déja les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capouë & le duc de Poüille, & même traiter à son désavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape & lui en donna ses lettres, où toutefois on mit la clause : sauf le droit imperial. Mais ensuite les chaleurs de l'esté & les maladies qui se mirent dans l'armée de l'empereur l'obligerent à quitter l'Italie. Comme il étoit à Ancone, il reçut deux ambassadeurs de Manuel empereur de C. P. qui voulurent lui persuader de passer en Poüille pour faire la guerre à Guillaume roi de Sicile leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes sommes d'argent, & le pape l'y excitoit aussi de son côté : mais l'état de l'armée de Frideric ne le lui permit pas. Il se contenta d'envoïer à C. P. Guibald abbé de Corvei & de Stavelo, & retourna en Allemagne.

Guil. Tyr. XVIII. c. 2.

X.
Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile.

V. Pagi an. 1154. n. 4.

Fazel. lib. VII. c. 3. 4.

Roger premier roi de Sicile étoit mort dès le vingt-septiéme de Février de l'année précedente 1154. après avoir regné 22. ans. Il avoit fait couronner deux ans auparavant son fils Guillaume, qui lui succeda & régna encore douze ans : il est connu sous le nom de Guillaume le Mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de son roïaume, & ne l'aïant pas

Digitized by Google

pas obtenuë il attaqua les terres de l'église Romaine, assiégea Benevent, & prit plusieurs places en Campanie : c'est pourquoi le pape l'excommunia, ce qui le rendit méprisable aux seigneurs de la Poüille. Ils envoïerent donc des députez au pape comme à leur souverain seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet il passa en Campanie avec une armée vers la S. Michel. 1155. & se fit reconnoître dans tout le païs jusques à Benevent. Cependant il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Poüille, offrant de l'aider de troupes & d'argent, pour faire la guerre à Guillaume, & le chasser de la Sicile.

AN. 1155.

Acta. Hadr.

Le roi Guillaume voïant le peril qui le menaçoit, envoïa au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premierement d'être absous de l'excommunication : puis il offroit de faire au pape foi & hommage, de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en proprieté à l'église Romaine, d'aider au pape à soumettre les Romains, & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape voïant ces propositions si avantageuses, envoïa à Salerne, où étoient les députez du roi, Hubalde cardinal évêque d'Ostie pour s'en assurer; & trouvant qu'elles étoient sérieuses, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux pleins de hauteur & de vaines esperances, n'en furent pas d'avis : ainsi elles furent refusées. Ce qui montre que dans ces déliberations, le pape étoit

AN. 1155. obligé de suivre la pluralité des voix.

XI. Eglise Grecque. *Jus Græco-Rom. lib. v. init. p. 305. Hadr. epist. 7.*

Les propositions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien & à l'empereur Frideric contre le roi de Sicile, furent apparemment l'occasion de la lettre qu'Adrien écrivit à Basile d'Acride archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à procurer la réünion des églises, & lui recommander les deux nonces qu'il envoïoit à l'empereur Manuel. L'archevêque Basile répondit au pape, qu'il n'y avoit point de division entr'eux & les Latins : puisqu'ils tenoient la même foi qui étoit celle de saint Pierre, & offroient le même sacrifice. Encore qu'il y ait, ajoute-t-il, quelques petits sujets de scandale qui nous ont éloignez les uns des autres, votre sainteté pourra les faire cesser par son autorité si étenduë, avec les secours de l'empereur qui est dans les mêmes intentions.

Const. 3. Jus Gr. R. lib. 2. p. 154.

Sup. liv. LXIX. n. 2.

La même année 1155. au mois de Septembre, la quatriéme indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comnene fit une constitution, par laquelle il renouvella la défense que son pere avoit faite, de prendre les biens des évêchez vacans. Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils soient enterrez, les officiers des lieux entrent dans leurs maisons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, & se mettent en possession des immeubles de leurs églises : C'est pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce soit, d'en user de la sorte : mais si l'évêque a fait un testament, il sera exécuté sur les meubles trouvez en sa maison : s'il n'en a

point fait, tout sera reglé selon les canons & les loix. Quant aux immeubles de l'église vacante, les ducs ni les autres officiers n'y mettront pas le pied, & n'en enleveront rien : mais tout sera administré selon les canons, jusqu'à ce que le successeur en prenne le gouvernement. Le tout sous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil & de restitution au double. On voit ici que les églises vacantes étoient pillées en Orient aussi-bien qu'en Occident. Luc Chrysorberge succeda cette année à Constantin Chliarene dans le siege patriarcal de C. P.

AN. 1155.

Catalog. Jur. Gr. R. Pagi.

XII. Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem.

Guill. Tyr. XVIII. *c. 4. 5. 6.*

Cependant Foucher patriarche de Jerusalem vint en Italie porter ses plaintes au pape contre les freres Hospitaliers de S. Jean, dont il faut expliquer l'origine. Pendant que Jerusalem étoit sous la puissance des Califes Fatimites, des marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du saint sépulchre un monastere en l'honneur de la sainte Vierge, où les pelerins Latins pussent trouver l'hospitalité : aussi fut-il nommé le monastere de la Latine. Et comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pelerinage, on bâtit ensuite un autre monastere dedié à sainte Magdelaine, pour des religieuses, qui rendoient les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les moines du premier monastere fonderent un hôpital pour les pelerins malades, ou absolument pauvres ; car plusieurs aïant consumé ou perdu dans le voïage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la derniere

AN. 1155. misere. Cet hôpital fut dedié à saint Jean l'Aumônier, & étoit sous la direction de l'abbé de sainte Marie. Les trois maisons, sçavoir les deux monasteres & l'hôpital n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les marchands Latins contribuoient volontairement. Quand les croisez firent la conquête de Jerusalem, l'abbesse de la Magdelaine étoit une noble Romaine nommée Agnès : le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux nommé Gerauld, qui servoit les pauvres depuis longtemps, sous les ordres de l'abbé & des moines de sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut le differend dont il s'agit avec le patriarche.

Depuis la conquête des François ces Hospitaliers se tirerent premierement de la jurisdiction de l'abbé de sainte Marie : ensuite leurs richesses étant extrémement accruës, ils obtinrent du pape d'être exempts même de la jurisdiction du patriarche, & de ne point païer de dîmes. On voit quels étoient leurs privileges par la bulle d'Anastase IV. adressée au maître Raimond, dans laquelle à sa priere, & à l'exemple des papes Innocent II. Celestin II. Lucius II. & Eugene III. il prend l'hôpital de Jerusalem sous la protection du saint siége, & lui confirme la possession de tous ses biens, soit dans le diocése de Jerusalem, soit ailleurs ; il permet aux freres de bâtir des églises & des cimetieres dans les terres qui leur ont été données, d'enterrer avec les cérémonies ecclesiastiques, ceux de leurs freres qui mourront dans des lieux interdits, & de célébrer

Anast. epist. 12.

une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs freres qui y feront envoïez pour faire des quêtes ou autrement. Il ajoute : Comme tous vos biens font deftinez à l'entretien des pelerins & des pauvres, nous défendons à qui que ce foit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens ; & à aucun évêque de publier interdit, fufpenfe ou excommunication dans les églifes qui vous font foumifes ; & s'il y a même dans ces lieux un interdit général, on pourra célebrer chez vous l'office divin à portes fermées, & fans fonner les cloches.

Et afin que vous puiffiez plus aifément avoir l'office divin & recevoir les facremens, nous vous permettons de recevoir des clercs & des prêtres de quelque part qu'ils viennent ; après vous être fuffifamment informez de leurs bonnes mœurs & de leur ordination, tant dans votre principale maifon que dans les obédiences qui en dépendent : fi leurs évêques refufent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du faint fiége ; & ces clercs ne feront foumis qu'à votre chapitre & au pape. Nous vous permettons auffi de recevoir des laïques de condition libre pour le fervice des pauvres. Voilà les trois fortes de perfonnes qui compofent l'ordre de faint Jean de Jérufalem, les chevaliers, les clercs & les freres fervans. Le pape continuë : Quant aux freres, c'eft-à-dire, aux chevaliers, qui auront été une fois reçus en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au fiécle après avoir fait profeffion & pris l'habit &

AN. 1155. la croix, ni de passer à un autre institut, sous prétexte de plus grande regularité. Pour les consecrations d'autels ou d'églises, les ordinations des clercs & les autres sacremens : vous les recevrez de l'évêque diocésain, s'il est dans la communion du saint siége & s'il veut les conférer gratuitement ; sinon, vous vous adresserez à tel évêque qu'il vous plaira, pour vous les administrer par l'autorité du saint siége. Nous vous confirmons toutes les seigneuries & les terres que votre hôpital possede de-là ou deçà la mer, en Asie ou en Europe, ou qu'il acquerrera à l'avenir. La bulle est du vingt-uniéme d'Octobre 1154.

XIII. Plaintes du patriarche contre les hospitaliers. *Tyr. XIII. c. 3.*

Le patriarche de Jerusalem prétendoit que les chevaliers de saint Jean abusoient de ces privileges, & voici quelles étoient ses plaintes contr'eux. Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniez, ou interdits nommément : les admettoient à l'office divin, & en cas de mort leur faisoient administrer le viatique, l'extrême-onction & la sépulture ecclesiastique. Quoiqu'une ville fût en interdit, ils ne laissoient pas d'y sonner les cloches, d'y célébrer l'office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du peuple, au préjudice des églises matrices. Ils admettoient & destituoient leurs prêtres, sans la participation des évêques. Ils refusoient de païer les dîmes de leurs terres & de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faisoit de particulieres. Car comme l'hôpital de saint Jean étoit vis-à-vis l'église du saint Sépul-

chre, il se plaignoit, que les chevaliers avoient élevé pour lui insulter des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette église, & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher ils sonnoient leurs cloches; ensorte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que sur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoïens, plusieurs en aïant averti les hospitaliers, loin de se corriger, ils avoient menacé de faire encore pis; & en effet étoient venus en armes attaquer la maison du patriarche, & avoient tiré dans l'église du saint Sépulchre plusieurs fléches; qui furent depuis ramassées en un faisseau & suspenduës devant le Calvaire, pour memoire de cet attentat. AN. 1155.

Le patriarche & les autres évêques voïant donc qu'ils ne pouvoient avoir raison des Hospitaliers, résolurent de s'adresser au pape, & le patriarche entreprit lui-même le voïage, quoiqu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr & Baudoüin de Cesarée, & cinq évêques Frideric d'Acre, Amauri de Sidon, Constantin de Lidde, Renier de Sebaste, & Hebert de Tiberiade. Ils s'embarquerent au printemps de l'année 1155. & arriverent heureusement à Otrante en Poüille; mais ils trouverent tout le païs en armes, tant par la révolte des seigneurs contre Guillaume roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirez: ce qui obligea les prélats de Palestine à s'embarquer pour aller par mer jusques à Ancone. De-là ils envoïerent des évêques à l'empereur Frideric qui étoit encore dans le païs, &

AN. 1155. obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape.

Le patriarche & ceux de sa suite allerent cependant chercher le pape qui passoit de ville en ville; & quelques-uns leur disoient qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer & leur causer de la dépense; & que les Hospitaliers arrivez long-temps auparavant, c. 8. l'avoient gagné par la grandeur de leurs présens. Le patriarche suivit le pape jusques à Ferentine, où s'étant présenté devant lui suivant la coûtume, il fut reçu froidement & vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula toutefois, & ne laissoit pas d'accompagner le pape aux cérémonies les jours de fête avec les évêques de sa suite. Enfin les parties eurent audiance, où la cause fut plaidée pendant plusieurs jours sans être jugée; & le patriarche voïant par lui-même, & par les avis qu'il recevoit de ses amis qu'il n'avançoit rien, prit congé & se retira chargé de confusion. De tous les cardinaux il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables Octavien & Jean de saint Martin, qui avoit été son archidiacre du temps qu'il étoit archevêque de Tyr.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile.

Tyr. XVIII. c. 8.

Acta ap. Bar. an. 1156.

Cependant le pape Adrien se trouvant assiegé à Benevent avec les cardinaux par Guillaume roi de Sicile, & n'étant pas en état de lui résister: fut obligé de faire la paix à des conditions desavantageuses, au lieu de celles qu'il avoit refusées l'année précedente. Les députez pour ce traité furent de la part du pape trois cardinaux prêtres, sçavoir Hubaud du titre de sainte Praxede, Jules de S. Marcel, Roland

Roland de saint Marc, chancelier de l'église Romaine : de la part du roi, Maïon grand amiral des amiraux, deux archevêques, Hugues de Palerme & Romuald de Salerne : Guillaume évêque de Cales ou Calvi, & Marin abbé de Cave. Les conditions du traité furent differentes pour les terres d'Italie & pour la Sicile. AN 1156.

Quant à la Poüille, la Calabre & les autres païs voisins, il fut dit : Si un clerc a un differend avec un autre clerc en matiere ecclésiastique, & qu'il ne puisse être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre personne ecclésiastique dans la province, alors il pourra appeller au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des translations d'une église à l'autre en cas de nécessité ou d'utilité, par la permission du pape. Il pourra consacrer les églises de ces provinces & les visiter, excepté celles où le roi se trouvera en personne. Il pourra aussi y envoïer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres ecclesiastiques.

Quant à la Sicile, l'église Romaine y aura droit de consacrer & de visiter les églises, & si le pape appelle quelques personnes ecclesiastiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'église, soit pour le couronner lui-même. L'église Romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reste du roïaume, excepté l'appellation & la légation, qui n'y aura lieu qu'à la priere du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra secretes, jusqu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a quel-

AN. 1156. que puissante raison d'exclusion contre la personne éluë.

A ces conditions le roi promit de faire hommage au pape du roïaume de Sicile, du duché de Poüille, de la principauté de Capouë & de toutes leurs dépendances; & de payer le tribut annuel comme ses prédecesseurs, & en donna sa bulle d'or dattée devant Benevent au mois de Juin 1156. indiction quatriéme. Le pape Adrien donna sa bulle de la même datte, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Benevent en sûreté & en liberté, & y donne son consentement. Ensuite le roi vint à l'église de saint Marcien près de Benevent, où il se prosterna aux pieds du pape & lui fit hommage lige en presence de plusieurs évêques, cardinaux, comtes, barons & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le roi, que le pape reçut au baiser de paix; & ce prince fit de grands presens au pape, aux cardinaux & à toute la cour Romaine, en or, en argent, & en draps de soye. Le pape & le roi se séparerent contens: mais les cardinaux attachez à l'empereur Frideric furent mal satisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'église Romaine.

Epist. 2.

Epist. ap. Rad. 11. c. 52.

XV. Jean de Sarisberi près du pape.

Pendant que le pape étoit en Poüille il fut visité par Jean de Sarisberi son compatriote & son ami particulier, alors chapelain de Thibaud archevêque de Cantorberi. Jean de Sarisberi demeura avec le pape à Benevent environ trois mois; & le pape lui ouvrant son cœur, lui avoüa qu'il avoit trouvé tant de miseres dans le saint siege, que toutes les peines qu'il avoit souffertes auparavant lui sem-

Policrat. VIII. c. 23. p. 68.

Digitized by Google

bloient en comparaiſon une douceur & une felicité. Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais ſorti d'Angleterre, ou d'être demeuré perpetuellement caché dans le cloître de S. Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras : mais qu'il n'avoit oſé réſiſter à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrez il n'étoit pas devenu plus heureux, il diſoit : Le Seigneur m'a toujours fait croître entre l'enclume & le marteau ; & maintenant il mettra, s'il lui plaît, ſa main ſous le fardeau dont il m'a chargé, car il m'eſt inſupportable. AN. 1156.

Il demanda un jour à Jean de Sariſberi ce que l'on diſoit de lui & de l'égliſe Romaine. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'égliſe Romaine ne ſe montre pas tant la mere de toutes les égliſes que la marâtre. On y voit des ſcribes & des phariſiens, qui mettent ſur les épaules des autres des fardeaux exceſſifs, où ils ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent ſur le clergé ſans ſe rendre l'exemple du troupeau : ils amaſſent des meubles précieux & chargent leurs tables d'or & d'argent, & toutefois ils ſont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, ſi-non quelquefois par vanité. Ils font des concuſſions ſur les égliſes, ils excitent des procez & commettent enſemble le clergé & le peuple, & croïent que toute la religion conſiſte à s'enrichir. Tout y eſt venal, la juſtice même ; & ils imitent les démons, en ce qu'ils ſemblent faire du bien quand ils ceſſent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même eſt à charge à tout le monde & preſque

Ibid. VI. *c.* 24. *p.* 386.

Matth. XXIII. 4.

I. *Petr.* V. 3.

AN. 1156. insuportable. On se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruine, & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels sont negligez. Et vous, dit le pape, qu'en pensez-vous ? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de passer pour flateur, si je m'oppose seul à la voix publique ; & de l'autre côté je crains de manquer de respect. Toutefois puisque Gui Clement cardinal de sainte Potentienne parle comme le public, je n'ose le contredire. Car il soutient qu'il y a dans l'église Romaine un fond de duplicité & d'avarice qui est la source de tous les maux, & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidoit le saint pape Eugene. Je dirai toutefois hardiment & selon ma conscience, que je n'ai vû nulle part des ecclesiastiques plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice que dans l'église Romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal diacre de saint Cosme & de saint Damien ? Celui dont il a reçu quelque present est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Preneste, qui s'abstenoit même de ce qu'on reçoit en commun ? Plusieurs ont la gravité & la moderation de Fabricius avec l'avantage de la veritable religion.

Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit & vous flatte, on vous nomme pere & seigneur. Si vous êtes pere, pourquoi attendez-vous des presens de vos enfans ? Si

vous êtes seigneur pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos sujets ? Mais vous voulez conserver Rome à l'église par vos presens : est-ce ainsi que saint Silvestre l'a acquise ? Vous êtes, saint pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le pape se prit à rire, & loüa Jean de Sarisberi de la liberté avec laquelle il lui parloit : lui ordonnant de lui rapporter aussi-tôt, ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis pour justifier les contributions que l'église Romaine recevoit de toute la chrétienté, il allegua la fable de l'estomac & des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail ; & trouverent par experience qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais pour faire l'application juste, il eut fallu que l'église Romaine eut répandu sur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.

Matth. Paris. an. 1155. Sup. n. 3.

Jean de Sarisberi n'étoit pas allé à Rome de son seul mouvement : il y avoit été envoïé par le roi d'Angleterre, & il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit sur son avenement au pontificat. Il envoïoit Jean demander au pape la permission d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le maître pour y rétablir le Christianisme dans sa pureté ; & cette demande étoit fondée sur le prétendu droit de l'église Romaine en toutes les isles, que l'on supposoit, comme nous avons vu dès le temps d'Urbain II. Le pape Adrien accorda à la priere de Jean de Sarisberi, ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par sa bulle où il dit : On ne doute pas, & vous le connoissez vous-

Sup. l. LXIV. n. 8. Jo. Sarisb. IV. Metag. log. c ult. Ep. 1. t. x. conc. & ibid. Cossart. p. 1144.

AN. 1156.

même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la foi chrétienne n'appartiennent à l'église Romaine : or vous nous avez fait entendre, que vous voulez entrer dans cette isle, pour en soumettre le peuple aux loix & en extirper les vices, faire païer à S. Pierre un denier par an de chaque maison, & conserver en leur entier les droits de l'église. Ce que nous vous accordons avec plaisir pour l'accroissement de la religion chrétienne. Avec cette bulle le pape envoïa au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude en signe d'investiture, & cet anneau fut gardé dans les archives.

XVII.
Biens des évêques décedez.

Marca. Concord. l. VIII. c. 18. n. ult.

Add. Baluz. ibid.

La même année 1156. le pape Adrien confirma la rénonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coutume de prendre les biens des évêques morts. C'étoit un ancien abus, & souvent condamné, comme nous avons vu par les conciles des Gaules ; & dans la même province Raimond comte de Barcelone y avoit déja renoncé par une charte de l'année 1150. où il disoit : Etant prêt à faire le voïage d'Almerie, j'ai promis à Dieu entre les mains de l'archevêque de Tarragone & des évêques de Barcelone, de Girone & d'Ausone qui étoient presens, d'abolir la détestable coutume qui avoit lieu dans les églises cathedrales de mes états : sçavoir, qu'à la mort des évêques les baillifs & & les vicomtes de mon pere & de mes prédecesseurs, pilloient & enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire, ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux & leurs terres, ce que je reconnois être contraire aux loix divines & humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il se

peut, voulant que tout ce qui se trouvera dans les maisons & les autres lieux dépendans de l'évêché, soit entierement résérvé à l'évêque futur. A cet exemple Ermengarde vicomtesse de Narbone fit une pareille rénonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le quinziéme Janvier 1155. sous le roi Louis qui revenoit de saint Jacques. J'entends, suivant l'ancien stile, l'année 1156. avant Pâques. Et c'est cette renonciation que le pape Adrien confirma par sa bulle adressée à Berenger archevêque de Narbone, & dattée du neuviéme de Decembre à Rome. *Ep. 41.*

Le roi Louis le Jeune entreprit le voïage d'Espagne sur la fin de l'an 1155. pour aller en pelerinage à S. Jacques : mais Rodrigue de Tolede dit que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le vrai motif du voïage étoit de s'éclaircir si la reine Constance qu'il avoit épousée en secondes nôces, étoit fille légitime d'Alphonse VIII. roi de Castille. Ce prince qui prenoit le titre d'empereur des Espagnes, reçut à Burgos le roi son gendre, & l'accompagna à saint Jacques. Au retour il le mena à Tolede, où il tint en sa presence une cour pleniere de ses vassaux tant Chrétiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, & revint pleinement éclairci de l'illustre naissance de la reine son épouse. *V. Pagi an. 1155. n. 10. Roder. VIII. hist. c. 9.*

L'an 1156. la châpe de notre Sauveur fut trouvée au monastere d'Argenteüil près de Paris : elle étoit sans coûture, & de couleur roussatre : les lettres qui furent trouvées avec cet habit mar- *Rob. an. 1156.*

AN. 1156.

quoient que la glorieuse mere de J. C. le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce sont les paroles de Robert abbé du Mont S. Michel auteur du temps; & le monastere d'Argenteüil conserve précieusement cette relique.

XVIII.
Sainte Elisabeth de Schonauge.

Tritbem chron. Spanhem. an. 1153.

Vadelberti martyrol. to. 5. Spicil. p. 336.

La même année 1156. on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoit de sainte Ursule vierge & martire & de ses compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. On trouva ensemble les noms de plusieurs évêques & autres saints personnages que l'on disoit les avoir accompagnées. Gerlac abbé de Duis envoïa les principales & les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth religieuse de Schonauge, esperant qu'elle en auroit quelque revelation, & qu'elle pourroit l'assurer si on y devoit croire ou non; car il avoit quelque soupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps saints; & craignoit qu'ils n'eussent fait faire ces inscriptions par le desir du gain. C'est ainsi qu'en parle Elisabeth elle-même.

Vision lib. IV. c. 2.

Vita ap Boll. 18. Jun. tom. 21. p. 604.

Elle étoit née en 1130. & à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monastere de Shonauge situé au diocese de Tréves à seize milles de Bingue. Il étoit proche d'un monastere d'hommes fondé en 1125. & dédié à S. Florin confesseur, qui vivoit à Coblents au commencement du septiéme siecle, & que l'église honore le dix-septiéme de Novembre. Ce monastere de Benedictins eut pour premier abbé Hildelin : il prit le nom de Schonauge du lieu de sa situation, ainsi nommé à cause de

de sa belle vûë ; & le monastere des filles qui fut depuis bâti tout proche en dépendoit. En l'année 1152. Elisabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extases & des visions : ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches & les fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes desiroient sçavoir ce que Dieu lui reveloit, elle le découvrit par ordre de l'abbé Hildelin à un frere qu'elle avoit nommé Ecbert chanoine de l'église de Bonn : mais elle eut bien de la peine à s'y résoudre, craignant que les uns la prissent pour une sainte, les autres pour une hypocrite qui voulût imposer, ou pour une folle. Enfin de peur de résister à la volonté de Dieu, elle racontoit à son frere ce qu'elle voïoit & entendoit de jour en jour ; & il l'écrivoit d'un stile simple, où il ne paroît rien ajouter du sien.

Il en composa quatre livres, dont le troisiéme intitulé des voyes du Seigneur, contient plusieurs exhortations utiles pour les differens états des Chrétiens : la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Elisabeth y fait de terribles reproches aux prélats de son temps, qui vivoient la plûpart dans le faste & la pompe seculiere, dans les richesses & les delices : oubliant leurs devoirs essentiels, & ne songeant plus qu'ils étoient les successeurs de Jesus-Christ & des apôtres. Jusques ici il n'y a point lieu de soupçonner la fidelité d'Ecbert : mais les visions contenuës dans le quatriéme livre forment de grandes difficultez ; car presque tout regarde sainte Ursule & ses compa-

III. c. 6 &c.

c. 14.

IV. c. 2.

AN. 1156.

gnes, entr'autres sainte Verenne, dont Gerlac abbé de Duits avoit envoïé le corps à Hildelin abbé de Schonauge.

En ce livre Elisabeth raconte fort au long comme l'aïant apprise de sainte Verenne, d'un ange & d'autres saints, l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes & de ses compagnons, si fabuleuse qu'elle est manifestement insoutenable. On y voit entr'autres un prétendu pape Cyriaque inconnu à toute l'antiquité, que l'on place entre Pontien & Anteros, c'est-à-dire l'an 235. & dans le même temps on met un roi de C. P. nommé Dorothée & un roi particulier en Sicile; quoiqu'Elisabeth prétende redresser les fautes de l'histoire que l'on avoit déja écrite des onze mille vierges. Or je ne vois que deux manieres d'expliquer ces difficultez. On peut dire qu'Elisabeth aïant lu attentivement ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre en revelation ce que sa mémoire lui fournissoit; & qu'Ecbert n'a pas sçu distinguer ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement d'avec les révelations surnaturelles. Ou bien il faut dire, comme dit le cardinal Baronius sur un semblable sujet, que cette partie des revelations est supposée; & qu'Ecbert, ou quelque autre, voulant autoriser cette histoire de sainte Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut avoüer que l'une & l'autre explication donne grande atteinte à toutes ces revelations: car qui nous assurera que les autres soient plus fideles? En

V Papebr. Conat. Dissert. 5. & Paralip. to. 18. Boll. p. 39.
Usr. antiq. Eccles. Britan. p. 619.

Bar. an. 604. an. 58. 59. &c.

general il faut convenir avec le pieux & sçavant Pierre Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fonds sur ces revelations de saintes, pour établir des dogmes theologiques ou des faits historiques, puisque l'on trouve des révelations contradictoires; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les histoires autentiques, suivant les regles de la critique la plus judicieuse.

AN. 1156.

Boll. to. 17. p. 247. to. 1. p. 695.

Outre les visions, on a quinze lettres d'Elisabeth dont la plus considerable est à sainte Hildegarde, qu'elle visitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant déja superieure, ou, comme elle se nomme, maîtresse des religieuses de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fausses lettres que l'on faisoit courir sous son nom; & assure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un ange plusieurs fois réïteré. Après avoir reçu de ces graces surnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredi dix-huitiéme de Juin 1165. étant dans sa trente-sixiéme année; quoiqu'elle n'ait point été canonisée, elle a été mise dans le martirologe Romain en 1584. & depuis ce temps elle est honorée comme sainte au monastere d'hommes de Schonauge, car celui de filles a été ruiné par les Suedois. Ecbert frere d'Elisabeth s'y rendit moine à sa persuasion, & en fut abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne dont elle fait aussi mention dans ses exhortations.

ap. Tritbem. chr. Hirsaug. 1162.

Mart. R. 18. Jun. Tritbem. chr. Hirsaug. ann. 1163.

III. serm. c. 12.

XVIII.
Fin de Pierre

Pierre le venerable abbé de Clugni mourut le

jour de Noël de l'année 1156. que ſelon l'uſage du
AN. 1156. païs on comptoit pour le premier jour de l'année
le venerable. ſuivante. Il avoit gouverné ce monaſtere & tout
vit. bibl. Clun. p. 601. l'ordre avec une grande ſageſſe pendant trente-cinq ans, & fut enterré au chevet de la grande égliſe,
Ibid p. 593. Supl. Sigeb. an. 1156. par Henri évêque de Vincheſtre. Ce prélat avoit été moine de Clugni; & après la mort du roi Etienne ſon frere, il ſe retira ſecretement d'Angleterre
p. 600. & vint à Clugni, où il avoit envoïé devant ſon tréſor, & où il donna de grandes ſommes, & fut compté entre les bienfaicteurs du monaſtere. Du temps de l'abbé Pierre il y avoit à Clugni environ quatre cens moines : l'obſervance de l'ordre étoit établie en plus de trois cens maiſons, & en avoit environ deux mille en ſa dépendance. Il en avoit dans les païs les plus éloignez, comme près de Jeruſalem l'abbaïe de la vallée de Joſaphat, où l'on croïoit qu'étoit le ſepulcre de la ſainte Vierge; & un autre monaſtere au mont Thabor.

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de ſon temps, comme il paroît par ſes écrits contre les Juifs, & contre les ſectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de ſa connoiſſance, où il rapporte pluſieurs hiſtoires remarquables. On a conſervé ſes lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, diſtribuées en ſix livres, où l'on voit principalement reluire ſa prudence & ſa diſcretion. Outre celles dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de remarquables. Une à l'empereur
lib. xi. ep. 39. Jean Comnene, où il le prie de favoriſer & de proteger le roi de Jeruſalem, le prince d'Antioche &

les autres François établis en Orient : puis il ajoute, que l'empereur Alexis son pere, a donné au prieuré de la Charité le monastere de Civitot près de C. P. qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers : c'est pourquoi il en demande la restitution : offrant en récompense à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit aussi pour le même sujet au patriarche de C. P. AN. 1156.

Les deux autres lettres sont adressées à Roger roi de Sicile : dans l'une il le felicite de la paix qu'il a fait avec le pape, & lui recommande l'unique monastere que l'ordre de Clugni avoit en Sicile : l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de son roiaume. Dans l'autre lettre il donne de grandes loüanges au roi Roger, & souhaite qu'il se rende maître de la Toscane pour le bien de cette province ; & conclut en le priant d'étendre ses liberalitez sur le monastere de Clugni, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, & qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Pierre le venerable est le dernier homme celebre entre les abbez de Clugni, & cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité. Après sa mort les moines de la maison élurent tumultuairement Robert le Gros parent du comte de Flandres, homme demi-laïque : mais il fut déposé & mourut, & on élut en 1158. Hugues troisiéme du nom prieur claustral, qui fut le dixiéme abbé de Clugni.

III. ep. 3. *IV. ep. 37.* *Suppl. Sigeb. an. 1158.* *Chr. Clun.*

AN. 1157.

XIX. Saint Guillaume de Malaval.

Boll. 10. Febr. to. 4. p. 433. Vita p. 2. c. 3.

C'est le temps de saint Guillaume de Malaval auteur ou plutôt patron d'une congrégation de moines. On ne sçait ni son païs, ni les commencemens de sa vie: ce que l'on en sçait de plus certain c'est qu'il fut hermite en Toscane, où après avoir plusieurs fois changé de demeure, il se fixa enfin au lieu nommé alors l'étable de Rodes, & depuis Malaval, à cause de la sterilité, en la paroisse de Castillon, au diocése de Grossetto près de Sienne. Il s'y établit au mois de Septembre 1155. & y vécut dix-huit mois dans une grande austerité. Un jeune homme nommé Albert se rendit son disciple au temps de l'Epiphanie l'année suivante 1156. & fut témoin de ses vertus pendant un an, c'est-à-dire jusques au dixiéme jour de Février 1157. auquel S. Guillaume mourut. Aussi-tôt après un nommé Reinald se joignit à Albert & ensuite plusieurs autres, qui formerent avec le temps une congrégation de moines nommez Guillemins sous la regle de saint Benoît. L'église honore saint Guillaume de Malaval le jour de sa mort. Sa vie avoit été écrite par Albert, mais elle ne se trouve plus; & les modernes l'ont mêlée de plusieurs fables, confondant ce saint avec saint Guillaume duc d'Aquitaine sous Charlemagne, fondateur du monastere de Gellone ou saint Gullem du desert, & avec Guillaume dernier duc d'Aquitaine mort à Compostelle en 1137.

Marty. R. 10.

Sup. l. XLV. n. 50. Sup. l. LXVIII. n. 43.

XX. Patriarche de Grade.

Henri Dandole noble Venitien étoit patriarche de Grade dès l'année 1130. & tint ce siége pendant cinquante ans. Comme les Venitiens étoit maî-

tres depuis long-temps de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent aussi l'assujettir à leur patriarche. Or elle avoit été soustraite à la jurisdiction de l'archevêque de Spalatro, & érigée en archevêché par le pape Anastase IV. en 1154. A la priere donc des Venitiens & du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda plusieurs bulles, une entr'autres où il confirme les privileges accordez à l'église de Grade par les papes ses prédecesseurs, particulierement celui de Leon IX. donné au concile de Rome de l'an 1053. & lui soumet l'archevêché de Zara & les évêchez qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de sacrer cet archevêque, sauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle est souscrite par treize cardinaux, & dattée du treiziéme de Juin 1157. Par une autre de la même datte le pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à C. P. & dans toutes les autres villes de l'empire Grec, où les Venitiens ont plusieurs églises. Les Zaretins eurent bien de la peine à souffrir que leur archevêque fut soumis au patriarche de Grade : mais il fallut enfin ceder à la puissance des Venitiens.

AN. 1157. *Ital sac to. 5. p. 1192. p. 1459.* *Hadr. ep. 36. 37. 38.* *Sup. l. LIX. n. 18.* *Ep. 38.*

XXI. Privilege de S. Martin de Bel. *tom. x. conc. p. 181.*

La même année 1157. le jour de la Pentecôte qui étoit le dix-neuviéme de Mai fête de S. Dunstan, Henri roi d'Angleterre tint sa cour à S. Edmond, portant couronne, & accompagné de Thibaud archevêque de Cantorberi avec plusieurs évêques, abbez, comtes & barons. Le roi y avoit appellé entre les autres Hilaire évêque de Chichestre & Gautier abbé de S. Martin de Bel ou de la Ba-

AN. 1157. taille, pour terminer le differend qui duroit entre eux depuis plusieurs années. C'est que l'évêque

p. 1176. Hilaire qui avoit beaucoup de connoissance & de crédit en cour de Rome, prétendoit que le monastere de S. Martin étant dans son diocese, l'abbé devoit lui prêter serment, venir à son synode & lui païer les droits épiscopaux. Il prétendoit aussi droit de logement dans l'abbaïe & dans les terres de sa dépendance. L'abbé soutenoit au contraire;

Sup. l. LXI. n. 19. que le roi Guillaume le Conquerant en fondant ce monastere, l'avoit affranchi de toute sujetion d'é-

Monast Ang. to. 1. p. 317. vêques, comme l'église de Christ de Cantorberi: & ce sont en effet les termes de la charte de fondation. L'abbé ajoutoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc alors archevêque de Cantorberi, & par Stigand premier évêque de Chichestre. L'évêque Hilaire & l'abbé Gautier aïant donc été appellez à la cour qui se tint à saint Edmond, le roi occupé d'autres affaires les renvoïa à Glocestre, où il se rendit avec la même suite le jeudi de la Pentecôte.

Le lendemain vendredi le roi après avoir oüi la messe, commanda à l'abbé de représenter les chartes de son monastere. Elles furent luës par le chancelier Thomas Bequet, qui dit ensuite à Gauthier: Seigneur abbé, l'évêque de Chichestre emploïe contre vous une raison qui semble très-forte, en disant que vous lui avez fait serment. L'abbé soutint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de son monastere; & le roi regardant le chancelier dit: Le serment ne nuit point à la dignité des

des églises : ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainsi il assura qu'il ne souffriroit point que de son temps ce monastere perdît rien de sa liberté, qu'il en parleroit à l'évêque & qu'il accommoderoit l'affaire : puis il se leva. AN. 1157.

Le mardi après l'Octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné des deux archevêques Thibaud de Cantorberi & Roger d'Yorc, des évêques de Londres, d'Excestre & de Lincolne, de deux abbez & de Thomas son chancelier : de quelques comtes & barons, avec une grande multitude de peuple : l'évêque de Chichestre & l'abbé de Bel y étoient presens. On lut encore la charte de Guillaume le conquerant ; puis le chancelier dit à l'évêque qu'il pouvoit dire ce qu'il lui plairoit. L'évêque de Chichestre se leva, & dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, sauf les droits de leurs églises : n'étant point venu préparé à se défendre au fonds. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire qui n'avoit que trop duré. Il reprit donc son discours en élevant la voix & dit : N. S. J. C. a établi deux puissances en ce monde, l'une spirituelle, l'autre temporelle. La spirituelle est celle des pasteurs de l'église & principalement du pape, qui a cette prérogative, qu'aucun évêque ne peut être déposé sans son jugement ou sa permission. Il est vrai, dit le roi, qu'il ne peut être déposé, mais il peut être ainsi chassé. Ce qu'il dit en étendant les mains, & tous les assistans se prirent à rire. L'évêque reprit : Je le dis encore, tel est l'état de l'église établi de

AN. 1157. toute antiquité ; & aucun laïque, ni le roi même ne peut donner aux églises aucune dignité ni liberté sans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monastere de Bel.

Alors le roi en colere dit : Vous prétendez artificieusement vous appuïer sur l'autorité que le pape a reçuë des hommes, contre l'autorité roïale que j'ai reçuë de Dieu. C'est pourquoi je vous ordonne par le serment que vous m'avez fait, de me faire satisfaction, pour ce discours présomptueux contraire à ma dignité ; & je prie, sauf le droit de ma couronne, tous les évêques presens de m'en faire justice. Il s'éleva dans l'assemblée un murmure contre l'évêque, que l'on eut peine à appaiser. Le chancelier même lui fit des reproches ; & le prélat voïant tout le monde contre lui, fit des excuses au roi : soutenant qu'il n'avoit point usé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien sa puissance. Nous n'avons pas le reste de cette relation, & nous ne voïons point comment l'affaire fut décidée : mais ceci suffit pour nous montrer combien Henri II. roi d'Angleterre étoit jaloux des droits de sa couronne, à l'égard de la puissance ecclesiastique. Au reste ce qu'il disoit, que le pape a reçu des hommes son autorité, est faux à l'égard de la primauté, qui lui appartient de droit divin : mais à l'égard du droit de juger seul les évêques, dont il étoit ici question, il est vrai qu'il ne le tenoit que des hommes, par un usage fondé sur les fausses decretales.

AN. 1157.

XXIII. Differend entre le pape Adrien & l'empereur.

Radevic. 1. c. 8. Gunther. lib. 11. p. 367.

A la mi-Octobre de la même année 1157. l'empereur Frideric s'achemina en Bourgogne, pour tenir sa cour à Besançon. Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations, entr'autres deux légats du pape Adrien prêtres cardinaux, Roland du titre de S. Marc & Bernard du titre de S. Clement : tous deux considerables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité qui les mettoit presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui, il les reçut avec honneur & bien-veillance : ils le saluerent de la part du pape & de tous les cardinaux, puis ils lui présenterent une lettre du pape où il disoit : Nous avons écrit depuis peu de jours à votre majesté pour lui remettre en memoire le crime inoüi commis de notre temps en Allemagne ; étant fort étonnez que vous l'aïez laissé impuni jusques à present. Car vous sçavez comment notre venerable frere Esquil archevêque de Lunden revenant de Rome a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en prison ; & comment en le prenant ces scelerats se sont jettez sur lui & les siens l'épée à la main, & les ont traitez indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'est étendu jusques aux nations les plus éloignées : Cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'emploïer contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchans. Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre conscience ne nous reproche point de vous

Radevic. c. 9. Badr. ep. 2.

Rom. XIII. 4.

avoir offensé en rien ; & qu'au contraire nous vous
AN. 1157. avons toujours aimé comme notre cher fils & comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la sainte église Romaine votre mere vous reçut agréablement l'autre année, & comme elle vous confera de bon cœur la couronne imperiale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos desirs : au contraire, si vous aviez reçu de notre main de plus grands benefices, nous nous en réjoüirions en consideration des biens que vous pouvez procurer à l'église & à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal-intentionnez ne vous aïent inspiré de l'aversion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats.

Cette lettre aïant été luë & fidelement expliquée par Reinald chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin : les seigneurs qui étoient presens en furent violemment indignez, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur & menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choquez de ce que le pape disoit, qu'il avoit conferé à l'empereur la couronne imperiale, & qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands benefices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'ils sçavoient que quelques Romains soutenoient que les rois d'Allemagne, n'avoient possedé jusques-là l'empire de Rome & le roïaume d'Italie, que par la donation des papes ; & qu'ils vouloient transmettre à la posterité cette créance, non-seulement par les

paroles &. les écrits, mais encore par les peintures. A N. 1157.
Comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le representant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inscription en ces termes : Le roi s'arrête à la porte, & après avoir juré les droits de Rome il devint vassal du pape, de qui il recevoit la couronne.

Quand l'empereur Frideric vint à Rome en 1155. il se plaignit de cette peinture & de cette inscription, & le pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer : ce qui n'avoit pas été executé. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre aïant excité un grand bruit parmi les seigneurs Allemands : on dit qu'un des légats les irrita encore plus en disant : De qui donc tient-il l'empire s'il ne le tient pas du pape ? & qu'Otton comte Palatin de Baviere tira presque son épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par son autorité : mais il fit mener les légats à leur logis avec escorte ; & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin & de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbez. Cependant il envoïa une lettre par tous ses états, où il se plaignoit que le pape vouloit alterer l'union entre l'empire & le sacerdoce ; & après avoir raconté ce qui s'étoit passé à Besançon, il ajoutoit parlant des légats : On les a trouvez saisis de plusieurs lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en servir, suivant leur coutume, à dépoüiller les églises d'Allemagne, & en

AN. 1157. emporter les vases sacrez : c'est pourquoi nous les avons renvoïez à Rome par le même chemin par lequel ils sont venus. Or comme par l'élection des seigneurs nous tenons l'empire de Dieu seul, qui lors de la passion de son fils a soumis le monde au gouvernement des deux glaives ; & comme l'apôtre saint Pierre a dit : Craignez Dieu, honorez le roi : quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne imperiale comme un benefice, s'oppose à l'institution divine & est coupable de mensonge. Nous vous exhortons donc à soutenir la dignité de l'empire : déclarant que nous sommes résolus à exposer notre vie, plûtôt que d'en souffrir la diminution. Il est remarquable que l'allegorie des deux glaives fut reçuë comme une doctrine constante, par ceux-mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome.

1. Pet. II. 17.

Sup. liv. LXIX. n. 14.

Radev. c. 15.

Les deux légats Roland & Bernard étant retournez, raconterent les mauvais traitemens qu'ils avoient souffert, & le peril qu'ils avoient couru ; exagerant même la chose pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé : les uns étoient pour l'empereur, & accusoient les légats d'imprudence ou d'ignorance, d'autres étoient pour le pape. Il écrivit sur ce sujet aux évêques d'Allemagne une lettre, où après avoir rapporté la maniere dont ses légats avoient été traitez, il ajoute. Comme ils sortoient de la présence de l'empereur, on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que personne ne vienne à Rome de chez vous ; & qu'il a mis des gardes à tou-

Epist. 3.

Digitized by Google

tes les frontieres du roïaume. Il exhorte ensuite les évêques à ramener l'empereur au droit chemin ; & sur tout à lui persuader de faire faire satisfaction par son chancelier Reinald & le comte Palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuses aux légats, & à l'église Romaine. AN. 1157.

XXIV. Lettre des évêques Allemans au pape. *Radev. c. 16.*

Les prélats d'Allemagne après avoir concerté ensemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils disoient : Les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur & tous les seigneurs, que nous ne pouvons les approuver : mais aïant reçu avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur suivant votre ordre, & il nous a ainsi répondu en prince catholique : Il y a deux regles par lesquelles notre empire doit être conduit, les loix des empereurs nos prédecesseurs, & le bon usage qu'ils ont suivi : nous ne pouvons exceder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le respect qui lui est dû, mais nous ne reconnoissons tenir notre couronne que de la grace de Dieu. L'archevêque de Mayence a la premiere voix dans l'élection, les autres seigneurs ensuite selon leur rang : nous recevons l'onction roïale de l'archevêque de Cologne, l'imperiale du pape, le surplus vient du mauvais. Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à sortir de nos terres : mais nous ne leur avons pas permis de passer plus avant, avec les écrits injurieux à notre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit, pour fermer l'entrée & la

Matth. v. 37.

AN. 1157. sortie d'Italie ; & nous ne prétendons point la fermer aux pellerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs superieurs. Mais nous prétendons nous opposer aux abus, par lesquels toutes les églises de notre roïaume sont surchargées & attenuées, & la discipline des cloîtres presque détruite. Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'église à la tête de l'univers ; & l'église veut à present détruire l'empire : ce que nous ne croïons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoute l'écriture : nous ne le souffrirons pas, nous quitterons plûtôt la couronne. Qu'on efface les peintures & qu'on retracte les écrits, afin qu'il ne reste pas de monumens éternels d'inimitié entre le roïaume & le sacerdoce.

Après ce discours de l'empereur, les évêques viennent à la satisfaction que le pape demandoit du comte Palatin de Baviere, & du chancelier Reinald, & ils disent : Le comte Palatin est absent, & le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix : soutenant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie ; & tous ceux qui étoient presens en rendent témoignage. Au reste nous supplions votre sainteté d'appaiser l'empereur par des écrits qui adoucissent les premiers : afin que l'église soit tranquille sans que l'empire perde rien de sa dignité.

XXV. Le pape appaise l'empereur. c. 17.

Cependant l'empereur Frideric résolu de retourner en Italie campa près d'Ausbourg où ses troupes s'assembloient, & envoïa devant Reinald son chancelier

chancelier & Otton comte Palatin de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faisant par tout reconnoître l'empereur. Ce que le pape aïant appris il envoïa à ce prince deux nouveaux légats, Henri prêtre cardinal du titre de S. Nerée, & Hyacinthe diacre cardinal de sainte Marie en l'école Grecque, hommes prudens & plus propres que les premiers au maniement des affaires. Ils vinrent trouver à Modene les envoïez de l'empereur, ausquels ils se presenterent avec humilité; & après qu'ils eurent exposé le sujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix & l'honneur de l'empire, on les laissa passer. Etant arrivez à Trente ils prirent avec eux l'évêque, pour plus grande sûreté: car comme on sçavoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, plusieurs vouloient prendre ce pretexte pour piller les légats au passage des montagnes. En effet deux comtes puissans en ces quartiers-là prirent les cardinaux & l'évêque, les dépoüillerent & les mirent aux fers: jusques à ce qu'un noble Romain frere du cardinal Hyacinthe les délivra en se rendant en ostage. Mais Henri duc de Baviere & de Saxe, vengea peu de temps après cette violence.

AN. 1158.

c. 21.

Les légats étant donc arrivez au camp de l'empereur près d'Ausbourg, furent admis à son audiance; & après l'avoir salué respectueusement de la part du pape & des cardinaux, comme seigneur & empereur de Rome & du monde: ils lui témoignerent le déplaisir que sentoit le pape d'avoir encouru son indignation, quoiqu'il ne crut pas l'avoir meritée; & presenterent une lettre qui fut

c. 22.

luë & interpretée par Otton évêque de Frisingue : à qui cette division entre l'empire & le sacerdoce, causoit une douleur singuliere, comme témoigne Radevic son disciple. La lettre portoit en substance, que l'empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de benefice, *beneficium*, emploïé dans la premiere lettre du pape : parce qu'il ne l'avoit point emploïé pour signifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce temps-là, & n'avoit point voulu dire que l'empereur fut son vassal : mais il avoit emploïé ce mot selon l'usage commun de la langue latine : pour signifier un bienfait, comme il se trouve dans les saintes écritures. Il explique de même cette expression : Nous vous avons conferé la couronne, *contulimus*, & déclare qu'il n'a voulu dire autre chose sinon : Nous vous l'avons imposée. Il attribuë à des gens mal intentionnez ces mauvaises interpretations, & finit en recommandant à l'empereur ses nouveaux légats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoïez par le conseil de Henri duc de Baviere & de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre : mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient causer de la discorde, si on n'y mettoit ordre : surquoi les légats lui répondirent suivant son desir, & promirent que le pape conserveroit en tout les droits & la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara, qu'il rendroit son amitié au pape & au clergé de Rome, en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix tant pour eux que pour les absens. Il leur fit des presens, & les renvoïa pleins de joïe.

AN. 1158.

Epist. 4.

c. 23.

Otton évêque de Frisingue devoit suivre en Italie l'empereur Frideric son neveu, à qui il étoit très-utile pour les affaires de l'empire : mais il le pria de le dispenser de ce voïage, & en le quittant il lui recommanda les interêts de son église : particulierement la liberté de l'élection après sa mort, qu'il croïoit proche, à cause des avis qu'il en avoit reçus fondez sur quelques revelations. Etant retourné chez lui, il partit pour se rendre au chapitre de Cîteaux ; & arriva déja malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta ; & la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction & fait son testament, il se fit apporter le livre qu'il avoit composé de l'histoire de l'empereur Frideric ; & le donna à des hommes doctes & pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être scandalisé : déclarant qu'il vouloit soutenir la foi catholique suivant la regle de l'église Romaine, ou plûtôt de l'église universelle. Ce qui lui donnoit du scrupule étoit apparemment la maniere dont il avoit parlé de S. Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration Otton reçut le viatique, & mourut au milieu d'une multitude d'évêques & d'abbez le vingt-uniéme de Septembre 1158. Il avoit gouverné vingt ans l'église de Frisingue. Nous avons de lui deux ouvrages historiques : premierement une chronique divisée en sept livres, qui commence à la création du monde, & finit à l'an 1146. L'auteur y ajoute un huitiéme livre, qui est un traité theologique de la fin du monde. Il

AN. 1158.

XXVI. Fin d'Otton de Frisingue.

Radev. II. *c.* II.

Lib. I. *c.* 57. *Sup. l.* LXIX. *n.* 32.

Sup. l. LXIX. *n.* 20.

VII. *c.* 33.

AN. 1158.

entreprit ensuite l'histoire de l'empereur Frideric, dont il composa deux livres, commençant à l'an 1076. & au schisme de Guibert contre Gregoire VII. & finissant à l'an 1156. Cette histoire fut continuée par Radevic son disciple & chanoine de son église.

XXVII. Assemblée de Roncaille.

Ott. Morena rer. Laud. p. 818. edit. Leib. Radev. II. c. 3.

L'empereur Frideric avoit convoqué une assemblée generale à Roncaille, entre Plaisance & Cremone, pour la saint Martin de l'année 1158. & elle commença en effet le vingt-troisiéme de Novembre. Il s'y trouva un grand nombre de prélats, sçavoir Frideric archevêque de Cologne, & cinq évêques Allemans : des Italiens, Gui de Crême cardinal diacre & légat du pape, Pelegrin patriarche d'Aquilée, Obert ou Hubert archevêque de Milan & vingt-deux évêques. Il y avoit aussi plusieurs seigneurs avec les consuls & les juges des villes de Lombardie, & quatre docteurs fameux qui enseignoient le droit Romain à Boulogne : sçavoir Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, disciples de Garnier ; qui avoit renouvellé cette étude. L'empereur appella ces quatre docteurs, & leur ordonna de lui déclarer en verité tous les droits regaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excuserent de le faire sans prendre le conseil des autres juges : ce que l'empereur leur aïant accordé, ils s'assemblerent au nombre de trente-deux ; & après avoir conferé ensemble, ils rapporterent à l'empereur en presence des seigneurs & des consuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé & mis par écrit.

Digitized by Google

C'eſt à ſçavoir que les regales ou droits regaliens étoient les duchez, marquiſats, comtez, conſulats, monnoïes : le fourage ou ſubſiſtance des troupes nommé *fodrum* en latin du temps : le tonlieu, peages & autres tributs ; les moulins, peſcheries & tout revenu du cours des rivieres : le cens réel & la capitation perſonnelle. Obert archevêque de Milan avec les conſuls de la ville & tous les autres évêques de Lombardie, qui étoient preſens auſſi bien que les ſeigneurs, renoncerent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarez regaliens : mais l'empereur en confirma la poſſeſſion à tous ceux qui en purent montrer des titres valables ; & toutefois il s'en trouva d'uſurpez pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel.

AN. 1158.
Radev. c. 5.
V. Cange. gloſ.
Ott. Mor.

En cette aſſemblée de Roncaille, l'empereur Frideric fit pluſieurs loix, principalement pour établir la paix & la ſûreté publique. Il en fit une en particulier pour les étudians : à l'occaſion, ſans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déja célebre. Cette conſtitution porte, que les écoliers qui voyagent à cauſe de leurs études, & principalement les profeſſeurs des loix divines & imperiales : pourront venir & habiter ſûrement, eux & leurs meſſagers aux lieux où on exerce les études : que perſonne ne ſoit aſſez oſé pour leur faire injure, ni uſer de repreſailles contre eux, pour les crimes ou les dettes de quelque autre province : de quoi les gouverneurs des lieux ſeront reſponſables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils au-

Rad. c. 7.
Authent. ad tit. Ne fil. propat. IV. Cod. 13.

AN. 1158.

ront le choix de plaider devant leur seigneur, ou leur professeur, ou l'évêque de la ville : sous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre sa cause. C'est la premiere loi que je trouve en ces derniers siecles pour établir les privileges des étudians.

XXVIII. Gratien & son decret.

Elle specifie l'étude des loix divines & imperiales, qui est en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'est-à-dire des loix de Justinien, s'y étoit renouvellée dès le siecle précedent ; & celle du droit canonique y avoit repris un nouveau lustre depuis quelques années, par la publication du décret de Gratien. C'étoit un benedictin du monastere de S. Felix de Boulogne, natif de Clusium ou Chiusi en Toscane : qui à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres ; & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueïl de canons, qu'il intitula : *La concorde des canons discordans* : parce qu'il y rapporte plusieurs autoritez qui paroissent opposées & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueïl sont les canons des conciles anciens & nouveaux, les décrétales des papes, entre autres les fausses décretales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des peres : comme de saint Ambroise, saint Jerôme, S. Augustin, S. Gregoire, S. Isidore de Seville, Bede : mais sous les noms des peres il cite souvent les ouvrages qui leur étoient faussement attribuez, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du code & du digeste, & des capitulaires de nos rois.

v. Bellarm. de script. in Grat.

Digitized by Google

Gratien a divisé son recueïl en trois parties : la premiere comprend cent une distinctions, & il y traite premierement du droit en general & de ses parties : ensuite il traite des ministres de l'église depuis le pape jusques aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six causes, qui sont autant d'especes ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions ; & à la trente-troisiéme il insere par digression sept questions sur la penitence. La troisiéme partie est intitulée de la consecration ; & traite des trois sacremens d'eucharistie, baptême & confirmation, & de quelques ceremonies. Dans tout l'ouvrage l'auteur traite par occasion quelques questions de théologie. On dit que le pape Eugene III. l'approuva & ordonna de l'enseigner publiquement à Boulogne. Ce qui est certain c'est que depuis ce temps on ne connut presque plus d'autre droit canonique, que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma simplement le décret. AN. 1158. *dist. 21.*

Il favorise par tout les nouvelles prétentions de la cour de Rome fondée sur les fausses décretales, en faveur desquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas I. dont j'ai parlé en son temps. Après avoir rapporté plusieurs autoritez des papes mêmes, qui se réconnoissent obligez à garder les canons & les décrets de leurs prédecesseurs, il ajoute : A cela on répond ainsi : La sainte église Romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'est pas liée par les canons, & ne s'y soumet pas elle-même. Comme J. C. qui a fait la loi l'a accom- *dist. 19.* *Sup. liv. L. n. 36.* *25. q. 1. c. 16.*

AN. 1158.

plie pour la sanctifier en lui-même ; & ensuite pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en est dispensé & en a affranchi ses apôtres : ainsi les pontifes du premier siege, respectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, & les observent par humilité pour les faire observer aux autres. Mais quelquefois ils montrent, soit par leurs ordres, soit par leurs décisions, soit par leur conduite, qu'ils sont les maîtres & les auteurs de ces décrets. Les chapitres precedens imposent donc aux autres la necessité d'obéïr : mais ils montrent que les souverains pontifes ont l'autorité d'observer les canons, pour faire voir qu'ils ne sont pas méprisables à l'exemple de J. C. qui a reçu le premier les sacremens qu'il avoit ordonnez, pour les sanctifier en sa personne. Ainsi parle Gratien, mais de son chef, & sans alleguer aucune autorité de cette doctrine inoüie jusques alors ; & toutefois les siecles suivans l'ont embrassée sur sa parole : tout ce qui se trouve dans son décret a passé pour la plus pure discipline de l'église, & on ne l'a point cherchée ailleurs, pendant les trois siecles suivans.

XXIX. Gui de Blandrate élû archevêque de Ravenne. *Radev. c. 14.*

L'empereur Frideric passa l'hiver en Lombardie & perdit pendant ce temps plusieurs seigneurs & plusieurs prélats de sa suite : entre autres Frideric archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce siege que depuis trois ans, & Anselme archevêque de Ravenne. A sa place l'empereur fit élire Gui fils du comte de Blandrate, jeune homme, que le pape avoit reçu dans le clergé de Rome à la priere de l'empereur, & l'avoit ordonné soudiacre. A son

Sup. c. 15.

élection

AN. 1159.

élection pour l'archevêché de Ravenne assista le cardinal Hyacinte de la part du pape, qui toutefois refusa par deux fois de la confirmer : disant qu'il ne pouvoit se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate : tant à cause de son merite personnel, que des avantages que ses parens pourroient procurer à l'église Romaine : & qu'il se proposoit d'élever avec le temps ce jeune homme à de plus hautes dignitez, lui aïant déja assigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainsi il persista dans son refus : mais l'empereur ne laissa pas de maintenir Gui dans la possession de l'archevêché de Ravenne, dont il joüit dix ans, jusques à l'an 1169. qu'il mourut.

Ital. sacr. to. 1. p. 370.

XXX.
Autre querelle entre le pape & l'empereur.

Radev. c. 15.

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques & les abbez de Lombardie avoient reconnu de tenir de l'empereur les droits regaliens ; & de l'insolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourage, même sur les terres de l'église Romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de ressentiment en la lisant avec attention, & l'envoïa par une personne vile, qui disparut avant que la lettre fut luë. L'empereur en fut irrité, & suivant l'ardeur de sa jeunesse, il résolut de rendre au pape la pareille, non par la qualité de l'envoïé, qui fut une personne honorable, mais par le stile de la réponse. Il ordonna donc à son secretaire de suivre le stile des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape ; & dans

c. 18.

la ſuite mettant toi au lieu de vous, car l'uſage étoit
AN 1159. établi depuis long-temps de nommer au plurier par honneur celui à qui on parle. Or l'empereur diſoit que le pape en lui écrivant devoit ſuivre l'uſage de ſes prédeceſſeurs, ou qu'il devoit lui-même obſerver le ſtile des anciens empereurs.

ep. 6. Le pape répondit à la lettre de l'empereur, ſe plaignant qu'il manquoit & au reſpect qu'il lui devoit & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les évêques, & défendant aux légats du ſaint ſiege l'entrée non-ſeulement des égliſes, mais des villes de ſon roïaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'empereur repliqua encore plus fierement, ſoutenant qu'il ne tenoit ſa couronne que de ſes prédeceſſeurs, & il ajouta : Du temps de Conſtantin S. Silveſtre avoit-il quelque part à la dignité roïale ? C'eſt ce prince qui a rendu à l'égliſe la liberté & la paix ; & tout ce que vous avez comme pape vient de la liberalité des empereurs. Liſez les hiſtoires, vous y trouverez ce que nous diſons. Et pourquoi n'éxigerons-nous pas l'hommage de ceux qui poſſedent nos regales, puiſque celui qui n'avoit rien reçu des hommes paya le tribut à Ceſar pour lui & pour S. Pierre ? Qu'ils nous laiſſent donc nos regales, ou s'ils jugent qu'elles leur ſont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Ceſar ce qui eſt à Ceſar. Nos égliſes & nos villes ſont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne croïons pas qu'ils viennent prêcher l'évangile & affermir la paix,

Append. ad Radev. p. 565.

Matth. XVII 26.

mais piller & amasser de l'or & de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'église désire, nous ne leur refuserons pas le salaire & la subsistance. Vous blessez l'humilité & la douceur en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voïons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissée jusques à la chaire de S. Pierre. Ce que l'empereur dit ici que le pape tient tout ce qu'il a de la liberalité des princes, ne se rapporte qu'au temporel, comme la suite du discours le fait assez voir; & suppose toujours la prétenduë donation de Constantin.

AN. 1159.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus; & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par lesquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. Alors Henri cardinal du titre de S. Nerée, qui avoit été à Ausbourg un des médiateurs de la paix entre le pape & l'empereur, écrivit à Eberard évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur & la liberté de l'église. Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïques, qui ne sçavent ni les canons ni les regles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit, qu'il étoit sensiblement affligé de ce commencement de division : toutefois il excuse l'empereur; soutient que le mal vient de ce que personne ne veut faire

Sup. n. 25.
Radev. II. c. 19.

AN. 1159. les avances de la réconciliation. Or il prétend que c'est aux Romains, comme les mieux instruits, à prévenir les autres, & à les instruire avec douceur. Il écrivit au pape usant d'une liberté respectueuse & lui dit : Il est à craindre que les paroles dures de part & d'autre venant à se choquer, ne produisent un feu qui s'étende loin dans le sacerdoce & l'empire. Et ensuite : Il me semble qu'il n'est pas expedient de tant peser les paroles & d'en tant demander raison. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte, que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un stile doux & le ramenez avec votre bonté paternelle, il est disposé à vous rendre toute sorte de respect.

Id. c. 201.

L'évêque de Bamberg qui écrivit ces lettres, étoit un prélat distingué par sa doctrine & la pureté de ses mœurs. Il avoit une telle affection pour l'étude de l'écriture sainte, qu'il en méditoit continuellement les divers sens, même à la guerre ; & en faisoit sa consolation au milieu des soins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particuliere en ses conseils & partageoit avec lui la conduite de ses états : aussi le prélat étoit connu pour singulierement affectionné au bien & à l'honneur de l'empire.

Id. c. 29.

XXXI. Le pape détourne le roi de France du voiage d'Espagne.

Chr. Gervas. an. 1158.

Matth. Paris. ed.

Henri roi d'Angleterre invité par le roi de France Louis le jeune vint à Paris en 1158. & y fut reçu magnifiquement. Ils confirmerent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfans : c'est-à-dire entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre âgé de trois ans, & Marguerite fille

Digitized by Google

du roi de France, qui venoit de naître.

Il y a grande apparence que ce fut en cette occasion qu'ils résolurent d'aller ensemble en Espagne faire la guerre aux infidelles. Le roi Louis assembloit déja ses troupes & faisoit les préparatifs de son voïage, quand pour y mieux réussir il envoïa demander au pape Adrien son conseil & sa faveur : c'est-à-dire une bulle d'indulgence pour exciter les François à ce voïage. Le pape lui répondit, loüant son zele, mais reprenant son empressement. Il ne paroît, ajoute-t-il, ni prudent, ni sûr d'entrer dans un païs étranger, sans avoir demandé l'avis des seigneurs & du peuple du païs : au lieu d'attendre qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi nous vous conseillons de sçavoir auparavant leur volonté : autrement il seroit à craindre que votre voïage ne fût sans fruit, qu'il ne leur fût même à charge, & qu'on ne nous accusât de legereté. Car vous devez vous souvenir, que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voïage de Jerusalem, sans avoir consulté ceux qui étoient sur les lieux, ni pris assez de précaution. Vous sçavez le mauvais succès de ce voïage, & les reproches que s'attira l'église Romaine pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considerations nous ont fait differer l'exhortation au peuple de votre roïaume, que Rottou évêque d'Evreux nous demandoit de votre part : nous l'envoïerons quand vous serez prêt à partir à la priere des gens du païs. Mais nous vous avons accordé dès-à-present nos lettres de protection, con-

AN. 1159.

ep. 25.

Sup. l. LXIX. n. 22.

AN. 1159. tre ceux qui voudroient attaquer votre roïaume pendant votre absence. La lettre est dattée du dixhuitiéme de Février, apparemment de l'an 1159. & porte créance en faveur de l'évêque d'Evreux, dont le pape loüe la vertu & la prudence. Il étoit fils de Henri comte de Warvic, & avoit été disciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Roüen, dont il fut ensuite archevêque.

Gall. Chr. to. 1.

XXXII. Ordre de Calatrave.

Roder. VII. c. 14.

Mariana XI. c.

Vers le même temps commença en Espagne un nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Castille : les Templiers qui en tenoient la forteresse craignirent de ne la pas pouvoir défendre, & la remirent au roi Sanche II. Ce prince étoit alors à Tolede où se trouva Raimond abbé de Fitere de l'ordre de Cîteaux avec un de ses moines nommé Diego Velasquez, homme noble qui avoit porté les armes, & été élevé dans sa jeunesse auprès du roi. Ce moine voïant le roi en peine du danger où se trouvoit Calatrave, conseilla à son abbé de la demander au roi ; & l'abbé qui d'abord y avoit repugnance se laissa persuader, la demanda & l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns qui trouvoient la proposition impertinente. L'abbé avec son moine alla aussi-tôt trouver Jean archevêque de Tolede, qui approuvant leur dessein y contribua de ses biens, & fit prêcher que tous ceux qui iroient au secours de Calatrave auroient le pardon de tous leurs pechez. C'est le premier exemple que je sçache d'une indulgence pleniere

Digitized by Google

accordée par autre que par le pape.

Le roi de son côté donna à l'abbé & au monastere de Fitere la ville & le château de Calatrave : l'abbé Raimond & le moine Diego y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquerent point : toutefois plusieurs qui étoient venus au secours se rangerent sous l'ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & commencerent à faire des courses sur les Arabes & leur livrer des combats avec un heureux succès. Alors l'abbé Raimond retourna à son monastere, d'où il amena les troupeaux & les meubles, n'y laissant que les infirmes, & les personnes nécessaires pour le service de la maison. Il fut suivi d'environ vingt-mille hommes, qui vinrent peupler Calatrave, & étant mort quelque-temps après il fut regardé comme saint. Tels furent les commencemens de l'ordre de Calatrave en 1158. Il fut confirmé en 1164. par le pape Alexandre III. sous le premier maître nommé Garcia.

AN. 1159.

XXXIII. Hugues de Champfleuri chancelier de France.

Hugues de Champfleuri chancelier du roi de France avoit efficacement travaillé à l'union du roi son maître avec celui d'Angleterre, comme il paroît par une lettre du pape Adrien, où il lui en témoigne sa satisfaction ; & par plusieurs autres on voit le soin qu'il prenoit de lui procurer & lui conserver des benefices. Hugues étoit chanoine de Paris & d'Orleans, & le pape ordonna à l'un & à l'autre chapitre de lui conserver les revenus de sa prébende en quelque lieu qu'il fût. Par une autre lettre il prie Thibaut évêque de Paris de lui

ep. 10. ep. 11. 14. ep. 12. ep. 14.

AN. 1159. donner le premier perſonat ou dignité qui vacquera dans ſon égliſe ; & par une autre il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier Hugues la premiere dignité dans leur égliſe, & les premieres maiſons dans leur cloître qui viendront

ep. 10. à vacquer. Le pape lui confirma auſſi la poſſeſſion du grand archidiaconé d'Arras dont il avoit été pourvû par l'évêque Godefroi ; mais parce que l'évêque en lui donnant ce benefice l'avoit fait jurer

ep. 12. & 16. de lui réſigner la chancellerie, le pape l'abſout de ce ſerment comme illicite. Le pape ſe plaint encore à l'évêque d'Arras de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avoit ôté une égliſe dont il

ep. 17. 18. 19. étoit en poſſeſſion. Il en ordonne la reſtitution, & prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main. Ce ſont les premiers exemples que j'ai remarqué de diſpenſes du pape pour la réſidence ou la pluralité des benefices ; & de recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des benefices avant qu'ils vacquaſſent. Or la ſui-

Gall. Chr. te en fera voir l'importance. Hugues de Champfleuri fut pourvû de l'évêché de Soiſſons après le décès d'Anſeulfe arrivé le dix-neuviéme de Septembre 1159. & demeura toutefois chancelier de France.

XXXIV. Pierre Lombard maître des ſentences.

Rob. de Monte. an. 1158. Gall. Chr. to. 1. p. 454.

La même année 1159. mourut Thibaut évêque de Paris ; & par ſa mort l'évêché & la regale étant venuë en la main du roi, il donna la chevecerie qui en faiſoit partie, aux religieuſes d'Hiere, pour en joüir toutes les fois que le ſiege ſeroit vacant. C'eſt le premier titre que j'aïe remarqué où il ſoit fait

fait mention expresse de la regale du roi de France. Le successeur de Thibaut fut Pierre Lombard : à qui l'on dit que Philippe archidiacre de Paris frere du roi Loüis ceda son droit, aïant été élu évêque. Mais Pierre ne tint pas long-temps ce siége : puisqu'il paroît par des actes autentiques, que Maurice son successeur étoit évêque de Paris dès l'an 1160. Pierre étoit né près de Novare en Lombardie : après avoir étudié à Boulogne, il vint en France, étant recommandé à saint Bernard par l'évêque Luques qui le prioit de pourvoir à sa subsistance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce roïaume pour ses études. Saint Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims : & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin abbé de S. Victor, supposant qu'il ne devoit pas y faire un long séjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les sciences, principalement dans la théologie, qu'il devint le plus fameux docteur de l'école de Paris.

AN. 1159.

Preuv. lib. Gall. c. 16. n. 2. Rob. an. 1159.

Duboulai hist. univ. to. 2. p. 316.

Rob. de Monte 1161. Bern. ep. 410.

Il est principalement connu sous le nom de maître des sentences, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous ce titre ; parce que c'est un recueil des passages des peres, dont il concilie les contradictions apparentes à peu près comme Gratien dans son decret. Cet ouvrage de Pierre Lombard est un corps entier de théologie, divisé en quatre livres, & chaque livre en plusieurs distinctions. Dans le premier il traite de la Trinité, & ensuite des attributs : dans le second de la création, & premierement des anges, puis de l'ouvrage des six

AN. 1159. jours : de la création de l'homme & de sa chûte, & à cette occasion de la grace & du libre arbitre, du peché originel & du peché actuel. Dans le troisiéme livre il traite de l'incarnation, & à l'occasion des perfections de Jesus-Christ il parle de la foi, de l'esperance & de la charité, des dons du S. Esprit & des commandemens de Dieu. Dans le quatriéme il *dist.* 10. 11. traite des sacremens en general & en particulier ; & sur l'eucharistie il ne manque pas de prouver la pré- *dist.* 14. sence réelle. A l'occasion de la pénitence il parle du purgatoire, & à l'occasion de l'ordre il traite de la simonie. Il finit par la résurrection, le jugement dernier & l'état des bienheureux. Telle est la matiere du livre des sentences.

L'auteur y raisonne peu, & y dit peu de chose de lui même ; ce n'est presque qu'un tissu des passages des peres, particulierement de S. Augustin. Quoique le livre soit court à proportion de la matiere, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs questions qui pa- 2. *dist.* 2. 3. *&c.* roissent aujourd'hui peu necessaires : comme la plupart de celles qu'il traite sur la nature des anges & sur leur peché, & qu'il ne résout que par des vraisemblances. Comme quand il traite de l'ouvrage des six jours, & suit les principes de la mauvaise *dist.* 14. 15. physique qui regnoit alors, supposant par exemple le firmament solide & les petits animaux produits de corruption. Il est vrai que sur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'auteur ne touche point, sçavoir de l'église, de la primauté du pape, de l'écriture, de la tradition,

des conciles. En rapportant les autoritez de l'écriture, l'auteur se fonde souvent sur des sens figurez tirez de saint Gregoire, ou d'autres peres : mais qui étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Comme quand il dit que dans l'ancienne loi les simples croïoient sur la foi des mieux instruits, parce qu'il est dit dans l'histoire de Job que les ânes paissoient auprès des bœufs. L'auteur suppose ordinairement ces sens figurez comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des sacremens il cite plusieurs autoritez que Gratien a aussi rapportées dans son décret ; & les fausses decretales comme les autres.

AN. 1159.

III. dist. 25

Job. I. 14.

IV. dist. 7.

On s'étonnera moins que le maître des sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considere l'état des études de son temps. Depuis plus d'un siécle on étudioit ardemment la philosophie d'Aristote, particulierement sa logique ; & l'application que quelques docteurs voulurent faire des principes de ce philosophe aux mysteres de la religion, en fit tomber plusieurs dans les erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Poirée. Le maître des sentences prit une autre route ; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rapporter les sentimens des peres, renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feüilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même ; & il dit que son but a été de combattre ceux qui s'att-

Prefat.

chent à soutenir leurs propres pensées au préjudice de la verité.

AN. 1159.

Son ouvrage eut le même succès que celui de Gratien. Pendant les siécles suivans ceux qui enseignerent la théologie ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le livre des sentences; & l'on compte jusques à deux cens quarante-quatre auteurs, qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux théologiens de chaque siécle. Le maître des sentences n'est pas toutefois regardé comme infaillible, & on a remarqué jusques à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un commentaire sur les pseaumes & un sur les épitres de S. Paul. Il est enterré à S. Marcel près de Paris, Maurice son successeur étoit né à Sulli sur la Loire, dont il prit le nom, & d'archidiacre de Paris en fut fait évêque en 1160. Il tint ce siege trente-six ans.

Pref. lib. senten.

XXXV. Jean de Sarisberi & ses écrits.

On connoît encore l'état des études de ce temps-là par les écrits de Jean de Sarisberi : ainsi nommé du diocese dans lequel il étoit né en Angleterre. Etant encore fort jeune, il vint étudier à Paris la seconde année après la mort de Henri I. roi d'Angleterre, c'est-à-dire en 1137. il apprit les premiers élemens de la dialectique de Pierre Abailard, qui enseignoit alors sur la montagne de sainte Genevieve avec grande réputation. Après la retraite d'Abailard, Jean s'attacha à Alberic de Reims, le plus fameux dialectitien & le plus opposé à la secte des Nominaux. Il étudioit en même-temps sous un Anglois nommé Robert de Melun, à

Sup. liv. LXVIII. n. 34.

Jo Sarisb. Met. II. c. 10.
Sup. LXVII. n. 22.

cause qu'il y avoit enseigné ; & depuis évêque d'Herford. Après avoir suivi deux ans ces deux maîtres, Jean de Sarisberi revint à la grammaire & l'étudia trois ans sous Guillaume de Conques. Il reprit ensuite toutes ses études sous Richard l'évêque, homme universel dans toutes les sciences & plus solide qu'éloquent ; & il se remit particulierement à la réthorique.

Il se fortifia dans ses études en instruisant les enfans de quelques nobles, pour fournir à sa subsistance : puis il lia amitié avec Adam docteur Anglois grand Aristotelicien. Après avoir été détourné trois ans par la necessité d'enseigner, il revint étudier la logique & la théologie sous Gilbert de la Poirée, puis la théologie seule sous Robert Pullus & sous Simon de Poissi. Jean de Sarisberi passa environ douze ans en ces diverses études : c'est-à-dire jusques en 1149.

Dès sa jeunesse il étoit entré dans le clergé de Cantorberi ; & dans la suite il fut chapelain & secretaire de l'archevêque Thibaut, comme il paroît par ses premieres lettres écrites au nom de ce prélat. Il composa alors un grand ouvrage qu'il intitula Policratique, ou des amusemens des courtisans & des vestiges des philosophes ; & il s'adressa en 1159. au principal ministre de Henri II. roi d'Angleterre, qui étoit avec ce prince au siége de Toulouse : c'est-à-dire au chancelier Thomas Bequet. En cet ouvrage, Jean de Sarisberi commence par d'écrire & blâmer les amusemens des grands : sçavoir la chasse, le jeu, la musique, les bouffons,

Jo Sarisb. ep. 1. 2. 3. &c.

p. 6. 693.

Lib. 1. c. 4. 5. &c.

les magiciens, les devins, les astrologues : où il paroît qu'il croïoit lui-même un peu trop aux illu-
AN. 1159.
II. c 15. 19. sions de ces imposteurs. Il parle fortement contre
III. c. 4. 5. &c. c. 15. les flateurs ; & à cette occasion il dit qu'il est permis de flater les tirans, puisqu'il est permis de les tuer. Or, ajoute-t il, il est non seulement permis, mais juste de tuer un tiran ; parce que celui qui
VIII. c. 20. prend le glaive de sa propre autorité, merite de périr par le glaive, & que celui qui ne poursuit pas l'ennemi public, péche contre soi-même & contre l'état. Il appuïe encore à la fin de son ouvrage sur cette dangereuse maxime, & prétend même l'appuïer par les autoritez de l'écriture & les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith : toutefois il excepte
IV. c. 3. ceux ausquels on est engagé par serment, & ne permet en aucun cas d'emploïer le poison. Il dit que le prince reçoit de la main de l'église le glaive & la puissance coactive, & qu'il est le ministre du sacerdoce, pour exercer cette partie de la puissance, qui est indigne de la main des prêtres. D'où il conclut qu'il leur est inferieur ; & que le prêtre peut ôter au
VII. c. 19. prince la puissance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Gregoire VII.

p. 477. L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, & de ceux qui obtenoient des privileges pour se soustraire à la jurisdiction de leurs superieurs legitimes : c'est-à-dire contre les exemptions, & sans
c. 21. blâmer le pape il dit qu'il n'est pas expedient à l'église d'accorder de ces graces. Il marque qu'en-

tre les moines & les autres religieux, il y avoit plusieurs hypocrites ; & se plaint sur-tout des exemptions de dîmes & d'autres privileges qu'ils obtenoient de Rome, désignant particulierement les Templiers. Mais il louë entre les autres les Chartreux & les moines de Grand-mont, pour leur pieté sincere & leur désinteressement. Cet ouvrage est comme un corps de morale & de politique, où l'auteur montre une vaste érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne sont pas venus jusques à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digerée : il y a peu de justesse dans les raisonnemens & beaucoup d'affectation dans le stile. L'auteur ne paroît pas avoir fait d'attention à la difference des mœurs & des temps; il parle de l'art & de la discipline militaire par exemple, & de l'ordre judiciaire comme s'il eut écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eut point changé.

AN. 1159. p. 495. c. 23. vi. c. 2. 3. &c. v. c. 13.

Peu de temps après, c'est-à-dire, la même année 1159. & la guerre de Toulouse durant encore, Jean de Sarisberi adressa au chancelier Thomas un autre ouvrage qu'il intitula Métalogique ; & qui est une apologie de la bonne dialectique & de la veritable éloquence, contre un mauvais sophiste dont il cache le nom sous celui de Cornificius. Il fait le dénombrement des grands hommes que ce sophiste s'éforçoit de décrier : sçavoir Gilbert de la Poirée chancelier de l'église de Chartres & depuis évêque de Poitiers : Thierri docteur fameux pour les arts : Guillaume de Conques

Metal. 1. c. 5.

Digitized by Google

dialecticien, Bernard de Chartres, Abailard, qu'il
AN. 1159. nomme le péripateticien Palatin à cause du lieu de
sa naissance, Anselme & Raoul de Laon : Albe-
II. c. 6. ric de Reims, Simon de Paris, Guillaume de
c. 7. Champeaux. Mais il épargnoit Hugues de saint
Victor & Robert Pullus. L'auteur témoigne que
de son temps la logique étoit fort recherchée, mais
III. c. 1. il se plaint que peu de gens l'étudioient comme
II. c. 19. il faut; & que plusieurs y passoient leur vie sans
III. c. 2. utilité. Ils s'arrêtoient sur l'introduction de Porphyre, & enseignoient toute la logique dans le traité des universaux : d'autres s'arrêtoient sur la premiere categorie & y faisoient entrer toutes les autres. Ils subtilisoient sans fin sur les mots & sur
II. c. 8. 18. les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les questions imaginables, même les plus inutiles, & toujours rencherir sur les docteurs précédens ; se faire admirer de leurs disciples & embarrasser les adversaires : ce n'étoient qu'ostentation & vanité.

L'auteur releve extrêmement l'usage des Topiques & l'étude des veritez probables : prétendant qu'il y a peu de démonstrations, & peu de veritez certaines qui nous soient connuës. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous, parce qu'il ne convient gueres qu'à la geometrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage de l'Afrique. Car ces nations entre les autres étudient la geo-
c. 27. metrie à cause de l'astronomie : de même l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoiqu'il soit grand admirateur

Digitized by Google

admirateur d'Ariſtote, il ne veut pas toutefois qu'on le ſuive aveuglement, & marque pluſieurs de ſes erreurs. C'eſt ce qui me paroît de plus remarquable dans ces deux ouvrages de Jean de Sariſberi.

XXXVI. Suite des differends entre le pape & l'empereur.

Radev. 11. c. 29. 30.

Après la fête de Pâques qui l'an 1159. fut le douziéme d'Avril : l'empereur Frideric tint une aſſemblée en ſon camp près de Boulogne, pour juger les Milanois, qui s'étoient révoltez contre lui. A cette aſſemblée ſe trouverent quatre cardinaux légats du pape Adrien : ſçavoir deux prêtres, Octavien du titre de ſainte Cecile & Henri de S. Nerée, & deux diacres, Guillaume auparavant archidiacre de Pavie & Gui de Crême. Il y avoit auſſi des députez du ſenat & du peuple Romain. Les cardinaux dirent que le pape demandoit l'execution du traité de paix fait avec le pape Eugene, puis ils firent les propoſitions ſuivantes. L'empereur n'envoïera point de nonce à Rome à l'inſçu du pape : puiſque toute la magiſtrature y appartient à S. Pierre avec toutes les regales. Il ne levera point de droit de fourage ſur les domaines du pape, ſinon au temps de ſon couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que ſerment de fidelité, ſans hommage. Ses nonces ne logeront point dans les palais des évêques. De plus le pape demandoit la reſtitution de pluſieurs terres, & des tributs de Ferrare, de Maſſe, de toutes les terres de la comteſſe Mathilde, de tout le païs depuis Aquapendente juſques à Rome, du duché de Spolete & des iſles de Sardaigne & de Corſe.

Digitized by Google

AN. 1159.

A ces propositions du pape l'empereur dit : Quoique je ne doive pas répondre sur des articles si importants sans le conseil des seigneurs, je ne laisse pas de vous dire dès à present, que je ne demande point d'hommage aux évêques d'Italie, s'ils veulent ne rien posseder de mes regales. Mais s'ils écoutent volontiers le pape quand il leur dit : Qu'avez-vous affaire du roi ? Je leur dirai aussi : Qu'avez-vous affaire de terres ? Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques. J'en conviens, pourvû que ces palais soient bâtis sur le fond des évêques & non sur le nôtre : car la superficie cede au fond. Il dit que la magistrature & les regales de Rome appartiennent à saint Pierre. Cet article est important, & auroit besoin d'une plus mûre déliberation. Car puisque je suis empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre si Rome n'est pas en ma puissance.

L'empereur offroit toutefois de rendre justice au pape sur tous les chefs dont il se plaignoit, pourvû que le pape la lui rendît aussi de son côté sur plusieurs griefs qu'il proposoit : mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis : prétendant qu'il ne se pouvoit soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'empereur étoient, que le pape avoit manqué au traité, par lequel il avoit promis de ne se reconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile & les Romains, que du consentement de l'empereur. Que les cardinaux passoient librement par son roïaume sans sa permis-

sion, qu'ils entroient dans les palais des évêques, qui appartenoient au roi, & qu'ils étoient à charge aux églises. Enfin il se plaignoit des appellations injustes & de plusieurs autres désordres. Les légats dirent, qu'ils ne pouvoient rien faire sans sçavoir la volonté du pape; ainsi on résolut qu'il choisiroit six cardinaux, & l'empereur six évêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la proposition au pape: mais il la rejetta, disant toujours qu'il ne vouloit point d'autre paix, que celle qui avoit été faite avec le pape Eugene. L'empereur de son côté refusa de s'en tenir à ce traité; & prit à témoin tous les évêques, & les seigneurs Allemans & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout justice au pape, à condition que le pape aussi la lui rendroit. Les deputez des Romains qui étoient presens, demeuroient étonnez & indignez de ce qu'ils entendoient; & l'empereur résolut d'envoïer à Rome pour faire la paix du moins avec eux, si le pape persistoit à la refuser.

AN. 1159.

c. 31.

XXXVII. Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien antipape.

Mais cette negociation fut terminée par la mort du pape Adrien: qui arriva le mardi premier jour de Septembre la même année 1159. à Anagnia, d'où son corps fut porté à Rome, & enterré à S. Pierre près du pape Eugene III. Adrien avoit tenu le saint siege quatre ans & neuf mois; pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions: mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa pour subsistance à sa mere, qui vivoit encore; que les charitez de l'église de Cantorberi.

c. 43.

Jo. de Ceu. an. 1159.

Acta ap. Bar.

S. Th. Cant. 1. *ep.* 24.

AN. 1159.

Acta ibid.

Après ses funerailles les évêques & les cardinaux s'assemblerent à S. Pierre pour l'élection du successeur, & aïant déliberé trois jours, ils s'accorderent tous à l'exception de trois, à choisir Roland cardinal & chancelier de l'église Romaine. Il étoit de Sienne fils de Rainuce, & fut premierement chanoine de Pise, d'où le pape Eugene sur sa réputation le fit venir à Rome ; & l'ordonna d'abord diacre du titre de S. Cosme, puis prêtre du titre de S. Marc, & enfin le fit chancelier. Car il étoit éloquent & bien instruit des sciences divines & humaines. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne consentirent pas à son élection furent Octavien du titre de sainte Cecile, Jean de Morson du titre de saint Martin, & Gui de Crême du titre de S. Calliste tous trois prêtres : dont les deux derniers nommerent Octavien, pour le faire élire.

Cependant ceux qui avoient élû Alexandre le revêtirent aussi-tôt de la chape d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape ; & cette ceremonie étoit l'investiture du pontificat. Alexandre résistoit & s'enfuïoit, protestant de son indignité : mais enfin il fut revêtu par Odon premier des diacres. Alors Octavien se voïant frustré de son esperance, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter : mais un sénateur qui étoit present, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers son chapelain, criant & lui faisant signe de lui donner la

chape rouge qu'il avoit apportée : puis aïant ôté son bonnet & baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le capuce il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les assistans; & fit dire à ses adversaires qu'il étoit élû à rebours. Aussi tôt on ouvrit les portes de l'église que les sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armez entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main-forte à Octavien, que son parti nommoit le pape Victor III.

Alexandre & les cardinaux qui l'avoient élû craignant la violence, se retirerent dans la forteresse de l'église de S. Pierre : où ils demeurerent neuf jours enfermez & gardez jour & nuit par des gens armez, du consentement de quelques senateurs gagnez par Octavien. Ensuite pressez par les clameurs du peuple ils les tirerent de la forteresse, mais ce fut pour les transferer dans une prison plus étroite au de-là du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émuë, les enfans même crioient contre Octavien : les femmes le chargeoient d'injures & faisoient des chansons contre lui, l'appellant en Italien *Smanta-compagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple ne pouvant plus souffrir cette violence, marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermez, conduit par Hector Frangipane & d'autres nobles. Ils obligerent les sénateurs à en ouvrir les portes, & mirent en liberté Alexandre & les cardinaux : qui traverserent la ville avec des acclamations de joïe & au son de toutes les cloches, ac-

AN. 1159. compagnez de grandes troupes de Romains en armes ; & le vingtiéme de Septembre veille de saint Mathieu ils arriverent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui sancta Nympha, à treize milles ou quatre lieuës de Rome. Le même jour qui étoit un dimanche le pape Alexandre fut sacré, suivant la coutume, par les mains de Hubaud, évêque d'Ostie assisté de cinq autres évêques, sçavoir Gregoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni & de Terracine, de plusieurs cardinaux prêtres & diacres, de plusieurs abbez & prieurs : en presence d'un grand nombre d'avocats, de scriniaires, de chantres, de nobles & d'une grande partie du peuple Romain. En cette ceremonie on mit sur la tête du pape, suivant la coutume, le regne, c'est-à-dire la mitre ronde & pointuë en cone entourrée d'une couronne. Octavien aïant travaillé pendant un mois à assembler des évêques pour son sacre, en trouva enfin trois & fut sacré le premier dimanche d'Octobre, par Imar évêque de Tusculum, assisté des évêques de Melfi & de Ferentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le pape Alexandre. C'est lui qui avoit été moine à saint Martin des Champs, avant que d'être cardinal, & que S. Bernard comptoit entre ses amis.

Baudr.

Sup. l. LVIII. n. 79.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où par le conseil des évêques & des cardinaux il envoïa des nonces à l'empereur Frideric qui étoit en Lombardie occupé au siege de Crême : mais l'empereur prévenu pour Octavien & irrité

contre Alexandre depuis la légation de Besançon reçut mal ses nonces, & ne fit point de réponse à sa lettre. Alexandre écrivit aussi une grande lettre à Gerard évêque de Boulogne, aux chanoines de son église, & aux docteurs legistes & autres de la même ville : ce qui marque en quelle consideration étoit deslors l'école de Boulogne. En cette lettre Alexandre raconte tout ce qui s'étoit passé à son élection & à son ordination, comme je l'ai rapporté : ajoutant qu'Octavien quoiqu'il eût emploïé les menaces de l'empereur & la violence des laïques, n'avoit encore pû trouver d'évêque qui lui voulut imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de Septembre entre le sacre d'Alexandre & celui d'Octavien. Après ce recit Alexandre exhorte le clergé & les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'église Romaine, & à rejetter les écrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien. Il ajoute : Sçachez aussi que huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solemnellement avec les cierges allumez, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilege.

AN. 1159.

Sup. n. 22.

Alex. epist. 1. ap. Rad. c. 51.

Les cardinaux attachez au pape Alexandre écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frideric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux, sçavoir cinq évêques : Gregoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Prenefte, Bernard de Porto, Gautier d'Albane : c'est-à-dire tous les

ap. Rad. c. 53.

AN. 1159. cardinaux évêques excepté Imar de Tusculum partisan d'Octavien. Ensuite sont les noms de huit cardinaux prêtres & de neuf diacres. C'est tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux, avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandre, après avoir representé à l'empereur l'obligation qu'il a de secourir l'église Romaine, racontent ce qui s'étoit passé dans l'élection, emploïant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre : puis ils ajoutent : Votre majesté doit sçavoir de plus qu'Otton comte Palatin prenant occasion de l'intrusion d'Octavien, nous à persecutez le pape Alexandre & nous, & s'est efforcé de diviser l'église. Car il est entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le patrimoine de S. Pierre ; & a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces provinces. C'est pourquoi nous vous supplions, comme défenseur special de l'église Romaine, d'apporter le remede convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'usurpateur.

XXXIX. Lettres pour Octavien. *Radev. c. 50.*

Octavien de son côté sous le nom de Victor écrivit une lettre adressée aux patriarches, archevêques, évêques, abbez, ducs, marquis, comtes & autres seigneurs de la cour de l'empereur Frideric : où il les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'église en ce temps de trouble. Il raconte succintement sa promotion, sans en marquer les circonstances, puis il ajoute : Quant à ce Roland cy-devant chancelier, qui étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'église &

& l'empire, s'est intrus douze jours après notre élection : s'il vous vient quelques écrits de sa part, rejettez-les comme pleins de mensonge & envoïez par un schismatique. La datte est de Segni le vingt-huitiéme d'Octobre. AN. 1159.

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent aussi une lettre adressée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainsi leurs noms. Imar évêque de Tusculum le premier des évêques ; Jean du titre de S. Silvestre & S. Martin, & Gui de Crême du titre de S. Calliste prêtres cardinaux : Raimond diacre cardinal de sainte Marie *in via lata*, & Simon de sainte Marie *in Dominica* & l'abbé de Sublac. Ce ne sont en tout que cinq cardinaux. Leur lettre commence ainsi : Dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'église & de l'empire : il y eut une assez grande division entre les cardinaux ; c'est à-dire entre nous qui n'approuvions point ce traité, & les autres qui le soutenoient, étant engagez au Sicilien par l'argent & les promesses dont il les avoit aveuglez, & qui en attiroient plusieurs autres à leur parti. Quand donc on eut avis que l'empereur étoit entré en Italie & qu'il en avoit subjugé une grande partie : ces partisans du Sicilien commencerent à solliciter puissamment le pape, de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur & ses adherans. Nous disions au contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'église par violence tous ses droits spirituels & temporels : plûtôt que l'empereur, qui

c. 51.

Sup. n. 14.

AN. 1159. travailloit à recouvrer les droits de l'empire & à tirer l'église de servitude. A ce discours les partisans du Sicilien demeurerent confus, & se désisterent de leur entreprise.

Ensuite pendant que notre frere Octavien, alors cardinal & maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume cardinal de saint Pierre aux liens : le pape sortit de Rome & vint à Anagni avec les partisans du Sicilien. Ce fut là que par une conspiration manifeste ils s'engagerent avec serment, à faire excommunier l'empereur & à s'opposer jusques à la mort à sa volonté ; & que si le pape mouroit, ils n'éliroient pour lui succeder qu'un de ceux qui avoient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux évêques voisins, de ne sacrer pour pape que celui qui seroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort & son corps porté à Rome, avant que de l'enterrer nous convinmes tous par écrit, que l'élection se feroit selon la coutume de l'église Romaine ; c'est-à-dire que l'on separeroit quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages & les écrire, & que tout se feroit d'un commun consentement. Nous étant assemblez dans l'église de saint Pierre, l'élection proceda lentement ; & le troisiéme jour étant presque passé, quatorze cardinaux de la conjuration nommerent le chancelier Roland ; & nous au nombre de neuf nous élûmes Octavien, sçachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix & pour l'union entre l'église & l'empire.

Alors voïant que le parti contraire vouloit vio-

ler la convention que nous avions faite : nous leur défendîmes de la part de Dieu d'investir personne de la chape, sinon du consentement de tous ; & à Roland de la recevoir. Et comme, au mépris de cette protestation, ils se mettoient en devoir de le revêtir, avant qu'ils l'eussent fait, nous revêtîmes notre élu à la priere du peuple Romain ; sur l'élection de tout le clergé & du consentement presque de tout le senat, de tous les capitaines, les barons & les nobles : nous l'intronisâmes dans la chaire de saint Pierre, & nous le menâmes au palais, avec les acclamations du peuple & toutes les solemnitez requises. Les cardinaux du parti contraire se retirerent au château de saint Pierre, & y demeurerent enfermez plus de huit jours : puis en aïant été tirez par des senateurs, ils sortirent de Rome ; & étant au château nommé la Cisterne, entre Aricie & Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland ; & le dimanche suivant, ils le sacrerent. Aussi-tôt ils envoïerent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au sacre de notre élu, les menaçant d'excommunication & de déposition ; & toutefois il a été sacré le premier dimanche d'Octobre. Tel est le recit des cardinaux du parti d'Octavien : où ce qui est à remarquer, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes, que Roland avoit été élû le premier, & par la plus grande partie des cardinaux, & sacré le premier.

XL.
Députation de l'empereur à Alexandre.
Radev. II. c. 54.

L'empereur Frideric aïant reçu les lettres des deux partis, résolut par le conseil des seigneurs d'assembler un concile : croïant en avoir l'au-

AN. 1159. torité, à l'exemple des anciens empereurs, comme Justinien, Theodose & Charlemagne; & pour cet effet il envoïa citer les deux prétendus papes, par deux évêques, Daniel de Prague & Herman de
c. 55. Verden. La lettre de l'empereur au pape Alexandre le nommoit seulement Roland chancelier, & étoit aussi adressée aux cardinaux qui l'avoient élu. Il y disoit, que pour remedier au schisme il avoit résolu de tenir à Pavie une cour ou assemblée generale dans l'octave de l'Epiphanie: où il avoit appellé tous les évêques de l'empire & des autres roïaumes, sçavoir d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Dannemarc: afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclesiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance. Il ordonnoit donc à Roland, & aux cardinaux de son parti de la part de Dieu & de toute l'église de venir à cette assemblée: offrant de les y faire conduire en sûreté par les deux évêques deputez & par le comte Pala-
c. 56. tin. Dans la lettre circulaire aux évêques pour les appeller au concile, l'empereur disoit: Aïant assemblé les évêques Italiens & Allemans, avec les seigneurs & des personnes pieuses & zelées pour l'église: nous avons trouvé, suivant les decrets des papes & les regles ecclesiastiques, que lorsqu'il s'éleve un schisme dans l'église Romaine, nous devons appeller les deux prétendus papes & décider la contestation suivant le conseil des orthodoxes. La lettre finit par une défense à l'évêque à qui elle s'adresse de prendre parti entre les deux papes. Elle est dattée de Crême le vingt-troisiéme d'Octobre.

Digitized by Google

Les deux évêques de Prague & de Verden députez de l'empereur étant arrivez à Anagni où étoit le pape Alexandre, entrerent dans son palais & s'assirent devant lui avec les cardinaux & plusieurs autres tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour pape. Ils dirent leur charge & presenterent la lettre de l'empereur scellée d'or : à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublez, craignant d'une part la violence d'un prince si puissant, & de l'autre la diminution de la liberté de l'église. Après une longue déliberation, ils résolurent de demeurer fermes dans l'obéissance d'Alexandre, à quelques perils qu'ils se dûssent exposer. Et comme les envoïez du roi pressoient pour avoir réponse, le pape Alexandre répondit ainsi devant tout le monde : Nous reconnoissons l'empereur pour avoüé & défenseur de l'église Romaine, & nous prétendons l'honorer au dessus de tous les princes de la terre, pourvû que l'honneur du roi des rois n'y soit point interessé. C'est pourquoi nous sommes surpris de la maniere dont ils nous traite contre la coutume de ses prédecesseurs, en convoquant un concile sans notre participation, & nous ordonnant de nous trouver en sa presence, comme s'il avoit puissance sur nous. Or J.-C. a donné à S. Pierre & par lui à l'église Romaine ce privilege, qui s'est conservé jusques à present, qu'elle juge les causes de toutes les églises, sans avoir jamais été soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner, que ce privi-

AN. 1159.
Acta ap. Bar.

AN. 1159.

lege soit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres : la tradition canonique & l'autorité des peres ne nous permet pas d'aller à sa cour & de subir son jugement : les avoüez des moindres églises & les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision de ces sortes de causes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du saint siege. C'est pourquoi nous serions très-coupables devant Dieu, si par notre ignorance ou notre foiblesse nous laissions réduire l'église en servitude. Nous sommes prêts à nous exposer plûtôt aux derniers perils à l'exemple de nos peres. Telle fut la réponse du pape Alexandre.

Sup. liv. xxiv. n. 7. 8. 9.

Nous avons vû toutefois qu'en l'année 418. lorsque l'antipape Eulalius fut élu contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoissance de l'affaire, fit tenir un concile à Ravenne où il faisoit sa résidence : commit un évêque pour officier à Rome pendant le schisme ; & aïant reconnu la verité, fit chasser Eulalius, & maintint Boniface dans le saint siege. Les actes en sont conservez à Rome, & le cardinal Baronius les a inserez en ses annales. Nous avons vû encore que quatre-vingt ans après, le schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne subir le jugement du roi Theodoric, tout Arien qu'il étoit ; & ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III. n'étoit pas instruits de ces faits. Or suivant sa prétention il seroit impossible de finir un schisme : puisque

Ap. Baron. an. 418. & 419.

Sup. liv. xxx. n. 48.

chacun des contendans se disant pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la terre. AN. 1159.

Les deux évêques envoïez par l'empereur Frideric étant indignez de la réponse du pape Alexandre, allerent à Segni trouver l'antipape Octavien & lui baiserent les pieds : Otton comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans en fit autant, ce qui haussa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur s'étant ainsi déclaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'assemblée de Pavie, & ne se pas mettre entre ses mains. Cependant il envoïa des légats de tous côtez : en France & en Espagne trois cardinaux, deux prêtres Antoine du titre de S. Marc, & Guillaume de S. Pierre aux liens, & avec eux Odon diacre du titre de S. Nicolas : en Orient Jean du titre de saint Jean & S. Paul : en Hongrie Jules évêque de Palestrine, & Pierre de S. Eustache diacre : à C. P. Tiburce avec Arderic de S. Theodore diacre.

Acta. ap. Bar.

XLI. Concile de Pavie.

Radev. 11. c. 62. 64. tom. x. conc. p. 1387. Rad. c. 72.

Le temps du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent & attendirent quelque-temps l'empereur Frideric, occupé au siege de Crême, qu'il prit enfin & la brûla le vingt-septiéme de Janvier 1160. ce qui l'obligea à remettre le concile à la Chandeleur : mais il ne commença en effet que le cinquiéme de Février qui étoit le vendredi avant le jour des cendres. L'empereur étant arrivé à Pavie exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes & des prieres : puis les aïant assemblez

AN. 1160. & s'étant assis, il leur dit : Quoique je sçache que j'ai comme empereur le pouvoir d'assembler des conciles, principalement en un si grand péril de l'église : je vous laisse toutefois la décision de cette affaire si importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire, comme n'aïant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur aïant ainsi parlé, sortit du concile, qui étoit composé d'environ cinquante tant archevêques qu'évêques, & d'une grande multitude d'abbez & de prévôts. Il y avoit aussi des envoïez du roi de France & du roi d'Angleterre & des députez de divers païs, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé seroit reçu chez eux sans difficulté.

c. 71. 72.

Radev. c. 66. to. x. conc. p. 1394.

Il y vint entre autres deux députez du chapitre de S. Pierre de Rome : sçavoir, Pierre Chrétien doïen, & Pierre Gui soudiacre & camerier de l'église Romaine, porteurs d'une lettre de ce chapitre adressée à l'empereur & aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor. Les chanoines convenoient qu'Otton diacre cardinal de S. George, & Adelbalde cardinal des saints apôtres avoient pris la chape, & s'étoient efforcez d'en revêtir le chancelier Roland : mais ils soutenoient, que la plus saine & meilleure partie des cardinaux les en avoit empêchez & avoit élu Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus

Sup.

la plus grande. Ils ajoutoient que lorsque l'on conduisoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en Italien selon la coutume : *Papa Vittore, santo Pietro lo elegge*. Ils faisoient dire au chancelier : Octavien ne m'a jamais dépoüillé de la chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu. Ils prétendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole & du pallium qu'à la Cisterne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient pour témoins de ce qui s'étoit passé en cette occasion Otton comte Palatin, Gui comte de Blandrate, & le prevôt Hebert envoïez de l'empereur ; & finissoient en disant : Vous avez les deux glaives des apôtres, vous sçavez comment vous en devez user. Voulant dire qu'en ce concile la puissance temporelle étoit jointe à la spirituelle. AN 1160.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la question des deux élections, le sixiéme on lut publiquement une espece d'information, qui commençoit ainsi : Voici les articles qui ont été prouvez dans le concile de Pavie sur l'élection du pape Victor. Le seigneur Octavien & non aucun autre a été solemnellement revêtu de la chape, à Rome dans l'église S. Pierre, sur la demande du peuple, du consentement & au desir du clergé, & mis dans la chaire pontificale en presence du chancelier, & sans qu'il s'y opposât : les cardinaux & le clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé & le peuple Romain est venu en foule à ses pieds ; un secretaire étant monté sur un lieu élevé a crié suivant la coutume : Ecoutez, citoïens Romains. Notre pere le pape Adrien *Radev. c. 67.* *Sup. n. 37.*

eſt mort le lundi, il faut lire le mardi ; & le ſamedi ſuivant le ſeigneur Octavien cardinal de ſainte Cecile a été élu pape, revétu, intronisé & nommé Victor. L'approuvez-vous ? Le clergé & le peuple a répondu à haute voix : Nous l'approuvons. Ce qui a été repeté trois fois. Enſuite le pape a été conduit au palais, avec les banderoles & les autres marques de ſa dignité & les acclamations de loüanges.

AN. 1160.

Auſſi tôt le chapitre de ſaint Pierre eſt venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéiſſance. Et le lendemain les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier & les cardinaux qui étoient avec lui, pour ſçavoir s'il avoit été revétu de la chape, comme quelques-uns diſoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité ; & il leur a déclaré lui & les ſiens, que jamais il n'avoit été revétu, & que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé aïant oüi, ils ſont venus aux pieds du pape Victor & lui ont rendu obéiſſance. De tous ces faits ſont témoins Pierre Chrétien doïen de la baſilique de S. Pierre & tous ſes confreres, Blaiſe & Maniere prêtres chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres & quatre autres tant diacres que ſoudiacres. Enſuite on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéi au pape Victor : ſçavoir, le prieur & les chanoines de Latran, le clergé de ſainte Marie Majeure, de pluſieurs égliſes & monaſteres au nombre de trente-quatre, & on ajoute en general qu'il y en a beaucoup d'autres.

On rapporte enſuite des dépoſitions de pluſieurs témoins entre leſquels ſont deux prêtres de l'égliſe

de S. Marc qui étoit le titre de Roland. Ces dépositions contiennent les mêmes faits & ajoutent, que quelques-uns aïant voulu revétir le chancelier de la chape, il les repoussa avec indignation, disant : Vous ne me tournerez pas en ridicule : voilà le pape, allez à lui. Qu'on l'avoit vû sortir de Rome sans chape, sans étole, sans cheval blanc, avec une aumuce noire & un manteau noir. L'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire. Qu'on ne l'avoit revétu de la chape qu'à la Cisterne. Que le pape Adrien avoit dit : Octavien que j'ai envoïé en Lombardie veut excommunier les Milanois, mais je leur ai mandé de ne se point soucier de lui & de résister vigoureusement à l'empereur ; & je suis convenu avec eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je suis aussi convenu avec les cardinaux, qu'Octavien ne sera point pape après ma mort. Que deux cardinaux avoient dit, qu'ils étoient engagez par serment au chancelier Roland. C'est la sustance des dépositions : mais la plûpart des témoins ne parlent que par oüi dire.

AN. 1160.

XLII. Jugement en faveur d'Octavien. Rad. c. 65.

Après que l'affaire eut été examinée pendant sept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien qui étoit present, & avoit des défenseurs de sa cause ; & condamna Roland par contumace, comme aïant refusé de se presenter au concile, où il avoit été cité legitimement. La sentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec respect & l'approuva : puis on appella Victor à l'église, où il fut reçu avec grande solemnité & reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le respect accoû-

c. 68.

Digitized by Google

An. 1160. tumé, comme Constantin à S. Silvestre, ce sont les paroles de l'historien : puis le prenant par la main le mena jusques à son siege & l'intronisa.

c. 70. On voit encore plus de détail dans la lettre circulaire des presidens du concile. Ils disent que la cause y a été traitée canoniquement, sans aucune intervention de jugement séculier ; & après avoir rapporté la substance de l'information, ils ajoutent aux témoins qui y sont nommez, Pierre prefect de Rome, quatre autres qu'ils nomment, & plusieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre : mais nous avons crû devoir en dispenser les laïques, aïant un témoignage suffisant de plusieurs prêtres. Ensuite Herman évêque de Verdun, Daniel évêque de Prague, Otton comte Palatin & le prevôt Hebert, que l'empereur avoit envoïez à Rome pour citer les parties, par le conseil de vingt-deux évêques & des abbez de Cîteaux & de Clairvaux : ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland & son parti par trois citations solemnelles, pour venir à Pavie se presenter au jugement de l'église ; & que Roland & ses cardinaux ont répondu de vive voix, qu'ils ne vouloient se soumettre ni au jugement ni à l'examen.

Ils ajoutent que l'élection de Victor ayant été approuvée par le concile, l'a aussi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les seigneurs & par une multitude innombrable qui étoit presente. Ils continuent : Le lendemain qui étoit le

premier vendredi de Carême, c'étoit en 1160. le douziéme de Février, le pape Victor fut mené en procession de l'église de saint Sauveur hors de la ville où il logeoit, à l'église cathedrale : l'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendoit de cheval, le prit par la main, le conduisit jusques à l'autel & lui baisa les pieds : nous les baisâmes tous aussi. Le lendemain samedi le pape en plein concile & nous avec lui, tenant des cierges allumez, anathematisâmes le chancelier Roland schismatique, & ses principaux fauteurs. Nous vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté ce que l'église assemblée a ordonné, & à prier pour la conservation du pape Victor. La lettre est souscrite premierement par Peregrin patriarche d'Aquilée, puis par Arnold archevêque de Maïence, Arruic de Brême, Reinald de Cologne & Vicman de Magdebourg ; ces quatre archevêques étoient presens avec quelques-uns de leurs suffragans : les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lion, de Vienne & Gui évêque elû de Ravenne consentirent seulement par leurs députez. On voit aussi les souscriptions des évêques de Fermo, de Ferentine, de Mantouë, de Bergame & de Faïence. Mais il n'y a pas grande sûreté à ces souscriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre. Car nous allons voir qu'il n'adhera pas à ce concile ; non plus que l'archevêque de Treves, qui étant demeuré malade en chemin envoïa des lettres d'excuse.

AN. 1160.

V. c. 72.

L'empereur Frideric écrivit aussi à Eberard ar-

AN. 1160.

XLIII. Suite du concile de Pavie.

Radev. c. 69.

chevêque de Salsbourg & à ses suffragans une lettre où il insiste principalement sur la prétenduë conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien par le chancelier Roland ; & en apporte cette preuve : Comme nous déliberions sur ce qu'il y avoit à faire touchant le schisme, l'archevêque de Tarantaise, les abbez de Clairvaux, de Morimond & dix autres, survinrent comme si Dieu les eût envoïez, demandant la paix pour les Milanois. Nous leur dîmes notre intention, & ils retournerent à Milan pour sçavoir celle du peuple, qui leur répondit : Nous sommes engagez par serment au pape & aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur sans leur consentement. Les abbez repliquerent : Vous n'êtes plus engagez au pape, puisqu'il est mort. Mais, reprirent les Milanois, nous sommes engagez aux cardinaux & eux à nous. L'empereur avoüe ensuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux : la lettre est du quinziéme de Février.

c. 71.

Eberard évêque de Bamberg qui étoit auprès de l'empereur écrivit en son particulier à l'archevêque de Salsbourg, ce qui s'étoit passé à Pavie. D'abord, dit-il, presque tous étoit d'avis de differer, jusques à une plus grande connoissance de l'affaire & un concile plus general : toutefois le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cause de la conjuration contre l'empire. Ainsi nous l'avons reçû par l'esperance de la paix & de l'union entre le roïaume & le sacerdoce. Et ensuite : L'envoïé du roi de France a promis que son maître ne recon-

noîtra ni l'un ni l'autre, jusques à ce qu'il ait reçu les envoïez de l'empereur ; l'envoïé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit la même chose. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lion & de Besançon ont consenti par leurs lettres & leurs deputez. Celui de Treves est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas consenti : mais ses suffragans l'ont tous fait. Il ne reste que vous. AN. 1160.

Henri prevôt de Berthesgade écrivit aussi à l'archevêque de Salsbourg sur le même sujet ; & sa lettre contient plusieurs particularitez remarquables du concile de Pavie. Le patriarche d'Aquilée, dit il, & quelques autres ont obéï, à cause des besoins de l'empire : sauf la censure de l'église catholique. Les évêques de Bamberg, de Passau & de Ratisbone, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait on envoïe des deputez : sçavoir l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verdun en Espagne, & celui de Prague en Hongrie. L'empereur Frideric envoïa aussi aux rois d'Angleterre, de Dannemarc, & de Bohême & à l'empereur Manuel. c. 72. c. 71.

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard archevêque de Salsbourg, parce que s'étant mis en chemin pour venir au concile de Pavie : il tomba griévement malade à Vienne & fut obligé de s'y arrêter & de retourner chez lui. Ici finit l'histoire de l'empereur Frideric écrite par Radevic chanoine de Frisingue, & importante par les pieces qu'il y a inserées. Gunther, qui a mis en vers la même histoire dans son poëme intitulé *Ligurinus*, finit aussi au c. 73.

AN. 1160. même endroit : c'est-à-dire au commencement du schisme d'Alexandre & d'Octavien, & à l'entrée de l'empereur à Pavie après la prise de Crême.

Acta Alex. ap. Baron.

L'empereur Frideric publia ensuite un édit par tous ses états : c'est-à-dire en Italie & en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, sous peine de bannissement perpetuel. Plusieurs choisirent l'exil plûtôt que d'entrer dans le schisme ; & à leur place on mit par violence des partisans de l'antipape : ce qui causa un grand trouble dans l'église. Alexandre de son côté après avoir plusieurs fois exhorté Frideric à revenir de son erreur, l'excommunia solemnellement à Anagni le jeudi saint vingt-quatriéme de Mars 1160. étant assisté des évêques & des cardinaux ; & en même temps suivant la coutume ancienne de ses prédecesseurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidelité à ce prince absous de leur serment. Ainsi parle l'auteur de la vie d'Alexandre : mais nous avons vû que cette coutume n'avoit commencé qu'à Gregoire VII. environ quatre-vingt ans auparavant ; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéï ni moins reconnu empereur, après cette excommunication que devant. Alexandre renouvella aussi l'excommunication contre Octavien & ses complices ; & pour dissiper les mensonges qu'ils avoient répandus de tous côtez, il envoïa des légats en diverses provinces.

Sup. l. LXII. n. 29.

XLIV. S. Eberard de Salsbourg.

Vita tom. 2. Canis. p. 287.

Eberard archevêque de Salsbourg étoit de la premiere noblesse de Baviere, né vers l'an 1085. ses parens l'envoïerent étudier à Bamberg, où après avoir

avoir été quelque-temps chanoine, il embrassa la vie monastique dans l'abbaïe de saint Michel. Mais les chanoines l'en retirerent malgré lui, & l'envoïerent étudier en France, jusques à ce que ses cheveux fussent revenus. A son retour il se retira chez ses parens en Baviere ; & après avoir long-temps déliberé, il rentra dans le monastere à l'âge de quarante ans, avec la permission de l'évêque saint Otton & du chapitre de Bamberg. Cependant ses freres aïant fondé un monastere dans une de leurs terres nommée Bibourg, le demanderent pour abbé, & furent cinq ans sans le pouvoir obtenir : jusques à ce qu'Eberard étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce saint prélat le fit connoître au pape Innocent II. & le desir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, & lui donna lui-même la benediction abbatiale. Il gouverna cette maison naissante avec beaucoup de regularité & de prudence, exerçant liberalement l'hospitalité & répandant au dehors de grandes aumônes : ensorte qu'il ne gardoit de provisions, que ce qui étoit nécessaire d'une récolte à l'autre.

AN. 1159.

p. 287.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaïe de Bibourg, lorsque le siege de Salsbourg vint à vacquer par la mort de l'archevêque Conrad : & il fut élu pour lui succeder d'un commun consentement des évêques de la province, du clergé & du peuple de l'église vacante. Il ne changea rien à l'austerité de sa vie depuis son élevation, & augmenta ses aumônes à proportion de ses reve-

AN. 1160. *Radev. II. c. 73.* *Vita p. 196.*

nus. Il prêchoit & d'exemple & de parole, étant bien instruit des saintes lettres : il dépensoit beaucoup pour l'hospitalité & pour l'entretien des monasteres : servoit lui-même les pauvres, & ne dédaignoit pas de toucher les lépreux & de leur baiser les mains. Il reconnut & suivit toujours Alexandre, & attira à l'obéïssance de ce pape Hartman évêque de Brixen son suffragant. Ces deux prélats furent les seuls de toute l'Allemagne, qui ne prirent point de part au schisme. L'archevêque n'embrassa le bon parti qu'après une longue délibération ; & la raison qu'il en rendoit étoit le consentement de toute l'église, c'est-à-dire, de la plus grande partie, qui s'étoit déclarée pour Alexandre. Quoique l'empereur Frideric en fut irrité contre le saint prélat, il n'osoit toutefois faire éclater son ressentiment ; & quand il étoit en sa présence, la dignité même qui paroissoit sur son visage le retenoit, & lui imprimoit une crainte respectueuse. Ce prince l'avoüoit lui-même ; & le saint prélat de son côté désiroit ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelque autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxiéme de Juin 1164. âgé de soixante & dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiscopat. On rapporte plusieurs miracles faits à son tombeau, & il est compté entre les saints.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie.

Henri prêtre cardinal qui avoit été moine à Clairvaux, Odon cardinal diacre & Philippe abbé de l'Aumône, monastere de l'ordre de Cîteaux au

diocese de Chartres, écrivirent une lettre generale à tous les prélats & les fidelles, pour servir de préservatif contre la lettre synodale du concile de Pavie. Ils insistent premierement sur l'incompetence des juges, & disent : Si l'église Romaine doit être jugée sur quelque article, elle devoit l'être à Rome, par les évêques de la province & un concile general de toute l'église. On auroit pu connoître à Rome avec plus de facilité & de liberté ce qui s'étoit passé à l'élection d'Alexandre. Ils soutiennent ensuite que l'élection du pape, est reservée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres & diacres ; & ajoutent : Si on admet à cette élection le chapitre de saint Pierre, pourquoi n'admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui est la premiere église de Rome, le clergé de sainte Marie Majeure, les abbez & les moines de saint Paul & de saint Laurent, qui sont toutes les églises patriarcales ? Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doïen de saint Pierre, ancien schismatique attaché à Pierre de Leon. Ils refutent ce qu'avançoient les schismatiques, qu'Alexandre avoit reconnu dans sa bulle, qu'Octavien avoit été élu par deux cardinaux : au lieu qu'elle portoit seulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faisoit pas une élection. *Bibl. Cist. to. 3. p. 241.*

Ils relevent le merite d'Alexandre, & accusent Octavien de plusieurs violences. Et sur ce que l'on prenoit avantage de ce que personne ne s'étoit presenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils disent : Nous étions envoïez en ces quartiers là, pour les affaires

AN. 1160.

du pape : mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sûreté : ce n'étoit que menaces & perils de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'église, mais pour expliquer la verité de ce qui s'étoit passé : mais nous n'avons jamais pû, Dieu le sçait, en obtenir la permission.

XLVI. Lettres d'Arnoul de Lisieux.

Mabill. ad ep. 348. S. Bern. Arn. epist. 19.

Arnoul, qui d'archidiacre de Sées devint évêque de Lisieux en 1141. étoit un des plus sçavans prélats & des plus autorisez des états du roi d'Angleterre. Quand il eut appris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre : où il le reconnoît pour pape légitime, l'encourage contre le schisme par l'exemple du pape Innocent II. & ajoute : Il est souvent arrivé de ces schismes dans l'église Romaine, comme on voit même par les peintures du palais de Latran : où les schismatiques temeraires servent de marche-pied aux papes. Et ensuite : Si-tôt que j'ai appris votre promotion & l'entreprise de votre adversaire, je me suis hâté d'en donner connoissance à nôtre prince : pour le prévenir en votre faveur, & empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hesité quelque-temps, mais ensuite il m'a promis avec gaïeté & fermeté, qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous. Depuis peu il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de differer à vous reconnoître ; & comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriser, ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de faire une

Digitized by Google

ordonnance generale : mais il n'a pas laissé de vous reconnoître en effet, & il demeurera ferme sur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'est qu'on ne sçavoit pas encore en Angleterre que Frideric se fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continuë : J'aurai soin de prévenir auprès du roi les mauvais discours, & faire qu'il persevere dans votre obédience. De votre côté ne perdez point d'occasion d'envoïer souvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir.

Le pape Alexandre aïant reçu cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein consistoire ; & fit à Arnoul une réponse, où il l'exhorta à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre, & auprès des évêques & des seigneurs du païs. Vous sçavez, ajoûte-t-il, comme l'empereur Frideric dès le commencement de son regne a cherché les moïens d'opprimer l'église Romaine, & comme il nous a traitez nous-mêmes pendant la légation de Besançon. Le pape vient ensuite au concile de Pavie & parlant de l'antipape il dit : Nous avons appris certainement, que pendant quelques jours il a quitté les ornemens pontificaux en presence de l'empereur qui les lui a rendus & l'a investi de la papauté par l'anneau : chose inoüi jusques alors. Et comme les évêques les plus sages se retiroient secretement de ce conciliabule : il a contraint les autres par violence de rendre respect à l'antipape. Il ajoute : Nous écrivons suivant votre conseil à l'archevêque de Roüen, & aux autres évêques de Nor-

Alex. ep. 2. to. x. conc. p. 1397. ap. Arnulf. 20.

Sup.

AN. 1160. mandie. Cette lettre est dattée d'Anagni le premier d'Avril 1160.

En conséquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la difference des deux papes & des deux élections, dont il releve les circonstances : puis il ajoute, parlant des évêques assemblez à Pavie : De quel droit ont ils osé décider la cause commune, par leur autorité privée ? & nous faire la loi comme à leurs inferieurs, nous que Dieu a fait leurs égaux ? Et ensuite : Beni soit Dieu qui a fait à l'église Gallicane sa misericorde ordinaire, de reconnoître toujours la verité, & ne point s'écarter du chemin de la justice. Car comme la puissance divine a abbatu tous ceux que la fureur des Allemans a élevez contre l'église Romaine : ainsi elle a donné la victoire à tous ceux que la pieté des François a reçus. A present même aïant examiné à fond les personnes & les élections, ils sont convenus de reconnoître le pape Alexandre du consentement de leur roi vraïement catholique ; & reçoivent par tout avec honneur ses lettres & ses nonces. Ce témoignage est remarquable venant d'un prélat sujet du roi d'Angleterre. Il continuë : Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France & le nôtre, on a résolu de differer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre : jusques à ce que notre roi puisse consulter l'église de son roïaume, & confirmer par votre consentement ce qu'il a dans l'esprit. Car il ne convenoit ni à sa prudence ni au respect qui vous est dû,

de rien faire ſans vous conſulter en une affaire de cette importance. Il s'eſt toutefois dès le commencement aſſez déclaré ſur ce ſujet : il a toujours reçu les nonces & les lettres du pape Alexandre avec reſpect & agrément, & a ſouvent déclaré en public qu'il n'en recevroit point d'autre. Au contraire quand la lettre d'Octavien lui fut preſentée, il ne voulut pas la toucher de ſa main, la regardant comme quelque choſe d'immonde : il la reçut ſur un morceau de bois qu'il ramaſſa dans la pouſſiere, & la jetta derriere ſon dos le plus haut qu'il put en preſence du nonce : ce qui fit rire tous les aſſiſtans. AN. 1160.

Arnoul de Liſieux écrivit auſſi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre : leur marquant les diligences qu'il avoit faites, pour le faire reconnoître par le roi d'Angleterre. Il dit, qu'il eſt toujours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'égliſe Romaine. C'étoit Henri de Piſe & Guillaume de Pavie prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine & à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Enſuite il ajoute : Quant au fait pour lequel le roi de France a été ſcandaliſé contre eux, ne doutez point qu'ils ne ſoient excuſables : car jamais on ne les auroit fait conſentir à cette diſpenſe, s'ils n'y avoient été engagez par une néceſſité invincible, & par l'eſperance de procurer un bien ineſtimable. On s'étoit aſſemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les

epiſt. 23. *p. 38.* *Matth. Paris. an. 1160.*

AN. 1160.

légats voïoient l'affaire de l'église en grand péril: parce que plusieurs n'osant ouvertement combattre la verité, disoient par une politique humaine, qu'il falloit differer & attendre l'évenement, plutôt que d'exposer la réputation de deux si grands princes. Que l'église Romaine avoit toujours été à charge aux souverains, & qu'il falloit profiter de l'occasion de sécoüer ce joug. Que la question seroit décidée par la mort de l'un ou de l'autre, & que l'autorité des évêques pouvoit cependant suffire en chaque roïaume. Les envoïez de l'empereur insistoient sur ces raisons avec les deux cardinaux Jean & Gui légats d'Octavien, & ils auroient triomphé du moindre délai: d'autant plus que tout le monde croïoit que les deux rois étoient favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France se rapportoit au roi d'Angleterre de la décision de l'affaire, & avoit déclaré publiquement qu'il suivroit son avis. Ainsi il falloit plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la severité d'un refus: puisque dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande & en dernier lieu la Norvege.

Je ne vois point qu'elle pouvoit être cette dispense, sinon pour le mariage qui avoit été résolu entre Henri fils du roi d'Angleterre & Marguerite fille du roi de France encore enfans. Car il fut confirmé par l'autorité des légats du pape Alexandre, & il ne pouvoit l'être sans dispense: tant à cause du bas âge des parties, que parce que le prince étoit fils d'Alienor, qui avoit long-temps passé pour la femme

Sup. n. 31.

Matth. Paris. an. 1160.

me légitime de Louis, & dont il avoit eu des enfans. Or encore que ce prince souhaitât ce mariage, il pouvoit être scandalisé de la facilité des légats à accorder la dispense. AN. 1160.

XLVII. Lettres de Jean de Sarisberi. ap. Jo. Sarisb. ep. 44.

On voit encore mieux ce qui se passa en Angleterre sur l'affaire du schisme, par les lettres de Jean de Sarisberi, qui étoit alors chapelain & secretaire de Thibaut archevêque de Cantorberi. Ce prélat, ou plûtôt Jean sous son nom, écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes : Le schisme de l'église Romaine excite ceux qui aiment la nouveauté & encourage les audacieux. Car chez nous les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne sçavons lequel des deux a la meilleure cause : nous ne pouvons retenir ceux qui vont par legereté vers l'un ou l'autre, & nous ne croïons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre roïaume sans votre conseil, tandis que la chose est en suspens. Que ferons-nous donc, nous qui sommes plus soumis à vos ordres que les autres, & plus engagez à l'église Romaine, étant obligez par notre serment à la visiter en certains temps ? C'est que l'on prenoit alors serieusement la promesse que font les évêques, d'aller à Rome tous les trois ans ou tous les cinq ans, suivant la distance des lieux, qui n'est plus regardée que comme de stile. L'archevêque continuë : Or il seroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'église Romaine. Nous attendons & desirons sur tout cela votre conseil & votre se-

Digitized by Google

AN. 1160. cours. En cette lettre l'archevêque Thibaut témoigne qu'il n'a plus gueres à vivre, à cause de son grand âge & de ses infirmitez.

Le roi Henri étoit absent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expressément dans une autre lettre : c'est-à-dire qu'il étoit en Normandie, où il faisoit sa résidence ordinaire. Dans cette autre lettre l'archevêque dit : Nous avons appris certainement que l'église Gallicane a reçu Alexandre & rejetté Octavien, & autant que l'on peut connoître humainement, il semble qu'elle a pris le meilleur parti : car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de reputation, de prudence, de lettres, d'éloquence : tous ceux qui viennent de-là disent que sa cause est la plus juste ; & quoique nous n'aïons encore reçu ni nonce, ni lettres de l'un ni de l'autre, nous sçavons que tous les Anglois ont plus d'inclination pour Alexandre, si vous y joignez votre consentement: Or nous avons oüi dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaise, que dans un si grand péril de l'église vous fassiez par respect humain autre chose que ce qui lui doit être agréable, en soumettant toute l'église de votre roïaume à un homme, qui, comme on le dit publiquement, a envahi le saint siege, sans élection, sans vocation divine, par la faveur de l'empereur seul. Car presque toute l'église Romaine est du côté d'Alexandre. Or nous avons appris par la lecture, qu'en cas pareil ceux que l'église Gallicane a reçus, ont prévalu : comme de notre temps Innocent con-

tre Pierre, Caliste contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Paſcal contre trois antipapes; & pluſieurs autres du temps de nos peres. Mais vous ne devez rien faire en une affaire de cette importance ſans le conſeil de votre clergé. AN. 1160.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit paſſé à Pavie, Jean de Sariſberi en écrivit ainſi à un docteur Anglois de ſes amis nommé Raoul de Serre, qui étant à Reims lui avoit écrit au ſujet du ſchiſme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur d'Allemagne ne ſurprenne notre prince par ſes artifices: mais il me ſemble que le conventicule de Pavie loin de toucher une perſonne raiſonnable affermit l'élection d'Alexandre, par le témoignage de ſes adverſaires. Car, pour ne point parler de la temerité d'avoir oſé juger l'égliſe Romaine reſervée au jugement de Dieu ſeul, ni des autres nullitez de la procedure, tout ce qui s'eſt fait à Pavie eſt contre l'équité, les loix & les canons. On a condamné des abſens, ſans avoir examiné la cauſe, qui devoit même l'être ailleurs & par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'abſenter. C'eſt ignorer ou diſſimuler le privilege de l'égliſe Romaine. Qui a ſoumis l'égliſe univerſelle au jugement d'une égliſe particuliere? Qui a établi les Allemans juges des autres nations? Qui a autoriſé des hommes brutaux & impetueux pour donner à leur fantaiſie un chef à tous les hommes? Mais je ſçai le deſſein de l'empereur, car j'étois à Rome ſous le pape Eugene, lorſqu'à la premiere ambaſſade que ce prince envoïa au commence- epiſt. 59.

Digitized by Google

AN. 1160. ment de son regne il découvrit sa pensée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire, & de soumettre facilement à Rome toute la terre, pourvû que le pape lui aidât; en excommuniant ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape disposé à une telle iniquité: c'est pourquoi il en a voulu faire un qui lui fut dévoüé. Et ensuite:

Tous les jugemens doivent être libres, mais surtout les jugemens ecclesiastiques, au lieu qu'en celui-ci ce n'a été que violence d'une part & artifice de l'autre. Les juges assemblez en presence d'une armée, menacez, intimidez ont précipité leur sentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la premiere & la plus canonique: mais comment l'a-t'on prouvé? Le doïen de S. Pierre & deux chanoines au nom de tout le chapitre, & les recteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec serment, le prefet de Rome & d'autres citoïens ont offert de jurer de même, mais on n'a reçu que le serment des ecclesiastiques, parce que l'affaire a passé par leurs mains. Qui est assez aveugle pour ne pas voir un artifice si grossier? Tout le monde sçait de quelle consideration sont, principalement dans l'élection du pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Personne ne croira qu'ils y aïent eu part comme ils se vantent; mais je veux qu'ils aïent été presens au commencement de la querelle: ont-ils suivi Roland jusques à son sacre pendant douze jours? Le chapitre de S. Pierre l'a-t'il vu, & le prefet qui est exilé & à qui il n'est pas permis d'entrer

dans Rome, lui & les autres citoïens ont-ils approché des terres du roi de Sicile & du lieu où s'est fait ce sacre ? On les a donc dispensez exprès du serment, parce qu'ils ne l'auroient pas fait, pour ne pas blesser leur conscience, ou du moins leur reputation. AN. 1160.

Au reste, qu'est devenu ce grand nombre de la plus saine partie des cardinaux ? Ont ils été corrompus par l'argent que les sénateurs ont confessé avoir reçu, pour promettre avec serment la promotion d'Octavien, & qui a été destiné par le peuple à la réparation des murailles ? De ce grand nombre il n'est resté que trois cardinaux, dignes d'être jugez par les Allemans dans leur camp. Guillaume de Pavie cardinal de S. Pierre-aux-liens a été informé de tout : pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie ? C'est qu'il n'auroit pas parlé en faveur de Victor ; & il a exprès gardé le silence dans ce tumulte où il ne voïoit que de l'emportement : sçachant que ce que l'on y faisoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de l'église. Mais si l'élection de Victor a été si canonique, pourquoi tous les évêques cardinaux hors ces trois, n'ont-ils point assisté à son sacre ? & qui en a empêché les évêques de Toscane qui y étoient appellez, sinon la crainte de commettre un sacrilege ? J'admire que tout le monde suit le pauvre Alexandre, & qu'on aime mieux souffrir l'exil avec lui, que regner en s'attachant à son adversaire. Tous les ordres des cardinaux, toute la cour Romaine est avec lui. Ils ne craignent point la sentence du concile de Pavie, au contraire ils ont prononcé anathé-

Digitized by Google

me contre l'empereur même, son idole, & tous ses adorateurs.

AN. 1160.

Sup. n. 41. Je passe aux souscriptions de ce concile, où, faute d'évêques, on fait paroître des comtes, & on met au premier rang des évêques dont l'élection est nulle ou rejettée. Rainald chancelier de l'empereur s'est dit archevêque de Cologne, quoiqu'il soit certain que son élection a été condamnée par le pape Adrien ; & je ne vois pas pourquoi il a differé de se faire sacrer par son Victor, si ce n'est qu'il craint sa chute prochaine. Gui comte de Blandrate a tenu la place de l'archevêque de
Sup. n. 29. Ravenne : quoique son fils qui est un bon jeune homme, mais dont l'élection a été cassée, ne puisse passer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule ? c'est un jeu de théatre plûtôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de roïaumes & de provinces ramassées dans ces souscriptions pour imposer aux ignorans ? Nous sommes bienheureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injustices que ce concile de les souffrir.

J'estime que ceci suffit pour persuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre : à condition de differer, s'il le juge à propos, à publier son consentement, car je suis bien persuadé qu'il ne reconnoîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie & l'évêque de Plaisance ont été sollicitez outre mesure pour le parti d'Octavien, mais ils n'ont cedé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu,

Toutefois l'empereur les presse, & Dieu le permet afin que leur exemple encourage ceux qui sont plus éloignez. Et ensuite : Quoique l'archevêque de Cantorberi soit, comme vous sçavez, considerablement malade, toutefois la necessité de cette affaire l'a obligé de partir, pour se trouver à l'assemblée des évêques & du clergé de tout le roïaume ; & rendre réponse au roi, qui l'a consulté sur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Winchestre & celui de Durham prendroient volontiers, s'ils osoient, le parti d'Octavien ; au contraire l'archevêque d'Yorc & notre trésorier soutiennent Alexandre de toutes leurs forces, & c'est le parti du plus grand nombre & des plus honnêtes gens. Ainsi parloit Jean de Sarisberi.

XLVIII. Alexandre reconnu en France & en Angleterre.

Jo. Sarisb. ep. 64.

Philippe abbé de l'Aumône de l'ordre de Citeaux au diocése de Chartres, dont j'ai déja parlé, contribua beaucoup à faire connoître le pape Alexandre en France & en Angleterre. Comme sa vertu lui donnoit une grande autorité, le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, & il lui répondit en ces termes : J'ai présenté votre lettre au roi d'Angleterre, qui l'a reçuë agréablement, & après avoir déliberé avec les siens & avec nous, il vous a reconnu pour pape : il vous presente par nous son obéïssance, & vous envoïera dans peu ses députez : mais il a voulu que je vous en écrivisse le premier, afin que vous appreniez ses intentions plus secretement & plus promptement : J'ai envoïé votre lettre generale aux évêques d'Angleterre par un homme fidele, avec Gilbert évêque

AN. 1160. d'Herford & Hilaire de Chicheſtre, fort affectionnez à votre perſonne & à votre cauſe. Je ſuis allé tout de ſuite vers le roi de France, qui comme prince catholique vous eſt auſſi tres affectionné ; & vous l'auroit déja montré par les effets, ſi pluſieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoïe par mon miniſtere une lettre de compliment : mais qui doit demeurer ſecrete, juſques à ce que les deux rois aſſemblez vous donnent une déclaration publique de leur obéïſſance, ce qui ſe fera inceſſamment, parce qu'ils ſont prêts à faire la paix entre eux. Et enſuite : Sçachez que tous les archevêques, les évêques, & les autres prélats conſentent à votre élection.

L'aſſemblée de l'égliſe Anglicane ſe tint en effet. On y lut pluſieurs pieces, par leſquelles les deux papes prétendoient ſoutenir leur droit : on lut enſuite les canons ; & il ſurvint des témoins que l'on n'attendoit point qui rendirent la verité plus manifeſte. L'aſſemblée toutefois ne forma aucun jugement, réſervant la déciſion au roi : mais elle dreſſa ſon avis, que l'archevêque Thibaut envoïa au roi par Rainald ſon archidiacre & Guillaume de Ner ſon chapelain. Enſuite l'archevêque aïant reçu la réponſe du roi, fit un mandement adreſſé à tous les évêques d'Angleterre : par lequel il leur déclare, qu'Alexandre eſt le pape legitime, reçu par l'égliſe Anglicane & la Gallicane, & qu'Octavien eſt condamné avec ſes fauteurs, comme manifeſtement ſchiſmatique. C'eſt pourquoi il leur ordonne de rendre reſpect & obéïſſance au pape Alexandre.

epiſt. 65.

Le

AN. 1160.

to. x. conc. p. 1406. ex Rob. de Monté anno 1160.

Le roi d'Angleterre de son côté fit une autre assemblée au mois de Juillet 1160. au Neuf-marché dans le païs de Caux à six lieuës de Beauvais : où il assembla tous les évêques de Normandie avec les abbez & les barons. En même temps le roi de France assembla aussi les siens à Beauvais ; dans l'une & l'autre assemblée on traita de l'affaire du schisme ; & tous s'accorderent de reconnoître le pape Alexandre & de rejetter Victor.

XLIX. Heretiques punis en Angleterre.

to. x. conc. p. 1404. ex Guill. Neubrig. lib. II. c. 13.

Cependant on tint en Angleterre un autre concile, pour juger des heretiques que le peuple nommoit Publicains. Ils étoient sortis originairement de Gascogne & s'étoient répandus en divers païs : car on disoit qu'il y en avoit une multitude innombrable en France, en Espagne, en Italie & en Allemagne. Or l'Angleterre se vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune heresie, depuis la conversion de la nation sous S. Gregoire. Ceux qui y entrerent alors étoient Allemans, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes ; gens rustiques & sans lettres, excepté leur chef nommé Gerard, qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque-temps cachez, on découvrit qu'ils étoient d'une secte étrangere & on les mit en prison. Mais le roi ne voulant ni les chasser ni les punir sans avoir été examinez, fit assembler à Oxfort un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion, & Gerard parlant pour tous répondit, qu'ils étoient Chrétiens & qu'ils suivoient la doctrine des apôtres. Mais étant interrogez en détail sur les articles de foi, ils dé-

AN. 1160. clarerent qu'ils déteſtoient le baptême, l'euchariſtie & le mariage, & ne comptoient pour rien l'autorité de l'égliſe. Comme on les preſſoit par les paſſages de l'écriture, ils répondirent qu'ils croïoient ce qu'on leur avoit appris, & ne vouloient point diſputer ſur la foi. Ils ſe mocquerent des exhortations

Matth. v. 10. & des menaces, diſant : Heureux ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice.

Alors les évêques craignant que cette erreur ne fit du progrès, les déclarerent heretiques, & les abandonnerent au prince, pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, & qu'après les avoir fuſtigez publiquement on les chaſſât de la ville : défendant étroitement que perſonne ne les logeât ni ne leur donnât aucune aſſiſtance. Leur ſentence aïant été prononcée ils coururent gaïement au ſupplice, leur maître mar-

Luc. vi. 22. chant à la tête & chantant : Vous ſerez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme Angloiſe, la ſeule qu'ils avoient ſéduite, les quitta par la crainte du ſupplice & rentra dans le ſein de l'égliſe. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fuſſent connus pour heretiques ; & on marqua de plus au menton leur docteur. Enſuite on leur déchira leurs habits juſques à la ceinture, on les foüetta rudement & on les chaſſa de la ville. Comme c'étoit l'hiver & que perſonne ne leur donnoit le moindre ſoulagement, ils périrent miſerablement par la rigueur du froid. Cette ſeverité garantit l'Angleterre de ces heretiques, qui étoient des Manichéens, comme il eſt aiſé de remarquer.

Digitized by Google

AN. 1160.

L.
Alexandre reconnu en Palestine.

Gu. Tyr. XVIII. *c.* 29.

t. X. *conc. p.* 1403.

En Orient le légat du pape Innocent nommé Jean prêtre cardinal du titre de S. Jean & S. Paul arriva à Biblus ou Giblet, avec quelques Genois vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permission d'entrer dans le roïaume de Jerusalem en qualité de légat, il fit sonder auparavant l'esprit du roi Baudoüin & des autres seigneurs, tant ecclesiastiques que séculiers. Après une grande déliberation on lui manda de demeurer, & ne pas entreprendre d'entrer dans le roïaume : jusques à ce qu'on lui fît sçavoir par l'avis commun des prélats & des seigneurs ce qu'il devroit faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth où se trouverent Amauri patriarche de Jerusalem avec les autres prélats, & le roi avec quelques seigneurs. Les avis furent partagez : car quoique les prélats Latins d'Orient ne se fussent encore déclarez pour aucun des deux papes, ils ne laissoient pas en secret de favoriser l'un ou l'autre. Dans le concile donc les uns disoient qu'il falloit reconnoître Alexandre & recevoir son légat, & Pierre archevêque de Tyr étoit à leur tête : les autres préferoient Victor, disant qu'il avoit toujours été ami & protecteur du roïaume de Jerusalem, & ne vouloient point absolument que le légat fût reçû.

Le roi prenoit un avis moïen avec les seigneurs & quelques prélats ; & de peur de faire un schisme dans l'église d'Orient, il proposoit de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. D'accorder au légat la liberté de visiter les lieux saints comme pelerin, sans marques de légation ; & de demeurer

Digitized by Google

AN. 1160. dans le roïaume, jusques à la premiere occasion de repasser, à laquelle il seroit obligé de partir. Le roi disoit pour son avis : Le schisme est nouveau, & le monde ne connoît pas encore quelle est la meilleure cause : il est dangereux de se déterminer dans une affaire douteuse. D'ailleurs on n'a pas besoin d'un légat dans ce roïaume, pour être à charge par sa dépense aux églises & aux monasteres & les appauvrir par ses exactions. C'étoit l'avis du roi, & quoiqu'il parût plus utile, l'avis de ceux qui vouloient que le légat fût reçu, prévalut. Il fut donc appellé & vint dans le roïaume, où dans la suite il fut incommode à plusieurs qui s'étoient réjoüis de son arrivée. Ce sont les paroles de Guillaume archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en son nom & au nom de ses suffragans la lettre sinodale adressée au pape Alexandre, où il dit : Nous avons reçu votre lettre avec le respect convenable, & l'avons luë en presence des archevêques de Nazareth & de Tyr & de nos autres freres. Et voïant que votre élection a été faite par la volonté unanime des évêques & des autres cardinaux, avec le consentement du clergé & du peuple, nous l'avons loüée & approuvée ; nous avons excommunié les schismatiques, sçavoir Octavien avec les deux cardinaux Jean & Gui & leurs fauteurs ; & nous vous avons élu & reçu unanimement pour seigneur temporel & pere spirituel. Ce titre de seigneur temporel donné au pape est d'autant plus remarquable, que le roi de Jerusalem & les seigneurs étoient presens à ce concile.

AN. 1160.

Il y avoit trois ans qu'Amauri étoit patriarche de Jerusalem : car Foucher son prédecesseur mourut le vingtiéme Novembre 1157. la douziéme année de son pontificat. Les prélats s'étant assemblez à Jerusalem pour lui donner un successeur, on élut Amauri contre les regles, par le credit de deux princesses sœurs du roi Melisende & Sibile comtesse de Flandres. Il étoit François natif de Neêle dans le diocese de Noïon, & alors prieur du saint Sepulcre : c'étoit un homme assez lettré, mais trop simple & peu capable de remplir une si grande place ; & il y fut mis nonobstant l'opposition d'Hernese archevêque de Cesarée & de Raoul évêque de Bethléhem, qui même en appellerent à Rome. Amauri y envoïa Frideric évêque d'Acre : qui, en l'absence de ses adversaires, obtint du pape Adrien, &, à ce que l'on disoit, par de grands presens, la confirmation du patriarche, & lui apporta le pallium. Amauri fut le huitiéme patriarche Latin de Jerusalem & en tint le siege vingt-deux ans. De son temps le roïaume changea de maître. Le roi Baudoüin III. mourut l'onziéme jour de Février 1162. la vingtiéme année de son regne & la trente-troisiéme de son âge. Comme il ne laissoit point d'enfans son frere Amauri lui succeda. Il fut couronné dans l'église du saint Sepulcre huit jours après la mort de Baudoüin & regna douze ans & demi.

LI. Amauri patriarche de Jerusalem.

Tyr. XVIII. c. 19. c. 10.

G. Tyr. XVIII c. *ult.* & XIX. c. 1.

En France le bienheureux Milon évêque de Teroüane mourut le seiziéme de Juillet 1158. après avoir tenu ce siege vingt-sept ans. Son neveu nommé Milon comme lui, chanoine regulier &

LII. Milon II. évêque de Teroüane.

Bibl. Præmonst. p. 460.

AN. 1160. archidiacre de la même église fut élu pour lui succeder : mais comme Samson archevêque de Reims le vouloit sacrer, le clergé de Bologne s'y opposa & appella au saint siege, prétendant qu'ils devoient avoir un évêque particulier, comme ils en avoient autrefois, & que Milon ne devoit être sacré que pour Teroüane. En effet Hincmar nommoit Bologne entre les villes épiscopales de la province de Reims. Milon ne se rebuta point pour cette opposition, & alla à Rome soutenir son droit, qui fut recommandé au pape Alexandre par Jean de Sarisberi, & il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoïa aussi à Rome ; & le pape aïant oüi les deux parties, jugea que l'église de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été jusques alors, & sacra Milon II. évêque de Teroüane, sauf le droit de la métropole. C'est ce qui paroît par la bulle d'Alexandre adressée à Samson archevêque de Reims, & dattée d'Anagni le dix-septiéme de Janvier 1161. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cens ans après, lorsque Teroüane eut été ruïnée.

Gall. Chr. to. 2. fol. 430.

Opusc. 33. c. 1. in fin. ep. 54. n. 19

Jo. Sarisb. ep. 41.

Ep. Marlot. to. 2. p. 371.

Samson archevêque de Reims mourut la même année 1161. le vingt-uniéme de Septembre après avoir pris l'habit monastique à Igni abbaïe de Cîteaux fondée par son prédecesseur ; & il y fut enterré. Son successeur fut Henri, frere du roi Louis le jeune, déja évêque de Beauvais après avoir été moine de Cîteaux. Il fut élu unanimement par le clergé & le peuple de Reims pour remplir ce siege, où il fut transferé le quatorziéme de Janvier 1162. & le tint treize ans.

Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab. p. 361.

Sup. l. LXIX. n. 44.

AN. 1161.

Peu de temps après la confirmation de l'évêque de Teroüane, le pape Alexandre accorda à la priere du roi & de l'église d'Angleterre la canonisation du roi S. Edoüard, mort quatre-vingt quinze ans auparavant. C'est ce qui paroît par la bulle adressée aux évêques & aux autres prélats d'Angleterre, & dattée d'Anagni le septiéme de Février 1161. où le pape remarque que les affaires de cette importance ne se décidoient ordinairement que dans les conciles solemnels. S. Edoüard est honoré comme confesseur le cinquiéme de Janvier.

Sup. l. LXI. *n.* 18. *Alex. ep.* 3.

Martyr. R. 5. *Janv.*

LIII. S. Pierre de Tarantaise pour Alexandre.

Le pape Alexandre étant informé du zele avec lequel saint Pierre archevêque de Tarantaise s'étoit déclaré contre les schismatiques, le fit venir auprès de lui. Mais avant que de passer outre, il faut reprendre la suite des actions du saint prélat. Affligé & épouvanté de la veneration que lui attiroit la multitude de ses miracles, il se retira secretement & de nuit avec un seul compagnon, par des chemins difficiles & des lieux inaccessibles, & après avoir changé plusieurs fois de guides, il arriva seul dans un monastere de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu; n'entendoit point la langue & n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme simple moine, & y goûta quelque-temps le repos qu'il désiroit. Cependant ses domestiques & son peuple ne sçachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction: on le cherchoit de tous côtez, & enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance étant arrivé au monastere où il s'étoit caché, le vit sortir entre les freres qui alloient

Sup. l. LXVIII. *n.* 73. *vita c.* 3. *Boll. tom.* 13. *p.* 329.

Digitized by Google

AN. 1161. au travail, & l'aïant reconnu l'arrêta avec un grand cri. Les moines apprenant qui il étoit furent dans un étrange étonnement, toute la communauté se jetta à ses pieds & lui demanda pardon, de ne lui avoir point rendu le respect qui lui étoit dû : tous fondoient en larmes, & lui particulierement, de ne pouvoir plus joüir de la douceur de sa retraite. La nouvelle de cette merveille se répandit dans tout le païs, & l'humble prélat fut contraint de retourner à son troupeau désolé. A son retour il éteignit des inimitiez implacables & inveterées : il reconcilia des seigneurs & termina des guerres qui ruinoient le païs. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Le schisme aïant éclaté, comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui soutint le bon parti. Il y ramena même plusieurs schismatiques, allant dans les provinces voisines & prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectoit tandis qu'il persecutoit les autres catholiques ; & comme les schismatiques lui en faisoient des reproches & lui disoient que c'étoit ruiner sa propre cause, il leur dit : Si je resiste aux hommes qui le meritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu ? Hebert archevêque de Besançon étoit en ces quartiers là le plus ardent des schismatiques : l'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, & l'exhorta à cesser la persecution contre les catholiques, principalement les religieux ; & comme le peuple de la ville & des lieux voisins vint en foule honorer le saint

saint prélat ; il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Hebert, ou qu'il en délivrât l'église : ils prierent, & Hebert mourut quatre ou cinq jours après. AN. 1161.

Saint Pierre de Tarantaise étant donc appellé par le pape Alexandre consoloit les catholiques dans la Toscane & le reste de l'Italie, & confondoit les schismatiques : prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti. Car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, & soutenoit ses discours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, & il n'y eut point alors d'évêques si admiré, si respecté, si cheri de l'église Romaine : personne en cette cour n'attendoit de lui des liberalitez, elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit & de son petit équipage : mais comme il couroit après, son cheval tomba & se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même, il suivit le saint prélat, se jetta à ses pieds & lui demanda pardon : attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas peri lui-même au lieu de son cheval.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit S. Pierre de Tarentaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept cens abbez & une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape : de quoi l'empereur irrité publia une ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient dans

Helm. 1. chr. Slav. c. 91.

AN. 1161.

Vit. S. Anthelmi. c. 15. Sur. 26. Jun.

son roïaume en fortissent, ou reconnussent le pape Victor. Ce qui obligea plusieurs abbez avec leurs communautez de se refugier en France. L'autorité des Chartreux fut aussi de très-grand poids contre les schismatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre; & il se déclara principalement par les soins de deux de ses religieux Anthelme & Geofroi. Ils travaillerent si utilement que les prieurs & les autres moines de leur institut, après avoir long-temps hesité promirent obéïssance au pape Alexandre; & ils affermirent dans le bon parti plusieurs prélats. L'empereur l'aïant sçu prit Anthelme en aversion & le fit excommunier.

LIV. Concile de Toulouse.

Guill. Neubr. II. c. 9.

39. x. p. 1406.

Le roi de France & le roi d'Angleterre aïant fait la paix, assemblerent des deux roïaumes un grand concile: pour y reconnoître le pape Alexandre plus solemnellement, que dans les assemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à Beauvais, à Neuf-marché & à Londres. Ce concile se tint à Toulouse en 1161. Il s'y trouva cent prélats tant évêques qu'abbez: les deux rois y étoient en personne avec plusieurs seigneurs, il y avoit des envoïez de l'empereur Frideric & du roi d'Espagne, & des légats des deux papes. De la part d'Alexandre trois cardinaux; Henri de Pise, Jean de Naples & Guillaume de Pavie: de la part d'Octavien Gui de Crême & Jean de S. Martin, les seuls cardinaux qui lui restassent, car Igmar évêque de Tusculum qui l'avoit sacré étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Fastrede second abbé de Clairvaux à Om-

Digitized by Google

nibon évêque de Veronne, qui l'avoit prié de l'en instruire. Fastrede y parle ainsi : Après plusieurs exhortations aux rois & aux seigneurs, qui differoient de suivre la verité par crainte ou par affection pour l'empereur : après plusieurs conseils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques & des personnes de pieté, qui parloient tous les jours aux rois : après plusieurs prieres accompagnées de larmes répanduës devant Dieu, principalement dans notre ordre : lors qu'il n'y avoit presque plus d'esperance, enfin deux cardinaux qu'Octavien avoit seuls auprès de lui, sont venus en grande pompe, accompagnez des gens de l'empereur, au jour & au lieu que les rois de France & d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur église. Les cardinaux ont été oüis les premiers, les autres leur ont répondu ; & on a reconnu par leurs réponses, par des témoins presens & sans reproche, & par les propres paroles des schismatiques, à qui Dieu par un miracle visible faisoit dire la verité : que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la chape, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le secours des laïques : comme je l'ai oüi dire publiquement à Gui de Crême. Qu'Octavien excommunié depuis huit jours, a été sacré par l'évêque de Tusculum & celui de Ferentine excommuniez avec lui ; & par celui de Melfe déja condamné & déposé pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre & ses évêques & les gens mêmes du païs ont rendu témoignage. AN. 1161.

Au contraire il a été prouvé qu'Alexandre a été

AN. 1161. élu par tous les autres cardinaux qui étoient presens ; & que sans sa fuite & sa résistance, & la violence de Jean, & de Gui de Crême, il auroit été solemnellement revêtu de la chape : ce qui fut depuis achevé en temps & lieu. Il a été aussi prouvé que long-temps avant le concile de Pavie, l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ses envoïez & ses lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante-trois évêques : il n'y en avoit que quarante-quatre ; & sur ce que l'empereur leur déclara, qu'étant laïque il ne lui appartenoit pas de juger l'église Romaine ni d'examiner l'élection des papes : tous ces évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-temps deliberé, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape : jusques à ce que l'on assemblât un concile general au moins de plusieurs roïaumes, ou que l'on vist plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande & la plus saine partie de l'église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur, mais il ne l'approuva pas : au contraire les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces & par prieres à recevoir Octavien. Toutefois il n'y en avoit que vingt, les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi par l'avis commun des deux rois & de toute leur église, on a rejetté le schismatique Octavien & reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Treves

Digitized by Google

demeure dans l'unité : quelques-uns de ceux qui avoient suivi Octavien, reviennent. Nous-mêmes à la priere des Chartreux nous avons intercedé pour l'évêque de Grenoble leur évêque. Telle est la lettre de l'abbé Fastrede à l'évêque de Verone touchant le concile de Toulouse. AN. 1161.

LV. Concile de Lodi. to. x. p. 1409. ex. Otto. Morr. 834.

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à Pavie, puis à Cremone, & le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'empereur qui étoit present. Ce concile commença le jour de S. Gervais dix-neuviéme de Juin 1161. L'empereur y assista avec les seigneurs de sa cour & le duc de Bohême. Il y eut grand nombre d'évêques dont les deux premiers étoient Pelegrin patriarche d'Aquilée, Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne : il y eut aussi grand nombre d'abbez, de prieurs, de prevôts & d'autres ecclesiastiques. Ils confirmerent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avoit fait l'année précedente au concile de Pavie. En celui-ci on lut des lettres des rois de Danemarc, de Norvege & de Hongrie, de six archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbez, même de l'ordre de Cîteaux, qui tous reconnoissoient Victor pour pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce concile. On y excommunia Hubert archevêque de Milan attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Genes & le suivit en France l'année suivante. On excommunia aussi les consuls de Milan, qui défendoient la ville contre l'empereur, car il l'assiegeoit alors : On excommunia les évêques de Plaisance & de Bresse & les

Italia Sac. to. 4. p. 220.

AN. 1161. consuls de ces deux villes : on déposa l'évêque de Boulogne, & on suspendit celui de Padouë jusques au premier jour d'Août. Le concile de Lodi dura jusques au jour de S. Jacques, vingt-cinquiéme de Juillet.

On y excommunia aussi ceux qui l'année précedente avoient tué Arnold archevêque de Maïence, & leurs complices. Ce prélat avoit succedé à l'archevêque Henri déposé par deux légats en 1154. mais plusieurs le regrettoient & croïoient sa déposition injuste. Arnold natif de Maïence avoit aussi ses partisans, & cette division produisit une guerre civile & de frequentes seditions. Des laïques du parti d'Arnold s'emparerent de la grande église, & empêchoient l'entrée aux ecclesiastiques du parti opposé ; car l'archevêque s'étoit attiré la haine d'une grande partie de son clergé, jusques-là qu'en 1159. Ils entrerent à main armée dans son synode pour l'en chasser : mais ils furent repoussez par des comtes, & l'archevêque alla en Lombardie porter ses plaintes à l'empereur. Quand il fut revenu du concile de Pavie, ses ennemis tinrent un conseil ou ils résolurent sa mort ; & quoiqu'il en eût reçû avis il le méprisa. Enfin le jour de la S. Jean vingt-quatriéme de Juin 1160. ils vinrent l'attaquer dans le monastere de S. Jacques où il s'étoit logé, & commencerent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'église sans les pouvoir appaiser ; & voïant qu'ils avoient permis aux moines de sortir, il esseïa de se sauver habillé en moine : mais il fut reconnu & massacré de plusieurs coups. On le dépoüilla &

Sup. liv. LXIX. n. 64. Chr. C. Radi. Christ. ap. Serrar.

Dodech. ch. 59.

AN. 1161.

son corps demeura trois jours sans sepulture, exposé à toutes les insultes de la populace. Ainsi finit l'archevêque Arnold après avoir occupé sept ans le siege de Maïence.

Dodech. 1160. &c.

Les auteurs de sa mort craignant qu'elle ne fût vengée, forcerent le clergé d'élire à sa place Rodolfe fils du duc de Zeringuen, dont ils esperoient de la protection : mais en même-temps Conrad comte Palatin fit élire Christien comte de Buche en Turinge. Rodolfe alla en Lombardie avec de grands presens, demander l'investiture à l'empereur, qui le refusa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Christien, mais aïant auprès de lui les premiers de l'église de Maïence il fit élire Conrad de Vittelspach, frere d'Otton comte Palatin de Baviere.

LVI.
Translation des trois rois.

epist. Frid. to. 5. Spic. p. 568. epist. Burck. ap. Freh. p. 236.

L'empereur Frideric après avoir tenu Milan assiegé tout l'hiver, le prit enfin par famine & le reduisit à se rendre à discretion le premier jour de Mars 1162. Les habitans vinrent le trouver à Lodi aïant des espées nuës au cou & des croix à la main pour demander misericorde : il leur donna la vie, mais non content de faire combler les fossez & abbattre les murailles, il fit ruiner la ville entierement & détruire jusques aux églises, qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entre autres une dédiée à saint Eustorge ancien évêque de Milan honoré le dix-huitiéme de Septembre, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethléhem adorer J. C. enfant, & que l'on croïoit dès-lors avoir été des rois. On ne voit

Boll. t. 1. Maj. Eph. p. VIII. point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en est fait aucune mention jusques à cette découverte ; mais quoi qu'il en soit l'empereur Frideric les donna à Reinold archevêque de Cologne son chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre & avoit grand credit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à son clergé & à son peuple, par une lettre où il marque qu'il leur porte aussi les corps de saint Nabord & de S. Felix martirs de Milan, que l'église honore le douziéme de Juillet. On celebre à Cologne le vingt-troisiéme du même mois cette translation des trois rois, qui ont toujours été honorez depuis. On leur a même donné les noms de Gaspard, Baltasar & Melchior ; & Pierre Comestor qui écrivoit vers le même temps, rapporte ces noms dans son histoire scolastique ; comme étant les noms latins des Mages & y en joint d'autres qu'il dit être leurs noms Grecs & leurs noms Hebreux. La prise de Milan haussa extrêmement le courage à l'empereur Frideric, & répandit la terreur de son nom par toute la terre.

Marginal notes: Boll. t. 1. Maj. Eph. p. VIII. — to. x. p. 1186. — Hist. evang. c. 8. — Helm. Chr. Slau. I. c. 91.

LVII. Le pape Alexandre en France.

Acta ap. Bar. p. 1162.

Dès l'année precedente 1161. qui étoit la seconde du pontificat d'Alexandre il revint à Rome, mais il ne put y demeurer long-temps en repos à cause des schismatiques. Car la famille d'Octavien y étoit puissante, & l'empereur en le protegeant vouloit s'attirer les Romains. Alexandre donc cedant aux prieres du peuple, retourna en Campanie sous la protection du roi de Sicile ; & comme les Allemans occupoient la plus grande partie du patrimoine de S. Pierre : il resolut de passer en France

par

Digitized by Google

par mer. Joint que les Schismatiques étoient maîtres des chemins, en sorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'exposoient à être pris, dépoüillez & emprisonnez; & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec dignité. Ainsi aïant établi pour vicaire à Rome Jules cardinal évêque de Preneste, & reglé la conduite de l'église: il se rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galeres du roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Genes le jour de sainte Agnès vingt-uniéme de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur contre la défense de l'empereur Frideric; & en sortit le Dimanche de la Passion qui étoit le vingt-cinquiéme de Mars. Le Samedi suivant il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une isle, où il celebra la fête de Paques; & le Mercredi onziéme d'Avril il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville située dans une isle étoit trop petite pour recevoir les survenans; & que le pape étoit attendu hors de l'isle avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de passer à Montpellier ville voisine & dès-lors très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc & revêtu des ornemens pontificaux: mais à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons du païs, & lui servit d'écuïer pendant mille pas. Le pape entra dans la ville en procession, & avec la noblesse qui venoit à ses pieds, se presenta un sei-

Digitized by Google

AN. 1162. gneur Sarasin bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds & l'adora comme si c'eût été le Dieu des Chrétiens. Puis parlant par interprete il le harangua en sa langue au nom du roi son maître : à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, & le fit asseoir à ses pieds entre les personnes de distinction. Tous les assistans le regardoient avec étonnement, & se disoient l'un à l'autre cette parole du pseaume : *Ps. LXXI. 11.* Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui seront soumises. Le comte de Saint-Gilles & la vicomtesse de Narbonne se rendirent aussi auprès du pape.

Alex. ep. 32. p. 1313. to. X. conc. p. 1410. Quatre archevêques se trouverent à Montpellier, sçavoir ceux de Sens, de Tours, d'Aix & de Narbonne, & ce dernier y fut sacré de la main du pape. Il s'y trouva aussi six évêques, sçavoir ceux d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Teroüane, de Maguelone & de Toulon. Avec ces dix prélats Alexandre réïtera publiquement l'excommunication contre Octavien & ses complices, le jour de *Ibid. p. 1367.* l'Ascension qui étoit le dix-septiéme de Mai. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon évêque de Verone dattée du même jour, où il ajoute : Nous attendons les cardinaux Henri & Guillaume nos légats, avec les évêques d'Evreux & de Baïeux envoïez du roi d'Angleterre, & les archevêques de Bourges & de Reims, esperant que Dieu rendra bien-tôt la paix à son église.

Dès que le roi Louis le jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui

envoïa Thibaut abbé de saint Germain des Prez, & un de ses clercs : mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi irrité se repentit d'avoir reconnu Alexandre, & le manda par Manassés évêque d'Orleans à Henri comte de Troïes, qui alloit trouver l'empereur Frideric. Quelque-temps après le pape envoïa au roi Louis Henri, archevêque de Reims, frere de ce prince, avec les évêques de Langres & de Senlis, & l'abbé de Grand-Selve de l'ordre de Cîteaux, comme il paroît par ses lettres du dernier jour d'Avril.

AN. 1162.

Duchesne to. 4. p. 416. c. 424. c.

App. 2. epist. 36. 37.

LVIII.

S. Thomas archevêque de Cantorberi.

Ce fut aussi à Montpellier que le pape Alexandre reçut les députez de Thomas nouvel archevêque de Cantorberi, qui lui envoïa demander le pallium. Il y avoit plus d'un an que l'archevêque Thibaut étoit mort après une longue maladie. Il avoit résolu quelque-temps auparavant d'abolir toutes les mauvaises coutumes qui s'étoient introduites de son temps dans son archevêché; & avoit déja ôté une seconde aide que l'archidiacre avoit imposée sur les églises. Se voïant près de sa fin, il écrivit au roi qui étoit absent, pour lui donner sa benediction & lui recommander l'église de Cantorberi & le choix d'un digne successeur. Il le prie aussi de confirmer son testament par lettres patentes, & tenir la main à l'execution. Par ce testament il laisse aux pauvres le reste de ses meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'execution, & menace d'anathême les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des moines de Cantorberi. L'archevêque Thibault mourut le mardi de

ep. Jo. Sarisb. ep. 49.

epist. 54.

epist. 57.

AN. 1162.

Chron. Gervas. 1161.
Sup. l. LXVIII. n. 51.
Vita S. Th. c. 6.

Pâques dix-huitiéme d'Avril 1161. après avoir tenu vingt-deux ans & trois mois le siége de Cantorberi, qui vaqua treize mois.

Si-tôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au roi, toute la cour jetta les yeux sur le chancelier Thomas Bequet, qui étoit aussi archidiacre de Cantorberi. Le peuple en faisoit le même jugement : car Thomas étoit le premier ministre & la seconde personne du roïaume, d'une grande capacité & d'une noblesse de courage, qui le faisoit admirer de tout le monde. Le roi forma aussi le dessein de le placer sur le siege de Cantorberi, mais il le dissimula pour un temps : seulement il lui laissa la garde de cette église suivant l'usage, qui donnoit au chancelier le soin des évêchez & des abbaïes pendant la vacance. Le roi qui étoit en Normandie envoïa le chancelier en Angleterre pour quelques affaires du roïaume ; & comme il vint à Falaise prendre congé, le roi le tira à part & lui dit : Vous ne sçavez pas bien encore le sujet de votre voïage : je veux que vous soïez archevêque de Cantorberi. Le chancelier lui montra en souriant l'habit qu'il portoit, & qui étoit peu ecclesiastique, & lui dit : Vous voulez mettre un homme bien édifiant sur ce grand siege & à la tête de ces moines si reguliers ! Sçachez que si cela arrive vous m'ôterez bien-tôt votre amitié, & elle se changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choses & vous faites déja sur l'église des entreprises que je ne pourrai souffrir : les envieux en profiteront, & mettront entre nous une division éternelle.

Digitized by Google

Le roi demeura ferme dans son dessein & donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorberi & au clergé d'Angleterre. Thomas resista quelque-temps, mais il ceda aux conseils de ses amis & aux instances pressantes du cardinal Henri de Pise legat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre les moines de l'église métropolitaine s'assemblerent suivant la volonté du roi avec quelques évêques pour proceder à l'élection. Les avis furent partagez : les uns disoient qu'un prélat cheri du roi procureroit la paix entre le roïaume & le sacerdoce : les autres soutenoient que cette faveur nuiroit à l'église ; & que sous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoutoient, qu'il étoit absurde & contre les regles de donner pour chef à ce venerable monastere, & à toute l'église Anglicane un homme plus laïque qu'ecclesiastique : un chasseur & un courtisan plein de faste. Il fut élu toutefois suivant l'intention du roi par les évêques de la province, & les moines de Cantorberi assemblez à Ouestminster près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, & il étoit en la quarante-quatriéme année de son âge.

AN. 1162.

Aussi-tôt il fut presenté au jeune roi Henri, dont il avoit été précepteur, qui étoit present à l'assemblée, & qui donna son consentement à l'élection au nom du roi son pere. Thomas fut aussi déclaré de la part du roi libre de tous les engagemens de la cour. Il partit ensuite de Londres pour aller à Cantorberi être sacré suivant la

Digitized by Google

AN 1162.

coutume. Presque toutes les personnes considerables du royaume s'y rendirent : le clergé par devoir, les seigneurs pour faire leur cour au roi & au nouvel archevêque. Il fut premierement ordonné prêtre le samedi d'après la Pentecôte second jour de Juin 1162. & le lendemain dimanche de l'octave il fut sacré évêque avec grande solemnité par Henri évêque de Vinchestre en presence du jeune roi. A ce sacre se trouverent quatorze évêques suffragans de Cantorberi, ensorte que le nouvel archevêque étoit le quinziéme. Aussi-tôt il envoïa des députez au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement & plus promptement qu'à l'ordinaire. Ainsi Thomas l'aïant reçu, d'évêque devint archevêque. Ce sont les paroles d'Hebert un des auteurs de sa vie. En memoire de son sacre Thomas institua de celebrer au jour de l'octave de la Pentecôte la fête de la sainte Trinité, qui n'étoit pas encore établie par toute l'église.

c. 8.

Gervas. p.

LIX. Commencemens de S. Thomas de Cantorberi.

Vita quadripart. l. 1. c. 1.

Thomas Bequet fut le premier Anglois qui occupa le siege de Cantorberi depuis la conquête des Normans. Il nâquit à Londres l'an 1117. le vingt-uniéme de Decembre jour de l'apôtre S. Thomas, dont on lui donna le nom. Son pere & ses ancêtres étoient bourgeois de Londres & d'une fortune médiocre, comme il le reconnoissoit lui-même. Sa mere l'éleva dans la crainte de Dieu, & lui recommanda la devotion à la sainte Vierge : Il étudia premierement à Oxford puis à

Coll. Lupi. li. 1. ep. 128.

Digitized by Google

Paris, où il apprit avec les sciences la langue Françoise, qui étoit alors celle de la cour d'Angleterre. Comme il étoit bien fait, de belle taille, & d'un esprit excellent, ses amis le firent connoître à l'archevêque Thibaud : qui le retint auprès de lui, le mit dans son conseil, & l'envoïa plusieurs fois à Rome pour les affaires de l'église, qu'il y conduisit avec succès ; & pour s'en rendre plus capable, il étudia quelque-temps le droit civil à Boulogne. Roger archidiacre de Cantorberi aïant été élevé à l'archevêché d'Yorc en 1154. l'archevêque Thibaud donna son archidiaconé à Thomas Bequet, qui le posseda avec la prevôté de Beverlei, plusieurs cures & quelques prebendes. Ensuite le roi Henri II. étant venu à la couronne, l'archevêque Thibaud pour retenir ce jeune roi peu affectionné aux interêts de l'église, & reprimer les entreprises de ses officiers : fit en sorte qu'il prit pour son chancelier l'archidiacre Thomas. En cette place il s'appliqua à gagner les bonnes graces du roi par toutes sortes de complaisances : il chassoit avec lui, il se conformoit à ses heures pour les repas & pour le sommeil : sa table étoit magnifique, ses meubles somptueux, il étoit entouré d'une grosse cour, & cherchoit à se faire estimer des gens du monde. Toutefois au milieu des délices & de la vanité il se conserva toujours pur à l'égard des femmes. Il eut beaucoup à souffrir de la part des courtisans : en sorte qu'il disoit souvent avec larmes à l'archevêque & à ses amis, qu'il ne souhaitoit rien plus que de pouvoir sortir

AN. 1162.

Vita c. 2.

1. ep. 108. Vita c. 3.

c. 4.

c. 5.

de la cour sans se deshonorer. Cependant il gagnoit
AN. 1162. de plus en plus la confiance du roi par ses grands services : entre autres par la négociation du mariage entre les enfans des deux rois, de France & d'Angleterre : qui fit revenir au dernier Gisors & quatre autres places importantes. Enfin ce prince lui confia l'éducation du jeune Henri son fils & son heritier présomptif. Tel étoit Thomas Bequet quand il fut élevé sur le siege de Cantorberi.

Mais si-tôt qu'il fut élu, il fit de serieuses reflexions sur la sainteté de l'état où il alloit s'engager : il resolut de changer de vie ; & allant de Londres à Cantorberi pour son sacre, il dit à Hebert un de ses clercs homme de grand merite : Je veux que vous me disiez désormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choses qui ne viennent jamais à leur connoissance. Avertissez moi aussi des fautes que vous me verrez faire, puisque quatre yeux voïent plus que deux. Quand il eut reçu
c. 9. l'onction sacrée il devint un autre homme, il se convertit entierement, & commença par se revêtir de l'habit monastique, avec un rude cilice par dessous, mais par dessus il portoit un habit propre & convenable à sa dignité.

LX. Conference à S. Jean de Laune. A la fin du mois de Juin 1162. le pape Alexandre partit de Montpellier & passant par Alais, Mende & le Pui, il arriva à Clermont en Auvergne
Act. ap. Bar. le quatorziéme d'Aoust veille de l'Assomption de la sainte Vierge. Mais si-tôt que l'empereur Frideric

deric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues de Champfleuri évêque de Soissons & chancelier de France, en ces termes : Nous avons appris certainement que Roland ci-devant chancelier, à qui nos serviteurs ne laissent pas de retraite autour de Rome, s'est exposé à la mer avec ses sectateurs, pour entrer en France, l'infecter de son schisme & la dépoüiller. Car étant accablé de dettes, il lui faut plus de vingt mille livres pour satisfaire ses créanciers. Nous vous prions donc de conseiller au roi de ne recevoir en aucune maniere ce schismatique, notre ennemi mortel & de l'empire, ni aucun de ses cardinaux & de ses nonces. Car il en pourroit naître entre le roi & nous une inimitié que nous n'appaiserions pas facilement.

AN. 1162.

Duchesne to. 4. p. 573. ep. 47.

Cependant Henri comte de Champagne & gendre du roi Louis, reçut la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Manassés évêque d'Orleans, où il témoignoit se repentir d'avoir reconnu le pape Alexandre. Le comte embrassant avec joïe cette occasion de faire sa cour à l'empereur, lui conseilla de proposer au roi une conference, où se trouveroient les seigneurs & les prélats de France & d'Allemagne, ajoutant avec serment : Je vous promets que le roi s'en tiendra à ce que je lui conseillerai, quand on aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le lieu de la conference fut marqué à S. Jean de Laune petite ville de Bourgogne sur la Saone & alors la frontiere de la France ; & le jour, la Decolation de S. Jean vingt-neuviéme d'Août. Le roi, homme simple & qui se

Hist. Vizeliac. Duchesne to. 4. p. 424.

fioit au comte, consentit à la proposition, croïant procurer la paix de l'église ; & le comte retourna trouver l'empereur qui étoit en Lombardie, & lui promit avec serment de la part du roi l'accomplissement du projet. Le bruit de cette conference s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande consternation. En y allant le roi Louis se rencontra avec le pape Alexandre à Souvigni prieuré de Clugni, & le pria de venir au rendez-vous : ou, s'il ne vouloit pas se trouver en presence de l'empereur, qu'il vint jusques à Vergi, qui étoit un château imprenable : lui promettant de le mener & ramener en sureté. Et comme le pape ne pouvoit s'y resoudre, craignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit : Il est étrange que l'on évite le jugement quand on est sûr de la justice de sa cause ; & continua son chemin pour la conference. Le pape se retira au monastere de Dol, c'est-à-dire du Bourg-Dieu, près de Château-Roux en Berri, où il se croïoit plus en sûreté comme étant en Aquitaine.

AN. 1161.

Acta. Alex.

Le roi de France ne sçavoit point encore les conditions du traité que le comte de Champagne avoit fait de sa part avec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le vint trouver & lui dit : J'ai lié cette conference pour votre honneur & l'utilité de votre roïaume, afin que l'on examine le droit des deux papes : si l'élection de Roland se trouve la meilleure, l'empereur se mettra à ses pieds ; si c'est celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez pour pape : si l'un des deux manque de se trouver à la conference,

on l'abandonnera & on reconnoîtra son competiteur. Si votre majesté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'assemblée, j'ai promis par serment de passer sous l'obéissance de l'empereur, & de tenir désormais de lui tout ce que je tiens de vous en fief. Le roi surpris lui dit : J'admire comment vous avez osé faire à mon insçû un tel traité avec l'empereur. Le comte répondit : Vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orleans ; & il montra la lettre par laquelle le roi indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ses envoïez, ordonnoit au comte de lier la conference, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il avoit résolu. AN. 1162.

L'empereur étoit à Dole qui étoit la frontiere de ses états, & les François sçachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, se réjoüissoient de son absence : mais les Allemans le firent promptement venir, & l'empereur le prenant avec lui, le mena jusques au milieu du pont de saint Jean de Laune : puis il se retira aussi-tôt comme aïant satisfait à sa promesse. Le roi se rendit de son côté au lieu de la conference ; & envoïa Joce archevêque de Tours, Maurice évêque de Paris, & Guillaume abbé de Vezelai, avec d'autres seigneurs vers les deputez de l'empereur, qui attendoient au même lieu la réponse du roi, & avoient avec eux le comte de Champagne entierement favorable à l'antipape Victor. Les deputez du roi demanderent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, & qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte :

Digitized by Google

AN. 1162. mais les députez de l'empereur refuserent le délai, & le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux que le pape avoit envoïez retournerent à Vezelai, comptant la conference pour rompuë. Le lendemain de grand matin le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, & lui dit : Je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puisque le roi n'a pas accompli sa parole, & toutefois pour l'amour du roi j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois semaines, à condition que le roi viendra au jour nommé amenant le pape Alexandre, & executera ce qui sera décidé, sous peine de se rendre lui-même prisonnier de l'empereur à Besançon. Le roi ne put s'en défendre : il le promit quoiqu'à son grand regret, & donna pour ostages le duc de Bourgogne, le comte de Flandres & le comte de Nevers. Cette nouvelle allarma fort tout l'ordre ecclesiastique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de son église.

Le roi retourna donc à S. Jean de Laune, mais l'empereur n'y vint point : il se contenta d'y envoïer Rainold son chancelier archevêque de Cologne, le principal appui du schisme. On repeta les propositions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur : mais l'archevêque de Cologne soûtint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire ; & qu'il ne feroit part à personne du droit de juger l'église Romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le roi ravi de trouver l'occasion de dégager sa parole, demanda au comte si les conditions du traité étoient telles

qu'il les avoit rapportées. Il le soûtint, & le roi ajouta: Vous voïez que l'empereur n'est point ici, comme il y devoit être suivant votre promesse : vous êtes aussi témoin que ses envoïez changent les conditions du traité. Je suis donc quitte de ma parole. Le comte en convint : tous les seigneurs & les prélats qui étoient presens le déclarerent aussi ; & le roi piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le suivirent & le prierent de revenir, disant que l'empereur étoit prêt d'executer ce que le comte avoit promis : mais le roi trop heureux d'avoir évité ce péril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui ; ainsi l'assemblée se separa.

AN. 1162.

XLI. Voïage de Valdemar roi de Danemarc en Allemagne.

Helm Chr. Slav. lib. 1. c. 91. Saxo. lib. 14. p. 170. edit. 1576.

L'empereur avoit appellé à cette conference les rois de Dannemarc, de Bohême & de Hongrie, assurant que les deux papes s'y trouveroient & que l'on y finiroit le schisme. Le roi de Dannemarc étoit Valdemar fils du martyr S. Canut, qui aïant reçu un légat de la part de l'antipape Octavien, & voulant connoître la verité de son droit, envoïa à l'empereur Frideric son secretaire Raoul Anglois de naissance. L'empereur le reçut avec de grandes démonstrations de respect, & Octavien lui fit encore plus d'honneur, jusques à lui donner un prêtre pour reciter l'office avec lui, & lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en celebrant la messe. L'empereur dit à Raoul que l'affaire du schisme avoit esté jugée au concile de Pavie, & que pour la terminer il vouloit assembler tous les rois, puisque c'étoit un interêt commun. Qu'il désiroit

AN. 1162.

ſur-tout d'en conferer avec le roi de Dannemarc dont il connoiſſoit la ſageſſe ; & que pour le récompenſer de la peine d'un ſi grand voïage, il lui donneroit une province d'Italie avec le gouvernement de tout le païs des Sclaves.

Raoul étant de retour & gagné par les flatteries de l'empereur & de l'antipape, publioit hautement leur affection pour le roi ſon maître ; & ce prince moins pour l'interêt de la religion que par la curioſité de voir les païs étrangers, réſolut d'aller trouver l'empereur. Cependant Bernard légat d'Octavien en Dannemarc s'efforçoit de gagner les évêques, & comme il en trouvoit peu qui le reçuſſent favorablement, il indiqua un concile : mais il fut peu nombreux & lui attira plus de mépris que de conſideration. Le roi Valdemar l'aïant laiſſé à Sleſvic découvrit ſon deſſein d'aller en Allemagne, à Abſalom évêque de Roſchild ſon frere de lait, qu'il avoit fait élire pour remplir ce ſiege en 1158. Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par ſa prudence & ſa valeur, que par ſes vertus chrétiennes ; & avoit étendu la religion chez les Rugiens & les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Valdemar du voïage d'Allemagne, & n'aïant pû le perſuader il ne laiſſa pas de l'y ſuivre. Mais quand ils furent arrivez à la cour de l'empereur qui étoit à Mets, le roi s'apperçut bien qu'il s'étoit engagé temerairement. Car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard ; & prétendit qu'il devoit lui faire hommage du roïaume de

Ibid. p. 245. 254. Hiſt. gent. Dan. 1158. Vita S. Guill. abb. 6. Apr. Boll. to. 9. p. 650.

Digitized by Google

Dannemarc & le reconnoître pour son souverain, ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions. AN. 1162.

Ensuite Octavien tint un concile, où il s'efforça de montrer par de grands discours la validité de son élection; & pour se rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au saint siege, qu'en cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conference, pour finir la question du schisme, étant résolu de s'en tenir à leur avis, & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient au mépris de l'empereur créer un pape, quoiqu'ils n'eussent aucun droit sur Rome. Ensuite Rainold archevêque de Cologne s'efforça de montrer aussi l'injustice des rois. Car, disoit-il, si l'empereur vouloit juger un differend touchant l'évêché de quelque ville de leur obéïssance, ils le trouveroient très-mauvais; & cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'archevêque crut cette preuve si convaincante, qu'il l'a proposa en latin, en François & en Allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemans, autant déplut-elle aux Danois; & à la fin quand on eut allumé les cierges pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre: le roi Valdemar suivant le conseil de l'évêque Absalom sortit du concile. Absalom le suivit, & comme Octavien le prioit de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la suite duquel il étoit venu. Ainsi ils ne prirent point de part à cette action schismatique. Le lendemain

Saxo. p. 271.

Digitized by Google

AN. 1162.

Hist. gent. Dan. 163.

Duchesn. to. 4. p. 715. *ep.* 418.

Octavien sacra Livon élu évêque d'Oldensée capitale de l'Isle de Funen, au sacre duquel Absalom s'étoit vigoureusement opposé. Le roi Valdemar ne revint en Dannemarc que l'année suivante 1163. Cependant Octavien ne laissa pas de se prévaloir de la négociation du comte de Champagne avec l'empereur, & écrivit à Rome, que le roi de France avoit embrassé son parti, & l'avoit déclaré à l'empereur avec serment par le moïen de ce comte. C'est ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes consuls des Romains en écrivirent au roi, le priant de dissiper cette calomnie.

LXII. Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre.

Acta. ap. Bar.

Rob. de Monte 1162.

Tandis que le pape étoit à l'abbaïe du Bourg-Dieu, il fut visité par le roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des presens d'or & le baisa à la bouche ; & aïant refusé le fauteüil qu'on lui avoit préparé, s'assit à terre aux pieds du pape avec ses barons. Il se retira trois jours après fort content, aïant fait encore de grands presens au pape & aux cardinaux. Quelque-temps après la conference de saint Jean de Laune, le roi de France & le roi d'Angleterre, se trouverent ensemble à Couci sur Loire & y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable : ils le conduisirent à sa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de son cheval. C'est que le pape après avoir long temps séjourné au Bourg-Dieu passa à Tours, où il arriva à la saint Michel & y celebra la fête de Noël.

Acta.

Au carême de l'année suivante 1163. il vint à Paris, pour conferer avec le roi Louis, qui alla deux

deux lieuës au devant avec ses barons & ses chevaliers ; & dès qu'il le vit il descendit de cheval, & courut lui tenir l'estrier & lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrasserent. Ils entrerent dans la ville marchant ensemble, le clergé vint au devant, & mena le pape & les cardinaux à l'église cathedrale, Le pape demeura à Paris pendant le carême & y celebra la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars. Il en partit peu de temps après, & passant par Chartres retourna à Tours où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le dix-neuviéme de Mai. AN. 1163.

LXIII. Concile de Tours. *to. x. p. 1424.*

Le concile commença en effet ce jour-là & se tint dans l'église de saint Maurice, qui est la métropolitaine. Il s'y trouva avec le pape dix sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cens quatorze abbez ; & une grande multitude d'autres personnes tant ecclesiastiques que laïques. Les prélats étoient rassemblez de toutes les provinces de l'obéissance des deux rois de France & d'Angleterre ; & quelques-uns d'Italie. Arnoul évêque de Lisieux *conc. p. 1411.* fit par ordre du pape un sermon pour l'ouverture *Arn. p. 61.* du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'église contre les schismatiques, & pour sa liberté contre les tirans, qui la pillent & l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sortent de son sein & demeurent dehors ; & quoique les autres veüillent l'asservir, elle n'est pas moins libre en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance spirituelle. Il prédit que

Digitized by Google

l'empereur se convertira & confessera que la principauté de l'église est au-dessus de la sienne ; & en
AN. 1163. particulier qu'il reconnoîtra la seigneurie de l'église Romaine : puisque l'histoire nous apprend, que ses prédecesseurs n'ont reçu l'empire que par la seule grace de cette église. Il conclut en exhortant les évêques à faire un bon usage de leurs richesses temporelles, les emploïant au secours de l'église exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos pour la cause de J. C. C'est le pape & les cardinaux qu'il veut dire.

p. 68. p. 71.

Le concile de Tours fit dix canons, la plupart répetez des conciles précedens : en voici les dispositions les plus notables. Défense de diviser les prébendes & les dignitez ecclesiastiques particulierement les moindres benefices : Défense aux évêques, & aux autres prélats sous peine de déposition de donner à aucun laïque ni église, ni dîme, ni oblation. Défense de donner à ferme pour un prix annuel le gouvernement des églises ; comme la mauvaise coûtume s'en étoit introduite en certains lieux. On défend aussi de vendre les prieurez ou les chapelles des moines ou des clercs : de rien demander pour l'entrée en religion : de rien exiger pour la sepulture, l'onction des malades ou le saint crême, sous pretexte même d'ancienne coutume : puisque la longueur de l'abus ne le rend que plus criminel. On défend aux clercs & aux religieux toute sorte d'usure : même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fonds pour profiter des revenus sans les imputer sur le sort

can. 1. c. 3. c. 5. c. 6. c. 2.

principal de l'argent prêté. En quelques dioceses les évêques & les archidiacres mettoient à leur place des doïens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclesiastiques, moïennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curez, & au renversement des jugemens.

AN. 1163.

c. 7.

Quelques religieux sortoient de leurs cloîtres sous prétexte de charité, pour exercer la medecine, étudier les loix civiles & poursuivre des affaires, prétendans s'en acquitter plus fidelement que les seculiers. Le concile deffend absolument à aucun religieux profés de sortir pour ce sujet; & ordonne que s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié; & que s'il se presente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit déniée. Etant rentré dans son cloître il aura le dernier rang, & ne pourra esperer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entre autres par une lettre de saint Bernard aux moines de saint Germer; & il avoit déja été condamné par Innocent II. au concile de Rheims en 1131. & en celui de Latran l'an 1139. Or il est remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les professions de medecin & d'avocat, & non aux clercs seculiers, parce que les laïques étant sans lettres en étoient incapables. Remarquez encore qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvû qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres.

c. 8.

Bern ep. 67. &c. Ibid. Mabill.

Sup. liv. LXVIII. n. 9. conc. Rem. c. 6.

Le concile ordonne aux chapelains des châteaux

c. 10.

AN. 1163. si-tôt qu'ils auront connoissance que l'on y aura apporté quelque chose pillée sur l'église, d'en avertir le seigneur ou celui qui commande dans le château; & s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera dans le château tout office divin, excepté le baptême, la confession & le viatique. On pourra seulement dire une messe par semaine à huis clos dans le village. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains s'en retireront, & sous la même loi sont compris les écrivains. Car ces seigneurs ne lisoient & n'écrivoient que par le ministere des clercs. Les clercs des châteaux ne pourront être changez qu'en faisant serment à la diligence de l'archidiacre d'observer ce canon. Les marchands & les autres habitans des villes & des bourgs ne logeront aucun excommunié, & n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, si le connestable, c'est-à-dire le gouverneur est excommunié, l'office divin cessera quand il sera present dans le lieu.

c. 3. Les ordinations faites par Octavien & par les
c. 4. autres schismatiques sont déclarées nulles. Il est ordonné aux évêques & aux prêtres de veiller sur les heretiques, qui s'étant depuis long temps élevez à Toulouse & aux environs, se sont étendus en Gascogne & en d'autres païs. C'étoit les Manichéens depuis nommez Albigeois. Il est defendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraite dans leurs terres, ni protection, d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit

autrement, le tout sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils seront découverts, les seigneurs catholiques les feront emprisonner avec confiscation de leurs biens ; & on fera toutes les diligences possibles, pour empêcher les conventicules. Ce sont les canons du concile de Tours. Quand il fut fini, les deux rois de France & d'Angleterre prierent le pape Alexandre, que s'il vouloit séjourner dans l'un de leurs roïaumes il eût à choisir la ville qu'il lui plairoit davantage, pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine & située dans un païs fertile & agréable ; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. jusques à Pâques de l'année 1165. y expediant les affaires de toute l'église comme s'il eut été à Rome.

AN. 1163.

Acta Alex.

Chr. S. Pet. Vivi tom. 2. spicil. p. 777.

LXIV. Suite de la vie de saint Thomas de Cantorberi.

Vita quadrip. c. 14.

Thomas archevêque de Cantorberi partit exprès d'Angleterre pour venir au concile de Tours ; & comme il étoit dans sa plus grande faveur, il fut reçu en Normandie & par tout où il passa, comme si c'eût été le roi même. Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déja pour la plûpart, vinrent au devant de lui ; & contre la coutume de l'église Romaine tous les cardinaux s'avancerent pour le recevoir assez loin hors de la ville : il n'y en eut que deux qui demeurerent auprès du pape. Le pape qui sur sa réputation desiroit de le voir depuis longtemps, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveller quelques privileges de son église, & se retira avec la benediction & les bonnes graces du pape. Il repassa en Angleterre où il fut reçu par le roi comme

AN. 1163. un pere par son fils. C'étoit la seconde année de son épiscopat, c'est à-dire 1163.

c. 15. Il y avoit alors deux évêchez vacans, Vorchestre & Herford. Car une coutume profane s'étoit déja établie dans plusieurs roïaumes que les rois retenoient à leur volonté les évêchez & les monasteres vacans pendant des années entieres, & appliquoient au fisc le patrimoine de J. C. & les biens des pauvres. C'est ainsi qu'en parle Hebert de Boscham qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de son devoir de ne pas souffrir un tel abus; & il fit tant par ses prieres & ses exhortations, qu'il persuada au roi de remplir ces deux siéges, lui representant les mauvais effets de la longue vacance, c. 16. tant pour le temporel que pour le spirituel. L'évêque de Vorchestre fut Roger fils du comte de Glavor, jeune homme mais d'un mérite singulier, pour la pureté de ses mœurs, sa fermeté pour la justice & son attachement au saint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la translation de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à sa place Ro- Sup. n. 34. bert de Melun docteur fameux, dont j'ai déja parlé: mais plus recommandable encore par sa vertu que par sa doctrine. Ce furent les premiers que sacra l'archevêque Thomas, suivant la résolution qu'il avoit prise, de n'imposer les mains qu'à de dignes sujets principalement pour l'épiscopat.

c. 9. Depuis son sacre il étoit devenu un autre homme & menoit une vie toute édifiante. La premiere année il porta encore un habit précieux à son ordinaire, par dessus le cilice & l'habit monastique:

Digitized by Google

mais depuis il ne porta qu'un habit modeste, suivant l'usage du clergé, long jusques aux talons, d'étoffe brune & fourré seulement d'agneau. Il disoit matines avant le jour, & aussi-tôt on faisoit entrer treize pauvres à qui il lavoit les pieds, servoit à manger & donnoit à chacun quatre pieces d'argent. Il faisoit cette action très-secretement, & le jour étant venu entroient douze autres pauvres à qui son aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger : enfin à l'heure de tierce deux aumôniers servoient encore cent pauvres de ceux qu'on nommoit Prébendiers. Ces trois aumônes se faisoient tous les matins, mais le saint archevêque en faisoit grand nombre d'autres ; & il doubla les aumônes reglées de l'archevêque Thibaud, qui avoit déja doublé celles de ses prédecesseurs.

AN. 1163.

c. 10.

c. 11. in fi.

L'archevêque Thomas après son aumône prenoit un peu de repos : puis il se mettoit à la lecture de l'écriture sainte avec le docteur Hebert de Boscham Lombard né à Plaisance, qui fut toujours attaché à lui inséparablement, & devint enfin cardinal & évêque de Benevent. Il expliquoit à l'archevêque les sens mystiques de l'écriture, car c'étoit ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Ensuite le prélat demeuroit à méditer ces grandes veritez, dont il profitoit pour l'instruction de son clergé & de son peuple. Il regrettoit le temps qu'il avoit perdu, avant que de s'appliquer à cette étude ; & souhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toujours dans ses grandes manches des billets contenans quelques senten-

Digitized by Google

AN. 1163. ces édifiantes, pour s'en aider au besoin; & il étoit toujours accompagné de plusieurs hommes vertueux & sçavans, dont la conversation l'instruisoit de plus en plus.

c. 11. Il demeuroit donc enfermé jusques à l'heure de tierce, & alors il sortoit de sa chambre pour celebrer ou entendre la messe. Il ne la disoit pas tous les jours: non par négligence, comme il le disoit lui-même, mais par respect. Car, ajoute le docteur Hebert, la pratique des bons & saints prêtres varie sur ce point. Je crois voir dans ceux qui celebrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, & dans les autres une marque de respect & d'humilité. Or dans les canons il n'y a de part ni d'autre, ni precepte ni conseil: mais ils témoignent qu'il suffit d'offrir le saint sacrifice une fois par jour, comme J. C. s'est offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plûtôt que de J. C. qui l'offrent volontiers chaque jour, même plusieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce sont les paroles d'Hebert. Le saint archevêque se préparoit à la messe avec une grande devotion & beaucoup de larmes; pendant le chant de l'introïte & du reste il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraisons de S. Anselme pour éviter les distractions, & par la même raison il étoit diligent dans la celebration de la messe.

c. 12. A none, j'entens à midi, il sortoit en public pour se mettre à table, & y faisoit asseoir à sa droite les sçavans & à sa gauche les moines: les chevaliers & les seigneurs mangeoient séparément, de peur qu'ils

qu'ils ne fussent importunez de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entenduë, & qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante & propre, mais sans délicatesse recherchée. Il gardoit une grande sobrieté, quoiqu'il se nourrît des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'user de viandes grossieres. Après le repas il entroit dans sa chambre avec ses sçavans, & s'entretenoit ou de l'écriture sainte, ou de ses affaires, faisant en sorte de n'être jamais oisif. Avant de conferer les ordres il examinoit soigneusement les sujets; premierement sur les mœurs, puis sur la doctrine, & enfin s'ils avoient quelque benefice suffisant, de peur qu'après leur promotion ils ne fussent réduits à mener une vie vagabonde, & se rendre méprisables en faisant leurs fonctions par interest. Car il étoit persuadé que celui qui ordonne un sujet indigne, se charge toûjours d'un grand peché, quand même l'ordinant se corrigeroit ensuite. Il eut grand soin de retirer les biens usurpez sur l'église de Cantorberi, par la foiblesse ou la négligence de ses prédécesseurs: reprenant sans formalité ceux où l'injustice étoit manifeste, & faisant pour les autres des poursuites en justice. Cette conduite excita contre lui plusieurs grands seigneurs, mais la faveur declarée du roi pour le prélat, les obligeoit à dissimuler leur ressentiment.

AN. 1163.

c. 13.

c. 14.

En Bourgogne, l'évêché de Bellai étant venu à vaquer, le parti le plus puissant du chapitre élut un jeune homme noble, & le mit en possession de la maison épiscopale; mais l'autre parti élut un moine;

LXV. S. Anthelme évêque de Bellai.

Vita ap. Sur. 26. Junii. c. 19.

AN. 1163.

& ceux-ci envoïerent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer leur élection. Le pape differa de donner réponse aux députez, ne doutant point que l'autre parti n'envoiât aussi les siens. Cependant quelques chanoines plus moderez, quoiqu'en petit nombre, voulant réünir les deux partis, proposerent d'élire Anthelme chartreux de grande réputation. Tous s'y accorderent avec joïe, même celui qui avoit été élu le premier: car il étoit parent d'Anthelme. Mais comme ils sçavoient qu'il seroit très-difficile de le tirer de sa solitude, ils allerent promptement trouver le pape Alexandre, qui plein de joïe les felicita d'avoir pris un si bon parti, & leur dit qu'ils seroient heureux sous un tel pasteur. Il y fit consentir, quoiqu'avec peine, les premiers députez, & les aïant tous réünis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du saint siege de se charger de l'église de Bellai; & manda au prieur & aux religieux de la grande Chartreuse de le donner à ceux qui le demandoient, & s'il refusoit d'accepter, de l'y contraindre par autorité.

n. 17. Mais Anthelme ayant appris ce qui se passoit & l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener, résolut de s'enfuir & se cacha. Les chartreux le chercherent si bien qu'ils le trouverent; & l'aïant amené avec bien de la peine à la communauté assemblée, ils lui exposerent l'ordre du pape & lui montrerent ses lettres. Le prieur y ajouta son commandement, les religieux leurs exhortations, les députez leurs prieres au nom de toute l'église de Bellai:

Digitized by Google

mais Anthelme demeura ferme à refuser, protestant qu'il ne sortiroit jamais de son desert. Enfin par un pieux artifice on lui proposa le choix, ou d'obéïr au pape & d'accepter, ou d'aller trouver le pape même, qui, disoient-ils, connoissant sa résolution ne lui feroit pas de violence. Flatté de cette esperance il se mit en chemin, mais les députez se garderent bien de le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui & de toute sa cour: car ils le connoissoient pour homme d'un grand merite; & lorsqu'il eut audience du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander grace, & le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit avantageux ni à lui-même ni à l'église qui le demandoit; qu'il étoit un ignorant, un homme sans experience, un miserable; enfin qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son desert.

AN. 1163.

Le pape lui répondit: Mon fils, ne prétendez pas nous imposer par de mauvaises excuses, nous connoissons vos talens: pourquoi vous découragez-vous? il faut obéïr. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même, & de suivre J. C. il faut donc l'imiter en son obéïssance, & renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ce discours & le réduisit à garder le silence. Ensuite il le sacra solemnellement de sa main le jour de la Nativité de la Vierge, qui cette année 1163. étoit le dimanche. Le pape le retint quelques jours auprès de lui, & comme les prélats de la cour de Rome s'entrete-

noient familierement de diverses choses avec
AN. 1163. Anthelme, il citoit souvent l'écriture fort à propos; ce qui leur fit dire : Etes-vous donc un ignorant, comme vous nous le vouliez persuader ? Il demanda son congé avec empressement, & le pape le renvoya, après lui avoir fait quelques petits présens.

Vita c. 1. Anthelme étoit de la premiere noblesse de Savoïe, né vers l'an 1107. Ses parens le firent étudier dès sa jeunesse, & lui procurerent la prevôté & la sacristie de Geneve, & la sacristie de Bellai, qui étoient les principales dignitez de ces deux églises. Elles lui donnoient une grande consideration & d'amples revenus, dont il usoit magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir, & à leur rendre toutes sortes de services ; ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit aussi très-liberal envers les pauvres, & sa vie étoit pure, mais dissipée & occupée des soins temporels. Aïant
c. 2. passé la premiere jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulierement les Chartreux, plus par curiosité qu'à dessein de se convertir : la prosperité dont il joüissoit, & l'esperance de parvenir à de plus grandes dignitez étoient de grands obstacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de son âge à la Chartreuse des Portes, dont
Sup. liv. LXVIII. n. 31. le venerable Bernard étoit alors prieur, ce saint homme, qui avoit déja fait un grand nombre de conversions, exhorta fortement Anthelme à penser à son salut, & quelques autres Chartreux en firent de même. Anthelme ne se rendit pas pour

Digitized by Google

lors, seulement il se recommanda à leurs prieres & se retira. Etant venu à la maison d'en bas de cette Chartreuse, il fut retenu pour y passer la nuit par les freres convers & le procureur Boson, qui étoit son parent & homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain il remonta à la maison d'en haut, visita les logemens des moines, & fut tellement touché de leur maniere de vie & de leurs discours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhorterent à regler ses affaires & prendre jour pour revenir; mais il leur dit: J'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui: je laisse de quoi païer mes dettes, & j'ai de bons amis pour tout executer. Il prit donc l'habit, & embrassa leur observance avec une grande ferveur. AN. 1163.

Il étoit encore novice quand il fut envoïé à la grande Chartreuse, où le nombre des moines étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la priere, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la discipline; & il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur il s'aquitta très-dignement de cet emploi, soit pour la conduite des freres convers, soit pour les aumônes & le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur. Le venerable Guigues après avoir exercé cette charge vingt-sept ans mourut en 1136. laissant une telle réputation qu'on l'appelloit simplement le bon prieur. Son successeur fut Hugues sixiéme prieur de la grande Chartreuse, qui après avoir gouverné deux ans se démit de la superiorité & fit élire en sa place Anthelme en 1138. Quelques

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Sup. liv. LXVI. *n.* 30.

Digitized by Google

AN. 1163.

années auparavant des monceaux de neige tombant du haut des montagnes, & entraînant de la terre & des pierres, avoient accablé plusieurs Chartreux
Sup. l. LXIX. n. 40. Vita S. Stephan. Obaz. c. 16.
sous les ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette sainte communauté, & le peu de moines qui resterent se relâcherent de l'observance après la mort du bien-heureux Guigues. Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, suivant les constitutions écrites par ce saint prieur. Il emploïa la douceur & la severité, & chassa quelques indociles qui lui résistoient : en même temps il réparoit les bâtimens, & il remit la Chartreuse dans un état florissant.

c. 9. Après l'avoir gouvernée douze ans, il fit mettre à sa place Basile qui en fut le huitiéme prieur, &
Sup. l. LXVIII. n. 31.
rentra dans le silence de sa cellule. Mais quelque-temps après Bernard prieur des Portes le demanda pour son successeur, ne se croïant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes : où aïant
c. 13.
trouvé beaucoup d'argent & de bled, il en fit de grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette ; & ne laissa pas ensuite d'augmenter les revenus du monastere en défrichant des bois. En ce
p. 4.
temps-là, c'est àdire vers l'an 1158. Gui comte de Forest aïant surpris la ville de Lion la pilla, & fit
S. Severt. p. 246.
sentir son indignation principalement au clergé ; prétendant que l'église avoit usurpé sur sa famille la seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occasion l'archevêque He-

Digitized by Google

raclius & les principaux de son clergé, se refugierent à la Chartreuse des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts & les défraïa liberalement, tant que dura cette tempeste. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maison, qu'il se retira encore & retourna à sa cellule de la grande Chartreuse. Il avoit un zele particulier pour l'unité de l'église, & ce fut principalement lui & un autre Chartreux nommé Geofroi, qui par leur autorité & leurs soins déterminerent tout l'ordre à embrasser le parti d'Alexandre III. & à rejetter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élû évêque de Bellai; & il remplit dignement ce siege pendant quinze ans.

c. 15.

Sup. n. 53.

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

I.

Commencement de division entre le roi Henri & S. Thomas.

Vita quadrip. lib. 1. c. 17.

PEU de temps après que Thomas archevêque de Cantorberi fut revenu du concile de Tours, le roi d'Angleterre Henri II. commença à se refroidir à son égard, & à concevoir pour lui cette aversion, qui vint enfin aux dernieres extrémitez. On en marque pour premiere cause, que Thomas ne se trouvant que trop chargé de sa dignité d'archevêque & de primat d'Angleterre, renvoïa les sceaux au roi qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier. Le roi s'en tint offensé, sçachant que l'archevêque de Mayence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, & l'archevêque de Cologne en Italie: ce qui lui fai-

Rad. de Dicet. p. 711. 60.

Digitized by Google

AN. 1163. soit conclure que ces dignitez n'étoient point incompatibles, & que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par aversion personnelle pour lui. Mais le principal sujet de leur division fut le different pour la jurisdiction ecclesiastique. Un prêtre accusé d'homicide aïant été pris, fut renvoïé à l'évêque de Salisberi son diocesain, à cause du privilege clerical. La preuve ne se trouvant pas complette, l'évêque lui ordonna la purgation canonique ; & comme il ne put y satisfaire, l'évêque consulta l'archevêque de Cantorberi, qui condamna le prêtre à être privé de tout benefice, déposé & mis dans un monastere, pour faire penitence perpetuelle. Vers le même temps un chanoine de Bedfort nommé Philippe de Broïe dit des injures aux officiers du roi, qui en fut extremement irrité contre tout le clergé La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fustiger publiquement & le suspendit de ses fonctions pendant quelques années.

Matth. Paris. an. 1163.

c. 18. Le roi n'en fut pas content ; & aïant assemblé à Londres l'archevêque & les évêques, il leur representa que pour réprimer les crimes, il étoit necessaire que les clercs après avoir été déposez fussent livrez au bras séculier, & soumis aux peines corporelles. L'archevêque & les évêques soutenoient au contraire, que les canons & la liberté ecclesiastique ne le souffroient pas ; & l'archevêque conjura le roi de ne pas introduire cette nouveauté dans son roïaume : déclarant qu'il ne la
c. 19. devoit ni ne pouvoit souffrir. Alors le roi indigné de voir

de voir les évêques tous d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient observer les coutumes de son roïaume : ajoutant, que puisqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du temps de son aïeul, il seroit triste qu'elles fussent condamnées de son temps. L'archevêque aïant pris l'avis de ses confreres répondit ; qu'ils observeroient ces coutumes, sauf leur ordre : c'est-à-dire sauf les droits de l'épiscopat : & Hilaire évêque de Chichestre voïant le roi plus aigri de cette réponse, dit de son chef, qu'il observeroit les coutumes roïales de bonne foi. Mais la roi sans s'adoucir le traita avec mépris ; & se tournant vers l'archevêque & les autres prélats, il dit, qu'ils avoient conjuré contre lui, & qu'il y avoit du venin dans cette clause captieuse, sauf notre ordre : c'est pourquoi il vouloit qu'ils promissent simplement & sans restriction d'observer les coutumes roïales. L'archevêque répondit : Quand nous vous avons juré fidelité, nous avons promis de vous conserver la vie, les membres & votre dignité temporelle, sauf notre ordre : or ces coutumes sont comprises dans votre dignité. Ainsi nous ne nous obligeons point de les garder en une autre forme que nous ne l'avons déja promis. Comme le jour baissoit, le roi fatigué sortit de la sale en colere sans saluer les prélats, qui se retirerent de leur côté ; & en s'en allant l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chichestre, d'avoir changé de son propre mouvement la clause dont ils étoient tous convenus. Le lendemain le roi retira des mains de l'archevêque, les places & les fiefs

AN. 1163.

Digitized by Google

qu'il avoit en garde comme chancelier, & sortit de Londres secretement & avant le jour : montrant par ce procedé une grande indignation.

AN. 1163.

Peu de temps après Arnoul évêque de Lisieux vint en Angleterre pour se reconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes graces ; & lui conseilla de diviser les prélats pour affoiblir l'archevêque : ce qui réussit. Le roi gagna premierement quelques évêques qui craignoient les effets de son ressentiment, sçachant qu'ils lui étoient odieux depuis long-temps : ensuite il en gagna d'autres, qui n'eurent pas la force de lui résister. Ils promirent donc à l'insçu de l'archevêque d'obéïr à la volonté du roi ; & il en demeura peu avec ce prélat, encore la crainte les obligeoit à se cacher. Le roi de son côté s'efforçoit de gagner l'archevêque par promesses & par caresses : plusieurs des grands s'entremettoient pour les reconcilier, & representoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur division, & l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot : car il ne s'agissoit que de cette clause : Sauf notre ordre. L'abbé de l'Aumône entre autres le pressoit, disant avoir charge du pape de le faire consentir au desir du roi ; & que ce prince avoit assuré par serment qu'il ne vouloit que sauver son honneur devant les grands, par quelque apparence de consentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, & lui promit de changer ce mot qui le choquoit. Le roi parut fort adouci ; mais il vouloit qu'on lui promît l'observa-

tion des coutumes publiquement dans l'assemblée des évêques & des seigneurs.

AN. 1163.

II. Eglise d'Allemagne.

Dodech. an. 1163.

L'empereur Frideric celebra cette année à Vormes la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars, & le jour de l'octave dernier du même mois, il tint avec les seigneurs sa cour à Maïence. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur évêque commis trois ans auparavant; & il n'en demeura que très-peu des moins considerables, & quelques-uns qui avoient déja obtenu leur grace de l'empereur. Un des coupables fut pris & executé à mort. L'abbé de S. Jacques fut presenté à l'empereur comme complice, & obtint du temps pour se justifier: mais ne le pouvant faire, il fut chassé de son abbaïe & du païs. Les moines furent enfermez dans une maison d'où les uns se sauverent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congediez: ainsi le service divin cessa dans ce monastere. Les murailles de la ville furent abbatuës par ordre de l'empereur, & ne furent rétablies que sous son successeur trente-sept ans après L'année suivante 1164. Conrad élu archevêque de Maïence se rangea à l'obédience du pape Alexandre: de quoi l'empereur irrité le chassa de son siege, & mit en possession Christien, qui avoit été élu auparavant.

Sup. liv. LXX.

Id. 1103.

Id. 1164.

En Saxe Gerold évêque d'Oldembourg obtint du duc Henri le Lion la translation de son siege à Lubec, où il institua douze prébendes & une treiziéme pour le prevôt. Ensuite voulant établir les dîmes dans la Holsace, il écrivit une lettre aux

Hist. archiep. Brem. p. 104.

Helmold. liv. 1. c. 92.

AN 1163. habitans de Burnhovede, où il represente ce devoir comme un précepte divin, sans l'accomplissement duquel les autres sont inutiles. Ce peuple peu docile répondit, qu'il ne se soumettroit jamais à cette servitude, qui exposoit tous les Chrétiens à l'oppression des évêques; & presque toutes les dîmes s'emploïoient en luxe seculier. En quoi, dit le prêtre Helmold auteur du temps, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la verité. L'évêque rapporta cette réponse au duc, qui commanda aux Holsatiens, sous peine de perdre ses bonnes graces, de païer les dîmes, comme faisoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées & plus exposées aux guerres. Mais les Holsatiens obstinez répondirent, qu'ils ne donneroient jamais les dîmes que leurs peres n'avoient point données, & qu'ils aimoient mieux brûler leurs maisons & quitter leurs païs. Ils songerent même à tuer l'évêque, le comte & tous les étrangers qui païoient les dîmes, mettre le feu au païs & s'enfuir sur les terres de Dannemarc. Mais leur mauvais dessein fut arrêté par l'alliance renouvellée entre le roi de Dannemarc & le duc de Saxe: car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holsatiens furent donc contraints de se soumettre aux dîmes, & promettre pour chaque feu une certaine quantité de grain. Mais comme on étoit prêt à sceller le traité, les notaires demanderent un marc d'or suivant la coutume: ce qui revolta ce peuple feroce, & le traité demeura imparfait: joint la guerre qui survint & la

mort de l'évêque, qui arriva la même année 1163.

L'année suivante 1164. sur la fin de Janvier le roi d'Angleterre tint à Clarendon une assemblée de tout son roïaume, pour y faire reconnoître les coutumes, qui lui étoient contestées par le clergé. En cette assemblée il pressa Thomas archevêque de Cantorberi d'executer la promesse qu'il lui avoit faite à Oxford, d'approuver les coutumes, sans y ajouter la restriction, Sauf notre ordre. Mais l'archevêque craignant que si on accordoit au roi ce qu'il desiroit, il ne gardât pas de mesure dans l'execution des coutumes, ne pouvoit se resoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de son clergé, & de ne pas s'exposer à la prison, son clergé à être détruit, eux à perdre la vie. Il étoit encore pressé par deux comtes très-puissans dans le roïaume, qui disoient que s'il n'acquiesçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'user de violence, qui attireroit au roi & à eux une infamie éternelle. Richard maître des Templiers homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisiéme fois, & avertit l'archevêque de prendre garde à lui & d'avoir pitié du clergé. Il leur sembloit à tous voir les épées déja levées sur sa tête.

AN. 1164.
III.
Assemblée de Clarendon.
Vita quadrip. l. II c. 21.

Il se rendit enfin à leurs conseils & à leurs prieres; & s'obligea le premier à observer les coutumes roïales de bonne foi, sans autre addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de verité de le faire ainsi, & tous les autres évêques le

AN. 1164.

jurerent en la même forme. Auſſi-tôt quelques ſeigneurs qui devoient ſçavoir ces coutumes en dicterent la reconnoiſſance ; & comme la plupart furent rédigées par écrit, l'archevêque voïant que l'on en vouloit ajouter beaucoup davantage, interrompit & dit qu'il ne pouvoit être bien inſtruit de ces coutumes, n'étant ni des plus anciens du roïaume, ni archevêque depuis long-temps, ajoutant qu'il étoit tard, & que l'affaire étoit aſſez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut ſuivi & chacun ſe retira à ſon logis.

IV. Coutumes d'Angleterre. *Collect. L.*

Le lendemain on ſe raſſembla & on acheva de rediger les coutumes roïales dont le mémoire fut dreſſé en ces termes : L'an de l'incarnation de N. S. 1164. le cinquiéme du pontificat d'Alexandre, du très-illuſtre roi d'Angleterre Henri II. le dixiéme, en preſence du même roi a été faite la reconnoiſſance d'une partie des coutumes, libertez & dignitez de ſes predeceſſeurs, ſçavoir du roi Henri ſon aïeul & des autres, leſquelles doivent être obſervées & tenuës dans le roïaume. Et à cauſe des diſſentions qui ſe ſont élevées entre le clergé, les juſticiers du roi & les barons du roïaume touchant ces coutumes, la reconnoiſſance en a été faite en preſence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons & des grands du roïaume. Ces coutumes reconnuës par eux & par les plus nobles & plus anciens du roïaume, ont été accordées par Thomas archevêque de Cantorberi, Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Henri évêque de Vincheſtre, Nigel évêque d'Eli,

Digitized by Google

Guillaume de Norvic, Robert de l'Incolne, Hilaire de Chicheſtre, Joſſelin de Sariſberi, Richard de Cheſtre, Barthelemi d'Oxford, Robert d'Herford, David de Meneve, & Roger élu évêque de Vorcheſtre. Ce ſont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continuë: Ils ont promis de vive voix en parole de verité de tenir & obſerver ces coutumes au roi & à ſes heritiers, de bonne foi & ſans artifice, en preſence de ces ſeigneurs, Robert comte de Locheſtre, Reinaud de Cornoüaille, Conan de Bretagne & des autres ſeigneurs qui ſont nommez au nombre de 39. On met enſuite les coutumes dont il s'agit rédigées en 16. articles, ſçavoir. AN. 1164.

1°. S'il s'émeut un different touchant le patronage & la preſentation des égliſes, ſoit entre laïcs, ſoit entre clercs & laïcs, il ſera traité & terminé dans la cour du roi. 2°. Les égliſes du fief du roi ne peuvent être données à perpetuité ſans ſon conſentement. 3°. Les clercs citez & accuſez de quelque cas que ce ſoit étant avertis par le juſticier du roi viendront à ſa cour, pour y repondre ſur ce qu'elle jugera à propos. Enſorte que le juſticier du roi envoïera à la cour de l'égliſe, pour voir de quelle maniere l'affaire s'y traitera, & ſi le clerc eſt convaincu, l'égliſe ne doit plus le proteger. 4°. Il n'eſt pas permis aux archevêques, aux évêques & aux perſonnes conſtituées en dignité de ſortir du roïaume ſans la permiſſion du roi; & en ce cas ils donneront aſſurance, que pendant leur voïage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du roïaume. 5°. Les excommuniez ne doivent point

AN. 1164. donner caution pour le surplus afin d'être absous, ni prêter serment : mais seulement donner caution de se présenter au jugement de l'église. 6°. Les laïcs ne doivent être accusez devant l'évêque que par des accusateurs certains & legitimes ; ensorte que l'archidiacre ne perde point son droit. Et si ceux dont on se plaint sont tels que personne n'ose les accuser, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loïaux du même lieu devant l'évêque, qu'ils en déclareront la verité en conscience.

7°. Personne qui tienne du roi en chef, ou qui soit son officier ne sera excommunie ni sa terre mise en interdit, qu'auparavant on ne s'adresse au roi s'il est dans le roïaume, ou s'il en est dehors à son justicier, afin qu'il en fasse justice ; ensorte que ce qui appartient à la cour du roi y soit terminé, & ce qui regarde la cour ecclesiastique lui soit renvoïé. 8°. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque ; & si l'archevêque manque à faire justice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêque : ensorte qu'on n'aille point plus avant sans le consentement du roi. 9°. S'il s'émeut differend entre un clerc & un laïc, ou au contraire, pour quelque tenement, que l'un prétende être aumône & que l'autre soûtienne être fief laïc ; sur la reconnoissance de douze loïaux hommes, le grand justicier du roi déterminera ce qui en est. Si c'est aumône la cause se poursuivra dans la cour ecclesiastique : si c'est fief, la cause se poursuivra dans la cour du roi ; à moins que

que les deux parties ne relevent ce tenement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en sa cour : sans que pour cette reconnoissance celui qui en étoit déja saisi perde sa saisine. 10. Celui qui est d'une ville, d'un bourg, ou d'un manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit dont il doive lui répondre, & qu'il ne veüille pas satisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié : sinon après s'être adressé au principal officier royal du lieu pour le faire venir à satisfaction ; si l'officier y manque, il se rend à la misericorde du roi ; & l'évêque deslors pourra reprimer l'accusé par la justice ecclesiastique.

AN. 1164.

11. Les archevêques, les évêques & les autres qui tiennent du roi en chef, releveront leurs terres du domaine du roi comme baronies ; en répondront aux justiciers & aux officiers du roi, suivront toutes les coutumes & les droits du roi, & assisteront comme les autres barons aux jugemens de la cour du roi, jusques à sentence de mort ou mutilation de membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaïe ou prieuré du domaine du roi, il sera en sa main, & il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, & l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement & par le conseil des personnes qu'il y aura appellées de sa part. Et là même, l'élû fera hommage-lige au roi, avant que d'être sacré, promettant, sauf son ordre,

AN. 1164.

lui conserver la vie, les membres & sa dignité temporelle.

13. Si quelqu'un des grands du roïaume refuse de rendre justice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; & si quelqu'un denie au roi son droit, les évêques & les archidiacres doivent l'obliger à y satisfaire. 14. L'église ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parcequ'ils lui appartiennent, quoiqu'ils soient trouvez dans une église ou un cimetiere. 15. Les actions pour dettes se poursuivent en la cour du roi, soit qu'il y ait serment interposé ou non. 16. Les enfans des païsans ne doivent point être ordonnez sans le consentement du seigneur dans la terre duquel ils sont nez. Cette reconnoissance d'une partie des coutumes d'Angleterre fut ainsi faite à Clarendon le quatriéme jour avant la purification : c'est-à-dire le trentiéme de Janvier.

V. Thomas refuse d'approuver les coutumes.

c. 22.

L'acte en aïant été dressé le roi demanda à l'archevêque & aux évêques d'y mettre leurs sceaux pour plus grande sûreté : L'archevêque dissimulant sa douleur pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore qu'ils fussent résolus à le faire, la chose étoit assez importante pour prendre un petit délai, & la faire avec plus de décence, après y avoir un peu pensé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte, l'archevêque d'Yorc en prit un autre & le roi prit le troisiéme, pour le mettre dans les archives du roïaume. Ainsi Thomas se retira pour aller à Vinchestre. Pendant le chemin il s'émut une dispute entre ceux de sa suite, dont les uns disoient qu'il n'avoit pu

faire autrement, vû la circonstance du temps ; les autres témoignoient leur indignation, de ce que la liberté ecclesiastique périssoit par la fantaisie d'un seul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prélat, parloit avec plus d'ardeur que les autres, se plaignant que la puissance seculiere troubloit tout ; que l'on n'estimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaisance sans bornes ; & il conclut on disant : Que deviendra l'innocence ? qui combattra pour elle, après que le chef est vaincu ? Quelle vertu a gardée celui qui a perdu la constance ? A qui en voulez-vous mon fils, dit l'archevêque ? A vous-même, reprit le porte croix, qui avez aujourd'huy perdu votre conscience & votre reputation, laissant un exemple odieux à la posterité, quand vous avez étendu vos mains sacrées pour promettre l'observation de ces coutumes détestables. AN. 1164.

Le prélat dit en soûpirant : Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, & je me juge désormais indignes des fonctions du sacerdoce & d'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi l'église : je demeurerai dans la tristesse & le silence, jusques à ce que j'aye reçu l'absolution de Dieu & du pape. Deslors il se suspendit du service de l'autel, & s'imposa pour penitence des jeûnes & des vêtemens rudes ; & peu de jours après il envoïa au pape en diligence. Le pape qui étoit à Sens lui envoïa par sa réponse l'absolution qu'il demandoit ; le consolant & l'exhortant à reprendre ses fonctions & s'acquitter courageusement des devoirs d'un bon pasteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colere, quand il apprit que l'ar- c. 11.

AN. 1164. chevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon ; & quand il vit lui-même qu'il refusoit en sa presence de sceller l'acte qui y avoit été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, & il parut qu'il en vouloit même à sa vie.

L'archevêque voïant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans son église, voulut passer en France pour aller trouver le pape, & s'embarqua secretement : mais il fut rejetté par le vent contraire ; & le roi aïant sçu qu'il avoit voulu sortir sans congé, en fut encore plus irrité contre lui. c. 24. Cependant Rotrou évêque d'Evreux travailloit à reconcilier le roi & l'archevêque ; & comme le roi ne vouloit rien écouter sans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoïa au pape, comme pour le prier de les confirmer : mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son superieur & appaiser ainsi le roi. Le pape ne se laissa pas surprendre & refusa de confirmer les coutumes : ainsi le roi voïant qu'il n'avançoit rien de ce côté là, entreprit par le conseil de gens mal intentionnez de faire passer la legation d'Angleterre à Roger archevêque d'Yorc, de tous temps jaloux de Thomas. Le pape le refusa une premiere fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorberi cet ancien privilege : mais le roi lui aïant envoïé une seconde députation sur ce sujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, & que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de legat,

mais avec des restrictions qui le rendoient presque inutile : car il ne soumettoit ni la personne de Thomas ni son diocese à la personne du nouveau légat ; & il avoit tiré parole, que les lettres de légation ne seroient point renduës à Roger sans un nouveau consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses Lettres à Thomas : dont la premiere est dattée du cinquiéme de Mars à Sens. Par cette lettre & par une autre encore il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection & à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes graces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'église. Gardez-vous, bien ajoute-t-il, d'user d'aucune rigueur contre le roi ni son roïaume jusques à Pâques prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur temps, & nous pourrons vous & moi agir plus sûrement en cette affaire. Il semble qu'Alexandre prévoïoit la mort de l'antipape. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ses coutumes contraires à la liberté de l'église, par la consideration du jugement de Dieu ; & par les punitions que Dieu à exercées contre les rois qui ont entrepris sur le sacerdoce.

1. epist. 4. 5. ep. 43. ep. 42.

VI. Rupture entre le roi & l'archevéque.

Vita c. 24.

Le roi ne laissoit pas de soutenir sa prétention, & faisoit poursuivre devant les juges séculiers les clercs accusez de vol, d'homicide ou d'autres crimes : afin qu'aïant été convaincus, ils fussent déposez & livrez à la cour laïque. Mais l'archevêque considerant ce qui est permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puissance séculiere eût aucun droit dans une cause ecclesiastique criminelle,

AN. 1164. suivant cette constitution : Si le crime est ecclesiastique, la cause sera examinée par l'évêque, & la peine imposée selon les canons, sans que les autres juges prennent aucune part à ces sortes de causes. Ainsi parle Guillaume de Cantorberi un des auteurs de la vie de S. Thomas. Or la constitution qu'il cite est rapportée de même, mot pour mot par Gratien & tirée d'une Novelle de Justinien ; & il est évident qu'elle parle des crimes ecclesiastiques, comme la simonie, l'usure & les autres, qui du temps de Justinien n'étoient point contre les loix, mais seulement contre les canons. Mais cette constitution est tronquée dans l'extrait de Gratien, & dans l'original l'empereur dit expressément, que si le crime est civil, c'est-à-dire de la competence du juge seculier, il fera le procès au clerc accusé, & s'il le trouve coupable, il le fera déposer par l'évêque avant que de le punir selon les loix.

11. q. 1. c. 45. §. 1. Nov. 83. c. 1.

C'est justement ce que prétendoit le roi d'Angleterre : au contraire l'archevêque vouloit, que même pour les crimes contre les loix, un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclesiastique, qui ne pouvoit imposer de plus grande peine que de la déposition, sans que le coupable pût ensuite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime. Se fondant sur la regle *Non bis in idem* : c'est à-dire qu'on ne punit pas deux fois une même faute ; & craignant que si les ecclesiastiques souffroient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïques criminels. C'est ce qui irritoit le roi de plus en plus ; & les évêques loin de

Digitized by Google

lui resister se soumettoient à toutes ses volontez.

AN. 1164.

On venoit tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observoit point les coutumes qu'il avoit jurées : d'autres se plaignoient qu'appuïé de son credit il les avoit dépoüillez de leurs biens ; & les courtisans jaloux exageroient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoisonnoit même ses vertus & le changement de ses mœurs. Son zele pour la justice étoit traité de cruauté : son application à procurer l'utilité de l'église, étoit avarice : c'étoit par orgueil qu'il méprisoit l'estime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu : c'étoit temerité de vouloir soutenir les droits de son siege au delà de ses prédecesseurs : il ne pouvoit plus rien dire, ni rien faire qui ne fût mal interpreté. Enfin on persuada au roi que sa puissance alloit s'anéantir si celle de l'archevêque continuoit de croître, & que s'il n'y donnoit ordre il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre, que celui qui seroit élu par le clergé, & autant qu'il plairoit à l'archevêque.

VII. Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.

Collect. Lupi. 1. ep. 7.

Acta Alex. ap. Baron.

Otto. de saint Blas. c. 18. Gotefr. ann. 1164.

Cependant l'antipape Octavien étant tombé malade à Luques vers la fête de Pâque, y mourut le mercredi d'après l'octave vingt-deuxiéme d'Avril 1164. Les chanoines de la cathedrale & ceux de S. Erigdien refuserent de l'enterer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs églises plûtôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croïoient damné : ainsi il fut enterré dans un monastere hors de la ville, & les schismatiques ne laisserent pas de publier qu'il se faisoit des miracles à son tombeau.

AN. 1164.

Otto Morena p. 840.

Il avoit pris le nom de pape pendant quatre ans & demi. On porta à l'empereur sa chapelle & on lui mena ses chevaux : car c'étoit tout le bien qui lui restoit. Il n'y avoit de son parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient suivi, sçavoir Jean de saint Martin & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoissoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les cardinaux de Pierre, de Leon : c'est pourquoi aïant appellé les schismatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funerailles d'Octavien, ils élurent pour pape le cardinal Gui de Crême, sous le nom de Pascal III. & envoïerent aussi tôt à l'empereur qui étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura sur les évangiles qu'il reconnoîtroit toujours pour papes legitimes Pascal & ses successeurs, & Alexandre & les siens pour schismatiques ; & il fit faire le même serment à tous les ecclesiastiques qu'il y put obliger. Pascal fut sacré par Henri évêque de Liege le dimanche vingt-sixiéme d'Avril, & porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, considerant la perte irreparable de son ame, & reprit séverement des cardinaux qui s'en rejoüissoient.

Acta ap. Bar.

A Rome Jules cardinal évêque de Palestrine vicaire du pape Alexandre, mourut, & on mit à sa place Jean prêtre cardinal du titre de S. Jean & S. Paul. Il fit tant par ses exhortations qu'il ramena à l'obéissance d'Alexandre la plus grande partie du peuple Romain, moïennant des sommes d'argent considerables

Digitized by Google

considerables que donnerent ceux qui étoient demeurez fideles au pape. Il est à croire que les schismatiques devinrent aussi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'antipape Octavien & la diminution du credit de l'empereur en Italie : principalement après qu'il s'en fut retiré, qui fut le premier jour d'Octobre de cette année 1164. Car les Venitiens firent une ligue contre lui où ils attirerent presque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec serment de reconnoître le pape Alexandre : ils établirent un nouveau senat qui étoit à sa dévotion : ils remirent entre les mains de son vicaire l'église de saint Pierre & le comté de Sabine, que les schismatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainsi la ville de Rome étant presque toute reduite à l'obéïssance d'Alexandre, le cardinal vicaire assembla à S. Jean de Latran les plus affectionnez tant clercs que laïques, avec lesquels il resolut de le rappeller, & lui envoïa en France une députation pour cet effet. Le pape en délibera avec les évêques & les cardinaux qui étoient auprès de lui à Sens ; & quoiqu'il vît de grandes difficultez, toutefois de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre & des évêques du païs, il rendit au cardinal vicaire une réponse certaine de son retour, & se pressa de faire les préparatifs de son voïage. On rapporte à cette occasion la lettre de l'archevêque de Roüen aux évêques & aux abbez de sa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un subside pour l'entretien de sa maison, dans l'esperance prochaine de son rétablissement

AN. 1164.

ap. Pet. Bles. epist. 173.

AN. 1164. à Rome & de la fin du schisme. Cet archevêque étoit apparemment Huges qui mourut cette année 1164. le jour de Saint Martin onziéme de Novembre, après environ trente-cinq ans d'épiscopat. Son successeur fut Rotrou évêque d'Evreux, qui tint le siége de Roüen dix-neuf ans.

Gall. Chr. to 9. *Sup. liv. LXX.*

VIII. Concile de Northampton.

Vita quadrip. 1. c. 25.

Le roi d'Angleterre dont l'animosité croissoit toûjours contre Thomas archevêque de Cantorberi, le fit citer au jour nommé à Northampton, où il appella par un ordre très-exprès tous les prélats & les seigneurs du roïaume. L'archevêque Thomas y fut accusé de ne s'être pas présenté en personne à une citation précedente du roi; & quoiqu'il justifiât qu'il avoit envoïé une personne suffisante pour répondre de sa part, il fut jugé que tous ses meubles étoient confisquez au roi. Le prélat aïant oüi ce jugement dit: Il est inoüi qu'un archevêque de Cantorberi ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre, pour quelque cause que ce soit; tant par la consideration de son église que de sa personne, puisqu'il est le pere spirituel du roi & de tout le roïaume. Cette sentence fut renduë le jeudi huitiéme d'Octobre 1164. & ce fut la premiere action du concile.

c. 26. Le lendemain vendredi le roi demanda à l'archevêque cinq cens livres d'argent, qu'il disoit lui avoit prêté lorsqu'il étoit chancelier: l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données, mais comme il ne le prouvoit pas & confessoit les avoir reçuës, il fut condamné à païer & obligé de donner caution: sans quoi il auroit été arrêté. Le sa-

c. 27.

medi dixiéme du mois, l'archevêque étant dans une chambre separée avec les évêques & enfermé à la clef : le roi lui fit demander compte des revenus de plusieurs évêchez & abbaïes, dont il avoit eu la regie pendant la vacance en qualité de chancelier, & dont on trouva que la somme montoit à deux cens trente mille marcs d'argent. Cette proposition surprit tout le monde, & on disoit en murmurant, qu'il ne restoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conseil ; & comme les prélats qui étoient presens demandoient ce qu'il falloit faire, Henri évêque de Vinchestre, qui favorisoit Thomas en secret, dit : Lorsqu'il fut élu archevêque de Cantorberi étant archidiacre & chancelier, il fut rendu à l'église Anglicane libre de tous les engagemens qu'il avoit à la cour : Ce qui étoit si notoire, que les autres évêques n'en purent disconvenir. AN. 1164.

On commença ensuite à opiner en forme. Gilbert évêque de Londres parla le premier comme doïen de l'église de Cantorberi, & dit : Mon pere, si vous faites reflexion d'où le roi vous a tiré, & quels biens il vous a faits : si vous considerez les maux que vous attirez à l'église & à nous tous en resistant au roi, vous devriez ceder non-seulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que si le roi vous voïoit ainsi humilié, il vous rendroit tout. Mais l'évêque de Vinchestre dit : Ce conseil est très-pernicieux à l'église : si notre archevêque primat d'Angleterre nous laisse cet exemple, que tout évêque doit renoncer à sa

AN. 1164. dignité & aux foins des ames, fur la menace du prince ; tout dépendra de fon caprice & il n'y aura plus de regle dans l'églife. Hilaire évêque de Chicheftre & Barthelemi d'Excestre, furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit ceder à la neceffité du temps. L'évêque de Lincoln homme fimple & fans ménagement, dit : Il eft clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin Roger de Vorcheftre, en difant qu'il ne vouloit point donner ce confeil, ne laiffa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit point quitter la place où Dieu l'avoit mis.

Enfuite ils demeurerent quelque-temps en filence ; & comme ils étoient enfermez, l'archevêque pour trouver un moïen de fortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma & qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empreffément & le prélat leur dit : Nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoiffance de cette affaire, c'eft pourquoi nous demandons un délai jufques à demaint. On envoïa l'évêque de Londres & celui de Rocheftre porter cette réponfe au roi ; & l'évêque de Londres ajouta du fien, que l'archevêque demandoit ce delai pour préparer les pieces de fon compte : voulant par là l'engager à le rendre : mais il fut défavoüé par l'archevêque. Ainfi finit cette feance du concile. Au fortir les gentilshommes & les autres qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre fe retirerent, par la crainte du roi : mais à leur place il fit affembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

Digitized by Google

Le lendemain qui étoit Dimanche on se tint en repos, & le lundi douziéme d'Octobre on cita encore l'archevêque & on l'attendit dans l'assemblée: mais il fut attaqué la nuit précedente d'une colique violente à laquelle il étoit sujet. On crut qu'il feignoit d'être malade, & on lui envoïa quelques seigneurs à qui il dit: Vous voïez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai surement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jour-là le bruit se répandit & on lui dit à lui-même, que s'il se présentoit à la cour, il seroit tué ou mis en prison, & comme il ne se sentoit pas encore assez préparé au martyre, il suivit l'avis d'une personne pieuse, qui lui conseilla de dire le lendemain une messe votive de saint Etienne premier martyr.

AN. 1164.

c. 28.

Le mardi matin les évêques vinrent le trouver allarmez du bruit qui couroit, & ils lui conseilloient de se soumettre en tout à la volonté du roi: disant qu'autrement on l'accuseroit de parjure dans cette cour, comme aïant violé le serment de fidelité qu'il avoit fait au roi, en refusant d'observer les coûtumes qu'il avoit même jurées par un serment particulier. Il leur répondit: Mes freres, le monde, comme vous voïez, fremit contre moi: mais ce qui m'est le plus sensible c'est que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairois, les siecles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déja jugé pendant deux jours de suite, moi qui suis vôtre archevêque & vôtre pere; & je conjecture encore par vos discours, que vous êtes prêts à me

c. 29.

AN. 1164. juger dans le for feculier; non-feulement au civil, mais au criminel. Or je vous défends à tous en vertu de l'obéïffance & fous peine de perdre vôtre ordre, d'affifter au jugement où on prétend me juger; & de peur que vous ne le faffiez j'appelle à l'églife Romaine. Que fi les féculiers mettent les mains fur moi, je vous ordonne de même d'emploïer pour ma deffenfe les cenfures ecclefiaftiques. Sçachez au refte, qu'encore que le monde frémiffe, que l'ennemi s'éleve, qu'il brûle mon corps : toutefois avec l'aide de Dieu je ne ceder ai point mon troupeau. L'évêque de Londres appella auffi-tôt de cette ordonnance de l'archevêque, & ils le quitterent tous pour fe rendre à la cour : feulement il y en eut deux qui demeurerent encore quelque temps avec lui pour le confoler & l'encourager fecrettement : fçavoir Henri évêque de Vincheftre & Joffelin de Sarifberi.

Auffi-tôt que les évêques fe furent retirez Thomas entra dans l'églife & celebra la meffe de faint
c. 30. Etienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fût pas fête, puis l'aïant ôté & la mitre, & gardant le refte de fes ornemens avec la chape clericale par deffus, il alla à la cour : mais fçachant le peril où il étoit, il prit fur lui fecrettement l'euchariftie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit il prit fa croix de la main de celui qui la portoit devant, & entra ainfi fuivi des évêques. Robert évêque d'Herford s'offrit à lui fervir de porte-croix, mais il répondit : il faut que je la porte moi-même, c'eft ma fauve-garde, & elle me fait voir

ſous quel prince je combas. L'évêque de Londres lui dit : Si le roi vous voit entrer armé il tirera contre vous ſon épée ; & vous verrez alors de quoi vous ſerviront vos armes. Je m'en remets à Dieu, dit l'archevêque. Et l'évêque ajouta : Je vois bien que vous ne quitterez point votre entêtement. Le roi ſçachant que l'archevêque venoit avec ſa croix, ſe retira dans une autre chambre ; & l'archevêque s'aſſit ſeul d'un côté & les évêques devant lui. Un heraut appella tous les prélats & les Seigneurs ; & on propoſa de la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainſi entré dans la cour du roi portant ſa croix pour lui faire affront : tous prirent le parti du roi & traiterent le prélat de traître, d'ingrat, & de parjure, criant hautement contre lui.

AN. 1164.

Les aſſiſtans furent ſaiſis d'horreur, & Roger archevêque d'Yorc ſortit, en diſant à deux de ſes clercs qu'il trouva là : Retirons-nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorberi. Alors des huiſſiers avec leurs baguettes deſcendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, & ſe tournerent vers Thomas étendant les mains & le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient preſens firent le ſigne de la croix, & Barthelemi évêque d'Exceſtre ſe jettant au pieds du prélat, lui dit : Mon pere aïez pitié de vous & de nous ; nous allons tous périr aujourd'hui à cauſe de vous. En effet il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque ſeroit jugé enne-

Digitized by Google

AN. 1164.

mi public & puni de mort. On disoit encore que l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, qui étoient demeurez, alloient être menez au supplice pour être mutilez; & ils prioient aussi l'archevêque de les sauver. Mais il dit à l'évêque d'Excestre : Retirez vous d'ici, vos pensées ne sont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné.

Les évêques séparez des seigneurs par la permission du roi délibererent entre eux. Leur embarras étoit extrême. Il falloit encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime conjointement avec les seigneurs : ce qui leur paroissoit manifestement contraire aux canons. Enfin après avoir bien cherché comment il se tireroient de cette fâcheuse necessité, ils résolurent d'appeller l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure ; & de s'engager envers le roi à faire tout leur possible, pour procurer sa déposition : à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation, dont l'archevêque étoit alors menacé. Aïant pris cette résolution, ils vinrent trouver Thomas, & Hilaire de Chichestre, lui dit au nom de tous : Jusques ici vous avez été notre archevêque, & nous avons été tenus de vous obéïr. Mais parce que vous avez juré avec fidelité au roi & promis de conserver sa dignité, ce qui comprend l'observation des coutumes, que vous voulez aujourd'hui détruire, nous soutenons que vous êtes coupable de parjure, & comme tel nous ne devons plus vous obéïr : Nous nous mettons sous la protection du pape & vous appellons en sa presence. Et il lui marqua le jour. Ile s'assirent comme auparavant vis-à-vis

c. 31.

vis-à-vis de lui & demeurerent long-temps dans un profond silence, qui augmenta la terreur des assistans : car comme le roi étoit enfermé avec les seigneurs pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arrêté, s'il ne lui arrivoit pis. AN. 1164. c. 33.

En effet, il fut jugé parjure & traître, & plusieurs seigneurs étant sortis d'avec le roi, Robert comte de Leicestre dit à l'archevêque : Le roi vous mande de venir lui rendre compte sur les cas dont vous êtes chargé, sinon écoutez votre jugement. Mon jugement! reprit l'archevêque; & s'étant levé il ajouta : Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorberi, parce que je l'avois bien servi. Il l'a fait malgré moi; Dieu le sçait, & j'y ai consenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois lors qu'on procédoit à mon élection en présence du prince Henri, & par ordre du roi, on déclara que l'on me rendoit à l'église de Cantorberi libre & quitte de tout engagement de la cour. Je ne suis donc point tenu de répondre sur ce sujet. Le comte dit : Ceci est different de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajouta : Ecoutez encore, mon fils. Autant que l'ame est plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéïr à Dieu & à moi, qu'à un roi terrestre : d'ailleurs ni la loi, ni la raison ne permettent que des enfans jugent leur pere. C'est pourquoi je décline sa jurisdiction & la vôtre, pour être jugé de Dieu seul, par le ministere du Sup. l. LXX. n. 58.

Digitized by Google

pape, à qui j'en appelle en présence de vous tous, AN 1164. & mets sous sa protection l'église de Cantorberi, ma dignité & tout ce qui en dépend. Et vous, mes confreres les évêques, qui obéïssez à un homme plûtôt qu'à Dieu, je vous appelle aussi au jugement du pape; & ainsi je me retire par l'autorité de l'église & *Rad.* du saint siége. Cette derniere séance fut tenuë le mardi treiziéme d'Octobre.

c. 34. Comme il sortoit, les courtisans lui dirent beaucoup d'injures, l'appellant parjure & traître; mais quand il fut dehors, la presse étoit si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'à peine pouvoit-il conduire son cheval. C'étoit principalement les pauvres qui bénissoient Dieu de l'avoir délivré de ce péril, car on le croïoit déja mort. On le conduisit ainsi à son logis, qui étoit le monastere de S. André, & il ordonna de faire entrer tous les pauvres, & de leur donner à manger. Comme il dînoit, l'évêque de Londres & celui de Chichestre vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moïen d'accommodement; sçavoir, de donner au roi deux terres de l'archevêché pour sûreté des sommes qu'il demandoit. L'archevêque dit, que le roi retenoit déja une autre terre de l'église de Cantorberi, & qu'il s'exposeroit à tout plûtôt que d'y renoncer. Les évêques indignez rapporterent au roi cette réponse, qui l'échaufa encore plus. Au même dîner la lecture de table étoit de la persécution du pape Libere dans l'histoire *Sup. liv. XIII. n. 19.* Tripartite. Et sur ce passage de l'évangile: Quand *Math. x. 23.* on vous persécutera en cette ville, fuïez à une autre, le prélat regarda le docteur Hebert, qui com-

prit depuis que sa fuite étoit dès-lors résoluë. Au sortir de table, il envoïa au roi les évêques de Vorchestre, d'Hetford & de Rochestre, lui demander sûreté pour sortir du roïaume. Ils rapporterent la réponse du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile.

AN. 1164.

X. Thomas se retire en France.

Vers la nuit, deux des plus grands seigneurs vinrent trouver l'archevêque tout en pleurs, & se frappant la poitrine, l'assurant que des hommes considerables & accoutumez au crime, s'étoient engagez ensemble par serment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir, pour ne pas faire périr la cause de l'église qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il se fit donc préparer un lit dans l'église de S. André entre deux autels, il s'y prosterna avec quelques-uns des siens, & commença à chanter les pseaumes pénitenciaux avec les litanies, faisant une génuflection au nom de chaque saint : puis étant fatigué, il se coucha feignant de vouloir prendre du repos; mais il se déroba secretement & sortit par la porte de derriere, un peu avant le chant du coq.

Lib. II. c. I. Chr. Gervas. p. 1393.

Le lendemain matin, si-tôt que le bruit se fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient attachez se cacherent; & le roi fort alarmé assembla les évêques & les seigneurs, & demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils résolurent d'envoïer au pape, pour accuser Thomas de parjure, & d'avoir mis la division entre le roïaume & le sacerdoce, laissant en paix tout ce qui lui appartenoit, jusques à ce que le pape eût prononcé. On

Digitized by Google

AN. 1164. fit donc publier de par le roi défense de molester en leurs personnes les gens de l'archevêque, ni de toucher à ses biens; & aussi-tôt Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Roger de Vorchestre, Hilaire de Chichestre, & Barthelemi d'Excestre se mirent en chemin, pour aller trouver le pape avec quelques clercs de la cour, & quelques seigneurs députez de la part du roi. Ils alloient à grand appareil & chargez de grands présens pour gagner la cour de Rome.

c. 2. Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournez, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam & du docteur Hebert de Boscham, qui lui servoit de guide. Il arriva premierement à Lincoln, puis à un lieu nommé l'Hermitage, dépendant de Sempringam, où il séjourna trois jours pour reprendre des forces. De-là

c. 3. marchant toujours de nuit, il vint jusqu'à la mer, s'embarqua le jour des morts, second de Novembre dans une barque, & arriva à Boulogne lui quatriéme. Il alloit à pied, portant un habit blanc de moine, & se faisant nommer frere Chrétien: mais comme il étoit fatigué de la mer, & peu accoutumé à marcher ainsi par la pluïe & par la bouë, après avoir fait un peu de chemin, il se coucha par terre & dit à ses compagnons: Il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouverent un cheval, qui n'avoit ni selle ni bride, mais seulement un licou: ils mirent leurs manteaux dessus, & l'y firent monter. Un peu après ils trouverent des gens armez, qui deman-

derent s'il étoit l'archevêque de Cantorberi. Il leur répondit : Est ce là l'équipage de cet archevêque ? & ils ne le reconnurent point. AN. 1164.

Il arriva le soir à Graveline & se mit à table avec ses trois compagnons, qui lui donnerent la derniere place, & affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entre eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il se distinguoit des autres par sa bonne mine & par ses manieres nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard severe, le visage long, les mains belles & grandes ; & il donnoit aux enfans & aux gens de la maison du peu qu'il y avoit sur la table. Comme le bruit s'étoit déja répandu de la fuite du prélat, l'hôte aïant fait ses observations, tira sa femme à part & lui dit ce qu'il soupçonnoit. La femme impatiente alla aussi-tôt voir le prélat à table, & après l'avoir un peu regardé, elle revint en soûriant dire à son mari : C'est lui assurément. Aussi-tôt elle alla chercher avec empressement des noix, des pommes, du fromage, & les mit devant le frere Chrétien, qui eut mieux aimé n'être pas si bien servi. Après le souper l'hôte s'approcha de lui & ne voulut jamais s'asseoir qu'à terre à ses pieds : puis il dit : Seigneur, je rends graces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui suis-je donc, dit le prélat, ne suis-je pas un pauvre frere nommé Chrétien ? L'hôte reprit : Assurément quelque nom qu'on vous donne, je sçai que vous êtes l'archevêque de Cantorberi. Le prélat ne pouvant plus dissimuler, caressa l'hôte de peur qu'il ne le découvrît, & l'emmena le lendemain avec lui.

An. 1164. Or Thomas avoit à craindre, non-seulement Philippe d'Alsace comte de Flandres, mais encore

c. 5. Mathieu comte de Boulogne son frere. Ils étoient par leur mere Sibille d'Anjou, cousins germains du roi d'Angleterre, qui avoit mandé à Philippe & aux seigneurs de Flandres, que Thomas s'étoit enfui de son roïaume comme un traître ; & le comte de Boulogne avoit épousé une abbesse, fille du roi Etienne, malgré l'opposition de Thomas, qui étant lors chancelier, avoit fait son possible pour empêcher ce mariage scandaleux. Il partit donc de Graveline avant le jour, & aïant fait douze lieuës à pied, par un chemin boüeux & glissant, il arriva à Clairmarais monastere de Cisteaux près S. Omer. Le même jour arriverent à S. Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoïoit au pape : c'est pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même après matines, & se retira à un hermitage de S. Bertin, où il demeura trois jours caché, puis à la priere de l'abbé & des moines il vint à saint Bertin même.

Cependant les envoïez du roi d'Angleterre allerent trouver le roi de France Loüis le jeune à Compiegne, & lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorberi, s'étoit enfui de son roïaume, comme un traître ; c'est pourquoi il prioit Loüis son seigneur de ne le pas recevoir dans ses terres. Le roi de France se récria sur ces mots : Ci-devant archevêque, & demanda qui l'avoit déposé. Puis il ajouta : Assurément je suis roi, aussi-bien que le roi

d'Angleterre, & toutefois je ne pourrois pas déposer le moindre des clercs de mon roïaume. AN. 1164.

XI. Thomas bien reçu du roi Louis. c. 7.

Hebert de Bofcham, & un autre de la compagnie de l'archevêque, suivoient pas à pas les prélats envoïez du roi, sans qu'ils le sçussent, car ces prélats les précedoient toujours d'une journée. Hebert & son compagnon vinrent donc aussi trouver le roi de France, qui connoissoit & estimoit Thomas, dès le temps qu'il étoit chancelier. Il s'informa s'ils étoient de sa famille; & l'aïant appris il les salua par le baiser, & les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté, suivant l'ordre du prélat, l'histoire lamentable de ses peines & de ses périls, le bon prince en fut attendri, & leur dit de son côté, que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat & ce qu'il lui avoit répondu : puis il ajouta : Avant que de traiter si rudement un homme d'un si grand rang & son ami, il devoit se souvenir de ce verset : *Mettez-vous en colere & ne péchez point.* Ps. 4. A quoi un des envoïez répondit : Sire, il s'en seroit peut-être souvenu, s'il l'avoit oüi chanter à l'office aussi souvent que vous; & le roi soûrit. Le lendemain le roi aïant tenu conseil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorberi la paix & la sûreté dans son roïaume; & en congédiant ses envoïez, il ajouta : Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilez, principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent dans le roïaume sureté & protection.

XII. Envoïez d'Angleterre devant le pape.

Les envoïez de l'archevêque se retirerent très-contens, & suivant leurs ordres ils se pressèrent

A.N. 1164. d'aller trouver le pape à Sens, où les envoïez du roi d'Angleterre étoient arrivez le jour précédent.
c. 8. Leur arrivée ébranla plusieurs cardinaux, tant par l'esperance du gain, que par la crainte du trouble que la colere du roi pourroit causer dans les affaires publiques. Les uns disoient, que Thomas étoit le défenseur de la liberté de l'église, que sa cause étoit juste & qu'il le falloit soutenir: les autres, que c'étoit un broüillon, dont il falloit reprimer les entreprises. La prévention fut telle que ses envoïez ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois dès le jour de leur arrivée ils eurent le soir audience du pape, qui les écouta favorablement, & fut touché jusques aux larmes, du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit: Votre maître a déja acquis de son vivant la gloire du martire; & comme il étoit fort tard, il leur donna sa bénédiction & les renvoïa à leur logis.

Le lendemain le pape tint consistoire avec les cardinaux, qui étoient presque tous présens à sa cour. On appella les envoïez de part & d'autre, & Gilbert, évêque de Londres, parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre: C'est vous, S. pere, que regarde le soin de l'église catholique, pour proteger les sages, & corriger les téméraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi & le sacerdoce sur une legere occasion; & on auroit pû facilement l'éteindre, si on avoit usé de remedes moderez: mais le seigneur archevêque de Cantorberi suivant son avis particulier, & non pas le nôtre, a poussé

poussé les choses trop vivement, sans considerer le temps contraire, ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'aïant pû nous attirer à son sentiment, il a voulu rejetter sa faute sur le roi, sur nous & sur tout le roïaume ; & pour nous rendre odieux il s'en est fui, sans que personne usât contre lui de violence ni de menaces : comme il est écrit, que l'impie s'enfuit sans être poursuivi. Tout beau, dit le pape. Et l'évêque de Londres ajouta : Voulez-vous que je l'épargne ? Je ne dis pas, reptit le pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire évêque de Chichestre parla dans le même sens ; & Roger archevêque d'Yorc ajouta : Personne ne connoît mieux que moi le caractere d'esprit de l'archevêque de Cantorberi : on ne lui fait pas quitter aisément le sentiment qu'il a une fois embrassé, & je ne vois point d'autre moïen de le corriger, que d'emploïer fortement votre autorité. Barthelemi évêque d'Excestre ajouta : Cette cause ne peut être terminée en l'absence de l'archevêque de Cantorberi, c'est pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

AN. 1164.

Prov. XXVIII.

Ensuite le comte d'Arondel, qui étoit présent avec grand nombre de gentilhommes, demanda d'être écouté, & dit : Nous ne sçavons nous autres gens sans lettres ce qu'ont dit les évêques (c'est qu'ils avoient parlé en latin) C'est pour quoi, continua-t-il, il faut que nous disions aussi comme nous pouvons pourquoi nous sommes envoïez. Ce n'est ni pour disputer, ni pour injurier persone, principalement en présence de celui à qui de droit tout

AN. 1164. le monde est soumis. Nous sommes venus vous offrir la dévotion & l'affection de notre roi pour vous : il a choisi pour cet effet tout ce qu'il y a de plus grands dans son roïaume, & vous avez déja, saint pere, éprouvé la fidelité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croïons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux & plus propre à conserver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorberi est aussi de son côté sage & discret, mais quelques-uns le trouvent trop subtil ; & sans la division qui est survenuë entre le roi & lui, nous serions heureux sous un si bon prince & un si bon pasteur. C'est pourquoi nous vous supplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainsi en sa langue, & tous loüerent sa modestie & sa discrétion.

Le pape déja instruit d'ailleurs de la cause du differend, déclara aux envoïez du roi, qu'il ne pouvoit rien ordonner sur cette affaire en l'absence de l'archevêque de Cantorberi : mais ils refusoient de l'attendre, disant qu'ils n'osoient demeurer à la cour du pape au-delà du terme prescrit par le roi ; & ils pressoient le pape de nommer un légat, pour juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarrassé : il voïoit un roi jeune & puissant, & craignoit, s'il étoit refusé, qu'il n'embrassât le schisme : de quoi aussi les envoïez le menaçoient, particulierement les laïques. D'ailleurs il ne pouvoit se résoudre à renvoïer l'archevêque dans un païs où il étoit regardé comme un ennemi public, & d'où il étoit sorti comme par miracle : il lui sembloit que

c'étoit l'envoïer en prison combattre contre son geolier. Les cardinaux augmentoient son embarras : car la plûpart accoutumez à la complaisance pour les princes, vouloient que l'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence ; & les envoïez du roi ne voulant pas l'attendre, s'en retournerent en Angleterre, sans avoir reçu la bénédiction du pape. Ils se presserent même de sortir de France, où ils ne se trouvoient pas en sûreté ; tant parce que l'on croïoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape de son côté cassa la sentence donnée à Norrampton contre lui par les évêques & les barons d'Angleterre.

AN. 1164.

1. ep. 49.

XXI. Thomas devant le pape.

Cependant Thomas partit de S. Bertin, accompagné de l'abbé & de Milon évêque de Theroüane, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Loüis y arriva le lendemain, & apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis & le visita le premier. Il lui témoigna la joïe qu'il sentoit de le recevoir en son roïaume, lui promit sureté, & l'obligea à recevoir de sa liberalité tout ce qui lui seroit nécessaire. Thomas partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape. Il fut reçu froidement par les cardinaux, mais il ne laissa pas d'avoir audience du pape, qui témoigna compatir beaucoup à ses peines, & lui ordonna d'expliquer le lendemain en présence des cardi-

c. 10.

c. 11.

AN. 1164. naux les causes de son exil. Ce jour-là donc étant assis le premier après le pape il voulut se lever, mais le pape voulut qu'il parlât assis, & il dit : Quoi que je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens, pour quitter sans sujet le roi d'Angleterre. Car si j'avois voulu lui être complaisant en tout, il n'y auroit personne en ses états qui ne m'obéît absolument ; & si je voulois à présent changer de conduite, je n'aurois pas besoin de médiateur pour rentrer en ses bonnes graces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'église de Cantorberi, j'aimerois mieux mourir mille fois, que dissimuler les maux que nous souffrons. Voïez vous-même de vos yeux, ce qui en est. Alors il tira l'écrit des coutumes dont il étoit question ; & ajouta en pleurant : Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'église ; c'est-à-vous de juger si on peut le dissimuler en conscience.

L'écrit aïant été lû, tous en furent touchez jusques aux larmes ; & ceux mêmes qui étoient auparavant de different avis, convinrent alors qu'il falloit secourir l'église universelle en la personne de l'archevêque. Mais le pape aïant lû & relû attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colere, & reprit vivement le prélat d'y avoir consenti avec les autres évêques. Puis il ajouta : Quoi qu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'église peut tolerer en quelque maniere ; mais la plûpart sont condamnez par les anciens conciles & contraires aux saints canons.

Digitized by Google

Puis se tournant vers l'archevêque, il ajouta : Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé aussi-tôt après votre chûte, & que vous avez obtenu notre absolution. C'est pourquoi nous vous la donnons encore en considération de vos pertes & de vos souffrances.

AN. 1164.

sup. n. 5.

c. 11.

Le lendemain le pape étant assis avec les cardinaux dans une chambre plus secrete, Thomas se présenta, & dit : J'avouë que c'est par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'église d'Angleterre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculiere, quoique j'y sois entré malgré moi. Or si j'avois renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confreres vouloient me le persuader, j'aurois laissé dans l'église un pernicieux exemple, mais à présent je le fais en votre présence, & craignant de plus fâcheuses suites de mon entrée irréguliere & de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint pere, l'archevêché de Cantorberi. Aussi-tôt il tira l'anneau de son doigt, priant le pape avec larmes de pourvoir cette église d'un plus digne pasteur ; ce qui attendrit tous les assistans jusques aux larmes.

Thomas se retira ensuite, & le pape délibéra sur ce sujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occasion pour appaiser la colere du roi, mettant un autre sujet à Cantorberi, & pourvoïant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugerent pas raisonnable, que celui qui pour défendre la liberté de l'église avoit exposé ses biens, sa dignité & sa vie,

AN. 1164.

fût privé de son droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de résister en pareil cas : autrement que personne n'oseroit plus s'opposer à la volonté des princes, & que l'état de l'église & l'autorité du pape seroit en péril. Ils concluoient qu'il falloit rétablir Thomas malgré tout le monde & le soûtenir en toutes manieres. Cet avis l'emporta ; & le pape aïant fait appeller Thomas, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions de pasteur, dans lesquelles il le rétablissoit, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie. Mais, ajouta-t il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre & convenable à votre état présent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jusques à un temps plus favorable. C'étoit Guichard abbé de Pontigny, depuis archevêque de Lyon, que le pape avoit fait venir exprès. Thomas se rendit donc à Pontigny avec quelques-uns des siens : mais il crut que pour être digne archevêque de Cantorberi, il falloit aussi prendre l'habit monastique: aïant lû dans les histoires „qu'il n'étoit jamais arrivé de division dans le roïaume d'Angleterre, sinon quand ce siege avoit été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoïa donc au pape, dont il reçut un habit monastique, beni de sa main, de grosse étoffe & de laine cruë. Ainsi l'archevêque se trouvant à Pontigny commença à y goûter du repos, & à regarder cette retraite comme une école de vertu.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée

quelque temps après, par les exilez qui venoient trouver l'archevêque. Car le roi d'Angleterre irrité de la bonne réception que le roi de France & le pape lui avoient faite, & de la protection qu'ils lui donnoient, fit confisquer tous les biens de l'archevêque & des siens, & bannit tous ses parens, ses domestiques & ceux qui avoient quelque liaison avec lui, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfans au berceau, ni les femmes en couche. Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur présence : enfin, il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venoit donc tous les jours au saint prélat grand nombre de ces exilez, dont toutefois plusieurs demeurerent en Flandre, aïant été absous par le pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge & de la rigueur de la saison. Les autres venoient à Pontigny fatiguer l'archevêque par leurs cris & leurs plaintes des maux qu'ils souffroient pour sa cause. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les envoïoit en divers païs avec des lettres de recommandation; & ils trouvoient par tout du secours, tant par la compassion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouverent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

AN. 1164.

XIV. Parens de Thomas bannis.

Vita 11. *c.* 141. *Gervas. chr.* 1165.

XV. Fermeté de S. Gilbert de Sempringam.

Vita Gilb Mon. Ang. t. 2. *p.* 684.

Entre ceux qui furent persécutez à cause du saint archevêque, on remarque la fermeté de S. Gilbert de Sempringam. On rapporta au roi que lui & les

AN. 1164. siens, avoient envoïé à Thomas en France depuis son exil de grandes sommes d'argent. Or quoi que ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croïoit on obligea Gilbert, tous les superieurs & tous les procureurs de son ordre à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étoient convaincus du fait. Les juges aïant pitié de Gilbert dont ils connoissoient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation, promettant de le renvoïer absous lui & les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimoit mieux aller en exil, que de prêter ce serment. Car encore qu'il sçût bien, qu'un serment contenant vérité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au plus à celui qui l'exige; toutefois il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir en un tel cas un prélat souffrant pour l'église. Comme donc il refusoit le serment & que les juges n'osoient le condamner, il demeura quelque temps à Londres avec les siens: qui se voïant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte & l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner sa joïe en toutes manieres. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arriverent des messagers du roi qui étoit deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusques à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoissance. Aussi-tôt Gilbert fut renvoïé avec les siens; & alors se voïant libre, il déclara aux juges, mais

mais sans aucune forme de serment, que ce qu'on lui avoit reproché étoit entierement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vêcut encore vingt-trois ans; & mourut âgé de cent six ans, l'an 1189. le samedi quatriéme de Février, jour auquel l'église honore sa mémoire. AN. 1165. *Monast. Angl. to. 3. p. 691.*

XVI. Thomas à Pontigni. *Vita. II. c. 15.*

Thomas de son côté touché de ce que les siens souffroient à cause de lui, commença à Pontigny de mener une vie plus pénitente. Outre le cilice qu'il portoit continuellement, & les disciplines qu'il se faisoit souvent donner en secret: il ordonna au moine qui le servoit à table, de lui donner tous les jours, sans que l'on s'en apperçût, avec les mets plus délicats qu'on lui servoit, la portion de la communauté, aïant résolu d'en faire sa seule nourriture. Ainsi pendant quelques jours il ne vécut que de légumes séches & insipides, suivant qu'on l'observoit alors dans l'ordre de Cisteaux. Mais cette nourriture si differente de celle à laquelle il étoit accoutumé de jeunesse, lui causa une griéve maladie; & il fut obligé de revenir à des alimens plus convenables.

c. 16.

Cependant on portoit des paroles entre le pape & le roi d'Angleterre, pour tenir une conference, où l'on traitât de la paix. Le roi dit, qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y seroit pas, autrement qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas au contraire, manda au pape de ne point entrer sans lui en conférence avec le roi. Je connois, disoit-il, ses manieres, il lui sera plus facile de vous surprendre, s'il n'y a un interprete,

AN. 1165. exact qui puisse pénétrer ses sentimens. Sur cette réponse le pape manda au roi : Il est inoüi que l'église Romaine ait éloigné quelqu'un de sa compagnie au gré du prince, particulierement un homme exilé pour sa justice : au contraire, le saint siége est en droit de proteger les opprimez, même contre l'indignation des princes. Ainsi la conference fut rompuë.

XVII. Assemblée de Wirsbourg.

To. x. conc. p. 1438. Guill. Neubr. II. c. 16. Chr. Reichersp. an. 1168.

En Allemagne, l'empereur Frideric assembla une grande cour à Wirsbourg en Franconie, le vingt-troisiéme de Mai jour de la pentecôte 1165. A cette assemblée se trouva entre autres Reynold élû archevêque de Cologne, qui dit, que l'empereur ne feroit rien contre Roland (ainsi nommoit-il le pape Alexandre) s'il ne suivoit le conseil qu'il alloit donner. Car, ajouta-t-il, la meilleure partie de l'empire est pour lui, entre autres l'archevêque de Salsbourg & celui de Maïence ; mais j'ai attiré à l'obéïssance de notre pape Pascal un plus grand nombre d'évêques que nous sommes, sçavoir ceux que le roi d'Angleterre lui donnera au nombre de plus de cinquante.

Lup. I. ep. 72.

Vita S. Th. II. c. 10.

Pour preuve de ce qu'il avançoit, il présenta deux clercs envoïez du roi d'Angleterre Jean d'Oxford & Richard d'Ivelcestre. Car ce prince mal satisfait du pape Alexandre, avoit écrit à l'archevêque de Cologne une lettre où il disoit, que par le conseil de tous les barons & du consentement du clergé, il avoit résolu d'envoïer à Rome l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford, & Richard de Luci,

II. ep. 66.

pour dénoncer au pape Alexandre & à ses cardinaux, qu'il ne donnassent plus de protection à Thomas, qu'ils laissassent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorberi, & qu'ils déclarassent nul tout ce que Thomas avoit fait; enfin pour faire promettre au pape que lui & ses successeurs conserveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient été du temps de Henri I. autrement que le roi Henri II. abandonneroit l'obédience d'Alexandre. Pour cet effet il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoïer un chevalier Hospitalier, afin de conduire ses envoïez par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne aïant reçû cette lettre consulta l'empereur sur la réponse qu'il y devoit faire, & l'empereur lui écrivit, qu'il falloit satisfaire le roi d'Angleterre. On envoïa donc un Hospitalier nommé frere Raoul, qui conduisit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoïer à Rome, c'est-à-dire, Jean d'Oxford & Richard d'Ivelcestre. AN. 1165.

L'archevêque de Cologne les aïant présentez à l'assemblée de Wisbourg, l'empereur promit de suivre son avis, & le prélat le proposa ainsi: Il faut que l'empereur jure en présence de toute sa cour que de sa vie il ne reconnoîtra pour pape Roland, ni aucun de son parti; mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Pascal: que si l'empereur vient à mourir, ses successeurs observeront le même serment. Il obligera les seigneurs à jurer de même, & à promettre qu'ils ne couron- *ep. 72.*

AN. 1165. neront point de roi pour lui succeder, qui ne le jure aussi. Les seigneurs dans six semaines après qu'ils seront retournez chez eux, feront faire le même serment à tous les abbez, prevôts & autres supérieurs ecclésiastiques : aux chevaliers & à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, sous peine de confiscation, de dégradation, de privation de charges & de bannissement.

L'empereur approuva cet avis : mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats, & l'archevêque de Magdebourg déclara, qu'il ne prêteroit point de serment que l'archevêque de Cologne ne se fit sacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agissoit sincerement. Comme il refusoit de le promettre, l'empereur irrité lui dit : Il paroît manifeste que vous avez été un traître & un trompeur, en me donnant un pape à mon insçu avant la réception des lettres, par lesquelles je vous défendois de procéder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élû de Maïence que vous en accusiez ; & qui me donnoit un bon conseil, que puisque Dieu m'avoit délivré de Victor, je ne me soûmisse point à son successeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piége que vous avez préparé, & que vous fassiez le serment quand tous les autres la refuseroient.

L'archevêque de Cologne ainsi pressé ne put s'en dédire, & fondant en larmes il fit le premier le serment qu'il avoit proposé, & promit de recevoir les ordres & la consécration épiscopale. Il présenta aussi les envoïez d'Angleterre qui jurerent au nom

Digitized by Google

de leur roi ; qu'il observeroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. L'empereur fit donc le serment, mais avec cette restriction suggerée par l'archevêque de Magdebourg, que si les deux papes Alexandre & Pascal mouroient en même temps, que les cardinaux des deux obédiences s'accordassent sur un même sujet, il seroit libre à l'empereur de le recevoir, pourvû toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajouter, que l'élection fût faite du consentement de l'empereur. Ensuite quatre princes qui étoient présens firent le serment, sçavoir, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg Albert le vieux, Conrad comte Palatin du Rhin, frere de l'empereur, & son beau-frere le Lantgrave Loüis.

AN. 1165.

Quand ce vint aux évêques, tous excepté celui de Verden, dirent, qu'ils aimoient mieux abandonner les régales que de prêter un tel serment : mais on leûr répondit, qu'il falloit bon gré malgré faire le serment & garder les régales. Ils jurerent donc, mais avec beaucoup de larmes & de gemissemens. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient absens jureroient, & qu'il seroit quitte de ce serment quand il cesseroit de posseder les régales. L'évêque de Bamberg après diverses excuses, jura que tant qu'il voudroit garder les régales, il donneroit aide & conseil à l'empereur sur cette affaire. L'évêque de Verden, & celui qui étoit intrus à Halberstad, jurerent purement & simplement comme l'archevêque de Co-

AN. 1165.

Chr. Reicherſp. V. Pagi. an. 1163. n. 16. 1. ep. 70.

logne. L'évêque de Verdun & celui de Friſingue s'excuſerent ſur l'abſence de leurs archevêques & obtinrent un délai juſques à la ſaint Pierre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salſbourg ni celui de Tréves ne ſe trouverent point à cette aſſemblée, ni aucun de leur ſuffragans. L'archevêque de Maïence étoit Conrad frere d Otton, comte Palatin, qui s'étoit retiré ſecretement de la cour de l'empereur, & cette même année 1165. étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il pâſſa en Italie; & le pape le fit cardinal & évêque de Sabine. A ſa place l'empereur mit à Maïence Chriſtien ſon chancelier, qu'il avoit fait élire dès l'année 1161.

Or quoi qu'il y eût ſi peu d'évêques à l'aſſemblée de Wirſbourg, l'empereur ne laiſſa pas de dire dans la lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet, que les archevêques & évêques qui avoient fait ce ſerment étoient au nombre de quarante. Il eſt vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élûs; & il ajoute, que le ſamedi des quatre-temps ils reçurent tous les ordres ſacrez. Il dit auſſi que tous les princes ſéculiers ont fait le ſerment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marquez. Enfin, il dit, qu'il a promis de ne jamais recevoir l'abſolution de ce ſerment. Cette lettre eſt adreſſée à tous les peuples de l'empire, & dattée de Wirſbourg le premier jour de Juillet. L'empereur écrivit de même aux ſeigneurs de l'empire en particulier, comme on void par la lettre adreſſée à l'abbé de Stavelo.

AN. 1165.

XVIII. Plainte du pape contre le roi d'Angleterre.

1. ep. 37.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Wirsbourg ; & il écrivit aussitôt à Gilbert évêque de Londres, le prélat le plus accrédité auprès du roi d'Angleterre, pour se plaindre, que ce prince avoit abandonné l'église, en communiquant avec des schismatiques & des gens nommément excommuniez ; & qu'il la persécutoit en la personne de l'archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi le pape ordonne à Gilbert de se joindre avec Robert évêque d'Herford, & tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la vénération qu'il doit à l'église Romaine : ensorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeller : qu'il rétablisse l'archevêque dans son siége, & qu'il protege dans ses états l'église qu'on l'accuse d'opprimer. Enfin le pape charge l'évêque de faire lever le denier S. Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & lui envoïer le plûtôt qu'il sera possible. Et en attendant, ajoute-t-il, que vous l'aïez reçû, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'Août de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter, à la charge de vous rembourser sur le denier même. Il nous sera aussi agréable que si vous nous le donniez. C'est que le pape avoit besoin d'argent pour son voïage. La lettre est dattée de Clermont en Auvergne le dixiéme de Juillet 1165.

Acta ap. Bar.

Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit desiré depuis la mort de l'antipape Octavien. Après la fête de Pâques, qui cette année 1165. fut le quatriéme d'Avril, il quitta

AN. 1165. Sens & vint à Paris, puis à Bourges, où saint Thomas de Cantorberi qui l'avoit accompagné jusques-là, prit congé de lui pour la derniere fois. De Bourges le pape vint à Clermont.

XIX. Défense du roi d'Angleterre. *i. ep. 38.*

L'évêque de Londres lui répondit : Aïant reçû votre ordre, très cher pere, avec le respect convenable, nous avons aussi-tôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford & moi : quoiqu'il fût déja dans le païs de Galles, à la tête de son armée. Il a reçu votre correction avec action de graces, & a répondu avec beaucoup de modestie. Premierement, il déclare, qu'il n'a jamais cessé de vous aimer comme son pere, & d'obéir à vos ordres : que si depuis long-temps il ne vous a pas rendu tant de respect, c'est qu'après vous avoir aidé au besoin de tout son pouvoir, il a reçu des refus presque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois il demeure ferme dans votre obéissance, & déclare qu'il n'empêchera personne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché jusques ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de sortir de son roïaume, pour aucune cause civile, s'il n'a auparavant essaïé de s'y faire rendre justice. Il sçavoit bien que l'empereur étoit schismatique, mais jusques à present il n'a pas sçû que vous l'eussiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorberi : c'est pourquoi, comme il s'est retiré de lui-même, il peut rentrer dans son église quand il lui plaira, en satisfaisant au roi sur ses plaintes, & gardant les coutumes roïales qu'il a lui-même jurées. Si quelque église

église, ou quelque personne ecclesiastique se plaint d'être maltraitée, il est prêt à y satisfaire au jugement de toute l'église.

Voilà les réponses du roi, sur lesquelles nous vous prions de considerer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour sa justification, en se rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'église de son roïaume. C'est pourquoi nous vous supplions de moderer votre zele pour un temps, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'aïez la douleur de voir une infinité d'églises renversées, & le roi avec un peuple innombrable éloigné sans retour de votre obéïssance. Il vaut mieux qu'un membre, même blessé demeure attaché au chef avec esperance de guérison, que d'en être séparé & retranché du corps pour toujours. Quoi! si vos remontrances ne sont pas bien reçûes, faut-il desesperer de la grace de Dieu, pour les faire mieux recevoir en un autre temps? Le sang roïal se laisse vaincre quand on lui a cedé quelque chose; il faut le gagner par la douceur & par la patience. Permettez-moi de le dire, c'est la charité sincere qui me fait parler: si la fin de cette affaire est que l'archevêque de Cantorberi demeure en exil perpetuel, dépoüillé de ses biens, & que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaise, ne vous obéïsse plus: vous verrez qu'il eût mieux valu souffrir pour un temps, qu'user d'une si grande severité. Je crois bien que plusieurs d'entre nous demeureront dans votre obéïssance malgré la persécution: mais il se trou-

AN. 1165. vera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape, & recevra de sa main le pallium pour le siége de Cantorberi : il s'en trouvera qui lui obéïront pour usurper nos sieges. Plusieurs forment déja de tels projets, & désirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'est pas notre interest particulier qui nous touche, mais le triste renversement de l'église dont nous sommes menacez, & qui nous feroit desirer la mort plûtôt que d'en être sepectateurs. Ainsi parloit l'évêque de Londres.

Le roi d'Angleterre, ou plûtôt le même évêque en son nom, écrivit dans le même sens au college des cardinaux. Il représente ce qu'il a fait pour le pape Alexandre, & que loin de se faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres. Il se plaint que le pape le traite de persécuteur de l'église, & proteste qu'il ne laisse pas de vouloir demeurer dans son obéïssance & se conserver son affection, pourvû qu'il le traite comme les autres papes ont traité ses prédecesseurs : enfin il déclare qu'il se rapportera toujours au jugement du clergé & des seigneurs de son roïaume, dont il veut seulement conserver les droits & les anciennes prérogatives.

11. ep. 41.

1. ep. 98. Le pape avoit aussi écrit aux évêques de l'obéïssance du roi d'Angleterre de deçà la mer, sçavoir à l'archevêque de Roüen, à l'archevêque de Bourdeaux & à leurs suffragans, se plaignant de ce que leur roi avoit communiqué avoit Reinold archevêque de Cologne, & envoïé des deputez à l'empereur Frideric. Sur quoi Rotrou archevêque de Roüen écri-

vit en ces termes à Henri prêtre cardinal : Nous répondons avec toute assurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun serment ni aucune promesse par lui ni par ses envoïez, d'adherer à l'antipape. Au contraire nous sommes certains que dans ce traité de mariage, quelque instance que fissent les Allemans pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder, qu'après avoir mis pour premiere condition sa fidelité envers l'église & le roi de France. Ainsi Rotrou désavouë par avance les envoïez d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus. Ce traité de mariage étoit entre Henri le Lion duc de Saxe, & Mathilde fille aînée du roi d'Angleterre. AN. 1165. *1. ep. 102.*

Le pape aïant reçu la réponse de l'évêque de Londres en parut satisfait, & le remercia du soin qu'il prenoit d'entretenir son roi dans l'attachement à l'église : le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Roüen, l'évêque d'Herford & l'imperatrice Mathilde. La lettre est dattée du vingtdeuxiéme d'Août 1165. & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône près de Maguelone. *1. ep. 42.* *V. Baudr. Gradus.*

XX. Retour du pape Alexandre à Rome.

Car le pape continuant toujours son voïage passa de Clermont au Pui en Auvergne, puis à Montpellier, où il demeura jusques à la N. Dame d'Août. De-là il écrivit au roi de France, pour le prier que si quelque évêché ou quelque abbaïe venoit à vaquer dans son roïaume, il en fist pourvoir Thomas de Cantorberi, pour le faire subsister lui & les siens, en attendant qu'il fist sa paix avec *Act. ap. Bar. to. x. conc. p. 1336. ep. 71.*

Digitized by Google

AN. 1166.

le roi d'Angleterre. Le pape écrivit aussi au roi de France en faveur du nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu trouver de sa part. C'étoit Guillaume aux Blanches mains, quatriéme fils de Thibaut IV. comte de Champagne & beau-frere du même roi. Le comte son pere voulant lui procurer dès son enfance des dignitez ecclesiastiques, pria saint Bernard d'y employer son crédit : mais le saint abbé s'en excusa, disant que ces charges sont dûës à ceux qui peuvent & veulent les exercer dignement, & qu'il n'est pas permis même aux adultes d'en avoir plusieurs. Guillaume aux Blanches-mains fut premierement prevôt de S. Cyr à Provins, puis Robert II. évêque de Chartres étant mort le vingt-troisiéme de Septembre 1164. il fut élu l'année suivante pour remplir ce siége : mais le pape Alexandre lui donna dispense de se faire sacrer pendant cinq ans, à cause de sa jeunesse. C'étoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi son beau-frere : & dans la même lettre il l'exhortoit à soutenir la cause de l'église, sans se laisser ébranler par les sollicitations de l'empereur Frideric. Elle est dattée de Montpellier le dix-neuviéme d'Aoust.

to. x. conc. p. 1338. ep. 57. p. 1347. ep. 87.

epist. 271.

Gall. Chr. to. 2. p. 490.

Rob. de Monte an. 1165.

Le roi Louis & tout son roïaume reçût alors une grande joïe, par la naissance d'un fils qu'il desiroit depuis long-temps. Il demandoit pour cet effet les prieres de toutes les personnes pieuses ; & au chapitre general de Cîteaux, ce prince vint se présenter à l'assemblée; se prosterna les mains étendues, & ne voulut point se lever qu'ils ne se fussent mis en priere, & ne l'eussent assuré de la part de Dieu

Continuat. Aimoini c. ult. Alber. an. 1165.

Digitized by Google

qu'il auroit bien-tôt un fils. Il nâquit à Paris la nuit du samedi au dimanche vingt-deuxiéme d'Août 1165. Il fut baptisé le jour même par Maurice évêque de Paris; ses parains furent Hugues abbé de S. Germain des prez, Hervé abbé de saint Victor & Eudes abbé de sainte Geneviéve. Ses Maraines Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe & surnommé Dieu-donné.

AN. 1165.

Dès l'année 1162. lors que le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoïez de Manuel empereur de C. P. avec des lettres & des ordres secrets pour lui & pour le roi Louis, à qui Manuel écrivit, que sur son témoignage il reconnoissoit Alexandre pour pape legitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû, & desiroit participer à ses prieres. Par où l'on void que l'empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'église Romaine. Ensuite comme le pape étoit prêt à retourner à Rome, Manuel lui écrivit en ces termes: Vous m'avez écrit, que le roi de France doit aller avec d'autres seigneurs au secours de la terre sainte: j'en aurai bien de la joïe, comme je vous l'ai déja mandé, & je suis prêt à leur donner passage & leur fournir la subsistance. Mais il me faut donner mes suretez, qu'ils ne feront aucun dommage sur mes terres; & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront sur les Turcs, dont je vous ai envoïez l'état, & comme vous êtes le promoteur de cette entreprise, je desire que vous envoïiez avec eux un cardinal, qui puisse reprimer la temerité de

to. x. conc. p. 1333. ep. 65. 69. 74. 81. 93.

Duchesne to. 4. p. 612. ep. 126. 129. 142. 160. p. 579. ep. 148.

ap. Baron. ann. 1180.

AN. 1165. ceux qui feront quelque désordre : car il est impossible qu'il ne se trouve quelques étourdis dans une si grande multitude. La lettre est dattée du mois de Mars indiction treiziéme qui est l'an 1165.

Le pape Alexandre partit de Montpellier dans l'octave de l'Assomption ; & après une navigation assez dangereuse il arriva à Messine ; ce que Guillaume roi de Sicile aïant appris à Palerme, où il étoit, il donna ordre que le pape, qu'il reconnoissoit pour son pere & son seigneur, fût traité avec l'honneur convenable, & lui envoïa de magnifiques présens. Il fit armer une galere rouge pour la personne du pape & quatre autres pour les évêques & les cardinaux ; & envoïa un archevêque & d'autres seigneurs pour conduire le pape jusques à Rome. Le pape partit de Messine au mois de Novembre, passa par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre arriva à Ostie, où il passa la nuit. Le lendemain matin les senateurs avec les nobles & une grande multitude de clergé & de peuple sortirent de Rome, vinrent le recevoir, & portant des branches d'olivier le conduisirent avec joïe jusques à la porte de Latran, où tout le reste du clergé l'attendoit revêtu solemnellement. Les Juifs s'y trouverent aussi portant leur loi sur les bras suivant la coutume : les gonfaloniers avec leurs enseignes, les écuïers, les secretaires, les juges & les avocats. Ainsi marchant en procession & chantant à deux chœurs ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran. C'étoit le 21. de Novembre indiction 13. Trois jours après le pape écrivit à Henri archevêque de Reims, & à ses suf-

to. 10. conc. p. 1370.

fragans, pour leur faire part de son arrivée à Rome, marquant qu'il avoit évité dans son voïage de grands périls de la part de ses ennemis. C'étoit l'empeur Frideric & les schismatiques que ce prince protegeoit. AN. 1165.

XXI. Lettre d'Arnoul de Lisieux à Thomas.

1. ep. 85. to. 2. spicil. p. 485.

Vers ce temps-là Thomas aïant écrit à Arnoul évêque de Lisieux, qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre, ce prélat lui répondit par une grande lettre, où il disoit en substance; Quelques-uns de ces gens qui devinent les intentions croïoient que vous agissiez par ambition, & que vous aviez encore étant archevêque les mêmes pensées qu'étant chancelier, d'étendre votre puissance sans bornes & l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous; que par ce motif vous aviez dès le commencement resisté à ses ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faisoit dire avec vos amis, qu'il ne falloit pas flatter la jeunesse inconsiderée de ce prince: mais la reprimer d'abord vigoureusement: Que vous le connoissiez mieux que personne, & qu'il sçavoit combien vous lui étiez necessaire. Ces discours étoient rapportez au roi: & il disoit dans sa colere, qu'il avoit besoin de toute sa force & de toute son adresse, puisqu'il s'agissoit de sa dignité, & que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entreprises.

Mais le temps a dissipé tous les doutes, & la pureté de vos intentions est devenuë si évidente, qu'elle a rempli de joïe les gens de bien & couvert vos ennemis de confusion. Il est clair que vous avez préferé la justice & la liberté de l'église à tous les

Digitized by Google

sion ils ne sont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment sincerement pour la plûpart ; mais la crainte de l'exil les retient, & ils se contentent de soupirer & de faire pour vous des vœux en secret. AN. 1165.

Quant aux seigneurs, il est certain qu'ils ont fait une espece de conjuration contre l'église, pour s'opposer toujours à son utilité & à sa dignité : persuadez qu'elle ne s'enrichit & ne s'éleve qu'à leurs dépens. L'occasion favorable les rend plus ardens, & ils disent qu'ils ne travaillent que pour l'interêt du roïaume : Que le roi ne doit pas regner avec moins de dignité que ses prédecesseurs, qui avoient moins de puissance ; & ils attribuent à sa dignité toutes les anciennes entreprises, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi, ni avec la raison. Dans le fonds ils le flatent, en l'engageant dans une mauvaise affaire, dont ils esperent la diminution de sa puissance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

Si vous considerez le secours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grace & abondamment ; mais leur affection se refroidit à la longue, & la grandeur de la dépense diminuë la liberalité. Il faut donc user avec bien de la discrétion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité ; & ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour n'en pas épuiser la source. Vous devez peser murement toutes ces considerations.

Le plus sur est de garder la modération, sans desesperer par la crainte de l'adversité, ni vous opi-

AN. 1165. niâtrer par la confiance en la bonté de votre cause. Il faut tolerer tout ce qui n'est ni criminel, ni dangereux pour la foi; & dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toujours en même état, & Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant s'il se présente quelque occasion favorable, recevez-la à bras ouverts; & si l'on propose un accommodement, n'en discutez pas les articles avec trop de subtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions générales, & vous contentez qu'il n'y en ait point de particulieres qui détruisent expressément la liberté de l'église. Ne cherchez point à triompher devant les hommes, au contraire laissez au roi l'honneur de la victoire, pourvû que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi je vous servirai fidellement & avec affection, sçachant que vous sacrifiez votre fortune & votre personne pour l'interêt de vos freres. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous suis contraire: parce que si je paroissois votre ami, je ne serois ni cru ni écouté. La dissimulation sera un moïen de vous servir plus utilement. Cependant consolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir aupès de lui. On dit même qu'il vient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvemens qu'il craint de la part des François, de ses autres voisins, & même de ses autres sujets: enfin par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit sa lettre en recommandant le secret.

Digitized by Google

AN. 1166.

XXII. Canonisation de Charlemagne.

L'empereur Frideric tint à Aix-la-Chapelle une cour pleniere à Noël 1165. où à la priere de Henri roi d'Angleterre & du consentement & par le conseil de tous les seigneurs, tant séculiers qu'ecclesiastiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne, pour la canonisation duquel il avoit assemblé cette cour; & la cérémonie s'en fit le vingt-neuviéme de Décembre. C'est ce que témoigne l'empereur Frideric dans la bulle d'or qu'il en fit expedier le huitiéme de Janvier de l'année 1166. Un auteur du temps ajoute que Frideric mit le corps de Chalemamagne dans une chasse d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un saint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le corps de Charlemagne avoit déja été découvert l'an mil par l'empereur Otton III. mais quoi qu'il eût été trouvé sans corruption, & que l'on dît deslors qu'il se faisoit des miracles à son tombeau, on n'en célebra point la fête, & on continua de faire son anniversaire comme pour les autres défunts. Ce n'est que depuis cette canonisation de Frideric Barberousse, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme saint, d'un culte public en quelques églises particulieres; & quoique cette canonisation fût faite de l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y sont pas opposez.

ap. Bol. 17. Jan. to. 2. p. 888. Chr. Gaufr.

Vossens pag. 314. Chr. Ademari p. 169.

Sup. liv. LVII. n. dern.

Sup. liv. XLVI. n. 9.

XXIII. Thomas légat en Angleterre.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donnner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorberi, il le déclara son légat dans toute l'Angleterre, excepté le diocése d'Yorc. La lettre est

I. ep. 115. 116. 117.

datée d'Anagni le septiéme Décembre 1165. & Thomas l'aïant reçuë, chargea les évêques d'Herford & de Vorchestre de notifier sa légation. L'évêque de Londres en reçut la signification le jour de la conversion de saint Paul, patron de sa cathédrale; c'est-à-dire le vingt-cinquiéme de Janvier 1166. Il en fut extrémement allarmé & en écrivit au roi en ces termes: Quand le pape commande, il n'y a ni appellation, ni autre remede, il faut obéir. Le jour de saint Paul, comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme qui m'est entierement inconnu une lettre du pape, par laquelle il accorde & confirme au seigneur archevêque de Cantorberi la légation par toute l'Angleterre, excepté le diocése d'Yorc. Il nous est ordonné de lui obéir en cette qualité, & d'obliger ceux qui par votre ordre, ont reçu en son absence les fruits des bénefices de ses clercs, à les restituer dans deux mois sous peine d'excommunication. Il m'est aussi ordonné d'exiger de mes confreres le denier saint Pierre, & de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, sous peine de déposition. Nous nous jettons donc à vos pieds pour vous supplier d'empêcher que nous ne soïons honteusement réduits au néant, & de nous permettre d'obéir aux ordres du pape: de faire rendre le denier à saint Pierre & les revenus aux clercs, & de demander à tous les évêques, que s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelque grief contre l'usage du roïaume, ils en appellent au pape, ou aux légats qu'on nous envoïe.

AN. 1166.

V. Pagi. ann. 1166 n. 12. 1167. n. 14.

1. ep. 131.

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166. puis la troisiéme ou la quatriéme semaine d'après Pâques il tint au Mans des assemblées des prélats & des barons, où il ordonna une collecte de deniers pour le secours de la terre-sainte à la priere, & suivant l'exemple du roi de France : en exécution de ce que le pape Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en 1164. après celui de Tours. Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la noblesse, le peuple & devoit durer cinq ans; & c'est le premier exemple que je sçache de ces levées pour la terre-sainte.

AN. 1166.

Gervas. Chr. 1166.

Pagi. 1164. n.

Saint Thomas étoit cependant à Pontigni, où profitant de la solitude, il s'appliquoit entierement aux exercices spirituels : ensorte qu'après l'office divin, à peine l'écriture sainte sortoit de ses mains. Il ne laissoit pas de sortir avec les moines pour le travail, de moissonner & amasser le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant pour ne pas abandonner l'interêt de l'église, la seconde année de son exil, c'est-à-dire en 1166. il envoïa au roi d'Angleterre par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur pour servir de premier monitoire : où il représente que son devoir ne lui permet pas de garder le silence, & exhorte le roi à rendre la liberté à l'église d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, l'archevêque lui en écrivit une autre plus dure : où sans entrer dans le fond de la question il releve la dignité sacerdotale & menace le roi de la colere de Dieu. Mais cette seconde lettre n'attira que

Vita 11. 16.

Gervas. ibid.

ap. Roger. 503.

1. ep. 65.

des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

AN. 1166.

XXIV. Conference de Chinon.

1. ep. 140.

Toutefois le roi d'Angleterre eut une conference à Chinon en Touraine, avec les seigneurs & ses conseillers les plus confidens, pour sçavoir ce qu'il devoit faire en cette occasion. Là il se plaignit amerement de l'archevêque, disant avec larmes & soupirs qu'il lui enlevoit le corps & l'ame, & qu'ils étoient tous des traîtres, qui ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la persécution d'un seul homme. L'archevêque de Roüen qui étoit présent s'échauffa un peu contre le roi, & le reprit de cet emportement, mais avec douceur selon son naturel. Ce qui aigrissoit le roi, c'étoit les lettres que Thômas lui avoit écrites, & à l'imperatrice sa mere; & il craignoit qu'il ne prononçât incessamment l'interdit sur son roïanme & l'excommunication contre sa personne, par son autorité de légat. Pour le tirer d'embarras, Arnoul évêque de Lisieux, dit que l'unique remede étoit de prévenir la sentence par une appellation. Ainsi le roi qui prétendoit que les appellations au pape étoient contraires à l'usage de son roïaume, se trouvoit réduit à y avoir recours lui-même.

Suivant ce conseil l'évêque de Lisieux & l'évêque de Séés partirent pour aller trouver l'archevêque de Cantorberi & lui signifier un appel, qui suspendît sa sentence jusques à l'octave de Pâques de l'année suivante. L'archevêque de Roüen alla aussi avec eux, pour être, comme il disoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivez à Pontigni ils n'y trouverent point Thomas: il étoit al-

lé à Soissons pour implorer les suffrages de la sainte Vierge, de saint Drausin & de saint Gregoire, dont on croïoit y avoir des reliques. Il vouloit ainsi se fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre en portant sa sentence contre lui: car saint Drausin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Aïant passé trois nuits en prieres aux églises de ces saints, il partit le lendemain de l'Ascension pour aller à Vezelai, & y prononcer le jour de la Pentecôte l'excommunication contre le roi & les siens. Mais le vendredi d'avant la fête, il apprit certainement que le roi d'Angleterre étoit griévement malade, ensorte qu'il avoit envoïé s'excuser d'une conference qu'il avoit demandé au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à differer l'excommunication du roi d'Angleterre, comme on le lui avoit déja conseillé.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.

Le jour de la Pentecôte, qui cette année 1166. étoit le douziéme de Juin, Thomas étant à Vezelai dans l'église de la Magdeleine, où il y avoit un grand concours de peuple de diverses nations, monta au jubé, & fit un sermon, ensuite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford pour être tombé dans le schisme en prêtant serment à l'empereur, en l'assemblée de Virsbourg, avoir communiqué avec l'archevêque de Cologne schismatique, & avoir usurpé le doïenné de Sarisberi contre la défense du pape. Il excommunia aussi nommément Richard archidiacre de Poitiers avec cinq autres, & en général tous ceux qui à l'avenir mettroient la main sur les biens de l'église de Cantorberi. Quant

AN. 1166. au roi après avoir déclaré comme il l'avoit averti de satisfaire à l'église, il l'invita encore à faire penitence: menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin il condamna publiquement l'écrit, contenant les prétenduës coutumes d'Angleterre, déclara excommuniez ceux qui à l'avenir emploïeroient l'autorité de cet écrit, & déchargea les évêques de la promesse qu'ils avoient faite de l'observer. Il écrivit ensuite à tous les évêques de la province de Cantorberi pour les instruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier sa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Roüen; & il en donna avis au pape, lui en demandant la confirmation. Cependant le roi envoïa le docteur Gautier de l'Isle en Angleterre porter une lettre de la conference de Chinon, pour avertir les Anglois de l'appellation proposée, faire garder les ports, & défendre au clergé d'obéir à l'archevêque.

1. ep. 96.

ep. 143.
ep. 138.

XXVI.
Concile de Londres.

Peu de temps après les évêques par ordre du roi s'assemblerent à Londres avec quelques abbez, & résolurent d'interjetter l'appel contre l'archevêque. Les premiers qui appellerent furent l'évêque de Londres & celui de Sarisburi: on ne pouvoit y obliger celui d'Excestre: celui de Rochestre s'excusa sur une maladie que l'on crut feinte. L'évêque de Vinchestre s'excusa de même & écrivit en ces termes: Je suis appellé par le souverain pontife, & je n'en veux point appeller. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé: mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de J. C. à cause de son

de ſon grand âge. Car c'étoit Henri frere du roi Etienne qui tenoit ce ſiége depuis trente-ſept ans. Les autres évêques notifierent leur appel au pape & à l'archevêque par deux lettres écrites au nom des ſuffragans du ſiege de Cantorberi, dont voici la ſubſtance. AN. 1166.

XXVII. Lettre au pape.

I. ep. 128. t. p. x. conc. p. 447.

Dans la lettre au pape ils diſent : Nous croïons qu'ils vous ſouvient que vous avez averti il y a longtems le roi notre maître, par les lettres dont furent chargez les évêques de Londres & d'Herford de corriger quelques abus dans ſon roïaume. Il a reçu vos ordres avec le reſpect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces déſordres ſuivant le jugement de ſon égliſe : comme en effet tous ſes vœux ne tendent qu'à ôter les ſcandales de ſon roïaume & y faire regner la paix. Or voïant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques eccleſiaſtiques, il a rendu à leur profeſſion l'honneur qui lui eſt dû, les déferant aux évêques qui ſont demeurez dans les bornes de leur pouvoir, en puniſſant un homicide, par exemple par la ſeule dégradation du criminel. Mais le roi eſt perſuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime ; & que la ſûreté publique n'eſt pas bien établie, ſi un lecteur ou un acolite après avoir tué quelqu'un, en eſt quitte pour perdre l'exercice de ſes fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, & le roi voulant affermir la paix, il s'eſt élevé une pieuſe diſpute, excuſable devant Dieu, comme nous croïons, par la bonne intention des deux parties. De-là eſt arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coutumes de ſon roïau-

Digitized by Google

AN. 1166. me observées par les ecclesiastiques sous ses prédecesseurs, & les rendre publiques, afin qu'on n'en disputât plus à l'avenir. C'est ce qui a été executé, & voilà cette persécution contre l'église, dont on accuse le roi par toute la terre.

Si toutefois dans ces coutumes il y a quelque chose de dangereux pour la conscience, ou de honteux pour l'église, ce prince touché de vos avertissemens & de votre autorité, a promis il y a longtems & promet encore de le corriger. Et nous aurions déja obtenu la paix que nous desirons, si l'archevêque de Cantorberi n'avoit rallumé sa colere éteinte : mais ce prélat, au lieu de l'appaiser par ses avertissemens & le vaincre par sa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres tristes & terribles, le menaçant d'excommunication & son roïaume d'interdit. A ces menaces il a ajouté des effets plus fâcheux : car il a excommunié & denoncé publiquement des seigneurs du premier rang, & des personnes en qui le roi a le plus de confiance, & qu'il admet à ses conseils les plus secrets, sans les avoir citez, ni convaincus, ni donné lieu de se défendre. Il a de même suspendu de ses fonctions notre confrere l'évêque de Sarisberi, sans procedure juridique & sans notre participation. Quelle suite pouvons-nous attendre d'une maniere d'agir si irreguliere, veu principalement la malheureuse circonstance du tems, sinon que la concorde entre le roïaume & le sacerdoce soit rompuë, & que nous allions en exil avec notre clergé : ou, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous retirions de votre obéis-

ſance, pour tomber dans le ſchiſme. C'eſt pour éviter de ſi grands maux, que nous avons appellé à votre grandeur de vive voix & par écrit, contre les mandemens de l'archevêque de Cantorberi, qui portent quelque préjudice au roi, à ſon roïaume, à nous ou à nos égliſes ; & nous avons marqué le terme de notre appel à l'Aſcenſion. Aimant mieux être humiliez en tout ce qu'il plaira à votre ſainteté, que de ſentir de jour en jour les effets de la paſſion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an.

An. 1166.

1. ep. 108.

XXVIII. Lettre à Thomas.

1. ep. 126.

Dans la lettre à l'archevêque ſes ſuffragans diſent : Nous eſperions que vous repareriez par votre humilité & votre prudence, le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un païs éloigné ; & nous nous conſolions, parce que nous entendions dire de tous côtez, que vous portiez avec modeſtie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit : vous appliquant à la lecture & à la priere & réparant le paſſé par les jeûnes, les veilles, les larmes & les exercices ſpirituels. Nous eſperions que par une telle conduite vous attireriez d'en haut la grace dans le cœur du roi pour lui faire oublier ſon reſſentiment contre vous ; & vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où, ſans mettre de ſalutation ni aucun témoignage d'amitié, vous le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'éxecutez nous n'eſperons plus de paix ; & il eſt de la prudence de conſiderer la fin de ce que l'on entreprend.

AN. 1166. Faites donc, s'il vous plaît, reflexion à quelle fin vous tendez & si vous prenez les moïens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conseillons comme à notre pere, de ne pas ajouter de nouvelles difficultez, de laisser les menaces & vous conduire avec patience & humilité, & de remettre vos interêts à la misericorde de Dieu & à la clemence du roi. Il valoit mieux faire loüer votre pauvreté volontaire que de vous exposer à être universellement blâmé d'ingratitude. Car tout le monde se souvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une fortune mediocre : en quelle faveur & en quelle familiarité vous avez été auprès de lui, comme il vous a soumis tous les païs de son obéïssance, qui s'étendent depuis l'Ocean jusques aux Pyrenées, ensorte que l'on n'estimoit heureux que ceux qui pouvoient vous plaire. Pour vous assurer une gloire plus solide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'église ; & cela contre l'avis de sa mere, quoique le roïaume en murmurât & que l'église en gemît. Epargnez donc votre reputation & votre gloire, & ne songez à vaincre le roi que par l'humilité & la charité.

Si vous n'avez pas égard à nos conseils, faites-le du moins pour l'interêt du pape & de l'église Romaine. Car que sera-ce si le roi, à qui tant de peuples obéïssent, aigri par vos duretez, se retire de l'obéïssance du pape, qui lui refusera peut-être son secours contre vous ? Par combien de prieres, de promesses & de présens sollicite-t-on le roi à prendre ce parti ? Il a resisté jusques à present,

mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la consideration de ce qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pû obtenir de lui. Et si vous en êtes cause, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une résolution si nuisible au pape, à l'église Romaine & à vous-même, si vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui sont auprès de vous, vous exhortent à faire sentir votre puissance au roi & à ses états. Cette puissance est veritablement à craindre, pour celui qui peche, & qui ne veut pas satisfaire : mais quant au roi notre maître, quoi que nous ne disions pas qu'il n'a jamais peché, nous disons hardiment qu'il est toujours prêt à satisfaire à Dieu : qui l'aïant établi pour maintenir la paix entre ses sujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déference qu'on a renduë aux rois ses prédecesseurs. S'il s'est ému sur ce sujet quelque different entre vous & lui, il a promis au pape de se soumettre au jugement de l'église de son roïaume. Il est prêt d'executer cette promesse, de satisfaire & d'en donner des sûretez s'il est besoin. Après cela de quel droit & en vertu de quel canon le frappez-vous d'interdit ou d'excommunication ? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raison. Les évêques se plaignent ensuite, comme dans la lettre au pape, de la suspense prononcée contre l'évêque de Sarisberi, & concluënt en signifiant leur appel.

XXIX. Reponse de Thomas. 1. ep. 127.

Le S. archevêque répondit par une longue lettre ; où il marque d'abord, qu'il ne croit pas que cet écrit

AN. 1166. soit de tous les évêques dont il porte le nom, & qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zele pour la liberté de l'église & pour leurs véritables interêts; & la foiblesse avec laquelle ils l'abandonnent lui-même, dans la persécution qu'il souffre pour la cause commune. Entrant en matiere, il justifie sa sortie d'Angleterre, qu'il soutient avoir été nécessaire, après l'injustice & la violence qu'il a soufferte à Northampton, pour mettre sa vie en sûreté & poursuivre son appel au pape; puis il ajoute: Si ma sortie a produit du trouble, c'est à celui qui en a été cause à se l'imputer. Au reste je me suis presenté à la cour du pape, j'y ai exposé le tort que j'ai souffert avec mon église & les causes de mon appel, personne n'a paru pour me répondre, pour rien proposer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on est venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéïr en rien pour le temporel, & de rien fournir à moi ni aux miens à l'insçû du roi. Sans jugement prononcé, sans raison, au préjudice de mon appel, on m'a dépoüillé & mon église, on a proscrit les clercs, les laïques, les femmes & les enfans au berceau. On a confisqué les biens de l'église, une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frere l'évêque de Londres, & de votre église, si ce que j'en ai oüi dire est veritable. Auquel cas je vous ordonne en vertu de l'obéïssance de le restituer dans quarante jours après la reception de cette lettre De quel droit peut-on soutenir de telles usurpations? Est-ce par

I. p. 295.

le prétexte d'un appel ? Voïez à quoi vous vous exposez vous & vos églises, si ceux qui les auront pillées se mettent à couvert par ce moïen. AN. 1166.

Et ensuite : Vous dites que ma promotion s'est faite malgré les murmures du roïaume & les gemissemens de l'église : consultez votre conscience. Voïez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par son fils & ses commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui en a connoissance le dise. Voïez aussi les lettres du roi & les votres pour demander mon pallium. Que si quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie & par ambition, Dieu lui pardonne, comme je fais, ce peché qu'il n'a pas honte de rendre public (c'est l'évêque de Londres dont il veut parler.) Il continuë : Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune mediocre : je ne suis pas né de sang roïal, mais j'aime mieux ne pas dégénerer de ma noblesse Je suis peut-être né dans une pauvre cabane, mais dans ma mediocrité avant que je vinsse au service du roi, je ne laissois pas de vivre, comme vous sçavez, honorablement. S. Pierre a été tiré de la pêche : nous sommes ses successeurs & non pas d'Auguste. Vous m'accusez d'ingratitude : mais c'est l'intention qui fait le peché, & je prétends rendre service au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pecher, par la sevérité des censures, puisqu'il n'a pas écouté nos avertissemens paternels. Enfin je crains encore plus d'être ingrat envers mon véritable maître J. C. qui me menace de son indignation si je n'em-

p. 197.

Digitized by Google

politain par ses suffragans. Il insiste sur la restitution des biens & des droits de son église, & conclut en exhortant les évêques à faire rentrer le roi en lui-même & l'exciter à pénitence. AN. 1166.

Saint Thomas écrivit sur le même sujet à l'évêque de Londres qui lui avoit écrit en particulier. Il lui reproche d'abord qu'il se contredit, commençant sa lettre par une protestation d'obéïssance & la finissant par un appel, qui tend qu'à ne lui pas obéïr. Et le terme de cet appel, ajoute-t-il, est de près d'une année : afin de faire durer plus longtemps notre exil, les maux de l'église & le peril où est le roi pour son ame. Au fonds, il répond aux objections de l'évêque comme dans la lettre precedente ; & sur ce que l'évêque disoit, que le roi étoit prêt à satisfaire à l'église, l'archevêque répond : Comment l'entendez-vous ? Vous voïez que l'on proscrit les veuves, les orfelins, les innocens, ceux qui ignorent absolument le sujet de notre differend : qu'on bannit les clercs, on les dépoüille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes serviteurs dans les fers, on pille les biens de l'église de Cantorberi votre mere. Est-ce satisfaire, que de ne pas réparer le mal & l'augmenter tous les jours ? Il l'exhorte enfin à representer au roi qu'il n'est point juge des évêques.

1. *epist.* 108.

p. 168.

XXX.
Thomas chassé de Pontigni.
Gerv. an. 1169.

Après l'appel interjetté à Chinon & à Londres, le roi de son côté & l'archevêque du sien envoïerent au pape : de qui le roi obtint enfin par ses députez qu'il envoïeroit deux légats *à latere*, pour négocier la paix entre lui & l'archevêque. Ce-

AN. 1166. pendant le roi d'Angleterre envoïa des lettres menaçantes au chapitre géneral de Cîteaux, se plaignant qu'ils avoient reçu Thomas son ennemi dans une de leurs maisons, & leur défendant de le garder davantage, s'ils ne vouloient perdre tout ce qu'ils possedoient dans ses terres, tant deçà que de là la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même, vint à Pontigni accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, & de quelques abbez. Ils déclarerent à l'archevêque de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient reçu du roi; & ajouterent : Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela, mais il vous prie de considerer avec votre sage conseil ce que vous avez à faire. Le prélat aïant déliberé avec les siens répondit aussi-tôt : Je serois bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec tant de charité, souffrît quelque préjudice à mon occasion : c'est pourquoi quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons. Mais j'espere que celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi & des compagnons de mon exil.

Vita II. c. 17.

Il envoïa donner part de cette nouvelle au roi de France Louis, qui en fut fort étonné, & la communiqua à ceux qui se trouverent auprès de lui : puis il s'écria. O religion, religion où es-tu! Voilà ces gens que nous croïons morts au monde, qui craignent les menaces du monde; & qui pour des biens temporels, qu'il prétendent avoir méprisez pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont bannis pour sa cause.

Puis se tournant vers celui que le prélat avoit envoïé, il dit : Saluez votre maître de ma part, & lui dites hardiment, que quand il seroit abandonné de tout le monde, & de ceux qui paroissent morts au monde, je ne l'abandonnerai point; & quoique fasse contre lui le roi d'Angleterre mon vassal, je le protegerai toujours, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc sçavoir en quel lieu de mes états il aime mieux se retirer, & il le trouvera prêt. AN. 1166.

Le S. prélat choisit la ville de Sens, tant pour sa situation commode, que pour la douceur des habitans & leur honnêteté envers les étrangers; & le roi envoïa au-devant de lui un seigneur qualifié, avec trois cens hommes pour l'amener de Pontigni. Il en sortit vers la S. Martin l'an 1166. après y avoir demeuré deux ans; & comme il prenoit congé de la communauté touchée jusques aux larmes, il commença tout d'un coup à en repandre abondamment. Sur quoi l'abbé qui l'accompagnoit, lui dit : J'admire cette foiblesse dans un homme si ferme! Vous manque-t-il quelque chose pour votre dépense, nous y supplérons selon notre pouvoir. *Gervas. p.* *Vita 11. c. 18.*

Ce n'est pas cela, répondit il ; mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie : je mourrai par l'épée. Quoi ! répondit l'abbé, vous serez martyr, vous nourrissant délicatement comme vous faites ? Et le pressa de lui raconter sa revelation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, si vous ne me prometrez de n'en point parler de mon vivant ; & l'abbé l'aïant promis, il continua. Il m'a

AN. 1166.

semblé cette nuit que j'étois dans une église, où je soutenois la cause de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le pape & les cardinaux : le pape m'étoit favorable, & les cardinanx contraires. Quand tout d'un coup sont venus quatre chevaliers, qui m'aïant tiré de l'auditoire sans sortir de l'église, m'ont écorché le haut de la tête, à l'endroit de ma couronne, ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai crû tomber en défaillance. Ce n'est pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire je rends graces à Dieu : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. Il raconta cette même vision sous le même secret à l'abbé de Vauluisant ; & les deux abbez la raconterent de même après sa mort.

c. 19.

Thomas étant arrivé à Sens y fut reçu avec honneur & joïe, par Hugues qui en étoit archevêque, & par le clergé & le peuple. Il logea au monastere de sainte Colombe & y demeura quatre ans, étant défraïé liberalement aux dépens du roi Loüis ; & quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'église, il alloit voir l'archevêque avec lequel il avoit de longues conversations ; & prenoit son conseil sur les matieres les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état.

XXXI. Negociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fut arrivé à Sens, ses deputez revinrent de Rome, & lui apprirent que deux cardinaux viendroient incessamment pour négocier sa paix. Jean d'Oxford que le roi d'Angleterre y avoit envoïé, revint aussi, publiant fierement que les légats venoient pour

la gloire du roi & la confusion de l'archevêque. AN. 1166.
Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford étant arrivé à Rome, emploïa l'or dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé à gagner les cardinaux, & réüssit auprès de plusieurs, comme s'en plaignoient depuis S. Thomas & Jean évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçû de cet or, & ceux qui en avoient reçû plus ou moins. Entre ceux qui le refuserent furent les cardinaux Humbaud & Hyacinthe, comme il paroît par la lettre que S. Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux, Jean d'Oxford s'appliqua à surprendre le pape Alexandre. Il lui dit, que l'on pouvoit faire la paix entre le roi & l'archevêque, si quelqu'un y travailloit fidellement & promit de s'y appliquer de tout son pouvoir. Il assura par serment que dans l'assemblée de Virsbourg il n'avoit rien fait contre la foi de l'église, l'honneur ni l'interêt du pape. Puis il présenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce député comme lui-même ; & en vertu de ce pouvoir il remit au jugement du pape le differend entre le roi & l'archevêque touchant les coutumes d'Angleterre : ensorte qu'il dépendoit de lui de les soutenir ou les faire tomber, & qu'il prescriroit les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par serment, & obtint ainsi que le pape envoïeroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-seulement il obtint l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'ar-

II. ep. 21. ep. 32. II. ep. 58. I. ep. 164. II. ep. 102.

AN. 1166. chevêque, mais encore la confirmation du doïenné de Sarisberi, dont il se démit pour la forme entre les mains du pape; qui lui donna de plus un anneau pour marque de son amitié, ainsi il revint triomphant.

11. ep. 7. & 103.

XXXII. Conference avec l'imperatrice Mathide.

1. ep. 53.

A son retour il passa chez l'imperatrice Mathilde mere du roi Henri; & pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorberi, il lui dit, que ce prélat n'agissoit que par hauteur & par ambition; & que les évêques de son parti ne soutenoient la liberté de l'église que pour augmenter leurs richesses. Car, ajoutoit-il, les coupables que l'on accuse en Angleterre devant les évêques ne sont pas punis par des pénitences qu'on leur impose, mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n agit pas par les vûës de Dieu, en ce que dès le commencement de son pontificat, il n'a pas assemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrez, & qu'il a donné les benefices pour recompense des services, même à des gens dont les infamies sont publiques.

1. ep. 52.

Le troisiéme jours après que Jean d'Oxford eut rendu cette visite à l'imperatrice, elle en reçut une des deputez de Thomas. Ils lui apportoient une lettre laquelle il la prioit d'exhorter le roi son fils à rendre la paix à l'église. Il peut arriver, disoit-il, que de son temps il rendra tolerable par sa sagesse les coutumes dont il s'agit: mais il est à craindre que ses successeurs n'en abusent à la ruine de l'église. L'imperatrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçut en secret;

& la fit lire non par ses clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir oüie, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque, assurant que le roi son fils lui avoit celé tout ce qu'il vouloit faire touchant les affaires ecclesiastiques, parce qu'il sçavoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'église. Elle ajouta que s'il lui en donnoit lieu elle travailleroit à la paix de tout son pouvoir. AN. 1166.

Dans une autre audience elle se fit representer les coutumes en question; & aïant fait sortir tout le monde de sa chambre, elle ordonna aux députez de les lire en Latin & les expliquer en François. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier les officiers du roi sans sa permission : mais elle desapprouvoit la plûpart des autres, & sur-tout qu'on eût fait promettre aux évêques de les observer, ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excusoit le roi son fils par son zele pour la justice & par la malice des évêques. Car, disoit elle, ils ordonnent des clercs sans choix & sans les attacher à aucune église : d'où il arrive que la pauvreté & l'oisiveté fait tomber cette multitude de clercs en des actions honteuses. Car ce clerc sans titre n'a point de benefice à perdre, il ne craint point la peine temporelle dont l'église le défend, ni la prison de l'évêque, qui aime mieux le laisser impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus on donne à un petit clerc cinq ou six benefices, ce qui produit quantité de differends sur les présentations & les collations. Enfin les évêques reçoivent beaucoup d'argent pour dissi-

AN. 1166.

muler les pechez qui leur sont deferez. Les députez ne trouvoient point de réponse à ces plaintes de l'imperatrice, & reconnoissoient entr'eux que c'étoit la source de mal. La conclusion de leur conference avec cette princesse fut, qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix, & ils dirent : Il faudroit que le roi s'en rapportât à votre conseil & à celui d'autres personnes raisonnables, & que l'on convînt de supprimer la promesse des évêques & l'écrit ; & toutefois d'observer les anciennes coutumes du roïaume, avec ce temperamment, que les juges seculiers n'aboliroient point les libertez de l'église, & que les évêques n'en abuseroient point. Il ne paroît pas que cette proposition ait eu de suite ; & l'imperatrice Mathilde mourut l'année suivante 1167. le dixiéme de Septembre.

Roger. Hoved. p. 505. epitaph. Arn. Lexov. f. 104.

XXXIII. Guillaume & Otton légats.

Les légats que le pape envoïa au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie cardinal prêtre du titre de S. Pierre aux-liens, & Otton cardinal diacre du titre de S. Nicolas de la prison. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer qui obéïssoient au roi d'Angleterre, mais ils avoient toute la plenitude de puissance que peuvent avoir des légats. C'est ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre ; & encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de son roïaume, où il dit : qu'il envoïe ces légats pour prendre connoissance de l'appel qu'ils avoient interjetté contre l'archevêque de Cantorberi ; & des autres causes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. Cependant, ajoute-t-il, si quelqu'un de ceux que

II. ep. 2.

ep. 3.

que l'archevêque a excommuniz se trouve en péril de mort : celui de vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre après avoir pris son serment, que s'il revient en santé, il obéïra à notre commandement sur ce sujet. La lettre est datée du palais de Latran le premier Decembre. Mais dans la lettre à S. Thomas, le pape dit seulement qu'il envoïe ces légats pour rétablir la paix entre le roi & lui par une amiable composition, l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonstance du temps & le besoin que son église a de sa presence. Vous pouvez, ajoute-il, vous confier entierement en ces cardinaux, & vous ne devez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie. Car nous lui avons enjoint très-expressément de travailler à votre paix de tout son pouvoir; & il nous l'a promis de maniere à ne nous pas permettre d'en douter. C'est que le pape sçavoit que Thomas se défioit avec raison de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandres à subvenir par quelque liberalité considerable au besoin present de l'église Romaine.

11. ep. 1.

XXXIV. L'empereur Frideric en Italie.

Acta ap. Bar. an. 1166. Otton. Morena, p. 842.

Le pape étoit à Rome paisiblement depuis qu'il y étoit rentré sur la fin de l'année précedente : mais au mois de Novembre de cette année 1166. l'empereur Frideric revint en Italie, à dessein d'établir à Rome l'antipape Pascal, autrement Gui de Crême, & d'en chasser le pape Alexandre. C'est la résolution qui fut prise à Roncaille dans une assemblée génerale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoïé devant Rainold archevêque de Cologne & Christien de Maïence avec de grandes troupes; &

AN. 1166. pour lui il s'attacha avec son armée au siege d'Ancone, dont l'empereur de C. P. s'étoit emparé, moïennant de grandes sommes d'argent qu'il avoit données aux citoïens. Cependant l'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemands s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; & ne pouvant prendre Rome par force, ils essaïerent de la gagner par argent, ensorte que plusieurs d'entre le peuple cedant à leurs largesses, jurerent fidelité à l'antipape Pascal & à l'empereur Frideric.

Le pape Alexandre de son côté exhortoit les Romains à lui demeurer fideles, & à ramener les villes voisines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais il ne put rien gagner sur ce peuple, qui feignant de vouloir plaire aux deux parties n'étoit fidele à aucun. Or Alexandre avoit reçu de Sicile un secours d'argent considerable. Car le roi Guillaume premier surnommé le Mauvais, étoit mort à Parlerme sa capitale le dernier jour d'Avril cette année 1166. après avoir regné douze ans; & avoit laissé pour successeur son fils âgé de douze ans nommé aussi Guillaume, & depuis surnommé le Bon. Le pere en mourant laissa au pape quarante mille sterlins, & le fils lui en envoïa encore autant l'année suivante. C'étoit une monnoïe d'Angleterre dessors très-connuë.

Lup. 1. ep. 140.

Cang. gloss. Esterling.

XXXV. L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.

Acta ap. Bar.

Vers le même temps Manuel Comnene empereur de C. P. envoïa à Rome Jourdain fils de Robert prince de Capoüe, à qui il avoit donné le titre de Sebaste. Il se presenta avec grand respect devant le pape Alexandre, & mit à ses pieds de grands

presens, lui offrant le secours de l'empereur Manuel contre la persécution injuste de Frideric. Il assura le pape que Manuel vouloit réünir l'église Greque avec la Romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité : ensorte que les Latins & les Grecs ne fissent plus qu'un seul peuple Chrétien sous un seul chef. Mais il demandoit que puisque l'occasion se presentoit si favorable, le pape lui rendît la couronne imperiale, qui lui appartenoit de droit, non pas à Frideric Allemand. Il promettoit au pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent & des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'église non seulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Or quoique ces promesses parussent de difficile execution, toutefois le pape de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoïer à l'empereur Manuel l'évêque d'Ostie & le cardinal de saint Jean & saint Paul avec le Sebaste Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel & le pape Alexandre ; & les Grecs même disoient, que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape sur le S. siege pour s'opposer aux entreprises de Frideric.

V. Allat consens. II. n. 3.

Cinnam. l. V. n. I. p. 133.

XXXVI.
Constitution sur les fêtes.

Au mois de Mars de la même année 1166. que les Grecs comptoient l'an du monde 6674. Indiction 14. l'empereur Manuel publia une constitution touchant les fêtes ausquelles les tribunaux de justice devoient cesser, distinguant celles du premier ordre, où ils doivent cesser entierement, & celles du second ordre, où on pouvoit rendre la justice

Jus. Græc. Rom. l. II n. 5. p 160. Theod. Balf. in Nomocan. tit. 7 p. 79.

AN. 1166.

devant & après le ſervice divin. Toutes les fêtes marquées dans cette conſtitution ſe trouvent encore à preſent dans le Menologe des Grecs ; & il y en a que l'égliſe latine ne célebroit pas encore alors & qu'elle a reçuës depuis ; ſçavoir, la preſentation de la Vierge, le vingt-uniéme de Novembre : ſa conception fêtée par les Grecs le neuviéme de Decembre ; Sainte Anne le vingt-cinquiéme de Juillet ; la transfiguration de N. S. le ſixiéme d'Août. Or de ce que les Grecs célebroient dès-lors la conception de la ſainte Vierge, il ne faut pas conclure qu'il cruſſent la conception immaculée, puiſqu'ils célebrent auſſi la conception de S. Jean-Baptiſte le vingt-troiſiéme de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'abbaïe de Prun en Allemagne écrivant dix ou douze ans auparavant, ſe plaint des nouvelles dévotions que l'on introduiſoit dans les monaſteres, & dit : quelle raiſon nous a porté à célebrer ces fêtes ? la fête de la ſainte Trinité, la fête de la transfiguration de N. S. Quelques-uns même y ajoutent la fête de la conception de ſainte Marie qui paroît plus abſurde.

Menol.

Poth. de domo. D. lib. 3. in ſ to. 8. lib. PP. Pariſ. p. 714.

XXXVII. Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils.

Allat Conſ. II. c. 12 n. 4.

Nicet. lib. VII. n 5.

Cinnam. lib. VI. n. 2.

La même année 1166. vingt-troiſiéme du regne de Manuel il fit tenir à C. P. un grand concile dont voici l'occaſion. Un nommé Demetrius natif de Lampé bourgade d'Aſie, qui avoit peu de connoiſſance des ſciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion & en diſcouroit ſans fin, aïant été pluſieurs fois envoïé en Occident, revint d'Italie encore plus préſomptueux ; & un jour s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit :

Les Allemands osent dire que le fils de Dieu est tout ensemble moindre que son pere & égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoissons-nous pas qu'il est Dieu & homme; & par consequent moindre comme homme; & égal comme Dieu? & c'est en ce sens que le Sauveur a dit: *Le pere est plus grand que moi*: car il seroit absurde de l'entendre de la nature divine. Ainsi il me paroît que ces gens-là ont raison. Demetrius demeurant dans son opinion, que les Allemands erroient dans la foi; apporta peu de temps après à l'empereur un livre, où il l'avoit mis par écrit, & que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes.

A N. 1166.

Joan. XIV. 28.

Mais Demetrius encore plus insolent débitoit son erreur, & en particulier & en public, même avec des évêques & des diacres; & y attiroit plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disoient que le Fils étoit moindre: ensorte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, & que personne n'osoit plus le contredire. Le patriarche même de C.P. Luc Chrysoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osoit en parler ouvertement. La dispute dura six ans; & enfin l'empereur aïant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentimens catholiques, fit tenir le concile où présida le patriarche Luc assisté d'Athanase patriarche d'Antioche, Nicephore de Jerusalem, Etienne metropolitain de Cesarée en Cappadoce, Nicolas d'Ephese, & plusieurs autres évêques au nombre de cinquante-six en tout. Ceux qui avoient soutenu l'erreur de De-

AN. 1166.

metrius sçachant que le patriarche Luc leur étoit contraire, proposoient contre lui des accusations, & disoient qu'il falloit le déposer comme incapable du gouvernement : mais l'empereur dit, qu'il falloit commencer par décider sur la doctrine, & qu'on viendroit ensuite aux accusations personnelles.

Ibid. Gr. Domin. Orthodox.

Le concile fit donc neuf canons redigez en cette forme : 1. Anathême à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des saints docteurs de l'église, & qui détournent par de fausses interprétations, ce qu'ils ont nettement expliqué par la grace du S. Esprit. 2. Eternelle memoire de ceux qui reçoivent cette parole de N. S. Jesus-Christ : *Le Pere est plus grand que moi*, suivant les interprétations des peres ; selon son humanité par laquelle il a souffert. 3. Anathême à ceux qui pensent & qui disent qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité ; & qui ne croïent pas que par cette union le corps du Seigneur participe à la dignité divine, ensorte qu'il est l'objet d'une seule adoration avec le Verbe qui l'a pris, & par consequent honoré & glorifié avec le Pere &. le Saint-Esprit : quoiqu'il ne soit pas consubstantiel à Dieu, & ne cesse pas d'être créé & circonscrit suivant ses proprietez naturelles : mais qui disent qu'il est changé en la substance de la divinité : d'où il s'ensuit, ou que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a souffert. 4. Eternelle memoire de ceux qui disent, que la chair du seigneur élevée par l'union hipostatique à la souveraine dignité, sans alteration ni confusion, est honorée avec le verbe par une seu-

le adoration, & assise avec lui sur le trône à la droite de Dieu le Pere, enrichie des avantages de la divinité, sans préjudice des proprietez de chaque nature. AN. 1166.

5. Anathême à ceux qui rejettent les expressions par lesquelles les peres établissent la doctrine de l'église, d'Athanase, de Cyrille, d'Ambroise, d'Amphiloque, de Leon très-saint archevêque de l'ancienne Rome & des autres, & qui ne reçoivent pas les actes du quatriéme & du sixiéme concile œcumenique. 6. Anathême à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de N. S. *Mon Pere est plus grand que moi*, comme les saints l'ont expliquée en differentes manieres. Les uns selon la divinité, parce que le pere est le principe de sa génération: les autres selon les proprietez naturelles de la chair qu'il a prise, comme d'être créé, bornée & mortelle. Mais qui disent que cette expression ne s'entend que de la chair separée de la divinité par la simple pensée, comme si elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette séparation par la simple pensée comme les peres l'ont prise, en parlant de la servitude ou de l'ignorance, & non pour faire injure à la chair de J. C. au lieu que ceux-ci comprennent dans cette séparation les proprietez naturelles qui sont veritablement dans la chair unie à la divinité. 7. Anathême au prétendu métropolitain de Corfou Constantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de N. S. ne se doit pas entendre par rapport à l'union hipostatique des deux natures, mais par rapport à la chair séparée de la divinité par la simple pensée, & semblable à celle des

AN. 1166. autres hommes. Quoique saint Jean Damascene ne parle de cette séparation par la pensée qu'au sujet de la servitude & de l'ignorance ; & non des proprietez naturelles de la chair de J. C. Constantin n'a pas voulu suivre la doctrine du quatriéme & du sixiéme concile, & est ainsi tombé en diverses herésies. 8. Anathême à tous ceux qui sont dans les sentimens du même Constantin, déposez & odieux comme lui. 9. Anathême au très-ignorant & faux moine Jean Irenique, à ses écrits contraires à la saine doctrine ; & à ceux qui les embrassent & qui disent, que quand N. S. a dit : Le pere est plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que son humanité est unie hipostatiquement à la divinité : mais en tant qu'elle en est séparée par la pensée, comme si jamais elle n'y avoit été unie.

Damasc. III. or. 60. c. 21.

Cinna. p. 149. D.

Sup. l. XLVIII.

Ces canons furent souscrits par l'empereur, & gravez sur des pierres que l'on mit dans l'église de sainte Sophie à gauche en entrant. Ils furent aussi inserez dans le sinodique que les Grecs lisent à la fête de l'Orthodoxie ou du rétablissement des saintes images, qui se célebre le premier dimanche de Carême, comme on voit dans leur livre nommé Triodion. Theodore Balsamon auteur du temps ajoute, que ce concile de C. P. qu'il nomma le grand concile, déposa plusieurs ecclesiastiques, pour avoir seulement vû les écrits d'Irenique sans les avoir ouvertement condamnez. Quant aux accusations proposées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées si peu considerables qu'il demeura dans son siege.

In can. 46. Apost.

La même

Digitized by Google

La même année 6674. 1166. indiction quatorziéme, le lundi onziéme d'Avril le même patriarche Luc presida à un concile, où assisterent trente métropolitains & les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiotheodorite métropolitain d'Athenes s'y plaignit que l'on abusoit d'un décret sinodique fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toleroit le mariage du six au septiéme degré pourvû qu'on n'eût pas demandé permission de le contracter : c'est-à-dire qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient mises en pénitence : parce qu'on supposoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce prétexte ceux qui vouloient contracter ces mariages, quoi qu'ils connussent leur dégré de parenté, se gardoient bien d'en demander la permission qui leur auroit été refusée, & les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus ; & déclara nuls ces mariages, par le décret de ce concile : en conformité duquel l'empereur Manuel donna un édit du même mois d'Avril indiction quatorziéme publié au mois de Mai suivant.

AN. 1166. XXXVIII. Autres constitutions pour l'église Greque. *Jus Græco R. lib. 3. p. 217.* *Ibid. p. 204.* *Theod. Balf. in Nomocan. tit. 13. p. 186.* *Jus Gr. R. lib. 2. p. 165.*

L'empereur Justinien aïant bâti l'église de sainte Sophie y établit un droit d'asile, dont on abusoit, pour se mettre à couvert des plus grands crimes : ce qui obligea l'empereur Constantin Porphyrogenete d'ordonner, que celui qui auroit commis un homicide de guet à pens, seroit tiré de l'asile, pour être relegué en un lieu éloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monastere, rasé & condamné à pratiquer la vie monastique tout

AN. 1166. le reste de sa vie. Mais l'empereur Manuel considerant l'inconvenient de cet engagement forcé de moines sans vocation, ordonna que le criminel seroit condamné à une prison perpetuelle ; & ne seroit admis à la profession monastique, qu'en cas qu'il la désirât & après des épreuves rigoureuses. La constitution est du même mois d'Avril indiction quatorziéme l'an 6674. 1166. & on dit qu'elle fut faite à cette occasion. Un soldat avoit commis un homicide volontaire & l'évêque lui avoit donné l'absolution après fort peu de temps : l'empereur en fut indigné, & ordonna que l'affaire fût examinée en un concile, qui condamna le coupable à faire de nouveau la pénitence prescrite par les canons, & suspendit pour un temps l'évêque de ses fonctions.

lib. 3. p. 224.

On rapporte quelques autres constitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche huitiéme Décembre indiction sixiéme, qui est l'an 1157. la troisiéme de son pontificat : par laquelle il défend aux ecclesiastiques de se charger d'affaires temporelles, comme de curatelles, d'intendance des grandes maisons, de recette de deniers publics, sous peine de déposition. Il vouloit aussi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat : mais le diacre representa que les canons & les loix qui défendoient cette fonction aux clercs, ne regardoient que les avocats inscrits dans les tribunaux seculiers, admis par les magistrats & recevant pension de l'empereur : ainsi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains sordides défendus aux clercs, on devoit com-

p. 220. Balsam. in can. 16. Carthag. p. 623. Jus Gr. R. p. 225. Bals. p. 98.

ter les métiers de parfumeurs ou de baigneurs ; & défendit aux diacres, & aux prêtres d'être médecins de profession. Luc Chrysoberge mourut en 1167. après avoir tenu douze ans le siége de C. P. & eut pour successeur Michel Anchiale diacre, sacellaire & le premier des philosophes, qui tint le siége huit ans.

AN. 1166.

Catalog. Jus Gr R. p. 303. V. Pagi. an. 1167. n. 17.

XXXIX. Eglise d'Alexandrie.

Chr Orient. Hist patr. Alex. Sollerii. vie Salad. MS.

En Egypte le soixante treiziéme patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Marc Aboulfarage fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la Pentecôte douziéme de Juin 1166. De son temps l'église de S. Mercure & plusieurs autres du vieux Caire furent brûlées dans l'incendie générale arrivée le quatorziéme de Novembre 1169. dont le visir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre le Chrétiens ; & on y servoit de la viande, contre la coutume des patriarches ses prédecesseurs, qui observoient toute l'année la vie quadragesimale : s'abstenant de chair, de poison & de vin, suivant la pratique de tous les moines d'Orient : car ces patriarches étoient ordinairement tirez des monasteres. Le mauvais exemple que donnoit Marc fut une occasion à plusieurs Jacobites de se separer de lui, y étant excitez par les prédications d'un prêtre nommé aussi Marc fils d'Elcombar.

Il déclamoit encore contre un abus grossier qui regnoit dans cette église : car ils se confessoient sur un encensoir, croïant que cette céremonie suffisoit pour effacer leurs pechez. Le prêtre Marc leur soutenoit, qu'il falloit se confesser aux prêtres, & ac-

AN. 1166. complir le canon, c'est à-dire la pénitence : sans quoi il n'y avoit point de salut à esperer pour les pecheurs ; & il en ramena plusieurs à cette sainte pratique. Il blâmoit aussi la circoncision observée par la plûpart des Chrétiens d'Egypte ; & il parla sur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena plusieurs à la doctrine catholique & leur fit embrasser la communion des Melquites. C'est pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de sa secte ; & Michel patriarche Jacobite d'Antioche le traita de même dans un concile de soixante évêques. Marc fils de Zaraa occupa le siége d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

XL. Milan rébâti *Acerb. Mor. p. 842.*

En Italie pendant que l'empereur Frideric assiégeoit Ancone, les villes de Lombardie ne pouvant plus souffrir les mauvais traitemens des gouverneurs qu'il leur avoit donné, tinrent une conference, où elles se liguerent pour leur défense reciproque : sauf la fidelité dûë à l'empereur qu'elles ne prétendoient pas rompre. En cette conference elles marquerent un terme où les habitans de toutes ces villes devoient aller à Milan, & y rétablir les habitans : c'est-à-dire y demeurer jusques à ce que les fossez fussent relevez & que les Milanois pussent y être en sûreté & s'y défendre par eux-mêmes. Cette résolution fut executée, & les Milanois rentrerent dans leur ville avec une extrême joïe le jeudi vingt-septiéme d'Avril 1167. & commencerent à la rébâtir.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. 10. p. 594.

Lorsqu'elle fut rüinée, c'est-à-dire en 1162. l'archevêque Hubert de Pirovane se retira auprès du

pape Alexandre ; & l'aïant suivi en France il revint avec lui en Italie, & mourut à Benevent le vingt-huitiéme de Mars 1166. après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour successeur le cardinal Galdin né à Milan de la famille noble des Vavasseurs de Sale : qui aïant été instruit des saintes lettres & élevé dans le clergé de la grande église, en fut archidiacre sous l'archevêque Ribalde & sous Hubert son successeur. Il fut toujours attaché à ce dernier & le suivit dans son exil : ce qui donna occasion au pape Alexandre de connoître son merite, ensorte que quand ils furent de retour en Italie, il appella Galdin à Rome du consentement de l'archevêque qui étoit à Benevent ; & au mois de Decembre 1165. l'ordonna prêtre cardinal de sainte Sabine. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan, qui étoit dispersé, ne pouvant proceder à l'élection d'un archevêque, le pape appella le trésorier Algise de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin & les autres de ce clergé qu'il put trouver ; & à leur priere il sacra Galdin archevêque de Milan le huitiéme de Mai 1166. qui étoit le second dimanche après Pâques. Il tint le siége de Milan dix ans jour pour jour. Quand il eut apris le rétablissement de sa partie qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prieres, il se mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape ; & pour éviter les partisans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pelerin & vint par mer à Venise : puis étant entré en Lombardie il reprit l'habit & les marques d'évêque. Quand il

AN. 1167.

AN. 1167.

fut près de Milan tous les citoïens & le clergé vinrent au devant de lui, & le reçurent avec une extrême joïe le cinquiéme jour de Septembre 1167.

XLI.
L'empereur Frideric devant Rome.

Acta ap. Bar. an. 1167. V. Pagi eod Chron. gr. Saxo. eod.

D'un autre côté les Romains sortirent au nombre de quarante mille le vingt-septiéme de Mai de la même année qui étoit la veille de la Pentecôte, & attaquerent Tusculum, qui tenoit pour l'empereur Frideric. Christien archevêque élu de Maïence schismatique l'aïant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes composées de Flamands & de Brabançons: mais elles étoient prêtes à fuïr, quand Reinolde chancelier de l'empereur & archevêque élu de Cologne vint au secours & battit les Romains, ensorte qu'il y en eut huit mille de tuez, quatre mille de pris & le reste fut mis en fuite. Cette victoire des Allemands arriva le lundi de la Pentecôte. L'empereur qui étoit cependant occupé au siége d'Ancone, marcha vers Rome après l'avoir prise, & y arriva le seiziéme de Juillet. Le lendemain il attaqua le château Saint-Ange & ensuite l'église de S. Pierre où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran & se retira avec les cardinaux & leurs familles dans les maisons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoïa deux galeres avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arriverent à Rome par le Tibre: mais le pape les renvoïa & prit seulement l'argent, qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à la défendre.

L'empereur voïant qu'il ne pouvoit la prendre

par force, s'adressa aux évêques & aux cardinaux qui l'étoient venus trouver de la part du pape ; & leur fit dire par Conrad archevêque catholique de Maïence : Si vous pouvez persuader à Alexandre de renoncer au pontificat sans préjudice de son ordination, je ferai que Pascal y renoncera aussi ; & on élira pour pape un troisiéme. Alors je donnerai à l'église une paix solide, & je ne me mêlerai plus de l'élection du pape : je rendrai aux Romains tous leurs prisonniers & tout ce qui se trouvera de butin fait sur eux. Cette proposition parut très-favorable au peuple de Rome fatigué de la guerre : ils dirent tous d'une voix qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre pour racheter ses citoïens auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques & les cardinaux, après en avoir déliberé, répondirent unanimement à Frideric : Il ne nous appartient pas de juger le pape que Dieu a reservé à son jugement ; & le pape de concert avec eux sortit secretement de Rome en habit de pelerin pour se dérober au peuple. Il passa à Terracine & à Gaëte, puis il se retira à Benevent, où il étoit dès le vingt-deuxiéme d'Août, & les cardinaux l'y suivirent.

Romuald. Salern.

Cependant l'antipape Pascal qui étoit à Viterbe attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome, & célebra la messe solemnellement à saint Pierre avec ses cardinaux le dimanche trentiéme de Juillet ; & le mardi suivant jour de S. Pierre aux liens, il couronna dans la même église l'empereur Frideric & l'imperatrice Beatrix son épouse avec

Acerb. Morena. Pag. 845.

Digitized by Google

AN. 1167. des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains voïant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, ensorte qu'ils n'osoient même passer le Tibre : résolurent de traiter avec lui & lui prêterent serment de fidelité, promettant de reconnoître Pascal pour pape. Toutefois les Frangipanes & quelques autres nobles qui avoient dans Rome des tours & des maisons fortes, difficiles à prendre si promptement, n'entrerent point dans ce traité. Pour recevoir le serment des autres l'empereur envoïa au de-là du Tibre des commissaires, entre lesquels étoit Acerbo Morena citoïen de Lodi & juge de la cour imperiale, qui a écrit l'histoire de son temps, continuée par son fils Otton.

Mais dès le lendemain mercredi second jour d'Août, après un peu de pluïe survint un coup de soleil, qui causa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroïable. A peine pouvoit-on suffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voïoit tomber morts ceux qu'on avoit vûs marcher le matin dans les ruës. Cette maladie emporta quantité de prélats & de seigneurs, entr'autres Reinold archevêque de Cologne homme de beaucoup d'esprit & de capacité, & un des principaux ministres de l'empereur, qui n'étoit pas encore sacré, bien qu'élu dès l'an 1161. Son successeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à se retirer de devant Rome dès le sixiéme d'Août, & les peuples de Lombardie révoltez contre lui le chargerent dans sa retraite.

Chron. Saxo. 1168.

XLII. Frideric excommunié par Alexandre.

Saint Thomas de Cantorberi aïant appris la nouvelle

velle de cette retraite honteuse de Frideric par le bruit qui couroit en France, écrivit au pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la verité & pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennacherib : il ne regarde plus Frideric comme prince, parce qu'il étoit excommunié, & conclut ainsi : Qui osera desormais, tenant en terre la place de J. C. se soumettre à la volonté des princes pour la confusion de l'église, en ne punissant pas les coupables ? L'ose qui voudra ; ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en dissimulant la vengeance. Jean de Sarisberi explique plus clairement cette excommunication de Frideric dans une lettre écrite vers le même tems, où il dit : le pape aïant attendu long-tems en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à pénitence, & ce schismatique continuant d'ajouter pechez sur pechez, le vicaire de S. Pierre établi de Dieu sur les nations & les roïaumes, a absous les Italiens & tous les autres du serment de fidelité par lequel ils lui étoient engagez, à cause de l'empire ou du roïaume ; & lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. Il lui a aussi ôté la dignité roïale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun Chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusques à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence. En quoi le pape a suivi l'exemple de Gregoire VII. son prédecesseur, qui de notre tems a déposé de même l'empereur Henri dans un Concile Romain. Jean de Sarisberi

AN. 1167.

11. ep. 22.

11. ep. 89. Jo. ep. 210. tom. X. conc. p. 1450.

AN. 1167. tout sçavant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'histoire de l'église, aucun exemple plus ancien pour autoriser les papes à déposer les souverains.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les deux légats que le pape Alexandre avoit accordez au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de S. Thomas de Cantorberi, partirent de Rome, le premier jour de Janvier 1167. mais ils n'arriverent en Normandie où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ le pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon succès de sa négociation à Rome; & qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque & le condamner, & que le pape avoit déja exempté de sa jurisdiction plusieurs prélats, & plusieurs autres personnes considérables d'Angleterre. Le pape apprit aussi que ces bruits qui couroient troubloient non seulement l'archevêque, mais le roi de France & les seigneurs de son roïaume. C'est pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats Guillaume de Pavie & Otton, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'archevêque, à lui ôter tout soupçon & le réconcilier avec le roi d'Angleterre; & que jusqu'à ce que cette réconciliation fût entierement faite, ils ne fissent rien d'important dans ses terres, & n'entrassent point dans son roïaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoute-t'il, vous nous exposeriez & vous aussi, à plusieurs mauvais discours. La lettre est dattée de Latran le septiéme de Mai. (II. ep. 23.)

Le pape écrivit aussi au roi de France pour lui donner part de l'envoi des légats & le prier d'em-

ploïer ses offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoute-t-il, qu'elle ne se puisse faire, nous voudrions bien, si vous l'aviez agréable, & s'il se pouvoit sans choquer les personnes considerables de votre roïaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. C'étoit pour consoler Thomas de la suspension de son pouvoir en Angleterre, que le pape lui vouloit donner cette légation en France : mais il est remarquable qu'il demandoit pour cet effet le consentement du roi & des grands. AN. 1167.

On void les plaintes de Thomas sur l'envoi des légats Guillaume & Otton, par les lettres qu'il écrivit dès qu'il en eut la premiere nouvelle; par une lettre du soûdiacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de son roïaume; enfin par une lettre de Jean de Sarisberi, où il dit que le roi d'Angleterre se vantoit d'avoir le pape & tous les cardinaux dans sa bourse, & de joüir des mêmes prérogatives que son aïeul, qui étoit dans ses états roi, légat, patriarche, empereur, & tout ce qu'il lui plaisoit. Puis il ajoute: Qu'auroient pû lui donner de plus les antipapes Octavien & Gui de Crême? On écrira ceci dans les annales de l'église Romaine, que le pape, touché des prieres & des menaces du roi d'Angleterre, dont il a souffert si long-tems les excès intolerables, a dépoüillé de ses pouvoirs sans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans avec une infinité d'innocens, pour la cause de Dieu

I. ep. 165. II. ep. 14. 21. 22. I. ep. 167.

I. ep. ult.

& la défense de la liberté, non parce qu'il l'a me-
AN. 1167. rité, mais parce qu'il a plû au tyran. C'est au pape
Vita 11. c. 22. à pourvoir à sa conscience, à sa réputation & au sa-
1. ep. 165. lut de l'église. Les deux légats étoient suspects à
11. ep. 10. l'archevêque, mais particulierement Guillaume de
11. ep. 19. 20. 25. Pavie, qu'il regardoit comme son ennemi déclaré & entierement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevoit point pour juge; & il lui avoit écrit des lettres encore plus dures qu'il supprima par le conseil de Jean de Sarisberi.

Chron. Gervas. 1167. Cette année 1167. la guerre se ralluma entre les deux rois de France & d'Angleterre, pour la ville de Toulouse & pour d'autres causes, entre lesquelles on comptoit comme la principale, l'affaire de saint
11. ep. 34. Thomas de Cantorberi. Le pape l'aïant appris écrivit aux deux légats Guillaume & Otton, d'emploïer tous les moïens possibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union étoit si importante à l'église. Il leur défend expressément d'entrer en Angleterre & de se mêler des affaires de ce roïaume, principalement des consécrations des évê-
Gervas. p. ques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre est datée de Benevent le vingt-deuxiéme Août 1167. Pour cet effet les légats vinrent à Sens conferer avec l'archevêque, j'entends l'archevêque de Cantorberi, afin de négocier la paix. De là ils allerent vers le roi d'Angleterre; & le trouvant trop opiniâtre dans son sentiment, ils prirent jour pour une conference avec l'archevêque, à l'octave de la S. Martin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats que Thomas

étoit la cause de la guerre, & qu'il étoit allé sur les lieux, animer contre lui le roi de France & le comte de Flandres.

XLIV. Conference de Gisors. 11. ep. 27. 28. 30.

La conference se tint au lieu marqué le dix-huitiéme de Novembre 1167. entre Trie & Gisors, qui étoit la frontiere de France & de Normandie. L'archevêque de Roüen s'y rendit avec les légats : mais les évêques & les abbez d'Angleterre que le roi avoit appellez demeurerent à Roüen ; l'archevêque de Cantorberi étoit accompagné de quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi dans son exil. Les légats parlerent les premiers relevant la charité du pape, le soin qu'il avoit de l'archevêque, les fatigues & les perils qu'ils avoient essuïez dans ce voïage. Ils representoient encore le besoin de l'église & le malheur du tems, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié & les bienfaits dont il avoit prévenu l'archevêque, & l'honneur qu'il lui avoit toûjours rendu : enfin ses plaintes contre lui, particulierement touchant la guerre dont il le faisoit l'auteur. Sur tout cela ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient appaiser le roi, ajoûtant qu'il y falloit emploïer de sa part beaucoup de moderation & d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part délibera avec les siens ; puis il commença par rendre graces au pape & aux legats, répondit aux plaintes du roi, & representa les torts qu'il avoit faits à l'église. Quant à la soumission que les légats lui demandoient, il répondit qu'il la rendroit au roi la plus grande & la plus respectueuse qu'il lui seroit possi-

AN. 1167. ble, sauf l'honneur de Dieu & le sien, la liberté & les biens de l'église, leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats répondirent, qu'ils n'étoient pas venus lui donner conseil, mais le lui demander & tenter les voies de la réconciliation : puis ils ajoûterent, qu'il falloit venir en particulier, & lui demanderent s'il vouloit promettre en leur presence d'observer les coûtumes dont les rois avoient joüi du temps de ses prédecesseurs ; & rentrer ainsi dans les bonnes graces du roi. Il répondit, qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promesse d'aucun de ses prédecesseurs ; & que jamais il ne promettroit d'observer des coûtumes manifestement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du saint siege & à la liberté de l'église, que le pape avoit condamnées à Sens en leur presence, & contre lesquelles il avoit depuis luimême prononcé anathême.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre de dissimuler & tolerer ces coûtumes. Il répondit par le proverbe : Qui ne dit mot consent ; & que le roi prétendant être en possession de ces coûtumes, si on cessoit de s'y opposer, & que l'autorité des légats y intervînt, elles sembleroient établies pour lui & pour les autres. Thomas ajoûta qu'il aimoit mieux être toujours en exil & mourir pour la justice si Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de son salut & de la liberté de l'église. Car c'est en ce cas que Dieu défend aux évêques de se taire sous peine de damnation. On lut les articles de ces coûtumes, & il

demanda aux cardinaux si elles pouvoient être observées par des Chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs. AN. 1167.

Les légats lui demanderent ensuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement, touchant les differends qu'il avoit avec le roi. Il répondit que quand lui & les siens seroient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avoit dépoüillez, il obéiroit volontiers à la justice, & se soûmettroit à ceux dont le pape lui ordonneroit de subir le jugement. Que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à soûtenir un procès, ne subsistant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas recuser le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir sujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être restitué. Les légats lui demanderent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appellé au pape contre lui, parce qu'ils étoient présens. Il répondit de même, qu'il n'avoit reçû aucun ordre du pape sur ce sujet; & que quand il l'auroit reçû, il feroit ce qui seroit raisonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux légats, & justifia Thomas au sujet de la guerre, assurant même avec serment que ce prélat lui avoit toujours conseillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre. II. ep. 27.

XLV. Conference d'Argentan.

Les légats allerent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit passé à la conference; & pour cet effet, ils se rendirent à Argentan le dimanche vingt-sixiéme de Novembre. Le roi vint deux lieuës au devant d'eux, & les conduisit jusques

AN. 1167 à leur logis. Le lendemain après la messe il les appella assez matin : ils vinrent chez lui & entrerent au conseil dans sa chambre avec les archevêques, les évêques & les abbez qui y furent admis. Après qu'ils eurent été renfermez environ deux heures, ils sortirent, & le roi conduisit les légats jusques à la porte de la chapelle en dehors, & dit publiquement devant eux : Puis-je ne jamais voir aucun cardinal ! Il les renvoïa avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût assez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fussent venus, mais on leur donna des chevaux qui se trouverent par hazard les plus près devant la chapelle. Ainsi les légats s'en allerent accompagnez de quatre personnes au plus. Les archevêques, les évêques & les abbez demeurerent avec le roi & rentrerent au conseil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurez presque jusques à l'heure de vêpres, ils allerent trouver les légats, paroissant tous avoir le visage troublé ; & y ayant été quelque tems, ils retournerent à leurs logis.

Le lendemain mardi après avoir demeuré chez le roi jusqu'à midi, les prélats allerent trouver les légats, portant de part & d'autre des paroles secretes. Le mercredi vingt-neuf qui étoit la veille de S. André, le roi sortit de grand matin avec des chiens & des oiseaux pour aller à la chasse : ce qu'on crut qu'il faisoit exprès pour s'absenter. Cependant les évêques s'assemblerent assez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre ; & après y avoir

y avoit tenu conseil, ils allerent à l'église près de laquelle le légats étoient logez. Les légats y furent appellez pour entendre ce qu'on devoit proposer, & ils y prirent séance au milieu, aïant à leurs côtez les archevêques de Roüen & d'Yorc, les évêques de Vorchestre, de Sarisberi, de Baïeux, de Londres, de Chichestre & d'Angoulême, avec plusieurs abbez & une grande multitude de laïques. AN. 1167.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert évêque de Londres se leva, & adressant la parole aux légats, il dit: Vous avez oüi dire que nous avons reçu des lettres du pape & nous les avons en main. Elles portent que quand vous nous appellerez nous allions vous trouver, & que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui est entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, & entre nous & ce même prélat. C'est pourquoi aïant apris votre arrivée en ces quartiers, nous sommes venus vers vous, prêts à intenter action ou à répondre, & à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même chose, c'est-à-dire, d'approuver la sentence que vous prononcerez entre lui & l'archevêque quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il ne tiene ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du pape ne s'execute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, suspend & excommunie avant que d'admonester, nous prévenons par un appel sa sentence prématurée. Nous l'avons déja interjetté, nous le renouvellons, & cet appel comprend toute l'Angleterre.

Ensuite l'évêque de Londres expliqua ainsi le

AN. 1167. differend contre le roi & l'archevêque. Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cause des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier : à quoi il répond qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promû à l'archevêché ; & quand il y auroit été obligé, il en auroit été rendu quitte par sa promotion. Car il croit que l'ordination aquitte les dettes comme le baptême remet les pechez. L'évêque rapporta ensuite les causes de l'appel, que lui & les autres évêques d'Angleterre avoient interjetté : sçavoir leur oppression & le péril du schisme, que le roi auroit peut-être embrassé s'ils avoient obéi à l'interdit de l'archevêque. Il dit aussi que l'archevêque décrioit le roi à cause de ses ordonnances ; & là il déclara publiquement, que le roi levoit la défense d'appeller à Rome, qu'il l'avoit fait en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levoit à cause de leur ingratitude : qu'en matiere profane ils plaidassent devant le juge laïque, en matiere ecclesiastique, qu'ils demandassent leur renvoi. L'évêque de Londres proposa enfin ses griefs particuliers contre l'archevêque, & dit : Il veut me soumettre à une servitude nouvelle, m'obligeant à envoïer ses lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante couriers ne me suffiroient pas. Il a exempté de ma jurisdiction environ quarante églises, & il a son doïen à Londres, devant qui il prétend que leurs causes doivent être portées. Ainsi je souffre plus de vexation de sa part qu'aucun autre évêque.

Digitized by Google

L'évêque de Sarisberi adhera à cet appel tant pour lui, que pour l'évêque de Vinchestre. L'archidiacre de Cantorberi & un moine de la même église appellerent aussi : & tous demanderent aux légats des apôtres ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les légats quitterent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'avent, c'est à-dire le cinquiéme de Decembre ; & en cette separation le roi pria les légats avec grande humilité d'interceder auprès du pape, pour le délivrer absolument de l'archevêque ; il répandit même des larmes & le legat Guillaume parut [illegible] répandre : mais le légat Otton eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas serieuses. Le légat Guillaume envoïa un de ses clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit passé ; & le roi lui envoïa aussi deux députez. Le samedi neuviéme de Decembre les légats étant à Evreux envoïerent encore deux deputez au pape, pour lui dénoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'est ce que contient la relation qui fut envoïée aussi-tôt à S. Thomas par un de ses confidens. AN. 1167.

On voit quelques autres circonstances dans une lettre de Jean de Sarisberi à l'évêque de Poitiers, où il dit : qu'après la conference de Gisors les légats trouverent le roi si troublé, qu'il se plaignoit publiquement d'être trahi par le pape & menaçoit de le quitter, s'il ne lui faisoit justice de l'archevêque de Cantorberi. Après plusieurs conseils tenus de part & d'autre, où le roi consultoit tan- 11. ep. 26.

AN. 1167. tôt les ſeigneurs, tantôt les évêques & les abbez, tantôt ſes confidens, tantôt les légats tous deux enſembe ou ſéparément : enfin il déclara, qu'il ſe ſoumettoit à leur jugement, ſur tous les differends qu'il avoit avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle ſûreté qu'ils voudroient ; qu'il obſerveroit ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvû qu'ils lui rendiſſent juſtice comme au moindre particulier. Les légats répondirent qu'ils n'avoient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque, mais ſeulement de compoſer à l'amiable ; & le roi les pria d'inſtruire le pape de ſa ſoumiſſion, & de la juſtice de ſa cauſe, ſuivant ce qu'ils en avoient appris de l'archevêque d'Yorc, des évêques de Londres, de Chicheſtre, & de Vorcheſtre : de l'archevêque de Roüen, des évêques de Liſieux & de Baïeux.

Enſuite l'évêque de Londres propoſa une appellation au nom du roïaume & du clergé : demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre, & les mettant ſous la protection du pape juſques au terme de l'appel, qui étoit la ſaint Martin de l'année ſuivante 1168. Après quoi les légats envoïerent à l'archevêque deux députez, qui le lendemain de la ſainte Luce quatorziéme de Decembre, lui preſenterent une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déferer à cet appel ; & lui défendoient de la part du pape de jetter en Angleterre aucun interdit ou excommunication, juſques à ce que l'on allât en la preſence du pape & que l'on connût ſa volonté.

11. ep. 29.

Digitized by Google

Les évêques envoïerent aussi deux députez à l'archevêque, pour lui dénoncer leur appel : mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniez, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit, qu'il sçavoit bien & eux aussi jusques à quel point il devoit leur obéïr & qu'il feroit ce qui seroit expedient à l'église. AN. 1167.

XLVII Plaintes de Thomas au pape & aux cardinaux. 11. ep. 30.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où après avoir raconté ce qui s'étoit passé à la conference de Gisors, il se plaint que le roi n'a appellé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étoient les plus opposez; & déclare qu'il ne lui est ni seur ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de sa sainteté. Il ajoute ensuite : Et parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'occident, & voïez comment l'église y est traitée : que le cardinal Otton vous dise ce qu'il a vû en Touraine & en Normandie, & ce qu'il a oüi dire d'Angleterre. Car pour ne point parler de l'église de Cantorberi & de celle de Tours, que le roi traite comme vous sçavez, il tient en sa main depuis long-temps sept évêchez vacans dans nôtre province & dans celle de Roüen, & ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du roïaume est donné en proïe à ses satellites. Si nous dissimulons ces desordres, que repondrons-nous à J. C. au jour du jugement ? & qui resistera à l'antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs ? C'est par ces tolerances que les rois dégénerent en tirans,

AN. 1167. & ne laissent ni droits ni privileges à l'église, qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous propose-t-on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuseront pas au jugement de Dieu.

Mais trois jours après aïant reçu le mandement des légats qui suspendoit ses pouvoirs, ils écrivit au pape une autre lettre où il dit : Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, Seigneur, avez vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'issuë de sa commission ? qui dès le commencement n'a songé qu'à faire sa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'église & de la votre. C'est Guillaume de Pavie dont il parle.

11. ep. 47.

11. ep. 46. En même temps Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur disant entre autres choses : En quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à J. C. en ma personne, ou plûtôt à vous qui devez tenir en terre la place de J. C ? feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'église, & détruit sa liberté ? Il étend les mains sur tout le clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéïr à leur metropolitain, les moindres clercs à leurs prélats ; & ceux qui sont excommuniez légitimement, de se tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'église toute sa liberté, à l'exemple de ce grand schismatique votre persecuteur. C'est l'em-

pereur Frideric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ses successeurs ? Que souffriront les votres ? Prenez garde que les maux croissent tous les jours, aussi-bien que les occasions & les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes, ni aux richesses périssables : faites-vous un trésor dans le ciel, en secourant les opprimez. Autrement, que Dieu nous juge vous & moi & tous les compagnons de mon exil, qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, & qu'il venge votre dissimulation & vos injustices. Bon Dieu ! quelle vigueur peut-on désormais esperer dans les membres, si elle manque dans le chef. On dit déja hautement partout, qu'on ne fait point justice à Rome des puissans. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, infectera tous les rois : le nôtre est déja venu au point de suivre les Siciliens, ou plûtôt de les préceder. Le clergé d'Angleterre s'empresser de venir à sa cour de toutes parts : les prêtres deviennent courtisans, & sous ce prétexte s'engagent au roi par serment, afin qu'il obtiennent plus aisément dans son roïaume les droits qu'il y rétablit à sa volonté. Et ensuite : Croïez-moi donc, reprenez vos forces, emploïez le glaive de S. Pierre & vengez l'injure de J. C. sans épargner personne : c'est-là le grand chemin qui mene à la vie. L'église ne doit pas être gouvernée par la dissimulation & par l'artifice, mais par la justice & la verité.

AN. 1167.

Le pape avoit promis d'absoudre ceux que Tho-

Digitized by Google

AN. 1167. XLVIII. Absolutions surprises. 11. ep. 3. 11. ep. 26.

mas avoit excommuniez, en cas seulement qu'ils fussent en péril de mort; & à condition de prêter serment que s'ils revenoient en santé, ils satisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement ces excommuniez supposerent qu'ils étoient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de passer la mer; & sous ce prétexte ils se firent absoudre par un pauvre évêque du païs de Galles, qui avoit quitté son évêché pour une abbaïe de plus grand revenu; homme ignorant des loix & des canons. Dès le temps de l'arrivée des légats, Jean de Sarisberi se plaignit fortement au pape de ces absolutions surprises en fraude, sans aucune satisfaction, ni restitution des biens usurpez. Sur quoi le pape écrivit aux légats, d'obliger ceux qui avoient été absous à la restitution des biens de l'église de Cantorberi, ou de les remettre dans la premiere excommunication. Ainsi les deux légats Guillaume de Pavie & Otton retournerent sur la fin de l'année 1167. sans que leur légation eut été d'aucune utilité.

11. ep. 103. Jo. Sarisb. ep. 220.

11. ep. 104.

XLIX. Sedition à Reims. 11. ep. 31. Sarisb. ep. 214. 11. ep. 48.

Jean de Sarisberi étoit refugié à Reims, où pendant l'été de cette année 1167. il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons par ce qu'il en écrivit à Jean évêque de Poitiers en ces termes: Les bourgeois avoient conspiré contre l'archevêque par le conseil du clergé & avec le secours de la noblesse, parce que l'archevêque vouloit imposer à la ville des servitudes nouvelles & insuportables. Ils se saisirent des tours des églises & des maisons les plus fortes, chasserent de la ville les officiers & les amis

les amis de l'archevêque & lui firent plusieurs insultes. Ils lui avoient d'abord fait toute sorte de soumission & offert deux mille livres, pourvû qu'il les laissât vivre selon les droits dont la ville avoit toujours usé depuis le temps de S. Remi. Ils s'étoient aussi adressez au roi Loüis pour adoucir par son moïen l'archevêque son frere, mais ils n'y avoient pas réüssi. Ils eurent donc recours à Henri comte de Champagne, & par son conseil ils se soumirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour reduire la ville. Le roi fit abbattre environ cinquante maisons : ce qu'il fit à regret & toutefois il ne satisfit pas son frere.

Trois jours après qu'il se fut retiré, les bourgeois revinrent; & pour se venger, abbattirent les maisons des gentilshommes qui favorisoient l'archevêque : sçavoir du vidame & d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le secours du comte de Flandres, & l'amena avec mille chevaliers, pour faire main-basse sur les bourgeois ou les jetter dans des prisons. Mais ils previnrent l'arrivée du comte, & vuiderent si bien la ville que les Flamans y trouverent à peine de quoi subsister un jour. Cependant à leur insceu l'archevêque fit sa paix avec les bourgeois, par l'entremise de son frere Robert comte de Dreux : moïennant quatre cens cinquante livres, pour réparation des dommages qui montoient à quatre fois autant, leur permettant de vivre suivant leurs anciens usages; & après cette paix si honteuse, il étoit encore mal avec son clergé, & vexoit les églises qui of-

froient de lui faire justice. C'est ce qu'en racontoit Jean de Sarisberi.

AN. 1167.

Marlot. to. 2. p. 391. Sup. liv. LXVI. n. 18.

On croit que ce differend venoit de la commune nouvellement établie à Reims, comme en plusieurs autres villes ; & à l'occasion de laquelle les bourgeois vouloient restraindre la jurisdiction de l'archevêque, & étendre la leur sur quelques privilegiez. A l'égard du clergé, les chanoines de Reims se plaignoient, que l'archevêque les traitoit avec une dureté excessive, & excitoit le roi son frere à faire sur eux des exactions & saisir leurs biens au préjudice de la liberté de l'église. C'est ce qui paroît par les lettres que le pape Alexandre en écrivit au roi & à l'archevêque.

L.
Manichéens en Flandres & en Bourgogne.

Duchêne to. 4. p. 719. ep. 458. Cang. glos. Poplic.

Ce prélat étant en Flandres, alors soumise à sa métropole, y trouva des Manichéens, que le peuple nommoit Poplicains ou Publicains ; nom que l'on croit être venu de celui de Pauliciens. Ils seduisoient les simples par une apparence de vertu, & offrirent à l'archevêque six cens marcs d'argent pour n'être point recherchez ; mais comme il n'en fut pas touché ils appellerent au pape. Ce qui obligea le roi Loüis de lui en écrire, afin qu'il laissât agir l'archevêque son frere. Car cette heresie avoit jetté en ces quartiers-là de profondes racines, comme nous avons dit en parlant de Tanchelme.

Sup. liv. LXVII. n. 34.

Hist. Vizel. to. 3. Spicil. p. 644.

On trouva dans le même temps à Vezelai en Bourgogne neuf de ces mêmes heretiques, que l'abbé Guillaume fit separer & enfermer, jusques à ce que les évêques & les autres personnes d'autorité fussent venus pour les convaincre. On les

tint pendant deux mois en prison ; & on les faisoit venir souvent pour les examiner sur la foi, tantôt par les menaces & tantôt par la douceur. Enfin ils furent convaincus par des évêques, des abbez & d'autres personnes doctes, de rejetter trois sacremens : sçavoir le batême des enfans, l'eucharistie & le mariage, & plusieurs autres saintes pratiques ; sçavoir le signe de la croix, l'eau benite, les bâtiments des églises, les dîmes & les oblations, la profession monastique, & toutes les fonctions des clercs & des prêtres. Comme la fête de Pâques approchoit, deux d'entre eux ayant oüi dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'église, & offrirent de subir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la procession en presence d'un grand peuple qui remplissoit tout le cloître, de Guichard archevêque de Lion, de Bernard évêque de Nevers, de Gautier évêque de Laon & de Guillaume abbé de Vezelai : étant interrogez ils répondirent qu'ils croïoient comme l'église catholique, & s'offrirent à subir l'examen de l'eau. On en rendit graces à Dieu, & l'abbé demanda à tous les assistans : Que ferons nous donc de ceux qui demeurent dans leur obstination ? Ils répondirent tous : Qu'on les brûle ; Qu'on les brûle. Le lendemain les deux qui paroissoient convertis étant éprouvez par l'eau, l'un fut jugé innocent, l'autre coupable, & toutefois l'abbé se contenta de le faire foüeter publiquement & le bannir. Les sept autres furent brûlez. C'étoit l'an 1167.

AN. 1167.

Chr. Vizel. to. 1. bibl. Lab. p. 397.

Cependant l'empereur Frideric aïant perdu ses

AN. 1167.

LI. L'empereur feint de vouloir quitter le schisme. 11. ep. 66.

troupes, & voïant les villes de Lombardie revoltées contre lui, ne sçavoit comment se tirer d'Italie. En cette extremité il écouta le conseil d'un Chartreux qui avoit été fort familier auprès lui, & l'avoit quitté à cause du schisme. Ce religieux lui representa avec larmes, qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne se reconcilioit à l'église; & obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande Chartreuse, l'abbé de Cîteaux & l'évêque de Pavie qu'il avoit chassé, & qu'il promettroit de suivre en tout leur conseil: pourvû qu'ils prissent sur eux la contravention au serment qu'il avoit fait, de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette proposition donna bien de la joïe à tous ceux qui l'apprirent, & les Lombards commencerent à s'adoucir, esperant la conversion de Frideric.

Le prieur de la Chartreuse se mit donc en chemin avec l'évêque de Pavie & Geofroi évêque d'Auxerre qui avoit été abbé de Clairvaux, & que l'abbé de Cîteaux envoïa à sa place, parce qu'il étoit griévement malade; & ils envoïerent devant un religieux, pour sçavoir de l'empereur le lieu & le temps de la conference. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Moriene son parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'empereur. Alors ce prince se trouvant en sûreté répondit, qu'il étoit inutile que les prelats vinssent, à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guerir des lépreux ou ressusciter des morts. Ainsi

ils s'en retournerent. L'empereur se retira donc au mois de Mars 1168. mais de nuit & déguisé en valet, & passant par la comté de Bourgogne il revint en Allemagne.

AN. 1168.

Contit. Acerb. Mor. p. 647.

LII.

Fondation d'Alexandrie de la paille.

Acta Alex. ap. Baron.

Guill. Neubrig. II. c. 17.

Cette retraite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui : ensorte que non contentes d'avoir rebâti Milan, elles resolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs, pour s'opposer aux premiers efforts des Allemands. Ce dessein fut executé le premier jour de Mai 1168. & on nomma la nouvelle ville Alexandrie en l'honneur du pape. Elle eut dès la premiere année quinze mille habitans portant les armes ; & l'année suivante ses consuls allerent trouver le pape à Benevent, lui offrant leur ville en propriété & à l'église Romaine à qui ils la rendirent tributaire. Les Imperiaux la nommerent par mépris Alexandrie de la paille : mais elle a subsisté & est encore une ville considerable dans le duché de Milan.

II. ep. 66. Chr. Jo. de Cecc. Gervas. 1168. Sup. n. 7.

L'antipape Gui de Crême étoit toujours à Rome à S. Pierre : mais il mourut cette année 1168. le vingtiéme de Septembre, après avoir porté le nom de Pascal III. quatre ans & cinq mois. Son parti élut à sa place Jean abbé de Strum élu évêque d'Albane, & le nomma Calliste III. Il porta ce titre dix ans.

LIII.

L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.

Acta ap. Bar. an. 1170. Sup.

Vers le temps où Güi de Crême mourut, le pape Alexandre reçut encore une ambassade de Manuel empereur de C. P. semblable à celle qu'il en avoit reçuë deux ans auparavant. Un des grands

AN. 1168. de l'empire Grec, en qualité d'apocrisiaire vint trouver le pape à Benevent, lui presenta de grandes sommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute sorte de secours contre Frideric, & la réünion de l'église Greque à la Romaine, demandant pour son maître la couronne imperiale.

Le pape par le conseil des cardinaux & des nobles Romains, répondit : Nous rendons graces à l'empereur votre maître & recevons avec plaisir les témoignages de sa bonne volonté : mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile & si dangereux, que les décrets des peres ne nous permettent pas d'y consentir : puisque par le devoir de notre charge nous devons être les auteurs & les conservateurs de la paix. Il renvoïa ainsi l'apocrisiaire avec tout l'argent qu'il avoit apporté, & le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoïa à l'empereur Manuel.

LIV. Conversion des Rugiens.

Helmold. lib. II. c. 12. Saxo. lib. 14. p. 287. V. Pagi. an 1164. n. 13.

La même année le pape Alexandre soumit à l'évêque de Roschild l'isle de Rugen nouvellement convertie. Car Valdemar roi de Dannemarc leva des troupes & arma des vaisseaux pour subjuger les Sclaves Rugiens habitans de cette isle. Il assiegea leur capitale, nommé Arcon, mais inconnuë aujourd'hui, & la prit à composition. Les premiers articles de la capitulation furent, qu'ils livreroient au roi leur idole nommé Suantovit avec tout son trésor : qu'ils délivreroient sans rançon les Chrétiens captifs, & embrasseroient eux-mêmes la religion Chrétienne : qu'ils donneroient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux. Suantovit que

Helm. I. c. 6.

ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martir S. Vitus, que l'église honore le quinziéme de Juin. Les premiers qui porterent la foi chrétienne dans l'église de Rugen étoient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martir avoient été transferées. Ces moines y aïant fait quelques conversions du temps de Louis le Germanique, y fonderent une église sous l'invocation de leur saint patron: mais ces peuples étant retombez dans l'idolâtrie, oublierent le vrai Dieu & mirent à sa place ce martir, qu'ils nommerent en leur langue Suantovit, & en firent une idole. Tant il est dangereux d'enseigner trop tôt à des idolâtres le culte des saints & de leurs images, avant que de les avoir instruits à fonds & affermis dans la connoissance du vrai Dieu.

AN. 1168.

Sup. liv. LVI *n.* 17.
liv. XLVII. *n.* 51.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le païs au milieu de la ville d'Arcon: son idole étoit de taille gigantesque & avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant & deux derriere. A sa main droite il tenoit une corne ornée de differentes sortes de métaux: le pontife l'emplissoit de vin tous les ans, & selon que ce vin diminuoit ou non, il prédisoit la sterilité ou la fertilité de l'année. On sacrifioit à cet idole des animaux, dont on faisoit ensuite de grands festins; & on lui immoloit même des hommes, mais seulement des Chrétiens. Tout le païs lui apportoit des offrandes & des tributs: son pontife étoit beaucoup plus consideré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé; *Saxo. p.* 291.

AN. 1168. Valdemar envoïa deux officiers pour la démolition de ce colosse, & ils recommanderent bien à leurs gens d'user de précaution pour n'être pas accablez de sa chute : ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puissance de leur dieu & à la punition du sacrilege. L'idole étant tombée avec un grand fracas, fut tirée hors de la ville & traînée dans le camp des Danois, où elle fut le spectacle de toute l'armée ; le soir on la mit en pieces, & le bois dont elle étoit composée servit au feu des cuisines. Ensuite on brûla le temple qui étoit aussi de bois ; & celui des machines qui avoient servi au siege, fut emploïé à bâtir une église. On en fonda jusques à douze dans le païs & on y établit des prêtres. Le roi Valdemar fut secondé en cette occasion par deux évêques qui l'accompagnoient, Absalom de Roschild & Bernon de Meclebourg. Le prince des Rugiens nommé Jaremar, aida beaucoup à la conversion de ses sujets. Car dès qu'il fut instruit de la religion il courut avec ardeur au baptême, & ordonna à tous les siens de le recevoir avec lui : ensuite il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener, soit par raisons, soit par menaces à la douceur du Christianisme. Car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étoient demeurez jusques alors dans les tenebres de l'idolâtrie, leur habitation dans une isle étant d'un accès difficile. Leur conversion arriva l'an 1168. & c'est le dernier évenement considerable de la cronique des Sclaves, composée par le prêtre Helmod & commençant à Charlemagne.

Helm. c. 13.

Le pape

AN. 1168.

LV. Eglise d'Allemagne.

Le pape Alexandre aïant appris par les lettres du roi Valdemar l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe & la converſion des Rugiens, écrivit une lettre à Abſalom évêque de Roſchild, où il dit : Comme cette iſle eſt trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi à la priere de ce peuple nous a prié de vous en donner la conduite pour le ſpirituel : nous en avons auſſi été priez par Eſquil archevêque de Londen & legat du ſaint ſiege, par les évêques & les ſeigneurs du roïaume & par l'archevêque d'Upſal : c'eſt pourquoi nous vous commettons à perpetuité le gouvernement ſpirituel de cette iſle. La lettre eſt dattée de Benevent le quatriéme de Novembre 1168.

Chr. Alb. Stard. an. 1168. Hiſt arch. Brem. p. 105.

La même année au mois d'Octobre mourut Hartuic archevêque de Brême, & cette égliſe ſe trouva diviſée par une double élection : les uns élurent Sifrid fils d'Albert l'Ours marquis de Brandebourg ; les autres le doïen Obert : mais les deux élus furent obligez de ſe retirer par l'autorité du duc de Saxe. Enſuite l'empereur tint une cour à Bamberg où les deux élections furent caſſées, & Baudouin prevôt d'Halberſtat fut intrus dans le ſiége de Brême par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette égliſe. Il fut ordonné par les ſchiſmatiques, reçut le pallium de l'antipape, & tint le ſiege de Brême dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg.

Chr. Richerſp. an. 1168.

En Baviere, Conrad archevêque de Salſbourg mourut la même année 1168. le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir beaucoup ſouffert pour la

AN. 1169. défense de l'église catholique de la part de l'empereur Frideric son cousin germain & des schismatiques : car ce prélat avoit toujours reconnu le pape Alexandre. On élut pour lui succeder Albert son neveu fils de Ladislas roi de Bohême, par un commun consentement du clergé, des officiers & du peuple. Albert n'étoit que diacre & encore jeune : il fut intronisé dans le siege de Salsbourg le jour de la Toussaints ; & l'année suivante 1169. il fut ordonné prêtre & ensuite archevêque le quinziéme de Mars samedi des quatre temps de carême par Uldaric patriarche d'Aquilée. Peu de temps après on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

I. Conference de Montmirail.

Gervas. Dorob. an. 1168. 1169.

VERS la fête de Noël 1168. il y eut des propositions de paix entre le roi de France & le roi d'Angleterre, portées de part & d'autre par des ecclesiastiques & des religieux leurs sujets : & pour conclure le traité on marqua une conference au jour de l'Epiphanie de l'année suivante. Ce jour donc les deux rois s'assemblerent à Montmirail au Maine, & la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des presens au roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfans & mes états. Alors Henri son fils aîné s'approcha & reçut du roi de France la seigneurie de la Bretagne,

de l'Anjou & du Maine ; dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déja fait pour le duché de Normandie ; son frere Richard fut accordé avec Alix seconde fille du roi de France, & lui fit hommage du duché d'Aquitaine. AN. 1169.

Cependant quelques personnes nobles & pieuses, même ceux que le pape avoit envoïez pour faire la paix, persuaderent à Thomas archevêque de Cantorberi, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque soumission en presence du roi de France & des seigneurs des deux roïaumes ; & de remettre entierement à la discretion de son roi la décision de leur differend, sans aucune condition ; l'assurant que c'étoit le moïen de rentrer dans ses bonnes graces. C'est qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit se croiser pour aller à Jerusalem, quand il auroit fait la paix de l'église à son honneur. Or quoique que ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque qu'il se laissa persuader.

Vita quadrip. III c. 25.

Etant donc conduit par les mediateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore ensemble & attendoient la conclusion du traité : il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva aussi-tôt. Alors le prélat implora humblement la clemence de son roi pour l'église d'Angleterre, attribuant à ses pechez le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajouta : Seigneur, en présence du roi de France, des prélats & des seigneurs, je remets tout le sujet de no-

AN. 1169. tre differend à votre discretion, sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures & lui fit des grands reproches : le traitant de superbe & d'ingrat, qui lorsqu'il étoit chancelier étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, & lui répondit avec tant de moderation que les assistans en étoient contens. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, & dit au roi de France : Seigneur, écoutez, s'il vous plaist. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, & ainsi il s'attribuera tous ses droits & les miens. Mais pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre plus ou moins puissans que je ne suis : il y a eu avant lui plusieurs grands & saints personnages archevêques de Cantorberi ; qu'il m'accorde ce que le plus grand & le plus saint de ses prédecesseurs à accordé au moindre des miens, & je suis content.

On s'écria de tous côtez : Le roi s'humilie assez ; & comme Thomas ne disoit mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion : Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints ? que craignez-vous ? voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit : Il est vrai que mes prédecesseurs valoient mieux que moi : chacun d'eux a retranché en son temps quelques abus, mais non pas tous : il nous en ont laissé à retrancher pour avoir part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entre eux a été trop mou, ce n'est pas en ce point que

nous devons l'imiter. Nos peres ont souffert le martire pour ne pas taire le nom de Jesus-Christ, & je supprimerai son honneur, pour rentrer dans les bonnes graces d'un homme ! Alors les grands des deux roïaumes s'éleverent contre lui, disant, que par son arrogance il mettoit obstacle à la paix ; & ils ajouterent : Puisqu'il resiste à la volonté des deux rois, il merite d'être abandonné de l'un & de l'autre. AN. 1169.

La nuit termina la conference, & les deux rois monterent promptement à cheval, sans saluer l'archevêque, ni recevoir son salut. Le roi d'Angleterre en s'en retournant disoit : Je me suis aujourd'hui vengé de mon traître. Les courtisans & les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas, qu'il avoit toujours été superbe, hautain & attaché à son sens : ajoutant que c'étoit un grand malheur pour l'église de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le silence : toutefois il répondit un mot à Jean évêque de Poitiers, Anglois de naissance, son ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'église. Mon frere, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruisiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail, où le roi Louis qui y logeoit aussi n'alla point le visiter, suivant sa coutume : ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à son égard ; & d'autant plus que pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoïa personne, & ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire. *Vita c. 26.*

II. Le roi Louis console l'archevêque Thomas. *c. 27.*

Le troisiéme jour Thomas étant à Sens avec les siens, comme ils étoient en peine où il se retireroit, il leur dit d'un visage tranquille &

AN. 1169. gai : On n'en veut qu'à moi, & quand je me serai retiré on ne vous persecutera plus : je m'abandonne à la providence ; & puisque l'Angleterre & la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce sont des voleurs qui pillent les miserables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai oüi dire que vers la Saone & jusques en Provence les gens sont plus humains : j'irai-là à pied avec un compagnon ; peut-être auront-ils pitié de nous & nous donneront-ils de quoi vivre jusques à ce que Dieu y pourvoïe autrement.

Comme le prélat parloit ainsi, un officier du roi de France accourut & lui dit, que le roi le demandoit. Un des assistans dit : C'est pour nous chasser du roïaume. Ne faites pas le prophete, dit l'archevêque. Etant arrivez chez le roi ils le trouverent assis, le visage triste, & il ne se leva point devant l'archevêque à son ordinaire ; ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'asseoir, & ils demeurerent long-temps en silence, le roi aïant la tête panchée & l'air affligé, ce qui leur faisoit croire qu'il les chassoit à regret. Enfin il se leva fondant en larmes & sanglotant, & se jetta aux pieds de l'archevêque de Cantorberi au grand étonnement des assistans. Le prélat se pancha pour relever le roi, qui pouvant à peine parler lui dit : Mon pere, vous êtes le seul qui avez vû clair, oui vous êtes le seul : nous avons été des aveugles quand nous vous avons conseillé dans votre cause, qui est celle de Dieu, d'abandonner sans honneur pour

contenter un homme. Je m'en repens, mon pere, & vivement : je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon roïaume à Dieu & à vous, & vous promets que tant qu'il me fera la grace de vivre je ne vous abandonnerai jamais, ni vous ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'absolution qu'il desiroit, & sa benediction, & s'en retourna plein de joïe à Sens, où ce prince le défraïa roïalement jusques à son retour en Angleterre. La reputation de Thomas en augmenta : on disoit dans tout le païs que c'étoit un grand homme, & qu'il n'avoit point son pareil en courage & en prudence. AN. 1169.

Quelques jours après le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avoit déja rompu les conventions qu'il venoit de faire à Montmirail par sa mediation, avec les Poitevins & les Bretons. Ce qui lui fit dire : O que l'archevêque de Cantorberi est prudent, de nous avoir resisté à tous pour ne pas faire sa paix comme on vouloit ! nous devrions lui avoir toujours demandé conseil, puisqu'il connoît si bien le caractere d'esprit de ce prince. Le roi Henri de son côté manda au roi Loüis : J'admire de quel droit vous protegez contre moi cet archevêque : après qu'en votre presence je me suis humilié comme vous sçavez, & qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix, qu'il a refusée arrogamment & injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-temps dans votre roïaume à la honte de votre vassal. Louis répondit aux envoïez de Henri : Dites à votre maître : que s'il ne veut pas abandonner les coutumes qu'il dit avoir Gervas. p. 1408.

AN. 1169. reçûës de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout temps accoutumé de proteger les miserables & les affligez, & principalement de recevoir ceux qui sont exilez pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorberi de la main du pape, que je reconnois seul pour seigneur sur la terre : c'est pourquoi je ne l'abandonnerai ni pour empereur ni pour roi, ni pour aucune puissance du monde.

III. ep. 79.

III. Thomas emploïe les censures ecclesiastiques.

Alors Thomas voïant qu'il ne pouvoit avoir la paix par la douceur, voulut essaïer de l'obtenir par la severité : ainsi par son autorité d'archevêque & celle qu'il avoit reçuë du pape comme légat, il envoïa des lettres de tous côtez, par lesquelles ils suspendoit & excommunioit tous ceux qui agissoient contre l'église, exprimant les noms des personnes & les causes de la censure. Il excommunia specialement ceux qui avoient pillé les biens de l'église de Cantorberi, ou qui les retenoient ; & renouvella l'excommunication contre Gilbert évêque de Londres, lui enjoignant de l'observer. Ces censures étant répanduës par tout à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui dnnner à la messe le baiser de paix : car presque tous étoient excommuniez, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques & des seigneurs craignant de pareilles censures réïtererent leurs appellations contre l'archevêque ; & le roi ne pouvant souffrir la condamnation de ses

III. ep. 39. Radulf. de Diceto an 1169. p. 553. Gerv. p. 1407.

de ses domestiques, envoïa à Rome deux archidiacres Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf : se plaignant de cette injure & demandant de nouveaux légats, pour absoudre les excommuniez & faire la paix : de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sûreté & à son honneur. Thomas envoïa aussi à Rome de son côté & fit écrire au pape par le roi Loüis & par les évêques & les seigneurs de France, qui avoient assisté à la conference de Montmirail : afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne se fist.

AN. 1169.

III. ep. 3.

Le roi Henri ne se contenta pas d'agir directement auprès du pape, il envoïa aux villes d'Italie; & promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la reparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes, qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinssent du pape la déposition ou la translation de Thomas. Car il avoit promis pour la même cause deux mille marcs aux Cremonois, mille aux Parmesans, & autant aux Boulonnois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains; & dix mille marcs de plus, avec la liberté de disposer comme il lui plairoit des églises vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ses promesses & l'injustice de ses demandes, empêcherent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile dont le credit étoit grand à Rome : ce qui fut inutile, & tout ce qu'il put obtenir fut que le pape envoïeroit des nonces pour procurer la paix.

III. ep. 80.

IV.
Lettre de Thomas au Cardinal d'Ostie.

Cependant Thomas sachant les mouvemens que le roi se donnoit contre lui, & qu'il sollicitoit

AN. 1169. le pape de l'appeller en Italie, écrivit ainsi à Humbaud cardinal évêque d'Ostie son ami, qui fut depuis le pape Lucius III. Comme il est évident

III. ep. 79. que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'église, & bannir de ses états l'autorité du S. Siége, tous les hommes sages & craignans Dieu admirent comment l'église Romaine l'a souffert si long-tems avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu ou devant les hommes, de juger les pauvres & ne point reprimer les crimes des puissans, que la vraie justice

Sup. VI. 7. punit plus rigoureusement que les autres? Qui jamais au vû & au sçû du pape a tant abusé des biens de l'église, que fait à present le roi d'Angleterre? Il y a cinq ans qu'il possede mon évêché: il a tourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herford & d'Elie: il a distribué à ses chevaliers presque toutes les terres de l'église de Landaf, & il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbaïes dont je ne sçai pas le nombre. Il se vante de faire tout cela en vertu de ses coûtumes, que l'église Romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement.

C'est donc parce qu'e je ne veux pas abaisser l'église, que le roi vous demande ma déposition: parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je sois transferé à une autre église sans necessité & utilité; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appelliez, afin que dans le passage il puisse

Digitized by Google

trafiquer mon sang. Car à quel autre dessein sollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Cremonois & les Parmesans qu'il a corrompus par argent? Quel mal ai-je fait à Pavie & aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil? Et ensuite: N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Leon & les autres Romains les plus puissans, pour soûmettre l'église Romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur & les Saxons, & d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidelité au pape, pourvû qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma deposition. Vous voïez quelle sûreté & quel agrément il me préparoit en ce voïage, & il ne se mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais & de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin on a beau m'appeller, je ne m'exposerai jamais à ce voïage, où ma vie seroit en peril.

V. Gratien & Vivien nonces vers le roi d'Angleterre. III. ep. 80.

Les nonces que le pape envoïa au roi d'Angleterre furent Gratien neveu du pape Eugene III. soûdiacre & notaire de l'église Romaine, avec le docteur Vivien archidiacre d'Orviete & avocat en cour de Rome. Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par serment, de n'en point exceder les termes. Il leur défendit de soufrir que le roi les defraïât jusques à ce que la paix fût concluë ; & de faire aucun sejour audelà du terme qui leur étoit prescrit, savoir la S. Michel de la même année 1169. Les nonces étoient chargez de deux lettres, l'une à

l'archevêque de Cantorberi, par laquelle le pape
AN. 1169. lui conseilloit & lui ordonnoit de ne porter aucune
III. ep. 1. sentence contre le roi, le roïaume, ou les personnes distinguées, jusques au retour de ses nonces; & s'il avoit porté quelque sentence, de la suspendre
III. ep. 2. jusqu'à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu & pour la remission de ses pechez, de rétablir l'archevêque de Cantorberi dans son église, & lui rendre sincerement ses bonnes graces. La lettre est datée de Benevent le dixiéme de Mai. Ils avoient aussi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrerent; & il ne leur conseilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui étoit en Gascogne avec son armée: parce qu'ils ne pouvoient y arriver sans grand peril. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

VI. Eglises d'Allemagne.

Cependant l'empereur Frederic tint à Bamberg une diete ou cour generale à la Pentecôte, qui
Chr. Reicherſp. an. 1169. cette année 1169. fut le huitiéme de Juin. A cette assemblée se trouverent les prétendus cardinaux, legats de l'antipape Callifte III. & du consentement de tous les seigneurs presens, l'empereur y fit élire pour roi & couronner Henri VI. son fils, âgé seulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salsbourg Albert aïant été auparavant appellé par l'empereur, vint à cette diette avec le roi de Bohême son pere & demanda audience, mais elle lui fut refusée. Car l'empereur avoit resolu de s'emparer de l'archevêché de Salsbourg; & en effet il y vint au commencement

du mois d'Août. L'archevêque à la persuasion des seigneurs & principalement du duc d'Autriche son oncle, voïant la ruine dont étoient menacées les églises & les monasteres, ceda au tems & se mit à la discretion de l'empereur. Il lui resigna l'archevêché & tous les droits regaliens en presence des seigneurs : ainsi l'empereur disposa à son gré de tous les biens de cette église. La même année & le vingt-septiéme de Juin mourut Gerhoh abbé de Reichesperg dans la même province, aprés avoir gouverné ce monastere pendant près de trente-huit ans & en avoir vécu soixante & seize. Il étoit fameux par sa doctrine & par sa vertu, & avoit soûtenu avec un grand courage la cause de l'église contre les heretiques & les schismatiques sous Innocent II. & les papes ses successeurs jusques à Alexandre III.

AN. 1169.

ap. Tegnagel.

VII. Conference de Domfront.

III. ep. 6.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie les nonces Gratien & Vivien s'y rendirent aussi. Le vingt-quatriéme d'Août veille de S. Barthelemi, ils arriverent à Domfront; & le soir même le roi venant de la chasse alla descendre à leur logis avant que d'aller au sien, & les salua avec beaucoup de respect.

Le lendemain matin le roi vint encore au logis des nonces & fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Sées & celui de Rennes : quelque tems après on fit venir aussi Jean, doïen de Sarisberi & les deux archidiacres Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf. Ils demeurerent enfermez jusques à l'heure de None, parlant, tantôt paisible-

ment, tantôt avec grand bruit. Les nonces presenterent au roi la lettre du pape, & quand il l'eut luë, il commença par déclamer beaucoup contre l'archevêque de Cantorberi, comme il avoit fait devant les cardinaux Guillaume & Otton; mais comme le pape lui enjoignoit de recevoir ce prelat en ses bonnes graces, il y consentit en quelque maniere, & dit qu'il en prendroit conseil. Il demanda auparavant que les excommuniez fussent absous: les nonces lui déclarerent le pouvoir qu'ils avoient sur ce point, qui étoit de les faire absoudre, en prêtant serment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'archevêque de Cantorberi & aux siens dans la S. Michel, sous peine de retomber dans l'excommunication, & à la charge que la paix se feroit dans le même terme.

AN. 1169. *ep. 27. Sup. liv.* LXXI. *n. 45.* XII. *ep. 37.*

Le roi ne vouloit point que les excommuniez prêtassent ce serment: c'est pourquoi un peu avant le coucher du soleil il sortit en colere se plaignant beaucoup du pape, & disant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajoûta: par les yeux de Dieu je ferai autre chose. Mais Gratien lui répondit: Seigneur, ne faites point de menaces: nous ne les craignons point, nous sommes d'une cour qui a accoûtumé de commander aux empereurs & aux rois. Alors le roi appella tous les barons & les moines blancs, c'est-à-dire de Citaux, qui étoient presens, & presque tous le clergé de sa chapelle; & il les pria de rendre témoignage en tems & lieu des offres qu'il avoit faites, pour le rétablissement de l'archevêque & de la paix. Enfin il parut un peu

p. 6.

adouci en se separant des nonces, & leur promit dans la huitaine une réponse précise. AN. 1169.

On s'assembla donc à Baïeux le dernier jour d'Août. L'archevêque de Roüen & celui de Bourdeaux y étoient, & tous les évêques de Normandie. Les nonces presenterent au roi la lettre du pape, qui le prioit de rétablir l'archevêque : & le roi après avoir proposé à l'ordinaire ses plaintes contre ce prélat, ajoûta : Si je fais quelque chose pour cet homme, le pape m'en aura bien de l'obligation. Il vouloit toûjours que les nonces donnassent l'absolution à ses clercs, sans en exiger de serment; & comme ils le refusoient constamment, le rói courut à son cheval & la négociation pensa être rompuë. Enfin les nonces se rendirent à la prieres des évêques, & le roi accorda le retour de Thomas, & de tous ceux qui étoient sortis à cause de lui. Ensuite il demanda aux nonces, qu'ils allassent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour absoudre les excommuniez qui y étoient ; & comme les nonces le refuserent, il se retira fort en colere, & dit: Faites ce que vous voudrez, je ne vous estime ni vos excommunications, la valeur d'un œuf. Enfin il s'appaisa & dit: Je dois faire beaucoup à la priere du pape qui est notre seigneur & notre pere : c'est pourquoi je rends à Thomas son archevêché & ma paix, & à tous ceux qui sont hors du roïaume pour lui. Les nonces & tous les autres rendirent graces au roi.

Le lendemain premier jour de Septembre, on s'assembla encore sur le midi; & après avoir long- *ep. 27.*

AN. 1169. tems disputé sur le serment des excommuniez, on convint enfin que trois qui étoient presens jureroient sur les évangiles, qu'ils executeroient l'ordre des nonces. Ensuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix, que le roi avoit accordé : mais quand les trois excommuniez eurent été absous, le roi changea les termes du traité & voulut que l'on y mît la clause : Sauf la dignité de son roïaume : mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais.

VIII. Conference de Caën.

On se separa ainsi à trois heures de nuit, & on convint de se trouver à Caën huit jours après la Nativité de la Vierge. Gratien refusoit cette clause, parce qu'il voïoit bien que sous le nom de la dignité de son roïaume, le roi conserveroit les coûtumes contestées, & banniroit d'Angletere l'autorité de l'église Romaine. Les nonces vinrent à Caën au jour marqué, conduits par l'archevêque de Roüen : l'archevêque de Bourdeaux s'y trouva aussi, & les évêques de Lisieux, de Vorchestre, de Sées, de Baïeux & de Rennes, & quelques seigneurs. Le roi étoit allé à Roüen recevoir le comte de Flandres.

III. ep. 12.

A cette conference de Caën les commissaires du roi pressoient les nonces d'admettre la clause : Sauf la dignité du roïaume : mais ils répondirent : Qu'on mette donc aussi : Sauf la liberté de l'église. Ce que les commissaires refuserent ; & l'archevêque de Roüen écrivit au roi : Nous n'avons pu obtenir des nonces, qu'ils approuvassent le projet de paix que vous nous avez laissé, il ne vous convient pas qu'ils

III. ep. 13.

qu'ils se retirent brusquement & sans esperance de paix. C'est pourquoi nous sommes convenus, de mettre simplement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorberi de retourner en Angleterre; & lui rendrez son archevêché comme il l'avoit avant sa sortie. En effet, les nonces étoient convenus de cet expedient. Mais le roi les aïant fait venir à Roüen, leur manda qu'il n'abandonneroit point la clause: Sauf la dignité de son roïaume. Les nonces se retirerent ainsi sans avoir pû rien conclure, & ordonnerent aux archevêques par la foi qu'ils devoient au pape, de déclarer aux excommuniez, qu'en vertu de leur serment l'absolution qu'ils avoient reçuë leur seroit inutile, si la paix ne se faisoit avant la S. Michel, qui étoit le terme prescrit par le pape.

AN. 1169.

III. ep. 37.

Les nonces s'étant rétirez firent une derniere tentative, & envoïerent au roi d'Angleterre le docteur Pierre archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoïé honteusement, & avec indignité. Cependant le roi envoïa au pape une nouvelle députation avec une lettre où il se plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, & le faisoit attester par des lettres de l'archevêque de Roüen, de Bernard évêque de Nevers & de tout le clergé de Normandie. De quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit aussi au pape une lettre où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé jusques alors: le priant de ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire. Gratien eut communication de cette lettre: mais il n'écrivit

ep. 17. Gervas.

III. ep. 20.

ep. 21. 22. 23.

ep. 27.

Digitized by Google

AN. 1169. — *Gervas.*

point parce qu'il se pressoit de retourner. En effet voïant le mauvais procedé du roi d'Angleterre, si-tôt que le terme prescrit par le pape fut passé, il reprit le chemin de Rome & laissa Vivien en France.

IX. Guillaume de Champagne arch. de Sens. *Sup. li.* LXXI *n.* 17. *Rob de monte an.* 1165.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, beaufrere du roi Loüis le jeune, qui dès l'année 1165. avoit été élû évêque de Chartres, mais le pape Alexandre l'avoit dispensé pendant cinq ans de se faire sacrer comme j'ai dit. Durant cet intervalle l'archevêché de Sens vint à vaquer en 1168. par le decez de Hugues, & Guillaume fut élu pour lui succeder sans quitter l'évêché de Chartres, que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut sacré archevêque de Sens le dimanche vingt-deuxiéme Decembre de la même année par Maurice évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit sa naissance & la dignité de son siége, il n'y avoit personne dans le clergé de France plus prudent & plus éloquent, au jugement de Jean de Sarisberi son successeur au siége de Chartres. Guillaume étoit après le roi de France le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorberi, & il eut part à la négociation des nonces Gratien & Vivien avec le roi d'Angleterre.

Idem. 1168. *Chr. S. Petri vivi.* 1168.

Jo. Sarisb. ep. 239. *ep. Lup.* II. 65.

III. *ep.* 30. 31.

X. Ordonnance du roi d'Angletere contre le pape.

Ce prince aïant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, apparemment recevoir son pallium, & Gratien avec lui, en fut extremement allarmé apprehendant que le pape ne don-

nât à cet archevêque la légation de ses états de deçà la mer. Car il n'y avoit personne qu'il craignît davantage que ce prélat dans l'église Gallicane, & Gratien dans l'église Romaine. AN. 1169.

III. ep. 65. Gervas ann. 1169. Vita p. 107.

Il envoïa donc en Angleterre Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, & Richard archidiacre de Poitiers avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'assembler à Londres, & d'y jurer l'observance d'un nouvel édit, qui portoit en substance : Si après la S. Denis on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettre du pape ou de Thomas archevêque de Cantorberi portant interdit, qu'il soit pris & qu'on en fasse aussi tôt justice comme d'un traître. Si quelque évêque, abbé ou autre clerc ou laïque veut observer l'interdit : qu'il soit chassé du païs avec tous ses parens, sans qu'ils emportent rien de leurs biens, qui seront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre seront avertis d'y revenir dans la S. Hilaire, c'est-à-dire le quatorziéme de Janvier : autrement ils ne pourront plus esperer d'y rentrer, & leurs revenus seront mis en la main du roi. Défense d'appeller au pape ou à l'archevêque. Si un laïque vient d'outremer, ou s'il se presente pour s'embarquer, on s'informera soigneusement s'il ne porte rien qui soit contre l'honneur du roi, & en ce cas ils sera mis en prison. Défense à aucun clerc ou religieux de passer en Angleterre sans permission du roi. Le denier S. Pierre ne sera plus païé au pape, mais levé, soigneusement gardé au trésor du roi & emploïé par son ordre. Tous

AN. 1169. les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'obſervation de cette ordonnance.

Les laïques furent contraints à faire ce ſerment, mais les évêques, & les abbez refuſerent même de ſe trouver à l'aſſemblée de Londres indiquée par les Officiers du roi. Au contraire l'évêque de Vincheſtre déclara publiquement, qu'il obéïroit toute ſa vie aux ordres du pape & de l'archevêque de Cantorberi, auquel il avoit promis fidelité & obéïſſance : & il ordonna à ſon clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce venerable vieillard, qui avoit autrefois reſiſté ſi courageuſement au roi Etienne ſon frere. Il fut imité par l'évêque d'Exceſtre, qui ſe retira dans une maiſon religieuſe juſques à ce que la tempête fût paſſée. L'évêque de Norvic nonobſtant la défenſe du roi excommunia le comte Hugues en preſence des officiers, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu : puis il deſcendit du Jubé, mit ſa croſſe ſur l'autel & dit, qu'il verroit qui étendroit les mains ſur les biens de ſon égliſe : & ſe retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Cheſtre ſe mit en ſureté dans la partie de ſon dioceſe habitée par les Galois.

Sup. li. LXVIII. n. 60.

La nouvelle de ces violences étant venuë en France, pluſieurs évêques en écrivirent au pape : accuſant Gilbert évêque de Londres d'en être l'auteur. Ces prélats furent Guillaume archevêque de Sens, Maurice évêque de Paris, Matthieu de Troïes, Guillaume d'Auxerre, Baudoüin de Noïon. Ils diſent que Gilbert irrité de n'avoir pas été élû archevêque de Cantorberi, menace de faire en ſor-

III. ep. 88.

III. ep. 86. 89. 85. 82.

te par l'autorité du roi, que la chaire archiepiscopale soit transferée à Londres. Il prétendit en effet qu'avant le temps de S. Gregoire & l'irruption des Anglois païens, Londres étoit la métropole de la grande Bretagne. Il est vrai que dans le concile d'Arles tenu sous Constantin l'an 314. les deux évêques de cette province sont Eborius d'Yorc & Restitut de Londres; & le premier projet de S. Gregoire fut d'établir les deux metropoles d'Angleterre à Londres & à Yorc: mais saint Augustin son disciple établit d'abord son siege à Cantorberi. Les évêques de France loüent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont resisté à Gilbert, & aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéïssance de Thomas leur archevêque. Enfin ils prient le pape de reprimer ce schismatique, & les autres que Thomas a excommuniez.

AN. 1169.

III. ep. 41.

tom. I. conc. p. 1130. B.

Greg. lib. XII. ep. 15.
Sup. liv. XXXVII. n. 37. n. 40.

XI.
Conference de S. Denis.

Cependant le roi d'Angleterre voulant renoüer la negociation, ou du moins gagner du tems, manda le nonce Vivien, & lui promit avec serment qu'il suivroit son conseil & l'ordre du pape pour rendre la paix à l'église. Sur cette parole Vivien croïant la paix déja faite, écrivit à l'archevêque de Cantorberi de se rendre à Paris le premier dimanche après la S. Martin, c'est à dire le seiziéme de Novembre, parce que ce jour là les deux rois devoient avoir une conférence à S. Denis, où le roi d'Angleterre devoit se rendre sous pretexte d'un pelerinage de devotion. Thomas répondit à Vivien, que sa commission étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre

III. ep. 9.

III. ep. 10.

Digitized by Google

cole de Paris. On void par là en quelle estime étoit dès lors cette école. A N. 1169.

Thomas répondit, qu'il ne recusoit pas le jugement de la cour de France, ou de l'église Gallicane, sans faire mention de l'école de Paris: mais il ajoûta qu'il aimoit mieux composer amiablement avec le roi son maitre, que plaider. Il présenta un écrit, où il avoit redigé ce qu'il demandoit au roi; & ajouta de vive voix, qu'il desiroit être reçû au baiser de paix, & avoir la restitution de la moitié des meubles, pour païer ses dettes, reparer les bâtimens, & les dommages que l'église avoit soufferts depuis son absence. On fit la lecture de l'écrit & tous les assistans le trouvoient raisonnable, mais le roi d'Angleterre répondit à son ordinaire avec un circuit de paroles si embarassées, qu'il paroissoit aux plus simples accorder tout, & les plus pénétrans jugeoient qu'il mêloit des conditions intolerables. Quant au baiser de paix, il dit, qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colere il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque quelque paix qu'il fist avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus quelque priere qu'on lui fit; & comme Vivien pressoit le roi Loüis de l'en prier plus instamment, il dit, qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit sur ses terres, mais il dit à Thomas: Je ne voudrois pas pour mon pesant d'or vous conseiller de rentrer dans ses états, qu'il ne vous eût donné le baiser de paix. Ainsi le traité fut rompu.

III. ep. 62.

Gervas. Vita II. c. 30.

Toutefois pour le renoüer, le roi d'Angleterre

III. ep. 28. III. ep. 61. 65. envoïa offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore; mais il le refusa & lui réprocha dans sa réponse de l'avoir voulu deshonorer par cet offre. III. ep. 63. Ce qui pressoit ainsi le roi Henri de faire la paix, étoit l'alarme que lui avoit donnée le voïage de l'archevêque de Sens & de Gratien ; & il envoïa en cour de Rome des députez pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ses états. Thomas en envoïa de son côté, pour instruire le pape de tout ce qu'il s'étoit passé en cette derniere occasion : le roi Loüis envoïa aussi les siens, priant le pape de ne plus donner de délais au roi Henri : & l'archevêque de Sens en personne, le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'église.

XII. Autre députation du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoïé en France les nonces Gratien & Vivien, il essaïa encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée; IV. ep. 1. 2. premierement par Anthelme évêque de Bellai & par le prieur de la grande Chartreuse, puis par Simon prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, au diocése de Reims & Bernard du Coudrai moine de Grandmont. IV. ep. 1. Il manda à ces derniers : Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la reception de cette lettre, s'il est déçà la mer ; & lui donner les avis necessaires en lui présentant nos lettres monitoires : que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, & lui déclarerez que si avant le commencement du carême prochain, il ne se reconcilie

concilie avec l'archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus ce prélat d'emploïer la severité des censures ecclesiastiques. La lettre est dattée de Benevent le vingt-cinquiéme de Mai 1169. & le premier jour du Carême de l'année suivante 1170. devoit être le dix-huitiéme de Fevrier. La Lettre au roi dont ils étoient porteurs étoit du vingt deuxiéme de Mai.

AN. 1169.

IV. ep. 4.

Simon & Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre : la premiere pour lui presenter la lettre monitoire du pape, & la seconde avec la lettre comminatoire : mais ni en l'une ni en l'autre occasion ils n'avancerent rien. Le roi vouloit toujours que Thomas promît l'observation des coûtumes, sans restriction de l'honneur de Dieu, ni de son ordre : & Thomas refusoit constamment de lui faire un serment que ses prédecesseurs n'avoient point fait, & d'approuver ces coûtumes que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon rendant compte au pape de cette commission, dit ces paroles remarquables : Nous avons prié le frere Bernard de vous écrire comme nous sur cette affaire, mais il a répondu, que dans son ordre il est défendu à aucun des freres d'écrire pour aucune affaire, à vous ni à d'autres. Telle étoit la severité de l'ordre de Grandmont.

IV. ep. 8.

IV. ep. 10.

ep. 8.

XIII.
Thomas renouvelle les censures.

Thomas s'étoit plaint amérement de ce qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre le pape avoit suspendu son autorité ; mais le pape aïant levé cette suspense en cas que le roi ne satisfit pas avant le Carême, Thomas avança ce terme de quinze jours,

IV. ep. 14. 15.
IV. ep. 16.

AN. 1169. & manda à tout le clergé de la province de Cant, que si le roi ne satisfaisoit dans la Chandeleur, ils

III. ep. 33. eussent à cesser deslors entierement l'office divin, excepté le baptême des enfans, la penitence & le viatique, pour lequel on diroit la messe à huit clos, sans son de cloches, & les excommuniez mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniez Geofroi Ridel & quelques autres, particulierement

III. ep. 34. 38. ceux qui retiennent les biens des églises, ou reçoivent des benefices de la main des laïques. Il écrivit de même au convent de la cathedrale de Cantorberi, au chapitre de Douvres, & aux monaste-

III. ep. 35. 36. res de la province, à l'archevêque de Roüen, à son

III. ep. 52. clergé & à son peuple. Il écrivit à l'évêque de Vinchestre, & après avoir marqué qu'il a déja passé cinq ans en exil, & que la négociation des nonces Gratien & Vivien a été inutile, il ordonne à ce venerable évêque son suffragant, de faire cesser l'office divin dans tout son diocese, si le roi ne satisfait à l'église dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques ses suffragans, & joignit à cette lettre les noms des excommuniez, sçavoir Gilbert évêque de Londres, Jocelin évêque de Serisberi, Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, Richard de Velchestre archidiacre de Poitiers ; & plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout.

III. ep. 79. Thomas écrivant au pape & aux cardinaux s'é-

IV. ep. 74. toit plaint entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournoit à son profit les revenus des évêchez & des abbaïes vacantes, & ne souffroit pas

que l'on n'y ordonnât des pasteurs. Le pape en écrivit à ce prince une lettre où il dit : Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchez vacans de Lincolne, Bath & Herford, & que vous empêchez que l'on n'y fasse d'élection libre, vous attribuant non-seulement ce qui est à Cesar, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions & vous enjoignons pour la remission de vos pechez, d'avertir le clergé de ces églises d'y faire des élections canoniques ; & leur donner la protection necessaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire ; autrement nous serions obligez d'exercer contre vous l'autorité de S. Pierre. La datte est de Benevent le neuviéme d'Octobre 1169.

AN. 1169.

III. ep. 11.

XIV. Eglise de Hongrie.

ap. Baron. an. 1169.

La même année Etienne III. roi de Hongrie donna une charte adressée aux archevêques de Strigonie & de Colocza, à leurs suffragans & à tous les ecclesiastiques de son roïaume, où il dit : Que par les exhortations d'un légat du pape, & pour imiter la dévotion du roi Geïsa son pere envers le pape Alexandre II (il faut entendre Geïsa I. son trisaïeul) par ces motifs il confirme la constitution de ce prince, qui avoit promis de ne faire ni déposition ni translation d'évêques sans l'autorité du pape. De plus abandonnant la coûtume de ses predecesseurs, il ordonne qu'arrivant le decès des évêques, on ne mettra plus d'œconomes laïques, pour regir les biens de l'église, mais des clercs de vie exemplaire, qui les emploïeront aux réparations des bâtimens & à la subsistance des pauvres, sans que rien tourne au

AN. 1169.

profit du roi. Les prevôts roïaux, les abbez & les autres ecclesiastiques constituez en dignité, ne seront déposez que pour crime & par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette constitution par le conseil de la reine sa mere, & de tous les prélats & les seigneurs; & elle sert au moins à faire voir les coutumes abusives, qui regnoient en Hongrie comme dans les autres roïaumes. Le roi Etienne III. mourut le dimanche trentiéme de Janvier 1172. Son frere Etienne IV. lui succeda pendant quelques mois, puis Bela III. qui étoit aussi son frere.

Chr. Jo. Thuro. c. 67. 68. 69.

XV. Eglise de Sicile.

L'église de Sicile étoit dans un triste état sous le jeune roi Guillaume II. comme on voit par l'histoire de Hugues Falcand auteur du tems, & par les lettres de Pierre de Blois. Le païs étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normans; & ces derniers étoient les maîtres. Sous le nom du jeune roi, c'étoit la reine Marguerite sa mere qui gouvernoit, ou plûtôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuïer son autorité elle pria Rotrou archevêque de Roüen son oncle, de lui envoïer quelqu'un de ses parens. Il lui envoïa Etienne fils du comte de Perche, qu'elle fit chancelier de Sicile; & peu après il fut élu archevêque de Palerme capitale du roïaume, au grand déplaisir de plusieurs prélats qui aspiroient à cette dignité, entre autres Richard évêque élu de Syracuse, Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entre autres avec lui Pierre natif de Blois, dont le surnom lui demeura, homme distingué par sa science & sa

Google

vertu. Il fut precepteur du jeune roi, après Gautier depuis archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étenduës, pendant un an qu'il l'instruisit; & en même temps il gardoit le sceau de ce prince, & étoit le second ministre après le chancelier Etienne. Ce qui ayant excité la jalousie de quelques courtisans, pour l'éloigner d'auprès du roi sous un prétexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu considerable. Pierre refusa cette dignité, mais voïant les troubles de Sicile & les frequentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le païs pour mettre sa vie en sureté, il demanda son congé au roi, & ne fut retenu ni par les prieres, ni par les promesses de ce prince. Pierre sortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire en 1169. & revint auprès du roi d'Angleterre son ancien maître.

AN. 1169.

Petr. ep. 66.

ep. 131.

ep. 90.

V. Pagi an. 1167. n. 25. 1169. n. 8.

Depuis son retour il écrivit à Gautier, alors chapelain du roi de Sicile & autrefois son précepteur, pour se plaindre de la conduite de ce prince; qui à la persuasion de Robert comte de Lorocelle, vouloit faire évêque de Gergenti le frere de ce comte, homme incapable, malgré la résistance du chapitre. Il se plaint que le roi avoit donné sa confiance à deux hommes de basse naissance, préferablement à Romuald archevêque de Salerne, &

Petr. ep. 10.

AN. 1169.

à Roger comte d'Aveline ses oncles : & que par les mauvais conseils de ses confidens, il pilloit les trésors de l'église. Il exhorte Gautier à ne se pas rebuter d'avoir été traité d'insensé, & à continuer de donner au roi des avis salutaires. Gautier fut élû archevêque de Palerme, peu de jours après la retraite du chancelier Etienne, mais les chanoines furent contraints à cette élection, par le peuple que la cour avoit gagné par argent. Ce qui fit esperer à la reine & aux amis du chancelier de faire casser par le pape cette élection, d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la sienne que par force. Pierre Gaëtan cardinal soûdiacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'élection de Gautier seroit cassée, & avoit reçu par ordre de la reine sept cens onces d'or pour porter au pape. Mais le parti de Gautier soutenoit, qu'en l'état où se trouvoit la cour de Rome, elle n'osoit s'opposer à la volonté des grands de Sicile ; & ne refuseroit pas dans le besoin où elle étoit, les sommes immenses qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape le confirma en effet, & Gautier fut sacré par ses suffragans dans la grande église de Palerme, en presence du roi & de la reine sa mere, le jour de S. Michel vingt-neuviéme de Septembre.

Falcand. sub. fin. Fazel. VII. 5.

XVI. Lettre du pape au Sultan d'Iconie.

p. 431. edit. 1169. Matth. Paris. an. 1169. Alex. ep. 32.

Entre les œuvres de Pierre de Blois on trouve une instruction sur la foi Chrétienne, pour le Sultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III. & rapportée à cette année 1169. par un auteur du siécle suivant. Le pape y parle ainsi : Nous avons appris par vos lettres & par la rélation fidele de vos

envoïez, que vous desiriez vous convertir à Jesus-Christ, & que vous avez déja reçû le Pentateuque de Moïse, les propheties d'Isaïe & de Jeremie, les épitres de S. Paul, & les évangiles de S. Jean & de S. Matthieu. Vous demandez qu'on vous envoïe un homme, qui puisse de notre part vous instruire plus amplement de la loi de Jesus-Christ; & comme cette priere nous est très agréable, nous aurons soin de vous envoïer des personnes dont la doctrine & les mœurs puissent vous édifier. Cependant comme vous demandez par vos lettres une exposition de notre foi, nous vous la donnons en abregé. Ensuite est l'instruction sur les deux mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, appuïée de passages de tous les livres de l'écriture, non-seulement de ceux qu'avoit le Sultan; mais nous ne voïons point de preuve certaine que cette instruction ait eu quelque effet.

AN. 1169.

XVII. Commission à l'archevêque de Roüen & à l'évêque de Nevers.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre pleinement informé de ce qui s'étoit passé entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi, particulierement à la conference de Montmartre: comprit qu'il falloit presser ce prince d'executer ses promesses, par la crainte des censures ecclesiastiques. Pour cet effet il envoïa une nouvelle commission à Rotrou archevêque de Roüen, & à Bernard évêque de Nevers, par lequelle il leur enjoint d'aller ensemble trouver le roi dans un mois après lettre reçûë, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix & la sûreté entiere, & le recevoir au baiser, de v. ep. 3.

AN. 1170.

Cependant le pape fut averti que le roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri son fils aîné par l'archevêque d'Yorc, au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le sacre des rois d'Angleterre apartenoit suivant l'ancienne coûtume. C'est pourquoi le pape écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre sous peine de déposition de se mêler de cette ceremonie, tant que l'archevêque Thomas seroit en exil. La lettre est du vingt-sixiéme de Février. Le pape écrivit aussi à Thomas pour lui défendre de sacrer le prince ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les rois avoient coûtume de prêter à l'église de Cantorberi, & s'il ne déchargeoit tout le monde de l'observation de ses coûtumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome ; & les aïant reçûës, il les adressa à Robert évêque de Vorchester son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'Yorc, aux autres évêques, & de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre & de Galles, & en particulier à l'évêque Vinchestre.

IV. ep. 42. IV. ep. 43. IV. ep. 44. IV. ep. 45.

XVIII. S. Godric hermite.

Vers le même tems Thomas envoïa en Angleterre, pour consulter Godric hermite fameux, qui avoit le don de prophetie. C'étoit un homme simple & sans lettres, né de parens pauvres, & qui dans sa jeunesse avoit fait quelque petit commerce par mer. Aïant renoncé au monde, il fit le

Vita Bol. 21. Maii 16. p. A. c. 6.

dessein, car il est agréable à Dieu. Il souffrira de rudes traverses, on le chassera de son église, & il sera long-temps exilé en païs étrangers: mais après avoir achevé le temps de sa pénitence, il rentrera dans son siége avec plus d'honneur qu'il en sera sorti. Le moine rapporta ce discours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la remission de ses pechez. Dans les six mois arriva son differend avec le roi, & son exil: pendant lequel il fit encore consulter l'homme de Dieu. AN. 1170.

Cette derniere année, c'est-à-dire au mois de Mars 1170. l'archevêque fatigué de la longueur de son exil, envoïa secrettement à Godric, lui demander quelle seroit la fin de ses maux. L'envoïé fut près de huit jours sans pouvoir parler au saint hermite: qui enfin lui fit ouvrir sa porte & lui dit: Dites à votre maître qu'il ne se trouble point: il rentrera bien-tôt dans les bonnes graces du roi: il sera rétabli avec honneur dans son église, & les Anglois en auront plus de joïe qu'ils n'ont été affligez de son exil. Il est vrai que cette serenité feinte sera troublée par une injustice, & une cruauté inoüie, mais Godric ne sera plus en ce monde: dites lui encore, & lui repetez, que dans neuf mois ce qui le regarde sera entierement fini. Godric fit plusieurs autres prédictions que l'évenement vérifia, & découvrit souvent les pensées secrettes: il guerit des malades & fit plusieurs autres miracles. Enfin accablé de vieillesse & d'infirmitez, il mourut le jeudi de l'octave de l'Ascension vingt-uniéme d'Avril 1170.

AN. 1170.

XIX.
Conference de Theorien avec les Armeniens.

Cang. glof. lat. Cathol. Sup. l. LXIX. n. 10. Theodoriani dial. tom. 1. Bible PP. G. L. 1624. p. 439.

En Orient Norsesis étoit Catholique des Armeniens, c'est-à-dire leur patriarche ou primat, comme je l'ai déja marqué. Il écrivit à l'empereur Manuel Comnene une lettre où il traitoit de quelques points de foi & de discipline, sur lesquels les Armeniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant désirer s'en éclaircir ; & l'empereur lui envoïa un philosophe nommé Theorien, avec une lettre, où il disoit, que si les Armeniens vouloient quitter leurs erreurs, il étoit prêt avec l'église catholique à les recevoir comme ses freres. Theorien arriva près du catholique Norsesis le quinziéme jour de Mai l'an du monde 6678. vingt-huitiéme du regne de l'empereur Manuel, indiction troisiéme, qui est l'an de Jesus-Christ 1170. Il salua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le desir qu'avoit ce prince de la réünion des Armeniens : à quoi Norsesis répondit par des remercimens.

Le lendemain il manda Theorien, & lui dit : J'ai lû la lettre du très-pieux empereur, & j'ai vû le desir qu'il a, lui & la sainte église des Romains pour notre réünion. Aprenez-nous donc quelles sont nos erreurs, & si on nous les montre, nous nous en corrigerons volontiers. Sous le noms des Romains, il faut ici toûjours entendre les Grecs. Theorien répondit : Je prie votre grande sainteté de m'écouter avec sa douceur naturelle, & de ne se pas choquer de mes questions. Convenons ensemble, que si nous entendons quelque proposition qui ne nous

paroisse pas bonne, nous ne nous presserons pas de la qualifier d'hérétique : mais nous nous informerons soigneusement du sens des paróles, & de l'intention de celui qui les emploïe. Nous devons aussi nous défier de la grossiereté de l'interprête, qui non-seulement ignore la grammaire, mais ne sçait pas bien même le grec le plus commun, afin qu'on ne nous impute pas ses fautes. Le catholique convint de ces regles pour leur conference.

Theorien lui demanda ensuite, si la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ses veritables sentimens, & après qu'il eût dit qu'oüi, Theorien ajoûta : Quels conciles recevez-vous ? Norsesis répondit, celui de Nicée, celui de Constantinople & celui d'Ephese où Nestorius fut déposé. Theorien : De quels docteurs embrassez-vous les écrits & la doctrine : Norsesis. De saint Athanase, de saint Gregoire le theologien, de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, & saint Ephreme, de saint Cyrille d'Alexandrie & de plusieurs autres. Theorien : Commençons maintenant à lire votre lettre & en examinons le sens fraternellement, pour voir si elle est conforme à ces peres & à ces conciles.

On vint à l'endroit où il étoit écrit : Nous disons qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ, non par confusion comme Eutychés, ou par diminution, comme Apolinaire, mais dans le sens orthodoxe de S. Cyrille d'Alexandrie : comme il a dit dans son livre contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une

AN. 1170. nature du Verbe incarné. Theorien dit : S. Cyrille n'a pas dit : Une nature en Jesus-Christ, ni une nature de Jesus-Christ, mais une nature du Verbe, & a ajoûté, incarné : & votre sainteté dit une nature en Jesus-Christ. C'est la même chose, dit Norsesis : Non pas, reprit Theorien : le nom de Christ signifie proprement l'un & l'autre, Dieu & homme tout ensemble, c'est pourquoi nous disons : Le Verbe s'est fait chair & non pas : Le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des peres n'a dit : une nature du Christ, mais S. Athanase a dit avant saint Cyrille, une nature du Verbe, c'est-à-dire, la nature divine du Fils ; & en ajoutant, incarnée, comme saint Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystere de l'Incarnation. Norsesis : & qui d'entre les peres en a ainsi parlé expressément après l'union ? Theorien : Tous ceux que vous avez nommez. Norsesis : Un seul me sufit ; car ce que dit un des peres tous le disent, comme étant tout inspirez par l'esprit de Dieu qui est le même.

Sup. liv. XXVI. n. 29. Cyrill. epist. p. 14. ep. 5.

Mais avant que de rapporter les passages des peres, Theorien jugea nécessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase & personne : ce qu'il fit tant selon les philosophes païens, que selon les théologiens Chrétiens, dont il montra la difference, quant à l'usage de ces termes. Or dans la philosophie il suivoit les principes d'Aristote. Il établit les définitions theologiques de ces quatre termes, par l'autorité des peres, savoir de S. Basile, qu'il qualifie très philosophe, & de saint

p. 444.

Gregoire de Nazianze. Ensuite il vient aux peres qui ont reconnu deux natures en Jesus-Christ après l'union; & commence par S. Athanase, dont il rapporte un passage de la lettre à Epictete, contre ceux qui disoient que le corps de Jesus-Christ étoit consubstantiel au Verbe. Surquoi Theorien raisonne ainsi : Substance & nature sont le même chez les Theologiens. Or selon S. Athanase, le corps de Jesus-Christ n'est pas de même substance que le Verbe : donc il n'est pas de même nature : donc il y a deux natures en Jesus-Christ. Theorien cite ensuite S. Cyrille même, sur lequel les Armeniens s'appuïoient le plus, S. Gregoire de Nazianze, saint Gregoire de Nysse, S. Basile, S. Ambroise le seul des peres Latins qu'il cite, & enfin S. Chrysostome; & montre que l'église tient le milieu entre l'erreur de Nestorius & celles d'Eutychés. Alors un évêque Armenien nommé Gregoire, qui étoit présent à la dispute, s'écria : Je suis Romain : anathême à qui ne reconnoît pas deux natures en Jesus-Christ.

AN. 1170.

pag. 447.
Sup. lib. XVI. n. 22.

Athan. to. 2. p. 904. A ed. 1698.

p. 453.

Le lendemain arriva Pierre évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Theorien lui avoit dit, & lui montra combien il avoit de passages des peres, qui reconnoissoient deux natures en Jesus Christ. Mais l'évêque, qui étoit instruit, les détournoit à son sens. Le catholique voïant donc qu'il résistoit vivement fit venir Theorien, & lui dit : Cet évêque desire de conferer avec nous sur notre question. Mais Theorien lui ferma bientôt la bouche ; & l'évêque Gregoire

déclara une seconde fois qu'il étoit du sentiment
AN. 1170. des Romains.

XX. Autre conference.

Deux jours après le catholique Norsesis eut encore une conference avec Theorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en Jesus-Christ, pourvû qu'on les connoisse inséparablement unies en une seule hypostase, & ce ne seroit pas agir en Chrétien de combattre une vérité manifeste. Mais qui empêche de reconnoître en Jesus-Christ une nature composé de deux, comme la nature de l'homme est composée de l'ame & du corps qui sont deux natures differentes ? & c'est la comparaison qu'apporte S. Cyrille. Pour répondre à cette objection, Theorien cita premierement un passage de S. Gregoire de Nazianze : mais Norsesis dit, qu'il ne se trouvoit point dans la traduction Armenienne. Elle est donc fautive, dit Theorien, & il lui donna le même passage en Syriaque. Norsesis appella un de ceux qui savoient lire en cette langue, & il trouva le passage tel que l'avoit cité Theorien. Il y avoit long tems que les peres Grecs étoient traduits en Syriaque & en Armenien.

Theorien continua : Saint Cyrille n'emploïe l'exemple de la composition qui est en nous, que pour montrer qu'il est possible que de deux natures differentes, il se fasse un suppôt, comme Pierre
p. 456. ou Paul d'une ame & d'un corps : car c'est ce que nioit Nestorius : mais il y auroit contradiction à dire en même temps, qu'en Jesus-Christ il y a deux natures & une seule nature : ce qu'il démontra geometriquement

métriquement. Et comme Norſeſis en revenoit toûjours à cette expreſſion de Cyrille : Une nature du Verbe incarné, Theorien dit qu'elle eſt de S. Athanaſe même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux Verbes de natures differentes : l'une increéée qui avoit toûjours été en Dieu, l'autre créée dans le tems qu'il s'étoit incarné. C'eſt donc de là, dit-il, que S. Cyrille a tiré cette expreſſion. Or encore qu'elle ſoit vraïe, nous ne devons pas nous en ſervir, à cauſe du mauvais ſens qu'on lui donne : comme nous n'appellons pas Marie mere de Chriſt, quoi qu'elle le ſoit en effet, parce que Neſtorius abuſoit de cette expreſſion. A la fin de cette conference Norſeſis demanda à Theorien la définition de foi du concile de Calcedoine, qu'il lui donna. A N. 117

Le lendemain arriva Jean Syrien évêque de Ceſſounion : & il aprit que le Catholique des Armeniens avoit eu pluſieurs conferences avec des Grecs, & étoit entré dans leurs ſentimens. Car, diſoit le Catholique, ils prouvent tout ce qu'ils diſent par l'écriture, & par les peres que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver & lui dit : Qu'eſt-ce que j'apprens, ſeigneur? On dit que vous ſuivez le ſentiment des Romains, qui ſont Neſtoriens. Norſeſis répondit : Je ne me ſerois rendu ni à l'autorité du patriarche de Conſtantinople, ni à celle de l'empereur, ſi je n'avois reconnu la verité par moi même : mais je ne puis la déſavoüer, ni reſiſter aux peres. L'évêque Jean reprit : J'ai oüi dire que vous avez confeſſé deux natures en Jeſus-Chriſt. Or vous ſavez que ſi nous confeſſons p. 472.

AN. 1170. deux natures, nous serons Nestoriens, & nous admettrons une quaternité au lieu de la Trinité. Norsesis répondit : Hier & avant hier & presque toute la semaine nous avons beaucoup travaillé en conferant tous les jours ; & nous voulons nous reposer aujourd'hui & demain. Après demain, si vous voulez, vous assisterez à notre conference, où vous direz ce qu'il vous plaira, & nous vous écouterons volontiers.

Le soir un docteur nommé Bartan vint trouver Theorien à l'insçu du Catholique & lui dit: L'évêque Syrien & notre Catholique ont conferé tout aujourd'hui sur l'une & les deux natures. Je voudrois savoir, dit Theorien, quelles preuves l'évêque apporte de son opinion. Bartan répondit : Il n'emploïe ni passages ni raisonnemens, & ne fait que crier sans ordre & sans rien écouter, pour faire paroître à ses prêtres qu'il dit quelque chose. Quelques jours après Theorien étant appellé, monta à la chambre où ils avoient déja conferé. Il y trouva l'évêque Syrien assis à la droite du Catholique, & à la gauche les évêques Armeniens, au dessus desquels il fit mettre Theorien, car ils lui cedoient la place la plus honorable. Après que l'on eût gardé long temps le silence, Theorien dit : J'ai appris qu'il y en a qui disent, que si nous confessons deux natures en Jesus-Christ, nous serons Nestoriens & nous admettrons une quaternité, & je m'étonne qu'ils n'aïent pas compris ; que Nestorius n'a point été condamné parce qu'il soûtenoit deux natures, puisque les peres l'enseignent nettement, mais

parce qu'il les soûtenoit séparées ; & par conséquent deux fils & deux Christs, l'un fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint ensuite à la prétenduë quaternité, & réfuta cette objection par les paroles de S. Athanase dans la lettre à Epitecte, & par raison : montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypostase, mais qu'il a uni l'humanité à la sienne. AN. 1170.

Alors Norsesis regarda l'évêque Syrien, & voïant qu'il tenoit les yeux baissez vers la terre sans les relever, il fit signe à Theorien qui en soûrit, & continua de parler. Enfin le Syrien se sentant pressé se leva sans rien dire, & descendit de la chambre avec ses prêtres; & comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philosophe, il répondit : Il ne m'est pas permis de parler de ces matieres dans une province étrangere.

Theorien refuta ensuite les Monothelites, puis continuant de lire la lettre de Norsesis à l'empereur, on vint à l'endroit où il disoit, que Jesus-Christ avoit été dans le sein de la Vierge neuf mois & cinq jours; & Theorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit sans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avoient aucune raison solide, pour ne faire qu'une seule fête de la nativité de Jesus-Christ, & de son batême; & Norsesis convint que ces questions touchant les divers usages des églises sont peu importantes, pourvû que l'on s'accorde sur la foi. Theorien vint ensuite au trisagion, & montra que l'addition : Crucifié pour nous, introduite par Pierre le Foulon a été justement p. 459. Sup. l. XXIX. n. 31.

AN. 1170. rejettée par l'église Catholique & n'a aucun fondement dans les peres.

p. 374. Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Armeniens prétendoient que pour les onctions sacrées ils pouvoient user d'huile de sesame ou blé d'Inde, à cause de la rareté des oliviers en Armenie. Mais Theorien soûtint qu'on ne devoit user pour les sacremens que d'huile d'olives; comme pour le S. Sacrifice on n'emploïe que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norsesis passa encore condamnation sur cet article. Comme ils en étoient là, les prêtres Armeniens commencerent à chanter vêpres hors l'église, selon leur coûtume; & Theorien en aïant demandé la raison, Norsesis dit, que ceux qui avoient reglé chez eux l'office divin avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'église que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres seuls seroient dedans, le peuple demeurant dehors: mais qu'on celebreroit dehors les autres offices; & il en donna quelques raisons de convenance. Mais Theorien montra par le concile de Nicée, que de demeurer hors

c. 10. de l'église étoit une peine imposée aux pénitens pour les plus grands crimes, & Norsesis se rendit aussi sur ce point.

On lut ensuite, comme ils étoient convenus, la

Sup. l. XXVIII. n. 21. to. 4. conc. p. 565. Dial. p. 478. définition de foi du concile de Calcedoine: on trouva que l'exemplaire Armenien étoit conforme au Grec, & Theorien satisfit Norsesis sur quelques expressions qui lui paroissoient obscures. Alors Theorien reprenant la définition de Calcedoine

article par article, lui fit voir qu'elle est toute tirée des expressions des peres plus anciens, particulierement de S. Cyrille : après quoi Norsesis dit ; Je m'étonne comment nos ancêtres ont si impudemment calomnié cette définition. Theorien lui fit encore voir dans le détail toutes les heresies qui y sont condamnées. Après quoi Norsesis ajoûta : Je veux maintenant vous découvrir une chose qui a été cachée jusques ici. Il y deux cens ans que vivoit un Catholique d'Armenie nommé Jean comparable en doctrine & en vertu aux plus grands d'entre les peres, quoiqu'il n'eût aucune connoissance des sciences prophanes, même de la philosophie. Il étoit fort zelé contre les Monophysites, & ne cessa de les combattre par ses écrits & par ses discours pendant tout son pontificat. Nous en celebrons la fête comme d'un saint. Or j'ai par devers moi un écrit de lui contre les Monophysites, plein de passages de l'écriture & de raisonnemens très-puissans, approuvé par Gregoire, qui a rempli ce siége peu avant moi. Car il a écrit à la fin: Je crois ainsi & j'anathematise ceux qui croïent le contraire. Si vous voulez je vous lirai le commencement de cet écrit. Theorien aïant oüi cette lecture pria Norsesis de lui donner une copie de l'écrit entier & l'emporta à Constantinople.

p. 481.

Norsesis dit ensuite : Je veux faire mon possible pour sauver mes freres, & dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Armenie pour convoquer un concile. Je leur proposerai les passages qu'ils croïent leur être

AN. 1170. favorables pour ceux que vous m'avez citez ; & d'abord je prendrai le parti des Armeniens, puis je leur découvrirai leur erreur petit à petit & avec beaucoup de menagement; & j'emploïerai pour les convaincre l'écrit du Catholique Jean, dont je vous ai donné copie. J'espere fermement que mes oüailles écouteront ma voix : mais si je ne puis les ramener tous, je ferai avec celles qui me suivront un décret, que j'envoïerai à l'empereur & au patriarche par les plus considerables de mes évêques, souscrit de ma main & de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance; & ce décret portera entre autres choses, que nous recevons le concile de Calcedoine & les peres qu'il reçoit, & que nous anathematisons ce qu'il condamne, savoir Eutychés & Dioscore ; & de plus Severe, Timothée Elure & tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce décret aura été approuvé synodalement à Constantinople, & que mes prélats seront revenus, j'irai moi-même, si l'empereur l'ordonne, lui rendre mes respects, & au patriarche. Norsesis fit alors sortir tous ceux qui étoient dans la chambre, & aïant le cœur serré & les yeux baignez de larmes, il dit à Theorien : Je conjure notre pieux empereur que quand mes évêques seront à C. P. & auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il fasse ensorte que le patriarche étant sur sa chaire pendant la liturgie, revêtu de ses ornemens & tenant à sa main la vraïe croix, donne sa benediction à la nation Armenienne en presence de tout le clergé & de tout le peuple ; & prie pour

les Armeniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Theorien attendri du sentiment que témoignoit Norsesis ne pût retenir ses larmes, & après qu'ils se furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette priere à l'empereur, pour lequel Norsesis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Calcedoine : puis il donna sa bénédiction à Theorien en lui touchant la tête & le renvoïa en paix. Ainsi Theorien rendant graces à Dieu de l'heureux succès de son voïage, revint à Constantinople.

AN. 1170.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre.

Vita ep. 11.

Gervas. an. 1170.

Les précautions que le pape Alexandre avoit prises contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, & ce prince ne laissa pas d'être sacré par l'archevêque d'Yorc. Les lettres du pape arriverent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à personne. Cependant le roi Henri passa en ce roïaume dès le troisiéme jour de Mars, & quelque temps après il ordonna que tous les évêques & tous les seigneurs se rendissent à Londres le quatorziéme de Juin. L'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape, & le roi leur manda de ne point s'exposer à la mer, leur promettant de répasser bien-tôt & d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorberi. Le dimanche quatorziéme de Juin 1170. tous se trouverent à Londres : les évêques & les abbez de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévôts & les aldermans, en grande crainte tous, ne sachant quel

AN. 1170. étoit le dessein du roi. Le dimanche suivant vingt-unième de Juin le roi fit chevalier Henri son fils qu'il avoit fait venir de Normandie la même semaine; & il le fit sacrer & couronner roi à Oüestminster. Ce fut Roger archevêque d'Yorc qui lui imposa les mains assisté des évêques de Londres, de Sarisberi & de Rochester : qui toutefois protesterent que cette fonction ne porteroit aucun préjudice à l'église de Cantorberi leur metropole. Au festin du couronnement le roi servit à table son fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, & son pere lui donna pour conseil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorberi. Ensuite il passa la mer, pour se trouver à la conference qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de sainte Madeleine.

Vita ep. 33. *Vita c. 31.*

XXII. Plaintes de Thomas sur ce couronnement.

Quand Thomas aprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut sensiblement affligé, & en fit des plaintes améres au pape & à ses amis de Rome. Il avoit déja un grand sujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Roüen avoit absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du pape : c'est-à-dire de la lettre du dix-neuvième de Janvier, qui portoit, qu'en cas d'esperance certaine de la paix, il pourroit absoudre les excommuniez. Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excedé son pouvoir, en ce qu'il n'avoit pas observé les conditions portées par sa commission, & joignant ces deux sujets de plaintes, il écrivit ainsi au cardinal Albert.

V. ep. 16. *V. ep. 3.* *V. ep. 19.*

Plût

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puissiez entendre ce que l'on dit en ce païs-ci à la honte de l'église Romaine! Nos derniers envoïez sembloient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du pape; mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu desquelles l'évêque de Londres & celui de Sarisberi ont été absous. Je ne sai comment il arrive toûjours à la cour de Rome que Barrabas est délivré, & Jesus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusques à la fin de la sixiéme année. On condamne chez vous les pauvres exilez, & on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres & foibles: au contraire on absout des sacrileges, des homicides, des voleurs, que S. Pierre même ne pourroit absoudre; je le dis hardiment puisque J. C. n'ordonne d'absoudre le pecheur, qu'en cas qu'il se convertisse & qu'il fasse pénitence. Ici on les absout, même sans restitution: au contraire c'est de nos dépoüilles que les envoïez du roi font des présens aux cardinaux & aux courtisans du pape. Et ensuite: Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome: que ceux-là y aillent qui en reviennent triomphans de la justice. Plût à Dieu que le voïage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocens malheureux! Il écrit sur le même ton à Gratien qui étoit venu en France l'année précedente en qualité de nonce.

AN. 1170.

V. ep. 20.

Luc. XVIII. 3. 4.

Ep. 2.

Les compagnons de son exil écrivirent de même au cardinal Albert & à Gratien, insistant sur le trop d'indulgence dont le pape avoit usé envers

Ep. 22. 23.

AN. 1170.

le roi d'Angleterre ; & Thomas écrivant au pape même, lui represente le caractere de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la severité que par la douceur. Enfin Guillaume archevêque de Sens écrivit au pape, que le roi de France & toute l'église Gallicane étoient scandalisez de cette conduite du saint Siege, où Satan étoit délié & J.C. crucifié de nouveau. Il se plaint que le sacre du jeune Henri étoit une insulte au roi Loüis, dont la fille fiancée à ce prince n'avoit pas été couronnée avec lui ; & finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le pape dans sa réponse à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été absous par son ordre, & ne parle point du couronnement du jeune Henri ; mais il enjoint à l'archevêque de Sens de presser l'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers d'executer leur commission.

Ep. 24.

Ep. 26.

XXIII.
Paix entre le roi & Thomas.

Avant que le pape eût fait cette réponse, ou même reçû les lettres précedentes, la paix étoit concluë entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi. Ce prélat en avoit marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoïa à l'évêque de Nevers, & qui commence par les avis nécessaires pour se précautionner contre les artifices du roi. Le roi de son côté manda à l'archevêque de Roüen, qu'il vouloit faire la paix suivant le projet que le pape en avoit donné. C'est qu'il voïoit qu'il ne pouvoit plus reculer, & que les deux prélats de Roüen & de Nevers avoient ordres de mettre ses états en

V. ep. 21.

interdit, s'il ne s'accordoit dans les quarante jours prescrits. AN. 1170.

Les deux prélats aïant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allerent à Sens trouver Thomas le jeudi seiziéme de Juillet 1170. pour les lui expliquer, & lui marquer le jour de la réconciliation. Les deux rois avoient marqué le jour de leur conference au lundi d'avant la Madelaine, c'est-à-dire au vingtiéme de Juillet; & le lieu, sur leur frontiere, entre la Ferté au païs Chartrain & le château de Fretval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit conseillé à Thomas de venir avec lui & avec les deux prélats de Roüen & de Nevers à la conference des rois; disant qu'il ne pourroit jamais faire sa paix de loin. Thomas avoit repugnance d'aller à cette conference sans y être mandé: toutefois il ceda, & les quatre prélats y allerent ensemble, les trois archevêques, de Cantorberi, de Sens & de Roüen, & l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conference le lundi vingtiéme Juillet & mardi suivant, sans faire aucune mention de Thomas; ce qui allarma beaucoup les clercs de sa suite, qui avoient assisté à cette conference, & qui craignoient qu'il n'eût la confusion d'être venu inutilement. Toutefois l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Roüen & de Nevers il avoit obtenu du roi d'Angleterre qu'il le verroit le lendemain; ajoûtant qu'il lui avoit paru à son visage & à ses paroles entierement adouci, & résolu à se reconcilier de bonne foi. Ep. 46.

Et en effet le lendemain mercredi jour de la Ma-

AN. 1170. delaine, le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une nombreuse suite. Thomas y vint plus tard accompagné de l'archevêque de Sens & de plusieurs François, qui étoient venus à la conference avec leur roi. Dès que le roi Henri apperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au-devant & le salua le premier, la tête nuë. Après s'être donné la main & s'être embrassez tout à cheval, ils se retirerent à part, le roi, l'archevêque de Cantorberi & celui de Sens. Le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits & à son église, usant de paroles touchantes & convenables au Ep. 45. sujet. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, & le roi s'entretint seul avec Thomas, si familierement qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble; ce qui surprit agréablement les assistans, jusqu'à leur faire verser des larmes de joïe : mais la conversation fut si longue, que quelques uns s'en ennuïoient.

L'archevêque representa au roi modestement sa mauvaise conduite qu'il avoit tenuë, & les périls où il s'étoit exposé, & l'exhorta à rentrer à lui-même, à satisfaire à l'église, décharger sa conscience & rétablir sa réputation, attribuant ses fautes aux mauvais conseils, plûtôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutoit non-seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger ; & l'archevêque ajoûta : Il est nécessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfans & la sûreté de votre puissance, que vous repariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorberi, en faisant

couronner votre fils par l'archevêque d'Yorc. Le roi résista un peu à cette proposition, & protestant qu'il ne diroit rien par l'esprit de dispute, il ajouta : Qui a couronné Guillaume le conquerant & les rois suivans ? N'est-ce pas l'archevêque d'Yorc, ou un tel autre évêque qu'il a plû au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection, par la déduction historique de ce qui s'étoit passé en Angleterre depuis la conquête des Normands, & montra que hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorberi avoient toujours sacré les rois, sans que ce droit leur fût disputé par les archevêques d'Yorc.

Après que Thomas eut long-temps parlé sur ce sujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'église de Cantorberi ne soit la plus noble de toutes celles d'Occident ; & loin de la vouloir priver de son droit, je suivrai votre conseil, & ferai ensorte que sur ce point & en tout autre elle recouvre son ancienne dignité. Mais pour ceux qui jusques ici vous ont trahi vous & moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas descendit de cheval pour se jetter aux pieds du roi, mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, & lui dit : Enfin, seigneur archevêque, rendons nous de part & d'autre notre ancienne amitié ; faisons-nous tout le bien que nous pourrons, & oublions entierement le passé : mais, je vous prie, faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme

AN. 1170. il voïoit entre ses spectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la division, il s'approcha d'eux & dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien disposé, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui je serai le plus méchant de tous les hommes, & je montrerai la verité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile que de m'étudier à le surpasser en amitié & en bons offices. Tous les assistans donnerent de grands applaudissemens à ce discours du roi.

Alors il envoïa à l'archevêque des évêques de sa suite, lui dire de proposer publiquement sa demande ; & quelques-uns lui conseilloient de remettre tout à la discretion du roi ; mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'église. Aïant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens & les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discretion du roi la question des coûtumes, les dommages que son église avoit souffert, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi se rapprochant du roi, il le pria humblement par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes graces, de lui donner la paix & sûreté à lui & aux siens, de lui restituer l'église de Cantorberi & les terres de sa dépendance dont il avoit lû l'état dans un papier ; & de raporter l'entreprise du sacre de son fils. A ces conditions Thomas promettoit l'amour, l'honneur & tout le service qu'un archevêque peut rendre à son roi, selon Dieu. Le roi accepta la propo-

Digitized by Google

sition, & reçut à ses bonne graces Thomas & ceux de sa suite qui étoient presens ; mais la restitution des biens fut differé, parce que le pape ne l'avoit pas ordonné expressement. Le roi s'entretint encore long-temps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, ensorte que leur conference dura presque jusqu'au soir. Le roi voulut l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avantageux que leur paix fut connuë de tout le monde, mais le prélat répondit qu'il passeroit pour un ingrat, s'il ne prenoit congé du roi de France & de ses autres bienfaiteurs : & le roi d'Angleterre en convint.

Comme Thomas étoit prêt à se retirer, Arnoul évêque de Lisieux le pressa vivement en presence du roi, des évêques & des seigneurs, d'absoudre les excommuniez, disant : Comme le roi a reçû en grace tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grace tous ceux qui ont été attachez au roi. Thomas lui répondit : Il faut nécessairement faire distinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres, les uns sont excommuniez directement, les autres par communication ; les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape ; & ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons oüi le conseil du roi, nous esperons travailler de telle sorte à leur reconciliation, que si quelqu'un n'y est pas compris, il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Geofroi Ridel ar- V. ep 45. p. 805.

quatre cardinaux de ses amis, pour leur faire part de cette heureuse nouvelle : mais surtout au soudiacre Gratien, qui s'étoit si bien conduit dans sa nonciature, & à qui il dit en confidence ces paroles remarquables : Parce que l'église Romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes, & ne s'oppose point aux injustices : c'est pour ce sujet que les fleaux de Dieu les plus rudes & les plus insupportables viennent sur elle ; ensorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persecuteurs, & subsiste à peine dans les maux qui l'accablent. Et ensuite : Aïez soin qne les lettres les plus pressantes & les plus efficaces que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'église, soient inserées dans le registre, afin de servir d'exemple à la posterité.

AN. 1170.

ep. 47.

V. Baron. ann. 1170, n.

XXV. Frideric feint de vouloir finir le schisme.

Avant que le pape eût reçû la nouvelle de la paix entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, il étoit parti de Benevent pour se rapprocher de Rome, & s'étoit avançé jusques à Veroli en Campanie, où il étoit dès le dixiéme de Septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voïage. L'empereur Frideric voïant son parti diminuer de jour en jour, principalement depuis la mort du second antipape Gui de Crême, feignit de vouloir travailler à la réünion de l'église ; & envoïa pour cet effet au pape Alexandre l'évêque de Bamberg qui avoit toujours été catholique : mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape seul les propositions dont il étoit porteur. L'évêque l'aïant mandé au pape, le pape soupçonna que c'étoit un artifice pour le sé-

Acta Alex. ap. Bar.

Digitized by Google

AN. 1170. parer d'avec les Lombards : c'eſt pourquoi par le conſeil des cardinaux, il leur manda de lui envoïer de chaque ville un député pour entendre les propoſitions de l'évêque de Bamberg, ce qui fut executé. Mais ce prélat s'étant avancé juſques en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer ſur les terres du roi de Sicile. Le pape y condeſcendit, partit de Benevent avec les cardinaux & les députez des Lombards, & vint à Veroli attendre l'évêque de Bamberg.

Le lendemain ce prélat ſe preſenta devant le pape en plein conſiſtoire ; & après s'être proſterné, lui dit : L'empereur Frideric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous ſeul. Le pape lui répondit : Cela eſt inutile, puiſque je ne vous ferai point de réponſe ſans la participation de mes freres les cardinaux & de ces députez : mais l'évêque inſiſta tant que le pape convint de l'entendre en particulier, à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre ſa perſonne, au contraire qu'il maintiendroit toutes ces ordonnances : mais quant à lui obéïr & le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambiguëment ; le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Le pape étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux & les Lombards, leur rapporta le diſcours de l'évêque, & de leur avis lui répondit : Nous nous étonnons qu'étant auſſi prudent

que vous êtes, vous vous soïez chargé d'une telle commission. L'empereur veut maintenir nos ordonnances sans nous reconnoître pour pape ; c'est honorer Dieu en partie, & en partie le renoncer. Toute l'église a jugé notre cause juste, les autres rois & les autres princes Chrétiens l'ont embrassée; pourquoi votre maître differe-t-il d'avantage de s'y réunir ? Nous sommes prêts, s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde, & de lui conserver ses droits, pourvû qu'il aime l'église Romaine sa mere. Le pape renvoïa ainsi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduisirent pour retourner vers l'empereur.

De Veroli le pape passa à Ferentino, qui n'en est qu'à sept milles, de-là à Anagni, où il étoit le huitiéme d'Octobre, puis à Segni, & enfin à Tusculum, où il étoit encore le vingt-quatriéme de Novembre. C'est ce qui paroît par les dattes des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là sur l'affaire de Cantorberi.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre.

Premierement, aïant appris le couronnement du jeune Henri, il écrivit à l'archevêque Thomas pour lui déclarer que cette entreprise de l'archevêque d'Yorc faite contre sa défense, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'église de Cantorberi. Ensuite il écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & à Hugues évêque de Durham, & après s'être plaint de la persecution que le roi d'Angleterre fait souffrir à l'église, il se plaint en particulier de ce que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent, & de ce

V. ep. 34.

V. ep. 67.

AN. 1170. qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'église, on lui a fait confirmer par serment les prétenduës coutumes du roïaume. Il reproche aux prélats leur foiblesse de l'avoir souffert ; & pour punition les
V. ep 66. suspend de toute fonction épiscopale. Quant aux évêques de Londres & de Sarisberi, il déclara qu'ils
ep 65. étoient retombez dans l'excommunication : permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en absoudre.

Mais quand le pape eut appris la réconciliation du roi & de l'archevêque, il écrivit à ce prince,
ep. 39. pour lui en témoigner sa joïe, & l'exhorter à rendre les biens à l'église de Cantorberi, à reparer les torts qu'il lui avoit faits, & faire donner satisfac-
V. ep. 56. 57. 60. 61. tion à l'archevêque par le roi son fils. Les cardinaux ausquels Thomas avoit donné part de cette paix, lui en firent aussi leurs complimens ; témoignant toutefois qu'ils se défioient de l'execution, & l'ex-
V. ep. 29. hortant à la faciliter par sa douceur. Le pape lui manda de plus que si le roi n'executoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les censures ecclesiastiques sur les personnes & les lieux de sa légation, excepté le roi, la reine son épouse & ses en-
ep. 31. fans ; & il manda aux archevêques de Sens & de Roüen, d'avertir le roi dans vingt jours d'executer la paix ; & s'il ne le faisoit dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ses terres de deçà la mer. Ces deux lettres sont du mois d'Octobre.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre,

AN. 1170.

XXVII. Thomas prépare son retour.

prémierement à Tours, où le roi étoit venu conferer avec Thibaut comte de Blois. Le roi vint au devant de l'archevêque ; mais il ne parut pas le regarder de bon œil, & le lendemain il fit dire dans sa chapelle une messe des morts ; ce que l'on crut qu'il avoit fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allerent ensuite à la conference avec le comte Thibaut; & le roi pressé par ce comte & par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'église : mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduiroit. Quelques jours après Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont entre Blois & Amboise, non pour lui rien demander, mais pour essaïer de regagner ses bonnes graces. En effet le roi lui fit moins d'honneur & lui témoigna plus d'amitié ; & ils convinrent qu'il iroit incessamment prendre congé du roi de France pour passer au plûtôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens faire ses adieux & à se preparer à son voïage.

Vita III *c.* 2.

V. ep. 63.

Cependant il reçut une lettre des agens qu'il avoit envoïez en Angleterre, & qui lui rendoient aussi compte de leur commission : Nous nous presentâmes au jeune roi dans sa chambre à Oüestminster le lundi d'après la saint Michel, c'étoit le cinquiéme d'Octobre cette année 1170. Avec lui étoient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorberi, celui de Poitiers, Guillaume de Saint Jean & plusieurs autres. Quelques-uns, du nombre desquels étoit le comte Renaud, aïant oüi la

V. ep. 55.

AN. 1170. nouvelle de la paix, en rendirent dévotement graces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lûës, le roi son fils dit qu'il en prendroit conseil, & on nous fit retirer. Ensuite on nous rappella, & votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi; Raoul de Broc, & ses serviteurs se sont mis en possession par ordre du roi mon pere des terres de l'archevêché & des revenus des clercs de l'archevêque: nous ne pouvons sçavoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers; c'est pourquoi nous vous marquons le jeudi lendemain de S. Caliste, pour l'execution plus entiere de ce mandement. Ce jeudi étoit le quinziéme d'Octobre. La lettre ajoûte ensuite: Le roi a mandé à l'archevêqne d'Yorc, aux évêques de Londres & de Sarisberi, & à quatre ou six personnes de toutes les églises vacantes, d'élire des évêques suivant le conseil de ces trois prélats, & de les envoier au pape pour les sacrer, au préjudice de votre église. Les agens concluent en priant instamment Thomas de ne point revenir en Angleterre, que sa paix avec le roi ne soit mieux affermie. Thomas envoïa au pape cette lettre de ses agens, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre.

V. ep. 54. Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant que les effets ne répondoient pas à ses promesses, ni à l'ordre qu'il avoit envoïé au roi son fils. La restitution, dit-il, a été differée au dixiéme jour, sous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'église, & serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'est vanté

devant plusieurs personnes que je ne joüirai pas longtemps de votre paix, & que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie; mais je lui presenterai ma tête à lui & à ses complices, plûtôt que de laisser périr l'église de Cantorberi. J'avois résolu, seigneur, de retourner vers vous; mais la nécessité de cette pauvre église me presse de m'y rendre; peut-être pour y périr, si vous ne me donnez promptement une autre consolation. Mais soit que je vive, ou que je meure, je suis toujours à vous, & je prie Dieu qu'il répande ses benedictions sur vous & sur vos enfans. C'est la derniere lettre que nous aïons de ce saint prélat au roi son maître. V. ep. 64. 72.

Il envoïa devant Jean de Sarisberi, qui arriva le quinziéme de Novembre. Il trouva que trois jours auparavant on avoit saisi les biens de l'archevêque, en aïant ôté la regie à ses agens & que l'on avoit publié dans les ports une défense de passer aucun des siens pour sortir d'Angleterre. D'ailleurs les officiers du roi avoient donné ordre que l'archevêque & les siens ne trouvassent à leur retour que les maisons vuides & en décadence, & les granges ruïnées, & avoient pris au nom du roi tous les revenus jusqu'à la saint Martin, quoique la paix eût été faite à la Madelaine. Cependant l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres & les autres ennemis de Thomas avoient envoïé au roi, pour le prier de ne le pas laisser revenir en Angleterre, qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenuës du

AN. 1170. pape, & promis d'obſerver inviolablement les droits du roïaume : voulant ainſi l'engager à l'obſervation des coûtumes conteſtées. Ils diſoient que ſans ces précautions ſon retour ſeroit préjudiciable au roi. Ils avoient fait auſſi appeller de chacune des égliſes vacantes ſix perſonnes, aïant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté, afin de faire les élections au gré du roi ; & que ſi Thomas s'y oppoſoit, il encourût ſa diſgrace.

Thomas étoit venu à Roüen par ordre du roi, eſperant, comme on lui avoit promis, y acquitter ſes dettes, & être renvoïé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner inceſſamment en Angleterre, & lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéït, & apprit en chemin les mauvais deſſeins de ſes ennemis, qui étoient déja venus à la mer; & attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de ſon côté. Ces ennemis étoient l'archevêque d'Yorc, & les évêques de Londres & de Sariſberi ; & pour leur prêter mainforte, Gervais vicomte de Cant, Raoul de Broc & Renauld de Varennes, qui ménaçoient hautement de lui couper la tête, s'il oſoit paſſer. Quelques amis conſeilloient à Thomas de ne point s'expoſer à ce paſſage, que la paix ne fût mieux affermie ; mais il répondit : Je vois l'Angleterre & j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je ſçache certainement que j'y vais ſouffrir le martyre. La veille de ſon embarquement il envoïa les lettres du pape portant ſuſpenſe contre l'archevêque d'Yorc & l'évêque de Durham,

Vita III. c. 3.

Durham; & d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'evêque de Londres & celui de Salisburi, & portoient suspense contre tous les évêques qui avoient assisté au sacre du jeune roi. Ces lettres furent renduës aux prélats dans le port de Douvres, où ils croyoient que Thomas dût aborder.

XXVIII. Thomas arrive en Angleterre. Vita III. c. 4. Gervas. Dorob.

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guissand la nuit du second jour de l'Avent, c'est-à-dire du lundi jour de saint André dernier Novembre 1170. la septiéme année de son exil; & il arriva heureusement au port de Sanduic, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres. Le vaisseau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiepiscopale qui y étoit dressée: & quand on l'apperçut, une multitude de pauvres qui étoient venus au-devant du saint prélat, se mit à crier: Beni soit celui qui vient au nom du seigneur, le pere des orfelins & le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compassion, les autres de joie; les uns se prosternoient à terre, les autres aïant leurs habits retroussez s'avançoient pour le prendre au sortir du vaisseau, & recevoir les premiers sa bénédiction. Mais les gentilshommes qui avoient crû qu'il aborderoit à Douvres, apprenant son arrivée, accoururent promptement à Sanduic.

Ils s'approcherent armez du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât sur le roi, & qu'on ne l'accusât de trahison; c'est pourquoi il s'avança, & leur

Digitized by Google

AN.1170. déf ndit de la part du roi de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, & leur persuada de poser les armes. Ils demanderent toutefois que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidelité au roi & au roïaume. Il ne paroissoit d'autre étranger que Simon archidiacre de Sens, qui auroit facilement consenti à prêter le serment; mais Thomas ne le permit pas, craignant les conséquences de ce serment pour le clergé d'Angleterre; & dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs & le droit des gens, d'exiger des étrangers de tels sermens. Or il voyoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple qui étoit ravi de son retour, avoit pris les armes, & auroit été le plus fort.

Ces officiers aïant à peine salué l'archevêque, lui demanderent en colere, pourquoi à son entrée dans le païs, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié & suspendu les évêques du roi; ajoutant que quand le roi l'apprendroit il en seroit fort irrité. Le prelat répondit doucement qu'il ne l'avoit fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui & à son église au sacre du jeune roi, & empêcher que cette entreprise ne fût tirée à conséquence. Le nom du roi retint les officiers; ils commencerent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en déliberer à Cantorberi, où il seroit le lendemain, & les officiers se retirerent.

Vita III. *c.* 4.

Digitized by Google

Le lendemain mardi premier jour de Decembre, Thomas partit de Sanduic pour aller à Cantorberi, qui n'en est qu'environ à six milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple & principalement les pauvres, s'empressoient autour de lui; les curez venoient au-devant en procession avec les paroisses entieres. Etant arrivé à Cantorberi, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au son des cloches & des orgues, & avec les chants de joie; il leur donna à tous le baiser de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant absoudre ceux qui avoient communiqué avec les excommuniez.

XXIX. Thomas refuse d'absoudre les excommuniez. *Vita c. ep. 64. 73.*

Les officiers du roi vinrent le jour suivant sçavoir sa réponse, & avec eux les clercs des trois prélats excommuniez; demandant l'absolution de leurs maîtres. Thomas répondit, qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les censures imposées par le pape; & toutefois comme ils le pressoient & le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit que si les évêques de Londres & de Salisburi juroient selon la forme de l'église, d'obéir au mandement du pape, il feroit pour la paix de l'église, par le respect du roi & par le conseil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, & traiteroit les trois prélats avec toute sorte de douceur & de charité, se confiant en la clemence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition & à venir se faire absoudre; mais l'archevêque d'Yorc les en détourna, & leur dit: J'ai encore huit mille livres d'argent compant que j'emploïerai, s'il est besoin, pour repri- *Vita l. c. 7.*

Digitized by Google

AN. 1170. mer l'arrogance & l'opiniâtreté de Thomas : ne vous laissez pas séduire, allons plûtôt trouver le roi, qui nous a si fidelement protegez jusqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à son adversaire, car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite, il vous regardera comme des transfuges, & vous chassera de vos terres. Que deviendrez-vous alors ? En quel païs irez vous mandier votre pain ? Au contraire si vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait ?

Les deux évêques furent touchez de cette remontrance, & ils partirent tous trois aussi-tôt pour aller trouver le roi en Normandie : en même temps ils evoyerent au roi son fils qui étoit à Londres Geofroi Ridel & quelques autres, pour lui persuader que Thomas vouloit le déposer. Mais rien n'étoit

ep. 73. plus éloigné de sa pensée, comme il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit alors au pape, contenant la relation de son retour en Angleterre, & qui est sa derniere au pape Alexandre.

Peu de jours après son arrivée à Cantorberi, il

Vita. III. c. 9. envoya à Londres Richard prieur de saint Martin de Douvres, qui fut depuis son successeur, donner part au jeune roi de son arrivée, & lui fit faire ses excuses touchant la suspense des prélats. Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les ministres ne regardoient que la volonté du roi son pere. Thomas ne laissa pas de se mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avoit été son disciple, & ensuite visiter sa province aban-

donnée depuis si long-tems. Comme il approchoit de Londres, tous les bourgeois vinrent au-devant de lui & le reçurent avec grande joie; mais il vint deux chevaliers de la part du roi lui defendre de passer outre, & lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers, & Robert de Broc frere de Renoul, pour insulter au prélat, coupa la queuë d'un cheval qui portoit quelques ustencilles de sa cuisine le jour de Noël. L'archevêque monta en chaire & fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant en larmes & attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation, & parla avec véhemence contre plusieurs courtisans du roi pere. Il les excommunia, & nomément les deux freres Renoul & Robert de Broc. Après la messe il tint table comme il avoit accoutumé les grandes fêtes, avec gaïeté & quoique le jour de Noël fut cette année là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

AN. 1170.

c. 10.

XXX. Conjuration contre la vie de Thomas. Vita c. 3.

Cependant l'archevêque d'Yorc & les deux évêques étant arrivez en Normandie peu de jours avant la fête, se jetterent aux pieds du roi, implorant sa justice, & se plaignant amerement que Thomas abusoit de la paix qu'il lui avoit accordée, & que dès qu'il étoit arrivé il avoit troublé le royaume par les censures qu'il avoit publiées contre eux. Le roi dit : Si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniez, par les

AN. 1170. yeux de Dieu, je le suis aussi; & il entra dans une furieuse colere. Or il étoit sujet à s'y laisser emporter. Un jour irrité contre un seigneur qui lui sembloit prendre l'interêt du roi d'Ecosse, il l'appella traître, & lui dit plusieurs autres injures; puis il jetta son bonnet, ôta son ceinturon, jetta loin de lui son manteau & ses habits, découvrit son lit, & s'étant assis dessus, se mit à en mâcher la paille. Une autre fois il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre désagréable, & lui mit le visage en sang. Pierre de Blois d'ailleurs son admirateur, dit que dans sa colere il étoit plus furieux qu'un lion. Etant donc excité par les trois prelats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris & comblez de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit son roïaume, & le vouloit dépoüiller lui-même de sa dignité: ajoutant plusieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de sa chambre croïant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formerent ensemble la résolution: ces quatre étoient Renaud fils de l'Ours, Hugues de Morceville, Guillaume de Traci & Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par serment à ce meurtre, & le jour même de la fête ils se retirerent secrettement de la cour. Ils firent telle diligence, & eurent le temps si favorable, qu'ils arriverent en Angleterre le lundi jour des Innocens, & logerent au château de Saltoude, qui étoit à la garde de Raoul de Broc à six milles de Can-

1. ep. 44.

1. ep. 45. Pet. ep. 66. 75. Vita III. c. 11.

Gervas. anno 1170. Vita c. 12.

torberi. Ils pafferent la nuit à concerter l'éxécution de leur entreprife, & le lendemain mardi vingt-neuviéme de Decembre ayant affemblé une troupe de gens du païs, ils vinrent à Cantorberi, entrerent au monaftere de faint Auguftin, & conferent avec Clairembaud qui en étoit élû abbé, ennemi déclaré de l'archevêque. AN. 1170.

XXXI. Arrivée des meurtriers. c. 13.

Ils allerent enfuite à l'archevêché, où ils trouverent le prélat qui avoit déja dîné, & s'entretenoit de quelques affaires avec fes moines & fes clercs. Les quatre chevaliers entrerent dans fa chambre, & fans le faluer s'affirent à terre à fes pieds. Après un peu de filence, Renaud dit au nom de tous: Nous venons de la part du roi vous apporter fes ordres. Voulez-vous les entendre en fecret, ou en public? Comme il vous plaira, dit l'archevêque; & Renaud reprit: Nous les dirons donc en fecret. L'archevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui; mais l'huiffier laiffa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors pûffent voir ce qui fe paffoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que plufieurs perfonnes l'entendiffent, & fit rappeller les moines & les clercs, mais non les laïques. Alors Renaud dit: Nous vous ordonnons de la part du roi d'aller trouver le roi fon fils & lui rendre ce que vous lui devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puifque vous avez fufpendu fes évêques: ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de deffus la tête. L'archevêque dit: Au contraire je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes. Et quant aux c. 14.

Digitized by Google

AN. 1170. vêques, ce n'est pas moi qui les ai suspendus, c'est le pape. C'est bien vous, dit Renaud, puisque c'est à votre poursuite. Thomas reprit : J'avoue que je ne suis pas fâché si le pauvre venge les injures faites à mon église. Ensuite il se plaignit des torts & des insultes qu'il avoit reçûës depuis la conclusion de la paix, & dit à Renaud : Vous étiez present vous & plus de deux cens chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les censures ceux qui avoient troublé l'église, à lui faire satisfaction ; & je ne me puis dispenser de remplir mon devoir de pasteur. A ces mots les chevaliers se leverent en criant : Voilà des menaces, & dirent aux moines : Nous vous commandons de la part du roi de le garder ; s'il s'échappe, on s'en prendra à vous. Ils sortirent aussi-tôt, & Thomas les suivit jusqu'à la porte de son antichambre, en disant : Sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir, & que je fais peu de cas de vos menaces. Ils repondirent : Il y aura autre chose que des menaces.

XXXII. Martyre de saint Thomas de Cantorberi.

Etant sortis du palais, ils ôterent leurs chapes & leurs robes, & on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur suite s'armerent aussi, & outre leurs épées, ils portoient des arcs, des flêches, des haches & d'autres instrumens pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans sa chambre ; & loin de s'enfuir, à peine se laissa-t-il persuader d'aller à l'église entendre vêpres ; mais il ne venoit que d'y entrer, quand les quatre chevaliers y entrerent aussi par le cloître l'épée à la main. Le premier s'écria : Où est ce

c. 16, 17.

traître ?

traître ? E comme personne ne répondoit, il ajoûta : Où est l'archevêque ? Thomas descendant des dégrez qu'il avoit montez, répondit : Me voici. Et il ajoûta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, & tu viens armé me chercher dans l'église. Renaud prenant le pallium de l'archevêque dit : Tu le vas voir. Sors, tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ses mains, & dit : Je ne sortirai point ; mais si vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, sous peine d'anathême, de faire aucun mal aux miens.

c. 18. Renaud recula un peu, & voyant que ses compagnons étoient venus, il voulut donner un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque : mais un clerc nommé Edoüard Grim, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras presque emporté. Le reste du coup porta sur le prélat, abbatit son bonnet & le blessa à la tête. Alors Renaud s'écria : Frappez, frappez ; Thomas baissa la tête pour le prier, & dit : Je me recommande & la cause de l'église à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église & au martyr saint Denis ; & ce furent ses dernieres paroles. Alors il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, & levant les yeux il attendit le second coup : qui entra plus avant jusques au cerveau, & fit tomber le prélat prosterné comme en priere. Le troisiéme acheva de lui couper la tête, qui tomba en devant sur son visage. Enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de son épée dans la tête ouverte, & répandit la cervelle sur le pavé ; puis il s'écria : Il est mort,

Digitized by Google

AN. 1170. sortons d'ici. Ainsi mourut Thomas archevêque de Cantorberi, dans la cinquante-troisiéme année de son âge, le mardi vingt-neuviéme Decembre 1170. sur les cinq heures du soir. Il reçut tous ces coups sans parler, & sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

c. 22.

c. 19. Pendant qu'on le massacroit dans l'église, d'autres pilloient son palais. Ils rompirent les portes & les serrures, enleverent ses chevaux, battirent ses domestiques, ouvrirent ses coffres, partagerent entre eux l'argent, les habits & les autres meubles. Ils emporterent même les titres de l'église de Cantorberi, & les donnerent à Renoul de Broc pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût supprimer ceux qu'il trouveroit contraires à ses prétentions.

c. 21. A la nouvelle de ce meurtre, toute la ville de Cantorberi fut consternée; mais les riches saisis de crainte demeurerent dans leurs maisons; il n'y eut que des pauvres qui accoururent aussi-tôt à l'église pleurer leur pere. Ils lui baisoient les mains & les pieds, ils ramassoient son sang dont ils se frottoient les yeux, & y trempoient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura sur le pavé, fut recüelli soigneusement, & mis dans un vase très-net pour le garder dans l'église. Les moines mirent le corps sur un brancard devant l'autel, & passerent la nuit auprès en larmes & en prieres. c. 22. Mais le lendemain matin on leur vint dire qu'il y avoit hors de la ville une grande troupe de gens armez, qui vouloient enlever le corps du saint pré-

lat pour le traîner par les ruës à la queuë des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pieces & le jetter en quelque bourbier. Les moines allarmez de ce bruit, résolurent de l'enterrer promptement. Ils fermerent les portes de l'église, & porterent le corps dans la chapelle soûterraine, où l'aïant dépoüillé ils trouverent que sous son habit monastique il portoit un rude cilice ; & ce qui étoit sans éxemple, des femoraux de même étoffe. Ce spectacle attira de nouveau des torrens de larmes ; car on avoit ignoré jusques-là qu'il pratiquât cette austerité. On le revêtit par-dessus de ses habits pontificaux, on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui se trouva dans cette chapelle, & on en ferma les portes soigneusement. L'église demeura interdite pendant près d'une année : on couvrit les croix & on dépoüilla les autels comme au Vendredi saint, & les moines reciterent l'office dans leur chapitre sans chanter.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre. *Gesta post mort. c. 1.*

Le roi d'Angleterre aïant appris la mort de Thomas, envoïa peu de jours après de ses clercs, qui étant arrivez à Cantorberi, assemblerent les moines de la cathedrale, & leur dirent : Le malheur qui est arrivé chez vous, mes freres, à tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'est abstenu d'entrer dans l'église, & n'a pris autre nourriture que du lait d'amendes. Il n'a point reçu de consolation & n'a point paru en public, sçachant le tort que fait à sa réputation cette cruelle action des siens ; & qu'on ne se persuadera pas aisément qu'il n'ait point desiré la mort d'un homme, dont il s'est

Digitized by Google

AN. 1170.

plaint si souvent comme du seul qui s'opposoit à ses volontez. L'action est detestable & inoüie ; & la conduite que le roi a tenuë jusques ici le justifie assez de n'en être pas complice: mais ce qui lui donne quelques remords, c'est qu'ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croïoit tous les ressentimens étouffez par la paix, il ne put dissimuler sa douleur, ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidens. Ceux-ci compatissant à son ressentiment, & d'autant plus animez que le prélat lui avoit plus d'obligation ; il s'en trouva quatre qui se retirerent secretement, & vinrent commettre ce crime croïant plaire au roi. Or comme il les connoissoit pour les plus emportez & les plus méchans de son roïaume, il envoïa en diligence après eux, pour prévenir ce malheur ; mais ils étoient déja passez, & firent leur coup le jour que le roi croïoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes freres, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'aïez aucun mauvais soupçon du roi, & que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite, en donnant par ses discours occasion à ce crime. Donnez au corps une sépulture honorable ; le roi n'a plus de ressentiment contre le mort. Ainsi parlerent les envoïez du roi d'Angleterre.

XXXIV. Députations au pape. *V. ep. 78. 80. 81.*

Cependant deux docteurs Alexandre le Gallois & Gonthier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas jusques à sa mort, allerent en porter la nouvelle au pape, chargez de plusieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut comte de Blois,

& de Guillaume archevêque de Sens, qui tous demandoient justice au pape de ce meurtre, traitant le saint prélat de martyr, & témoignant qu'il se faisoit déja des miracles à son tombeau. Le roi d'Angleterre envoïa au pape de son côté; & Arnoul évêque de Lizieux, un des plus éloquens prélats de son obéïssance, écrivit en sa faveur une lettre, où il représente la douleur du roi si violente, que l'on craignoit même pour sa vie; & prie le pape de punir les coupables suivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre. *ep. 79.*

Jean de Cumin étoit déja en cour de Rome, chargé de poursuivre l'absolution des évêques excommuniez; & après avoir beaucoup sollicité, & promis cinq cens marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'Yorc, & le député de l'évêque de Durham; & apparemment ils auroient obtenu l'absolution, sans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorberi. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les siens même ne purent lui parler; il y eut une défense generale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, & toutes leurs affaires demeurerent en suspens. C'est que le pape se reprochoit d'avoir mal soutenu la cause de l'église, pour laquelle Thomas avoit tant souffert pendant six ans, & d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ses persécuteurs. *V. ep. 24.*

Ceux que le roi d'Angleterre envoïa pour s'ex-

AN. 1171 cuser de sa mort, furent les évêques de Vorchestre & d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Salisburi, & cinquante autres, entre lesquels étoit un templier. Ils furent arrêtez à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de passer outre. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape assez-tôt, pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, & interdît tout son roïaume. Car c'est de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cause des suites que ces censures avoient alors pour le temporel. Or c'étoit la coutume de l'église Romaine de publier les excommunications le Jeudi saint; qui n'étoit pas éloigné. les envoïez du roi d'Angleterre résolurent donc par déliberation commune, que quatre d'entre eux prendroient les devans pour prévenir ce jour fatal à quelque prix que ce fût.

V. ep. 83.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Salisburi & de Lizieux, & un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne secretement à minuit, & aïant avec grand péril traversé des montagnes escarpées & des lieux impratiquables, ils arriverent à Tusculum, où étoit le pape, le samedi avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1171. étoit le vingtiéme de Mars. Le pape ne voulut point les voir, & la plûpart des cardinaux daignerent à peine leur parler; toutefois ils firent tant par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace & l'archidiacre de Lizieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins suspects. Mais si-tôt qu'ils prononcerent le nom du roi d'An-

Digitized by Google

gleterre, en saluant le pape de sa part, toute la cour Romaine s'écria : Arrêtez, arrêtez, comme si le pape n'eût pû entendre son nom sans horreur. Le soir ils eurent une audience particuliere du pape, où ils lui exposerent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque, & les injures qu'il prétendoit en avoir reçuës. Ce qu'ils repeterent encore devant tous les cardinaux & en presence des deux deputez Alexandre & Gonthier, qui demandoient justice de la mort du saint prélat. AN. 1171.

Les deputez du roi voïant approcher le Jeudi saint, & sçachant certainement que l'on avoit très-long-tems déliberé touchant les censures que l'on devoit jetter sur lui & sur son roïaume, s'adresserent à quelques cardinaux, qu'ils sçavoient être les plus affectionnez au roi leur maître, & les conjurerent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur apporterent rien que de sinistre : les envoïez sçurent que ce jour-là le pape, de l'avis de tous les cardinaux, avoit résolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément & contre tous ses états. En cette extremité, ils essaïerent par le moïen des cardinaux & des domestiques du pape, d'obtenir du moins un délai jusqu'à l'arrivée des deux évêques de Vorchestre & d'Evreux ; & n'y aïant pû réussir, ils resolurent de prendre sur eux le péril, & par le moïen des mêmes cardinaux bien intentionnez pour eux ils firent dire au pape : Nous avons charge du roi de jurer en votre présence qu'il s'en tiendra à votre commandement, & qu'il le jurera en personne.

Digitized by Google

AN.1171. Ce jour du Jeudi saint, qui cette année 1171. étoit le vingt-cinquiéme de Mars, vers l'heure de none les envoïez du roi & ceux des évêques furent appellez au consistoire general; les envoïez du roi firent le serment qu'ils avoient offert; les envoyez de l'archevêque d'Yorc & des évêques de Londres & de Salisburi jurerent de même, que leurs maîtres executeroient l'ordre du pape; & le même jour le pape excommunia generalement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conseil, aide ou consentement, & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection.

V. ep. 84. Après Pâques arriverent les évêques de Vorchestre & d'Evreux, qui après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appellez pour entendre la réponse du pape. Il confirma la sentence d'interdit que l'archevêque de Sens avoit prononcée sur les terres de l'obéïssance du roi deçà la mer, & la sentence de suspense & d'excommunication contre les évêques d'Angleterre, & ajouta qu'il envoïeroit des légats au roi, pour connoître sa soumission. Ensuite après bien des sollicitations, par l'intercession de quelques cardinaux, & à ce que l'on disoit, moïennant beaucoup d'argent, les envoyez obtinrent que le pape écriroit à l'archevêque de Bourges, que si dans un mois après le retour des envoyez du roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelle, que les légats aïent passé les Alpes, il absoudroit de l'excommunication les évêques de Londres & de Salisburi, après leur avoir

avoit fait prêter serment d'obéir aux ordres du pape; bien entendu qu'eux & les autres demeureroient suspens. C'est ainsi que les envoïez du roi d'Angleterre se retirerent de la cour de Rome, & ils eurent bien de la peine à obtenir que le pape lui écrivît. AN. 1171.

XXXV. Foulques évêque d'Estonie.

Vers le mêmë temps Foulques évêque d'Estonie alla trouver le pape Alexandre, afin d'obtenir des lettres qui l'autorisassent dans son ministere. Foulques avoit été moine à Moustier-là-Celle au diocese de Troyes, sous la conduite du fameux abbé Pierre, qu'il suivit à saint Remi de Reims; car Pierre y passa en 1162. Ensuite Esquil archevêque de Lunden en Dannemarc, & primat de Suede par le privilege d'Adrien IV. fit le moine Foulques évêque d'Estonie, province située au fond de la mer Baltique, & qu'un roi de Dannemarc avoit autrefois cedée à la Suede. Foulques allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre, où il reconnoît ce prélat pour son éleve, & marque les périls où il s'expose en ce voïage, tant à cause de la chaleur de l'été, que de la puissance de l'empereur schismatique.

Petr. Cell VI. ep. 15.

Sup. liv. LXIX n. 50.

V. ep. 18.

Foulques obtint du pape plusieurs lettres toutes dattées de Tusculum depuis le septiéme de Septembre jusqu'au dix-huitiéme : ce qui semble montrer qu'elles sont de l'année 1171. Car il paroit d'ailleurs que cette année le pape étoit à Tusculum à la fin de Mars & à la fin d'Octobre. Dans une de ces lettres, adressée à tous les fideles de Dannemarc, le pape leur recommande de soulager la pauvreté

Epist. S Thom V. ep. 83. 85.

Digitized by Google

de l'évêque Foulques, afin qu'il puisse s'acquitter
AN. 1171. plus facilement de son ministere. Dans une autre
ep. 10. conc. p. 1272. il excite les rois & les seigneurs de Dannemarc, de Norvege & Gothie, à réprimer par les armes la fe-
ep. 10. rocité du peuple d'Estonie, & des autres païens de
ep. 21. ces quartiers; leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, semblable à celle des pelerins qui visitent le saint sépulchre. Par une autre lettre
ep. 26. le pape prie l'archevêque de Drontein en Norvege, & l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas originaire d'Estonie, pour travailler avec lui à la conversion de la province.

ep. 19. & 2. Il y a deux grandes lettres adressées à l'archevêque d'Upsal métropolitain de Suede, & à ses suffragans, pour reprimer plusieurs abus. Les laïques donnoient les églises à qui ils vouloient, sans consulter les évêques, & les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De-là il arrivoit que toutes sortes de prêtres de quelque part qu'ils vinssent, étoient admis sans examen à faire leurs fonctions, par la seule autorité des laïques; & qu'on les laissoit quelquefois exercer par des moines fugitifs, chargez de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en arrivoit encore que ceux qui n'avoient point de benefice, ou en vouloient un meilleur, dépossedoient aisément les titulaires, en gagnant les puissances par argent. On obligeoit les clercs mêmes pour les differends qu'ils avoient entre eux, à plaider devant des juges laïques en demandant & en défendant; on les jugeoit suivant les loix séculieres, & on les soumettoit aux

Digitized by Google

épreuves du fer chaud & du duel, sans en excepter les évêques: enfin on les frappoit & on les tuoit impunément. AN. 1171.

D'ailleurs les femmes corrompuës faisoient périr les enfans qui étoient le fruit de leur débauche; d'autres commettoient des incestes ou des bestialitez. Il y avoit des prêtres qui emploïoient à la messe de la lie de vin ou des miettes du pain trempées dans du vin. Quelques laïques, quoique Chrétiens, se marioient sans messe & sans bénédiction du prêtre; ce qui produisoit souvent des divorces & des mariages illicites. Le pape exhorte les évêques de Suede à corriger tous ces abus, & remarque que l'ignorance en étoit la principale cause; car elle est ordinairement plus grande dans les païs les plus éloignez de la source de la religion & des études. C'est pourquoi il insere dans ces deux lettres les autoritez de l'écriture, des decretales des peres de l'église les plus précis sur chaque matiere. Il ordonne aux meres qui auront fait périr leurs enfans baptisez, trois ans de pénitence, & cinq ans s'ils n'étoient pas baptisez; & veut que l'on envoïe à Rome ceux qui seront coupables de ce crime, ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voïage fasse partie de la pénitence. C'est le commencement des réserves au pape de certains cas plus atroces. ep. 22.

Par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal, à ses suffragans & au duc Gutherme, il dit avoir appris, que quand les Finlandois se trouvent pressez par les armées de leurs ennemis, ils pro- ep. 25.

AN. 1171.

mettent d'embrasser la foi Chrétienne, & demandent avec empressement des missionnaires pour les instruire; mais si-tôt que l'armée est retirée, ils renoncent à la foi & maltraitent les missionnaires. C'est pourquoi le pape exhorte ce duc & ces évêques à ne plus exposer le Christianisme à une telle dérision: à se faire livrer les places des Finlandois, ou prendre si bien d'ailleurs leurs sûretez, que ces peuples ne puissent plus les tromper, & soient contraints de garder la foi Chrétienne quand ils l'auront une fois embrassée.

Au retour de la cour de Rome, l'évêque Foulques demeura quelque tems à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laissé son vicaire general. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocese de Reims les fonctions épiscopales, & pour profiter plus long-temps lui même d'une occasion de le voir, qu'il n'esperoit plus de retrouver. C'est ainsi qu'il en écrit au roi de Suede & à l'archevêque; & en le renvoïant, il le recommanda à Esquil archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque, & assisté de ses liberalitez, principalement dans ses voiages.

Pet. Cell. VI. ep. c. 15.

XXXVI. Saladin sultan d'Egypte. *Hist. Salad MS. Bibl. Orient. p. 742. 788.*

En Orient Saladin si fameux dans nos histoires, devint maître de l'Egypte la même année 1171. Il étoit de la nation des Courdes répanduë dans les montagnes qui séparent la Syrie de la Perse; & se nommoit proprement Salah-eddin Jousef. Il vint avec son oncle Siracou au service de Nouradin sultan d'Alep; à qui Aded calife d'Egypte aïant demandé du secours contre les Francs, Nou-

radin lui envoïa l'oncle & le neveu. Ils se rendirent l'un & l'autre si puissants en Egypte, qu'après la mort de Siracou, le calife fut obligé de faire Saladin son vizir; & ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter son nom de la priere publique, & y mettre celui de Moustadi calife Abbaside qui résidoit à Bagdad. Aded mourut incontinent après, sans sçavoir ce changement; & en lui finirent les califes Fatimites d'Egypte, l'an de l'hegire 567. de Jesus-Christ 1171. après avoir regné deux cens huit ans depuis la conquête de Moez. Saladin prit seulement le titre de sultan, & reçut solemnellement l'investiture du calife de Bagdad.

AN. 1171.

Sup. liv. LVIII n. 19.

Une des reformes qu'il fit au commencement de son regne, fut pour diminuer le crédit des Chrétiens & des Juifs. Depuis plus de deux cens ans les uns & les autres étoient emploïez dans les recettes & les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires & d'écrivains du divan; & ils recherchoient plus ces dernieres places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des vizirs, & souvent auprès des sultans mêmes, les Chrétiens se servoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchez & d'autres dignitez ecclésiastiques, malgré les patriarches, qu'ils faisoient souvent déposer à force d'argent; & les patriarches n'avoient pas de justice à esperer, s'ils ne donnoient des sommes immenses, qu'ils amassoient par des ordinations simoniaques & par d'autres voïes

les, de boire du vin en public, de faire hors des églises la procession du Dimanche des Rameaux, de chanter trop haut à l'office divin, & de sonner les cloches. Il fit ôter toutes les croix du haut des églises, qu'il fit enduire de noir, avec défense de les blanchir. AN. 1171.

La ceinture nommée en Arabe *zonnar*, distingue les Chrétiens & les Juifs d'avec les Musulmans. Le premier qui les obligea à la porter fut le calife Moutevaquel dixiéme des Abbassides, l'an 235. 849. & cet usage est resté en Syrie & en Mésopotamie, où les Nestoriens & les Jacobites la portent ordinairement : ce qui les fait nommer Chrétiens de la ceinture. Ils s'en sont fait un honneur, & ont prétendu prouver par l'écriture & par les peres, que tout Chrétien la doit porter, & que les prieres faites sans cette marque de religion ne sont pas agréables à Dieu. Une cérémonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement.

Bibl. Orient. p. 339.

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande. *Gerv. p. 1419.*

Le roi Henri aïant appris la résolution du pape de lui envoïer des légats, se pressa de passer en Angleterre, & donna ordre de garder soigneusement les ports tant deçà que delà la mer; si quelqu'un se trouvoit chargé de lettres d'interdit, de l'arrêter & le mettre en prison, & de ne laisser passer aucun clerc, qui ne jurât de n'avoir aucun mauvais dessein contre le roi & le roïaume. Le roi arriva à Portsmouth le troisiéme jour d'Août, & assembla une armée considerable pour passer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu souverain

AN. 1171.

Il croïoit aussi y être plus en sûreté qu'en Angleterre contre l'interdit qu'il craignoit. En passant il visita Henri évêque de Vinchestre, malade à l'extrémité. Ce venerable prélat lui fit de grands reproches de la mort du saint archevêque, & lui prédit qu'elle lui attireroit plusieurs adversitez. Il mourut chargé d'années le huitiéme du même mois d'Août, aïant rempli le siege de Vinchestre quarante-deux ans. Il avoit deux ans avant sa mort distribué tous ses biens en aumônes, ne gardant que la subsistance absolument necessaire.

Radulf. Dic p. 457.

Gir. Cambr.

Le roi d'Angleterre passa en Irlande avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de son arrivée qui étoit le lundi dix-huitiéme d'Octobre, jour de saint Luc, il vint avec son armée à Vaterford, où il séjourna quinze jours. Là vinrent à ses ordres les quatre rois de Corc, de Limeric, d'Oxeric & de Mida, & presque tous les seigneurs d'Irlande, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être seul souverain. Tous les prélats y vinrent aussi, sçavoir les quatre archevêques Gelase d'Armac, Denat de Cassel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam; les évêques leurs suffragans, au nombre de vingt-huit, & les abbez. Ils reçurent tous Henri pour roi & seigneur d'Irlande, & lui firent serment de fidelité à lui & à ses successeurs à perpetuité. Dans la suite le roi d'Angleterre envoïa au pape les lettres des prélats d'Irlande, & obtint la confirmation de ce roïaume pour lui & ses successeurs par l'autorité du saint siege; comme il avoit déja obtenu du pape Adrien IV. en 1156. la permission

G. Neubrig. II. c. 26. Roger. Hoved. p. 527. t. 10. conc. p. 1433.

Digitized by Google

permiſſion d'y entrer & de s'en rendre maître.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande, & vers la fête de ſaint Leonard ſixiéme de Novembre 1171. il envoïa Nicolas ſon chapelain & Raoul archidiacre de Landaf, tenir un concile general à Caſſel avec les prélats du païs, ſous le bon plaiſir du pape. L'archevêque d'Armach primat d'Irlande ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmitez & de ſon grand âge. Il étoit en opinion de ſainteté, & ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faiſoit mener par tout avec lui. En ce concile préſida Chriſtien evêque de Liſmor en qualité de légat du ſaint ſiége; on y fit publiquement le rapport des deſordres qui regnoient dans le païs, & on les rédigea par écrit ſous le ſceau du légat; puis on dreſſa huit canons pour y apporter le remede convenable.

AN. 1171.

XXXVIII. Concile de Caſſel. *Jo. Brompton. p. 1071.*

On ordonna premierement que les mariages ne ſeroient contractez que ſuivant les loix de l'égliſe, au lieu que la plûpart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils vouloient, & ſouvent leurs proches parentes. Que les enfans ſeroient portez à l'égliſe pour être catechiſez à la porte, c'eſt-à-dire exorciſez, & enſuite baptiſez aux fonts par les prêtres dans de l'eau pure avec les trois immerſions hors le péril de mort. Auparavant la coûtume étoit en divers lieux d'Irlande, que ſi-tôt qu'un enfant étoit né, ſon pere ou le premier venu le plongeoit trois fois dans de l'eau, & dans du lait, ſi c'étoit l'enfant d'un riche, puis on jettoit cette eau ou ce lait, comme ſale. On ordonna encore

c. 1.

c. 2.

c. 3.

AN. 1171. que l'on payeroit à l'église paroissiale la dîme du bétail, des fruits & de tous les autres revenus. C'est que plusieurs n'en avoient jamais payé, & ne c. 4. sçavoient pas même si elles étoient dûës. Que toutes les terres ecclesiastiques seroient exemptes de toute exaction des séculiers, particulierement des repas & de l'hospitalite qu'ils se faisoient donner par c. 5. violence. Que les clercs ne seroient point obligez de contribuer avec les autres parens pour la composi- c. 6. tion du meurtre commis par un laïque. Que tous les fideles étant malades, feroient testament en presence de leur confesseur & des voisins, & diviseroient leurs biens en trois parts; une pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, la troisiéme pour leurs funerailles, c'est-à-dire, aussi pour faire prier c. 7. Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confession seroient enterrez suivant l'usage c. 8. de l'église, avec les messes & les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin seroit par-tout célebré selon l'usage de l'église Anglicane. Depuis ce tems l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel & pour le spirituel.

Jo. Brompt. p. 1089. Pendant la tenuë de ce concile le roi Henri vint à Dublin vers la saint Martin de l'an 1171. & y demeura jusques à la Purification de l'année suivante. Là il confirma les decrets du concile de Cassel, & l'archevêque d'Armach qui n'y avoit pas assisté, y vint trouver le roi, & témoigner qu'il se conformoit entierement à ses volontez. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches à la maniere du pays, hors la ville de Dublin près l'église de

saint André, & il tint sa cour à la fête de Noël. On tint vers le même tems à Armach un autre concile general d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui se trouveroient en esclavage par toute l'isle. C'est que le concile fut persuadé que les Irlandois étoient alors soûmis à la domination des Anglois en punition de leurs crimes, & particulierement de ce qu'ils avoient accoutumé d'acheter les Anglois des marchands & des pirates, pour les mettre en servitude.

AN. 1171.

to. 10. p. 1452. ex Giraldo.

XXXIX. Absolution du roi d'Angleterre.

Vita. S. Th. IV. c. 3.

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande quand les légats que le pape avoit promis d'envoyer pour connoître sa soumission, arriverent en Normandie. C'étoit deux cardinaux prêtres, Théoduin du titre de S. Vital, & Albert du titre de S. Laurent, chancelier de l'église Romaine, recommandables l'un & l'autre par leur doctrine & par leur vertu. Odon prieur de l'église de Christ cathedrale de Cantorberi, & toute la communauté des moines qui la desservoient, affligez que cette église demeurât si long-tems privée des divins offices, & sçachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoyerent leur demander la permission de la faire réconcilier par les évêques d'Angleterre. Les légats l'accorderent, & l'église de Christ fut réconciliée par les évêques d'Excestre & de Chichestre le jour de saint Thomas apôtre, vingt-uniéme de Decembre 1171. après avoir été interdite depuis le vingt-neuviéme du même mois de l'année précedente. Elle ne laissoit pas d'être fréquentée

Chr. Gervas. an. 1171.

V. ep. 96.

Digitized by Google

AN. 1172.

par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, & qui commencerent vers la fête de Pâques 1171.

Rad. Dicet. p. 557.

Jo. Brompt. p. 1079.

Sans l'arrivée des légats le roi d'Angleterre seroit demeuré en Irlande, pour achever de la soumettre en faisant la guerre au roi de Conacte, qu'il auroit aisément vaincu. Mais étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-septiéme d'Avril 1172. qui étoit le lendemain de Pâques, & arriva à saint David au pays de Galles. D'Angleterre il passa en Normandie, & le mardi avant les rogations, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Mai, il joignit les légats qui lui donnerent le baiser de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaye de Savigny près d'Avranches, où tous les évêques & les seigneurs étoient assemblez. Après que l'on y eut long-tems traité de la paix, le roi refusa de prêter absolument le serment que les légats lui demandoient, & se sépara d'eux avec indignation; disant: Je m'en retourne en Irlande où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres où il vous plaira, & exécutez votre légation. Les légats ayant consulté en particulier rappellerent les évêques de Lisieux, de Poitiers & de Salisburi, & par leur moyen firent convenir le roi de se trouver avec eux à Avranches le vendredi suivant. Là ils s'accorderent entierement, & le roi convint de tout ce que les légats lui proposerent. Mais parce qu'il vouloit que son fils y fût pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mai.

V. ep. 51.

Ce jour le roi fit publiquement ce serment en touchant les saints évangiles: Je n'ai ni pensé, ni sçû, ni commandé la mort de Thomas archevêque de Cantorberi; & quand je l'ai apprise j'en ai été plus affligé que si j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité & la colere que j'avois conçuë contre le saint homme. Or pour la réparation de cette faute, j'envoyerai incessamment à Jerusalem deux cens chevaliers pour la défense de la Chrétienté, & ils y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, & je ferai le voyage en personne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je casse absolument les coûtumes illicites que j'ai introduites de mon tems en tous mes états, & défends de les observer à l'avenir. Je permettrai désormais de porter librement les appellations au saint siége, sans en empêcher personne. Le roi promit encore de rendre à l'église de Cantorberi toutes ses terres & ses autres biens, comme elle les possedoit un an avant que l'archevêque encourût sa disgrace, & de rendre ses bonnes graces & leurs biens à tous ceux contre lesquels il avoit été irrité à cause de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus en secret des jeûnes, des aumônes & d'autres œuvres pénales, dont le public n'eût pas de connoissance.

An. 1172.

Acta Alex. ap. Bar.

V. ep. 82.

Le roi accepta tout avec grande soumission, puis il dit devant tout le monde: Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains; sçachez certainement que quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller

AN. 1172.

à Jerusalem, à Rome ou à saint Jacques, soit autre chose, je suis prêt d'obeïr. Ce qui toucha les assistans jusques aux larmes. Ensuite les légats menerent le roi de son bon gré hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, mais sans ôter ses habits, ni être fustigé; puis ils le firent entrer dans l'eglise. Pour donner connoissance de ce qui s'étoit passé à quelques personnes du royaume de France, ils ordonnerent que l'archevêque de Tours & ses suffragans, se presenteroient à Caën devant le roi d'Angleterre & les légats le mardi après l'Ascension. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal Albert d'observer ce que le roi son pere avoit juré, & d'accomplir la pénitence, si le pere ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL. Concile d'Avranches. *to. 10. conc. p. 1457. ex Roger. Hoved.*

Quatre mois après on assembla en la même ville d'Avranches un concile où se trouverent les deux rois le pere & le fils, Rotrou archevêque de Roüen & tous les évêques & les abbez de Normandie. Ce concile se tint dans l'église de saint André le jour de saint Côme vingt-septiéme de Septembre 1172. Le roi pere y réitera le serment qu'il avoit fait, y ajoûtant quelques clauses. Que jamais il ne se retireroit de l'obeïssance du pape Alexandre & de ses successeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique. Qu'à Noël prochain il prendroit la croix pour trois ans, & partiroit l'été suivant pour Jerusalem, si le pape ne l'en dispensoit : mais s'il étoit obligé d'aller en Espagne contre les Sarrasins, son voyage de Jerusalem seroit d'autant differé. Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent necessaire

suivant leur estimation pour entretenir à la Terre sainte deux cens chevaliers pendant un an. Les légats donnerent au roi leurs lettres contenant toutes les clauses de son serment, & il y fit aussi mettre son sceau. AN. 1172. V. ep. 89.

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats & le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons ; sçavoir : On ne donnera point à des enfans des benefices à charge d'ames, ni aux enfans des prêtres les églises de leurs peres. Les églises ne seront point données à ferme, ni à des vicaires annuels ; mais on obligera les curez des paroisses, qui le peuvent porter, d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point de prêtres sans titre certain. Le prêtre qui sert une église aura du moins le tiers des dîmes, & les laïques ne prendront rien des oblations. Ceux qui possedent des dîmes par droit hereditaire, peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'église. Les clercs n'exerceront point les jurisdictions séculieres, sous peine d'être exclus des benefices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion l'autre demeurant dans le siecle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On propose l'abstinence & le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'observer principalement aux ecclesiastiques & aux nobles. On vouloit aussi défendre aux prêtres plusieurs exactions sur les biens des mourans, pour les mariages & les baptêmes, & pour l'absolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres ; mais les

c. 1. 2.
c. 7. 4. 5.
c. 6.
c. 8. 3.
c. 9.
c. 11.
c. 10.
c. 11.
c. 13.

Digitized by Google

AN. 1173. évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce décret. En ce même concile l'archevêque de Tours renouvella ses plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, soutenant qu'il devoit lui être soumis; mais le clergé de Dol lui résista vigoureusement.

XLI. Canonisation de S. Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premierement par la voix publique, puis par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi; & enfin par celui de ses deux légats, Albert & Théoduin, qui en étoient d'autant mieux instruits qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces assurances donc & sur la connoissance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du saint prélat, après avoir pris le conseil des cardinaux, il le canonisa solemnellement dans l'église le jour des cendres vingt-uniéme de Février 1173. en presence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il ordonna qu'il seroit mis au nombre des martyrs, & que sa fête seroit célébrée tous les ans le jour de sa mort vingt-neuviéme de Decembre, comme elle l'est encore par toute l'église catholique. C'est ce qui paroît

V. ep. 92. 93. par deux bulles dattées de Segni le douziéme de Mars, & adressées, l'une aux moines de l'église métropolitaine de Cantorberi, l'autre au clergé & au peuple de toute l'Angleterre.

La punition divine éclata sur les meurtriers du saint prélat, & ils périrent tous quatre dans les trois ans après son martyre, qui finissent cette année 1173. D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'osant retourner

retourner à la cour, ils se retirerent à une terre de Hugues de Moreville l'un d'entre eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurerent jusques à ce que l'horreur que les gens du pays avoient d'eux, leur devint insupportable. Personne ne vouloit ni manger avec eux, ni leur parler; les restes de leurs repas étoient jettez aux chiens, qui même, à ce qu'on disoit, n'y touchoient pas. Après bien du tems, ces quatre chevaliers pressez du remords de leur conscience, allerent trouver le pape Alexandre, qui leur imposa pour penitence le voyage de Jerusalem. Guillaume de Traci l'un d'entre eux demeura en Italie, prétendant faire sa pénitence deçà la mer, & tomba malade à Cosence en Calabre d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras & des mains, tomboient par piéces & laissoient les os à découvert. Il témoignoit un grand regret de son crime, & invoquoit incessamment le nouveau martyr, comme rapporta depuis l'évêque de Cosence, qui avoit été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allerent jusques à Jerusalem, où peu de tems après ils moururent pénitens, & furent enterrez devant la porte du temple, avec cet épitaphe : Cy gissent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas archevêque de Cantorberi.

AN. 1173.

Roger. Annal. p. 522.

Gesta post mart. c. 9.

XLII. Royaume de Jerusalem.

G. Tyr. xx. c. 31.

En ce tems-là les Templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux. Il y avoit en Phenicie un prince des Assassins, qui témoignoit être désabusé de la doctrine de Maho-

met, & vouloir embrasser la religion Chrétienne.
AN. 1173. Il envoya un des siens à Amauri III. roi de Jerusalem, lui faire des propositions secretes, dont la principale étoit, que si les Templiers, qui avoient des châteaux près de son état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ses sujets lui payoient tous les ans, comme une espece de tribut, & les traiter désormais charitablement, ils se feroient baptiser. Le roi Amauri reçut avec joye cette ambassade, & leur accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers, s'il en
32. étoit besoin. Après donc avoir retenu long-tems l'envoyé du prince des Assassins, il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main, qui tuerent cet envoyé, sans aucun égard à la foi publique, ni à la sauve-garde du roi.

Ce prince l'ayant appris entra dans une furieuse colere, & assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire, qu'il n'y alloit pas seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom Chrétien & de l'interêt de l'église. On envoya donc deux seigneurs au maître des Templiers, nommé Eudes de saint Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentât, que l'on disoit avoir été commis par un certain frere Guillaume du Mesnil, borgne, méchant homme, violent & emporté; mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ses confreres. Le maître du Temple répondit, qu'il avoit mis le coupable en pénitence,

& qu'il l'envoyeroit au pape en cet état. Que cependant il défendoit de la part du pape que personne ne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux : à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajoûta plusieurs paroles insolentes. Ensuite le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison des Templiers frere Guillaume du Mesnil qu'il mit en prison à Tyr ; & cette affaire pensa renverser le royaume de Jerusalem, tant ce royaume étoit foible, ou les Templiers puissans. AN. 1173.

Le roi Amauri se justifia auprès du prince des Assassins, à qui il fit connoître son innocence : mais la mort qui l'enleva peu de tems après ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avoit, de communiquer cette affaire avec tous les princes pour réprimer les excès des Templiers & des Hospitaliers. Il n'y avoit pas soixante ans que ces religieux étoient instituez ; & ils avoient déja tellement dégeneré, que les écrivains Chrétiens & les Mahomettans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accorderent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les Chrétiens que les Infidéles, avec lesquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de dissenterie l'onziéme de Juillet 1173. la douziéme année de son regne & la trente-huitiéme de son âge, & fut enterré près de son frere dans l'église du saint sépulcre. Son fils Baudoüin IV. lui succeda à l'âge de treize ans, & fut sacré dans la même église le dimanche quinziéme de Juillet, par le patriarche Amauri as- *Vit. Salad. MS.* *G. Ty. c. 33.* *liv. XXI. c. 1. & 2.*

AN. 1173. sisté de plusieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du royaume pendant le bas âge de Baudoüin.

XLIII. Assassins.

Les Assassins dont il est si souvent parlé dans nos histoires, étoient une secte de Musulmans dont l'origine remontoit jusques à l'an 278. de l'hegire, 891. de J. C. Car alors un prétendu prophete nommé Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa, & attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, & faisant la priere cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, & la révolte contre les califes pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes ; & par cette licence jointe à l'esperance du butin, il forma une armée immense, & fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze Imans descendus d'Ali, & eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes, & enlevé les caravanes de pelerins, prit la Mecque en 317. 929. fit égorger les pelerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, & fit cesser le pelerinage pendant douze ans, comme j'ai dit en son lieu. Depuis les Carmatiens étant devenus plus foibles, dissimulerent leur religion, se mêlant avec les autres Musulmans ;

Elmac. p. 174.
Sup. liv. LI. n. 32.
Elmac. p. 194.
Sup. liv. LV. n. 2.

ce qui les fit nommer Batenis, c'est-à-dire, Inconnus. Ils commencerent à être désignez par ce nom, & à se fortifier en Perse l'an 483. 1090. Hacen leur chef ayant été menacé par le sultan Gelaleddoulet, commanda à un de ses sujets, en presence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, & à un autre de se tuer; ce qu'ils firent aussi-tôt. Alors Hacen dit à l'envoyé: Dites à votre maître que j'ai soixante & dix mille hommes prêts à en faire autant. Les Batenis ainsi cachez, & déterminez à tout, commencerent à attenter sur la vie des princes, & en tuerent plusieurs, sans qu'on pût se garantir de leurs trahisons. Entre un grand nombre je remarquerai* seulement Hamadeddin Zengui sultan d'Alep, qui fut ainsi tué l'an 540. 1145. Comme les Batenis n'avoient ordinairement d'autres armes qu'un poignard, on les nomma Hassissins, d'où nous avons fait le nom d'Assassins. Nos historiens ont nommé leur chef le vieillard de la montagne, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

AN. 1173.

Id. p. 186.

XLIV.
Voyage de Benjamin.

Benjamin. p. 32.

Le Juif Benjamin parle de ces Assassins dans la relation de ses voyages, qui finit en 1173. Il les place près du mont Liban, & dit, qu'ils se rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahison. Ce Juif étoit de Tudele en Navarre, & étant parti de Sarragosse, il parcourut la Catalogne & le bas Languedoc; puis il s'embarqua à Marseille & passa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs & leurs plus fameux docteurs. Il dit que Rome est la capitale de l'empire

p. 10. 11.

Digitized by Google

des Chrétiens ; qu'il y a environ deux cens Juifs, entre lesquels sont des officiers du pape Alexandre, dont le plus distingué est un jeune homme nommé Rabbi Jehiel son intendant. Il dit que le pape est le grand évêque de toute la religion Chrétienne. Benjamin s'étant embarqué à Otrante, passa en Grece, & vint à Constantinople, où regnoit
p. 24. l'empereur Manuel. Là, dit-il, est le pape des Grecs, parce qu'ils ne suivent pas la religion du pape de Rome ; & il parle avec admiration de la ri-
p. 28. chesse des églises. Il compte à Constantinople environ deux mille Juifs Rabbanistes, & cinq cens Caraïtes, entierement séparez les uns des autres. Les Caraïtes sont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'écriture, rejettant les traditions des Rabbins, que les Rabbanistes reçoivent. Il dit que les Juifs logeoient à Pera.

p. 30. Benjamin passa ensuite dans les isles de l'Archipel, & trouva en Chypre des Juifs que les Rabbanistes nommoient Epicuriens, c'est-à-dire, héré-
p. 31. tiques. Il marque Antioche comme étant encore une grande ville, & ayant un patriarche. Il trouva près de Sidon des Drusiens, gens sans religion, &
p. 38. qui croyent la métempsycose. A Cesarée & à Naplouse qui est Sichem, il trouva des Cuthéens ou Samaritains, dont il décrit les superstitions particulieres, leur en attribuant même de fabuleuses. Il
p. 41. dit que Jerusalem étoit une petite ville, mais fort peuplée, de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Georgiens & de Francs; & il n'y trouva que deux cens Juifs, teinturiers en laine, & logez à un coin

Digitized by Google

de la ville. Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun desquels sortent tous les jours quatre cens chevaliers pour aller à la guerre ; outre les chevaliers qui viennent de France & des autres pays Chrétiens, pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jerusalem. On voit bien qu'il parle des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean. Il trouva peu de Juifs dans toute la Terre sainte, deux dans une ville, trois dans une autre, & la plûpart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tiberiade ; ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres Juifs de cette fameuse école.

Sortant de la Terre-sainte il vint à Damas, qu'il dit être le commencement des états de Nouradin roi des Turcs, & marque sa résidence à Halep. Son frere Zineldin résidoit à Mosoul, & avoit auprès de lui un astrologue Juif, qui étoit son prophete. Benjamin vint ensuite à Aljobar nommée auparavant Pompedita, école fameuse des Juifs, mais ruinée depuis environ six vingt ans par les Musulmans. Il s'arrête long-tems à décrire Bagdad, résidence du calife Abbasside. Il est, dit-il, de la famille du prophete des Ismaëlites, chef de leur religion & de leur empire, & tel à leur égard que le pape à l'égard des Chrétiens. Benjamin compte à Bagdad environ mille Juifs, dont le premier étoit R. Daniel, qui remontoit, dit-il, sa généalogie jusques au roi David, & étoit reconnu pour chef de la captivité. Il prétend que les Musulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richesses, & que

p. 58. p. 59. p. 61. p. 64. p. 70. 71.

p. 74. son pouvoir s'étendoit dans tout l'empire du calife ; mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité, & l'achetoit cherement ; ce qui suffit pour
p. 81. 83. 101. 102. montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un souverain, & le seul nom de captivité le montre assez. Il est vrai que Benjamin met au-delà, dans un pays septentrional des Juifs Recabites indépendans de toute autre nation, gouvernez par un Rabi Hanan dont la domination s'étendoit à seize journées ; mais pour y arriver il falloit passer vingt journées de désert. Hanan avoit un frere nommé Salomon, qui gouvernoit aussi un état ; ils étoient descendus de David, & il y avoit sous leur conduite trois cens mille Juifs. Benjamin represente encore ailleurs des habitations de Juifs nombreux & indépendans ; mais toutes dans des pays éloignez & inaccessibles, pour ne pas dire inconnus. Or lui & les autres Juifs n'ont inventé ces fictions, que pour éluder les propheties, par lesquelles nous leur prouvons que le Messie doit être venu, puisque leur nation, & en particulier la race de David, ne regne plus en aucun lieu de la terre.

En général la relation de Benjamin est remplie de fables & de fautes grossieres contre la géographie ; en sorte qu'on le soupçonne avec raison de ne parler que sur le rapport d'autrui de plusieurs lieux qu'il dit avoir vûs. Après avoir parcouru
p. 114. la Perse & l'Arabie, il vient en Egypte, où il marque la résidence du calife sectateur d'Ali, & tenu pour schismatique par le calife de Bagdad. Il

Il ne parle point des plus fameux Rabins d'Egypte, entr'autre de Moïse fils de Maïmon qui vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Aristote, comme si ce philosophe y avoit enseigné; & marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Messine, où il dit que plusieurs Chrétiens s'embarquoient pour passer à Jerusalem. De Sicile il revint en Italie, d'où il passa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des synagogues, & louë l'affection des Juifs Allemands pour l'étude, leur hospitalité envers leurs freres & leur esperance dans la venuë du Messie, qu'ils croïoient proche. D'Allemagne Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville residence du roi Louis. Là, dit-il, sont des disciples de la sagesse qui n'ont point aujourd'hui leurs semblables dans toute la terre; étudiant la loi jour & nuit, & exerçant l'hospitalité envers leurs freres Juifs. C'est par-là qu'il finit sa relation. Il revint en Castille suivant l'auteur de la préface, l'an 633. selon les Juifs, selon nous 1173.

p. 121. *p. 116.* *p. 118.* *p. 131.*

C'est le temps des premiers Rabins fameux, dont il me semble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire sur les traditions rapportées par des auteurs si modernes. Depuis les paraphrases Chaldaïques composées vers le tems de Jesus-Christ, & le Talmud achevé environ 500. ans après les Juifs n'ont que cinq ou six livres écrits avant l'an mil de Jesus-Christ. C'est depuis ce temps que les études se sont renouvellées

Buxtorf. bibl. Rab. p. 283.

Digitized by Google

chez eux, à l'imitation des Chrétiens ou des Musulmans ; depuis ce temps ont été composez tous ces livres qui forment leurs bibliotheques. Un de leurs premiers auteurs est Rabbi Natham qui commença à se distinguer l'an 1050. & mourut à Rome l'an 1106. Il est l'auteur du livre Arouc, qui est un dictionnaire, pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Ensuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interprêter l'écriture selon le sens litteral & grammatical, au lieu que la plûpart donnoient auparavant dans les explications mysterieuses de la cabale. Il soûtint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnoissoient d'autorité que celle de l'écriture. Aben Ezra étoit Espagnol, mais s'étant mis à voïager, il mourut à Rhodes en 1174, âgé de soixante & quinze ans. Il étoit aussi astronome & medecin.

Ibid. p. 395.

Du même tems vivoit en France R. Salomon Jarchi, natif de Troyes en Champagne, ou selon d'autres, de Lunel au bas Languedoc. Il enseigna à Paris, & commenta toute la bible & presque tout le Thalmud : ce qui le fit nommer par les Juifs l'interprete par excellence ; mais ses notes sur l'écriture sont obscures, n'étant guere que des gloses mêlées de mots vulgaires à present inconnus. Il voïagea à la terre sainte & jusques en Perse ; & étant revenu en Europe, il mourut à Treves à soixante & quinze ans, en 1180. Les Juifs le nomment par abregé Raschi. Ses notes avec celles d'Aben Ezra, remplissent la marge des bibles Rabbiniques.

Mais le plus fameux de tous les Rabins est Rambam, c'est-à-dire R. Moïse fils de Maïmon. Il nâquit à Cordouë l'an du monde selon les Juifs 4895. de Jesus-Christ 1135. son pere & six de ses ayeuls avoient été juges. Après avoir étudié les livres des Juifs, il devint disciple d'Averroïës natif aussi de Cordouë, & un des plus grands philosophes qu'aïent eu les Arabes. Averroës a commenté Aristote traduit en Arabe depuis long-temps, & ses commentaires traduits en latin ont servi depuis à nos scolastiques. Moïse s'étant donc attaché à lui fut enveloppé dans sa disgrace; car Averroës fut suspect aux Almohades nouveaux maîtres des Musulmans d'Espagne. On dit même que Moïse pour se mettre à couvert de la persécution, fit profession du Mahometisme, demeurant Juif en secret. Enfin il quitta l'Espagne, passa en Egypte & reprit la profession ouverte de Judaïsme. Il s'établit à Foustat près Caire, où il exerça la medecine avec grande réputation, étant protegé par le Cadi Fadel.

AN. 1173.

Buxtorf. pref. in more. Nevach.

Bibl. Orient. p. 719.

Abulfar. p 297.

Bibl. Orient. p. 538.

Moïse aïant cultivé sa raison par la philosophie & les mathématiques, s'éleva au dessus des autres Juifs, qui n'étudioient que leurs traditions mêlées de fables, & prit une méthode plus serieuse. Entre un grand nombre de livres qu'il a composé, il y en a deux forts celebres. Le premier intitulé Jadhazaca, comprend toute la doctrine du Talmud, c'est-à-dire la jurisprudence civile & canonique des Juifs, distribuée par ordre, & expliquée clairement en un pur Hebreu. L'autre ouvrage intitulé Moré nevochim, est une clef pour entendre les pas-

Bibl. Rabb. p. 345.

p. 399.

AN. 1173. sages difficiles de l'écriture, par la distinction des divers sens, litteral, metaphorique, anagogique, allegorique : contre ceux qui prenant trop grossierement les expressions de l'écriture, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient dans d'autres erreurs. Moïse composa cet ouvrage en Arabe, qui étoit sa langue maternelle ; & R. Salomon-ben-Tibon le traduisit en Hebreu du vivant de l'auteur, & avec son approbation. Les Juifs Francs, tant ceux qui demeuroient à Antioche, à Tripoli & aux autres villes d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, aïant eu par ce moïen connoissance de ce livre, en furent très-mal contens : ne pouvant souffrir que l'on emploïât la philosophie d'Aristote à expliquer la religion. Celui qui se déclara le plus contre Moïse fut un R. Salomon de Monpellier, avec deux de ses disciples, qui prétendirent que son livre devoit être brûlé : mais il fut soûtenu par d'autres sçavans Juifs, particulierement à Narbonne, ce qui produisit une espece de guerre civile entre les synagogues, qui s'excommunioient reciproquement, & ce schisme dura quarante ans. Toutefois la réputation de Moïse fils de Maïmon a prévalu, & les Juifs osent bien dire que c'est le plus grand homme qui ait paru depuis Moïse le législateur. Il mourut à soixante & dix ans en 1201.

Mr. Morin. II. Exercit. bibl. 14. c. 1.

Simon. Crit. V. nst. 1. c. 30 31.

Son principal défenseur fut R. David Kimhi, le plus fameux grammairien des Juifs, qui avoient emprunté cet art des Arabes, & ne l'avoient cultivé que depuis cent cinquante ans. R. David étoit Espagnol & composa sa grammaire nommée Mi-

col vers l'an 1200. C'est ce que j'ai crû devoir dire des Rabins du douziéme siecle; dont les noms sont les plus connus dans les écoles Chrétiennes.

XLV. Richard élû archevêque de Cantorberi.

Gervas. Chr. 1172.

En Angleterre le siege de Cantorberi étoit toûjours vacant, quoi qu'Odon prieur du chapitre eut fait dès l'année précedente tout son possible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour successeur à Thomas quelque homme ferme & imitateur de sa conduite; il vouloit faire élire l'évêque de Baieux, homme simple & à qui il étoit facile de faire changer de sentiment. Enfin on tint à Londres une assemblée des évêques d'Angleterre au mois de Février 1173. où le prieur Odon se trouva avec quelques-uns des moines, & ils élurent solemnellement Roger abbé du Bec. Les evêques y consentirent, on eut aussi l'agrément du roi, mais on ne pût jamais resoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi & les légats l'en pressassent instamment; & il fut déchargé de l'élection à sainte Barbe en Auge le jeudi saint cinquiéme jour d'Avril. Vers la fin du même mois les évêques & le clergé d'Angleterre furent encore convoquez à Londres pour remplir les sieges vacans, qui étoient au nombre de sept. On élut premierement six évêques au gré du roi & des courtisans, sçavoir Richard archidiacre de Poitiers pour Vinchestre; pour Eli Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi; pour Herfoad Robert Follot archidiacre d'Oxford; pour Bath Renaud archidiacre de Salisburi & fils de Josselin évêque de la même église; pour Lincolne

V. Gauduin.

AN. 1173.

Geofroi fils naturel du roi, qui joüit sept ans des revenus de cette église dont il étoit archidiacre, sans être sacré évêque; pour Chichestere on élut Jean de Grenford doïen de la même église.

A la fin on parla d'élire un archevêque de Cantorberi. Le prieur Odon demanda qu'il fut tiré du sein de l'église même; & après plusieurs propositions on convint de consulter le roi qui étoit en Normandie: puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Oüestminster, on élut canoniquement Richard prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie, & après avoir étudié les arts liberaux il fut reçu moine dans l'église de Cantorberi. Il servit l'archevêque Thibaut en qualité de chapelain avec S. Thomas; & comme il se rendoit agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de S. Martin de Douvres dépendant de l'église de Cantorberi. Il fut élû archevêque le dimanche de l'octave de la Pentecôte, qui étoit le troisiéme jour de Juin. Le samedi suivant il fut reçu solemnellement à Cantorberi, où tout étoit prêt pour le sacrer le lendemain: quand on apporta une lettre du jeune roi adressée au chapitre de Cantorberi, où il disoit: J'ai appris que mon pere prétend établir dans votre église & dans celle de la province des personnes peu convenables, & parce qu'on ne le peut faire sans mon consentement puisque je suis sacré roi, j'en ai appellé au saint siege & dénoncé mon appel aux cardinaux légats Albert & Theoduin, qui, comme personnes prudentes, y ont déferé: j'ai aussi signifié mon appel aux évêques de

Gervas. act. pontif. p. 1613. Monast. Ang. t. 2. init.

Londres, d'Exceſtre & de Vorcheſtre, & je le réïtere en votre preſence. Cet appel obligea à differer le ſacre de Richard : il envoïa des députez au pape, & peu de temps après alla lui-même le trouver. AN. 1173.

XLVII. Guerre civile en Angleterre.

Dès la mi-carême le jeune roi Henri III. ſoutenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi ſon pere, avec ſes deux freres Richard & Geofroi ; & la reine Alienor leur mere étoit de la partie. Guillaume roi d'Ecoſſe, le comte de Flandres Philippe ſon frere, Matthieu comte de Boulogne & Thibaud comte de Champagne, entrerent dans les interêts du jeune Henri ; & cette guerre civile des enfans contre le pere fut regardée comme une punition divine du meurtre de S. Thomas de Cantorberi. Elle dura juſqu'à l'automne de l'année ſuivante, & le roi Henri II. ainſi attaqué par ſes enfans, écrivit une lettre au pape Alexandre, où il dit : Je me jette à vos genoux pour vous demander conſeil. Le roïaume d'Angleterre eſt de votre juriſdiction, & quant au droit féodal je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le ſouverain pontife, & puiſqu'il n'uſe point des armes materielles, qu'il defende le patrimoine de S. Pierre par le glaive ſpirituel. C'eſt ainſi que Pierre de Blois faiſoit parler ce prince pour lequel il compoſa cette lettre.

ap. Pet. Bleſ. ep. 136.

XLVIII. Canoniſation de S. Bernard.

Il y avoit déja plus dix ans que l'on pourſuivoit la canoniſation de S. Bernard, dont la ſainteté avoit tellement éclaté par ſes vertus & ſes miracles. Le pape Alexandre étant à Paris en 1163. en fut ſollicité par pluſieurs perſonnes conſiderables,

to. op. S. Bern. p. 1341. t. 10. conc. p. 1376.

AN. 1174.

qui souhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit celebrer à Tours. Le pape y étoit favorablement disposé, mais il survint une grande multitude de personnes, qui demandoient la même grace pour diverses provinces, & le pape ne jugeant pas possible de les satisfaire tous, resolut, pour éviter le scandale, de differer la canonisation de S. Bernard. Enfin dix ans après les moines de Clairvaux & plusieurs autres personnes du premier rang aïant renouvellé leurs instances; le pape de l'avis des cardinaux, le canonisa solemnellement, & ordonna que sa fête seroit celebrée publiquement le jour de sa mort. C'est ce qui paroît par quatre bulles dattées d'Anagni le dix-huitiéme de Janvier 1174. La premiere adressée à tous les évêques, les abbez & les autres prélats de France; la seconde au roi Louis, à qui le pape recommande la protection du monastere de Clairvaux, où repose le corps du saint. La troisiéme à tous les abbez de Cîteaux, la quatriéme à Gerard abbé de Clairvaux & à sa communauté. C'est ainsi que saint Bernard fut canonisé vingt ans & cinq mois après sa mort.

XLVIII.
Fin de S. Pierre de Tarentaise.

Vita c. 5. Bol. 8. Maj. to. 13. p. 333. Rob. de Mont. 1174.

Vers le même temps le pape envoïa en France saint Pierre archevêque de Tarentaise, pour travailler à reconcilier les deux rois de France & d'Angleterre, dont la division causoit tant de maux; la mort des hommes, la désolation des païs, la ruine des églises. Quand le saint prélat reçut cet ordre du pape, il déliberoit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux, pour avoir dequoi mieux assister les pau-

vres,

vres. Henri abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, & enfin cardinal évêque d'Albane, consulté sur ce sujet, representa à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ses visites à pied dans l'étenduë de sa province; mais qu'il lui seroit impossible de faire ainsi les voyages les plus longs qu'il ne pourroit éviter. Là-dessus arriva le courier du pape apportant l'ordre d'aller en France avec toute la diligence possible. Le prélat se mit donc en chemin & fit plusieurs miracles en ce voyage, où l'abbé de Cîteaux l'accompagnoit.

AN. 1174.

Il trouva le roi Louis à Chaumont en Vexin avec le jeune roi Henri son gendre, qui accourut au-devant du saint prélat, & dès qu'il le vit il descendit de cheval, courut lui embrasser les pieds, & malgré sa résistance lui ôta sa chape dont plusieurs avoient deja coupé des pieces. Et comme les moines qui accompagnoient l'archevêque demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans son trésor, il répondit : Vous parleriez autrement si vous sçaviez combien de malades ont été guéris par sa ceinture que j'ai reçûë ces années passées. Le saint prélat fit plusieurs miracles depuis son arrivée . & guérit entr'autres un enfant de douze ans, aveugle depuis sept, en presence des deux rois & du comte de Flandre. Il fit approcher cet enfant, que les officiers des rois repoussoient avec sa mere; lui mit dans la main un denier, & ayant moüillé ses doigts de sa salive, lui fit le signe de la croix sur les yeux & sur la tête, & pria un peu. Les rois & les autres le regardoient & se demandoient s'il le

Digitized by Google

AN. 1174. faisoit serieusement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenoit, & les hommes, & dit : Ma mere, je vois, je vois tout. Elle se tournant vers l'archevêque comme si ç'eut été un autel, se mit à genoux, étendit les mains & leva les yeux au ciel priant ardemment. Le roi de France examina le miracle & en ayant reconnu la verité, se mit à genoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puissance de Dieu : lui baisa la tête & les yeux, & lui donna son offrande dans la main.

Le jour des cendres, qui cette année 1174. fut le sixiéme de Février, les deux rois se rendirent au monastere de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, situé dans la forêt de Lions en Normandie. Le saint archevêque y officia & donna les cendres aux deux rois. Il y guérit un chevalier, qui depuis longtemps avoit perdu un œil par une blessure. Il fit encore d'autres miracles à Gisors, dans l'abbaye d'Yere & à Hautebruïere ; mais ce fut tout le fruit de son voyage, & il ne réussit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le pape l'avoit envoyé. A son retour il tomba malade ; & fut obligé de s'arrêter au monastere de Belleval au diocese de Besançon. Il y mourut le jour de l'exaltation de la sainte Croix quatorziéme de Septembre de la même année 1174. & fut enterré le troisiéme jour par Ebrard archevêque de Besançon, accompagné de plusieurs abbez. Il avoit vêcu soixante & treize ans, & rempli le siege de Tarantaise pendant trente-trois ans. L'église honore sa memoire le huitiéme jour de Mai.

V. Pag. anno. 1174. n. 12. Sup. l. LXVIII. n. 73.

AN. 1174.

XLIX. Richard de Cantorberi sacré. *Roger. Hoüed. p. 538. Gervas. an. 1174.*

Cependant Richard élu archevêque de Cantorberi & Renaud élu évêque de Bath, arriverent en cour de Rome, pour demander au pape la confirmation de leur élection, & de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouverent de puissans adversaires; sçavoir, les envoïez du roi de France & ceux du jeune roi d'Angleterre, à la tête desquels étoit un docteur d'Orleans nommé Bertier. Le pape se plaignit fortement de l'absence des autres évêques élus, particulierement de Geoffroi Ridel évêque d'Eli : enfin après plusieurs contestations il confirma l'élection de l'archevêque Richard le dimanche de *Quasimodo* dernier jour de Mars 1174. & le dimanche suivant il le sacra : puis un autre jour il lui donna le pallium, & quelque temps après la primatie & la légation en Angleterre, pour pouvoir réprimer par les censures les rebelles contre le roi pere.

L. Penitence du roi d'Angleterre. *Gervas. & Roger.*

Mais la guerre ne laissoit pas de continuer, & les Ecossois & les Gallois, peuples feroces & anciens ennemis des Anglois, la faisoient avec la derniere cruauté; jusques à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes & en tirer les enfans à la pointe de leurs lances. Le roi pere se voyoit abandonné presque de tous ses sujets; & n'avoit plus gueres à sa suite que des étrangers qu'il payoit largement. Ainsi pressé de tous côtez & desesperant presque de conserver ses états de deçà la mer : il voulut sauver au moins l'Angleterre & y passa au commencement de Juillet. Mais quand il y fut arrivé, il alla d'abord à Cantorberi faire *Gesta post. mart.*

Digitized by Google

AN. 1174. satisfaction au saint martyr : & le vendredi douziéme du même mois il partit de l'église de saint Dunstan, qui est assez loin hors de la ville, revêtu seulement sur la chair d'une pauvre tunique de laine, & marchant nuds pieds les ruës crottées. Il vint ainsi jusques au tombeau du saint, où il se tint prosterné recevant des coups de verges de la main de tous les évêques & les abbez qui étoient presens, & de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour & la nuit suivante en priere, & sans prendre aucune nourriture. Après les matines il visita tous les autels de l'église haute & les corps saints qui y étoient, puis il revint au tombeau de saint Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour il demanda une messe en l'honneur du même saint Thomas, & l'entendit, puis il sortit de Cantorberi avec joye, & le dimanche il arriva à Londres.

Le même jour samedi treiziéme de Juillet pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Ecosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'Yorc; & le jeune roi qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandres, sçachant que son pere y étoit, demeura en Normandie, & s'attacha au siége de Roüen avec le roi de France. Ainsi trois semaines après le pelerinage du roi au tombeau de saint Thomas, la guerre cessa en Angleterre. Ce prince repassa en Normandie vers la saint Laurent, pour venir au secours de Roüen: benissant Dieu & saint Thomas, & menant avec

lui le roi d'Ecosse & trois comtes ses prisonniers.

AN. 1174.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de Cantorberi Richard, qui étoit venu de Rome, & se trouva à son débarquement près de Caën; & le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat étant à Caën excommunia par l'autorité du pape tous les ennemis du roi, sans en excepter personne, pas même le roi son fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque passa ensuite en Angleterre & arriva le samedi cinquiéme d'Octobre à Cantorberi, où le lendemain il sacra les quatre évêques de Vinchestre, d'Eli, d'Herford & de Chichestre. Il se contenta de prendre le serment de Renaud évêque de Bath, qui avoit été sacré à saint Jean de Maurienne en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le siége de Roüen, & reçut en ses bonnes graces ses enfans rebelles en une conference tenuë le lendemain de la saint Michel dernier jour de Septembre. Ainsi la paix fut rétablie dans tous ses états.

Petr. Blesf. ep. 69.

Id. ep. 47.

Gervas.

LI. Albert archev. de Salsbourg déposé.

En Allemagne l'empereur Frideric tint à Ratisbonne le vingt-sixiéme de Mai, une cour la plus celebre que l'on se souvient d'avoir jamais vûë en Baviere. Il s'agissoit de fixer l'état de l'église de Salsbourg, dont l'archevêque Albert attaché au pape Alexandre & odieux à l'empereur, s'étoit inutilement presenté deux ans auparavant à une diette que l'empereur avoit tenuë dans la ville même de Salsbourg. Il se presenta à celle-ci avec son oncle Henri duc d'Autriche. Ce prelat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladislas roi de

Chron. Reicherst. an. 1172. 1174.

AN.1170. Boheme son pere arrivée l'année précedente 1173. car l'empereur s'étoit emparé de la Boheme. D'ailleurs plusieurs prélats de Baviere s'étoient élevez contre leur métropolitain, & avoient envoyé secretement au pape des accusations contre lui, demandant sa déposition: mais le pape mieux instruit par la plûpart des prélats de la province, soûtenoit l'archevêque Albert.

En cette diette de Ratisbonne le plus grand adversaire d'Albert étoit Richer évêque de Brixen; qui ayant été élu sans son consentement, fut aussi sacré malgré lui en cette même assemblée par l'évêque de Gurc. Le lendemain Richer engagea tous les prelats qui étoient presens à déposer Albert, suivant l'intention de l'empereur, & tous les seigneurs y consentirent excepté le duc d'Autriche. Aussi-tôt on elut pour remplir le siege de Salsbourg Henri prevôt de Berthesgad. On l'intrônisa, l'empereur lui donna l'investiture, & tous les seigneurs qui tenoient des fiefs de cette église lui en firent hommage, à commencer par le duc de Baviere & le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats & d'ecclesiastiques qui ne prirent point de part à cette élection à cause de son irrégularité: car la personne de Henri leur eut été agreable si le siege eut été vacant. Il témoignoit beaucoup de pieté, il avoit de la prudence & de l'éloquence, & avoit été élevé dès l'enfance dans la discipline de l'église; ensorte que ces qualitez lui attiroient l'estime tant des ecclesiastiques que des seculiers.

L'archevêque Albert ainsi opprimé porta ses plaintes au pape Alexandre, & lui envoya Erchempold son chapelain chanoine de Reicherperg, qui avoit déja été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du pape, dattées d'Anagni le huitiéme de Septembre. La premiere à l'archevêque Albert, la seconde à Conrad archevêque de Maïence & son légat en Allemagne, la troisiéme au prevôt & au chapitre de Salsbourg. Par ces lettres le pape casse la déposition d'Albert, comme faite contre tout droit divin & humain, & par attentat sur l'autorité du saint siege; il ordonne à son légat de prescrire à l'évêque de Gurc, à celui de Brixen, & au prevôt Henri, un terme dans lequel cet intrus soit obligé de retourner à son église sous l'obéïssance de son archevêque: à laquelle il ordonne au chapitre de Salsbourg de revenir incessamment. Il est remarquable que les deux évêques de Gurc & de Brixen pretendoient avoir élû le prevôt Henri sous l'obéïssance du pape Alexandre; comme le pape le témoigne dans ces lettres. Toutefois elles furent sans effet par l'opposition de l'empereur, & Henri demeura quatre ans en possession du siege de Salsbourg. AN. 1174

LII. Lambert le Begue à Liege.

Aegid. c. 52. M Chr. Belg. p. 193.

Raoul évêque de Liége successeur d'Alexandre étoit possedé d'une telle avarice qu'il faisoit vendre les prébendes en plein marché. Un saint prêtre nommé Lambert & surnommé le Begue, parce qu'il l'étoit en effet, ne put souffrir ce scandale, & commença à déclamer contre, & contre

AN. 1174. les mœurs corrompuës du clergé. Il avoit peu de lettres, mais il éloit animé d'un grand zele : toute la ville fut émuë de ses prédications, on le suivoit en foule, & il convertit plusieurs pécheurs. Les principaux du clergé en furent indignez, & ayant déliberé ensemble, ils s'adresserent à l'évêque ; qui envoya l'arrêter prisonnier. Comme on le menoit par l'église de N. Dame, quelques prêtres & quelques clercs le piquoient de leurs stilets & l'égratignoient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel & dit en soupirant : Helas ! le temps approche où les pourceaux foüilleront la terre sous toi. Ce qui fut confirmé par l'évenement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne : où il traduisit les actes des apôtres de Latin en François. Ensuite, suivant le conseil du clergé, l'évêque consentit que Lambert fut envoyé à Rome pour faire punir sa temerité de s'être attribué l'autorité de prêcher ; mais le pape Alexandre, connoissant sa bonne intention, & qu'on ne le poursuivoit que par envie, lui donna la permission de prêcher & le renvoya chez lui. Il avoit assemblé des femmes & des filles à qui il avoit persuadé de vivre en continence, & que de son nom il appella les Beguines ; & cette institution continuë dans les Païs-Bas ; où l'on voit avec édification plusieurs communautez des personnes de ce sexe, qui sans engagement de vœu perpetuel, vivent ensemble s'appliquant à la priere & au travail. Lambert le Begue mourut à Liege en 1177. & fut enterré dans l'église de saint Christophe qu'il avoit bâtie.

La

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois le pere & le fils y retournerent ensemble au mois de Mai de l'an 1175. Arrivant à Londres ils trouverent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile, comme il fit le dimanche avant l'Ascension dix-neuviéme jour de Mai dans l'église de S. Pierre de Oüestminster. Tous les évêques suffragans de Cantorberi s'y trouverent, excepté celui de Vorchestre qui étoit malade, & celui de Norvic qui étoit mort. Richard y présidoit comme archevêque, primat & légat du saint siége. A sa droite étoit l'évêque de Londres, comme doyen de l'église de Cantorberi; à sa gauche l'évêque de Vinchestre, comme chantre de la même église: ensuite les autres évêques & les abbez selon l'ordre de leur sacre. L'archevêque fit un sermon éloquent, puis il fit lire les canons que l'on avoit dressez du consentement du roi & des seigneurs. Ils sont au nombre de dix-neuf, tirez la plûpart des anciens conciles; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable.

AN. 1175.

LIII. Concile de Londres.

Gervas. p. 1429. tom. 10. conc. p. 1461. Roger. p. 542.

Défense à ceux qui sont dans les ordres sacrez d'exercer des jugemens de sang, c'est-à-dire, où il échet mutilation de membres, peine alors trèsfrequente. Défense à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prevôt séculier; c'est que l'ignorance des laïques obligeoit de donner à des clercs les charges de judicature. Les causes de séculiers, où il s'agit de peine corporelle, ne seront point traitées dans les églises ou les cimetieres, qui sont au contraire des asiles pour les criminels. Les

c. 3.

c. 6.

AN. 1175. moines & les clercs ne feront aucun trafic : les moines ne tiendront point de fermes ; & les laïque ne tiendront point à ferme des bénéfices.

c. 10. c. 14. Dans les causes pécuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu sera condamné aux dépens envers sa patrie. c. 15. On n'ajoûtera point d'autre préface à la messe outre les dix qui sont en usage dans l'église ; & ce sont les mêmes que nous disons encore à present. c. 16. On ne donnera point l'eucharistie trempée sous prétexte de rendre la communion plus complette. C'étoit donc dès-lors l'usage le plus commun de ne prendre que l'espece du pain. c. 17. On ne consacrera que dans un calice d'or ou d'argent, non d'étain. Les mariages clandestins sont défendus, & ceux des enfans au-dessous de l'âge prescrit par les loix & les canons, c. 18. 19. sont déclarez nuls. C'est qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs enfans dès le berceau.

En ce concile les clercs de Roger archevêque d'Yorc citerent l'archevêque de Cantorberi, pour répondre devant le pape sur deux prétentions de leur prélat, sçavoir qu'il pouvoit faire porter sa croix dans la province de Cantorberi, & que les quatre évêchez de Lincolne, de Chestre, de Vorchestre & d'Herford devoient être suffragans d'Yorc.

Roger. p. 544. Gervas. p. 1432. Geofroi évêque de saint Asaf au pays de Galles préssé par la pauvreté & par les ravages des Gallois s'étoit retiré en Angleterre, où le roi Henri l'avoit reçu favorablement, & lui avoit donné en garde l'abbaïe d'Abendon qui étoit vacante ; pour

en joüir jusques à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans son siége. Le clergé de S. Asaf se plaignit au concile de Londres que Geofroi ne vouloit point retourner à son église, quoiqu'il en eut été admonesté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger de l'avis du concile, lui ordonna de retourner, ou de renoncer à l'évêché ; & Geofroi prit ce dernier parti, esperant que l'abbaye lui demeureroit. Il résigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant son anneau & sa crosse ; & l'archevêque sacra en sa place évêque de S. Asaf un docteur nommé Adam Gallois de nation. Le roi donna aussi l'abbaye d'Abendon à un moine : ainsi Geofroi perdit l'un & l'autre. On croit que c'est le même que Geofroi Artus ou de Manmouth qui à écrit une histoire des anciens Bretons depuis le roi Brutus le Troyen jusqu'au roi Artus, rempli de quantité de fables ; & qui a traduit les propheties de Merlin.

AN. 1175.

V. Guill. Neubrig. poëm. Goduin. p. 654. Cavec. p. 469.

LIV. Exemptions des Moines.

Les moines de Malmesburi ayant élu un abbé, l'évêque de Sarisberi, qui étoit le diocésain, lui défendit de la part du pape de recevoir d'autre que de lui la bénédiction abbatiale. L'abbé ne laissa pas d'aller secretement au pays de Galles, & de se faire benir par l'évêque de Landaf. L'évêque de Sarisberi s'en plaignit à Richard archevêque de Cantorberi qui suspendit l'évêque de Landaf, & le nouvel abbé, jusques à ce qu'ils eussent justifié leur conduite. Les parties étant donc venuës en sa présence, & ayant produit leurs privileges : l'archevêque ne trouva rien qui dispensât l'abbé de

Digitized by Google

la dépendance de l'évêque de Sarisberi, sinon une
AN. 1175. bulle d'exemption suspecte de fausseté par le sceau & par le stile. Après que l'on eut oüi les têmoins & vû les piéces, l'archevêque exhortoit les parties à la paix & l'évêque ne s'en éloignoit pas ; mais l'abbé refusa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archevêque, disant qu'il ne devoit répondre qu'au pape ; & en se retirant il ajoûta avec indignation : Les abbez sont bien lâches, & bien miserables de ne pas anéantir la puissance des évêques, puisque pour une once d'or par an ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

Petr. Bles. ep. 68. L'archevêque Richard en prit occasion d'écrire au pape Alexandre pour se plaindre des exemptions au nom de tous les évêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin : les abbez s'élevent contre les primats & les évêques : ils ne veulent avoir personne qui réprime leurs désordres, ni qui s'oppose à leurs desirs. De-là vient que les biens de la plûpart des monasteres sont au pillage : les abbez ne songent qu'à faire bonne chere & vivre en paix, & les moines comme n'ayant point de chefs s'abandonnent à l'oisiveté, & aux vains discours, ensorte que si vous entendiez leurs disputes tumultueuses, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remediez promptement à ce mal, il est à craindre que les évêques ne se retirent aussi de la sujetion des archevêques, les doyens, & les archidiacres de celle de leurs prélats, & qu'il n'y ait plus enfin de subordination. Qu'est-ce qu'exempter les abbez de la jurisdiction des évêques, sinon autoriser la ré-

volte & armer les enfans contre leurs peres ? Quelle justice y a-t'il que le pape accorde des graces au préjudice des évêques, en leur ôtant ce qui leur appartient ? Je sçai que les papes ont accordé la plûpart de ces exemptions pour la paix des monasteres & à cause de la tyrannie des évêques : mais le contraire est arrivé : car les monasteres qui ont obtenu cette damnable liberté, soit par l'autorité du pape, soit, comme il est plus ordinaire, par de fausses bulles, sont tombez dans un plus grand trouble & une plus grande pauvreté. C'est pourquoi plusieurs maisons très-célébres pour leur sainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, ou les ont aussi-tôt rejettées. Ainsi parloit l'archevêque de Cantorberi, ou plûtôt Pierre de Blois sous son nom. Au reste le monastere de Malmesburi étoit alors si peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du siécle suivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV. de l'an 1248.

Monast. Angl. tom. 1. p. 53.

IV. Alexandrie évêché.

Acta Alex. ap. Bar. 1174. 1175.

Dès le mois de Septembre de l'année 1174. l'empereur Frideric étoit entré en Lombardie pour la cinquiéme fois ; & il passa l'hyver attaché au siége de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé de lever au bout de quatre mois, le jour de Pâques treiziéme d'Avril 1175. Il se retira à Pavie, d'où il envoya aux évêques de Porto & d'Ostie, & au cardinal de S. Pierre-aux-Liens, pour faire au pape des propositions de paix. Le pape envoya ces trois cardinaux à Pavie, l'empereur nomma Philippe élu archevêque de Cologne avec son chancelier, & son protonotaire, pour traiter avec les

AN. 1175. légats & les recteurs des villes de Lombardie : mais on ne pût rien conclure, & on crut que l'empereur n'avoit engagé cette négociation, que pour gagner du tems & suspendre pendant l'été les armes victorieuses des Lombards.

Ital. sacra. to. 4. p. 449. Act. ap. Bar. 1175.

Cependant le pape voulant récompenser la ville d'Alexandrie de sa fidélité envers le saint siége, à la priere de S. Galdin archevêque de Milan, des évêques de la province, & des magistrats de Lombardie, érigea cette nouvelle ville en évêché, & lui donna pour premier évêque Ardoüin soudiacre de l'église Romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir été sacré. Au contraire pour punir la ville de Pavie d'avoir adheré long-tems à l'antipape Octavien & à l'empereur Frideric excommunié, le pape priva son évêque du droit de faire porter la croix devant lui & du pallium.

LVI. Ordre militaire de S. Jacques. *tom. 10. co. p. 1378.*

La même année le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de S. Jacques en Espagne composé de clercs & de chevaliers, les uns gardant le célibat, les autres mariez, dont les femmes étoient comptées pour sœurs de l'ordre. Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la religion Chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandes & plusieurs commandeurs ; ils vivoient en commun sans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidéles de Jerusalem : ils étoient liez à l'ordre, & ne pouvoient revenir au siécle, ni passer à un autre ordre sans la permission du maî-

tre mais les veuves des chevaliers pouvoient se marier. Tout ce qu'ils avoient conquis, qui leur avoit été donné, appartenoit à l'ordre; pourvû qu'il eut été possedé par les Sarrasins de tems immémorial, nonobstant les titres anciens que l'on eut pû produire. Les clercs de l'ordre devoient vivre en communauté portant le surplis, administrer les sacremens aux chevaliers, & instruire les enfans. Ils devoient gouverner les églises nouvelles bâties par l'ordre, & elles étoient exemptes à l'égard des évêques de dîme & de toutes redevances. Tout l'ordre étoit exempt des interdits generaux, & ceux qui le composoient ne pouvoient être interdits ni excommuniez que par un légat *à latere*; ce qui s'étendoit à leurs familles & leurs serviteurs. En reconnoissance de ce privilége, l'ordre devoit payer au pape tous les ans dix malaquins, sorte de monnoye d'Espagne. C'est ce qui paroît par la bulle du pape Alexandre souscrite par treize cardinaux, & dattée de Ferentino le cinquiéme de Juillet 1175.

AN. 1175.

LVII. Hugucion légat en Angleterre. *Gervas. ann.* 1175.

Le roi d'Angleterre étoit mal satisfait de la reine Alienor son épouse, par le conseil de laquelle ses enfans lui avoient fait la guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une forteresse, & vouloit même la répudier; & on crut que c'étoit le principal sujet pour lequel il demanda au pape un légat. Le pape lui envoya Hugues ou Hugucion cardinal diacre du titre de S. Ange, c'est-à-dire, de S. Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre à la fin du mois d'Octobre 1175. & fut reçu avec grand honneur par le roi, qui vouloit ga-

AN. 1176.

gner ses bonnes graces. Dès son arrivée il permit au roi de poursuivre devant ses officiers laïques les clercs accusez d'avoir chassé dans ses bois ; ce qui fut trouvé très-mauvais par le clergé d'Angleterre ; & on accusa le légat de s'être laissé gagner par les libéralitez du roi.

Roger. p. 550. to. 10. p. 1469.

Au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire, à la conversion de S. Paul vingt-cinquiéme de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Northampton une grande assemblée de prélats & de seigneurs, où vint Guillaume roi d'Ecosse, qu'il avoit délivré de prison à de dures conditions ; & l'avoit obligé à lui rendre hommage, & fait promettre aux évêques du pays de reconnoître pour superieur l'archevêque d'Yorc. Il vint donc à cette assemblée par ordre du roi Henri ; amenant avec soi Richard évêque de S. André, Josselin évêque de Glascou ; & tous les autres évêques, abbez & ses seigneurs d'Ecosse. Le roi d'Angleterre leur ordonna de faire à l'église Anglicane la même soûmission qu'ils avoient accoûtumé de faire sous les rois ses prédécesseurs. C'est qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecosse. Roger archevêque d'Yorc soûtint que l'évêque de Glascou & celui de Oüittern ou Maison-blanche lui étoient soûmis, & produisit pour le prouver des bulles des papes ; mais l'évêque de Glascou, soûtint que son église étoit fille speciale de l'église Romaine, & exempte de tout archevêque. Richard archevêque de Cantorberi prétendoit de son côté que toutes les églises d'Ecosse devoient être soûmises à la sienne ; c'est pourquoi

Robert de Mon. te. ann. 1175.

quoi il persuada au roi de renvoyer les évêques Ecossois sans qu'ils fissent aucune soûmission à l'église Anglicane. AN. 1176.

Le quatriéme dimanche de Carême, qui cette année étoit le quatorziéme de Mars, le légat Hugucion convoqua un concile à Londres, où Roger archevêque d'Yorc prétendit avoir la préseance sur l'archevêque de Cantorberi; fondé sur une lettre de S. Gregoire, où il dit, que l'évêque de Londres & celui d'Yorc devoient suivre entre eux le rang de leur ordination. Car il soûtenoit que ce qui étoit dit de l'evêque de Londres devoit s'entendre de celui de Cantorberi, & dans le fait Roger étoit ordonné archevêque long-tems avant Richard. Le jeudi suivant les deux rois le pere & le fils étant présens au concile qui se tenoit à Oüestminster dans la chapelle de l'infirmerie, le légat comme président s'assit au milieu sur un siege élevé: Richard archevêque de Cantorberi se mit à sa droite comme primat: mais Roger archevêque d'Yorc voulut se mettre entre deux, & s'assit sur les genoux de Richard. Quelques évêques & d'autres tant clercs que laïques l'en ôterent, & le jetterent par terre: on l'attaquoit de tous côtez à coups de poing & de bâton, quand l'archevêque Richard le retira. Roger se leva avec sa chape déchirée dans le tumulte, & se jetta aux pieds du roi, lui demandant justice de Richard. Cependant plusieurs crioient: Va, traître, va, tes mains sont encore teintes du sang de saint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plainte de Roger: on appella au pape de part & d'autre, puis

to. 10. p. 1470. ex Rog. Gervas. p. 1413. Radulf. Dic. p. 588.

Sup. liv. LXXVII. n. 37. Greg. XII. ep. 15.

AN. 1176. on s'en désista. Ainsi le concile fut rompu, & le légat se retira voyant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Ensuite à la poursuite du roi les deux archevêques convinrent d'une surséance de cinq ans sur tous les differends, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les contestations entr'eux & leurs églises; se soûmettant à l'arbitrage de l'archevêque de Roüen, & des évêques du royaume de France.

LVIII. Vivien légat en Ecosse. *Gervas.*

Le légat Hugucion sortit d'Angleterre vers la S. Pierre à la fin de Juin; & le mois suivant arrriva un autre légat, sçavoir Vivien prêtre cardinal destiné pour l'Ecosse & les isles voisines, & pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoya Richard évêque de Vinchestre, & Geoffroi évêque d'Eli, pour lui demander de quelle autorité il avoit ose entrer dans son royaume sans sa permission. Le légat épouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa légation contre la volonté du roi; ainsi on lui permit de passer, & le roi lui donna escorte, & le défraya jusqu'à ce qu'il arrivât sur les terres du roi d'Ecosse. Il y célebra l'année suivante un concile, où il suspendit Christien évêque de la Maison-blanche pour n'être pas venu au concile; mais Christien ne s'effraya pas de cette censure, ayant la protection de Roger archevêque d'Yorc dont il étoit suffragant. D'Ecosse le légat Vivien passa en Irlande, & tint à Dublin un concile general de toute l'isle; mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il esperoit, & retourna en Ecosse.

to. 10. c. p. 1481 1739. G. Neubrig. III. c. 9.

Le jour de la Magdeleine vingt-deuxiéme de

AN. 1176.

Juillet 1176. arriverent à Cantorberi, le doyen, le chantre, & le Chancelier de l'église de Chartres : pour demander au nom de tout le chapitre Jean de Sarisberi qu'ils avoient élu leur évêque. Guillaume aux-blanches-mains beau-frere du roi Loüis le jeune gardoit depuis huit ans en commende par dispense du pape l'évêché de Chartres avec l'archevêché de Sens, dont il avoit été pourvû dès l'année 1168. & ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sarisberi, tant à cause de son mérite personnel, qu'en considération de S. Thomas de Cantorberi dont il avoit été un des principaux confidens, compagnon de son exil, & de ses souffrances. Les députez de Chartres étant donc arrivez à Cantorberi, & ayant lû publiquement les lettres de leur chapitra, du roi de France, & de l'archevêque de Sens, le chapitre de Cantorberi en l'absence de l'archevêque, leur remit Jean de Sarisberi affranchi de tous les engagemens qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenerent en France, il fut sacré à Sens par Maurice évêque de Paris le dimanche huitiéme jour d'Août ; & le dimanche suivant jour de l'assomption de Notre Dame, il fut intrônisé solemnellement à Chartres, dont il tint le siége quatre ans.

LIX. Jean de Sarisberi évêque de Chartres.

Radulf. de Dicet p. 592.

Sup. n. 9.

Petr. Cell. VIII. ep. 2.

Le même jour que Jean fut sacré, Guillaume archevêque de Sens, prit possession du siége de Rheims, où il fut transferé par l'autorité du pape. L'archevêque Henri frere du roi Loüis le jeune étoit mort le treiziéme de Novembre l'année précédente 1175. après avoir tenu ce siége quatorze ans ; & Guillaume son successeur le tint vingt-six ans.

Rad. Dicet. p. 592.
Petr. Cell. VIII. ep. 6.

Chr. Rem. t. 1. Bibl. Lab. p. 361. Marlot. 3. c. 44.

Digitized by Google

AN. 1176.

XL. Pierre Comestor.

Otto. de S. Blas. c. 11.

Cl. Ms. ap. Chr. Hemer. p. 40. P. Comes. Prefat.

Pendant que Guillaume aux-blanches-mains étoit archevêque de Sens, Pierre surnommé *Comestor*, c'est-à-dire, le mangeur, lui dédia son fameux ouvrage intitulé, l'histoire scolastique. Il se qualifie prêtre de Troyes, & dit qu'il a entrepris ce travail à l'instante priere de ses amis, & le soumet à la correction de l'archevêque. C'est la suite de l'histoire sainte depuis le commencement de la Genese jusques à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'écriture, & des gloses avec quelques incidens de l'histoire profane. Toutefois cet ouvrage n'est pas purement historique : à l'histoire de la création l'auteur mêle les opinions des théologiens, & des philosophes de son tems touchant le ciel empiré, les quatre élemens, la maniere dont le monde a été formé, & l'état du premier homme. Ainsi de tems en tems il insere à sa narration diverses explications, les supposant vrayes, sans se mettre en peine de les prouver. Il cite Platon, & Aristote, mais en général sans indiquer les endroits de leurs ouvrages. Il cite souvent Joseph l'historien, & rapporte plusieurs histoires profanes sans nommer les auteurs.

Le texte des livres historiques de l'écriture est rapporté dans cet ouvrage presque tout entier, mais l'auteur s'écarte souvent du sens litteral, pour suivre des sens figurez, & des explications arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaises étymologies. Il raconte plusieurs fables affirmativement ; & d'ailleurs il est plein d'expressions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage tout imparfait

Digitized by Google

qu'il est fut reçu avec un tel applaudissement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme le corps de la théologie positive, & mis en paralelle avec le livre des sentences de Pierre Lombard, & le décret de Gratien : ce qui peut avoir donné occasion à la fable cruë pendant long-tems que ces trois auteurs étoient freres. Pierre Comestor après avoir été doyen de l'église de Troyes, fut chancelier de l'église de Paris en 1164. & ayant gouverné quelque tems l'école de théologie il se retira à S. Victor, & mourut en 1179. laissant par son testament aux pauvres, & aux églises tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore son épitaphe.

Rob. S. Mariá. Autis. an. 1179. Hemer. de Acad. Par p. 113.

LXI.
Concile d'Albi. Manichéens.

tom. 10. ep. 1470. Roger. Hoved. p. 155. Catel. Langued. l. 2. p. 356.

L'an 1176. l'archevêque de Narbonne, & plusieurs évêques de sa province tinrent une assemblée, où furent jugez des hérétiques, qui se faisoient nommer les Bons hommes ; & qui étoient soûtenus par la noblesse de Lombers petite ville à deux lieuës d'Albi depuis ruinée : qu'il ne faut pas confondre avec Lombez en Gascogne depuis érigée en évêché. Ce jugement fut prononcé par Giraud évêque d'Albi, suivant l'avis des juges nommez de part & d'autre, & en présence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Nismes, de Toulouse, d'Agde, & plusieurs abbez & personnes distinguées ecclésiastiques & séculieres ; avec un grand peuple d'Albi, de Lombers & d'autres lieux.

Gaucelin évêque de Lodeve, un des juges choisis interrogea ces prétendus Bons-hommes, par ordre de l'évêque d'Albi, qui avoit l'autorité com-

AN. 1176. me diocésain ; & leur demanda premierement s'ils reçevoient la loi de Moïse, & les autres livres de l'ancien testament. Ils répondirent devant tous les assistans qu'ils ne les recevoient point, mais seulement les évangiles, & le reste du nouveau testament. En second lieu, il les interrogea sur leur foi, les invitant à l'exposer. Ils répondirent, qu'ils ne le feroient point s'ils n'y étoient contraints. En troisiéme lieu il leur demanda s'ils croyoient que les enfans fussent sauvez par le baptême. Ils répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point sur cet article, mais qu'ils répondroient par les évangiles & les épitres. Le quatriéme article fut touchant le corps, & le sang de Notre Seigneur. Il leur demanda où il étoit consacré, par qui, qui le recevoit ; & s'il étoit également consacré par un bon, & par un mauvais ministre. Ils répondirent, que ceux qui le recevoient dignement étoient sauvez, ceux qui le recevoient indignement s'attiroient leur damnation ; & ajoûterent, que tout homme de bien tant clerc que laïque le consacroit : prétendant toûjours ne devoir point être contraints à répondre sur leur foi.

Le cinquiéme article fut ce qu'ils pensoient du mariage ; & si l'homme & la femme, usant de la liberté qu'il donne, se pouvoient sauver. Ils ne voulurent répondre autre chose, sinon que cette liberté est accordée à cause de la fornication : sur quoi 1. Cor. VII. 2. ils citerent S. Paul. Le sixiéme article fut de la penitence, si elle étoit salutaire à la fin de la vie : si les gens de guerre blessez à mort pouvoient se sau-

Digitized by Google

ver par ce moyen; si on devoit confesser ses péchez aux prêtres ou aux laïques indifferemment; & de qui parle saint Jacques, quand il dit: Confessez vos péchez les uns aux autres. Ils répondirent, qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils voudroient; & ne voulurent rien dire sur les gens de guerre, parce que saint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore si la contrition du cœur & la confession de la bouche suffisoient, & s'il n'étoit pas nécessaire d'y ajoûter la satisfaction par les jeûnes, les macerations & les aumônes. Ils répondirent que saint Jacques ne parloit que de la confession, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet apôtre, ni rien ajoûter du leur, comme font les évêques.

Jac. v. 16.

Ils dirent encore beaucoup de choses surquoi on ne les interrogeoit point: sçavoir qu'on ne doit faire aucun serment, suivant ce que dit J. C. dans l'évangile, & S. Jacques dans son épitre. Que S. Paul marque les qualitez que doivent avoir les évêques & les prêtres. Si on ne les ordonne pas tels; ce ne sont ni des évêques ni des prêtres, ni des loups ravissans, des hypocrites, & des séducteurs, qui aiment les salutations & les premieres places, & se font appeller docteurs & maîtres contre le précepte de J. C. portant des habits blancs & des anneaux d'or aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné. A quoi ils ajoûterent plusieurs autres reproches injurieux, concluant qu'on ne devoit point leur obéïr, parce que ce n'étoient que des mercenaires & des prêtres semblables à ceux qui livrerent J. C. Ces dis-

Matth. v. 34. Jac. v. 12.

Matth. XXIII. 2.

AN. 1176. cours furent réfutez par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nismes, l'abbé de Sendras & l'abbé de Fontfroide ; qui citerent plusieurs autoritez du nouveau testament ; & après que l'on eut oüi ce qui avoit été dit de part & d'autre, on fit silence & l'évêque de Lodeve prononça ainsi la sentence définitive.

Moi Gaucelin évêque de Lodeve, par ordre de l'évêque d'Albi & de ses assesseurs, je juge que ces prétendus Bons-hommes sont hérétiques ; & je condamne la secte d'Olivier & de ses compagnons, qui est celle des hérétiques de Lombers quelque part qu'ils soient. Ensuite il rapporta les autoritez du nouveau testament, par lesquelles ils étoient convaincus d'héréfie, dont voici les principales.
Matth. v. 17. Sur le premier article J. C. dit : Je ne suis pas ve-
Joan. v. 46. nu abolir la loi, mais l'accomplir. Si vous croyiez
Luc. xxiv. 27. à Moïse vous me croiriez aussi. Et encore : Il leur expliquoit les écritures, commençant par Moïse. Dans la transfiguration Moïse & Elie parurent avec lui, pour lui rendre témoignage. Sur le second article l'évêque prouva la nécessité de con-
Rom. x. 10. fesser la foi, parce que saint Paul dit : On croit de
1. Pet. III. 15. cœur pour la justice, & on confesse de bouche pour le salut ; & saint Pierre veut que nous soyons toûjours prêts à rendre compte de notre esperance à quiconque nous le demande. Aussi quand J.
Matth. xvi. 15. C. lui demanda & aux autres apôtres ce qu'ils di-
Joan. xi. 27. soient de lui, il répondit au nom de tous : Vous êtes le Christ le fils du Dieu vivant ; & sainte Marthe interrogée sur sa foi fit une semblable réponse.

Digitized by Google

Par-là on convainquoit de mensonge ces heretiques, qui se vantoient de ne point mentir, car c'est une espece de mensonge que de se taire quand on doit parler. Sur le troisiéme article qui étoit du baptême des enfans, S. Paul dit : Dieu veut que tous les hommes soient sauvez ; or ils ne le peuvent être sans le baptême, puisque Jesus-Christ dit: Si quelqu'un n'est pas regeneré par l'eau & le saint Esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux ; donc exclure les enfans du baptême, c'est les exclure du salut, contre la volonté de Dieu. Il est vrai qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi, mais si on demande par la foi de qui les enfans sont sauvez, nous disons que c'est par la foi de l'église ou de leurs parains, comme le paralitique fut gueri par la foi de ceux qui le presentoient, & la fille de la Cananée par la foi de la mere. Sur le quatriéme article de l'eucharistie. Elle est consacrée par la vertu des paroles de Notre Seigneur. Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; sa consecration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du ministere. Or il paroît par plusieurs passages de saint Paul que les évêques, les prêtres & les diacres sont dans l'église des ministres de la parole & des sacremens.

AN. 1176.

1. Tim. II. 4.

Joan. III. 5.

Hebr. XI. 6.

Quant au cinquiéme article du mariage: Jesus-Christ a honoré les nôces de sa presence & de son premier miracle, & il a dit, que l'homme ne doit point separer ce que Dieu a joint. Saint Paul a dit, que celui qui marie sa fille fait bien ; & a défendu aux mariez de se refuser le devoir conjugal. Il dit encore : Je veux que les jeunes veuves se marient &

Joan. II.

Matth. XIX. 6.

1. Cor. VII. 38.

1. Tim. V. 14.

qu'elles ayent des enfans. Sur l'article de la penitence, l'évêque montra que la puissance de lier & de délier a été donnée aux prêtres par ces paroles de Jesus-Christ. Tout ce que vous aurez lié sur la terre, & le reste, & par celles de saint Jacques : Si quelqu'un est malade qu'il appelle les prêtres de l'église. Enfin il soûtint que les prétendus Bons-hommes étoient de ces seducteurs ignorans & indociles que saint Paul avoit prédit. Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un heretique, un hypocrite & un faux pasteur, & qu'ils étoient prêts de le montrer par l'évangile & les epîtres. L'évêque de son côté soûtint que sa sentence étoit juridique, & qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre, en celle du roi de France Louis, en celle de Raimond comte de Toulouse, ou de Constance son épouse sœur du roi Louis qui étoit presente, & en celle de Trincavel vicomte de Beziers qui étoit aussi present.

AN. 1176.

Matth. XVI. 19.

Jac. V. 4.

2. Tim. VI. 1.

Les prétendus Bons-hommes se voyant ainsi condamnez, s'adresserent au peuple ; & firent une profession de foi qui étoit catholique, déclarant expressément qu'il faut croire de cœur & confesser de bouche ; que le corps de Jesus-Christ ne doit être reçu que dans l'église, ni consacré que par un prêtre, soit bon, soit mauvais. Que les enfans sont sauvez par le baptême, que l'usage du mariage est permis, & que l'on doit recevoir la penitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodeve leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fut leur croyance : ils répondirent qu'absolument ils ne jureroient point :

AN. 1176.

parce que ce seroit contrevenir à l'évangile, & aux épîtres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient heretiques en cet article même; & qu'étant diffamez, & notez d'heresie, ils devoient s'en purger par serment: s'ils vouloient rentrer dans l'unité de l'église. Il montra ensuite que le serment est permis: par ce qui est dit dans l'apocalypse, que l'ange jura par celui qui vit dans les siecles des siecles; & saint Paul dit que Dieu jura par lui-même, n'ayant personne plus grand que lui par lequel il pût jurer; & l'Apôtre lui-même prend souvent Dieu à témoin, ce qui est un serment. Les heretiques dirent, que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer: mais il le nia. Alors cet évêque se leva, & dit: Je confirme, & j'approuve la sentence que vient de prononcer Gaucelin évêque de Lodeve, comme donnée par mon ordre; & je défends aux chevaliers de Lombers de proteger ces heretiques en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Castres, & trois autres qui avoient été choisis pour juges confirmerent aussi la sentence: enfin elle fut souscrite par les assistans, & nommément par Pons archevêque de Narbonne, Arnaud évêque de Nismes, Gaucelin de Toulouse, Guillaume d'Agde, Raimond abbé de saint Pons, Henri abbé de Gaillac, & quelques autres ecclesiastiques distinguez. Entre les laïques Trincavel vicomte de Beziers, Constance comtesse de Toulouse, Sicard vicomte de Lautrec. Il est évident par ce recit tiré des actes originaux, que ces heretiques nommez depuis Albigeois, étoient des

Apoc. x. 6. Heb. vi. 13. Gal. i. 20. Philip. i. 8.

Digitized by Google

AN. 1176.

Manichéens : puisqu'ils rejettoient l'ancien testament, & condamnoient le mariage.

LXII
Fin de S. Galdin de Milan.
Vita S. Gald. 8. Apr. Boll. to. 10. p. 595.

Il y en avoit aussi en Lombardie connus sous le nom de Cathares ; & ils s'étoient introduits & autorisez à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des schismatiques. Ils s'y maintenoient & y faisoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, & donnerent une ample matiere au zele de saint Galdin qui en étoit archevêque. Il prêchoit souvent contr'eux, pour tirer son peuple de cette erreur insensée ; & les instruisoit ensuite des veritez de la foi. Cette année 1176. le dix-huitiéme d'Avril étoit le second dimanche après Pâques, & saint Galdin avoit été sacré archevêque à un pareil dimanche dix ans auparavant. Ce jour donc il alla celebrer l'office en l'église de sainte Thecle : mais se trouvant trop foible pour dire la messe, il la fit dire par Algise trésorier de sa cathédrale. Avant l'évangile il monta au jubé, & fit un très-beau sermon contre ces heretiques, refutant clairement leurs erreurs, & prouvant la foi catholique par l'évangile, & par les peres. Après qu'il eut achevé de parler il se sentit si mal qu'il vit bien qu'il étoit près de sa fin : on le coucha doucement dans le jubé même, & après que la messe fut finie, il se recommanda par signe aux prieres des assistans, & rendit l'esprit. Il fut enterré sous le même jubé & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Son successeur fut Algise de Pirouane trésorier & chancelier de l'église de Milan, parent de l'archevêque

Sup. liv. LXXI. n. 42.

Martyrol. R. 18. Apr.

Ubert predeceſſeur de ſaint Galdin. Mais comme il y eut de la diviſion dans le clergé de Milan, Algiſe ne fut élû que ſix ſemaines aprés, c'eſt-à-dire, au commencement de Juillet.

An. 1176.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

I. Frideric reſolu à quitter le ſchiſme.

Acta Alex. ap. Baron. 1176. Corio. 1. part. p. 140.

VERS la fin du mois de Mai 1176. l'empereur Frideric ayant reçu les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croyoit ſurprendre: mais ils étoient ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui le ſamedi quatriéme de Juin, & donnerent une ſanglante bataille. L'empereur ayant eu ſon cheval tué ſous lui diſparut, & fut quelque tems crû mort: ſon armée fut entierement défaite, & le butin immenſe. Cette victoire aſſura la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puiſſance des empereurs Allemands.

Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les ſeigneurs tant eccleſiaſtiques que ſeculiers qui l'avoient ſuivi juſques-là, le menacerent de l'abandonner s'il ne faiſoit ſa paix avec l'égliſe. Il reſolut donc de ſe reconcilier ſincerement avec le pape Alexandre, & pour cet effet il envoya Veremond archevêque de Magdebourg, Chriſtien de Maience, Conrad élû évêque de Vormes & Veremond protonotaire de ſon royaume: qui étant venu juſques à Tibur, manderent au pape qui étoit à Anagni, la cauſe de leur voyage, & ayant obtenu un

AN. 1176. sauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux & par les capitaines de Campanie, & conduits avec honneur à Anagni où ils arriverent le vingt-unième d'Octobre. Le lendemain le pape leur donna audience en consistoire : ils se presenterent avec grand respect, & demeurant debout ils dirent : L'empereur notre maître desire ardemment de donner la paix à l'église Romaine, & à la ville de Rome : c'est pourquoi il nous a envoyez vers vous avec un plein-pouvoir : vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année passée, & demeura imparfait pour nos pechez, soit maintenant terminé. Le pape ravi de de cet heureux changement répondit d'un visage tranquile : Nous avons une grande joie de votre arrivée, & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix : s'il est ainsi, que notre empereur, que nous reconnoissons pour le plus grand entre les princes du monde, veüille nous la donner veritable. Mais afin qu'elle soit entiere, il faut qu'il la donne aussi à nos alliez, principalement au roi de Sicile, aux Lombards, & à l'empereur de Constantinople.

Chr. Jo. Ceu. 1176.

Les envoyez loüerent le discours du pape, & ajoûterent : Nous avons ordre de l'empereur de conferer en secret avec vous, & avec les cardinaux : parce que nous sçavons que de part & d'autre il y a des gens mal intentionnez qui ne souhaitent pas la paix. Alors tous les assistans se retirerent, & le pape avec les cardinaux, & les envoyez passerent dans la chambre du conseil, où ils entrerent en

conference. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cause de la quantité de personnes puissantes qui étoient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. On allegua les autoritez des peres, les privileges des empereurs, les anciennes coûtumes, on disputa long-temps & subtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'église & l'empire; laissant les Lombards en l'état où ils etoient, jusques à ce que l'empereur en personne eut une conference avec eux, & il fut résolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoyez de l'empereur donnerent de sa part une pleine sûreté à tous les membres de l'église Romaine, pour leurs personnes & leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome & les terres de la comtesse Mathilde, & qu'il donneroit sûreté au pape, aux cardinaux, & à leur suite pour aller à Venise, à Ravenne & aux autres lieux où ils avoient dessein d'aller, avec une treve de trois mois en cas que la paix fût rompuë. Les choses ainsi reglées, les envoyez retournerent contens vers l'empereur.

Instrum. ap. Pagi ann. 1176. n. 6.

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoya Humbaud évêque d'Ostie & Reinier cardinal diacre de saint George, pour faire ratifier à l'empereur par le conseil des Lombards la sûreté qu'il avoit promise au pape par ses envoyez. Les deux cardinaux trouverent l'empereur près de Modene, & en leur presence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat; & pour mieux témoigner ses bonnes intentions il fit faire le même ser-

Acta item. Romuald. Saler.

AN. 1176. ment pour tous les seigneurs Allemans qui étoient presens. On convint de part & d'autre que la conference du pape avec l'empereur se feroit à Boulogne. D'un autre côté le pape fit prier Guillaume roi de Sicile de lui envoyer quelques-uns des grands de sa cour, pour assister à cette conference; & le roi chargea de cette commission Romuald archevêque de Salerne & Roger comte d'Andri grand connétable & grand justicier de la Poüille & de la terre de Labour.

II. Le pape à Venise.

Le pape partit d'Anagni le sixiéme de Decembre & vint à Benevent, où il demeura depuis Noël jusques à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port de Guast sur la mer Adriatique avec les galeres du roi de Sicile. Enfin le mercredi des cendres neuviéme de Mars 1177. après la messe & la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux & les envoyez du roi de Sicile sur onze galeres de ce prince; & le dimanche suivant ils arriverent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joie, que jamais pape n'y étoit entré. On lui prepara un cheval blanc sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, & on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville jusques à la grande église dédiée à sainte Anastasie vierge & martyre dont le corps y repose, & cependant on chantoit les loüanges de Dieu en Sclavon qui est la langue du païs. Quatre jours après le pape partit de Zara & arriva à Venise le vingt-troisiéme de Mars. Il alla descendre au monastere de saint Nicolas au Lido; & le lendemain le duc

duc de Venise vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée & tous ses suffragans, & un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menerent en procession à l'église de S. Marc, où ayant fait sa priere, il donna la benediction au peuple ; puis le duc le conduisit dans sa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la priere du duc & des grands, il celebra la messe solemnellement avec ses cardinaux dans l'église de saint Marc.

L'empereur Frederic étoit cependant à Cesene, où ayant appris que le pape étoit à Venise, il lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élû de Wormes & son protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence, parce que Christien son chancelier ne croyoit pas pouvoir être en sûreté à Boulogne, à cause des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit : C'est de l'avis de nos légats & des Lombards, que l'empereur a reglé que le lieu de la conference seroit à Boulogne ; nous ne pouvons donc le changer sans le consentement des Lombards & des cardinaux qui sont en ces quartiers-là. C'est qu'une partie des cardinaux étoient allez par terre en Lombardie avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajoûta : Toutefois pour accelerer la paix, nous irons incessamment jusques à Ferrare avec nos freres les cardinaux, pour y résoudre avec les recteurs des Lombards ce qui sera le plus convenable ; & il marqua le dimanche de la Passion dixiéme d'Avril pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant

AN. 1177. voulant satisfaire le peuple qui accouroit de tous côtez avec empressement pour le voir, il celebra solemnellement la messe à saint Marc le quatriéme dimanche de carême, prêcha après l'évangile, & après la messe donna au duc de Venise la rose d'or.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Venise la même semaine sur onze galeres, & remontant le Pô arriva en sa ville de Ferrare le dimanche de la Passion. Le lendemain y arriverent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne & de Milan avec les évêques leurs suffragans, les recteurs des villes de Lombardie, les marquis & les comtes. Ils s'assemblerent le lendemain dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple; le pape leur dit: Vous sçavez, mes chers enfans, la persecution que l'église à soufferte de la part de l'empereur qui devoit la proteger; vous sçavez que l'autorité de l'église Romaine en a été affoiblie, parce que les pechez demeuroient impunis & les canons sans execution; outre les autres maux, la destruction des églises & des monasteres, les pillages; les incendies, les meurtres & les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans; mais enfin il a appaisé la tempête & tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre vieux & desarmé ait pû résister à la fureur des Allemands, & vaincre sans guerre un empereur si puissant; mais c'est afin que tout le monde connoisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or quoique l'empereur nous ait fait deman-

Digitized by Google

der la paix à Anagni pour l'églife & pour le roi de Sicile, & qu'il ait voulu la faire fans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, confiderant avec quelle dévotion & quel courage vous avez combattu pour l'églife, & pour la liberté de l'Italie; & fans avoir égard ni à notre dignité, ni à la foibleffe de notre âge avancé, nous nous fommes expofez à la mer & aux périls, pour venir déliberer avec vous fi nous devons accepter la paix qui nous eft offerte. AN. 1177.

Après que le pape eut parlé, les Lombards qui n'étoient pas moins éloquens que guerriers, lui répondirent ainfi par la bouche d'un de leurs fages: Toute l'Italie fe jette à vos pieds pour vous rendre graces & vous témoigner fa joie de l'honneur que vous faites à vos enfans, de venir à eux & de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connoiffons par notre propre experience la perfecution que l'empereur a faite à l'églife & à vous: nous nous fommes les premiers oppofez à fa fureur, & nous nous fommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie, & d'opprimer la liberté de l'églife; & pour une fi bonne caufe, nous n'avons évité ni la dépenfe, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'eft pourquoi, faint pere, il eft convenable que vous n'acceptiez point fans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refufé celle qu'il nous a fouvent offerte fans l'églife. Au refte nous la ferons volontiers avec l'empereur, & nous ne lui refufons rien de fes anciens droits fur l'Italie: mais pour notre liberté que nous avons reçûë de nos peres, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie.

Digitized by Google

AN. 1177.

IV.
Reconciliation de l'empereur avec le pape.

Il en partit le neuviéme de Mai ſur les galeres du roi de Sicile, & fut reçu à Veniſe avec les mêmes honneurs que la premiere fois. Il ordonna aux commiſſaires de s'aſſembler dans la chapelle du palais patriarcal où il logeoit, & de commencer par la paix des Lombards, qui étoit de plus longue diſcuſſion. On ne put en convenir, & le pape propoſoit une tréve avec les Lombards & le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur; car il n'alloit point droit en ce traité: il ſe défioit de ſes propres commiſſaires; & s'étant approché juſques à Chiogia, il vouloit entrer à Veniſe malgré le pape, étant favoriſé par une partie des Veniciens, nonobſtant les ſermens qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Veniſe & les ſages n'en étoient pas les maîtres; mais les envoyez du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colere du roi leur maître. Ces difficultez firent durer la négociation juſques à la fin de Juillet. Enfin le chancelier Chriſtien & les autres commiſſaires de l'empereur lui déclarerent librement que ſa puiſſançe ne s'étendoit pas ſur leurs ames, & qu'ils ne vouloient pas fauſſer les ſermens qu'ils avoient faits au pape à Anagni, ſur la foi deſquels il étoit venu à Veniſe; qu'ils le reconnoiſſoient pour pape & renonçoient à l'antipape qui étoit en Toſcane. Alors l'empereur ſe rendit à la paix, ſelon qu'elle avoit été projettée avec l'égliſe, le roi de Sicile & les Lombards, & après de nouveaux ſermens prêtez pour lui & pour les ſeigneurs Allemands, il vint à Veniſe le ſamedi vingt-troiſiéme de Juillet.

Romuald.

Digitized by Google

AN. 1177. Le lendemain dimanche veille de saint Jacques, le pape envoya dès le grand matin six cardinaux, sçavoir, deux évêques, trois prêtres & un diacre vers l'empereur, pour l'absoudre. Il renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strume, & promit obéïssance au pape Alexandre & à ses successeurs légitimes ; & il fut absous par les cardinaux, de l'excommunication, & réuni à l'église catholique. Les prélats & les seigneurs Allemands en firent autant, & reçurent aussi l'absolution. Alors le duc de Venise avec le patriarche de Grade, & une grande multitude de clergé & de peuple vint à saint Nicolas du Lido où l'empereur étoit : & le duc l'ayant pris dans sa barque, le mena à saint Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'église avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques & les évêques de Lombardie, tous assis & revêtus pontificalement, en presence d'un peuple innombrable. L'empereur s'étant approché ôta son manteau, & se prosterna aux pieds du pape, qui touché jusques aux larmes, le releva & lui donna le baiser de paix. Aussi-tôt les Allemans entonnerent le *Te Deum* à haute voix, & l'empereur prenant le pape par la main droite le mena jusques dans le chœur de l'église, puis baissant la tête il reçut sa benediction, & se retira au palais du duc.

Le soir il envoya prier le pape de celebrer la messe à saint Marc le lendemain fête de saint Jacques, parce qu'il desiroit l'entendre ; le pape l'accorda ; & comme il alloit à l'autel, l'empereur sans man-

teau & une verge à la main fit la fonction d'huissier, marchant devant lui pour chasser les laïques du chœur & lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats & le clergé Allemand, qui ce jour-là chanta l'office; après l'évangile le pape monta au jubé pour prêcher le peuple; & comme il parloit Latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en Allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le sermon & le *Credo*, l'empereur avec les seigneurs de sa cour, vint baiser les pieds du pape & faire son offrande, il communia de sa main; & après la messe il le prit par la main & le mena jusques à la porte de l'église: quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier & le conduisit par la bride quelque temps, jusques à ce que le pape lui donna sa benediction & lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusques à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain vers l'heure de none l'empereur rendit au pape une visite d'amitié, & vint avec peu de suite jusques à sa chambre, où il s'entretenoit familierement avec les cardinaux. La conversation entre le pape & l'empereur fut affectueuse & gaie, mêlée de quelques railleries sans préjudice de leur dignité.

Chr. Gaufr. Vosiens. 10. 2. bibl Lab. p. 34.

V. Paix jurée. *Romuald.*

Six jours après, c'est-à-dire, le lundi premier jour d'Août, la paix fut jurée solemnellement. L'empereur accompagné des prélats & des seigneurs de sa cour, vint au palais patriarcal, où logeoit le pape; la séance se tint dans la salle qui étoit longue & spacieuse, le pape s'assit au fond dans un

AN. 1177. fauteüil ayant des deux côtez ses évêques & ses cardinaux. Il fit asseoir l'empereur à sa droite au-dessus de ses évêques & des cardinaux prêtres, & Romuald archevêque de Salerne à sa gauche au-dessus des cardinaux diacres. Quand on eut fait silence le pape fit un petit discours, où il témoigna sa joie de la conversion de l'empereur, & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils, avec l'imperatrice son épouse & leur fils le roi Henri. Ensuite l'empereur ayant ôté son manteau se leva de son fauteüil, & commença à parler en Allemand : son chancelier Christien expliquant en Italien vulgaire ce qu'il disoit. En ce discours l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils, & qu'il avoit attaqué l'église croyant la défendre : il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, & déclara qu'il quittoit le schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, & rendoit sa paix au roi de Sicile & aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la loüange de l'empereur, puis on apporta les évangiles, les reliques & la vraie croix; & par ordre de l'empereur Henri comte de Diesse jura sur l'ame de ce prince, qu'il observeroit fidelement la paix entre l'église & l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, & la tréve de six ans avec les Lombards, comme les commissaires l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze princes de l'empire tant ecclesiastiques que séculiers; firent le même serment. Aussi-tôt Romuald archevêque de

de Salerne se leva & jura sur les évangiles, que quand les envoyez de l'empereur seroient arrivez en Sicile, le roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des seigneurs l'observation de la paix pour quinze ans; & feroit faire le même serment par dix autres seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient présens, firent aussi le serment pour leur tréve de six ans, & promirent de le faire faire par les consuls & les nobles de chaque ville. Il est remarquable en ces sermens, que l'empereur & le roi font jurer par d'autres, comme s'il eut été au-dessous de leur dignité de jurer en personne. Après l'absolution de l'empereur ceux qui avoient suivi le schisme vinrent en foule l'abjurer & se faire absoudre. Les plus connus furent Christien archevêque de Mayence & chancelier, Philippe de Cologne, Veremond de Magdebourg, Arnold de Tréves, les évêques de Passau, de Vormes, d'Ausbourg, de Marseille, de Strasbourg, d'Halberstat, de Pavie, de Plaisance, de Bresse, de Novare, d'Aqui, de Mantouë, de Bagnarée, de Pesaro, de Fayence.

AN. 1177.

VI. Conrad transferé de Mayence à Salsbourg. *Romuald.*

Christien se fit alors confirmer l'archevêché de Mayence. Car comme il avoit beaucoup travaillé à la conclusion de la paix, il sollicita l'empereur & les seigneurs Allemands de demander instamment au pape sa confirmation. Conrad qui avoit été avant lui élu & sacré archevêque de Mayence s'en apperçut, & étant venu trouver le pape, il lui dit : Votre sainteté sçait que c'est à sa considération que j'ai quitté mes parens, ma patrie, & l'église de

AN. 1177.

Mayence à laquelle j'avois été canoniquement élu, & ſuis venu vous trouver en France me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous ſouvenir combien mon arrivée à ſervi à l'égliſe en affermiſſant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoiſſance en me faiſant prêtre cardinal, puis évêque de Sabine ſans préjudice de l'archevêché de Mayence. A preſent j'apprends que vous voulez maintenir dans ce ſiége le chancelier Chriſtien, qui l'a uſurpé par violence & ſuivi le ſchiſme, ce qui ne paroît pas raiſonnable. Le pape lui répondit : Vous devez vous ſouvenir, que vous nous avez ſouvent témoigné, que ſi la paix entre l'égliſe & l'empire ne ſe pouvoit faire ſans que vous quittaſſiez l'archevêché de Mayence, vous ſacrifierez votre interêt à celui de l'égliſe. Or l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix ſi le chancelier eſt chaſſé de ce ſiége ; mais nous n'avons point voulu lui faire de réponſe ſur ce ſujet ſans votre participation. Alors Conrad ſe rendit ; & déclara au pape que pour le bien de la paix il remettoit à ſa diſpoſition l'archevêché de Mayence.

Le pape bien content en confera avec l'empereur, & ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Salſbourg. Albert fils du roi de Bohéme qui en étoit pourvû étoit alors à Veniſe, où le pape qui l'y avoit fait venir, lui repréſenta qu'il ne ſeroit jamais agréable à l'empereur, & lui perſuada de remettre l'archevêché entre ſes mains. Après quoi l'évêché de Gurc & celui de Paſſau avec quel-

Chron. Reicherſp. an. 1177. tom. 10. conc. p. 1459.

ques dignitez de l'église de Salsbourg élurent pour archevêque Conrad par ordre du pape, qui confirma l'élection sans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'église de Salsbourg est dattée de Venise à Ripalte le neuviéme d'Août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant sa vie. En même tems il confirma au chancelier Christien l'archevêché de Mayence, & ce prélat brûla de sa propre main en présence du pape & des cardinaux le pallium qu'il avoit reçu de l'antipape Gui de Crême. Le pape lui donna un autre pallium, & en donna aussi un à Philippe archevêque de Cologne ; car l'un & l'autre quoique sacrez pendant le schisme, l'avoient été par des évêques Catholiques leurs suffragans.

Roger. Hoved.

Le pape ecrivit aux principaux évêques de la Chrétienté pour leur donner part de cette paix & de la réunion de l'empereur à l'église ; on le voit par les lettres qui nous restent à Pierre abbé du Mont-Cassin & archevêque de Capouë, à Guillaume archevêque de Rheims, à Richard archevêque de Cantorberi & à Roger archevêque d'Yorc. Il en écrivit aussi au roi de France. En cette reconciliation de l'empereur avec le pape, il est remarquable que l'absolution ne tombe que sur l'excommunication à cause du schisme ; sans qu'il soit fait aucune mention de réhabiliter l'empereur comme déposé par le pape. Aussi avons-nous vû que pendant le schisme ses sujets Catholiques, même les ecclesiastiques, ne lui obéïssoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'est qu'on

Ap. Bar. tom. 10. conc. p. 1244. 1245. p. 1318. ep. 39.

AN. 1177. avoit peine à se soûmettre aux nouvelles pretentions de Gregoire VII. touchant la déposition des souverains ; mais l'excommunication fondée sur l'écriture & la tradition étoit regardée comme une chose sérieuse.

Act. Alex. Romuald. tom. 10. conc. p.

Le dimanche quatorziéme jour d'Août veille de l'Assomption, le pape Alexandre tint un concile à Venise dans l'église de saint Marc avec ses évêques & ses cardinaux, les évêques & les abbez d'Allemagne, de Lombardie & de Toscane : l'empereur, le duc de Venise & les envoyez du roi de Sicile y assisterent avec une grande multitude de peuple. Après les litanies & les prieres accoûtumées & un long sermon sur la paix, le pape fit donner des cierges allumez à l'empereur & aux autres assistans tant clercs que laïques, puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite : aussi-tôt on jetta & on éteignit les cierges en disant : Ainsi soit-il.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean. *Alex. ep. 40.*

Tandis que le pape étoit à Venise il écrivit une lettre à un roi des Indes, à qui il dit en substance : Nous avons appris il y a long-tems par le rapport de plusieurs personnes, que vous faites profession de la religion Chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres & cherchez à plaire à Dieu. Mais le medecin Philippe notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos dispositions par les grands de votre royaume ; & que vous voulez être instruit de la doctrine catholique & n'avoir point d'autre foi que celle du S. siége. Il ajoûte, que vous desirez ardemment avoir une église à Rome, un

autel à S. Pierre, & un dans l'église du S. Sepulchre: où des hommes sages de votre royaume puissent demeurer pour se mieux instruire de la doctrine catholique & vous en instruire ensuite, vous & les vôtres. C'est pourquoi nous vous envoyons le même medecin Philippe, homme habile & prudent; que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoyer avec lui vers nous des personnes considerables chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape est dattée du Ripalte le vingt-huitiéme de Septembre. Le roi auquel elle est écrite y est nommé le prêtre Jean suivant les historiens Anglois qui la rapportent, ce qui fait croire que c'est le même prince dont trente-deux ans auparavant Hugues évêque de Gabales racontoit les victoires sur les Persans, qui régnoit à l'extrémité de l'Orient, & étoit Chrétien, mais Nestorien.

AN. 1177.

Rog an. p. 581. Rad. de Dic. p. 908. Jo. Bromp. p. 1132.

Avant que de partir de Venise le pape & l'empereur nommerent chacun trois commissaires, pour la restitution des terres de l'église dont l'empereur étoit en possession; ensuite l'empereur prit congé du pape & retourna à Cesene. Le pape partit après lui vers la mi-Octobre sur quatre galeres Venitiennes, & arriva à Siponte le vingt-neuviéme du même mois, d'où il passa à Troye, puis à Benevent, & enfin il arriva à Anagni le quatorziéme de Decembre, après une année entiere d'absence. Le récit de ce voyage & de tout ce qui s'y passa est principalement tiré de deux originaux, des actes

Acta Alex.

Digitized by Google

AN. 1177.

du pape Alexandre écrits par un homme de sa suite, & de la chronique de Romuald archevêque de Salerne un des envoyez du roi de Sicile.

VIII. Ecrits de Hugues Eterien.

Alex. ep. 49.

Bibl. PP. Parif. tom. 8. p. 563.

Pendant que le pape étoit à Troye il reçut l'ouvrage de Hugues Etérien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adressé par un de ses amis, & dont le pape le remercia par une lettre du treiziéme de Novembre ; où il l'exhorte à travailler à la réünion de l'empereur de C. P. avec l'église Romaine. Hugues Etérien étoit de Pise en Toscane & demeuroit à C. P. avec son frere Leon interprete de la cour imperiale. L'empereur Manuel Comnene le fit venir un jour & lui demanda, si les Latins avoient quelques autoritez des peres, qui assurassent que le saint Esprit procede du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase & de S. Cyrille qui prouvoient cette vérité ; & voyant que l'empereur s'appliquoit sérieusement à l'examen de la question, il résolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux Hubalde évêque d'Ostie, depuis pape sous le nom de Lucius III. Bernard évêque de Porto & Jean du titre de S. Jean & S. Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins sur ce sujet, tant par raisonnement que par les passages des peres qu'il avoit recueillis pendant un long séjour à C. P. L'ouvrage est divisé en trois livres : la question du S. Esprit y est traitée fort au long & avec beaucoup de subtilité. L'auteur dans ses raisonnemens suit les principes d'Aristote ; mais il seroit à désirer qu'il y eut

plus d'ordre & de choix dans ses preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans son stile. AN. 1177.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues fait à la priere du clergé de Pise, touchant l'état de l'ame séparée du corps; contre l'erreur de quelques Pisans qui disoient que les prieres ni les sacrifices ne servoient de rien aux morts, & qui doutoient même de la résurrection. Ce traité de Hugues est divisé en vingt-sept chapitres & composé du même stile que le précédent. *Ibid. p. 317.*

IX. Absalom archevêque de Lunden.

Saxo Gram. liv. 14. p. 321.

La nouvelle de la fin du schisme & de la réconciliation de l'empereur avec le pape, fut apportée en Dannemarc par ceux qui avoient été envoyez en cour de Rome, pour solliciter la promotion d'Absalom à l'archevêché de Lunden. L'archevêque Esquil se voyant avancé en âge, désiroit depuis longtems de quitter sa dignité & en fit un jour confidence au roi Valdemar. Ce prince l'en voulut détourner & lui représenta qu'il ne le pouvoit sans l'autorité du pape; mais le prélat répondit, qu'il avoit obtenu du pape, non seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le transferer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre sa renonciation plus solemnelle il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrete de peur que quelqu'un ne s'absentât craignant d'être élu archevêque. *Ibid. p. 317.*

Cependant en un jour de fête il fit un sermon à son peuple, où il representa combien il les avoit aimez & combien il en avoit été aimé; & déclara

Digitized by Google

AN. 1177. que son grand âge lui avoit fait prendre la résolution de se retirer, qu'il les recommandoit à la providence, & déchargeoit tous ses vassaux de leur serment : enfin il leur demanda leurs prieres. Ce discours attira les larmes de tous les assistans; & Absalom évêque de Roschild qui vint alors loger chez lui, lui ayant demandé la raison de sa retraite, il allegua outre sa vieillesse un vœu qu'il avoit fait entre les mains de saint Bernard. Le lendemain les évêques étant arrivez s'assemblerent dès le matin dans l'église de S. Laurent, & l'archevêque fit tirer les ornemens des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avoit augmenté par ses liberalitez. Il ajoûta combien il avoit travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peines & de périls il avoit essuyez pendant son pontificat; & que ne se sentant plus capable d'en faire les fonctions, il avoit résolu de le quitter.

Le roi, qui craignoit que la renonciation de l'archevêque ne fut attribuée à quelque mécontentement & quelque ressentiment contre lui; ordonna de déclarer s'il renonçoit de son propre mouvement. Alors Esquil étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faisoit par aucun chagrin contre le roi, mais par le dégoût des honneurs périssables & le désir de la gloire éternelle. On lut ensuite la bulle du pape où il disoit, qu'après avoir long-tems refusé d'admettre la renonciation de l'archevêque sçachant combien il étoit utile à son troupeau, il l'accordoit enfin à sa perseverance en considération

de

de ſon grand âge & de ſes infirmitez. Le roi déclara qu'on ne pouvoit réſiſter à une telle autorité, & l'archevêque ſe levant de ſon ſiége mit ſa croſſe & ſon anneau ſur l'autel. Alors l'égliſe retentit de gémiſſemens, & le roi pria Eſquil de choiſir ſon ſucceſſeur, comme connoiſſant mieux que perſonne le clergé du royaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laiſſoit ce choix en qualité de légat: mais il déclara qu'il cedoit ſon pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, & ceux-ci prierent le roi de dire ſon ſentiment; il nomma comme parlant au nom du peuple, Abſalom évêque de Roſchild, & ce choix fut approuvé par une acclamation publique.

Mais Abſalom ſe leva proteſtant que ce fardeau étoit trop peſant pour lui, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon égliſe, après l'avoir amenée par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état floriſſant où elle ſe trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection excitez par Eſquil élurent Abſalom tout d'une voix, & le prirent pour le mettre par force dans le ſiége. En même-temps le clergé commença à chanter, & le peuple le ſuivoit. Mais la réſiſtance d'Abſalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, & cette pieuſe violence ſe tourna preſque en querelle. Enfin ayant obtenu liberté de parler, il appella au pape. Nicolas doyen du chapitre de Roſchild appella auſſi de la violence que l'on faiſoit à ſon évêque; & Eſquil proteſta qu'il ſoûtiendroit l'election, & qu'Abſalom verroit qui d'eux deux ſeroit

Digitized by Google

An. 1177. plus écouté à Rome. Après la messe il voulut obliger Absalom à donner la benediction, mais il s'en défendit, aussi-bien que de recevoir l'hommage des vassaux de l'archevêque, ni de rien faire qui pût marquer le moindre consentement à son élection.

On envoya donc de part & d'autre des deputez en cour de Rome; de la part du roi & de l'église de Lunden pour appuyer l'élection, de la part d'Absalom & de la part de l'église de Roschild, pour la combattre. Le pape trouva moyen de contenter les uns & les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Lunden avec permission de garder l'évêché de Roschild. Il envoya pour cet effet en Danemarc un légat nommé Galand, qui ayant appellé à Roschild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnoit à Absalom de se soumettre à l'élection, & le menaça de l'excommunier s'il résistoit encore. Il lui fit prêter serment pour son nouveau clergé; ensuite il lui donna dans l'église de Lunden le pallium qu'il avoit apporté; & le lendemain il assista au sacre qu'il fit d'Homer évêque de Ripen. Galand s'acquita de cette légation avec beaucoup d'intégrité, & ayant passé l'hiver en Danemarc il retourna à Rome. Quant à Esquil il se retira l'année suivante 1178. à l'abbaye de Clairvaux où il prit l'habit monastique, & y finit saintement ses jours trois ans après en 1181.

Hist. Gent. Dan. 1178.

Chr. Claraval. 1181.

X. Guillaume de Paris abbé en Dannemarc.

Vita ap. Boll. 6. Apr. to. 9 p. 625.

Quelques années auparavant Absalom avoit fait venir en Danemarc Guillaume chanoine régulier de sainte Geneviéve de Paris, pour y établir l'observance de cette communauté. Guillaume nâquit

AN. 1177.

vers l'an 1105. & fut mis dès l'enfance à S. Germain des Prez, pour y être élevé sous la conduite de l'abbé Huges son oncle, qui lui procura une prébende dans l'église de sainte Geneviéve occupée alors par des chanoines séculiers. Guillaume fut un des plus zelez à embrasser la réforme qui fut établie dans ce monastere par l'autorité du pape Eugene l'an 1147. & Absalom étant venu étudier à Paris lia une amitié particuliere avec lui. Etant devenu évêque de Roschild, il trouva dans une isle de son diocese nommé Eschil, un monastere de chanoines, qui n'avoient de régulier que le nom, & menoient une vie scandaleuse; & il conçut le dessein d'y rétablir l'observance, en y mettant pour abbé Guillaume de sainte Geneviéve.

Sup. liv. LXIX. n. 2.

Pour cet effet il envoya en France Saxon prevôt de son église, surnommé le grammairien, qui a écrit l'histoire de Danemarc d'un stile bien au-dessus du mauvais goût de son siécle & d'un latin très-élegant. Etant arrivé à Paris il rendit à l'abbé de sainte Geneviéve les lettres de l'évêque Absalom, par lesquelles il le prioit instamment de lui envoyer Guillaume avec trois autres de ses religieux, ce que l'abbé lui accorda du consentement du chapitre; c'étoit, suivant l'opinion la plus vraisemblable, en 1171. Ils furent reçûs à bras ouverts par le roi Valdemart & par l'évêque Absalom, qui peu de jours après fit élire Guillaume abbé d'Eschil. Mais il trouva d'extrêmes difficultez en ce nouvel établissement, ensorte que ses trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de

V. Pabebr. cenat. n. 10.

Digitized by Google

AN. 1177.

Roger. Hoved. an p. 570. Gervas. p. 1442.

de le faire observer. Le légat exécuta cet ordre & le roi Henri qui étoit en Angleterre l'ayant appris en appella au pape, & passa aussi-tôt en Normandie ; où il eut une conference avec le roi Louis à Ivri le vingt-deuxiéme de Septembre 1177. en presence du légat & des grands des deux royaumes. Les deux rois y firent un traité de paix & d'alliance, avec promesse de se croiser & faire ensemble le voyage de Jerusalem ; mais ce projet n'eut point de suite.

XII. Manichéens à Toulouse.

Gervas. p. 1441.

Cependant les Manichéens se fortifioient à Toulouse & aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raimond V. à l'abbé & au chapitre general de Cîteaux, où il dit : Cette heresie a gagné jusques aux prêtres, les églises sont abandonnées & ruinées, l'on refuse le baptême, l'eucharistie est en abomination, la pénitence méprisée ; on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair & tous les mysteres ; enfin on introduit deux principes. Personne ne songe à s'opposer à ces méchans. Pour moi je suis prêt à employer contr'eux le glaive que Dieu m'a mis en main ; mais je reconnois que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que les plus nobles de mes états sont infectez de cette erreur, & entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous & vous demande votre conseil, votre secours & vos prieres. Le glaive spirituel ne suffira pas, il y faut joindre le materiel ; & pour cet effet je voudrois que le roi de France vint ici, esperant que sa presence mettroit fin à ces maux. Je lui

AN. 1172. ouvrirai les villes, je mettrai en son pouvoir les bourgs & les châteaux, je lui montrerai les heretiques, & je l'aiderai jusques à répandre mon sang pour écraser les ennemis de J. C.

Roger. p. 573. Rob. de Monte. ann. 1178.

Sur cet avis le roi de France & le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, résolurent en 1178. d'aller en personne pour chasser ces heretiques de la province de Toulouse: mais quelque temps après ils jugerent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, & d'envoyer des hommes sçavans & capables de les convertir. Ils y envoyerent le légat Pierre cardinal du titre de saint Chrysogone, Guerin archevêque de Bourges, Pons archevêque de Narbonne, Renaud évêque de Bath en Angleterre, Jean évêque de Poitiers & Henry abbé de Clairvaux; avec plusieurs autres ecclesiastiques, pour ramener ces heretiques ou du moins les convaincre & les condamner. Et pour prêter main forte aux prélats & exécuter leurs jugemens, les deux rois choisirent Raimond, comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, Raimond de Castelnau & d'autres seigneurs.

Le légat & les autres prélats étant arrivez à Toulouse, y trouverent que le chef des heretiques étoit un nommé Pierre Moran homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux, un dans la ville & l'autre dehors, de grandes richesses, beaucoup de parens & d'amis, & étoit distingué entre les plus considerables de la ville. Il se disoit saint Jean l'évangeliste, & séparoit le verbe qui étoit en Dieu au commencement d'avec un autre principe, comme

Ep. II Clarav. ap. Rog. p. 577.

d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fut laïque & ignorant ils le regardoient comme leur docteur, ils s'assembloient chez lui les nuits & il les prêchoit revêtu d'une espece de dalmatique. Il étoit tellement craint que personne n'osoit lui resister, & les heretiques étoient si insolens, que quand les prélats catholiques entrerent à Toulouse, ils se mocquoient d'eux publiquement dans les ruës, les montroient au doigt & les appelloient hautement apostats, hypocrites & heretiques. Mais quelques jours après un des catholiques ayant eu ordre de prêcher devant le peuple, les heretiques commencerent à se cacher; & ils résolurent entr'eux, que s'ils étoient interrogez juridiquement ils feindroient de croire tout ce que croyent les catholiques. AN. 1178.

Ensuite par ordre du legat l'évêque de Toulouse, quelques-uns du clergé, les consuls & d'autres catholiques jurerent de dénoncer par écrit aux commissaires tous ceux qu'ils connoîtroient infectez de cette heresie, sans épargner personne; & comme la liste grossissoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commissaires résolurent de commencer leurs procedures par lui; & le comte de Toulouse envoya des sergens l'appeller. Il méprisa la premiere citation, mais le comte moitié par crainte moitié par douceur fit ensorte de l'amener. Alors un des commissaires lui dit: Pierre, vos concitoïens vous accusent d'être tombé dans l'heresie Arienne, car plusieurs nommoient ainsi ces Manichéens, & d'y entraîner les autres. Pierre Moran jettant un grand soupir, protesta

AN. 1178. qu'il n'en étoit point, & comme on lui demanda s'il en feroit serment, il dit qu'il étoit homme d'honneur & qu'on devoit le croire sur sa simple affirmation. Toutefois on le pressa tant, qu'il promit de jurer, craignant que le refus même qu'il en feroit ne fût une conviction de cette heresie, qui condamnoit le serment. Aussi-tôt on apporta des reliques avec grande solemnité, & comme on chantoit l'hymne du saint Esprit, Pierre Moran pâlit & demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la verité sur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit, & quelqu'un ayant ouvert le livre des évangiles sur lequel il avoit juré, y trouva ces paroles: Qui a t'il

Matth. VIII. 29. entre vous & nous, Jesus fils de Dieu? vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. Ce que l'on appliqua à ces heretiques, par un reste de superstition des sorts des Saints. On demanda à Pierre Moran en vertu de son serment, ce qu'il croyoit touchant le S. sacrement de l'autel; & il soutint que le pain consacré par le prêtre n'étoit point le corps de J. C. Alors les commissaires se leverent fondant en larmes & déclarant au comte qu'ils le condamnoient comme heretique; & aussi-tôt il fut mis dans la prison publique sous la caution de ses parens. Le bruit s'en étant répandu les catholiques furent encouragez & reprirent le dessus dans la ville. Cependant Pierre Moran voyant la mort presente revint à lui, & promit de se convertir. On le fit venir nud en chemise; il se reconnut publiquement heretique, renonça à son erreur, & promit

Sup. l. XXXIV. n. 11.

par

par serment & sous caution au comte, à la noblesse & aux principaux bourgeois, de se soumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de se trouver le lendemain à saint Sernin pour voir la penitence de Pierre.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'espace autour de l'autel pour y donner au légat la liberté de dire la messe. Pierre entra par la grande porte de l'église au milieu de cette foule en chemise & nuds pieds, frappé d'un côté par l'évêque de Toulouse, de l'autre par l'abbé de saint Sernin, jusques à ce qu'il vint aux pieds du légat sur les dégrez de l'autel. Là il fit son abjuration & fut réconcilié à l'église. Tous ses biens furent confisquez, & on lui donna pour penitence de quitter le païs dans quarante jours, pour aller servir les pauvres à Jerusalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les églises de Toulouse nuds pieds & en chemise recevant la discipline, restituer les biens d'église qu'il avoit pris & les usures; réparer les torts qu'il avoit faits aux pauvres, & abattre de fond en comble son château où se tenoient les assemblées des heretiques.

XIII. Manichéens en Albigeois.

Henri abbé de Clairvaux obtint la permission de s'en retourner, à cause du chapitre general de son ordre qui approchoit; mais à condition de passer dans le diocese d'Albi avec Renauld évêque de Bath; & d'admonester Roger de Beders seigneur du païs, de délivrer l'évêque d'Albi, qu'il tenoit prisonnier sous la garde des heretiques, & de les chasser de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux

AN. 1178. & l'évêque de Bath étant donc entrez dans cette province, qui étoit le principal refuge de l'heresie, Roger se retira dans des lieux inaccessibles; mais l'évêque & l'abbé vinrent à un château très-fort, où sa femme demeuroit avec grand nombre de domestiques & de gens de guerre, & dont tous les habitans étoient heretiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêcherent la foi, sans qu'ils osassent rien répondre & déclarerent Roger traître, heretique & parjure, pour avoir violé la sûreté promise à l'évêque. Enfin ils l'excommunierent publiquement & le défierent, c'est-à-dire, lui déclarerent la guerre, de la part du pape & des deux rois, en presence de sa femme & de ses chevaliers.

ep. Pet. Card. ap. Roger p. 575. L'évêque de Bath accompagné du vicomte de Turenne & de Raimond de Castelnau trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des heretiques, nommez Raimond de Baimiac & Bernard de Raimond, qui se plaignoient d'avoir été proscrits injustement par le comte de Toulouse & les autres seigneurs; & offroient de venir en presence du cardinal légat, & y soutenir leur créance, si on leur donnoit sûreté pour aller & revenir. L'évêque & les deux seigneurs la leur promirent, pour ne pas scandaliser les foibles si on refusoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouse, où le cardinal Pierre de saint Chrysogone & l'évêque de Poitiers aussi légat du pape, avec le comte de Toulouse & environ trois cens personnes tant clercs que laïques, s'assemblerent dans l'église cathedrale de saint Etienne.

Les légats ayant ordonné aux deux heretiques de déclarer leur créance, ils lûrent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre y ayant remarqué quelques mots qui lui étoient suspects, les invita à s'expliquer en Latin ; parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, & que les évangiles & les épîtres sont écrits en Latin : or c'étoient les seuls textes dont les heretiques prétendoient appuïer leur créance. Ils parloient la langue du païs, que le petit peuple y parle encore & que nous appellons Gascogne, au lieu que les légats & les autres prélats pour la plûpart parloient François. Mais ces heretiques ne sçavoient point de Latin ; ce qui parut en ce qu'un d'eux l'ayant voulu parler pût à peine dire deux mots de suite, & demeura court ; ensorte que pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut parler en langue vulgaire des mysteres de la religion ; ce qui paroissoit absurde. Car nos langues vulgaires venuës du Latin étoient encore si imparfaites, qu'à peine osoit-on les écrire, ou les employer en des matieres sérieuses. AN. 1178.

Raimond & Bernard renoncerent donc aux deux principes, & confesserent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses : ce qu'ils prouverent même par le nouveau testament. Ils confesserent qu'un prêtre, soit bon, soit mauvais, peut consacrer l'eucharistie ; & que le pain & le vin y sont véritablement changez en la substance du corps & du sang de J. C. Que ceux qui reçoivent notre baptême, soit enfans, soit adultes, sont

AN. 1178. sauvez, & que personne ne peut être sauvé sans l'avoir reçu; niant qu'ils eussent aucun autre baptême ou imposition des mains. Ils reconnurent encore que l'usage du mariage ne nuit point au salut, que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les hermites, les Templiers & les Hospitaliers se peuvent sauver. Qu'il est juste de visiter avec dévotion les églises fondées en l'honneur de Dieu & des saints; d'honorer les prêtres, leur donner les dîmes & les prémices, & s'acquitter des autres devoirs paroissiaux. Enfin qu'il est loüable de faire des aumônes aux églises & aux pauvres. C'est qu'on les accusoit de nier tous ces articles.

Ensuite on les mena à l'église de S. Jacques, où en presence d'une multitude innombrable de peuple, on lut dans le même papier, leur confession de foi écrite en langue vulgaire; & comme elle paroissoit catholique, on leur demanda encore si elle étoit sincere, & ils répondirent qu'ils croïoient ainsi & qu'ils n'avoient jamais rien enseigné de contraire. Alors le comte de Toulouse & plusieurs autres tant clercs que laïques s'éleverent contr'eux avec zele, les accusant de mensonge. Les uns déclarerent leur avoir oüi dire, qu'il y avoit deux dieux, un bon & l'autre mauvais; un bon, qui avoit fait seulement les choses invisibles, immuables & incorruptibles; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme & les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir oüi prêcher, que le corps de Jesus-Christ n'est point consacré

par le ministere d'un prêtre indigne ou criminel. Plusieurs témoignerent qu'ils leur avoient oüi dire, que l'homme & la femme se rendant le devoir conjugal ne pouvoient être sauvez. D'autres leur soutenoient en face qu'ils avoient dit que le baptême ne sert de rien aux enfans, & plusieurs autres blasphêmes abominables. AN. 1178.

Comme Raimond & Bernard disoient que c'étoit de faux témoins, un les pressa de confirmer par serment leur confession de foi : mais ils le refuserent, disant que N. S. dans l'évangile défend absolument de jurer. On leur representa que saint Paul dit que le serment est la fin de toute dispute ; & qu'il releve le serment de Dieu touchant le sacerdoce de son fils. On allegua plusieurs autres passages de l'écriture, pour montrer qu'il est permis de jurer à cause de la foiblesse de ceux que nous voulons persuader. Enfin ces heretiques ne s'appercoivent pas, qu'ils avoient eux-mêmes apposé un serment dans la confession de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en disant : Par la verité qui est Dieu nous croirons ainsi. Et ils ne sçavoient pas que c'est jurer que d'appeller en témoignage de nos discours la verité & la parole de Dieu, comme fait l'Apôtre quand il dit : Nous vous disons par la parole de Dieu, & ailleurs : Dieu m'est témoin. Ce sont les reflexions du légat Pierre dans la lettre dont est tiré ce récit. Raimond & Bernard parurent suffisamment convaincus par tant de témoins, & plusieurs autres se préparoient encore à déposer contr'eux : toutefois pour user de mi-

Matth. v. 34. Heb. vi. 16. Ps. cix. 1. Thess. iv. 14. Rom. i. 9.

AN. 1178. sericorde suivant l'esprit de l'église, le légat les exhorta à abjurer leur heresie, & se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le pape, par les archevêques de Bourges & de Narbonne, l'évêque de Toulouse & le légat lui-même. Mais ils le refuserent & demeurerent dans leur endurcissement. C'est pourquoi les deux légats les excommunierent de nouveau avec les cierges allumez, en presence de tout le peuple furieusement animé contre ces heretiques, comme il le marquoit par ses acclamations continuelles. C'est ce que témoigne le légat Pierre dans sa lettre adressée à tous les fideles : où il leur enjoint d'éviter Raimond & Bernard & leurs complices, comme excommuniez & livrez à satan, & de les chasser de leurs terres. Le comte de Toulouse & les autres seigneurs du païs promirent par serment devant tout le peuple de ne point favoriser les heretiques.

XIV. Fin de saint Antelme évêque de Bellai.

Vit. ap. Sur. 26. Juin c. 18. Sup. liv. LXX. n. 65.

Cette année 1178. fut la derniere de S. Anthelme évêque de Bellai. Depuis son épiscopat il ajoûta plûtôt à ses austeritez corporelles qu'il n'en diminua. Il faisoit l'office divin non dans sa chapelle, mais dans la cathédrale avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il disoit la messe presque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce sont les paroles de l'auteur de sa vie. C'est que chez les Chartreux il n'y avoit gueres, même le Dimanche, que la messe conventuelle, comme font entendre les statuts de Guigues. Anthelme eut grand soin de

c. 7. n. 4.

purifier son clergé & après les exhortations charitables il déposa six ou sept prêtres concubinaires.

Humbert comte de Savoïe avoit fait emprisonner un prêtre, que le saint évêque fit délivrer malgré le prevôt; & comme il s'enfuïoit, les gens du prevôt le tuerent. De plus le comte avoit des prétentions sur quelques terres de l'église, qu'il disoit être de son domaine; Anthelme l'exhortoit à s'en désister, & à faire satisfaction pour le meurtre du prêtre sous peine d'excommunication; mais le comte le menaça de son côté, disant qu'il avoit privilege du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laissa pas de l'excommunier & en sa presence; ce qui le fit entrer en fureur, & les assistans disoient qu'une telle temerité meritoit la mort. Mais le prélat loin de s'en effraïer repeta l'excommunication en termes plus forts, s'estimant heureux s'il eût souffert le martyre pour une si bonne cause. Le comte se plaignit au pape de l'infraction de son privilege, & le pape ordonna à saint Pierre de Tarentaise qui vivoit encore, & à un autre évêque de faire absoudre le comte, ou de l'absoudre eux-mêmes au refus de l'évêque de Bellai, dont il connoissoit la fermeté. Les évêques s'acquitterent de leur commission & presserent Anthelme d'obéir au pape & d'appaiser le prince; mais il répondit: Celui qui est lié justement ne doit point être délié qu'il n'ait satisfait par la penitence, à celui qu'il a offensé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne le doit pas être. Soyez donc

Vita G. 19. c. 10.

c. 11.

assûrez que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée. Les deux prélats se retirerent sans oser passer outre; mais le pape l'ayant appris, donna l'absolution au comte & le fit sçavoir à Anthelme.

Il en fut tellement touché, qu'il quitta son siége & se retira dans sa cellule de la Chartreuse; mais sur les plaintes de tout le païs le clergé de Bellai obtint des lettres du pape en vertu desquelles il le fit revenir: & le comte de Savoye ne se tint point absous & n'osa entrer dans l'église, jusques à ce que s'étant humilié devant le saint prélat, il reçut son absolution. Comme il ne se corrigeoit point & n'accomplissoit pas ses promesses, ils se broüillerent encore; & toutefois le comte dans le temps même qu'il haïssoit & menaçoit le prélat, ne laissoit pas de le respecter. En effet Anthelme s'étoit acquis par sa vertu une merveilleuse autorité. Tout l'ordre des Chartreux le
c. 23. regardoit comme son superieur, & tous les prieurs étoient sous sa dépendance; aussi veilloit-il avec un grand zele sur ce saint ordre pour y prévenir le
c. 24. moindre relâchement. Quand il se trouvoit dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni évêque ni autre de quelque rang qu'il fut qui ne lui cedât: la cour de Rome elle-même le respectoit. Aussi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fut ce qui étoit repréhensible; & comme on voyoit que ses corrections n'avoient pour principes que la charité, la plûpart les recevoient volontiers.

Mais

Mais il avoit une grande indulgence pour les pecheurs penitens, & mêloit ses larmes avec les leurs. AN. 1178.

c. 25. Pendant la maladie dont il mourut on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoye avec lequel il étoit encore en differend; mais il répondit: Je n'en ferai rien, s'il ne se désiste de son injuste prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette église, & ne se reconnoît coupable de la mort de ce prêtre. Personne n'osoit rapporter ce discours au comte, qui étoit dans le même lieu; il n'y eut que deux Chartreux qui s'en chargerent; & le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le saint homme, reconnut sa faute, renonça à sa prétention & demanda pardon. Anthelme lui imposa les mains & pria Dieu de lui donner sa benediction à lui & à son fils. Comme le comte n'avoit qu'une fille, on crut que le prélat se méprenoit & on voulut lui faire dire la fille, mais il repeta plusieurs fois le fils; & en effet il en vint un au comte peu de temps après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt-sixiéme de Juin 1178. la quinziéme année de son épiscopat. Il avoit vécu plus de soixante & dix ans, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur dans le siege de Bellai fut Rainald tiré comme lui de la grande Chartreuse, qui six ans après eut pour successeur Arnaud aussi Chartreux.

Martyr. R. 26. Jun. Gall. Chr. to. 2. p. 364.

XV. Fin de sainte Hildegarde. *Sup. liv. LXIX. n. 37.*

Environ trois mois après mourut sainte Hildegarde abbesse du mont saint Rupert près de Mayence, dont les revelations avoient été approuvées par le pape Eugene III. trente ans auparavant. Elle

AN. 1178. continua de les écrire avec un homme fidele qui lui aidoit à rendre ses pensées en Latin, suivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses revelations sont recueillies en trois livres & commencent d'ordinaire par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vuë & dont elle explique les significations mysterieuses; puis elle en tire une morale pure & solide exprimée d'un stile vif & figuré, où elle reprend les vices de son temps & excite fortement à la penitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient; entre lesquelles il y en a une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croyoit qu'elle avoit le don de prophetie, & Richer moine de Senones en Lorraine, qui écrivoit environ trente ans après; dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des Prêcheurs & des freres Mineurs. Car, ajoûte-t'il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit religieux, mais extraordinaire, qui dans leur commencement seroient reçûs du peuple comme Dieu: qu'ils n'auroient rien de propre & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien reserver pour le lendemain; qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes & les villages, & seroient d'abord cheris de Dieu & des hommes; mais qu'étant bien-tôt déchûs de leur institut, ils tomberoient dans le mépris; & leur conduite a verifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer.

Vita ap. Sur. 17. Sept.

ap. Alb. Stad. an. 1152. fol. 169.

Chr. Senon. lib. VI. c. 15. to. 3. Spicil.

Lib. 3. Sainte Hildegarde avoit aussi le don des mira-

cles; elle en fit une infinité, dont l'auteur de sa vie rapporte en particulier jusques à vingt. Elle mourut le Dimanche dix-septieme de Septembre 1178. âgée de quatre-vingt ans. Sa vie fut écrite par Thierri abbé Benedictin quelque trente ans après sa mort, sur les memoires d'un nommé Godefroi, ausquels il ajoûta les revelations & les miracles. L'église honore la sainte le jour de sa mort.

AN. 1178.

c. 17.

Præfat.

Martyr. R. 17. Sept.

XVI. Alexandre III. rentre à Rome.

Acta. Alex. ap. Bar. an 1178. n. 1.

Cependant tout le clergé & le peuple de Rome voyant que l'empereur Frideric s'étoit soumis au pape Alexandre & que le schisme étoit fini: jurerent par déliberation commune de rappeller le pape pour faire cesser les maux que sa longue absence avoit causez, tant au temporel qu'au spirituel. Ils envoyerent donc à Anagni sept des principaux citoyens Romains avec des lettres du clergé, du sénat & du peuple, pour le prier de revenir: mais le pape considerant qu'après l'avoir rappellé de France ils avoient bien-tôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses sûretez. Pour cet effet il envoya avec les sept députez des Romains Hubalde évêque d'Ostie, Rainier prêtre cardinal de S. Jean & S. Paul, & Jean diacre cardinal de S. Ange: qui après une longue négociation firent regler par deliberation de tout le peuple: que les senateurs à leur élection feroient foi & hommage au pape: que les Romains lui restitueroient l'église de saint Pierre & les droits regaliens, dont ils s'étoient emparez: qu'ils observeroient inviolablement la paix & la sûreté, tant à l'égard du pape, que des car-

Sup. liv. LXXI. n. 17.

AN. 1178. dinaux, leurs biens & tous ceux qui viendroient vers le pape, ou qui en retourneroient.

Ensuite les senateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux; & après lui avoir baisé les pieds, ils jurerent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors le pape se prépara à retourner à Rome, & le jour de S. Gregoire douziéme de Mars qui cette année 1178. étoit le troisiéme dimanche de Carême, il partit de Tusculum après la messe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant avec les banieres & les croix, ce qu'on ne se souvenoit point qui eût été fait à aucun pape: les senateurs & les magistrats venoient au son des trompettes, les nobles & la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de loüanges. La presse étoit si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher, & sa main étoit lasse de donner des benedictions. On le conduisit ainsi jusques à l'église de Latran, où après avoir congedié le peuple & les cardinaux, il monta au palais & se mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué: car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint consistoire & reçut au baiser des pieds une multitude infinie de clercs & de laïques: puis il fit les stations ordinaires du carême, & le dimanche suivant qui étoit *Lætare*, il alla en procession à sainte Croix: Enfin le jour de Pâques il porta la tiare avec la couronne nommée le Regne.

Dès la fin de l'année precedente l'antipape Jean

AN. 1178.

de Strume autrement Calliste ayant appris la reconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta secretement sa residence de Viterbe & vint au mont d'Albane sous la protection de Jean seigneur du château. Mais l'empereur pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, défia & mit au ban de l'empire l'antipape & ses deffenseurs, s'ils ne venoient au plûtôt à l'obéissance du pape. Etant donc rétabli à Rome comme il étoit à Tusculum, le jour de la Decolation de S. Jean vingt-neuviéme d'Août 1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ses clercs, & en presence des cardinaux & de plusieurs autres, confessa publiquement son peché, demanda pardon & abjura le schisme. Le pape Alexandre suivant sa douceur naturelle ne lui fit aucun reproche, & lui déclara que l'église Romaine le recevoit avec joye pour son fils & lui rendoit le bien pour le mal. En effet le pape le traita toûjours depuis avec honneur dans sa cour & le reçut même à sa table. Toutefois le vingt-neuviéme de Septembre quelques schismatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino de la famille des Frangipanes qu'ils nommerent Innocent III. Un chevalier frere de l'antipape Octavien le prit sous sa protection en haine du pape Alexandre, & lui donna une forteresse qu'il avoit près de Rome.

XVII. Soumission de l'antipape Calliste.

Act. ead. ap. Bar. an. 1177.

Rom. Chr.

Jo de Cecc. 1178. Act. Aquicinct. an. 1179.

Le pape Alexandre voulant remedier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiez pendant un si long schisme, indiqua un concile general à Rome pour le premier dimanche de Carême de l'année

XVIII. Convocation d'un concile general.

AN. 1179.

to. x. conc. p. 156.

suivante 1179. comme il paroît par la lettre à l'archevêque de Pise & à tous les évêques & les abbez de Toscane, dattée de Tusculum, pour appeller nommément à ce concile tous les évêques de l'église Latine & les principaux abbez ; mais comme il s'en trouva plusieurs à qui il étoit impossible de faire le voyage, on les dispensa pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention interressée de la cour de Rome. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige auteur du temps.

G. Neubr. lib. III. c. 2.

Dès l'année precedente 1177. le pape avoit appellé au concile les prélats latins d'Orient : qui partirent au mois d'Octobre de cette année 1178. cinquiéme du regne de Baudoüin IV. roi de Jerusalem. Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Heraclius de Cesarée ; & quatre évêques, Albert de Betlehem, Raoul de Sebaste, Josse d'Acre, Romain de Tripoli, avec Pierre prieur du S. Sepulchre député du patriarche de Jerusalem, & Rainald abbé du mont de Sion.

Guil. Tyr. XXI. c. 26.

XIX. Guillaume archevêque de Tyr.

Bongars. praef. in Gesta Dei per. F. n. 21.

Le plus fameux de tous ces prélats est Guillaume de Tyr auteur de la meilleure histoire que nous ayons du royaume Latin de Jerusalem. Il étoit né dans le païs, mais de parens François & avoit fait en France ses études. Frideric archevêque de Tyr le fit archidiacre de son église vers l'an 1167. à la priere du roi Amauri & de plusieurs autres personnes considerables. Aussi-tôt il fut envoyé en ambassade à l'empereur de C. P. touchant une entreprise sur l'Egypte ; & s'acquitta très-bien de

Digitized by Google

sa commission. Environ deux ans après il vint à Rome, tant pour ses affaires particulieres, que pour éviter l'indignation de son archevêque; que toutefois il n'avoit pas meritée. A son retour le roi Amauri le fit precepteur du prince Baudouin son fils âgé de neuf ans; puis de l'avis des seigneurs il le fit son chancelier. Au mois de Mai 1174. il fut élu archevêque de Tyr, par le consentement unanime du clergé & du peuple & avec l'agrément du roi, & sacré le huitiéme Juin dans l'église du saint Sepulcre, par les mains d'Amauri patriarche de Jerusalem.

AN. 1179.

L'empereur Manuel envoya aussi à Rome George metropolitain de Corfou, pour assister au concile & ensuite aller de sa part vers l'empereur Frideric; mais il tomba malade a Otrante où il étoit arrivé le quinziéme d'Octobre 1178. & y demeura six mois, pendant lesquels se tint le concile. C'est pourquoi l'empereur Manuel le rappella, pour assister à un concile indiqué par le patriarche de C. P. & Nectaire abbé des Casules assista pour les Grecs au concile de Latran.

Epist. ap. Bar. an. 1178. Collat. de Cons. c. 11 n. 6.

XX. Troisiéme concile de Latran. *to. x conc. p. 1530 to. 11. Spicil. p. 633. nota ad Guill. Neubrig. p. 737.*

Il s'y trouva trois cens deux évêques: savoir cinquante-un de la province de Rome, dont le premier étoit Hubalde évêque d'Ostie, qui deux ans après fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent soixante-un: entre lesquels je remarque Romuald archevêque de Salerne, & deux Grecs de la province de Reggio. De France les plus distinguez étoient, Guillaume archevêque de Reims, Guerin archevêque

Patr. Bituric.

Digitized by Google

AN. 1179. de Bourges auparavant abbé de Pontigni, qui mourut deux ans après en 1181. Pons archevêque de Narbonne, Jean de Sarisberi évêque de Chartres, & son ami Jean évêque de Poitiers. De Normandie Gilles évêque d'Evreux fut le seul qui assista à ce concile : d'Angleterre il n'y en eut que quatre; car les Anglois soûtenoient qu'ils ne devoient pas en envoyer davantage pour le concile general. D'Irlande y furent saint Laurent archevêque de Dublin, Catholique archevêque de Tuam, & cinq ou six évêques. Il y eut aussi plusieurs prelats Ecossois. Entre ceux d'Allemagne on compte Arnold archevêque de Treves, Christien de Mayence & Conrad de Salsbourg. Il y avoit un évêque de Danemarc, & un archevêque de Hongrie, qui est nommé le dernier.

Roger.

Ce concile se tint dans l'église de Latran, où le pape étoit sur un siege élevé avec les cardinaux, les prefets, les senateurs & les consuls de Rome. Il y eut trois sessions, dont la premiere fut tenuë le lundi de la troisiéme semaine de Carême qui étoit le cinquiéme jour de Mars 1179. la seconde le mercredi de la semaine suivante quatorziéme de Mars; la troisiéme le lundi de la Passion dix-neuviéme du même mois.

XXI. Canons du concile de Latran to. x. p. 1507.

En ce concile on fit vingt-sept canons, dont le premier porte en substance : Pour prevenir les schismes, si dans l'élection du pape les cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement; celui-là sera reconnu pour le pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui n'ayant

n'ayant que le tiers au moins des deux tiers en prendra le nom, sera privé de tout ordre sacré & excommunié : ensorte qu'on ne lui accordera que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à ceux qui l'auront reçû pour pape. Le tout sans préjudice des canons, qui ordonnent que la plus grande & la plus saine partie doit l'emporter ; parce que dans les autres églises les difficultez peuvent être décidées par leurs superieurs, au lieu que l'église Romaine n'a point de superieur. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les antipapes Octavien, Gui & Jean de Strume, & nous ordonnons que ceux qui ont reçû d'eux des dignitez ecclesiastiques ou des benefices, en soient privez. Nous cassons les aliénations par eux faites des biens ecclesiastiques ; & nous déclarons suspens des ordres sacrez & des dignitez, ceux qui volontairement ont fait serment de tenir le schisme.

AN. 1179.

Can. 2.

Personne ne sera élû évêque qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né en légitime mariage & recommandable par ses mœurs & sa doctrine. Si-tôt que son élection aura été confirmée & qu'il aura l'administration des biens de l'église, les benefices qu'il avoit pourront être librement conferez par celui à qui il appartiendra. Quant aux dignitez inferieures, comme doyennez, archidiaconez & autres benefices à charge d'ames, personne ne pourra en être pourvû qu'il n'ait atteint l'âge de vingt cinq ans ; & il en sera privé, si dans le

c. 3.

AN. 1179. temps marqué par les canons il n'est promû aux ordres convenables : sçavoir le diaconat pour les archidiacres & la prêtrise pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette regle, seront privez du droit d'élire & suspens de leurs benefices pendant trois ans ; l'évêque qui aura consenti, perdra le droit de conferer ses dignitez.

c. 4. 1. Thess. III. 2. Thess. 51. Puisque l'apôtre se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres & n'être point à charge aux fideles ; nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos freres les évêques, obligent leurs inferieurs par les grands frais de visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-temps. C'est pourquoi nous ordonnons que les archevêques dans leurs visites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens & leurs inferieurs deux. Ils ne meneront point de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, & se contenteront pour leur table d'être servis suffisamment & modestement. Les évêques n'imposeront ni tailles ni exactions sur leur clergé ; ils pourront seulement en cas de c. 5. besoin, lui demander un secours charitable. Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain, dont il puisse subsister, il lui donnera dequoi vivre jusques à ce qu'il lui assigne un revenu ecclesiastique, à moins que le

clerc ne puisse subsister de son patrimoine. C'est le premier canon que je sçache qui parle du titre patrimonial, ou plûtôt de patrimoine au lieu de titre ecclesiastique. AN. 1179.

L'abus des appellations trop fréquentes en avoit attiré un autre, sçavoir que pour les prévenir les évêques & même les archidiacres prononçoient des sentences de suspense ou d'excommunication sans monitions précédentes. Le concile leur défend d'en user ainsi, si ce n'est pour les fautes qui de leur nature emportent excommunication ; mais il défend aussi aux inferieurs d'appeller sans grief, ni avant l'entrée en cause. Si l'appellant ne vient point poursuivre son appel, il sera condamné aux dépens envers l'intimé qui se sera presenté. Or ces dépens étoient grands, sur tout pour les appellations à Rome, où on alloit se défendre en personne. Il est défendu en particulier aux moines & aux autres religieux, d'appeller des corrections de discipline imposées par leurs superieurs ou leurs chapitres. c. 6.

Le concile défend comme des abus horribles de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbez, pour l'installation des autres ecclesiastiques, ou la prise de possession des curez : pour les sepultures, les mariages & les autres sacremens ; ensorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas dequoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alleguer la longue coûtume qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi aux évêques & aux abbez d'imposer aux églises de nouveaux cens ou de s'ap- c. 7.

proprier une partie de leurs revenus. Il leur défend
AN. 1179. d'établir à certains prix des doyens pour exercer leur
c. 15. c. 8. jurisdiction. Défense de conferer ou de promettre les benefices avant qu'ils vaquent, pour ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire. Les benefices vacans seront conferez dans six mois; autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, & le métropolitain à celle de l'un & de l'autre.

c. 9. Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers & des Hospitaliers. Ils recevoient des églises de la main des laïques, & dans les leurs ils instituoient & destituoient des prêtres à l'insçû des évêques; ils recevoient aux sacremens les excommuniez & les interdits: & leur donnoient la sépulture. Ils abusoient de la permission donnée à leurs
Sup. liv. LXX. n. 13. freres envoyez pour quêter, de faire ouvrir une fois l'an les églises interdites & y faire celebrer l'office divin; car sous ce prétexte plusieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits. Ils s'associoient des confreres en plusieurs lieux à qui ils communiquoient leurs privileges. Ces abus venoient moins de l'ordre des superieurs que de l'indiscretion des particuliers; & le concile les condamna tous, non-seulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres religieux.

c. 10. Les religieux, de quelque institut qu'ils soient, ne seront point reçûs pour de l'argent, sous peine au superieur de privation de sa charge, & au par-

Digitized by Google

ticulier de n'être jamais élevé aux ordres sacrez. AN. 1179.
On ne permettra point à un religieux d'avoir de pecule, si ce n'est pour l'exercice de son obédience; celui qui sera trouvé avoir un pecule sera excommunié, & privé de la sépulture commune, & on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé négligent sur ce point sera déposé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurez ou les obédiences; & on ne changera point les prieurs conventuels, sinon pour des causes graves, ou pour les élever à un plus haut rang.

On renouvelle les réglemens pour la continen- c. 11.
ce des clercs, & les défenses à ceux qui sont dans c. 12.
les ordres sacrez, de se charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de jurisdictions seculieres, ou de la fonction d'avocats devant les juges laïques. On défend la pluralité des c. 13. 14.
benefices, qui dès-lors étoit venuë à tel excès, que quelques-uns en avoient jusques à six & possedoient plusieurs cures; d'où il arrivoit qu'ils ne pouvoient resider ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes ministres de l'église manquoient de subsistance. On défend aux laïques sous peine d'anathême, d'instituer ou destituer des clercs dans les églises sans autorité de l'évêque; ou d'obliger les ecclesiastiques à comparoître en jugement devant eux. On régle le droit des patrons, ensorte que s'ils sont c. 17.
plusieurs, ils s'accordent à nommer un seul prêtre pour déservir l'église; ou que celui-là soit preferé qui aura la pluralité des suffrages. Autrement l'évê-

Digitized by Google

AN. 1173. que y pourvoira ; comme aussi en cas de question pour le droit de patronage, qui ne soit pas terminée dans trois mois. Défense aux laïques de transférer à d'autres laïques les dîmes qu'ils possedent au peril de leurs ames. C'est sur ce fondement que l'on conserve aux laïques les dîmes dont on juge qu'ils étoient en possession dès le temps de ce concile, & que l'on nomme dîmes inféodées.

c. 14.

Conc. Lat. c. 15. Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'église, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en ayent disposé par testament ou non.

c. 16. Dans la disposition des affaires communes on suivra la conclusion de la plus grande & plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coûtume contraire.

c. 18. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs, en chaque église cathédrale, il y aura un maître, à qui on assignera un benefice suffisant, & qui enseignera gratuitement. Ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monasteres où il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable; ce seroit empêcher l'utilité de l'église.

c. 19. On défend sous peine d'anathême aux recteurs, consuls, ou autres magistrats des villes, d'imposer aux églises aucunes charges, soit pour fournir aux fortifications ou expeditions de guerre, soit autrement; ni de diminuer la jurisdiction des évêques & des autres prelats sur leurs sujets. J'entens ici

la jurisdiction temporelle, On permet toutefois au clergé d'accorder quelque subside volontaire pour subvenir aux necessitez publiques, quand les facultez des laïques n'y suffisent pas. AN. 1179.

On renouvelle la défense des tournois, & l'injonction d'observer la treve de Dieu telle que je l'ai expliqué en son temps. On défend d'établir de nouveaux peages ou d'autres exactions sans l'autorité des souverains. C'est que chaque petit seigneur s'en donnoit l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les usuriers, avec défense de recevoir leurs offrandes, ni leur donner la sépulture ecclesiastique. On condamne la dureté de quelques ecclesiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulieres, quoiqu'ils ne fussent pas reçûs aux églises publiques. Le concile ordonne donc, que par-tout où les lépreux seront en assez grand nombre vivant en commun pour avoir une église, un cimetiere & un prêtre particulier, on ne fasse point difficulté de le leur permettre, & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins & des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la premiere constitution que j'aye remarquée touchant les léproseries.

c. 20.
c. 21, 22. n. 41.
Sup. l. 22.
c. 25.
c. 23.

On défend aux Chrétiens sous peine d'excommunication de porter aux Sarrasins des armes, du fer, ou du bois pour la construction des galeres; comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtimens. Cette excommunication doit être souvent publiée dans les églises des villes maritimes. Les c. 24.

Digitized by Google

AN. 1179. seigneurs & les consuls des villes sont exhortez à confisquer les biens des coupables, & on les déclare esclaves de ceux les qui prendront. On excommunie aussi ceux qui prennent ou dépoüillent les Chrétiens allant sur mer, pour le commerce ou pour d'autres causes légitimes; ou qui pillent ceux c. 26. qui ont fait naufrage. Defense aux Juifs & aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves Chrétiens, sous quelque prétexte que ce soit. Les Chrétiens seront reçûs en temoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les Chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur seront conservez; & il est defendu, sous peine d'excommunication, aux seigneurs ou aux magistrats de leur en rien ôter.

XXII. Peines contre les heretiques. c. 27. Leo. ep. 15. al. 3. ad Turib. Sup. liv. XXVII. n. 10.

Le dernier canon du concile de Latran, est conçû en ces termes: L'église, comme dit S. Leon, bien qu'elle rejette les executions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les loix des princes Chrétiens; & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede spirituel. Or les heretiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou Publicains se sont tellement fortifiez dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse & en d'autres lieux; qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux & ceux qui leur donnent protection ou retraite; & s'ils meurent dans ce peché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la sépulture entre les Chrétiens.

Quant

Quant aux Brabançons, Artagonons, Navarrois, Basques, Cottereaux & Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monasteres, & n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni sexe, mais pillent & désolent tout comme des payens; nous ordonnons pareillement, que ceux qui les auront soudoyez, retenus ou protegez, soient dénoncez excommuniez dans les églises les dimanches & les fêtes, & ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse societé. Or tous ceux qui s'étoient engagez à eux par quelque traité doivent sçavoir qu'ils sont quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au contraire nous leur enjoignons à eux & à tous les fideles pour la rémission de leurs pechez, de s'opposer courageusement à ces ravages, & de défendre les Chrétiens contre ces malheureux, dont nous desirons que les biens soient confisquez, & qu'il soit libre aux seigneurs de les reduire en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment penitens en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez, & la récompense éternelle. Nous remettons aussi à tous ceux qui prendront les armes contre eux, deux années de leur penitence, laissant à la discretion des évêques de leur accorder selon leur travail, une plus grande indulgence; & cependant nous les recevons sous la protection de l'église; comme ceux qui visitent le saint sepulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques pour prendre les armes

AN. 1179.

AN. 1179.
V. Marcavi. hist. Bearn. c. 4 n. 7. Cang. Coterelli.

contre ces méchans, seront excommuniez. Ces Cottereaux ou Routiers, comme d'autres les nommoient, étoient des troupes ramassées de differentes nations, dont les seigneurs se servoient pour leurs guerres particulieres, & qui vivoient sans discipline & sans religion. On voit en ce canon le concours des deux puissances ecclesiastique & seculiere, suivant l'autorité de saint Leon rapportée en tête. L'église prononce de son chef l'excommunication, la defense d'offrir le sacrifice pour les coupables, & de leur donner la sepulture; mais elle employe le secours des loix & l'autorité des princes en dispensant du serment de fidelité, en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confisquer leurs biens & les réduire en servitude. Et elle use encore de son droit en appliquant les travaux de cette guerre pour la rémission des pechez, & y attachant deux années d'indulgence. C'est ce qui est important de distinguer, non seulement dans ce canon, mais dans les autres semblables.

XXIII.
Erreur de Pierre Lombard.
Gualt. de sancto Vict. Ms.
Duboulai, hist. univ. to. 2. p. 431.

En ce concile le pape Alexandre avoit dessein de condamner cette proposition de Pierre Lombard évêque de Paris : J. C. en tant qu'homme n'est pas quelque chose. Mais quelques cardinaux lui dirent : Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la premiere & la plus grande affaire est de traiter de la foi & des hérétiques. Alors ces cardinaux sortirent du consistoire, & un évêque Gallois nommé Adam, sortit avec eux, disant : Seigneur, je

Digitized by Google

défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été préposé à ses écoles. C'étoit Adam évêque de saint Asaf, qui avoit été disciple de Pierre Lombard, & maître de Jean de Sarisberi. La question ne fut donc point agitée dans le concile; mais quelque temps après le pape Alexandre écrivit sur ce sujet à Guillaume archevêque de Reims & son légat, qui avoit assisté au concile; lui ordonnant d'assembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims & des autres villes d'alentour, & de défendre par l'autorité du pape, sous peine d'anathême, que personne à l'avenir n'eût la hardiesse de dire que J. C. en tant qu'homme n'est pas quelque chose.

AN. 1179.

Sup. liv. LXX. n. 31. LXXII. n. 54.

Quelques années auparavant le pape avoit écrit sur ce sujet au même Guillaume, lorsqu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'assembler à Paris ses suffragans avec d'autres personnages pieux & prudens, pour défendre absolument d'enseigner cette doctrine. Or elle fut principalement combattuë par Gautier de saint Victor docteur fameux, sixiéme prieur de cette abbaye, & successeur du celebre Richard, mort le dixiéme jour de Mars 1173. dont nous avons grand nombre d'écrits, la plpart ûde pieté. Ceux de Gautier ne sont pas imprimez, & il y a quatre livres qui portent ce titre: Contre les heresies manifestes & condamnées même dans les conciles, que soutiennent les sophistes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers & Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre labyrintes de la France; & dit qu'ils se sont égarez en

Duboulai p. 403. & to. X. conc. p. 1519. Matth. Paris.

AN. 1179.

suivant Aristote dans sa dialectique, & traitant avec la legereté scholastique les mysteres de la Trinit & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'écriture & des peres.

XXIV. Evêques d'Allemagne. *Arnold. Chr. Slav. 11. c. 18.*

Au concile de Latran vinrent plusieurs ecclesiastiques d'Allemagne ordonnez par les schismatiques, esperant obtenir grace du pape. Il y vint principalement des clercs & des moines de l'église d'Halberstat, que l'évêque Geron avoit déchirée. Le pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Geron n'avoit pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartuic archevêque de Breme catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnez, non-seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres superieurs. Geron obtint lui-même la liberté de faire par tout les fonctions épiscopales. Christien archevêque de Maïence & Philippe de Cologne, ayant abjuré le schisme & quitté les palliums qu'ils avoient reçûs des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudoüin archevêque de Breme étoit mort l'année précedente 1178. le jour même qu'il devoit recevoir les lettres de sa déposition. On élut à sa place le docteur Berthold; & le prevôt Otton fut le seul qui appella de cette élection. Bertold vint au concile de Latran, & demanda au pape d'être sacré, s'en tenant fort assuré. Mais la veille il s'étoit assis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre; ce qui lui avoit attiré une grande indignation. Un docteur nommé Gerard parla pour lui, disant

Chr. Albert. an 1179

qu'il étoit de bonnes mœurs, & qu'il sçavoit les arts liberaux, l'écriture sainte, les decrets & les loix, enfin qu'il avoit été élu tout d'une voix, & conclut en disant au pape : Il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre & demain évêque. Le pape dit: Je crois bien ce que vous avancez ; mais il est dit : Ne vous pressez point d'imposer les mains. J'en parlerai à nos freres, & nous examinerons la maniere de l'élection. Deux cardinaux interrogerent les députez de Breme & ne les trouverent pas d'accord. Ensuite le pape en consistoire prononça ainsi la sentence. Mes freres, j'ai vû vôtre élu, je suis content de sa personne, de sa science, de son éloquence, de ses mœurs même, autant que je le puis connoître ; mais la maniere de son élection me déplaît. Il a été élu n'étant pas encore dans les ordres sacrez, ensorte qu'il eût pû contracter mariage. Nous avons appris aussi qu'il y a eu appellation, dont on a contraint l'appellant à se désister. Que votre élu s'est fait élire une seconde fois, cassant ainsi sa premiere élection. Enfin qu'il a reçu l'investiture de l'empereur avant les ordres sacrez. Il n'est pas facile de dispenser de tant d'irregularitez : c'est pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Berthold vouloit encore parler, les huissiers crierent en Italien : *Levate* : *andate*, *andate*. Levez-vous : allez, allez. Sifrid évêque de Brandebourg & fils du marquis Albert, fut élu ensuite archevêque de Breme.

AN. 1179.

1. Tim. v. 22.

En ce concile le pape sacra deux évêques Anglois & deux Ecossois, dont l'un étoit venu à Ro-

Ab. Stud.

me avec un ſeul cheval, l'autre à pied avec un ſeul
AN. 1179. compagnon. Il s'y trouva auſſi un évêque Irlandois,
qui n'avoit autre revenu que le lait de trois vaches ;
& quand elles manquoient de lait, ſes dioceſains lui
en fourniſſoient trois autres. En ce même concile le
Roger Hoved. pape fit deux nouveaux cardinaux, ſçavoir Guillaume
archevêque de Reims, beau-frere du roi de France,
ſous le titre de ſainte Sabine, & Henri abbé de
Chr. Claravall. Clairvaux, qu'il fit évêque d'Albane. Il avoit été
abbé de Hautecombe, d'où il fut transferé à Clairvaux
en 1176 & quand il fut fait cardinal, Pierre
abbé d'Igni fut élû abbé de Clairvaux.

XXV.
S. Laurent de Dublin.
Vita ap. Sur. 14. Nov.

Le pape fit auſſi ſon légat en ce concile Laurent archevêque de Dublin en Irlande, dont l'hiſtoire merite d'être rapportée. Il étoit né dans le païs même, de parens nobles au dioceſe de Glandelac, depuis uni à celui de Dublin ; & il n'avoit encore que dix ans, quand ſon pere pria l'évêque de chercher par le ſort, lequel de ſes enfans il devoit donner à
c. 4. Dieu pour être élevé dans le clergé. Le jeune Laurent dit en riant, qu'il n'étoit pas beſoin de ſort, & s'offrit de lui-même : le pere y conſentit, & le pre-
Boll. to. xv p. 310. nant par la main, l'offrit à Dieu & à ſaint Coëngin patron du dioceſe. C'eſt un ſaint abbé qui vivoit au ſixiéme ſiécle dans le même lieu, & eſt honoré le troiſiéme jour de Juin. Il y avoit fondé un monaſte-
c. 6. re qui étoit beaucoup plus riche que l'égliſe cathedrale ; & Laurent en fut élu abbé à l'âge de vingt-
c. 10. cinq ans. Quelques années après l'évêque de Glandelac étant mort, il fut élu pour lui ſuccéder ; mais il le refuſa, diſant qu'il étoit encore trop jeune,

Assez long-temps après Gregoire archevêque de Dublin mourut, & plusieurs aspiroient à ce siége, se fondant sur leur noblesse ou sur leur doctrine; mais quand ce vint à l'élection, les avis partagez se réünirent, & l'abbé Laurent, malgré sa résistance, fut élu tout d'une voix. AN. 1179.

Au lieu des chanoines seculiers qu'il avoit trouvez dans sa cathedrale de Dublin, il en établit de reguliers de sa congrégation d'Aroaise, abbaye fondée quatre-vingt ans auparavant dans le diocese d'Arras. L'archevêque Laurent embrassa lui-même leur institut, où il joignit des austeritez particulieres, portant continuellement le cilice, & se faisant donner la discipline trois fois par jour. Tous les jours il faisoit manger en sa presence au moins trente pauvres. Etant allé en Angleterre pour les affaires de son église, il vint trouver le roi Henri à Cantorberi; & ayant passé la nuit en prieres au tombeau de saint Thomas, il se prépara le lendemain à celebrer la messe solemnellement à la priere des moines. Comme il marchoit à l'autel revêtu de ses ornemens pontificaux, un homme extravagant entendant dire que c'étoit un saint, alla s'imaginer que ce seroit une œuvre meritoire de le rendre martyr comme saint Thomas. Dans cette pensée il prit un grand bâton, & perçant la foule il en frappa l'archevêque sur la tête de toute sa force. Il tomba au coin de l'autel, & les moines & les autres assistans le croyant blessé à mort, se prosternerent sur le visage fondant en larmes. Mais le saint prélat leva bien-tôt la tête, & ayant beni de l'eau

c. 11. 12.
Gall. Chr. to. 4. p. 95.
c. 13.
c. 15.

AN. 1179. il en fit laver sa plaïe. Le sang s'arrêta, & le prélat se trouva si bien gueri, qu'il commença la messe & l'acheva. L'auteur de sa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheureux qui l'avoit frappé, mais le saint prélat obtint à force de prieres, qu'on ne lui fît point de mal.

c. 23. Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il se servit de son autorité pour retrancher les abus qui regnoient dans l'église d'Irlande. Il signala principalement son zele contre l'incontinence des clercs; & quoiqu'il eût bien pû absoudre les coupables, il les renvoyoit au pape, ensorte qu'une fois il envoya à Rome pour ce sujet jusques à cent quarante prêtres. Il ne vécut gueres que deux ans depuis le concile, & vint mourir en Normandie à cette occasion. Il s'étoit élevé un c. 31. grand differend entre Henri roi d'Angleterre & Deronogue le plus puissant roi d'Irlande. L'archevêque voulant procurer la paix entre eux, passa en Angleterre; mais le roi Henri ne voulut point y entendre, & défendit de laisser retourner le saint prélat en Irlande. Le roi passa en Normandie, & l'archevêque l'ayant attendu trois semaines au monastere d'Abendon, résolut de le suivre & s'embarqua à Douvres. Mais quand on fut arrivé à Guissand la fiévre le prit; & prévoya sa fin, il chercha un lieu sur le chemin où il pût s'arrêter, & vint à l'abbaye d'Eu, située à l'entrée de la Normandie au Gall. Chr. to. 4. p. 105. diocese de Roüen. Elle avoit été fondée en 1119. pour des chanoines réguliers de la congrégation de saint

saint Victor de Paris, & étoit gouvernée par Osbert son sixiéme abbé. Le saint archevêque le fit appeller, si-tôt qu'il fut arrivé & mis au lit; & s'étant confessé à lui il reçut le viatique. Quelques jours après il reçut l'extrême-onction, & comme on l'avertissoit de faire son testament, il répondit : Dieu sçait qu'il ne me reste pas un denier sous le soleil. Il mourut ainsi le samedi quatorziéme de Novembre 1181. & fut enterré dans l'église d'Eu. Le pape Honorius III. le canonisa quarante-quatre ans après en 1225. & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

AN. 1179.

Neustria pia. p. 694. Vita c. 32.

Martyrol. R. 14. Nov.

XXVI. Couronnement de Philippe fils du roi de France.

Rigor. de gest. Phil.

Le roi de France Louis se sentant infirme & déja avancé en âge, car il avoit près de soixante ans, assembla à Paris en 1179. tous les prélats & les seigneurs de son royaume dans le palais de l'évêque Maurice, où étant entré seul dans la chapelle, il commença par faire sa priere à Dieu comme il avoit accoûtumé en toutes ses actions; puis appellant l'un après l'autre les prélats & les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire couronner roi son fils Philippe le jour de l'Assomption de la sainte Vierge; & tous approuverent sa résolution. Mais le temps de la ceremonie étant venu le jeune prince, qui n'avoit que quatorze ans, s'égara à la chasse, & s'étant trouvé seul dans le bois fut saisi d'une frayeur qui lui donna la fiévre. La maladie devint considerable, & son sacre fut differé.

Roger. Hoved. p. 592.

Cependant le roi Louis sensiblement affligé, fut averti en songe d'aller en pelerinage à saint Thomas de Cantorberi, s'il vouloit obtenir la guerison de

Digitized by Google

AN. 1179. son fils. Il envoya donc demander au roi Henri la permission & la sûreté pour passer en Angleterre; & l'ayant obtenuë il se mit en chemin contre l'avis de plusieurs, accompagné de Philippe comte de Flandres, Baudoüin comte de Guines, Henri duc de Louvain & d'autres seigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxiéme d'Août 1179. & trouva sur le rivage le roi d'Angleterre, qui le reçut avec grande joie & grand honneur comme son seigneur & son ami; & le défraïa magnifiquement lui & toute sa suite. Le lendemain veille de saint Barthelemi il le mena à Cantorberi jusques à la tombe de S. Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or; & pour les moines cent muids de vin par an à perpetuité payables en France à Poissi; avec exemption de tous droits pour tout ce qui seroit désormais acheté en France à leur usage. Le roi Louis s'en retourna trois jours aprés & arriva à Guissand le dimanche vingt sixiéme d'Août.

Il trouva le prince son fils guéri, & ordonna à tous les prélats & les seigneurs de son royaume de se trouver à Reims à la Toussaints pour son sacre. Le nouveau cardinal Guillaume aux Blanches-mains archevêque de Reims légat du S. siege & oncle du jeune prince en fit la ceremonie, assisté des archevêques de Tours, de Bourges & de Sens, & de presque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe depuis sa chambre jusques à l'église la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe comte de Flandres portoit l'épée, & d'autres

Digitized by Google

seigneurs marchoient devant & après faisant d'autres fonctions. Mais le roi Louis ne put assister au sacre de son fils : car au retour d'Angleterre, comme il alloit à S. Denis il fut subitement frappé du froid & tomba en paralysie, qui lui fit perdre l'usage de la moitié du corps. Le dimanche d'après la Toussaints, qui étoit le quatriéme jour de Novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de sa province.

AN. 1179.

Auct. Aquicinct. an. 1179.

XXVII. Schisme en Ecosse.

En Ecosse il y eut un schisme dans l'église de saint André après la mort de l'évêque Richard ; les chanoines élurent le docteur Jean, mais le roi Guillaume choisit Hugues son chapelain & le fit sacrer par les évêques de son royaume ; nonobstant l'appellation que Jean avoit interjettée au pape pour juger ce different. Le pape Alexandre envoya en Ecosse Alexis soudiacre de l'église Romaine, qui déposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean & le fit sacrer avec la permission du roi, qui y consentit par le conseil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jetté sur le diocese de saint André. Mais aussi-tôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans son royaume. Hugues cependant se portoit pour évêque comme auparavant ; & partit pour aller à Rome emportant la chapelle épiscopale avec l'anneau & la crosse. Le légat Alexis l'excommunia, & le pape confirma la sentence par une lettre adressée aux prélats d'Ecosse & au clergé particulier de saint André.

Roger. Hoved. p. 597.

Alex. III. ep. 55.

Le pape fit plus, il donna la légation d'Ecosse à

Digitized by Google

AN. 1180.

Roger archevêque d'Yorc, lui ordonnant que conjointement avec Hugues évêque de Durham il excommuniât le roi d'Ecosse & mît son royaume en interdit s'il ne laissoit l'évêque Jean en possession paisible de l'église de S. André. Il défendit aussi à ce prélat de quitter ce siége par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux; & il écrivit au roi d'Ecosse, le menaçant, s'il n'obéissoit, de remettre son royaume en sujettion, sans doute au roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecosse Guillaume sans être touché de ces menaces chassa de son royaume Jean évêque de saint André & son oncle Matthieu évêque d'Aberden. C'est pourquoi l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Durham & le légat Alexis, exécutant leur commission excommunierent le roi & mirent son roïaume en interdit.

Ep. 7.

XXVIII. L'antipape Lando se soumet. *Sup. n. 2.* *Auct. Aquicinct. an. 1175. V. Pag. 1180. n. 8.*

Cette année 1180. le pape Alexandre réduisit l'antipape Lando qui se faisoit nommer Innocent III. Le pape plus indigné contre ce rebelle que contre les precedens, qui avoient l'empereur pour eux & un parti considerable, tint conseil avec les cardinaux, & de leur avis fit sa paix avec leurs confreres parens de l'antipape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando; il acheta de lui pour une grosse somme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape; & le prit ainsi par l'industrie de Hugues cardinal diacre autrement Huguccion, de la famille de Pierre de Leon. Lando vint se jetter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ses sectateurs; mais il en avoit si peu que

la plûpart des historiens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'est donc qu'à sa prise que le schisme fut entierement éteint.

XXIX. Mort de Louis VII. Philippe Auguste roi.

Roger. Hoved. p. 593.

Rigord. an. 1. Auct. Aquicinct.

En France le jeune roi Philippe épousa Isabelle fille de Baudoüin comte de Hainaut & se fit couronner une seconde fois avec elle le jour de l'Ascension vingt-neuviéme de Mai 1180. Cette ceremonie se fit à S. Denis par les mains de Gui archevêque de Sens : ce que Guillaume archevêque de Rheims trouva fort mauvais, & en porta ses plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité que le jeune roi voïant son pere paralytique, s'étoit livré au comte de Flandres & aliéné de la reine sa mere & de l'archevêque de Rheims frere de cette princesse. Le roi Louis ne survêcut que trois mois & demi, & mourut à Paris le jeudi dix-huitiéme de Septembre de la même année, âgé de soixante ans, dont il avoit regné quarante-trois depuis la mort de son pere. Il fut enterré à l'abbaye de Barbeau de l'ordre de Cîteaux près de Melun, qu'il avoit fondée en 1147. On voit un témoignage de la pieté de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III. lorsqu'il residoit à Sens en 1164. car elle fait voir qu'il observoit trois Carêmes, le grand, l'Avent & celui de saint Martin depuis l'octave de la Toussaints jusques à l'Avent, & qu'il faisoit une abstinence particuliere les vendredis. Philippe son fils commença donc à regner seul à l'âge de quinze ans & en regna quarante-deux. On lui donna dès son temps le surnom d'Auguste sous lequel il est connu.

Gall. Chr. t. 4. p. 125.

Alex. ep. 33. t. 18. conc. p. 1326

Rigord. prolog.

XXX. Pierre de Celle évêque de Chartres.

Jean de Sarisberi évêque de Chartres mourut la

AN. 1179.

Chr. Bod. S. Matth.
Sup. liv. LXXII. n. 53.

même année 1180. le vingt-cinquiéme d'Octobre après avoir tenu ce siége quatre ans & près de trois mois, & fut enterré à l'abbaye de Josaphat près de Chartres. Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé sçavoir le Policratique & le Metalogue, il écrivit la vie de S. Thomas de Cantorberi son cher maître, & grand nombre de lettres dont il nous reste plus de trois cens. On y voit plusieurs particularitez remarquables des affaires de son temps, principalement de celles de saint Thomas.

Sup. liv. LXX. n. 35.

Son successeur dans le siége de Chartres fut Pierre de Celle son ami particulier. Pierre dans sa premiere jeunesse vécut quelque temps à S. Martin des champs près de Paris: vers l'an 1150. il fut abbé de Moustier-la-Celle au diocese de Troyes, dont le nom lui est demeuré, quoiqu'il ait été depuis abbé de S. Remi de Reims, où il passa en 1162. Enfin il fut élu évêque de Chartres en 1180. & tint ce siége sept ans. Il étoit en grande réputation pour sa doctrine & pour sa vertu, & en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'église, comme il paroît par ses lettres. Depuis qu'il fut abbé de saint Remi le pape Alexandre III. le commit souvent pour juge, non-seulement en des affaires ecclesiastiques, mais entre les laïques pour causes d'usures, ou de protection des pupiles ou des croisez; car l'église étoit alors en possession de juger de ces causes; & par ces exemples on peut estimer ce qui se passoit dans les autres provinces.

Praef. edit. 1671. Post. ep. Pet. Cel. & t. 10. conc. p. 1247.

XXXI.
Question du Dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnene mourut peu de jours après le roi Louis le jeune. Il étoit tombé ma-

lade dès devant le mois de Mars de la même année 1180. indiction treizième, dans le temps qu'il agitoit une question de théologie qui ne fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catechisme des Grecs un anathême contre le Dieu de Mahomet, qui n'engendre point & n'est point engendré, mais qui est, disent-ils, *Holosphiros*, comme qui diroit, solide & tout d'une piece; car c'est ainsi que les Grecs rendoient le mot Arabe *Elsemed*, qui est un des noms de Dieu selon les Musulmans. L'empereur Manuel vouloit faire effacer cet anathême de tous les catéchismes; disant que les Musulmans qui se voudroient convertir, étoient scandalisez de voir une malediction prononcée contre Dieu, de quelque maniere que ce fût. Pour ce sujet Manuel appella le patriarche Théodose & les évêques les plus sçavans & les plus vertueux qui se rencontrerent à C. P. & après un exorde magnifique, il leur expliqua sa proposition. Tous les prélats la rejetterent : ayant même peine à l'écouter, & lui expliquerent charitablement le sens de cet anathême, qui ne tombe point sur le vrai Dieu ; mais sur le fantôme que s'est forgé Mahomet, d'un Dieu qui n'engendre point : au lieu que les Chretiens adorent un Dieu pere.

AN. 1180.

Nicet liv. VII. p. 142. C.

Ibid. p. 139.

L'empereur ne laissa pas de suivre son dessein & publia un écrit où traitant d'ignorans & d'imprudens les empereurs & les prélats précedens, qui avoient souffert cet anathême, il apportoit des raisons specieuses pour l'abolir. Mais le patriarche se déclara hautement contre cet écrit, comme con-

AN. 1180. tenant des nouveautez dangereuses; dequoi l'empereur déja chagrin par sa maladie fut extrémement irrité. Il réduisit donc son écrit en abregé & s'étant fait porter à Scutari, pour être en meilleur air & plus en repos, il y fit venir les prélats & les hommes les plus distinguez par leur sçavoir. Mais ils furent à peine debarquez, qu'un de ses secretaires les plus affidez nommé Théodore leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors visible à cause de sa maladie; & qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main; l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé, que l'empereur vouloit faire souscrire aux prélats; dans l'autre adressé au patriarche Theodose & aux évêques, l'empereur se plaignoit de leur résistance, & les menaçoit d'assembler un plus grand concile, & même de faire examiner cette question par le pape. Enfin après plusieurs contestations, les prélats convinrent, quoi qu'avec peine, que l'on effaceroit des catéchismes l'anathême au dieu de Mahomet; & que l'on mettroit seulement: Anathême à Mahomet, & à toute sa doctrine & sa secte. Ainsi fut terminée cette affaire au bout de trois mois.

Catalog. Jus G. R. p. 303. Pagi. 1179.

Le patriarche Théodose avoit succedé à Chariton mort en 1177. après avoir tenu le siége de C. P. quatorze mois. Théodose étoit originaire d'Antioche & avoit été long-temps moine au mont saint Auxence; il tint six ans le siége de C. P. Nous avons de lui une constitution synodale dattée du trentiéme de Juillet indiction douziéme, qui est l'année 1179. portant qu'une fille peut épouser le cousin

Jus Gr. R. lib. 2. p. 131.

coufin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ces fiançailles étoient nulles.

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnene empereur. *Nicet. p.* 141. D.

Ce patriarche voyant l'empereur dangereufement malade, lui confeilloit pendant qu'il étoit encore temps & qu'il avoit l'efprit fain, de donner ordre aux affaires de l'empire; & de chercher un homme capable de conduire fon fils qu'il laiffoit en bas âge. Mais l'empereur lui répondit, qu'il étoit affuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'eft qu'il croyoit à des aftrologues, qui lui promettoient une prompte guerifon & de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toûjours, il vit enfin évanoüir fes efperances, & par le confeil du patriarche il figna un petit écrit contre l'aftrologie. Enfuite s'étant lui-même tâté le pouls, il fe frappa la cuiffe en jettant un grand foûpir, & demanda l'habit monaftique. On en prit un tel qu'on le pût trouver dans cette furprife, & on l'en revêtit par deffus fes habits ordinaires, quoiqu'il fe trouvât trop court & indécent. L'empereur Manuel mourut ainfi le vingt-quatriéme de Septembre 1180. felon les Grecs *6689*. l'indiction quatorziéme commençant. Il avoit regné trente-fept ans & demi, & fut enterré à C. P. dans le monaftere du Pantocrator, c'eft-à-dire, du tout-puiffant, fondé par l'imperatrice Irene fa mere, où étoient des moines de l'ordre de faint Antoine jufques au nombre de fept cens. On y tranfporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephe-

Cang. C. P. 1. 4. *n.* 3.

AN. 1180.

se, & que l'on prétendoit être celle où le corps de J. C. avoit été embaumé à la descente de la croix.

Nicet. VII. n. 3. p. 144 D.

Manuel fonda lui-même à l'entrée du Pont Euxin un monastere en l'honneur de S. Michel, où il rassembla les moines estimez les plus parfaits ; & pour leur ôter tout sujet de dissipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, assignant tout leur revenu sur le trésor imperial. Aussi renouvella-t-il une constitution de Nicephore Phocas, qui défendoit aux monasteres d'augmenter leurs acquisitions ; & il blâmoit les fondations de son pere & de son ayeul, qui avoient donné aux monasteres quantité de terres fertiles & de belles prairies : disant, qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres, que les moines doivent habiter des cavernes, des deserts & des lieux écartez, puisqu'ils avoient renoncé au monde ; & ne se pas montrer dans les villes & les places publiques. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne consistoit presque plus que dans l'habit, la grande barbe & l'exterieur.

G. Tyr. XXII. c. 4. 5.

Guillaume archevêque de Tyr revenant du concile de Latran passa l'hiver à C. P. & n'en partit que le mercredi de Pâques vingt-troisiéme d'Avril de cette année 1180. Il loüe extrémement la magnificence de l'empereur Manuel, particulierement ses aumônes ; & dit que son ame est allée au ciel, que sa mémoire est en benediction. Ce qui montre que ce prélat, tout latin qu'il étoit, le tenoit

AN. 1180.

pour catholique. Aussi avez-vous vû que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre; & on ne peut dire que de son temps le schisme des Grecs fût encore formé. Son fils Alexis Comnene lui succeda âgé d'environ treize ans, sous la conduite de sa mere Marie fille de Raimond prince d'Antioche; qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene protovestiaire ou grand maître de la garde-robe, cousin du défunt empereur.

Cang famil. Byz. p. 186.

XXXIII. Eglise Latine d'Orient.

La même année 1180. mourut Amauri patriarche Latin de Jerusalem, qui à cause de sa simplicité avoit été peu utile à son église. Son successeur fut Heraclius auparavant archevêque Latin de Cesarée, homme de si mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarchesse, lorsqu'il la voyoit passer dans les ruës magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat on disoit tout haut: La croix sera perduë sous le patriarche Heraclius, comme elle a été recouvrée sous l'empereur Heraclius, ce qui fut confirmé par l'évenement. Il tint le siege de Jerusalem onze ans.

Sanut. III. fidel. Cruc. par. 6. c. ult.

Les affaires de ce royaume deperissoient à vûë d'œil, par l'accroissement de la puissance de Saladin, qui après s'être rendu maître de l'Egypte s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas & menaçoit tout le reste de la succession de Noradin. Ainsi les forces des infideles étoient réünies, au lieu que quatre-vingt ans auparavant, quand les Francs entrerent dans le pays, elles étoient divisées entre un grand nombre de seigneurs. Les Francs étoient

G. Tyr. XXI. c. 6. 7.

Digitized by Google

AN. 1180. d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes par l'extrême corruption de leurs mœurs, & leur incapacite dans la guerre, & les exercices militaires. C'est ainsi qu'en parloit Guillaume de Tyr; prévoyant avec douleur

c. 5. la ruine prochaine de cet etat. On en donna la regence pendant le bas âge du roi Baudoüin IV. à Raimond III. comte de Tripoli, descendu de Raimond comte de Toulouse & parent du jeune roi; & on résolut de s'opposer avec toutes les forces du

c. 10. 23. royaume aux progrès de Saladin. En effet ce prince étant venu attaquer Ascalon en 1177. le roi Baudoüin marcha contre lui, & il y eut une grande bataille, où Saladin fut entierement défait. Mais peu de temps après le comte de Tripoli, qui assiegeoit Harenc, c'est-à-dire, Harem, château dépendant

c. 25. Vie de Salad. Mi. d'Alep, leva le siege lorsque la place étoit prête à se rendre, & le fit pour de l'argent, qu'il reçut du jeune sultan Saleh Ismaël: ce qui confirma l'opinion que l'on avoit que le comte s'entendoit avec les Sarasins, & même avec Saladin.

c. 26. L'année suivante 1178. le roi Baudoüin entreprit de bâtir un château sur le bord du Jourdain au lieu nommé le Gué de Jacob, pour s'opposer aux courses des voleurs Arabes, & des garnisons des places

Gen. XXXII. voisines. Ce lieu étoit ainsi nommé parce que l'on croyoit que c'étoit l'endroit où Jacob revenant de Mesopotamie avoit passé le Jourdain, & on le nommoit aussi la maison de Jacob. Le château étant bâti, le roi en donna la garde aux Templiers, mais ce prince croyant surprendre les ennemis, ils le surprirent lui-même dans des rochers; le combat fut

c. 27.

rude, plusieurs hommes de marque y furent tuez, & on eut bien de la peine à sauver le roi. Cependant Saladin assiegea la nouvelle forteresse; & durant le siege il vint avec une partie de son armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat. Les croisez y furent battus & plusieurs pris, entr'autres Odon de saint Amand maître des Templiers, homme méchant, superbe & arrogant, qui n'avoit ni crainte de Dieu ni égard pour les hommes, tant cet ordre avoit déja degeneré. Cette perte arriva le dixiéme d'Avril 1179. Ensuite Saladin prit la forteresse du Gué de Jacob & la démolit.

AN. 1180.
c. 18.
c. 19.

Le pape Alexandre ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit des lettres, l'une à tous les princes & à tous les fideles, l'autre à tous les prélats, l'une & l'autre dattée de Tusculum le seiziéme de Janvier; par lesquelles il represente l'extrême danger où se trouve le royaume de Jerusalem, dont le roi Baudoüin affligé de la lepre est peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bon conseil. Il exhorte donc à marcher au secours, disant que ce n'est pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre sainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugene IV. & met sous la protection de l'église leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet pour emprunter l'argent necessaire à ce voyage, d'engager leurs heritages aux ecclesiastiques, ou à d'autres, au refus des parens & des seigneurs de fief. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade & de faire te-

Alex. epist. 59. 60.

AN. 1181.

Roger. Hoved. p. 611.

nir par tout la lettre précedente. Les porteurs de ces lettres étoient des Templiers & des Hospitaliers qui les presenterent aux deux rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, en une conference qu'ils eurent en Normandie le lundi vingt-septiéme d'Avril 1181. Les deux rois furent extrémement touchez de la désolation de la terre sainte; & promirent d'y envoyer un prompt secours, & ainsi finit leur conference.

XXXIV. Eglise d'Angleterre. *Goduin. de praes. Angl. p. 344. Reg. an. 1174. p. 537.*

L'église de Lincolne n'avoit point eu d'évêque depuis Robert du Chesnei mort le huitiéme de Janvier 1167. Il est vrai que sept ans après Geoffroi fils naturel du roi Henri, archidiacre de la même église en fut elû évêque; mais il se contenta de joüir des revenus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déja sept ans qu'il en joüissoit ainsi, & quatorze ans que l'évêché vaquoit, quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard archevêque de Cantorberi d'employer les censures ecclesiastiques, pour obliger Geoffroi à renoncer à son élection, ou à recevoir incessamment les ordres. Geoffroi reconnoissant son incapacité aima mieux quitter l'évêché; & par le conseil du roi son pere, des princes ses freres & de plusieurs évêques, il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque. Le roi le fit son chancelier & lui donna de revenu mille marcs d'argent. Toutefois l'évêché de Lincolne vaqua encore deux ans.

Roger. p. 611.

Gervas. an. 1181. p. 1458.

Roger. p. 613.

Guillaume roi d'Ecosse s'opiniâtroit toûjours à ne point souffrir que Jean demeurât évêque de saint André, & le pape Alexandre à le soutenir. Ce qui

AN. 1181.

fut cause que Roger archevêque d'Yorc & legat du pape excommunia le roi d'Ecosse & mit son royaume en interdit. Mais ce prélat mourut peu de temps après, sçavoir le samedi vingt-uniéme de Novembre de la même année 1181. après avoir tenu le siege d'Yorc vingt-sept ans. On l'accusoit de s'être abandonné lorsqu'il étoit archidiacre de Cantorberi, aux plus infâmes débauches; & de s'être vangé cruellement de celui qui s'en plaignoit. Il étoit sçavant, éloquent & d'une prudence singuliere pour les affaires temporelles; mais peu appliqué à ses devoirs spirituels. Il augmenta considerablement les revenus de son église, & y fit de grands bâtimens, aussi ne perdoit-il aucune occasion de s'enrichir. Il donnoit les dignitez de son église à des enfans, sous prétexte de prendre soin d'eux jusques à ce qu'ils fussent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la distribution des benefices il tenoit pour regle de préferer toûjours les clercs vivant licentieusement aux plus réguliers. Il avoit une telle aversion pour les religieux, qu'il disoit que Turstain son predecesseur, n'avoit jamais fait une plus grande faute que de fonder le monastere de Fontaines; & dans sa derniere maladie il dit à un abbé, qui le prioit de confirmer les donations faites à son monastere: Je vais mourir, & parce que je crains Dieu, je n'ose faire ce que vous me demandez. Tant il croyoit mal employé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laissa en mourant onze mille marcs d'argent & trois cens marcs d'or, dont il distribua une partie aux pauvres & aux églises;

Coll. Lup. v. ep. 91.
Guil. Neub. III. c. 5.
Matth. Paris. an. 1181.

AN. 1181. mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament; disant que tous les tresors appartenoient au prince, & que ce prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, ayant obtenu du pape Alexandre un privilege pour s'approprier les biens des clercs de sa jurisdiction, qui seroient morts sans les avoir distribuez de leurs propres mains, quoiqu'ils eussent fait un testament. Après sa mort le siége d'Yorc vaqua dix ans.

On s'étoit plaint au pape Alexandre que quelques évêques d'Angleterre étoient toûjours à la cour, exerçoient même des jugemens criminels, & n'offroient point le S. sacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquoit en particulier Richard de Vinchestre, Geofroi Ridel évêque d'Eli & Jean d'Oxford évêque de Norvic; tous deux fameux dans l'affaire de saint Thomas de Cantorberi. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne reprimoit cet abus. L'archevêque, c'est-à-dire, Pierre de Blois en son nom, écrivit au pape, que c'étoit des calomnies; & après avoir relevé le merite personnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en general, qu'il est avantageux que les évêques assistent aux conseils des rois. Ce n'est pas, dit-il, une nouveauté, car comme ils surpassent les autres en dignité & en sagesse, aussi sont-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il raporte plusieurs exemples de l'ancien testament où les rois prenoient le conseil des prophetes & des prêtres, & ajoûte;

Pet. Bles. ep. 84.

Vous

Vous devez sçavoir que si les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé seroit excessivement opprimé par les laïques; car quand les censures ecclesiastiques ne suffisent pas, ils font venir au secours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive souvent, est irrité contre des innocens, les évêques l'adoucissent par leurs prieres. Ils font moderer la rigueur des jugemens, écouter les plaintes des pauvres, soulager leurs miseres; ils affermissent la liberté du clergé, le repos des monasteres, la paix des peuples, l'autorité des loix, ils font observer les décrets du saint siege, ils augmentent la devotion des laïques & les domaines de l'église. A toutes les principales fêtes ils vont à leurs églises; où par la distribution des aumônes, la consolation des veuves & des orphelins, la correction de ceux qui leur sont soumis & d'autres bonnes œuvres, ils reparent le sejour qu'ils ont fait à la cour. Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques qui sont des sept & des dix ans sans en sortir: si bien qu'il est indifferent qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pour la conservation des domaines de l'église, ou le gouvernement des ames. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette assiduité à la cour, mais elle a été jugée utile par des gens sages; dont ils ont suivi le conseil, malgré les incommoditez qu'ils y souffrent & qui leur feroient desirer d'en sortir. Je vous prie donc, saint pere, de peser l'utilité de l'église Anglicane avec les inconveniens qu'on vous a malicieusement representez, & quand vous nous aurez fait sçavoir

vôtre volonté, nous l'executerons avec soumission.

AN. 1181.

XXXV. Henri légat poursuit les Albigeois.

Chr. Claraval. an. 1181.

Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal & évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par le pape Alexandre cette année 1181. En cette qualité il déposa deux archevêques; celui de Lion & celui de Narbonne. On ne sçait pas le nom de cet archevêque de Lyon qui avoit succedé à Guichard mort en 1179. Pour celui de Narbonne on croit que c'étoit Pierre Aurele successeur de Pons. A sa place on élut archevêque de Narbonne Jean de Belles-mains évêque de Poitiers, prélat distingué pour son sçavoir, & qui avoit été ami particulier de saint Thomas de Cantorberi.

Chr. Vossiens. p. 326. to. 2. bibl. Lab.

Ce même prélat Henri marcha contre les Albigeois avec une grande armée. Il prit le château de Lavaur aujourd'hui ville épiscopale; & obligea Roger de Beziers & plusieurs autres seigneurs à abjurer l'heresie. Or elle consistoit en ce qui suit, selon le témoignage du légat. Leurs docteurs, disoit-il, ayant obtenu une pleine liberté par le conseil des évêques & des seigneurs, ont confessé, qu'encore qu'ils prêchent l'évangile aux simples pour les tromper, toutefois ils ne croyent pas que J. C. ait été vrai homme, qu'il ait bû, mangé, fait ou enduré le reste de ce qui appartient à la nature humaine; qu'il ait souffert, qu'il ait été crucifié, qu'il soit mort ou ressuscité, mais que tout ce que l'évangile en raconte ne s'est passé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent absolument tout ce que l'église Romaine enseigne & observe touchant le sacrifice de l'autel, le baptême des en-

Digitized by Google

fans, le mariage & les autres facremens, & les offices divins. Ils foutiennent que le grand fatan ou Lucifer eft le créateur & le dieu des anges & de toutes les chofes vifibles & invifibles; & que c'eft lui qui a donné la loi à Moïfe. Ils difent que toute union des fexes eft également criminelle, foit entre parens ou autres. Les femmes qui font entre eux, font perir leur fruit, & quoique plufieurs d'elles foient devenuës groffes, on ne voit point leurs enfans. Ils ont confeffé & abjuré publiquement ces erreurs & plufieurs autres, en prefence de Geraud archevêque d'Auch, de Geraud évêque de Cahors, & de Goffelin évêque de Touloufe. Mais quand les catholiques fe retirent, ces malheureux retournent à leurs erreurs. C'eft qu'ils n'abjuroient que pour ceder à la force. Le légat Henri préfida au chapitre general de Cîteaux, & retourna l'année fuivante à Rome, mais fous un autre pontificat. AN. 1181.

XXXVI. Mort d'Alexandre III Lucius III pape. *Pagi an. 1181. n. 2.* *Rob. de Monte, 1181.*

Car le pape Alexandre III. ayant tenu le S. fiege près de vingt-deux ans, mourut cette année 1181. le treiziéme jour d'Août fête de S. Felix & de faint Adaucte. Il mourut à Città di Caftello, & fut enterré à Rome dans l'églife de Latran. Il paffoit pour un des plus fçavans papes qui eut été depuis cent ans; tant pour l'écriture fainte que pour les decrets, les canons & les loix Romaines; auffi décida-t-il plufieurs queftions très difficiles. Outre fes conftitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précedente adreffée à Cafimir duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la priere de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le confeil de

Alex. ep. 58. to. Longino.

AN. 1181.

l'archevêque, des évêques & des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus, mais principalement la confiscation des biens des évêques decedez. Il est remarquable que ce prince souverain demandât au pape la confirmation de ses ordonnances.

G. Tyr. xxii. c. 7. chr. Vos. p. 327. V. Pagi. 1181. n. 5. & 1185. 13.

Le saint siege ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre. Le mardi premier jour de Septembre 1181. on élut pape Hubaud ou Ubalde évêque d'Ostie, homme fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande experience dans les affaires. A cette élection on commença à mettre en pratique le decret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les cardinaux commencerent à réduire à eux seuls le droit d'élire le pape, à l'exclusion du peuple & du reste du clergé. Hubaud fut couronné à Veletri le dimanche suivant sixiéme jour du même mois, par Theodin évêque de Porto & par l'archiprêtre d'Ostie, & nommé Lucius III. Il étoit de Lucques en Toscanne & tint le saint siége quatre ans. Jean de Belles-mains évêque de Poitiers, élu archevêque de Narbonne, étant allé à Rome pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius lui donna l'archevêché de Lion, & le fit son légat en France à cause de son rare sçavoir, la même année 1181. Estienne alors abbé de sainte Genevieve de Paris, le felicita de cette translation, par une lettre où il dit: Le roi m'ayant envoyé depuis peu à Toulouse, j'ai vû en passant les églises brûlées & ruïnées jusques aux fondemens, & les habitations des hommes devenuës les retrai-

Rob. de M. an. 1181.

Steph. Tornac. ep. 75. al. 94.

tes des bêtes. J'avoüe que j'ai été effrayé quand j'ai appris que vous étiez appellé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit; mais enfin j'ai été rempli de joye quand j'ai sçu que Lion vous appelloit. Ces désordres dans la province de Narbonne étoient l'effet de la fureur des Albigeois & des Cottereaux. AN. 1182.

Après la mort de Roger archevêque d'Yorc & du pape Alexandre, Guillaume roi d'Ecosse envoya en cour de Rome, & obtint du pape Lucius son absolution & la levée de l'interdit jetté sur son royaume, par une bulle expediée à Veletri le dix-septiéme de Mars. Quant à l'affaire de Jean évêque de S. André, le pape en chargea Roland élu évêque de Dol, qu'il envoya légat en Ecosse. *Roger. Hoved. p. 615.*

A la mort de S. Laurent de Dublin le roi d'Angleterre avoit mis en sa main les biens de cet archevêché, & ensuite l'avoit donné à Jean de Cumin son clerc, qui s'étoit signalé contre S. Thomas de Cantorberi. Jean de Cumin étant venu à Rome en même temps que les deputez d'Ecosse, le pape Lucius l'ordonna prêtre à Veletri le samedi d'avant la passion treiziéme de Mars 1182. & le dimanche des Rameaux vingt-uniéme du même mois il le sacra archevêque de Dublin. Le légat Roland étant arrivé en Ecosse travailla long-temps à faire la paix entre le roi & Jean évêque de S. André; mais il ne put y réüssir. *p. 611. p. 614. p. 616. p. 617.*

XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne. *Rob. ad Monte. an. 1177.*

Roland avoit été élû dès la saint Martin 1177. par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le siege de cette église, qui se prétendoit toujours mé-

AN. 1182.

Sup liv. LXIX. n. 5. Lobineau. hist. Bret. l. VI. n. 4.

tropolitaine. Car encore que le pape Lucius II. eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conservé le pallium à Geofroi évêque de Dol; ce qui lui donna prétexte de soutenir sa prétention de métropolitain; mais seulement sur les deux évêques de Tréguier & de saint Brieu; & les évêques de Dol ses successeurs soutinrent la même prétention. Roland étoit auparavant doïen d'Avranches, homme pieux & lettré; à son élection se trouverent deux évêques, Henri de Bayeux & Richard d'Avranches, & l'abbé du mont-saint-Michel Robert de Torigni, qui nous a conservé ce fait dans sa chronique. Barthelemi qui étoit alors archevêque de Tours s'opposa au sacre de Roland, prétendant le sacrer lui-même comme son suffragant; & le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres sur ce sujet: tant à Barthelemi qu'au roi Louis le jeune, qui toute sa vie prit fortement la défense de l'archevêque de Tours. Car la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de sa couronne, que les évêques de cette province dépendissent du siege de Tours.

Martenne. Coll. Nova. p. 101. 103. Steph. Tornac. ep. 19.

Le pape Alexandre ne décida rien sur cette affaire, quoique l'archevêque de Tours & le prétendu archevêque de Dol, se fussent presentez devant lui; l'un pour obtenir la consecration & le pallium, l'autre pour maintenir son droit sur l'église de Dol. Mais le pape ne trouvant pas le fait assez éclairci, du consentement des parties donna commission à Gui archevêque de Sens, Henri évêque

Martenne. p. 106.

de Bayeux, Estienne abbé de sainte Genevieve de Paris & au doïen de Bayeux, de faire premierement leur possible pour accorder les parties; & s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins & en envoyer les dépositions à Rome; afin que le pape pût juger définitivement en presence des parties, qui devoient y revenir dans deux ans.

AN. 1182.

Le roi Philippe étant venu à la couronne, soutint l'interêt du siege de Tours avec la même vigueur de son pere; comme font voir les lettres qu'il fit écrire en son nom sur ce sujet par Estienne abbé de sainte Genevieve, tant au pape Lucius III. qu'à Octavien & à Melior tous deux cardinaux, qui avoient grand crédit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre chose en cette affaire que de donner encore une commission, pour oüir des témoins sur les lieux. Elle est dattée de Veronne le dix-huitiéme d'Août, & par consequent l'année 1184. & cette même année le pape avoit fait Roland cardinal diacre.

Steph. Tornac. ep. 107. 108. 109.

Marten. p. 111.

XXXVIII. Fin d'Arnoul de Lisieux

Rob. de Monte. ann. 1181.

Arnoul évêque de Lisieux chargé d'années & d'infirmitez & mal content du roi d'Angleterre son seigneur, avoit quitté son évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit pensé à se retirer en l'abbaye de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, au diocese de Roüen, comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux; mais depuis il choisit l'abbaye de saint Victor de Paris, & s'y fit bâtir un beau logement, où il se retira en 1181. On élut pour lui succeder dans le siége de Lisieux Raoul de Venneville archidiacre de Roüen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre.

Arn. epist. fol. 79. 80.

Digitized by Google

AN. 1182.

Gall. Chr. ex. Ord. Vitali.

Arnoul avoit été élevé dans l'église de Sées, dont il fut archidiacre sous l'évêque Jean son frere aîné. Son oncle aussi nommé Jean évêque de Lisieux étant mort en 1141. il lui succeda & tint ce siége quarante ans. Il alla à la seconde croisade par ordre du pape Eugene IV. en 1146. Il fut en grand crédit auprès du roi d'Angleterre Henri II. contribua beaucoup à le retenir dans l'obéissance du pape Alexandre, & travailla fortement à le reconcilier avec saint Thomas de Cantorberi, auquel toutefois il devint suspect comme trop courtisan. Après sa retraite quelques chanoines de Lisieux étant allez à Rome, l'accuserent devant le pape Lucius, d'avoir dissipé les biens de son église ; & obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec & l'abbé de Savigni. Arnoul à qui ces juges étoient suspects, se plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui ; & obtint la cassation, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit de sa retraite. Il vêcut à saint Victor en simple chanoine, & y finit saintement ses jours.

Sup. liv. LXIX. n. 14.

to. 1. Spic. p. 482.

XXXIX. Scandale en l'abbaye de Grestain.

Nous avons de lui plusieurs lettres & quelques sermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III. qui merite une attention particuliere. L'abbaïe de Grestain dans le diocese de Lisieux étoit alors gouvernée par Guillaume d'Excestre son quatrième abbé ; qui sous prétexte de prendre soin des biens que son monastere possedoit en Angleterre, étoit le plus souvent dans ce royaume occupé à poursuivre des procez & à se divertir ; & l'évêque l'avoit inutilement averti de

Ep. p. 53. 67.

revenir

revenir à ſon devoir. Cependant le monaſtere étoit tombé dans un extrême déſordre ; il n'y avoit plus d'obſervance au dedans, on ne faiſoit au dehors ni aumônes ni hoſpitalité : les moines ſe battoient & quelquefois à coups de couteau. Ils avoient répandu le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuſe qui guériſſoit les malades, en les y plongeant ſept fois ; & une femme qui en fit l'experience y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuiſinier, qui murmuroit des frequentes viſites qu'il rendoit à ſa femme. Enfin le procureur, que l'abbé avoit laiſſé pour prendre ſoin de la maiſon en ſon abſence, s'étant enyvré à ſouper, frappa deux moines à coups de couteau dans le refectoire, & ils le tuerent ſur le champ avec une perche.

AN. 1182.

L'évêque Arnoul écrivit donc ſur ce ſujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce ſcandale, & d'ordonner que ces moines indociles ſeroient diſperſez un à un dans des monaſteres bien reglez, & que pour renouveller plus aiſément la maiſon de Greſtain, on y mettroit des chanoines reguliers. Auſſi-bien dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monaſteres fameux, mais peu d'abbaïes de chanoines, & elles ſont très-pauvres ; enſorte que ceux des nôtres qui veulent embraſſer cet ordre, ſont obligez pour la plûpart, d'aller en des païs étrangers. Le pape toutefois ne changea point l'état de cette abbaïe ; mais Gautier archevêque de Rouen, qui aimoit l'abbé Guillaume, le transfera à S. Martin de Pontoiſe en 1185. & l'abbaïe de Greſtain demeura ſous la regle de

Neuſtria. pia. p. 533. Rob. de Monte. vulg. an. 1185.

saint Benoît, comme elle est encore.

AN. 1182.

Le procureur de l'abbaïe de Grestain assommé par les moines, semble être le sujet d'un decret du pape Alexandre conçu en ces termes ; Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme saint, un homme tué dans le vin & l'yvrognerie ; quoique l'église permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'Apôtre dit, que les yvrognes ne posséderont point le roïaume de Dieu. Cessez donc ce culte, puisque quand même ce mort feroit des miracles, il ne seroit pas permis de l'honorer comme saint, sans l'autorité de l'église Romaine.

C. 1. extra de Relig.

1. cor. VI. 10.

XL. Enfans tuez par les Juifs.

Rigord. an. 1. p. 6.

Le nouveau roi de France Philippe avoit une grande aversion pour les Juifs, qui étoient puissans dans son roïaume, & particulierement à Paris. Car il avoit souvent oüi dire aux seigneurs qui avoient été élevez à la cour avec lui, que ces Juifs de Paris tous les ans le Jeudi-saint ou quelqu'autre jour de la semaine sainte, égorgeoient un Chretien comme en sacrifice, en des lieux souterrains. Plusieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi son pere & brûlez ; & on comptoit pour martyr un enfant nommé Richard ainsi tué & crucifié par les Juifs, dont le corps reposoit à Paris en l'église de saint innocent au lieu nommé Champeaux, où étoit le cimetiere de la ville, & que le roi Philippe fit fermer de murailles en 1185. On disoit qu'il s'étoit fait plusieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été tué à Pontoise, & delà apporté à Paris, suivant le témoignage de Robert abbé du mont S. Michel.

Id. p. 21.

Rob. an. 1171.

AN. 1182.

Ce même auteur rapporte sous l'an 1171. que Thibaut comte de Chartres fit brûler plusieurs Juifs demeurant à Blois ; parce qu'ayant crucifié un enfant au temps de Pâques au mépris des Chrétiens, ils l'avoient mis dans un sac & jetté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les Juifs convaincus furent brûlez, excepté ceux qui se firent Chrétiens. Il ajoûte qu'ils avoient fait la même chose à Norvic en Angleterre du temps du roi Etienne en la personne d'un enfant nommé Guillaume ; & encore depuis à Glocestre sous Henri II. Un auteur Anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neuviéme année du roi Etienne, qui est l'an 1144. & celui de l'enfant crucifié à Glocestre sous la sixiéme année de Henri II. qui est l'an 1160. Enfin on trouve encore un enfant nommé Robert tué en Angleterre par les Juifs à Pâques l'an 1181. & enterré dans l'église de saint Edmon ; où l'on disoit qu'il se faisoit plusieurs miracles. Je ne vois point que jusques-là on ait formé contre les Juifs de telles accusations, qui devinrent très-frequentes depuis. Les Juifs prétendent que ce sont des calomnies, mais pourquoi les Chrétiens les auroient-ils avancées en ce temps plûtôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement ?

Bol. 25. Mart. to. 8. c. 588.

Chr. Jo. Brom. p. 1043. 1050.

Gervas. Chr. 1181.

Cardoso. excel. calomn. 10.

XLI. Juifs chassez de France.

Rigord. p. 8.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les Juifs, parce que l'antiquité de leur établissement à Paris, & la reputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis, qu'ils possedoient près de la moitié de la ville ; qu'au mépris des loix & des

AN. 1182.

canons ils avoient chez eux des esclaves Chrétiens ; de l'un & de l'autre sexe, qu'ils faisoient judaïser ; & qu'ils exerçoient des usures sans bornes avec les Chrétiens, nobles, bourgeois & païsans, dont plusieurs étoient contraints de vendre leurs heritages, d'autres de demeurer dans les maisons des Juifs comme prisonniers, leur étant engagez par serment. Si pour le besoin des églises on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage le crucifix & les vases sacrez, qu'ils profanoient, & bûvoient dans les calices, ou ils les cachoient dans les lieux les plus infectés de leurs maisons. Le roi consulta sur ce sujet un hermite nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de sainteté ; & par son conseil il déchargea tous les Chétiens de son royaume de ce qu'ils devoient aux Juifs, en retenant à son profit la cinquiéme partie. Enfin au mois d'Avril 1182. il publia un édit portant, que tous les Juifs se tinssent prêts à sortir de son royaume dans la S. Jean : leur donnnant ce tems pour vendre leurs meubles, & confisquant à son profit leurs maisons, leurs terres & leurs autres bien immeubles. Quelques uns se firent baptiser & obtinrent la conservation de leurs biens & de leur liberté ; d'autres gagnerent par presens & par promesse des prélats & des seigneurs pour solliciter le roi de révoquer son édit. Mais il demeura ferme dans sa résolution ; & les Juifs ayant réduit leurs meubles en argent sortirent au mois de Juillet de la même année 1182. avec leurs femmes, leurs enfans & toute leur suite.

Guil. Armori. p. 72.

L'année suivante le roi fit dedier toutes les synagogues pour les changer en églises: ce qui lui attira la benediction de tout son peuple. AN. 1182.

Auct. Aquicinct. an. 1183.

Au commencement de la même année 1183. Guillaume archevêque de Reims & Philippe comte de Flandres, eurent une conference à Arras pour leurs affaires secretes. Une femme des terres du comte y découvrit plusieurs hérétiques Patarins, c'est-à-dire Manichéens. Ils furent convaincus par leur propre confession, de tenir une doctrine très-impure. Il y avoit des clercs, des gentilshommes, des païsans, des filles, des femmes mariées, & des veuves. L'archevêque & le comte les condamnerent au feu avec confiscation de leurs biens.

XLII. Latins massacrez à C. P. *Guill. Tyr XXII. c. 10.*

L'empereur Manuel Comnene avoit été très-favorable aux Latins, & ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidelité & de vigeur que dans les Grecs. Il répandoit sur eux abondamment ses liberalitez, ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts: mais les Grecs, principalement les nobles & les parens de l'empereur, n'en étoient que plus indignez & plus confirmez dans la haine qu'ils avoient déja contre les Latins. Ils étoient encore échauffez par les differends de la religion; ne voulant point ceder à l'autorité de l'église Romaine, & regardant comme heretiques tous ceux qui ne suivoient pas leurs traditions. C'est ainsi qu'en parle Guillaume archevêque de Tyr qui avoit été plusieurs fois à C. P. & il ajoûte, qu'après la mort de l'empereur Manuel les Grecs cherchoient l'occasion d'assouvir

Digitized by Google

An. 1182. leur haine, & d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouverent pas, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis protovestiaire & protosebaste, qui gouvernoit l'imperatrice & le jeune empereur son fils. Car Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins.

Mais son arrogance & son avarice le rendirent bien-tôt odieux ; & les mécontens appellerent Andronic de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'empereur Manuel avoit été en prison, puis fugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel trois mois avant sa mort l'avoit rappellé pour le tenir dans un exil honorable, & lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Helespont en presence de C. P. tout lui ceda, on prit le protosebaste, on le lui envoïa, & il lui fit crever les yeux. Ensuite il fit passer à C. P. des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais dessein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquerent sur quarante-quatre galeres & plusieurs vaisseaux qu'ils trouverent au port, emmenant leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter : les plus foibles & les plus negligens furent attaquez dans leur quartier par les troupes d'Andronic & par le peuple de C. P. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes résisterent long-tems & vendirent cherement leur vie ; les autres c'est-à-dire les femmes, les enfans, les vieillards & les

Nicet. p. 161.

malades furent brûlez impitoïablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendre. Les Grecs n'épargnerent pas même les églises & les autres lieux de pieté, qui furent brûlez avec ceux qui s'y étoient refugiez ; & ils ne distinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïques, qu'en les traitant plus cruellement. AN. 1182.

Entr'eux se trouva Jean cardinal soudiacre, que le pape à la priere de l'empereur Manuel, avoit envoïé travailler à la réünion des deux églises. Comme il étoit dans son logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'église, & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queuë d'un chien, & la traînerent ainsi par les ruës. Ils traînerent aussi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrez : ils entrerent dans l'hôpital de saint Jean appartenant aux chevaliers hospitaliers de Jerusalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardens à exciter le massacre ; ils cherchoient les Latins dans le fonds de leurs maisons & dans les lieux les plus cachez, de peur que quelqu'un n'échapât ; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & aux autres infideles ceux qui s'étoient refugiez chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver ; on en comptoit plus de

Rob. de Mont. an. 1181.

Cange. C. P. lib. IV. 163.

Digitized by Google

AN. 1182. quatre mille de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, réduits aussi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

G. Tyr. c. 13.

Les Latins qui s'étoient sauvez par mer en firent de cruelles represailles. Ils s'assemblerent près de C.P. & s'y arrêterent quelque temps, attendant l'evenement du tumulte; mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammez de colere, & faisant le tour de l'Helespont depuis l'embouchure de la mer Noire, jusques à celle de la Méditeranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main-basse sur tous les habitans. Ils attaquerent aussi les monasteres de ces cotez & des Isles voisines, tuerent les moines, & les prêtres & brûlerent les monasteres avec ceux qui s'y étoient réfugiez. Ils en enleverent des richesses immenses, dont ils réparerent leurs pertes & firent encore un grand profit. Car outre ce que les citoïens de C.P. avoient donné depuis long-temps à ces monasteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtez de Thessalie & des autres provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils rassemblerent aussi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Gecs.

Quelques

Quelques-uns ayant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent sur un vaisseau avec leurs femmes & leurs enfans & se retirerent en Syrie.

XLIII. Andronic appellé à C. P. *Nicet. p. 163. D.*

Cependant tout ce qu'il y avoit de grand à C. P. passoit le détroit pour aller saluer Andronic; le patriarche Theodose y alla le dernier avec les principaux du clergé, & Andronic apprenant qu'il approchoit de sa tente, alla au-devant vêtu d'un habit violet ouvert pardevant, qui lui descendoit seulement jusqu'aux genoux, avec un bonnet pointu de couleur brune. Il se prosterna devant le patriarche, qui étoit à cheval, puis s'étant relevé il lui baisa les pieds, l'appellant le sauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenseur de la verité, & un second Chrysostome pour l'éloquence. Le patriarche voyant alors Andronic, pour la premiere fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint, la taille au-dessus de l'ordinaire, le regard farouche, les sourcils d'un homme superbe, caché, soucieux & toujours pensif; la démarche fiére, les manieres artificieuses & affectées. Leur conversation fut civile en apparence, & ils se dirent des veritez qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronis entra ensuite à C. P. où il étoit absolument le maître, aussi-bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec son épouse Agnès sœur du roi de France Philippe.

XLIV. Etat du roiaume de Jerusalem. *G.Tyr. XXII. c. 2.*

Le royaume de Jerusalem s'affoiblissoit de plus en plus, tant au dedans par la division des seigneurs, qu'au dehors par leur mavaise conduite avec les

Google

AN. 1182.

Infideles. La maladie du roi Baudoüin IV. se déclarant plus ouvertement pour être la lépre, & le rendant incapable d'agir, il entra en soupçon contre Boëmond prince d'Antioche & Raimond comte de Tripoli, croïant qu'ils lui vouloient ôter le roïaume. Il résolut donc de marier sa sœur Sibile, veuve du marquis de Montferrat; & au lieu de la donner à un des plus puissans seigneurs du païs, il la maria précipitamment à un jeune François Gui de Lusignan, fils de Hugues le Brun comte de la Marche. Ce mariage se fit pendant l'octave de Pâques contre la coutume. D'un autre côté Arnaud de Châtillon étoit seigneur de Carac ville forte sur la frontiere de Syrie, nommée par les anciens la Pierre du desert, parce qu'elle est à l'entrée du desert d'Arabie sur une haute montagne, & érigée par les Latins en archevêché. Arnaud alloit souvent en parti hors de cette place, & sans avoir égard aux tréves faites avec Saladin, il enleva plusieurs caravanes de marchands qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richesses dont ils étoient chargez. Il voulut même executer un dessein qu'il avoit depuis plusieurs années, de courir jusques aux portes de la Meque, & il en fit les preparatifs. Mais l'émir qui commandoit en Syrie en étant averti, se mit en campagne; & sans vouloir combattre contre Arnaud, se contenta d'assurer le passage aux pelerins de la Meque. Quelques mois après un vaisseau portant quinze cens Chrétiens, fit naufrage auprès de Damiete; & Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient sauvez, & con-

Id. c. 28.
Vie de Saladin, MS. ann. 1181.

fisqua les marchandises, puis il envoya demander au roi de Jerusalem la liberté de tous les Musulmans qu'Arnaud de Chastillon & les Templiers de Carac avoient enlevez, & satisfaction de toutes les hostilitez commises par les Chrétiens au préjudice de la tréve. A faute d'y satisfaire promptement Saladin lui déclaroit la guerre, & menaçoit de traiter les Chrétiens qu'il tenoit, comme les Templiers traiteroient leurs prisonniers. Le roi Baudoüin renvoya avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux Templiers, qui faisoient profession de n'obéïr qu'au pape & aux superieurs de leur ordre, & qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait sur les caravanes. Ainsi ils obligerent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les seigneurs; car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied, & sept cens chevaliers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes. AN. 1182.

XLV. Boëmond prince d'Antioche excommunié. *Guil. Tyr.* XXII. c. 7.

Dès l'année précedente 1181. Boëmond prince d'Antioche avoit quitté sa femme legitime pour une concubine, & le patriarche Aimeri après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia. Le prince irrité commença à persecuter le patriarche, les évêques & les autres prélats du païs: mettant la main sur eux avec violence, méprisant les franchises des églises & des monasteres, pillant leurs biens & desolant leurs terres. Il assiegea même le patriarche avec son clergé dans une forteresse appartenant à l'église. Quelques seigneurs du païs ne pouvant souffrir les emportemens du prince, se re-

AN. 1182. tirerent de son service ; entr'autres Renaud Mansuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, & y donna retraite aux prélats chassez de leurs sieges & aux autres qui étoient persecutez pour la même cause. Cette division fit craindre aux hommes les plus sensez, que les Infideles ne s'en prévalussent pour remettre le païs sous leur obéïssance. Le roi de Jerusalem avec le patriarche, les prélats & les seigneurs du roïaume, s'assemblerent pour déliberer sur ce sujet ; & firent les reflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'emploïer les censures. Ils n'oserent user de force pour reduire Boëmond, quoiqu'il l'eût bien merité ; de peur qu'il n'appellât à son secours les Turcs, qu'il n'auroit pas chassez ensuite quand il auroit voulu. Ils jugerent que les prieres & les avertissemens seroient inutiles avec un homme emporté & prévenu de passion, & conclurent qu'il falloit souffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, & attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommunication de sa personne, tout le païs étoit en interdit, ensorte qu'on n'administroit autre sacrement que le baptême aux enfans.

On convint toutefois par déliberation commune, que le patriarche de Jerusalem iroit à Antioche avec Renaud de Chastillon beau pere du prince, frere Arnaud de Toroge maître des Templiers, & frere de Roger de Molins maître des Hospitaliers, pour voir s'ils pourroient trouver quel-

Digitized by Google

que remede à ces maux. Car ils craignoient que le pape & les princes de deçà la mer ne les accusassent de negligence ou de malice, s'ils laissoient leurs voisins dans un si malheureux état, sans leur donner aucun secours, ni aucune marque de compassion. Le patriarche de Jerusalem prit encore avec lui l'archevêque élu de Cesarée, nommé Moine, Albert évêque de Bethléem, Renaud abbé du Mont de Sion, & Pierre prieur du saint Sepulchre, hommes prudens & discrets; puis ils prirent en passant le comte de Tripoli ami particulier du prince d'Antioche, & s'assemblerent à Laodicée, & ensuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un temps. Les conditions furent, que l'on rendroit au patriarche, aux évêques & aux églises tout ce qu'ils avoient perdu, & que l'interdit seroit levé; mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit sa concubine. Après avoir ainsi un peu appaisé le mal ils se retirerent. Mais le prince continua dans son desordre, sans considerer le peril où il exposoit son état, il chassa ses meilleurs serviteurs, seulement parce qu'on disoit qu'ils n'approuvoient pas sa conduite; sçavoir, son connétable, son chambellan & trois autres seigneurs. Ils furent contraints de se retirer près de Rupin prince d'Armenie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord de grands presens, & leur assignant à chacun une subsistance honnête.

XLVI. Réunion des Maronites.

Aimeri qui étoit le troisiéme patriarche d'Antioche Latin, eut peu de temps après la consolation

au pied d'une montagne que le séjour des rois fit appeller Montreal, & qui d vint une p tite ville. Le pape Alexandre III. accorda dès lors plusieurs privileges à ce nouveau monastere, entr'autres l'exemption, puis la dependance immediate du saint siege. Enfin à la priere du même roi le pape Lucius III. érigea cette église en métropole, nonobstant la proximité de Palerme, & lui donna pour suffragans les évêques de Catane & de Syracuse, quoique ces villes soient à l'autre extrémité de la Sicile. Ce fut le chancelier Matthieu, qui par jalousie contre Gautier archevêque de Palerme, persuada au roi de poursuivre cette érection si contraire aux anciennes regles. Elle est du cinquiéme Février 1183. & Guillaume second abbé en fut le premier archevêque, que le pape sacra de sa main, & ordonna que l'observance monastique demeureroit à perpetuité dans cette église.

AN. 1183

Fassel. I Dec lib. VIII. p. 170. 2. Dec. VII. c. 5. p. 435. Bar. an. 1174. n. ult.

Ric. de S. Ger.

XLVIII. Mort de Christien. Conrad archevêque de Maïence.

Le pape Lucius étoit à Veletri ne pouvant demeurer à Rome, à cause de la revolte des Romains. Leur differend venoit de quelques coutumes, qu'il jura de ne jamais observer, quoique les papes ses prédecesseurs les eussent gardées, & les Romains en furent tellement irritez, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du pape, ensorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Christien archevêque de Maïence chancelier de l'empereur vint au secours du pape, avec une grande armée d'Allemans, & incommoda fort les Romains; mais il tomba malade à Tusculum, & le pape qui étoit proche le vint voir. L'archevêque étoit si mal qu'il ne put

Roger. Hoved. p. 621.

Jo. de Cec chr.

Hist. ap. Ser. p. 826.

AN. 1183. ſe lever pour le recevoir; mais il ſe confeſſa à lui, reçut de ſa main les ſacremens & l'indulgence, & mourut ainſi au mois d'Août 1183. On prétendit que les Romains avoient procuré ſa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoiſonnée. Son armée ſe diſſipa, & les Romains s'éleverent plus fortement contre le pape. Le ſiege de Maïence étant ainſi demeuré vacant, Conrad qui en avoit été pourvû avant Chriſtien, y rentra, quittant celui de Salſbourg où il avoit été transferé; & Albert de Boheme rentra dans le ſiege de Salſbourg, par ordre de l'empereur, & du conſentement de cette égliſe; où il fut introniſé pour la ſeconde fois le dix-neuviéme de Novembre 1183.

Chron. Reicherſ. an. 1183. Sup. liv. LXXII. n. 62.

XLIX. Subſide accordé au pape. *Roger. p. 632.*

Le pape voyant qu'il ne pouvoit reſiſter aux Romains, envoya des nonces aux rois & aux ſeigneurs tant laïques qu'eccleſiaſtiques, pour demander des ſecours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre, ayant fait leur propoſition, le roi conſulta les évêques & le reſte du clergé, qui lui conſeillerent de donner le ſubſide au pape tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. Car, ajouterent-ils, nous aimons mieux vous rembourſer, ſi vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de ſouffrir que le pape envoye ſes nonces en Angleterre, lever ſur nous un ſubſide; ce qui pourroit tourner en coutume au préjudice du royaume. Le roi ſuivit ce conſeil, & envoya au pape une grande ſomme d'argent, avec laquelle & celle qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit ſa paix avec les Romains.

La

La même année le pape étant à Veletry Jean & Hugues qui se disputoient l'évêché de S. André en Ecosse furent entendus en consistoire, & on jugea qu'ils n'y avoient droit ni l'un ni l'autre. Ils résignerent entre les mains du pape purement & simplement; & se retirerent de sa cour, attendant sa misericorde. Peu de jours après il rendit à Hugues l'évêché de S. André, & donna à Jean celui de Donquelde avec tout ce que le roi d'Ecosse lui avoit ôté. Quand ils furent revenus en Ecosse, ils se mirent en possession chacun de leur siege; mais parce que le roi ne voulut pas faire à Jean la restitution que le pape avoit ordonnée, ce prélat disputa encore à Hugues l'évêché de saint André. AN. 1183. Roger. p. 621. Sup. n. 27.

L. Mort du jeune roi d'Angleterre. Ibid. p. 620.

La même année mourut le jeune roi d'Angleterre Henri. Il faisoit la guerre au roi son pere en Limousin, & l'avoit plusieurs fois voulu surprendre par de faux sermens & des promesses trompeuses. Enfin le chagrin de ne pouvoir réüssir dans ses mauvais desseins le fit tomber griévement malade à Martel en Quercy; & se voyant près de sa fin, il envoya au roi son pere qui refusa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Le malade appella les évêques & les autres ecclesiastiques qui se trouverent près de lui; & leur confessa ses pechez premierement en secret, puis publiquement. Après avoir reçu l'absolution, il donna à Guillaume Maréchal son ami, la croix qu'il avoit prise pour aller en Jerusalem, le chargeant d'accomplir son vœu; puis ayant ôté ses habits, il se revêtit d'un cilice, se mit un corde au cou, & dit aux évêques & aux autres ecclesiasti-

On disoit que Basile s'étoit procuré le patriarcat, en promettant par écrit de se conformer entierement aux volontez d'Andronic dans l'exercice de son ministere. AN. 1182. Catalog. Jur. Graeco-R.

Ce fut par les mains de ce patriarche qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis le jour de la Pentecôte dix-septiéme de Mai 1182. & pour témoigner plus de respect à ce jeune prince, il le porta sur ses épaules à la grande église pleurant à chaudes larmes. Mais quelque temps après il le fit consentir, quoiqu'à regret, de l'associer à l'empire; & ils furent couronnez ensemble au mois de Septembre où commençoit l'indiction seconde, l'an 6692. selon les Grecs, selon nous 1183. En cette ceremonie Andronic fut nommé le premier, sous pretexte qu'il étoit indecent de mettre un enfant avant un vieillard venerable. Quand ce vint à la communion, Andronic après avoir reçu le pain celeste étendant les mains pour prendre le calice, jura par les mysteres terribles qu'il n'acceptoit l'empire que pour soulager Alexis. Mais peu de jours après, son conseil ayant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut resoluë, on l'étrangla de nuit avec la corde d'un arc, & on porta le corps à Andronic; qui lui donnant des coups de pied dans les flancs fit plusieurs reproches à son pere & à sa mere. Ensuite il lui fit couper la tête, se la fit rapporter, & jetter le corps au fond de la mer enfermé dans un cercueïl de plomb. Ainsi finit l'empereur Alexis Comnene fils de Manuel, n'ayant pas encore quin- Roger. Hoved. p. 595. Nicet. n. 18.

AN. 1183.

ze ans accomplis, après en avoir regné trois.

Il étoit fiancé avec Agnès sœur du roi de France Philippe Auguste, qu'Andronic épousa, tant vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eut pas encore onze ans; puis il pria le patriarche Basile & le concile de l'absoudre du serment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel & à son fils, lui & tous les autres qui avoient violé ce serment. Les prélats accorderent l'absolution par des decrets qu'ils publierent; & pour récompense l'empereur Andronic leur accorda quelques petites graces, dont la plus considerable fut d'être assis sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme le regne d'Andronic ne fut que de deux ans; ils ne joüirent gueres de cet honneur.

LII. Entreprise de l'abbé de Fulde. *Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. c. 9.*

En Allemagne l'empereur Frideric tint une cour solemnelle à Maïence à la Pentecôte de l'année suivante 1184. pour faire chevalier son fils Henri, déja reconnu roi des Romains. En cette assemblée l'abbé de Fulde representa à l'empereur, que son monastere avoit cette prérogative, que quand la cour se tenoit à Maïence, l'archevêque devoit être assis à la droite de l'empereur, & l'abbé de Fulde à sa gauche. Or, ajoûta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis long-temps, c'est pourquoi nous vous prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne: Vous avez oüi ce qu'a dit l'abbé; nous vous prions de ne pas troubler la joie de cette fête, & de lui laisser la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque se leva disant: Seigneur

comme il plaira à votre ſerenité; que l'abbé prenne la place qu'il deſire, mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin frere de l'empereur ſe leva d'auprès de lui, & dit : Seigneur, je ſuis vaſſal de l'archevêque de Cologne, il eſt juſte que je le ſuive. Le duc de Brabant & pluſieurs autres ſeigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri voyant le déſordre qu'alloit cauſer leur retraite, ſe jetta au cou de l'archevêque, lui diſant : Mon cher pere, je vous prie de demeurer, pour ne pas changer en triſteſſe notre joie. L'empereur Frideric l'en pria auſſi, aſſurant qu'il avoit ainſi parlé en ſimplicité ſans aucun deſſein de l'offenſer. Ainſi chacun reprit ſa place, & la fête ſe paſſa paiſiblement. Or l'archevêque prévoyant l'entrepriſe de l'abbé, étoit venu à cette cour accompagné de quatre mille hommes armez. Nous avons vû ſix vingt ans auparavant en 1063. une ſemblable querelle entre l'évêque d'Hildesheim & l'abbé de Fulde, dont les ſuites furent plus fâcheuſes.

AN. 1184.

Sup. liv. LXVI n. 9.

LIII. Concile de Verone.

Auct. Aquicinct. an. 1184. Nang. an 1183.

Enſuite l'empereur paſſa en Italie, & vint trouver le pape Lucius à Verone, où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer. La plus cruelle eſt qu'ayant trouvé pluſieurs de ſes clercs hors de la ville, ils leur creverent les yeux à tous hormis un, & les lui renvoyerent. Le pape anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, ſortit de la ville avec les ſiens, & vint à Verone, où il demeura juſques à ſa mort. Avec le pape & l'empereur s'y trouverent pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs, & il s'y tint un grand concile qui commença le premier jour

Digitized by Google

AN. 1184.

Rub. lib. VI. p. 355. Rad. de Diceto. p. 624.

LIV.

Decret contre les heretiques.

tom. 10. conc. p. 1737. extra de haret. ad abol. c. 9.

Decr. collect. I. liv. V. tit. 6.

d'Août 1184. & duroit encore le quatriéme de Novembre. En ce concile le pape Lucius fit une constitution où il parle ainsi :

La vigueur ecclesiastique doit s'exciter pour abolir les diverses heresies, qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plûpart des lieux ; vû principalement qu'elle se trouve appuyée de la puissance imperiale. C'est pourquoi en la presence de notre cher fils l'empereur Frideric, de l'avis de nos freres les cardinaux, des patriarches, archevêques & évêques, & de plusieurs seigneurs assemblez de diverses parties du monde : nous condamnons par ce decret toutes les heresies quelque nom qu'elles portent, entr'autres les Cathares & Patarins ; & ceux qui se disent faussement, Humiliez ou Pauvres de Lion ; le Passagins, Josepins & Arnaudistes. Nous les soumettons tous à un anathême perpetuel. Et parce que quelques-uns sous pretexte de pieté s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons sous un pareil anathême tous ceux qui oseront prêcher en public ou en particulier, sans avoir mission & autorité de nous ou de l'évêque du lieu ; tous ceux qui pensent ou enseignent autrement que l'église Romaine touchant le sacrement du corps & du sang de N. S. J. C. le baptême, la rémission des pechez, le mariage & les autres sacremens. Et generalement tous ceux qui auront été jugez heretiques par l'église Romaine, par chaque évêque dans son diocese, avec le conseil de son clergé, ou par le clergé même, le siege vacant, avec le conseil, s'il est besoin, des évêques voisins.

Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces heretiques ; soit qu'on les nomme Consolez, Croïans, Parfaits ou de quelque autre nom superstitieux. AN. 1184.

Et parce que la severité de la discipline ecclesiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépoüillez de tout ordre & benefice, & abondonnez à la puissance séculiere, pour recevoir la punition convenable ; si ce n'est que le coupable si-tôt qu'il sera découvert fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, & il sera puni par le juge seculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement trouvez suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable ; mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, seront laissez au jugement seculier, sans être plus écoutez. Et les biens des clercs condamnez seront appliquez selon les loix aux églises qu'ils servoient. Cette excommunication contre tous les heretiques sera renouvellée par tous les évêques aux grandes solemnitez ou quand l'occasion s'en presentera ; sous peine d'être suspens trois ans durant des fonctions épiscopales.

Nous ajoûtons par le conseil des évêques sur la remontrance de l'empereur & des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année, par lui-même, par son archidiacre, ou par

AN. 1184. d'autres personnes capables, les lieux de son diocese, où le bruit commun sera que des heretiques demeurent ; & il fera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, & même s'il le juge à propos tout le voisinage; que s'ils apprennent qu'il y ait là des heretiques, ou des gens qui tiennent des conventicules secretes, ou qui menent une vie differente du commun des fideles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusez ; & s'ils ne se purgent suivant la coûtume du païs, ou s'ils retombent, ils seront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refusent de jurer, ils seront dès-là jugez heretiques.

Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs, & les consuls des villes, & des autres lieux, promettant par serment suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'église en tout ce que dessus contre les heretiques & leurs complices, quand ils en seront requis ; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi à executer selon leur pouvoir ce que l'église & l'empire ont statué sur cette matiere ; sinon ils seront dépoüillez de leurs charges, & ne seront admis à aucune autre : outre qu'ils seront excommuniez & leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui étant avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenans, sera privée du commerce des autres villes, & perdra la dignité épiscopale. Tous les fauteurs d'heretiques seront notez d'infamie perpetuelle, & comme tels, exclus d'être avocats & témoins, & des

des autres fonctions publiques. Ceux qui sont exemts de l'évêque & soûmis seulement au saint siege, ne laisseront pas pour ce que dessus, de subir le jugement des évêques comme déleguez du saint siege, nonobstant leurs privileges. AN. 1184.

On voit dans ce décret le concours des deux puissances pour l'extirpation des heresies ; l'église employe l'excommunication & les autres censures, l'empereur, les seigneurs & les magistrats employent les peines temporelles. Je croi de plus y voir l'origine de l'Inquisition contre les heretiques : en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par commissaires des personnes suspectes d'heresie, suivant la commune renommée & les dénonciations particulieres ; que l'on distingue les degrez de suspects, convaincus, penitens & relaps, suivant lesquels les peines sont differentes. Enfin qu'après que l'église a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles ; ayant reconnu par experience que plusieurs Chrétiens, & particulierement ces nouveaux heretiques, n'étoient plus sensibles aux peines spirituelles. On reconnoissoit donc enfin, qu'outre la peine spirituelle, il étoit permis d'employer la temporelle contre la même personne pour le même crime ; sans craindre de violer la maxime *Non bis in idem* : dont la défense fut vingt ans auparavant la principale cause de la persecution que souffrit saint Thomas de Cantorberi. *Sup. liv.* LXXI. n. 3.

AN. 1184.

LV. Origine des Vaudois.

V. Cang. gloss. Paterini. Bonacurs. to. 13. Spicil. p. 75.

Quant aux heretiques nommez en ce decret, les Cathares ou Paterins sont les nouveaux Manichéens dont nous avons si souvent parlé ; les Passagins ou Passages vouloient que la loi Mosaïque fût observée à la lettre, & nioient la Trinité ; ils condâmnoient les peres & toute l'église Romaine. Leur nom semble venir du Grec *Passagios* Tout saint. Mais les Humiliez & les Pauvres de Lion meritent une attention particuliere ; car leurs commencemens avoient été bons. Les Humiliez parurent premierement en Lombardie : c'étoit des hommes & des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes ; & dans leur contenance, leurs discours & toutes leurs manieres d'agir témoignoient une grande humilité. Ils subsistoient principalement du travail de leurs mains, & ne possedoient rien en propre. Il y avoit entre eux des laïques presque tous lettrez, & ils disoient tout l'office canonial du jour & de la nuit ; plusieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient griévement malades, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet institut étoient tellement éloignées des hommes qu'ils ne les voyoient pas même à l'église, & un mur les séparoit au sermon. Le pape avoit approuvé leur institut, & avoit permis aux clercs & aux laïques lettrez, de prêcher, non-seulement dans leurs maisons, mais dans les places publiques & dans les églises du consentement des prélats. Ils avoient fait ainsi grand nombre de conversions, & s'étoient multipliez en

Ab. Ursperg. an. 1212. Jac. Vitric hist. Occid. c. 28. Cang. gloss. Humil.

peu de temps ; car outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces humiliez étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement & découvroient leurs artifices ; & ils en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces Humiliez qu'il faut entendre le decret du pape Lucius, mais de ceux qui prenant faussement ce nom, s'ingeroient à prêcher sans mission, à entendre les confessions & diriger, entreprenant sur le ministere ecclesiastique. *Abb. Ursperg. an. 1212. p. 318.*

Les pauvres de Lion sont plus connus sous le nom de Vaudois, & leur secte commença en 1160. à cette occasion. Plusieurs notables bourgeois étant assemblez à Lion, un d'eux mourut subitement en leur presence : Pierre Valdo qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussi-tôt aux pauvres une grande somme d'argent ; ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire à l'imitation de J. C. & des apôtres ; & comme il étoit un peu lettré il leur expliquoit le texte du nouveau testament en langue vulgaire. Les ecclesiastiques l'entreprirent, l'accusant de témerité ; mais il méprisa leurs réprimandes & continua d'enseigner, disant à ses disciples, que le clergé corrompu dans ses mœurs envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les nomma Vaudois du nom de leur maître, ou Leonistes à cause de la ville de Lion, ou Sabatés & Insabatés à cause de leur chaussure singuliere ; soit qu'ils por- *Reiner. cont. Vald. c. 5.* *Cang. Sabatati.*

AN. 1179. *Ebrard. cont. Vald. c. 25.*

taſſent des ſabots, ou des ſouliers découpez en croix par deſſus. Il ne faut pas confondre ces nouveaux heretiques avec les Cathares ou Albigeois beaucoup plus anciens, & on ne voit pas que ceux-ci euſſent encore d'autre erreur que l'eſtime de la pauvreté oiſive, le mépris de l'autorité du clergé. J'ai parlé des Arnaudiſtes; mais je ne trouve rien des Joſepins ou Meſopins, car ils ſe trouvent auſſi nommez en differens exemplaires.

LVI. Suite du concile de Veronne. *Arnold. Lubec. III. c. 10.*

A l'occaſion de ce concile il vint à Verone des eccleſiaſtiques de divers pays, qui avoient été ordonnez par les ſchiſmatiques du temps du pape Alexandre. L'empereur pria inſtamment le pape Lucius de leur faire la grace de les réhabiliter, & le pape y condeſcendit d'abord; enſorte qu'il leur permit de preſenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la diſpenſe, ſelon la difference des cas. Mais le lendemain il changea d'avis & dit, que la ſuſpenſe contre ces eccleſiaſtiques ayant été prononcée à Veniſe dans le concile general en 1177. ne pouvoit être revoquée que dans un pareil concile; & il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad archevêque de Mayence & à Conrad évêque de Vormes, & les Allemands s'en plaignirent hautement, enſorte que les cardinaux diſoient, qu'ils demandoient grace en menaçant.

Mag. Chr. Belg. p. 201.

On traita auſſi à Verone d'une autre affaire importante, ſçavoir l'élection de l'archevêque de Treves. Ce grand ſiege étant vacant par le decès de l'archevêque Arnold, le chapitre ſe trouva partagé entre l'archidiacre Volmar, & le prevôt Ro-

Digitized by Google

dolfe. On convint de se rassembler à l'heure de none pour terminer ce schisme; mais Volmar prevint l'heure, & se fit élire & introniser par une partie. Rodolfe venant avec les siens à l'heure marquée, protesta de faire casser l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Frideric ayant assemblé les seigneurs à Coblens, ils jugerent qu'en cette division il pouvoit choisir une personne capable. Il donna l'investiture à Rodolfe, & Volmar se pourvut devant le pape. Le pape & l'empereur soutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, ils se séparerent ainsi sans avoir pû convenir. Ce schisme dans l'eglise de Treves dura sept ans. L'empereur Frideric vouloit encore que le pape couronnât empereur son fils Henri; mais le pape le refusa; disant que Frideric devoit donc quitter la couronne, & qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs ensemble.

LVII. Ambassadeurs de Jerusalem en France. *Rad. de Diceto, p. 634.*

Pendant la tenuë du concile le quatriéme jour de Novembre, comme le pape, l'empereur, les cardinaux & la plûpart des évêques étoient assemblez dans la grande église, Gerard archevêque de Ravenne exposa publiquement le triste état du roïaume de Jerusalem; exhortant toutes sortes de personnes à le secourir pour la rémission de leurs pechez. Le roi Baudoüin IV. sentoit son mal croître de jour en jour; il avoit perdu la vuë, la corruption de la lepre lui ôtoit l'usage des pieds & des mains, & de plus il fut attaqué d'une grosse fievre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois se résoudre à quitter la couronne; mais en presence des seigneurs, de la rei-

G. Tyr. xxii.

Digitized by Google

An. 1184. ne sa mere & du patriarche, il établit regent du royaume Gui de Lusignan comte de Joppé & d'Ascalon ; se réservant la dignité royale, la seule ville de Jerusalem & une pension de dix mille écus d'or.
c. 29. Mais quelque temps après le roi connoissant l'incapacité de ce jeune seigneur, & d'ailleurs mal satisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné; & pour lui ôter même l'esperance de la succession à sa couronne, il fit couronner solemnellement Baudoüin son neveu fils de Sibile & du marquis de Montferrat son premier mari ; quoique ce ne fut qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtiéme de Novembre 1181. & les plus sages n'approuverent cette action, qu'entant qu'elle ôtoit l'autorité à Gui de Lusignan ; car le royaume demeuroit toûjours sans gouvernement, par la maladie du premier roi & le bas âge du
lib. XXIII. second. Gui de Lusignan s'enferma dans Ascalon, & refusa ouvertement d'obéir au roi son beau-frere, qui donna la regence du royaume au comte de Tripoli.

Rad. de Dic. p. 623, 625. Alors ce pauvre roi voyant les progrès de Saladin & en craignant de plus grands, envoya en Occident Heraclius patriarche de Jerusalem, Arnaud maître des Templiers & Roger maître des Hospitaliers. Ils arriverent heureusement à Brindes & ayant appris que le pape & l'empereur étoient à Verone, ils s'y rendirent, mais ils ne reçurent aucun secours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des lettres de recommandation pour les rois de France & d'An-

gleterre. Le maître des Templiers mourut à Verone, le patriarche & le maître de l'hôpital passerent en France, & arriverent à Paris le seiziéme de Janvier 1185. Maurice évêque de Paris, les reçut en procession avec le clergé & le peuple; & le lendemain le patriarche celebra la messe dans Nôtre-Dame, & y prêcha. Le roi Philippe Auguste ayant appris l'arrivée des Ambassadeurs quitta toutes ses autres affaires, pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix; & ordonna à ses prevôts & à ses intendans de les défrayer par tout sur ses terres. Ils lui presenterent les clefs de la ville de Jerusalem & du saint sépulcre; & quand ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le roi assembla à Paris un concile general des évêques & des seigneurs de son royaume; & par leur conseil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ses sujets par de frequentes prédictions à faire le voyage de Jerusalem pour la défense de la foi. Mais on ne lui conseilla pas d'y aller en personne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfans. Il y envoya seulement à ses dépens de braves chevaliers avec une grande multitude de gens de pied.

AN. 1185.

Rigor. p. 16.

LVIII. Ambassadeurs de Jerusalem en Angleterre. Roger. Hoved. p. 628.

Les deux ambassadeurs de Jerusalem passerent promptement en Angleterre, & y arriverent vers le commencement de Février 1185. Le roi Henri les reçut à Redingues; ils se jetterent à ses pieds & lui presenterent la banniere royale avec les clefs du S. sepulcre, de la tour de David & de la ville de Je-

il avoit beaucoup à craindre & de la part des François & de la part des princes ses enfans. Le roi Henri se rendit à cet avis, & répondit au patriarche de Jerusalem qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de son argent ceux qui voudroient y aller. Le patriarche mal content de cette réponse, dit : Vous ne faites rien, seigneur, nous cherchons un prince & non de l'argent : on nous en envoye de tous les païs; mais nous demandons un homme. Il insistoit que le roi envoyât au moins un de ses fils; mais le roi répondit qu'il ne pouvoit les engager au voyage en leur absence. Le patriarche frustré de son esperance le menaça que Dieu l'abandonneroit, & s'emporta jusqu'à lui reprocher ses infidelitez envers le roi de France, & la mort de saint Thomas de Cantorberi; & voyant le roi fort irrité de ce discours, il lui tendit le col en disant: Faites de moi ce que vous avez fait de Thomas: j'aime autant que vous me fassiez mourir en Angleterre, que les Sarrasins en Syrie, puisque vous êtes pire qu'un Sarrasin.

AN. 1185.
Girard. II. Hib. exp. c. 25. &c.
Jo. Brompt. chro

Ensuite le roi Henri, le patriarche & le maître de l'hôpital passerent en Normandie, & firent à Roüen la fête de Pâques, qui cette année 1185. fut le vingt-uniéme d'Avril. Le roi de France ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vaude-de-Rcüil près de Roüen, où ils confererent pendant trois jours, & promirent d'envoyer à la Terre-sainte un grand secours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre avoit permis à tous ses sujets de se croiser

Rogér. p. 630.

AN. 1185. en cette occasion, il y eut plusieurs prélats & plusieurs seigneurs qui le firent. Les plus remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques Baudoüin de Cantorberi, & Gautier de Roüen.

Id. p. 619.

LIX. Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Chr. Gervas. an. 1184. Rad. Dic. p 618. Petr. Bles. ep. 5.

Richard archevêque de Cantorberi étoit mort l'année précedente 1184. le vendredi dix-septiéme de Février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accusoit d'avoir plus de soin du temporel de son église que du spirituel, & de ne pas profiter de la protection du roi qui l'aimoit tendrement, pour s'acquitter mieux de ses devoirs. Après sa mort le siege vaqua près de dix mois, par la contestation qui étoit entre les évêques de la province & les moines de la cathedrale, pour le droit d'élire l'archevêque : Baudoüin évêque de Vorchestre fut élu par les évêques dès le vingt-troisiéme d'Octobre, & les moines l'élurent aussi de leur côté le troisiéme dimanche de l'Avent seiziéme de Decembre 1184. Enfin ayant reçu du pape Lucius la confirmation de son élection & le pallium, il fut solemnellement intronisé le jour de saint Dunstan dix-neuviéme de Mai 1185. Baudoüin étoit né à Excester de parens pauvres, & ayant tenu quelque temps une école, il fut fait archidiacre pour son mérite ; mais il quitta bien-tôt cette dignité pour se rendre moine de l'ordre de Cîteaux, & un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181. pour être évêque de Vorchestre. Il étoit extrémement sobre, modeste & doux ; mais on l'accusoit de manquer de

Rad. p. 628.

Goduin. p. 114. Gervas. act. pontif. p. 675.

Digitized by Google

vigueur pour reprimer les crimes ; & on disoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Cîteaux qui monta sur le siege de Cantorberi, & il le remplit environ six ans.

AN. 1185.

Gall. Chr. Chr. Albert. 1164. 1183. chr. Rothom.

Lab. 1. bibl. p. 369.

Gautier de Coutances archevêque de Roüen avoit succedé à Rotrou, mort le vingt-cinquiéme de Novembre 1183. après avoir tenu ce grand siege près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Roüen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an 1183. il fut élu évêque de Lincolne, sacré à Angers par Richard archevêque de Cantorberi ; mais peu de temps après il fut transferé à Roüen, & intronisé le jour de saint Matthias vingt-quatriéme de Février 1185. Il tint ce siege vingt-deux ans. Or quoique ces prélats se fussent croisez, ils ne se pressserent pas de partir ; & le patriarche de Jerusalem retourna sans rapporter grand effet de son voyage.

Goduin. p. 344.

Le roi Baudoüin IV. mourut la même année 1185. & comme la lépre dont il étoit affligé l'avoit empêché de se marier, il laissa pour successeur son néveu Baudoüin V. qu'il avoit fait couronner dès l'an 1181. fils de sa sœur Sibille & de Guillaume Longue-épée, marquis de Montferrat. Baudoüin V. étoit un enfant de neuf ans, & mourut l'année suivante 1186.

Sanut. p. 172.

G. Tyr. p. 1004. G. Neubrig. III. c. 16.

LX. Thessalonique prise par les Siciliens.

Nicet. I. Andro. n. 7. Jo. Cec. chr. an. 1185.

Cependant Guillaume roi de Sicile excité par un certain Alexis Comnene parent de l'empereur Manuel, arma par mer & par terre, & entreprit la conquête de l'empire de C. P. ses troupes prirent Duras le jour de la saint Jean 1185. & Thessalo-

AN. 1185.

Nicet. p. 194. p. 192.

nique le quinziéme d'Août de la même année, que les Grecs comptoient 6633. A la prise de cette grande ville les Siciliens commirent toutes sortes de cruautez & de sacrileges. Ils tuoient dans les églises ceux qui s'y étoient refugiez : ils fouloient aux pieds les saintes images, qui chez les Grecs ne sont que de platte peinture sur du bois ; ils les jettoient dans les ruës, & les brûloient pour faire leur cuisine. Il y en eut qui monterent sur la sainte table, y danserent en chantant, & pisserent dans le sanctuaire. Quoi que pussent faire les chefs pour reprimer ces insolences du soldat victorieux, elles continuerent les jours suivans : les Siciliens entrant dans les églises troubloient par leurs cris le service divin des Grecs, ou chantoient en même temps des chansons infâmes. Ainsi la haine réciproque des Grecs & des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Thessalonique fut d'un grand secours à son troupeau en cette calamité. C'étoit le sçavant Eustath, si fameux par son commentaire sur Homere. Il ne voulut point se retirer, comme il eût pû faire avant le siege, mais il s'enferma volontairement avec son peuple pour le consoler & l'exhorter à la penitence ; & après la prise de la ville, il alloit souvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile pour les adoucir. Ils le respectoient, se levoient à son bord, l'écoutoient patiemment, & avoient égard à ses prieres.

LXI. Mort d'Andronic: Isaac l'Ange empereur de C. P.

Après la prise de Thessalonique, les Siciliens marcherent à C. P. où l'empereur Andronic se

préparoit à se defendre ; mais il avoit au-dedans des ennemis plus dangereux, qu'il s'étoit attirez par ses cruautez & ses soupçons. Le plus terrible fut Isaac l'Ange, dont l'ayeul Constantin natif de Philadelphie, avoit épousé Théodora derniere fille de l'empereur Alexis Comnene ; ce qui commença à distinguer cette famille des Anges, obscure jusques alors. Isaac ayant tué celui qui voulut l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre ; ce qui attira beaucoup de monde, pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour empereur ; on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit ; & avant qu'Isaac sortît de sainte Sophie on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qui étoit suspenduë sur l'autel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'empereur, qui passoient par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi même du patriarche Basile Camatere, que le peuple y entraîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé empereur & mis en possession du palais, que le peuple pilla en cette occasion, même les ornemens des saintes images dans la chapelle imperiale, & le reliquaire où on prétendoit avoir la lettre de J. C. à Abgar.

AN. 1185.

Nicet. II. Andr. n. 11.

Cang. famil. Biz. p. 201.

Nicet. n. 10.

Andronic s'enfuit par mer, mais il fut pris, chargé de chaînes & presenté à Isaac, qui permit de l'insulter en toutes manieres. On lui donna des soufflets ; on lui arracha la barbe & les cheveux,

Digitized by Google

AN. 1185. on lui cassa les dents; il fut le joüet du public, principalement des femmes, dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Ensuite on lui coupa la main droite avec une hache & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau galeux & on le promena dans la place publique, la tête nuë & pelée, le corps couvert d'un méchant haillon. La populace amassée à l'entour lui fit sentir sa fureur. Les uns lui déchargeoient sur la tête des coups de massuë, d'autres lui emplissoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le visage avec des éponges. Ils disoient des injures les plus infâmes à sa mere & à ses autres parens; ils l'appelloient lui-même chien enragé, lui jettant des pierres & lui perçant les côtez avec des broches. Une femme perduë lui jetta au visage une chaudiere d'eau boüillante; c'étoit à qui pis lui feroit. Il soutint tous ces outrages avec une grande fermeté; ne disant autre chose que *Kyrie eleyson*, Seigneur, ayez pitié de moi; & au peuple qui l'insultoit: Pourquoi achevez-vous de rompre un roseau brisé? faisant allusion aux paroles de l'écriture. Car il la sçavoit bien, particulierement les épîtres de saint Paul, quoiqu'il n'en eût pas fait usage pour la correction de ses mœurs. Enfin on le mena au théatre, où on le pendit par les pieds: ce qui donna occasion à l'outrager de nouveau, jusqu'à ce qu'il expirât. Ainsi finit ce malheureux Andronic, après environ deux ans de regne, le

Matth. XII. 20.

douziéme jour de Septembre 1185. l'an des Grecs 6794. commencé au premier jour du même mois avec la quatriéme indiction. Isaac l'Ange regna neuf ans & huit mois, & commença par reprendre ce que les Siciliens avoient pris. Il fit déposer le patriarche Basile Gamatere, quoiqu'il eût beaucoup servi à le faire empereur; & la cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Basile avoit tenu le siege de C. P. deux ans & demi. L'empereur Isaac fit mettre à sa place Nicetas Mountanés sacellaire de la grande église fort avancé en âge, qu'il n'y laissa que trois ans & demi.

AN. 1185.

Nic. II. Isaac. n. 5. p. 259.

Catal. to. I. hist. Byz. p. 37.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIE'ME.

LE pape Lucius III. étoit toujours à Verone, ou il mourut le vingt-quatriéme de Novembre 1185. après avoir tenu le saint siege quatre ans & près de trois mois. Il fut enterré le lendemain vingt-cinq; & le même jour on élut pour lui succeder Hubert Crivelli natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges, d'où saint Thomas de Cantorberi le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie il fut archidiacre de Milan, puis le pape Lucius III. le fit cardinal du titre de saint Laurent *in Damaso* en 1182. Après la mort d'Algise il fut archevêque de Milan, & sept mois après il fut élu pape tout d'une voix par les cardinaux,

I. Mort de Lucius Urbain III. pape.

Papebr. conat. Pag. 1185. n. 12. 13. & 1186. n. 1. Radulph. Dic. p. 629. Ughel. Ital. sacr. to. 2 p. 132. Vita S. Th. p. 192.

Digitized by Google

AN. 1185.

Puricel. monum. Ep. l. to. 10. conc.

& couronné le dimanche suivant premier jour de Decembre, sous le nom d'Urbain III. Il tint le saint siege un an & près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de son élection à tous les évêques & les autres prélats par une lettre dattée de Verone le douziéme de Janvier 1186.

Godef. Viterb. Chr. par. 17. p. 513. 522.

Rad. de Dic. 629.

L'empereur Frideric étoit encore en Lombardie, & célebra à Pavie la fête de Noël 1186. Ensuite il fit les nôces du roi Henri son fils avec Constance fille posthume de Roger roi de Sicile, & tante de Guillaume II. qui regnoit alors. Elle avoit plus de trente & un an, & Henri n'étoit que dans sa vingt-uniéme année. Le mariage fut célebré à Milan dans l'église de saint Ambroise le vingt-septiéme de Janvier 1186. & en cette cérémonie l'empereur Frideric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, & la reine Constance par un évêque Alleman. Dès ce jour le jeune roi prit le titre de Cesar. Mais le pape Urbain le trouva mauvais : car il soutenoit comme Lucius son prédecesseur, que Frideric ne pouvoit donner à son fils la dignité imperiale ; & il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'esperance du royaume de Sicile, parce que le roi Guillaume neveu de Constance n'avoit point d'enfans. Aussi suspendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient assisté à cette cérémonie.

Auct. Aquicin. an. 1186.

II. Chronique de Godefroi de Viterbe.

to. 2. Pistorii an. 1186. p. 504.

C'est ici que Godefroi de Viterbe finit sa chronique intitulée Pantheon. Il étoit prêtre & avoit été chapelain & secretaire de l'empereur Conrad III. & le fut ensuite de Frideric & de son fils Henri

VI.

VI. il travailla pendant quarante ans à cette chronique, composée de tout ce qu'il connoissoit d'histoire, & l'ayant achevée, il la dédia au pape Urbain III. la soumettant à son examen, parce, dit-il, qu'aucun écrit n'est autentique s'il n'est approuvé par le saint siege. Il dit que son ouvrage sera utile aux princes, & qu'il est impossible qu'ils gouvernent bien s'ils sont ignorans; parce que ne devant rendre compte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être instruits par les exemples de ceux qui les ont précedez. La chronique de Godefroi est divisée en vingt parties, dont la premiere & la seconde sont des traitez théologiques sur la nature divine, la création & l'état du premier homme. Il continuë dans les suivantes l'histoire de l'ancien testament, depuis le déluge jusques aux Macabées, & y rapporte l'histoire profane, suivant principalement la chronique d'Eusebe. La treiziéme partie est encore un traité théologique, pour prouver par tous les prophetes la Trinité & l'Incarnation contre les Juifs & les herétiques.

Ensuite commence le nouveau testament & l'histoire ecclesiastique & temporelle, depuis la venue de J. C. En parlant de Constantin, l'auteur dit: Alors l'empereur donna au pape Silvestre les marques de la dignité royale; & pour procurer un plus grand repos aux églises, il transfera à Byzance la pompe & le tumulte de sa cour. Par cette donation nous voyons qu'il ceda Rome à l'église Romaine, avec l'Italie & la Gaule. Toutefois les partisans de l'empire soutiennent que Constantin n'a Par. 16. p. 393

point ainsi donné le royaume; mais que seulement par respect pour la religion il a choisi le pape pour son pere, & a voulu recevoir sa benediction & le secours de ses prieres. Ils ajoûtent cette preuve, que Constantin partageant le monde entre ses enfans, donna à l'un d'eux l'Occident, qui comprend l'Italie; ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eut donné à l'église. Ils disent aussi que Theodose & plusieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les royaumes d'Occident. Les défenseurs de l'église répondent, qu'il n'est pas croyable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'esprit d'erreur, qu'elle possedât ce qui ne lui appartenoit point. Car plusieurs personnages d'une vie exemplaire ont tenu jusques à present des droits royaux, avec lesquels on croit qu'ils ont gagné le royaume de Dieu. On peut aussi prouver d'ailleurs que Constantin a justement accordé ses droits à l'église, & qu'elle les a reçûs licitement. Car si Dieu les a donné justement aux rois, & a disposé la volonté du peuple à se soumettre à eux, il a aussi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'église.

Pour moi, ajoûte Godefroi, s'il faut dire mon sentiment, j'avouë que j'ignore lequel est le plus agréable à Dieu, de la gloire & l'élevation presente de l'église, ou de son humiliation précedente. Plusieurs estiment ce premier état plus saint, celui-ci plus heureux; & moi je m'en tiens au sentiment de l'église Romaine notre mere, fondée sur la pierre, qui est J. C. J'estime qu'elle doit posse-

der ce qu'elle possede, puisqu'elle ne peut tomber dans l'erreur, & que sa foi ne peut manquer. Je laisse à ceux qui sont au-dessus de nous la solution des autres questions de cette nature. En parlant de l'excommunication de Henri IV. par Gregoire VII. il ajoûte : Avant cet empereur nous ne lisons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape. Peu après il declare qu'il a tiré ce qui précede des histoires écrites, mais que ce qui suit est ce qu'il a appris de personnes dignes de foi, ou ce qu'il a vû lui-même. Il finit à l'an 1186. & au mariage de Henri VI. avec Constance ; mais tout ce corps d'histoire est mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même tems.

Sup. liv. LXXI. n. 19. par. 17. p. 499. p. 504.

III. Differends entre le pape & Frideric.

Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. c. 16.

Le pape Urbain & l'empereur Frideric eurent plusieurs conferences touchant les affaires que Lucius avoit laissé indécises, & qui produisirent bien-tôt des differends entr'eux. Car Urbain étoit zelé pour les droits de l'église, & comme Milanois il avoit peine à oublier les maux que Frideric avoit faits à sa patrie. Il se plaignoit que ce prince s'étoit emparé injustement des biens que la princesse Mathilde avoit donnez à l'église Romaine, qu'il prenoit les dépoüilles des évêques morts, ensorte que leurs successeurs trouvant les églises dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorsions injustes : enfin que l'empereur avoit dissipé plusieurs monasteres de filles, dont il avoit pris les revenus, sous prétexte de la conduite dereglée des abbesses, sans en mettre en leur place de plus regulieres. L'empereur de son côté fut fort irrité de ce que le pape

Sup. liv. LXX. n. 53.

Sup. liv. LXXI. n. 48.

Digitized by Google

AN. 1186. soutenant Volmar élû archevêque de Tréves, l'ordonna prêtre cardinal le samedi de la Pentecôte, qui cette année 1186. étoit le dernier jour de Mai,

Sup. liv. LXXIII. n. 56. & le lendemain le sacra archevêque. Or nous avons vû que l'empereur soutenoit Rodolphe competiteur de Volmar.

Le roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division entre le pape & l'empereur son pere. Car étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçû l'investiture. Du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question; & l'évêque ajoûta: Seigneur, je ne possede ni regales, ni officiers; ni cours royales; c'est pourquoi j'ai reçû du pape le diocése que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens, & traîner dans la bouë. Une autre fois ayant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur, ménaçant de l'excommunier, & il avoit pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne; sçavoir, Philippe archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confisquoit tous leurs meubles; Conrad de Mayence; Volmar de Tréves, & douze évêques, dont le plus considerable étoit Bertold de Metz. C'est celui qui avoit été élû archevêque de Brême en 1178. & que le pape Ale-

Sup. liv. LXXIII. n. 34. xandre III. avoit déposé. Etant ainsi dépoüillé & banni de chez lui, il vint trouver l'empereur, qui

en ayant pitié, le reçût avec honneur & le retint à sa suite jusques à ce qu'il trouvât à le placer; enfin l'évêché de Metz étant venu à vacquer, il le lui donna, Bertold ne laissa pas en ce differend de prendre parti contre l'empereur; & quand Volmar ayant été sacré par le pape revint en Allemagne pour prendre possession de l'archevêché de Tréves, Bertold alla au-devant de lui, même hors de son diocése, & le reçût avec honneur. De quoi 'empereur irrité, le chassa de Metz, & le réduisit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe, qui lui donna une prébende dans l'église des Apôtres. L'empereur empêcha aussi Volmar de joüir du temporel ni du spirituel de l'archevêché de Tréves, & y maintint Rodolphe, que Volmar avoit excommunié à son retour. Le roi Henri de son côté, par ordre de son pere dépoüilla les partisans de Volmar, & confisqua leurs maisons; & ce prelat fut réduit à se refugier en Angleterre où il mourut.

AN. 1189.

Chr. Belg.

IV.
Plainte de l'empereur contre le pape.
Arnold. c. 17.

L'empereur Frideric étant de retour en Allemagne, & voyant le pape résolu de le pousser, ferma tous les passages des Alpes & des pays voisins, pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome; ce qui obligea le pape à établir son légat en Allemagne Philippe archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prelat, & lui demanda s'il lui seroit fidele. Le prelat répondit: Seigneur, vous n'en devez point douter; vous m'avez souvent éprouvé. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, si vous voulez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dé-

librement, comme ils les ont reçûs d'abord. Or nous ne croyons pas que l'on puisse changer facilement ce qui est établi par une ancienne coûtume. Je demande donc aux prelats leurs avis sur ce sujet. Alors Conrad archevêque de Maïence se leva & dit : Cette affaire est importante, & il ne nous appartient pas de déterminer un si grand differend. Je suis d'avis que nous écrivions au pape, pour l'exhorter à faire la paix & à vous rendre justice.

V. Lettre des évêques Allemands ap. Rad. de Dic. p. 632.

Cet avis fut suivi, & on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne, & scellée de leurs bulles, c'est-à-dire, de leurs sceaux, où ils disoient : Nous sommes sensiblement affligez de la discorde qui s'éleve entre l'église & l'empire, & qui fait entre-choquer les deux glaives qui se devroient mutuellement secourir. L'empereur dans une cour solemnelle qu'il vient de tenir, s'est plaint que lorsqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoyé son fils unique le roi des Romains s'exposer à toutes sortes de périls, pour la défense de l'église Romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui ; en recevant les Cremonois, qu'il avoit declarez ennemis publics de l'empire ; & détournant les villes d'Italie, & particulierement les évêques, de lui prêter aucun secours. Il a ajoûté de grandes plaintes touchant l'affaire de Tréves. Car il n'y a point de mémoire qu'aucun de vos prédecesseurs ait fait une telle injure à aucun des siens, de sacrer un évêque du royaume Teutonique avant qu'il eût reçû les regales par le sceptre imperial ; & des personnes dignes

AN. 1186. de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point sacrer le seigneur Volmar. L'empereur s'est encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-tems à l'empire dans l'archevêché de Milan, un des plus grands sieges d'Italie. Il a ajoûté, que toutes les églises de l'empire sont accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent qu'en repas & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainsi des églises & des monasteres, qui n'ont pas de quoi subsister. Les évêques finissent leur lettre en priant instamment le pape de satisfaire à ces plaintes, & de prendre confiance aux députez qu'ils lui envoyent.

Arnold. Le pape ayant reçû cette lettre, fut surpris du changement des évêques; car il lui sembloit avoir pris la défense de leur cause, qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans sa résolution, d'excommunier l'empereur, après les citations légitimes; mais les habitans de Veronne où il étoit, lui dirent: Saint pere, nous sommes serviteurs & amis de l'empereur, c'est pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville & en notre presence. Le pape ayant égard à leur priere sortit de chez eux; mais lorsqu'il vouloit excommunier l'empereur, la mort le prevint.

VI. Eglise de Livonie. *Arnold. Lub. Chr. VIII. c. 8*

Cependant s'élevoit une nouvelle église en Livonie, par les soins de Meinard chanoine de Sigeberg, qui poussé d'un grand zele pour la conversion de ce peuple idolâtre, y fit plusieurs voyages, pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant

s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu benissoit son travail, & qu'il étoit écouté favorablement, il s'adressa à Hartuic archevêque de Brême, & au chapitre de la cathédrale, & leur exposa l'état des choses : pour ne pas continuer la prédication sans autorité & sans conseil, ils lui donnerent mission pour cette bonne œuvre, dont ils esperoient un grand fruit ; & on l'ordonna évêque afin de l'autoriser davantage. Il établit son siége à Riga capitale du pays, où il fonda une église cathédrale sous l'invocation de la sainte Vierge en 1186. & par ses instructions accompagnées de douceur & de liberalitez, il convertit un grand nombre d'infideles. Bertold abbé de Luque en Saxe de l'ordre de Cîteaux, quitta son abbaye pour aller travailler avec Meinard ; & se faisoit aimer des payens, principalement par son abstinence, sa modestie & sa patience. Il succeda depuis à Meinard, & tels furent les apôtres de la Livonie.

AN. 1186.

c. 9.

Cæsar. dist. VII. c. 27.

VII.
S. Hugues évêque de Lincolne.

Vita. S. Hug. ap. Sur. 17. No. c. 9. Goduin. p. 345. Sup. n. 46.

En Angleterre l'évêché de Lincolne vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Chesnai arrivée au mois de Janvier 1167. Car Gautier de Coutances, qui fut placé sur ce siége à la fin de l'an 1183. ne le tint guere qu'un an, & fut transferé à Roüen, comme j'ai dit. Le roi Henri II. voulant pourvoir à cette église, fit venir devant lui à Egenesham Richard doyen de Lincolne, & la meilleure partie du chapitre le vingt-cinquiéme de Mai 1186. Après avoir long-tems deliberé, ils élurent pour leur évêque Hugues prieur de la Chartreuse d'Oüitham au comté de Sommerset, fon-

Rad. de Dic. p. 631. Roger. p. 631.

AN. 1186.

dée depuis peu par le même roi, & la premere maison de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joye de cette élection, l'archevêque de Cantorberi la confirma, & ils envoyerent l'un & l'autre au prieur Hugues l'exhortant à l'accepter. Hugues qui connoissoit les difficultez & les perils de l'épiscopat, s'excusa disant, que l'élection étoit nulle, non-seulement à cause de l'indignité de sa personne, mais parce qu'elle avoit été faite par l'autorité du roi & de l'archevêque, hors de l'église vacante; & qu'il ne pouvoit y consentir sans la permission du prieur de la grande Chartreuse son superieur. Il renvoya ainsi les députez, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, & esperant les rebuter par ces difficultez. Mais les chanoines, pour ne lui laisser aucune excuse, s'assemblerent de nouveau dans l'église de Lincolne, & l'élurent tout d'une voix; puis ils envoyerent à la grande Chartreuse des députez notables, qui rapporterent non seulement la permission, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de son monastere de Oüitham; mais en sortant il portoit lui-même sur son cheval ses peaux de mouton & ses habits monastiques; ne voulant rien relâcher de son observance avant l'épiscopat. Il fut ainsi amené à Londres, & sacré à Oüestminster dans la chapelle de sainte Catherine, le jour de saint Matthieu vingt-uniéme de Septembre 1186.

Monast. Ang. tom. 1. p. 959.

Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble; son pere brave & vertueux chevalier ayant perdu sa femme, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit

Vita c. 1.

Digitized by Google

ans, le mettant dans un monastere de chanoines réguliers qui étoit proche de son château, où il se retira ensuite lui-même, & y servit Dieu le reste de ses jours. On mit d'abord le jeune Hugues sous la conduite d'un sage vieillard, qui l'instruisant des bonnes lettres formoit aussi ses mœurs, l'accoûtumant dès-lors à une vie sérieuse. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, & quelque tems après on lui donna le gouvernement d'une paroisse, quoiqu'il ne fut pas encore prêtre. Son prieur allant par dévotion à la grande Chartreuse le mena avec lui; & le jeune religieux fut tellement touché de la vie de ces saints solitaires, qu'il conçut un desir ardent d'être admis en leur compagnie, & commença à les en solliciter secretement. Il retourna toutefois avec son prieur; & les chanoines ses confreres ayant appris son dessein, le presserent tellement qu'il leur promit par serment de ne les point quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite; il s'enfuit secretement, & vint à la Chartreuse, où il fut reçu & ses scrupules s'appaiserent. Cette sainte maison étoit alors gouvernée par Basile son huitiéme prieur successeur de saint Anthelme. Le tems étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il servoit lui demanda s'il le vouloit. Il répondit avec simplicité, qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il desirât davantage. Et comment, dit le vieillard, osez-vous desirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorsqu'ils y sont contraints? Hugues épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre de tout

AN. 1186.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

An. 1186. le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit: Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point: je sçai par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, & vous serez évêque quand

n. 5. le tems prescrit de Dieu sera venu. Après qu'il eut passé dix ans dans sa cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur; dont il s'acquitta si dignement, que sa réputation s'étendit même hors la province.

Le roi d'Angleterre avoit déja fondé la Chartreuse de Oüitham; mais les deux prieurs qui y avoient été n'avoient pû faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. Le roi ayant oüi parler du mérite de Hugues, envoya à la grande Chartreuse le demander, pour gouverner cette maison. Le prieur & les moines eurent grande peine à le donner, & lui encore plus à y consentir. Car, leur disoit-il, puisque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos instructions & de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-

c. 6. je gouverner une nouvelle communauté? Etant allé à Oüitham il trouva les moines dans une grande pauvreté; & les consola, les exhortant à la patience & à la douceur; mais il ne laissa pas d'augmenter bien-tôt cette maison tant en bâtimens qu'en meubles ayant gagné l'affection du roi & du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'insinuation & de pieté, que ce prince tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuser, & avoüoit qu'il avoit trouvé son maître. En une grande tempête il crut avoir été

conservé par les prieres de Hugues & redoubla depuis ce jour sa vénération pour lui.

AN. 1186.

VIII. Concile de Dubiln.

Girald. Camb. 11. gest

A la mi-Carême de l'année 1186. Jean archevêque de Dublin tint avec ses suffragans un concile dans l'église de la sainte Trinité. Le premier jour il y prêcha lui-même sur les sacremens ; le second jour Aubin abbé de Balguinglas, qui fut depuis évêque de Fernes, fit un long sermon sur la continence des clercs, où il rejetta sur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard : c'est-à-dire, sur les ecclesiastiques venus de Galles & d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le sermon les clercs du comté de Vexford s'accuserent l'un l'autre en presence de l'archevêque & du concile touchant les concubines, qu'ils avoient épousées solemnellement, & menées publiquement chez eux : produisant sur le champ les témoins. L'archevêque les y excitoit lui-même par le conseil de l'archidiacre Girauld, afin d'en faire justice aussi-tôt : ce qui causa une grande dérision de la part du clergé d'Irlande qui leur insultoit. L'archevêque pour réprimer ces insultes, & montrer combien ces impuretez lui déplaisoient, prononça aussi-tôt sa sentence contre ceux qui en étoient convaincus ; & les suspendit des fonctions ecclesiastiques & de la joüissance de leurs benefices. Le troisiéme jour l'archidiacre Girauld prêcha par ordre de l'archevêque sur les devoirs des pasteurs. Il ne dissimula pas ce que l'on pouvoit dire véritablement à la loüange du clergé d'Irlande ; mais il reprit aussi

Digitized by Google

AN. 1186.

leurs vices, particulierement l'ivrognerie; puis se tournant vers leurs superieurs, il les convainquit de négligence par des raisons sans replique.

Dès l'année précedente le roi d'Angleterre Henri II. avoit envoyé des députez au pape Urbain, & obtenu de lui plusieurs graces ausquelles le pape Lucius résistoit fortement; entr'autres de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ses trois fils. Urbain lui en donna une bulle, & pour marque de son consentement lui envoya une couronne de plumes de paon tissuë d'or. Après Noël de l'an 1186. le pape envoya en Angleterre Octavien cardinal diacre & Hugues de Nonant évêque de Coventri, à qui il donna la légation en Irlande pour en couronner roi Jean fils du roi Henri; car c'étoit celui qu'il avoit choisi; mais il differa ce couronnement, à cause des affaires qu'il avoit avec le roi de France.

Roger. p. 631.

Id. p. 634.

Gall. Christ. Præfat. edit. 1671.
Steph. Torn. epist. 118. & ibi Molin.

Pierre évêque de Chartres auparavant abbé de Celles, fameux par ses écrits, mourut le vingtiéme de Février 1187. après avoir rempli ce siége sept ans, & réparé les murs & le pavé de la ville. Il fut enterré dans l'abbaye de Josaphat, & eut pour successeur Renaud de Bar, neveu par sa mere de Guillaume archevêque de Reims; qui tint le siege de Chartres trente ans durant.

IX.
Gui de Lusignan roi de Jerusalem.

Vie Ms. de Salad. an. 1185.

En Orient Arnaud de Châtillon seigneur de Carac continuant ses courses contre les Musulmans, enleva une grande caravane qui passoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les passagers, sans avoir égard à la tréve qui subsistoit alors. Sala-

din l'ayant appris envoya demander la liberté de ces prisonniers, menaçant de traiter de même les Chrétiens qui passeroient sur ses terres. Arnaud suivant la coûtume des Templiers, dont sa place étoit pleine, refusa de rendre les prisonniers, & s'emporta jusques à dire mille indignitez contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura sur le champ de leur faire la guerre de tout son pouvoir, déclara la tréve rompuë, & fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Saladin étoit alors maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Mésopotamie; & les places qui restoient aux Chrétiens, se trouvoient enfermées dans ses états. AN. 1187.

Leur roi Baudoüin IV. mourut l'an 1185. & le petit roi son neveu l'année suivante. Alors Gui de Lusignan se fit couronner roi de Jerusalem par le crédit de sa femme Sibile heritiere du royaume; & poussant son ressentiment contre Raimond comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'administration des finances pendant sa régence: de quoi le comte irrité fit un traité particulier avec Saladin, & se mit sous sa protection. Les choses étoient en cet état quand les Chrétiens refuserent de faire satisfaction au sultan de l'infraction de la tréve, & des plaintes qu'il faisoit particulierement contre les Templiers. Saladin entra donc sur leurs terres en 1187. avec une armée de plus de cinquante mille hommes; dont un corps avancé rencontra vers Tabarie qui est Tiberiade, Girard de Bideford maître des Templiers & Roger des Moulins

Roger. p. 634. Auct. Aquicinct. an. 1187. G. Neubr. III. c. 16.

G. Nang. Chr. an. 1186. 1187.

AN. 1187.

Roger. p. 63. Vie M. S.

maître de l'hôpital. Il les surprit le premier jour de Mai 1187. & les battit: Girard s'enfuit, Roger fut tué, plusieurs Templiers pris, soixante tuez. Saladin encouragé par ce succès, assiegea Tiberiade qui appartenoit au comte de Tripoli, mais ce prince cédant aux prieres de la reine de Jerusalem avoit renoncé à son traité avec Saladin. La ville de Tiberiade fut d'abord emportée de force, mais la citadelle fit une telle résistance qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant plusieurs jours.

X. Bataille de Tiberiade.

Epist. in Chr. Reicherſp. an. 1187.

Cependant le roi Gui de Lusignan & tous les princes Chrétiens qui venoient au secours, ayant assemblé leurs forces, camperent auprès d'Acre. Les deux armées se trouverent en presence le jeudi second jour de Juillet 1187. & commencerent à combattre le vendredi, jour heureux & sacré selon les Musulmans. Le combat dura deux jours, & fut très-sanglant; mais enfin les Chrétiens accablez par le nombre & abbatus par la soif & la fatigue, furent entierement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes à la main, furent taillez en pieces: les principaux prisonniers furent le roi Gui de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le maître du Temple & celui des Hospitaliers; mais la perte qui fut estimée la plus considerable fut celle de la vraye croix. On l'avoit portée en cette bataille selon la coûtume, & c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit; après qu'il fut tué un officier de l'église de Jerusalem la releva, & elle fut prise entre ses mains. Les Chrétiens Orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligez que les Latins, & les Musulman

Musulmans regarderent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Le comte de Tripoli après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au travers des ennemis, & se retira à Tyr où il mourut quelque temps après détesté des uns & des autres. Les Chrétiens attribuoient à sa trahison la perte de la bataille, & les Musulmans l'accusoient de perfidie, pour avoir rompu son traité.

AN. 1187.

Aussi-tôt après la bataille Saladin fit dresser sa tente; on lui presenta les principaux prisonniers, puis ayant fait retirer tout le monde, il fut quelque tems en priere pour remercier Dieu; reconnoissant que cette victoire étoit moins l'effet de sa valeur, que des crimes des Chrétiens. Il fit ramener en sa presence le roi Gui de Lusignan, Arnaud de Chastillon & les autres seigneurs. Il les fit asseoir à ses côtez, & comme ils étoient extrêmement alterez, il fit apporter du sorbet rafraîchi dans la neige dont il presenta au roi. Ce prince après avoir bû, donna la tasse à Arnaud; mais le sultan lui fit dire par un interprete: C'est à toi que j'ai donné à boire, non pas à cet homme maudit, qui ne doit pas esperer de quartier. C'est que les Arabes avoient une ancienne coûtume observée encore à present par ceux du desert, tout voleurs qu'ils sont, de ne jamais faire mourir leurs prisonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger; c'est un droit d'hospitalité inviolable entr'eux.

C. Nang.

Vit. MS.

Saladin envoya donc manger les princes François dans un lieu séparé, & quand on les eut amenez,

AN. 1187. il s'adressa à Arnaud, & lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les Musulmans, sur-tout des paroles injurieuses qu'il avoit dites contre Mahomet, & des efforts qu'il avoit faits pour piller la Meque & Medine. Il faut donc, ajoûta-t-il, que je vange notre prophete & notre religion : toutefois si tu la veux embrasser je suis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous as fait. Arnaud répondit avec fermeté, qu'il vouloit mourir Chrétien, & ne témoigna que du mépris, tant pour les offres avantageuses que lui fit le sultan, que pour les tourmens dont il le menaça : Alors Saladin se levant en colere lui déchargea un coup de sabre sur la tête : ceux de sa suite acheverent aussi-tôt de le tuer, & jetterent le corps hors de la tente où il demeura jusqu'au soir. C'est ainsi que Saladin accomplit son vœu, & qu'Arnaud de Chastillon expia ses fautes par un glorieux martyre; dont les seuls écrivains Mahometans nous ont conservé les circonstances. Je compte entre ses fautes, que l'on ne peut excuser, d'avoir si souvent violé la foi des traitez. Tous les Templiers & les Hospitaliers pris en cette journée furent égorgez, & on comptoit jusqu'à deux cens trente Templiers ainsi mis à mort. Saladin en donnant cet ordre, dit qu'il rendroit un grand service au pays s'il pouvoit le purger entierement de ces assassins; c'est qu'ils ne faisoient quartier aux Musulmans ni en paix ni en guerre.

Epist. ap. Rog. p. 637.

Saladin ayant pris la citadelle de Tiberiade vint assieger Acre qui est l'ancienne Ptolemaïde, voulant

chasser les Chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Grece & le reste de l'Europe. Acre se rendit au bout de deux jours; & le sultan permit aux Chrétiens d'y demeurer, ou de se retirer avec leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit ensuite Jaffa, Naplouse, Sebaste, Nazareth, Sefouriet, Cesarée qui fut prise de force, brûlée & saccagée. Hifa que nos auteurs nomment Caïfa & Arsouf qu'ils nomment Assur se rendirent: Saïde ou Sidon se rendit sans résistance, Beryte ou Beruit après trois semaines de siege. Ascalon fut renduë pour servir de rançon au roi Gui de Lusignan. AN. 1187.

XI. Jerusalem prise par Saladin.

Enfin le dix-neuviéme de Septembre Saladin commença le siege de Jerusalem, qui étoit le principal objet de son entreprise. Elle eût pu tenir longtems; mais les assiegez étoient effrayez par la bataille de Tiberiade & de la prise de leurs chefs & de tant de places; & ce qui acheva de les consterner, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, Chrétien Melquite, avec ceux du même rite qui y étoient en très-grand nombre, & qui haïssoient les Latins pour les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçûs. Le sultan assuré qu'ils lui livreroient une porte, rejetta avec mépris les propositions des assiegez, à la tête desquels étoit la reine Sibille, le patriarche Heraclius & plusieurs seigneurs. Il dit qu'il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs predecesseurs avoient traité les habitans de Jerusa-

Sup. liv. LXIV. n. 66.

Digitized by Google

lem, & de vanger le sang de soixante & dix mille
AN. 1187. Musulmans massacrez sans misericorde. La reine & les seigneurs manderent au sultan que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils se défendroient jusqu'à la derniere extrémité; on ne lui conseilla pas de les réduire au desespoir, & il accorda la capitulation aux conditions suivantes. Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit sans rien démolir; que la noblesse & les gens de guerre sortiroient en armes, & avec escorte pour aller à Tyr, ou en telle autre ville qu'ils voudroient; que le reste du peuple sortiroit en payant par tête une certaine taxe, & emportant leurs meubles, & seroient de même conduits en fureté.

Ainsi Jerusalem fut renduë à Saladin le vendredi second jour d'Octobre 1187. qui n'étoit que le quatorziéme jour du siege. Le patriarche Heraclius enleva tous les ornemens de son église, l'argenterie du saint sépulcre, les lames d'or & d'argent dont il étoit couvert; & plus de deux cent mille écus d'or; mais les officiers du sultan s'y opposerent, disant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit: Il est vrai que nous pourrions contester sur cet article; mais puisque nous avons permis aux Chrétiens d'emporter leurs biens sans excepter ceux des églises, il ne faut pas leur donner sujet de se plaindre, ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus louées en ce prince, sont la fidelité à garder sa parole & la liberalité. Il paya à ses soldats la rançon de tous les soldats Chrétiens, & les ren-

Digitized by Google

voya comblez d'honneur & de careſſes, & les émirs en uſerent de même à ſon exemple. Il traita fort civilement la reine & le patriarche. Il déchargea plusieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation, & donna de ſon tréſor de quoi ſubvenir aux malades pendant quelque tems. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de ſaint Jean d'y laiſſer dix d'entre eux pour garder leurs malades pendant un an.

AN. 1187.

Ep. ap. Rogers p. 645.

Auſſi-tôt que les Chrétiens Latins furent ſortis de Jeruſalem, les Muſulmans jetterent de grands cris, & donnerent toutes les marques d'une extrême joye. Ils commencerent par abattre les croix élevées par les premiers croiſez en pluſieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré, poſée ſur le dôme de l'égliſe des Templiers. En la voyant abattre les Chrétiens Orientaux reſtez dans la ville ne purent retenir leurs larmes ; & Saladin l'envoya depuis au calife de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au ſucceſſeur du prophete, la fit traîner par les ruës, fouler au pieds, couvrir de bouë, & enfin enterrer au lieu où on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briſer les cloches de toutes les égliſes de Jeruſalem ; quant à l'égliſe patriarcale qui avoit été la grande moſquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du Chriſtianiſme, il la fit laver d'eau roſe par dedans & par dehors avant que d'y entrer, & y rétablit le ſervice de la religion le vendredi ſuivant. Il y fit placer une chaire magnifi-

Digitized by Google

An. 1187. que que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep, & à laquelle ce prince travailloit souvent de ses mains, ayant fait vœu de la mettre dans l'église de Jerusalem, quand il en auroit chassé les Chrétiens comme il esperoit. Saladin executa donc ce vœu de Nouradin. Au frontispice de cette grande mosquée, on mit l'inscription suivante: Le serviteur de Dieu Joseph fils de Job victorieux, le roi Nacer Salah-eldin mit cette inscription lorsque Dieu prit cette ville par ses mains l'an 583. en action de graces, après lui avoir demandé le pardon de ses pechez & continuation de sa misericorde.

Toutes les autres églises furent aussi changées en mosquées, excepté celle du saint sepulcre que les Chrétiens Syriens racheterent. Dans les autres on contraignit les esclaves Chrétiens à effacer les images & les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles & froter le pavé par un penible travail. Saladin rétablit à Jerusalem les colleges fondez autrefois par les califes & les sultans ses predecesseurs; & y fit recommencer les exercices publics de théologie & de jurisprudence Musulmane. Quelques zelez Musulmans lui conseillerent de ruiner l'église du S. sepulcre & toutes les autres des lieux saints; disant qu'en les laissant on favoriseroit l'idolâtrie des Chrétiens & l'injure qu'ils font au Messie, en honorant les marques de sa passion. Car les Musulmans croyent que ce ne fut pas Jesus qui fut crucifié, mais Judas à sa place. Ils ajoûtoient qu'en ôtant aux Chrétiens cet

objet de leur dévotion, on leur ôteroit le pretexte de leurs croisades. Mais les plus habiles théologiens Musulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin, qu'il ne devoit pas être plus scrupuleux que le calife Omar, qui avoit conservé cette église, que les lieux saints étant ruinez, la ville de Jerusalem souffriroit un grand préjudice de la cessation des pelerinages, d'où venoit toute sa richesse; enfin que cette injure qu'on vouloit faire aux Chrétiens d'Occident ne seroit pas moins sensible à ceux d'Orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte, & à se joindre aux autres pour l'intérêt commun de la religion. Saladin se rendit à ces raisons, & permit comme auparavant de visiter les saints lieux, pourvû que l'on y vînt sans armes, & que l'on payât certains droits.

C'est ainsi que Jerusalem retomba sous la puissance des infideles, après avoir été sous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent; car les Chrétiens Syriens, Georgiens, Armeniens & Grecs y demeurerent. La reine Sibille & le patriarche Heraclius se retirerent à Antioche avec les Templiers, les Hospitaliers & quantité de peuple. Plusieurs autres se retirerent à Tripoli, où le comte & ses gens leur ôterent ce que les Sarasins leur avoient laissé : dequoi une femme dépoüillée de tout entra en un tel desespoir, que n'ayant plus dequoi nourrir son enfant elle le jetta dans la mer. Quelques-uns de ces Chrétiens chassez de Jerusalem passerent à Alexandrie & en Sicile. Il ne resta aux La-

ep. ap. Roger. p. 645.

Jac. Vitr. c. 95.

Digitized by Google

AN. 1187. tiens en Orient que trois places considerables, Antioche, Tyr & Tripoli.

XII. Mort d'Urbain. Gregoire VIII. pape.

Gervas. Chr. p. 507. 510 V. Pagi ann. 1187. n. 13.

Ces tristes nouvelles vinrent si promptement en Italie que le pape Urbain III. en mourut dans le même mois. La paix ayant été faite entre lui & l'empereur Frideric d'une maniere qui paroissoit honorable à l'église, il quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la terre sainte, & comme il étoit déja consumé de vieillesse il tomba malade & mourut le dix-neuviéme d'Octobre 1187. après avoir tenu le S. siege un an & près d'onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'église cathedrale de Ferrare, & le vingt-uniéme du même mois on élut pape Albert natif de Benevent prêtre cardinal du titre de saint Laurent en Lucine, & chancelier de l'église Romaine, qui fut nommé Gregoire VIII. & sacré le dimanche vingt-cinquiéme. Il étoit sçavant & éloquent, d'une vie pure & austere & d'un grand zele; mais il ne tint le saint siege qu'environ deux mois.

Hugo Autis.

Dans ce peu de tems il fit ce qui lui fut possible pour animer les fideles au recouvrement de la terre sainte; comme on voit par une grande lettre donnée à Ferrare le vingt-neuviéme d'Octobre, où il les exhorte à appaiser la colere de Dieu par la penitence & les bonnes œuvres, & promet à ceux qui feront le voyage les mêmes graces que ses predecesseurs, c'est-à-dire, l'indulgence pleniere de leurs pechez, & la protection de l'église pour leurs biens temporels. Par une autre lettre de la même datte, il marque en particulier la penitence que l'on

to. 10. conc. Greg. ep. 1.

ep. 2.

l'on doit faire ſur ce ſujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conſeil de nos freres, c'eſt-à-dire, des cardinaux, & avec l'approbation de pluſieurs évêques, que tous pendant cinq ans jeûnent au moins les vendredis en viandes de Carême; & que la meſſe ne ſe diſe qu'à none. Tous ceux qui ſe portent bien s'abſtiendront de manger de la chair le mercredi & le ſamedi; pour nous & nos freres, nous nous en abſtiendrons encore le lundi avec nos domeſtiques; & quiconque y manquera, ſera traité comme s'il avoit rompu l'abſtinence du Carême. Un auteur du tems ajoûte, que les cardinaux promirent entr'eux de renoncer à toutes les richeſſes & les délices; de ne ne plus recevoir aucun preſent de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome; de ne point monter à cheval, tant que la terre-ſainte ſeroit au pouvoir des infideles, mais de ſe croiſer tous les premiers, & d'aller demandant l'aumône à la tête des pelerins.

AN. 1187.

Roger. p. 636.

Comme, ſelon les regles du droit, les commiſſions ceſſent par le décès du commettant, le pape Gregoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger leurs affaires ſur les lieux, ne fuſſent obligez d'en obtenir de nouvelles. C'eſt pourquoi deux jours après ſon ſacre, il fit expedier une lettre adreſſée à tous les prelats de l'égliſe, pour valider toutes les commiſſions de cette nature accordées par ſon prédéceſſeur trois mois avant ſa mort.

Ep. 3.

G. Neubr. III. c. 22.

XIII.
Mort de Gregoire. Clement III. pape.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Piſans & les Genois, dont les villes étoient alors

très-riches & très-puissantes par terre & par mer.

AN. 1187.

Chr. Pis. to. 3. Ital. Sac. p. 889. V. Pagi 1187. n. 16. 1188. n. 1.

Le pape Gregoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour le recouvrement de la terre-sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où il fut reçû avec grand honneur le neuviéme jour de Decembre, & y ayant fait venir les premiers d'entre les Genois, il parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la paix étoit en bon chemin, quand la fievre le prit, & après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le seiziéme du même mois; n'ayant occupé le saint siege qu'un mois & vingt-sept jours. Trois jours après, c'est-à-dire, le dix-neuviéme de Decembre 1187. on élut à Pise pour lui succeder, Paul ou Paulin, Romain de naissance, cardinal évêque de Palestrine, qui fut nommé Clement III. & couronné le lendemain dimanche vingtiéme de Decembre. Il tint le saint siege trois ans & trois mois.

Gervas. an. Ann. Mailros.

XIV. Traité du pape avec les Romains.

Roger. p. 659.

Aussi-tôt après son couronnement, il envoya des deputez aux Romains ses concitoyens, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la discorde étoit la ville de Tusculum, à dix mille ou trois lieuës de Rome appartenante au pape, à laquelle les Romains faisoient une guerre implacable, pour se la soumettre; ce qui causoit une cruelle division entre eux & le pape depuis le tems d'Alexandre III. Les deputez de Clement III. étant arrivez à Rome, exhorterent les Romains à le recevoir comme leur pere, & se réünir à lui. Nous le souhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il

vous aidera à reparer la perte & la honte que nous avons reçûë à l'occasion de la guerre de Tusculum ; & qu'il fera marcher ses troupes, s'il est besoin, contre cette ville, en cas que nous ne puissions faire avec elle une paix honorable. Enfin qu'il nous la livrera, s'il en est un jour le maître, pour en disposer à notre volonté. AN. 1188.

A ces conditions fut fait le traité, où le senat & le peuple Romain adressant la parole au pape, disent en substance : Nous vous rendons dès-à-present le senat, la ville & la monnoïe. Nous vous rendons quittes l'église de saint Pierre & les autres, qui étoient engagées pour la guerre, à condition que vous cederez au senat le tiers de la monnoye, sur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la somme pour laquelle les églises étoient engagées, jusques à ce qu'elle soit entierement acquittée, & dont les interêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons la fidelité tous les ans, nous & les senateurs nos successeurs, & vous donnerez aux senateurs & à leurs officiers les distributions ordinaires, aussi bien qu'aux juges, aux avocats & aux scriniaires que vous aurez établis. *ap. Baron. an. 1188.*

De quelque maniere que Tusculum soit détruit, l'église Romaine y gardera tous ses domaines & ses mouvances ; mais vous nous donnerez dans six mois tous les murs de la ville & de la forteresse, pour les détruire sans que vous les puissiez jamais rétablir. Et si Tusculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunierez les habitans, & les contraindrez par

AN. 1188.

vos vassaux de Campanie & de Romagne avec notre secours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, & à ceux qui y viendront, y séjourneront, ou s'en retourneront, sauf les droits des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appellez pour la défense du patrimoine de saint Pierre, ils iront en les défraïant de votre part, comme leurs prédécesseurs ont accoûtumez de l'être. Ce sont les principales clauses de ce traité, dont la datte est du dernier de Mai, indiction sixiéme, qui est cette année 1188. Il est aussi datté de la quarante-quatriéme année du senat: ce qui fait voir que les Romains en remontoient le rétablissement à l'an 1144. seulement, & au pontificat de Lucius II. quoiqu'ils eussent commencé cette entreprise dès l'année précedente sous Innocent II. Le pape Clement III. étoit à Rome dès le treiziéme de Mars.

Sup. liv. LXIX. n. 1. 4. 6. ep. 6.

Avant que de partir de Pise, il exhorta le peuple assemblé dans la grande église, à travailler au recouvrement de la terre-sainte; & pour les y conduire, il donna l'etendart de saint Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de legat. Ce prelat partit à la mi-Septembre de la même année 1188. avec une flotte de cinquante vaisseaux, passa l'hyver à Messine, & arriva à Tyr le sixiéme d'Avril de l'année suivante. Ce fut apparemment à Pise que le pape Clement ordonna des prieres particulieres par toute l'église pour la paix, la délivrance de la terre-sainte,

Chr. Pis. to. 3. Ita. Sac. p. 188.

Regest. p. 651

& des Chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins.

Cependant les deux rois de France & d'Angleterre eurent une conference entre Gisors & Trie, depuis la saint Hilaire treiziéme de Janvier, jusques à la sainte Agnès, qui est le vingt-un, où assisterent les évêques & les seigneurs des deux royaumes. Là se trouva Guillaume archevêque de Tyr, le même qui dix ans auparavant etoit venu pour le concile de Latran. Il parla si fortement en cette assemblée de la désolation de l'église d'Orient, & des maux dont elle étoit encore ménacée, que les deux rois laissant leurs differends, qui étoient le sujet de la conference, se réconcilierent, & reçurent la croix de sa main. Avec eux se croiserent Gautier archevêque de Roüen, & Richard de Cantorberi, ou plûtôt ils renouvellerent le vœu qu'ils en avoient déja fait. Les évêques de Beauvais & de Chartres se croiserent aussi, avec Hugues III. duc de Bourgogne, Richard comte de Poitou, fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandres, Thibaud comte de Blois, & plusieurs autres seigneurs. Pour se distinguer, le roi de France & ses sujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre & les siens prirent la croix verte.

AN. 1188.

XV. Décime Saladine.

Rigord. p. 25. Roger. p. 641. G. Neub. III. c. 23. to. 10. conc. p. 1759.

Ensuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188. la dîme de ses revenus & de ses meubles pour le secours de la terre-sainte : excepté les armes, les chevaux, les habits des chevaliers, les chevaux, les livres, les habits & les chapelles des clercs, & les pierreries des uns & des autres. On

Roger. p. 641.

gneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans: ensuite Baudoüin archevêque de Cantorberi, & Gilbert évêque de Rocheſtre ſon vicaire, prêcherent la croiſade, & pluſieurs ſe croiſerent. Alors le roi envoya ſes officiers par tous les comtez pour lever la décime; ce qui fut exécuté avec rigueur à l'égard des bourgeois, juſques à empriſonner ceux qui reſiſtoient. On leva même ſur les Juifs; & le roi amaſſa par ce moyen des ſommes immenſes. Il envoya Hugues évêque de Durham pour faire la même levée en Ecoſſe, dont le roi offrit pour s'en racheter cinq mille marcs d'argent; mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas. AN. 1188.

Le roi de France Philippe de ſon côté tint à Paris une grande aſſemblée des prélats & des ſeigneurs de ſon royaume le dimanche de la mi-Carême, qui cette année 1188. fut le vingt-ſeptieme de Mars. On y fit une ordonnance ſemblable à celle du roi d'Angleterre, portant que tous ceux qui n'étoient pas croiſez, donneroient cette année au moins la dîme de tous leurs meubles & de tous leurs revenus; excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux & de Fontevraud, & les Lepreux. On accorde aux croiſez un repit pour le païement de leurs dettes, en donnant les ſûretez qui ſont ſpecifiées. La decime ſe levera avant les dettes. On nomma cette ſubvention la decime Saladine. *Rigord p. 52. 16. 10. conc. p. 1763.*

Pierre de Blois écrivit ſur ce ſujet à Henri de Dreux évêque d'Orleans, couſin germain du roi Philippe Auguſte, l'exhortant à remontrer à ce prince, que les eccleſiaſtiques devoient être exempts

ce-temps-là sur les mots d'église & de liberté, comme si l'église délivrée par J. C. n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivré d'autre chose que du peché, & des cérémonies légales. AN. 1188.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la decime Saladine, dans le traité du voyage de Jerusalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être les enfans, anéantissent leur vœu par leur avarice, sous prétexte d'une damnable collecte, & tournent la croix en scandale. Ce traité tend principalement à hâter le départ des croisez; & à blâmer les seigneurs qui differoient pour leurs intérêts particuliers. *p. 428.*

Le même jour que le roi Philippe tenoit son parlement à Paris, l'empereur Frideric tint à Maïence une diette solemnelle, c'est-à-dire, le dimanche de la mi-Carême vingt-septiéme de Mars. A cette assemblée se trouva le cardinal Henri évêque d'Albane; on y lut publiquement la relation de la prise de Jerusalem, & l'empereur se croisa avec son fils Frideric duc de Souabe, & soixante-huit des plus grands seigneurs tant ecclesiastiques que seculiers. On exhorta generalement tout le monde à la croisade; & on fixa le rendez-vous pour le départ à Ratisbonne à la saint George vingt-troisiéme d'Avril de l'année suivante. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre sous peine d'excommunication à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépense de trois marcs d'argent, de marcher avec son armée. De Maïence le légat Henri vint à Liege, où il prêcha si fortement contre les *Chr. Reicherſp. an. 1188. Chr. Claraval. ed. Otto. à S. Blaſ. c. 31.* *Anon. tom. 5. Caniſ.* *Chr. Claraval. an. 1187. Ægid. Aur. val. de episc. Leod. c. 56.*

Google

AN. 1188. vices du clergé, particulierement la simonie, que soixante-dix chanoines resignerent leur prébende, & il les pourvût en d'autres églises. L'évêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses pechez & partit en 1190.

XV. Fin du schisme d'Ecosse.

to. 10. conc. ep 1. 2. 3. 4. 5. Roger. Hoved. p. 646. Sup. liv. LXXIII. n. 27.

Dès le commencement de cette année 1188. le pape Clement III. voulant finir le different entre Jean évêque de S. André en Ecosse, & Hugues son competiteur, avoit écrit sur ce sujet aux prélats du païs, aux rois d'Ecosse & d'Angleterre, & au clergé de l'église de saint André. Les lettres sont toutes dattées de Pise le seiziéme de Janvier, & portent en substance : Hugues ne s'étant point presenté au saint siege suivant l'ordre du pape Urbain III. nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de saint André, & suspens de toutes fonctions épiscopales, & ses vassaux absous du serment de fidelité. Et parce que les canons ne permettent pas que les églises demeurent long-temps vacantes, nous voulons que le chapitre de S. André élise un digne pasteur ; & s'il se peut l'évêque Jean, dont nous connoissons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecosse à recevoir cet évêque en ses bonnes graces, & le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince, par l'autorité qu'il a sur lui. Ces lettres furent apportées par Jean évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la Chandeleur ; & le roi d'Ecosse en ayant oüi la lecture, se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes graces à l'évêque Jean, il lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce prélat renon-

Rog. p. 649.

Digitized by Google

ceroit à toute prétention sur l'évêché de S. André. L'évêque Jean se soumit à la volonté du roi, pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, & obtint une absolution du pape; mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux, & des plus riches de la ville, avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de S. André à son chancelier Robert, fils de Robert comte de Leicestre; en presence de Jean évêque de Dunquelde, & sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire qui duroit depuis huit ans.

Le roi d'Ecosse ayant satisfait le pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre, que cette affaire lui avoit attirées. Pour cet effet il obtint du pape un privilege, par lequel il ordonne que l'église d'Ecosse sera désormais soumise au saint Siege sans moyen: il nomme les neuf évêchez qui la composoient alors, sçavoir S. André, Glascou, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Maurai, Rosse & Catne. Il ne sera permis, ajoûte-t'il, qu'au pape ou à son légat *à latere*, de publier interdit ou excommunication sur le royaume d'Ecosse, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'est Ecossois, ou tiré du corps de l'église Romaine. Les differends pour les biens situez dans le royaume ne pourront être tirez à aucun tribunal du dehors, sinon à Rome par appel. La bulle est du treiziéme de Mars 1188. Jusques-là les évêchez d'Ecosse étoient suffragans de la métropole d'Yorc,

Ep. 6. Rog. p. 652.

AN. 1182. dont on ne voit point que l'archevêque ait été appellé pour consentir à cette diminution si notable de sa province ; & l'Ecosse demeura près de trois cens ans sans archevêque, jusques à ce que le pape Sixte IV. érigea S. André & Glascou en métropoles l'an 1471.

XVII. Conference de la Ferté-Bernard.

Roger. p. 951.

Chr. Clara.

Le voyage des deux rois de France & d'Angleterre pour la croisade, fut retardé par une guerre qui survint entr'eux ; où Richard fils aîné du roi d'Angleterre se mit sous la protection du roi de France. Pour les accorder le pape envoya le légat Henri cardinal évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras le premier jour de l'an 1189. son corps fut porté à Clairvaux dont il avoit été abbé, & il y fut enterré entre S. Malachie & S. Bernard. Le pape ayant appris sa mort, envoya pour la même négociation le cardinal Jean d'Anagni ; qui fit si bien, tant par la douceur que par la force de ses discours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Rheims, de Bourges, de Roüen & de Cantorberi ; & ils marquerent le lieu de la conference à la Ferté Bernard ; & le jour de l'octave de la Pentecôte. Aussi-tôt le cardinal & les quatre archevêques prononcerent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettoient obstacle à la paix, tant clercs que laïques, excepté les seules personnes des rois.

Le jour de la conference étant venu, les deux rois se trouverent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal, & les quatre arche-

Digitized by Google

vêques, & les seigneurs des deux royaumes. Le roi de France demanda l'accomplissement du mariage promis entre sa sœur Alix & Richard comte de Poitiers; que ce prince lui fit hommage de ses terres, & que Jean son frere prît la croix. Le roi d'Angleterre le refusa, offrant seulement de faire épouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainsi on ne pût s'accorder; & le cardinal Jean d'Anagni protesta que si le roi de France ne convenoit entierement avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit sur toutes ses terres. Le roi de France répondit, qu'il ne craignoit point sa sentence & ne l'observeroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juste. Car, ajoûta-t'il, il n'appartient pas à l'église Romaine de porter aucune censure contre le royaume de France, quand le roi se met en devoir de reprimer ses vassaux rebelles, & de vanger ses injures & les mépris de sa couronne. Il dit aussi que le cardinal avoit déja senti les sterlins du roi d'Angleterre. Ce sont les paroles de Roger de Hoveden auteur Anglois.

AN. 1189.

p. 652.

XVIII. Mort de Henri II. roi d'Angleterre.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de temps après, c'est-à-dire, vers la fin de Juin, à faire avec le roi Philippe un traité, par lequel il se mit à sa discretion; & ils convinrent entr'autres choses de se rendre à Vezelai à la mi-Carême de l'année suivante, afin de partir pour la croisade. Mais le roi Henri fut si vivement touché de se voir abandonné par ses enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, & leur donna sa malediction, qu'il ne voulut jamais révoquer quelque instance que

Rog. p. 654.

Digitized by Google

AN. 1189. lui en pussent faire les évêques & les autres personnes pieuses. Se voyant à l'extrémité il se fit porter à l'eglise devant l'autel, où il reçut dévotement la communion du corps & du sang de N. S. confessant ses pechez, & après avoir reçu l'absolution des évêques & du clergé, il mourut le jeudi sixiéme jour de Juillet 1189. jour de l'octave de saint Pierre après avoir regné trente-quatre ans & sept mois. Il fut enterré à Fontevraud dans le chœur des religieuses.

XIX. Richard I. roi d'Angleterre.

Roger. p. 656. Rad. Dic. p. 646. Jo Brompt. p. 1155.

Richard comte de Poitiers son fils aîné, lui succeda en tous ses états & regna dix ans. Aussi-tôt après la mort de son pere, il alla à Roüen se faire reconnoître duc de Normandie; & cette cérémonie se fit le jeudi jour de sainte Marguerite vingtiéme de Juillet 1189. dans l'église de N. Dame, en presence des évêques, des comtes & des barons du païs. Richard prit sur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, & il reçut de sa main l'étendart.

Roger. p. 655.

Sup. liv. LXXIII. n. 34.

Ensuite le nouveau duc passa en Angleterre le dimanche avant l'Assomption treiziéme jour d'Août. L'archevêché d'Yorc avoit déja vaqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger; & le duc Richard le donna à Geofroi son frere bâtard, qui avoit été élu pour l'évêché de Lincolne, sans être sacré. Il fut élu par les chanoines d'Yorc, nonobstant l'opposition de Barthelemi agent de Hubert Gautier doïen de la même église; qui appella au pape devant & après l'élection, à cause de l'absence de ceux qui devoient y avoir les premieres

voix, sçavoir l'évêque de Durham & le doïen d'Yorc. Les chanoines ne laisserent pas de passer outre; mais le duc Richard ordonna, que toutes choses demeureroient dans l'état où elles étoient à la mort du roi son pere; c'est-à-dire, que le spirituel seroit gouverné par le doïen, & le temporel par les officiers du duc. AN. 1189.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant son sacre, vint ensuite à Londres, où se trouverent les prélats & les seigneurs du royaume; & il y fut sacré solemnellement dans l'église de Oüestminster le dimanche troisiéme jour de Septembre, par Baudoüin archevêque de Cantorberi, assisté de trois archevêques, Gautier de Roüen, Jean de Dublin & Volmar de Tréves. Ce dernier étoit chassé de son siége par l'empereur Frideric, qui soutenoit Rodolfe son competiteur, comme j'ai dit. Volmar mourut en Angleterre cette même année, & fut enterré à saint André de Northampton. Au sacre de Richard assisterent aussi quatorze évêques, & presque tous les abbez & les prieurs d'Angleterre. Il fit serment devant l'autel de conserver toute sa vie la paix & l'honneur de l'église, de rendre bonne justice à son peuple, d'abolir les mauvaises loix & les mauvaises coûtumes, & en établir de bonnes. Ensuite l'archevêque Baudoüin lui fit les onctions, & après qu'il fut revêtu des habits royaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'église. Le roi prit lui-même la couronne sur l'autel & la remit à l'archevêque qui la lui mit sur la tête. Sup. n. 5. Riaulf. p. 648.

AN. 1189.

Après la messe suivit le festin solemnel, où les évêques étoient à table avec le roi selon leur rang, & les seigneurs servoient. Il avoit fait publier par la ville, que ce jour il n'entrât dans son palais ni Juifs ni femmes, pour éviter les malefices dont on les soupçonnoit. Toutefois pendant le repas les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des presens : dequoi un Chrétien indigné, donna un soufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres à son exemple commencerent à repousser les Juifs avec insulte; le peuple y accourut, & croyant qu'on le faisoit par ordre du roi, ils se jetterent sur les Juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais, on commença par les coups de poing d'où l'on vint aux pierres & aux bâtons, il y en eut de tuez & de laissez pour morts. Un d'entre-eux nommé Benoît le Juif d'Yorc fut si maltraité, qu'on desesperoit de sa vie; & la crainte de la mort le fit résoudre à recevoir le baptême de la main du prieur de N. Dame d'Yorc. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Londres, que le roi avoit commandé d'exterminer tous les Juifs; ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville que de ceux qui étoient venus des provinces pour le sacre. On tuoit donc les Juifs, & comme ils se retiroient dans les maisons fortes on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table ayant appris ce desordre, envoya pour l'appaiser quelques-uns des principaux seigneurs; mais n'étant point écoutez par le peuple en furie, ils furent contraints de se retirer.

XX. Sedition contre les Juifs.

Matth. Paris. p. 128.

Io. Brompt. p. 1159.

Le

Digitized by Google

Le lendemain le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, dont des maisons de Chrétiens avoient été brûlées. Puis il se fit amener le Juif qui avoit été baptisé, & lui demanda s'il étoit Chrétien. Celui-ci répondit que non, mais que pour éviter la mort, il s'étoit laissé faire par les Chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorberi, en presence de plusieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme, & le prélat répondit en colere : S'il ne veut pas être à Dieu, qu'il soit au diable. Benoist retourna donc au Judaïsme, & mourut peu de temps après : mais ni les Juifs ni les Chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Ensuite le roi envoïa ses lettres par toutes les comtez d'Angleterre, pour défendre que l'on fît aucun mal aux Juifs ; mais avant que cet ordre fût publié, plusieurs villes avoient suivi l'exemple de Londres, plûtôt par avidité du gain, que par zele de religion. Plusieurs Juifs, pour éviter ces violences, reçûrent le baptême, & épouserent leurs femmes à la maniere des Chrétiens. Tous les Juifs d'Yorc périrent au mois de Mars de l'année suivante 1190. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le seiziéme du mois, ces Juifs au nombre de cinq cens, sans compter les femmes & les enfans, par la crainte des Chrétiens, s'enfermerent dans la tour malgré le capitaine & le vicomte, à qui ils refuserent de la rendre ; & ceux-ci exciterent le peuple à les attaquer. Les Juifs se voyant pressez jour & nuit, offrirent une grande

Roger. p. 657. Jo. Brompt.

Roger. p. 665. Radulf. Dic. p. 651.

AN. 1189. somme d'argent pour se retirer la vie sauve; & comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entre eux leur conseilla de se tuer les uns les autres, ce qui fut executé. Chaque pere de famille prit un rasoir dont il coupa la gorge à sa femme, à ses enfans, ensuite à ses domestiques, & enfin se la coupa lui-même. Quelques-uns jetterent les corps morts dehors sur le peuple, d'autres les enfermerent dans la maison du roi, où ils les brûlerent avec les bâtimens. Ceux qui resterent après avoir tué les autres, furent tuez par le peuple. Cependant quelques Chrétiens pilloient & brûloient les maisons des Juifs. Ainsi périrent tous les Juifs d'Yorc, & leurs papiers étant brûlez, les Chrétiens se crurent quittes de ce qu'ils leur devoient.

XXI. Evêques d'Angleterre. *to. 10. conc. p. 1766. ex Rog.*

Le roi Richard après son sacre vint à l'abbaye de Pipevel, & y assembla un grand concile, où se trouverent Baudoüin archevêque de Cantorberi, Gautier de Roüen, Jean de Dublin, Volmar de Treves, qui mourut la même année en Angleterre, & presque tous les évêques, les abbez & les prieurs du royaume. En ce concile qui se tint à la mi-Septembre, le roi donna plusieurs évêchez & plusieurs dignitez ecclesiastiques; entr'autres à Richard archidiacre d'Eli & grand trésorier du royaume, l'évêché de Londres vacquant depuis deux ans & demi par le décès de Gilbert Foliot, mort le dix-huitiéme Février 1187. Le roi donna encore l'évêché d'Eli à Guillaume de Long-champ son chancelier, & l'évêché de Sarisberi à Hubert Gautier doïen d'Yorc, pour le démouvoir de l'opposition

Jo. Brompt. *Godwin. p. 237.*

qu'il avoit formée à l'élection de Geofroi frere naturel du roi pour l'archevêché d'Yorc. Mais Baudoüin archevêque de Cantorberi s'opposa au sacre de Geofroi, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le sacrer ; & il produisit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroissoit qu'il avoit été ainsi jugé entre Lanfranc archevêque de Cantorberi, & Thomas archevêque d'Yorc, & le jugement confirmé par Alexandre II. Cependant le roi Richard envoya au pape Clement, & obtint de lui des lettres par lesquelles tous ceux qu'il voudroit laisser pour la garde de ses terres, seroient dispensez de la croisade ; ce qui lui donna moyen d'amasser des sommes immenses. Il en amassa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, & par ses droits & ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les vouloit acheter. C'est ainsi que ce prince se préparoit à la croisade.

AN. 1189.

Jo. Brom p. p. 1161.

Sup. liv. LXI. n. 35.

Rog. p. 659.

XXII. Voïage de l'empereur Frideric.

Otto. S. Blas. c. 32.

Arnold. Lub. Reichersp. an. 1189.

L'empereur Frideric partit dès la même année 1189, incontinent après Pâques, qui fut le neuviéme d'Avril. Il étoit accompagné de son fils Frideric duc de Suabe, & s'étant embarqué sur le Danube, il arriva à Presbourg où il tint une cour solemnelle le jour de la Pentecôte vingt-huitiéme de Mai, & y rassembla son armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III. roi de Hongrie, qui mourut l'année suivante le mardi premier jour de Mai, après avoir regné vingt-trois ans. L'empereur Frideric traversa ensuite la Bulgarie, où il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la

Chr. Jo. Thuerez. c. 69.

Digitized by Google

AN. 1189.

main. Il trouva aussi beaucoup de résistance sur les terres de l'empereur de C. P. Isaac l'Ange, qui toutefois lui avoit promis la liberté du passage, mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le dessein de le dépoüiller lui-même, & de faire son fils Frideric empereur de C. P.

Nicet. Isaac. lib. 2. n. 4. p. 258.

Il avoit reçu cette impression de Dosithée en qui il avoit une particuliere confiance. C'étoit un moine de Stude, qui étant ami d'Isaac avant son élevation, lui prédit l'empire: & l'accomplissement de cette prédiction lui acquit une telle estime, qu'il le fit patriarche de Jerusalem après la mort de Leonce homme de mœurs agréables & de grandes vertus. Car les Grecs n'avoient point cessé d'avoir des patriarches à Jerusalem & à Antioche depuis qu'elles avoient été prises par les Latins. Dosithée avoit donc persuadé à l'empereur Isaac que Frideric en vouloit à C. P. il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit, & les desordres qu'il y feroit; ajoûtant que Dieu en feroit une punition exemplaire.

Chr. Reichersp. p. 267. Radul. Dic. p. 642.

On disoit encore parmi les croisez qu'Isaac avoit fait un traité avec Saladin pour partager entre eux la Palestine, après en avoir chassé les Latins; on specifioit les conditions du traité, & on faisoit en détail le dénombrement des presens qu'ils s'étoient envoyez de part & d'autre.

Nicet. ibid.

L'empereur Frideric se voyant ainsi trompé par Isaac, fit le dégât sur ses terres, & prit Philippopoli qu'il trouva abandonnée & déserte, à la reserve de quelques Armeniens qui y resterent, n'ayant pas pour les Latins la même aversion que les Grecs.

Digitized by Google

AN. 1190.

Nicetas gouverneur de cette ville dit dans son histoire, que les Armeniens & les Allemans communiquent ensemble & s'accordent sur la plûpart de leurs opinions. Car, ajoûte-t-il, les Armeniens & les Allemans rejettent également l'adoration des saints images: les uns & les autres employent le pain sans levain au saint sacrifice, & observent comme legitimes quelques autres pratiques rejettées par les Chrétiens orthodoxes. Je ne vois pas ce que veut dire Nicetas touchant les images, si ce n'est que quelques soldats Allemans eussent profané celles des Grecs, comme avoient fait les Siciliens à la prise de Thessalonique. Frideric prit Philippopoli le vingt-cinquiéme d'Août; & le vingt-deuxiéme de Novembre il vint à Andrinople où il passa l'hyver.

Sup. liv. XXX. n. 60.

XXIII. Mort de Frideric. Henri VI. empereur. *Abulfarage, p. 726. Bibl. Or. p. 801.*

Il en partit l'année suivante 1190. & passa l'Hellespont ou détroit des Dardanelles le mercredi de Pâques vingt-huitiéme de Mars. Il entra sur les terres du sultan d'Iconie ou Cogni, qui étoit Keligé-Arslam fils de Mashou quatriéme des Seljouquides. Or quoique ce prince eût promis passage à l'empereur Frideric, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les défilez des montagnes; mais l'empereur battit deux fois les Turcs, puis il assiegea le sultan dans Cogni sa capitale qu'il prit d'assaut le dix-huitiéme de Mai. Il passa ensuite sur les frontieres d'Armenie pour se rendre à la Terre-sainte. Mais le dimanche dixiéme de Juin, la chaleur l'ayant invité à se baigner dans une petite riviere de Cilicie, ou la Caramanie, nommée dans le païs la riviere de Fer, il s'y noïa après avoir regné trente-sept ans. Fri-

AN. 1190.

Vie Salad. MS.
Chr. Reicherſ.
Mag. Chr. Belg. p. 204
Sup. l. LXXIII. n. 43.

deric duc de Suabe ſon ſecond fils prit la conduite de l'armée : mais il mourut ſix mois après devant Acre, ſçavoir le vingtiéme de Janvier 1191. Henri VI. fils aîné de l'empereur Frideric étoit demeuré en Allemagne & déja reconnu roi. Ce prince dès la même année 1190. fit élire archevêque de Treves Jean ſon chancelier, & termina ainſi le ſchiſme qui duroit depuis ſept ans dans cette égliſe. Jean tint le ſiege de Treves vingt-trois ans.

XXIV.
Concile de Rouen.
Roger. p. 663.
p. 665.
Rad. Dic. p. 655
Poſt. Petr. Bleſ. p. 799.
Sup. liv. LXXIII. n. 20.

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de Decembre 1189. laiſſant le gouvernement du roïaume à Guillaume de Long-champ évêque d'Eli ſon chancelier ; & pour lui donner plus d'autorité, il obtint pour lui du pape Clement la légation d'Angleterre. Gautier archevêque de Roüen, qui devoit accompagner le roi Richard au voyage de la croiſade, tint avant que de partir ſon concile provincial dans ſon égliſe métropolitaine le onziéme de Février 1190. lorſque l'on comptoit encore 1189. commençant l'année au vingt-cinquiéme de Mars. Tous les évêques ſes ſuffragans y aſſiſterent avec pluſieurs abbez, & on y publia trente-deux canons, la plûpart repetez des conciles précedens ; entr'autres du concile general de Latran tenu ſous Alexandre III. en 1179. On ordonne premierement,

c. 1. que toutes les égliſes ſuffragantes ſe conformeront à l'uſage de la métropole dans les lectures & la pſalmodie, c'eſt-à-dire, dans l'office divin.

c. 3. Que les calices ſeront d'or ou d'argent & non d'étain ; que l'on ne portera point le corps de N. S. ſans luminaire, croix & eau benite, & ſans qu'il

y ait un prêtre present, sinon en cas d'extrême nécessité. On pouvoit donc absolument s'en passer. AN. 1190.
Les clercs qui pour éviter l'examen de leurs évêques se font ordonner outre mer, ou hors de la province, ne seront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres est réduit en argent à une somme modique. On défend les societez ou ligues de clercs ou de laïques, qui s'engagent par serment à une défense mutuelle pour toutes sortes d'affaires. On ordonne d'excommunier solemnellement dans toutes les églises plusieurs coupables, entre autres, ceux qui par de faux sermens font perdre les droits de l'église, ou qui détournent frauduleusement les revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où l'on renvoye le coupable à Rome pour l'absolution.

c. 7. *c. 12.* *c. 25.* *c. 26.* *c. 31.* *c. 26. 31.*

XXV. Voyage des rois de France & d'Angleterre.

Le roi Richard ayant fait quelque séjour en Normandie, vint à Tours où il reçut la gibeciere & le bourdon de pelerin de la main de l'archevêque Guillaume; mais le bourdon se rompit comme le roi s'appuyoit dessus; & il prit un autre à Vezelai, où l'on croyoit avoir le corps de sainte Marie Magdelaine. C'étoit-là que les deux rois de France & d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, & où ils se trouverent en effet. Le roi Philippe laissa le gouvernement du royaume de France à la reine Adele sa mere, & à son oncle Guillaume archevêque de Reims, & légat du saint siege. Il y fit une ordonnance de ce qu'ils devoient suivre pour gouverner pendant son absence, qui por-

p. 1666. Jo. Brompt. p. 1173. *Rigord. p. 29.* *p. 30.*

Digitized by Google

AN. 1150.

te entr'autres cet article. S'il vient à vacquer un évêché ou une abbaye royale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine & l'archevêque, comme ils viendroient devant nous, & leur demandent l'election libre, qui leur sera accordée sans difficulté. Or la reine & l'archevêque tiendront la regale en leur main jusqu'à ce que l'élu soit sacré ou beni, & alors elle lui sera renduë. Si une prébende ou autre benefice vient à vacquer pendant que la regale sera en notre main, la reine & l'archevêque les confereront à des hommes vertueux & lettrez par le conseil de frere Bernard. J'entens l'hermite du bois de Vincennes, & c'est le premier témoignage exprès que j'aïe trouvé du droit de conferer les benefices en regale. Il est marqué ensuite que les évêques avoient accoutumé de donner au roi des secours d'argent aux occasions.

Sup. liv. LXXXIII n. 41.

Le jour de la saint Jean le roi Philippe vint à saint Denis bien accompagné, prendre l'étendart nommé l'Oriflame, suivant la coutume des rois ses prédecesseurs quand ils alloient à la guerre; car on étoit persuadé que la vûë de cet étendart avoit souvent mis en fuite les ennemis. Le roi prosterné sur le pavé devant les corps des saints martyrs, se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, à eux & à tous les saints; puis il se releva de l'oraison trempé de larmes, & reçut la gibeciere & le bourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendarts dessus les corps des saints martyrs; il se recommanda aux prieres des moines,

reçut

AN. 1190.

reçut la benediction du cloud, de la couronne d'épines & du bras de saint Simeon. Après quoi il partit & se rendit à Vezelai avec le roi Richard le mercredi après l'octave de la S. Jean quatriéme de Juillet 1190. On croyoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de N. S. que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe.

Felib. hist. S. Denis.

Les deux rois se separerent à Lion & allerent s'embarquer, Philippe à Genes, Richard à Marseille, & se rejoignirent à Messine. Le roi Richard côtoyant l'Italie vint à l'embouchure du Tibre, où le cardinal Octavien évêque d'Ostie vint le trouver. Le roi lui fit de grands reproches sur la simonie des Romains, se plaignant qu'ils avoient reçû sept cens marcs d'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, quinze cens pour la légation de l'évêque d'Eli, & une grande somme pour empêcher la déposition d'Elie de Malemort évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Le huitiéme de Septembre le roi Richard vint à Palerme, & y fit un long séjour attendant que sa flotte fût à Messine; où le roi Philippe arriva le dimanche seiziéme de Septembre, & le roi Richard le vingt-troisiéme. Ils y passerent l'hiver, & Richard y fit son traité avec le nouveau roi de Sicile.

Rog. p. 668.

Rog. p. 673.

XXVI. Mort de Guillaume. Tancrede roi de Sicile.

Chr. Ric. de S. Germ. to. 3. Ital. Sac. p. 955.

Guillaume le Bon étoit mort au mois de Novembre de l'année précedente 1189. à l'âge de trente-six ans; après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le royaume devoit appartenir à Constance sa tante, par consequent

AN. 1190. au roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épousée à cette condition; & tous les comtes du royaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais ce mariage avoit été fait par le conseil de Gautier archevêque de Palerme, contre l'avis de Matthieu chancelier du royaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état; & qui après la mort de Guillaume eut le credit de faire déclarer roi Tancrede comte de Liche, fils naturel de Roger premier roi de Sicile, aïeul de Guillaume le Bon. On fit venir Tancrede à Palerme, où le chancelier le couronna roi du consentement de la cour de Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le doüaire de Jeanne sa sœur, veuve du dernier roi Guillaume, & pour les autres differends; & fit confirmer le traité par le pape Clement. Pendant ce séjour de Messine le roi Richard assembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, se prosterna à leurs pieds nuds en chemise, confessa ses débauches & sa vie débordée; témoignant une grande contrition, & reçut la penitence qu'ils lui imposerent.

Rog. p. 676.

p. 681.

XXVII. Joachim abbé en Calabre.

Roger. ibid.

Durant ce même séjour, le roi Richard entendit parler de Joachim abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux; qui étoit en grande réputation pour sa science & sa vertu, & passoit pour avoir le don de prophétie. Richard le fit venir à Messine & l'écoutoit avec plaisir, principalement en ses explications sur l'Apocalypse. L'abbé Joachim disoit que la femme revêtuë du soleil est l'église, que le dragon qui l'attaque est le diable, & les sept

Apoc. XII.

têtes les sept principaux persécuteurs, Herodes, Neron, Constantius, Mahomet, Melsemut, Saladin & l'Antechrist. On ne sçait qui est ce Melsemut. Les cinq premiers étoient, selon lui, ceux que saint Jean dit qui sont tombez, Saladin celui qui subsiste, & l'Antechrist celui qui n'est pas encore venu. Il ajoûte que Saladin perdroit bien-tôt Jerusalem & la terre sainte. Le roi Richard lui demanda quand ce seroit. L'abbé Joachim répondit : Sept ans après la prise de Jerusalem par Saladin : Pourquoi donc, reprit le roi, sommes-nous venus si-tôt ? Votre arrivée, dit l'abbé, est fort nécessaire : Dieu vous donnera la victoire sur ses ennemis, & rendra votre nom celebre sur tous les princes de la terre. Il ajoûta que l'Antechrist étoit deja né à Rome, & qu'il seroit élevé sur le saint siege, & donna plusieurs autres explications sur cette partie de l'Apocalypse. Toutefois Gautier archevêque de Roüen, Girard d'Auch, & plusieurs autres prélats & sçavans ecclesiastiques, contredirent ce qu'il avançoit touchant l'Antechrist, & s'efforcerent de prouver le contraire. C'est ainsi que cette conversation est rapportée par Roger d'Hoveden dans sa relation du voyage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il est vrai qu'on ne trouve rien de semblable dans l'explication de l'Apocalypse donnée par l'abbé Joachim, ni dans ses autres écrits ; mais il peut les avoir composez depuis & s'être corrigé, voyant que les évenemens ne répondoient pas à ses prédictions.

AN. 1190.

Apocal. XVII. 10.

V. Boll. to. 18. p. 173.

Joachim étoit né en Calabre à Celique près de Cosence, & en sa jeunesse avoit fait le voyage de

Vita ap. Boll. c. 1. to. 18. p. 95.

Digitized by Google

AN. 1190. Jerusalem en habit de religieux; au retour étant encore en Syrie, il logea chez une veuve qui le voulut corrompre; mais s'étant apperçu de son mauvais dessein, il laissa le lit qu'elle lui avoit préparé, & ayant passé la nuit en priere s'enfuit dès qu'il fut jour: aussi eut-il toute sa vie un grand zele

c. 2. pour la pureté. Etant revenu en Calabre il entra dans le monastere de Sambucine de l'ordre de Cîteaux, sans y faire profession, & la fit ensuite dans

c. 3. celui de Curace du même ordre. Il en fut élu abbé, & ayant inutilement voulu se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'archevêque de Cosence, de l'abbé de Sambucine & des personnes

c. 4. les plus considerables du païs. Mais comme il avoit un attrait tout singulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des saintes écritures, il alla trouver le pape Lucius III. la seconde année de son pontificat qui étoit l'an 1182. & en obtint la permission d'expliquer l'écriture sainte, & quelque temps après lui presenta son ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Il travailla aussi dès-lors à l'explication de l'Apocalypse, & continua ses ouvrages par l'autorité du pape. Enfin Clement III. l'exhorta à les achever, & à venir ensuite les lui apporter & les soumettre à l'examen du saint siege. C'est ce qui paroît par la lettre du pape du dix-huitiéme de Juin, la premiere année de son pontificat, qui est l'an 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, & lui permit de se retirer où il voudroit pour vaquer plus librement à la composition de ses livres.

Digitized by Google

Alors l'abbé Joachim se retira avec Reinier son disciple dans les montagnes de Calabre, aux environs de Cosence en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule; puis le nombre de ses disciples étant augmenté, il y fonda vers l'an 1189. un nouveau monastere, dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint chef d'une congrégation particuliere. Ce monastere fut d'abord protegé par le roi Guillaume le Bon; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquieté par Tancrede, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancrede lui offrit le monastere de Matine près la ville épiscopale de S. Marc; mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres; & le roi défendit de l'inquiéter davantage.

c. 6. Boll. p. 123.

Luc depuis archevêque de Cosence, qui avoit connu particulierement l'abbé Joachim en a rendu ce témoignage: La seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire, l'an 1183. je vis la premiere fois à Casemaire un homme nommé Joachim alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maison de Sambucine fille de Casemaire; c'est pourquoi il y étoit aimé & honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse & d'intelligence qu'il avoit reçû de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape, & à son consistoire la connoissance qu'il avoit des écritures & la concorde des deux testamens; il en obtint la permission d'écrire, & commença à le faire. Or je m'étonnois de voir qu'un homme d'un si grand nom & si puissant en parole, portoit de vieux habits très-

Ital. Sac. to. 9. p. 179. & Boll. to. 18. p. 93.

pauvres & brûlez par les bords; mais je connus depuis, que pendant toute sa vie il n'eut aucune attention à la maniere dont il etoit vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an & demi, dictant & corrigeant ensemble le livre sur l'Apocalypse & la Concorde. El il commença en même temps le livre du Psalterion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui servir de secretaire; & j'écrivois jour & nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit & corrigeoit sur des broüillons, avec deux autres moines ses écrivains. Je lui servois aussi la messe, admirant toutes ses manieres; car quand il benissoit l'hostie il levoit la main plus haut que les autres prêtres, & faisoit toutes les ceremonies avec plus d'attention. En cette action son visage ordinairement pâle changeoit de couleur & paroissoit angelique. Il disoit la messe tous les jours pendant les octaves de Pâques & de la Pentecôte. Il avoit grand soin de la propreté de l'autel. Son visage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre, ce qu'il faisoit souvent par commission de l'abbé. Il commençoit d'un ton assez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force & vivacité; faisant une telle impression qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il passoit les nuits à écrire & à prier, sans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne se mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zele merveilleux pour la chasteté, dequoi plusieurs évêques & plusieurs moines lui rendoient témoignage. Je l'ai vû quelquefois à genoux les

Digitized by Google

mains & les yeux levez au ciel parlant à J. C. comme s'il l'eût vû face à face. J'ai passé avec lui un Carême, pendant lequel, hors les dimanches & les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain & d'eau; & plus il faisoit d'abstinence, plus il paroissoit avoir de force & de gayeté.

Etant abbé de Burace il alloit souvent nettoyer lui même l'infirmerie, faire les lits, visiter la cuisine & pourvoir à tous les besoins des malades. En voyage il descendoit quelquefois de cheval, & y faisoit monter son valet pour le délasser; dans un grand hiver il donnoit aux pauvres jusques à ses habits. Il exerçoit l'hospitalité liberalement; il n'y avoit que ses parens à qui il étoit dur, & ne leur donnoit jamais rien. Il se plaisoit au travail des mains principalement en commun, & s'en acquittoit avec une force incroyable, ayant un corps robuste, qui souffroit aisément le froid, le chaud, la faim & la soif. Tel étoit l'abbé Joachim, suivant le témoignage de l'archevêque de Cosence.

XXVIII. Mort de Clement III. Celestin III. pape.

Arnold. Lubec. IV. c. 4 Chr. Richard. de S. Germ. Chr. Reichersp. ann. 1191

Cependant le nouveau roi d'Allemagne Henri VI. vint en Italie pour se faire couronner empereur & soutenir les droits de la reine Constance son épouse sur le royaume de Sicile. Mais comme il approchoit de Rome le pape Clement III. mourut le vingt-huitiéme de Mars 1191, après avoir tenu le S. siege trois ans & deux mois. Deux jours après on élut en sa place le cardinal Hyacinte diacre du titre de sainte Marie en Cosmedin, qui fut nommé Celestin III. Il avoit été diacre soixante & cinq ans, & par consequent n'en avoit guere moins

AN. 1191. de quatre-vingt-cinq. Il fut élu le samedi avant la Passion, qui étoit le trentiéme de Mars: mais son sacre fut differé pendant quinze jours. On observa sans doute en cette élection les ceremonies décrites pas le camerier Cencio, dans l'ordre Romain qu'il écrivoit alors, & qui sont peu differentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Pascal II. en 1099.

Petr. Blef. ep. 123. sub. fin.

Sup. l. LXV. n. 1.

Mabill. Mus. Ital. to. 2. p. 210.

Cencio dit que le pape étant élu, le premier des cardinaux diacres le revêt aussi tôt de la chape rouge & lui donne le nom. Le pape élu se prosterne devant l'autel pendant que l'on chante le *Te Deum*: puis les cardinaux évêques le conduisent à son siege derriere l'autel; là ils viennent à ses pieds & il leur donne le baiser de paix. On le mene ensuite à une chaire de pierre posée devant le portique de la Basilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès-lors *Stercoraria*, parce qu'elle est percée au fonds; mais l'ouverture est petite, & les antiquaires jugent que c'étoit pour égouter l'eau, & que cette chaire servoit à quelque bain. Le pape y commençoit ses largesses en jettant quelques poignées de monnoye; puis on le conduisoit devant la basilique de saint Silvestre, où on le faisoit asseoir dans un siege de porphyre, & on lui mettoit en main la ferule pour marque du gouvernement, & les clefs de la basilique & du palais de Latran. Ensuite il s'asseoit dans un autre siege semblable, & on lui mettoit une ceinture de soye rouge où pendoit une bourse de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuses & du

musc

Digitized by Google

musc. Ce que Cencio explique ainsi. La ceinture signifie la continence, la bourse marque l'aumône, les pierres précieuses les douze apôtres, le musc la bonne odeur de J. C. AN. 1191. 2. Cor. 11. 15.

XXIX. Couronnement de l'empereur Henri VI. Arnold. IV. c. 4.

Comme le pape Celestin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, se tenant assuré de la couronne imperiale, il differa son sacre pour differer celui de ce prince; mais les Romains allerent trouver le roi & lui dirent: Faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos predecesseurs, & nous faites justice de vos châteaux de Tusculum qui ne cessent point de nous inquieter; & nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adresserent au pape & lui dirent: Vous voyez comme ce roi occupe nos terres avec son armée, & ravage nos moissons, nos vignes & nos oliviers. Nous vous prions de ne pas differer plus long-tems son sacre; puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honorer notre ville & d'obéïr à votre paternité. Le pape se rendit à leur priere; il fut ordonné prêtre le samedi veille de Pâques, le dimanche qui étoit le quatorziéme d'Avril il fut sacré évêque par Octavien évêque d'Ostie; & le lundi il couronna empereur Henri VI. & Constance sa femme imperatrice. Dans le serment que le pape Celestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite étant assis dans sa chaire pontificale il poussa du pied la couronne imperiale qu'il tenoit entre ses pieds, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le pouvoir de déposer Roger Hoved. p. 689.

Digitized by Google

AN. 1191. l'empereur, s'il le meritoit. Mais aussi-tôt les cardinaux prirent la couronne & la mirent sur la tête de l'empereur. C'est Roger auteur Anglois qui rapporte cette ceremonie, que nous n'avons encore vûë en aucun couronnement.

Id p. 690. Le lendemain, c'est-à-dire, le mardi de Pâques, l'empereur donna au pape la ville de Tusculum comme il avoit promis; & le mercredi le pape la livra aux Romains suivant le traité fait avec eux *Rad. Dicet. p. 659.* par Clement III. son predecesseur. Les Romains la détruisirent ensorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans se disperserent dans les lieux voisins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où est venu le nom de Frascati au bourg qui est à présent la residence de l'évêque. L'empereur passa ensuite dans la Pouille, malgré la defense du pape, qui vouloit soûtenir le roi Tan- *Ric. S. Germ. ann. 1191.* crede. L'empereur prit plusieurs places, entr'autres Salerne, qui en étoit la capitale, & où il laissa l'imperatrice Constance; mais son armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de se retirer *Chr. Reicherf.* vers le mois de Novembre. Entre ceux qui moururent à sa suite on marque son chancelier & Philippe archevêque de Cologne. Aussi-tôt Tancrede reprit la plûpart des places, & on lui livra Constance qu'il envoya en Sicile.

XXX. *Prise d'Acre par les croisez. Roger p. 652. Rigord. p. 32.*

Le roi de France partit de Messine vers la fin du mois de Mars, & arriva la veille de Pâques close vingtiéme d'Avril 1191. devant Acre en Palestine, que les croisez assiegeoient depuis près de deux ans.

Car après la prise de Jerusalem le roi Gui de Lusignan n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en sûreté, voulut se retirer à Tyr : mais le marquis Conrad de Monferrat qui en étoit le maître, refusa de l'y recevoir, & lui donna des troupes avec lesquelles il lui conseilla de faire quelque entreprise. Gui de Lusignan entreprit donc par desespoir le siege d'Acre en 1189. & cette entreprise parut d'abord si téméraire à Saladin, qu'il ne se pressa pas de venir au secours. Toutefois plusieurs croisez vinrent à ce siege, entr'autres une flotte de Flamans & de Brabançons; & le roi de France y étant arrivé mit les choses en tel état qu'il eût pû donner l'assaut & emporter la place, s'il n'eût voulu observer religieusement sa parole & attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Messine que le mercredi saint dixiéme d'Avril, & ayant été jetté par la tempête en l'isle de Chipre, il la conquit en passant sur Isaac Comnene, qui s'étoit revolté contre l'empereur Isaac l'Ange. Quand le roi Richard fut arrivé devant Acre, on en pressa tellement le siege qu'elle se rendit à composition le treiziéme de Juillet 1191. & fut depuis la plus importante place des Latins en Palestine.

AN. 1191.

Jacob. de Vitr. hist. Hierosf. c. 98. p. 1120.

Roger p. 690.

Id. p. 691.

Les principaux articles de la capitulation furent que les émirs s'obligeroient au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraye croix prise à la journée de Tiberiade, & délivrer mille Chrétiens captifs & deux cens chevaliers, de ceux qui se trouvoient dans ses états. Après la reddition de la place, les Chrétiens firent nettoyer par leur prison-

Rigord. p. 34. Vie Salad. MS

Reg. p. 696. Jo. Brompt. p. 1106.

AN. 1191.

niers les églises changées en mosquées, & elles furent reconciliées le seiziéme de Juillet par Alard évêque de Verone cardinal & légat du saint siege, assisté des archevêques de Tyr, de Pise & d'Auch, avec les évêques de Sarisberi, d'Evreux, de Baïone, de Tripoli, de Chartres & de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous les Musulmans qui se feroient baptiser seroient mis en liberté : mais comme on vit qu'ils ne le faisoient que par la crainte de la mort, & qu'ils alloient aussi-tôt trouver Saladin renonçant au Christianisme; on défendit d'en baptiser davantage. Le roi de France se contenta de cet exploit, se trouvant malade, & d'ailleurs mal satisfait du roi d'Angleterre avec lequel il avoit eu plusieurs differends dès Messine. Il s'embarqua donc le dernier jour de Juillet, laissant la conduite des croisez François à Hugues III. duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr l'année suivante 1192. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixiéme d'Octobre 1191. & vint à Rome, où le pape Celestin le reçut avec honneur & le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, & se fit absoudre de son vœu lui & les siens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le tems; le pape leur donna même des palmes & des croix penduës au cou, les déclarant pelerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il celebra à Fontainebleau.

Rog. p. 697. p. 782.

Rigord. p. 35.

XXXI. Chevaliers Teutoniques. *Chr. Pruss. c. 1.*

Pendant le siege d'Acre quelques Allemans de Brême & de Lubec touchez de compassion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout,

établirent un hôpital sous une tente qu'ils firent d'un voile de vaisseau, où ils servoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jerusalem un hôpital de la nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui venoient en grand nombre n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'est-à-dire, le François, ne sçavoient à qui s'adresser. Mais Dieu inspira à un vertueux Alleman qui y étoit établi avec sa femme, de bâtir à ses dépens un hôpital, pour les pauvres & les malades de sa nation, ensuite du consentement du patriarche il y joignit une oratoire en l'honneur de la sainte Vierge. Il y entretint long-tems cette bonne œuvre tant de ses biens que de ses quêtes qu'il faisoit; & quelques autres touchez de son bon exemple se donnerent à cet hôpital, & quittant l'habit séculier s'engagerent par vœu au service des pauvres. A la suite du tems il s'y joignit des chevaliers & des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre aussi les armes pour la défense de la terre sainte.

Jac. Vitr. hist. Hierosol. c. 66.

Cette dévotion s'étant donc renouvellée au siege d'Acre, à l'occasion de l'hôpital dressé dans le camp; on prit la résolution de former un troisiéme ordre militaire à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean. Ce dessein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr & de Cesarée, & les évêques de Bethléem & d'Acre: par les maîtres du temple & de l'hôpital S. Jean, par le roi Henri de Jerusalem & les autres seigneurs du pays. Les prélats & les seigneurs Allemans qui

AN. 1191. se trouvoient à la terre sainte y donnerent aussi les mains ; & d'un commun consentement Frideric duc de Suaube, qui étoit à leur tête, envoya des ambassadeurs à son frere Henri roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Celestin III. l'accorda

Auct. Aquicinct. ann. 1189.

par sa bulle du vingt-troisiéme Février 1191. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maison de sainte Marie de Jerusalem ; leur habit étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les privileges des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean, dont ils imiterent l'institut ; mais ils étoient soumis au patriarche & aux autres prélats, &

Jac. Vitr.

Chr. Pruss. c. 2.

payoient la dîme de tous leurs biens. Leur premier maître fut Henri Valpot, qui fut élu pendant le siege d'Acre, & après la prise de la ville par les Chrétiens, y acheta un jardin où il bâtit une église & un hôpital. Il gouverna l'ordre dix ans, & mourut en 1200.

XXXII. Eglise d'Alexandrie.

Chr. Orie t. hist. patr. Al. Sollerii, Vit de Salad. Ms. ann. 1192.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie Marc fils de Zaraa, étoit mort dès le premier jour de Janvier 1189. après avoir tenu ce siege près de vingt-trois ans. Les évêques, les moines & le peuple s'étant assemblez, élurent en sa place Aboul-Meged moine de saint Macaire dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand Syrien, qui lui avoit laissé depuis peu une grande succession. Il avoit lui-même exercé le commerce & fait plusieurs fois le voyage des Indes ; il fut ordonné au Caire le dimanche vingt-neuviéme de Janvier, & prit le nom de

Digitized by Google

Jean; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du sultan, qui étoit une condition nécessaire suivant les canons de cette église. Il employa ses richesses en aumônes & en autres bonnes œuvres, & tint une conduite bien differente de son predecesseur; s'appliquant à la priere, à la lecture, à la prédication & à toutes les autres fonctions épiscopales. Il ne mangeoit aux dépens de personne, & ne recevoit point de présens. Mais il étoit attaché aux pratiques des Coptes; il renouvella à la tête de son concile l'excommunication contre le prêtre Marc fils d'Elconbar, abolit la confession, recommanda la circoncision, & s'efforça de ramener à sa communion ceux qui avoient embrassé celle des Melquites. AN. 1191.

Abas roi d'Ethiopie & sa mere Mascal Cabri, lui écrivirent des lettres contre Cilus leur patriarche; se plaignant de sa mauvaise conduite, de son luxe & de ses débauches; & le priant de le déposer, & d'en ordonner un autre à sa place. Jean ayant examiné les informations envoyées contre ce prélat, le priva de toute dignité ecclesiastique, & envoya un autre métropolitain en Ethiopie. Car cette église dépendoit entierement du siege d'Alexandrie, & étoit dans les mêmes erreurs des Jacobites; son autorité s'étendoit aussi dans la Nubie, sur le reste de l'Afrique & dans la province de Jerusalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le siege d'Alexandrie 27. ans. Les Melquites étoient alors très-pauvres & très-foibles, ce qui fait que la succession de leurs patriarches est moins connuë; car enco-

Digitized by Google

du peuple par toute la Chrétienté à venir après Pâques défendre l'heritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous même. La lettre est dattée du premier d'Octobre à Jaffe. L'abbé de Clairvaux à qui elle est adressée étoit Garnier auparavant abbé d'Auberive, qui l'année suivante 1192. fut élu évêque de Langres. AN. 1191. *Chr. Claraval. an. 1186. & 1192.*

Plusieurs personnes considerables moururent pendant ce voyage du roi d'Angleterre, tant au siege d'Acre qu'aprés. Sçavoir Sibile reine de Jerusalem femme de Gui de Lusignan, Heraclius patriarche de Jerusalem, Baudoüin archevêque de Cantorberi, Thierri archevêque de Besançon, plusieurs autres prélats & grand nombre de seigneurs. Heraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jerusalem; & le pape Celestin III. lui donna pour successeur Albert l'Ermite évêque de Bethléem. Il étoit arriere petit fils de Pierre l'Ermite auteur de la premiere croisade, & il avoit assisté au concile de Latran en 1179. Thierri de Montfaucon archevêque de Besançon avoit suivi l'empereur Frideric à la croisade, & mourut de peste le vingt-troisiéme de Novembre 1191. *Roger. p. 685. Jo. Bromp p. 191. Sup. liv. LXXIII. n. 18. Auct. Aquicinct. an. 1191. Guil. Tyr. XXI. c. 26. Gal. Chr. to. 2. p. 117.*

XXXIV. Mort de Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Baudoüin archevêque de Cantorberi étoit mort au siege d'Acre l'année précedente le dix-neuviéme de Novembre, après avoir rempli ce siege environ six ans, pendant lesquels il fut continuellement en differend avec les moines de l'église de Christ sa cathédrale, au sujet d'une nouvelle collegiale qu'il vouloit établir par le conseil du roi Henri, pour faire passer aux chanoines le droit d'élire l'archevê- *Gervas. p. 1566. 1569. Sup. liv. LXXIII. n. 59. Goduin de præs. Angl.*

AN. 1191. que; car on esperoit qu'ils seroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déja faite à Haquinton, l'église bâtie & dediée à S. Thomas de Cantorberi, & quelques chanoines installez; mais à la poursuite des moines le pape Urbain III. cassa tout, & fit même abattre les bâtimens. L'archevêque espera mieux réussir sous Gregoire VIII. son successeur, & recommença la fondation à Lameth sur la Tamise près de Londres; mais la mort ne lui permit pas de l'achever. Il laissa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci sont imprimez; seize traitez ou sermons sur divers sujets, un livre sur la foi ou sur le S. Sacrement de l'autel, dedié à Barthelemi évêque d'Oxford alors son patron. Ces ouvrages, comme la plûpart de ceux du même temps, sont pleins de lieux communs, de sens figurez de l'écriture, de discours vagues & insipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

Bibl. Cisterc. to. 5. init.

Gervas. Chr. p. 1569.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudoüin à Messine, d'où il écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 1191. au chapitre de Cantorberi, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume archevêque de Montreal en Sicile. Mais les moines ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excuserent sur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudoüin. Ensuite sur un nouvel ordre du roi, les moines s'assemblerent le vingt-septiéme de Novembre, & élurent archevêque de Cantorberi Renaud évêque de Bath surnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin évêque de Sarisberi. Son elec-

Id. p. 1579. Roger. p. 711.

tion fut confirmée par le pape, & il lui envoya le pallium ; mais cependant Renaud tomba malade, & se voyant à l'extrémité il prit l'habit monastique sous le titre de l'église de Cantorberi, & mourut le lendemain de Noël vingt-sixiéme de Decembre la même année 1191.

XXXV. L'évêque d'Eli chassé d'Angleterre.

Roger. p. 700.

L'absence du roi Richard causa de grands troubles en Angleterre ; car ses deux freres Jean comte de Mortain, & Geofroi archevêque d'Yorc y retournerent, nonobstant le serment qu'ils lui avoient fait, de demeurer en ses états de deçà la mer ; & ils formerent un puissant parti contre Guillaume évêque d'Eli, chancelier du royaume & légat du S. siege, à qui le roi avoit laissé toute l'autorité, & qui s'en servoit pour s'opposer à leurs entreprises. L'archevêque d'Yorc en vertu d'une commission du pape se fit sacrer à Tours par l'archevêque Barthelemi, assisté de ses six suffragans & de Henri évêque de Bayeux. Ce sacre se fit le dimanche dix-huitiéme d'Août dans l'église de S. Maurice métropolitaine : sans avoir égard à l'opposition du clergé & des suffragans de Cantorberi, qui soutenoient que l'archevêque d'Yorc ne pouvoit être sacré que par leur archevêque. Aussi lorsque Geofroi voulut entrer en Angleterre, sçavoir le quinziéme de Septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les ruës & mis en prison.

Rad. Dic. p. 663.

Gervas. p. 1571.

Le comte de Mortain son frere le fit délivrer ; & prit occasion de cette violence pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats & les seigneurs d'Angleterre déja aigris de la hauteur avec laquelle il

AN. 1191.

Radolph. p. 639.

exerçoit son autorité. Gautier archevêque de Roüen étoit revenu en Angleterre dès le vingt-septiéme d'Avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli & aux autres à qui il avoit donné autorité, d'agir de concert avec lui en toutes les affaires du royaume. En vertu de cet ordre le comte de Mortain fit tenir à Londres une

Id. p. 664.
Roger. p. 701.

assemblée le mardi huitiéme d'Octobre, où se trouverent les deux archevêques de Roüen & d'Yorc, & presque tous les évêques, entr'autres saint Hugues de Lincolne & les comtes d'Angleterre. Là d'un commun consentement le chancelier évêque d'Eli fut destitué de la regence du royaume, & on mit en sa place l'archevêque de Roüen qui ne voulut rien faire sans le conseil de ceux qui lui

Jo. Bromp. p. 1226.

avoient été associez par le roi. Le chancelier fut contraint de ceder; il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, & promit de ne point sortir du royaume, qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit. Toutefois il voulut s'embarquer à Douvres déguisé en femme; mais il fut reconnu & arrêté. Les évêques l'ayant fait délivrer, il passa en France & fut reçû à Paris processionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna soixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De-là il se retira en Normandie, & envoya des députez au pape Celestin demander justice contre le comte de Mortain & ses complices.

XXXVI.
Poursuites à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adversaires envoyerent aussi à Rome, & Hugues évêque de Conventri publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exa-

gerées avec aigreur : sa deposition, sa fuite, & la maniere dont il fut découvert à Douvres, décrite d'une maniere très indecente. Il conclut en demandant que l'église Romaine punisse de tels excès, & que le roi d'Angleterre pourvoye au gouvernement de son royaume. Mais le pape plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux évêques d'Angleterre, où il dit : Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligez de prendre la protection de son royaume. Ayant donc appris que Jean comte de Mortain, & quelques autres ont attenté contre ce royaume & contre notre venerable frere Guillaume évêque d'Eli, légat du saint siege; nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler & de denoncer excommuniez au son des cloches & les cierges allumez, le comte & tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en prison, ou changé le gouvernement du royaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusques à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat & les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté & le royaume en son premier état. La lettre est du second jour de Decembre 1191. L'évêque d'Eli l'envoya à S. Hugues évêque de Lincolne pour la faire executer; mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape, ni à celles de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus ni comme légat ni comme chancelier.

AN. 1191.

Rog. p. 702.

Id. p. 706.

Cælest. ep. 1.

Roger. p. 770.

AN. 1191.

Roger. p. 718. Jo. Bromp. p. 1232.

Cependant l'archevêque de Roüen envoya des deputez à Rome, qui l'année suivante 1192. lui écrivirent en ces termes : Nous ne parlons point des perils & des fatigues du voyage, & de ce qu'après avoir évité plusieurs embûches, nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté hors nos chevaux & nos lettres; ainsi nous sommes arrivez sans argent en cette ville où la dépense est grande. C'étoit le onziéme de Février, & la cour logeoit à saint Pierre. Nous y trouvâmes les deputez du chancelier, qui se vantoient fort, & paroissoient bien en leurs affaires; car ils se preparoient à partir, après avoir fait confirmer sa legation, dont les bulles étoient déja scellées. Nous trouvâmes le pape & ceux qui ont le plus de part à sa confiance tout-à-fait penchans du côté du chancelier; toutefois à notre arrivée les bulles furent retenuës.

Aïant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape & tous les cardinaux vos lettres avec celles des évêques, des autres prelats & des justiciers d'Angleterre, y ajoûtant ce que nous crûmes convenables à vos intentions. Les deputez de l'évêque d'Eli ayant proposé leurs réponses & leurs objections, le pape parla long-temps avec indignation & amertume contre votre cause, & dit : Nous sçavons que le roi d'Angleterre a laissé le gouvernement de tout son royaume à l'évêque d'Eli, sans lui donner de superieur ni d'égal. Nous en avons vû les lettres du roi, & nous n'en avons point vû qui les ayent révoquées. Il est vrai que plusieurs personnes

venerables nous écrivent contre le chancelier, mais nous avons aussi reçu en sa faveur des lettres de plusieurs personnes considerables. Celles que vous apportez sont de ceux qui l'ont chassé, & nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous sçavons que le roi n'a jamais témoigné à personne tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli, la chancellerie & la regence de son royaume; il a encore demandé pour lui la légation au pape Clement de bonne memoire & à nous; & nous l'avons accordée à ses instantes sollicitations. Nous ne pouvons croire sans voir ses lettres & son sceau, qu'il ait si promptement ôté ses bonnes graces à un homme qu'il a tant aimé; & nous ne pouvons sans nous démentir nous-mêmes suspendre ni révoquer la légation de l'évêque d'Eli accordée à la priere du roi & de tous les évêques d'Angleterre; nous en avons les lettres & même de vôtre maître l'archevêque de Roüen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en prosperité, aucune église alors, aucun monastere, aucun particulier ne se plaignoit à nous qu'il fit aucune exaction; à present qu'il est malheureux tout le monde crie contre lui.

Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de superieur, qui est le pontife & le juge souverain, à la volonté duquel personne ne resiste. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous, la priere que le roi a faite au pape en revenant, de vous don-

AN. 1192. ner la légation en Normandie & dans ses autres états d'outremer. Il ne paroissoit croyable à personne qu'il voulût que vous eussiez en même temps la regence en Angleterre & la légation en Normandie; puisqu'un même homme residant en cette province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le pape étant un peu revenu, tant par nos instances que par celles de quelques cardinaux, que nous avions attirez à favoriser notre parti, a pris les avis de tous les cardinaux assemblez, & après une longue déliberation il a prononcé sa sentence, par laquelle il a dechargé le chancelier de votre dénonciation, & reciproquement il a declaré nulle la sentence que le chancelier avoit renduë contre vous. De plus il lui a enjoint de se purger sur la violence faite à l'archevêque d'Yorc; il ne lui a pas ôté l'exercice de sa légation; mais il l'a restraint, en lui défendant de prononcer interdit, suspense ou excommunication contre vous, les évêques, les justiciers ou les grands d'Angleterre.

Le pape a ajoûté, que de concert avec les parties il envoyeroit sur les lieux des personnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous & le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des esprits. Au reste nous esperons faire revoquer les lettres du pape adressées à tous les évêques d'Angleterre, en vertu desquelles le chancelier vous a denoncé excommunié avec plusieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein consistoire, les lettres ayant été lûës, le pape protesta hautement qu'il n'avoit point eu connoissance de ces lettres; les cardinaux

cardinaux en dirent autant avec admiration ; & le pape n'écouta point la remontrance des deputez du chancelier. Mais la nuit suivante ils vinrent trouver le pape, lui reprocherent d'avoir nié publiquement son propre fait, lui representerent les services que leur maître lui avoit rendus, & le conjurerent pour l'honneur de l'église Romaine & sa propre gloire, de rendre témoignage à la verité. Le pape cedant à ces remontrances fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience en presence des cardinaux, du clergé & du peuple : Mes freres, je confesse que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli & ses deputez. Car je me suis souvenu que les lettres par lesquelles j'ai confirmé sa sentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Roüen & leurs complices, ont été expediées par mon ordre, je les approuve encore & ordonne qu'elles soient executées. Telle est la lettre des deputez de l'archevêque de Roüen.

XXXVII. Légats refusez en Normandie.

Roger. p. 710. Jo. Bromp. p. 1258.

Le pape Celestin envoya en effet cette année 1192. deux cardinaux légats en Normandie, Octavien évêque d'Ostie & Jourdain abbé de Fossenneuve, prêtre du titre de sainte Anastasie, pour terminer les differends entre le chancelier Guillaume évêque d'Eli, & Gautier archevêque de Roüen. Mais quand ils furent arrivez à Gisors, les chevaliers qui gardoient le château & les bourgeois de la ville, leur fermerent les portes par ordre du sénéchal de Normandie, disant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de son pelerinage ; qu'il

AN. 1192. avoit mis tous ses états sous la protection du pape, & qu'il n'avoit point laissé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux representerent qu'ils venoient apporter la paix; mais on n'écouta ni leurs prieres ni leurs menaces, & on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le cardinal Octavien jetta interdit sur la Normandie, & excommunia le sénéchal & tous ses complices; mais le cardinal Jourdain qui aimoit le roi Richard ne porta aucune censure. Ces nouvelles ayant été portées en Angleterre, la reine Alienor, le comte Jean, l'archevêque de Roüen & les autres justiciers, envoyerent en Normandie Hugues évêque de Durham, pour faire révoquer les censures & rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat passa en France & vint à Paris, où il trouva les cardinaux qu'il appaisa; & avec bien de la peine & de l'industrie, il les fit convenir que l'évêque d'Ostie révoqueroit sa sentence; à condition que le senechal & ses complices jureroient de se soumettre au jugement de l'église, pour l'injure faite aux cardinaux; & qu'il leur permettroit d'aller librement jusques à Roüen, non comme cardinaux, mais comme étrangers: à condition encore que le clergé de Normandie leur fourniroit la dépense de dix jours pour cinquante hommes & quarante chevaux. A ces conditions ils se soumettoient pour faire leur paix, à l'arbitrage de l'évêque de Durham & du doyen de Roüen. Mais le senechal ne voulant point accorder que les cardinaux vinssent en Normandie sans la permission

du roi ; ils s'en retournerent sans lever leurs censures ; quoique l'évêque de Durham les suivit jusques à Vezelai. Toutefois le pape leur fit lever l'interdit, leur défendant en même temps d'entrer en Normandie. AN. 1192.

XXXVIII. Saint Albert évêque de Liege. *Ægist. de episc. Leod. c. 56. 57. 58.*

Raoul évêque de Liege revenant de la croisade mourut de poison le cinquiéme d'Août 1191. comme il étoit prêt à rentrer chez lui. Il y eut partage pour l'élection du successeur, la plûpart élurent Albert de Louvain premier archidiacre de Liege, frere de Henri duc de Lorraine & de Louvain ; quelques-uns par la faction de Baudoüin comte de Namur, élurent un autre Albert frere du comte Rhetel aussi archidiacre de Liege, homme sans lettres & sans esprit, qui n'avoit autre merite que sa naissance. Ils s'adresserent l'un & l'autre à l'empereur Henri pour recevoir l'investiture ; mais ce prince qui avoit choisi un autre sujet, & haïssoit depuis long-temps le duc de Lorraine, soutint que quand il y avoit partage, l'élection étoit caduque & lui appartenoit à lui seul ; ainsi il donna l'investiture à Lothaire prevôt de Bonne, homme riche & déja pourvû de plusieurs dignitez ecclesiastiques, frere du comte d'Horstade, qui avoit rendu de grands services à l'empereur. Les chanoines appellerent au pape, soutenant que l'élection d'Albert de Louvain étoit canonique ; mais Lothaire vint à Liege & se mit en possession de l'évêché & des forteresses qui en dépendoient. *c. 59.* *c. 60.*

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultez, parce que l'empereur lui avoit fermé

An. 1192. tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournez & de se déguiser en valet; & on
c. 61. le presenta en cet équipage au pape Celestin, qui en fut touché jusques aux larmes. Il l'embrassa & le consola, le connoissant déja de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâques, qui cette année 1192. fut le cinquiéme d'Avril, & y demeura jusques après l'octave de la Pentecôte. Il produisit les preuves de la régularité de son élection: mais quelques cardinaux étoient d'avis de ceder à la violence des Allemands & à la haine implacable de l'empereur. Enfin le pape ayant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique, & confirmée par le pape; qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, & lui fit chanter l'évangile à la messe.
c. 62. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entr'autres une pour se faire sacrer par Guillaume archevêque de Rheims, en cas que Brunon archevêque de Cologne son métropolitain le refusât par la crainte de l'empereur, & il lui fit délivrer toutes ces expeditions gratis.

Albert étant venu à Rheims fut parfaitement bien
c. 64. reçû par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des quatre-temps de Septembre; & le dimanche suivant vingtiéme du même mois il le sacra solemnellement évêque de Liege. Le lendemain on apprit que l'empereur étoit à Liege extrémement irrité, & resolu de perdre tous ceux qui adheroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne

oncle de ce prélat qui l'avoit amené à Rheims, lui proposoit de se soutenir par la force avec le secours de leurs amis, mais Albert lui déclara, qu'il ne vouloit point user de tels moyens, & qu'il esperoit appaiser l'empereur par son humilité & sa patience. Peu de temps après arriverent à Rheims trois chevaliers Allemands & quatre écuyers, qui se disoient chassez de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer l'évêque de Liege & s'insinuerent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement, & mangeoient souvent à sa table; plusieurs personnes les soupçonnoient de quelque mauvais dessein, mais l'évêque ne s'en défioit point. Enfin l'ayant tiré hors de la ville sous prétexte d'une promenade, suivi seulement d'un chanoine & d'un chevalier: quand ils furent à cinq cens pas, les deux qui marchoient à ses côtez lui percerent la tête par les temples, & tous ensemble lui donnerent tant de coups d'épée & de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaïes. Aussi-tôt ils piquerent leurs chevaux, & quoique la nuit fût proche ils firent telle diligence, qu'ils arriverent à Verdun à neuf heures du matin; puis ils allerent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçus.

AN. 1192.

c. 67.

c. 83.

c. 84.

L'évêque Albert fut ainsi tué le mardi vingt-quatriéme de Novembre 1192. & enterré solemnellement dans l'église métropolitaine de Rheims: on le regarda comme martyr de la liberté ecclesiastique, & on lui en donna le titre dans son épitaphe. On rapporte quelques miracles faits à son

c. 86.

AN. 1192. tombeau; enfin plus de quatre cens ans après, sçavoir, l'an 1612. l'archiduc Albert & l'infante Isabelle son épouse, du consentement du roi Louis XIII. obtinrent du cardinal de Guise archevêque de Rheims la permission d'enlever son corps, & le firent transferer solemnellement à l'église des Carmelites qu'ils venoient de fonder à Bruxelles. Il est marqué dans le martyrologe Romain au vingtuniéme de Novembre.

Marlot. to. 2. p. 431.

XXXIX. Estienne évêque de Tournai.

Vita per. Cl. du Molinet.

Evrard d'Avenes évêque de Tournai étant mort en 1191. on élut pour lui succeder Pierre chantre de l'église de Paris : docteur fameux : mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume archevêque de Rheims métropolitain de Tournai, & regent du royaume en l'absence du roi Philippe Auguste. Estienne abbé de sainte Geneviéve à Paris étoit du conseil de ce prélat, & avoit grande part à sa confiance. Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre; & comme on accusoit le clergé de Tournai d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne doit pas nuire à Pierre qui étoit absent & n'en sçavoit rien. Il ajoûte que le roi avoit déclaré expressément, qu'il vouloit que Pierre fût évêque de Tournai. Ainsi, continuë-t'il, il seroit à craindre que s'il étoit rejetté, ce jeune prince à son retour ne témoignât son indignation.

epist. 175.

Loin d'écouter les raisons de l'abbé Estienne, l'archevêque de Rheims le proposa lui-même pour être évêque de Tournai, ce qui fut reçu avec un grand applaudissement de tout le monde; mais

avec une grande surprise de la part d'Estienne quand il apprit son élection. C'est ce qu'il témoigne dans sa lettre à Barthelemi de Vendôme archevêque de Tours; où il dit qu'il compte de passer vers Pâques à l'église qui l'appelle, pour être sacré le jour de l'octave; c'étoit en 1191. Le pape Celestin n'approuvoit pas cette élection; mais Estienne lui écrivit une lettre fort soumise, & son opposition n'eut pas de suite. Estienne fut donc évêque de Tournai & gouverna cette église onze ans.

AN. 1192.

ep. 177.

ep. 179.

Il avoit cinquante sept ans quand il y fut appellé, étant né en 1135. à Orleans, où il fit ses premieres études à l'école de la cathédrale, & les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination qu'il devint un des plus sçavans hommes du temps, écrivoit très-élegamment en prose & en vers suivant le goût de son siecle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embrassa la vie des chanoines reguliers, suivant la réforme de S. Victor établie à S. Euverte d'Orleans en 1158. & S. Thomas de Cantorberi ayant connu son merite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ses plus intimes amis. Estienne fut ensuite élu abbé de saint Euverte; & pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut consulté avec Maurice évêque de Paris par Ponce évêque de Clermont, sur la validité du baptême conferé en disant seulement: Au nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit: sans ajoûter: Je te baptise, & en plongeant l'enfant dans l'eau. L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, & qu'il falloit baptiser l'enfant: ep. 4.

AN. 1192. mais l'abbé Estienne fut d'un autre avis. Il dit que dans l'institution du baptême J. C. n'a pas dit :
ep. 5 Allez, baptisez en disant : Je te baptise & le reste ; & qu'un baptême donné avec les trois immersions & l'invocation de la Trinité, ne doit point être declaré nul. Ce qu'il confirme par plusieurs autoritez des peres, qui ont reçu par cette raison même le baptême des heretiques. Je reçois toutefois, dit-il, avec grand respect la formule ordinaire : Je te baptise, & je la regarde comme étant de la solemnité du baptême ; mais non de sa substance. Autrement nous déclarerons damnez ceux que les laïques baptisent en cas de necessité. Car ils ne disent autre chose en ondoyant les enfans sinon : *En nome Patres, & Files & Espirites Santes.* On voit ici & dans la lettre de l'évêque Ponce, que le mot d'ondoyer étoit dès-lors en usage, pour signifier l'administration du baptême sans les ceremonies de l'église. Estienne conclut, que l'enfant est valablement baptisé ; mais il propose son sentiment avec grande modestie & grand respect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement decidé.
C. 1. ext. de bap. Depuis le pape Alexandre III. décida comme avoit
S. Th. 3. par. 9 66. a. 5. ad. 2. fait l'évêque de Paris ; & les théologiens ont suivi cette décision, & declaré que ces paroles : Je te baptise, sont necessaires pour exprimer l'intention du ministre, & distinguer le baptême de toute autre ablution.

En 1177. Estienne fut élu abbé de sainte Genevieve de Paris au grand regret des chanoines de S. Euverte d'Orleans, qui toutefois lui accorderent une

Digitized by Google

une pension sur une de leurs terres. A sainte Geneviéve outres les écoles exterieures qu'il y trouva, il en établit d'interieures pour les religieux : afin qu'ils n'eussent point occasion de se corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaïe de sainteGeneviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits quand ils assiegerent Paris, trois cens ans auparavant ; mais Estienne la repara entierement, il bâtit l'église telle que nous la voyons encore, & tous les lieux reguliers ; ensorte qu'il est comme le second fondateur de ce celebre monastere, dont il augmenta considerablement les biens temporels. En 1178. Estienne suivit en Languedoc Gautier cardinal évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bediers protecteur des Albigeois.

AN. 1194.

Sup. L. XII. n. 54.

V. Ep. 145.

Ep. 173. Roger. Hov. p. 575. Sup. l. XXXII.

Le roi Philippe Auguste avoit une telle estime pour l'abbé Estienne, qu'il l'envoya au pape pour négocier une affaire importante ; & le prit en 1187. pour un des parrains de Louis son fils & son successeur. Pendant que le roi Philippe étoit au voïage d'Outremer, son oncle Guillaume archevêque de Reims qu'il avoit laissé regent du royaume, mit dans son conseil l'abbé Estienne, dont il connoissoit la capacité & l'experience. Tel étoit cet abbé quand il fut appellé à l'évêché de Tournai.

XL. Ordre du Val des Choux. *Mem. MS.*

Vers le même tems commença l'ordre du Val des Choux. Dans la chartreuse de Louvigni au diocese de Langres vivoit en 1188. un frere convers nommé Viard, qui se sentit appellé à une vie plus austere & plus eloignée des soins temporels, que

AN. 1192. ne permettoit son état. Il se retira donc avec la permission de ses superieurs dans un bois à deux lieuës de Louvigni, & y demeura quelque tems caché dans une caverne, pratiquant des austeritez extraordinaires. Enfin il fut decouvert par les peuples du voisinage, & vint même à la connoissance du duc de Bourgogne, qui le visita souvent. Ce prince étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viard que s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monastere dans le même lieu. Il remporta la victoire & executa sa promesse; & le nouveau monastere garda le nom du lieu, qu'on nommoit le Val des Choux. Une ancienne inscription de l'église porte que Viard y entra le second jour de Novembre 1192.

Hist. Occ. c. 17. Il donna à ses disciples des constitutions fort semblables à celles des Chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III. Voici comme en parle Jacques de Vitri auteur du tems, qui toutefois s'est trompé en ce qu'il a crû qu'ils suivoient l'institut de Cîteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules, pour vaquer plus tranquillement à la lecture, la priere & la meditation. Pour retrancher les soins exterieurs ils n'ont ni troupeaux ni terres labourables, & se sont marqué des bornes hors l'enclos du monastere, au-delà desquelles il ne leur est pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puisse sortir, & encore avec quelqu'un des freres, pour visiter les monasteres qui lui sont soumis, ou pour quelqu'autre cause necessaire. Ils ont dans leurs limites des jardins

Digitized by Google

fruitiers & potagers ; & ils sortent à certaines heures pour les cultiver & manger le fruit de leur travail. Pour suppléer au reste de leurs besoins ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent sans grande peine. Et de peur qu'une excessive pauvreté ne les détourne de leurs occupations spirituelles, ou ne les oblige à mandier, ils ne reçoivent en chaque maison qu'autant de sujets qu'elle en peut entretenir de ses revenus.

AN. 1192.

XLI. Le roi Richard pris par le duc d'Autriche. *Roger. p. 717. Neubr. 4. c. 19. 31. Vie Salad. MS.*

Le roi Richard instruit des troubles excitez en Angleterre à l'occasion de son absence, se pressa de faire avec Saladin une tréve de trois ans ; par laquelle Jaffa, Cesarée, Arsouff, Hiffa & Acre demeurerent aux Chrétiens. Saladin jura en mettant la main sur l'Alcoran, & Richard dit qu'en son pays on se contentoit de la parole des rois : c'est pourquoi les Musulmans lui toucherent la main sans exiger d'autre cerémonie. Ensuite il s'embarqua au port d'Acre le jeudi huitiéme jour d'Octobre 1192. Il évita la route de la Poüille, où l'empereur avoit des troupes & prit celle de Dalmatie : mais ayant fait naufrage au fond du Golfe de Venise, il fut obligé de marcher sur les terres de Leopold duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siege d'Acre. Richard, quoique deguisé en Templier, fut reconnu & mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite prison, & le livra ensuite à l'empereur son ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtiéme de Decembre 1192. & demeura prisonnier pendant toute l'année suivante. La nouvelle en étant venuë en Normandie,

Chr. Reichersp. p. 290.

Digitized by Google

AN.1193. l'archevêque de Roüen & ses suffragans en écrivirent au pape Celestin : se plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pelerinage de Jerusalem, contre le privilege de la croisade, qui mettoient les croisez sous la protection speciale du saint siege ; & exhortant le pape à employer en cette occasion le glaive de S. Pierre. La lettre fut composée par Pierre de Blois, qui écrivit aussi en son nom à Conrad archevêque de Mayence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ses etudes : le priant de travailler de tout son pouvoir à la délivrance du roi Richard. La reine Alienor mere de ce prince employa le même secretaire pour écrire au pape en son nom jusques à trois fois sur le même sujet. Dans ces lettres Pierre de Blois fait dire à la reine : Ce qui contriste l'église & ne nuit pas peu à vôtre réputation, c'est qu'en une occasion si pressante vous n'avez pas même envoyé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez les nations barbares ; & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un soudiacre ou un acolyte. C'est qu'aujourd'hui l'interêt fait les légats, non l'honneur de l'église, ou le salut du peuple. Et ailleurs : Quelle excuse peut couvrir votre négligence, puisque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils si vous en aviez la volonté ? Dieu ne vous a-t'il pas donné en la personne de saint Pierre le pouvoir de gouverner tous les royaumes ? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur exempt de votre jurisdiction. Et encore : Vous direz que cette puissance vous est donnée sur les

Petr. Blef. ep. 64.

Ep. 143.

Ep. 144. 145. 146.

Ep. 144.

Ep. 145.

Ep. 146.

ames & non sur les corps. Soit : il nous suffit que vous liez les ames de ceux qui tiennent mon fils en prison : il vous est facile de le délivrer, pourvû que la crainte de Dieu chasse la crainte des hommes.

AN. 1193.

XLII.
Hubert archevêque de Cantorberi.
Gervas. p. 1581.

Cependant le roi Richard sçachant que le siége de Cantorberi étoit toujours vacant, & n'esperant plus y faire transferer l'archevêque de Montreal, écrivit ainsi de sa prison à la reine sa mere : Nous vous mandons d'appeller nos justiciers avec l'évêque de Londres & les autres suffragans de Cantorberi, de vous rendre au plûtôt en personne à Cantorberi près le prieur & les moines, & faire ensorte que Hubert évêque de Sarisberi soit élu archevêque, s'il ne l'est déja. Car nous sommes persuadez que sa promotion sera agréable à Dieu & utile à la paix de notre royaume & à notre délivrance. En consequence de cette lettre, la reine & l'archevêque de Roüen manderent aux moines de Cantorberi de se rendre à Londres le dimanche trentiéme de Mai, pour élire un archevêque. Ce qui fut executé : mais les moines, pour conserver leur prétendu droit de faire seuls l'élection, la firent dès le samedi, & les évêques le dimanche : enfin les uns & les autres élurent Hubert suivant l'intention du roi. Hubert surnommé Vautier avoit été premierement doyen d'Yorc, puis évêque de Sarisberi en 1189. à la recommandation principalement de Baudouin archevêque de Cantorberi, qui l'aimoit uniquement. Dès qu'il fut élû archevêque il envoya à Rome demander le pallium, & cepen-

Radul. p. 669.

Gerv. p. 1676.
Godwin. de praesul. p. 118.

AN. 1193.

dant pour se mettre bien avec les moines de Cantorberi, il prit l'habit monastique.

XLIII. Le roi Philippe épouse Ingeburge & la quitte. Roger. p. 29. n. 36. 37. Gesta Inn. III. 48. 49. 50.

Le roi de France Philippe Auguste avoit perdu sa premiere femme Isabelle de Hainaut morte le quinziéme de Mars 1190. dont il avoit un fils nommé Louis. Philippe voulant se remarier, envoya Estienne évêque de Noyon à Canut III. roi de Danemarc, lui demander sa sœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, & la fit conduire en France par Pierre évêque de Roschild avec une suite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens où il l'attendoit; & ne pouvant souffrir un plus long délai, il l'épousa le même jour qui étoit le samedi quatorziéme d'Août 1193. & le lendemain jour de l'Assomption de N. Dame il la fit couronner par Guillaume archevêque de Reims & ses suffragans, avec quantité de seigneurs de France. Mais pendant cette cerémonie le roi regardant la princesse, commença à en avoir horreur: il trembla, il pâlit & fut si troublé qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès lors de les séparer, sous prétexte de parenté: mais d'autres conseillerent au roi d'essayer à vaincre son aversion. Il fit amener la reine à saint Maur près de Paris, où elle prétendit qu'ils avoient consommé leur mariage: mais le roi n'en convint pas, & avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il souffrir qu'on en parlât en sa présence: ce que l'on attribua à quelque malefice: car la princesse étoit belle & vertueuse, & le roi l'avoit long-tems desirée. Deux mois & trois semaines après ce mariage, il tint

Auct. Aquicinct. an. 1193.

un parlement à Compiegne avec les évêques & les seigneurs de son royaume, où présidoit l'archevêque de Reims légat du saint siége. Là se trouverent des témoins, qui assurerent par serment qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Isabelle & Ingerburge ; & cette parenté se prenoit du chef de Charles le Bon comte de Flandres fils de saint Canut roi de Danemarc. Les prélats jugerent cette parenté suffisante pour empêcher le mariage, & l'archevêque de Reims prononça la sentence, par laquelle il fut déclaré nul. La reine ne sçavoit ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit point le François; & ayant renvoyé les Danois qui l'avoient accompagnée, elle étoit demeurée presque seule. Mais un interprete lui ayant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement surprise, & toute en pleurs s'écria comme elle put en François : Male France, male France : & elle ajoûta : Rome, Rome. Voulant dire qu'elle appelloit au saint siege. Le roi la quitta aussi-tôt, & la vouloit renvoyer en Danemarc ; mais elle ne voulut pas y retourner, & demanda à s'enfermer dans un monastere, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence que de contracter un autre mariage ; & le roi l'envoya dans une communauté de religieuses hors de son royaume.

AN. 1194.

Sup. liv. LXVII. *n.* 53.

Elle fut regardée quelque tems à Cisoin abbaïe de chanoines réguliers au diocèse de Tournai, où l'évêque Estienne ayant été la voir, il écrivit ainsi à Guillaume archevêque de Reims : Je plains le sort de cette princesse, & je laisse à Dieu l'évene-

Epist. 162.

AN. 1194.

ment de sa cause. Car quel seroit le cœur si dur qui ne fût touché de l'adversité d'une jeune personne du sang royal, plus recommandable par sa vertu que par sa naissance? Elle passe les journées à prier, à lire, ou à travailler de ses mains, & ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin jusques à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour subsister le peu qu'elle a d'habits & de vaisselle. Elle demande des alimens, & dit que vous êtes son unique refuge, & que depuis le commencement de sa disgrace vous l'avez nourrie & secouruë liberalement : soyez touché de ses larmes vous qui donnez abondamment à tant de pauvres.

XLIV. Retour du roi Richard. Gerv. p. 158.

Les députez de Hubert archevêque de Cantorberi revinrent de Rome au mois d'Octobre 1193. avec un nonce du pape qui lui apportoit le pallium. Hubert le reçut le septiéme de Novembre, & fut intronisé le même jour. Quelque tems après il fut déclaré regent du royaume à la place de l'archevêque de Rouen, qui alloit en Allemagne audevant du roi Richard délivré par l'empereur ; & ce prince étant enfin arrivé en Angleterre le douziéme de Mars 1194. Hubert vint au-devant de lui près de Cantorberi. Le roi descendit de cheval & se mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de son côté, & ils s'embrasserent tendrement. Par le conseil des évêques le roi Richard résolut de se faire couronner solemnellement comme à un renouvellement de son regne ; ce qui fut executé à

Vinchestre

Vinchestre ; le dimanche de l'octave de Pâques dix-septiéme d'Avril. Depuis ce temps-là l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le roi, qui le fit son chancelier, son grand justicier, regent du royaume en son absence ; & obtint pour lui du pape Celestin, la légation d'Angleterre.

AN. 1194.

Roger. p. 738.

Godwin.

XLV. Plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc.

Celest. ep. 5. ap Roger. p. 749.

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc, frere naturel du roi Richard ; tant de la part du chapitre de la cathedrale, que de plusieurs abbez, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémontré. On accusoit l'archevêque de negliger ses fonctions, pour s'appliquer à la chasse & aux autres amusemens de la noblesse ; de n'avoir fait depuis sa promotion ni ordination des clercs, ni dédicaces d'églises, ni benedictions d'abbez, ni tenu de synodes. De médire volontiers des clercs & des abbez, & de les excommunier legerement. De ruiner les libertez & les bonnes coûtumes de son église. De mépriser les appellations à Rome, & avoir fait mettre en prison plusieurs personnes pour y avoir appellé ; d'avoir excommunié ou privé de leurs benefices des chanoines après leur appel. On disoit encore, que ce prelat n'avoit aucun égard aux privileges des papes, & qu'au contraire, ils nuisoient à ceux qui les produisoient devant lui. Que loin d'executer les jugemens des déleguez du saint siege, il s'en offensoit ; & chassoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en possession. Qu'il refusoit les personnes capables presentées pour remplir les églises

AN. 1194. vacantes, & y mettoit de sa seule autorité des enfans ou des personnes décriées ; ou s'en appliquoit les fruits sans qu'elles vacassent. Que souvent en conferant les benefices il les coupoit ou les chargeoit de pensions à son profit, & qu'il faisoit payer l'absolution des censures.

Sur ces plaintes le pape donna commission à saint Hugues évêque de Lincolne, avec un archidiacre & un prieur, d'aller à Yorc & d'en faire des informations exactes. S'il se presente, dit-il, des accusateurs legitimes, vous les écouterez & nous envoyerez leurs dépositions closes sous vos sceaux ; assignant aux parties un terme competant pour se presenter au saint siege. S'il n'y a point d'autres accusateurs contre l'archevêque que la commune renommée, vous lui prescrirez la purgation canonique, avec trois évêques & trois abbez ; & s'il ne peut y satisfaire, vous le suspendrez de ses fonctions, & nous l'envoyerez pour être instruit de ses devoirs. S'il propose quelque reproche contre ses accusateurs, vous nous l'envoyerez aussi sous vos sceaux. Mais si pour éluder notre mandement avant que d'avoir reçu votre citation, il appelle ou se met en chemin pour venir à Rome, vous lui donnerez un terme de trois mois, pour se presenter en personne devant nous ; à faute de quoi vous le déclarerez dès lors suspens de toute fonction. La lettre est dattée de Rome le huitiéme de Juin 1194.

Roger. p. 749. 750. L'évêque de Lincolne & ses deux collegues s'acquitterent fidelement de leur commission. Ils

vinrent à Yorc le dimanche après l'épiphanie huitiéme Janvier 1195. & ayant assemblé dans la cathedrale les abbez & tout le clergé du diocese, ils informerent sur tous les articles contenus dans leur commission, en presence des clercs de l'archevêque, qui dirent, qu'il avoit appellé & pris le chemin de Rome. Les commissaires y envoyerent les informations, donnant à l'archevêque un delai de six semaines au-delà des trois mois accordez par le pape; & marquant à ses adversaires pour terme de leur comparution devant le pape pour le premier jour de Juin de la même année 1195. AN. 1195.

XLVI. Fermeté de S. Hugues de Lincolne.

Il n'y avoit personne en Angleterre plus capable d'executer une telle commission que S. Hugues de Lincolne, dont la vertu étoit connuë de tout le monde, particulierement son attachement inviolable à la justice, son zele pour la défense des opprimez & son courage intrepide pour resister aux puissances. Aussi les papes sous lesquels il vêcut lui déleguerent les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de sa vie; & il ajoûte, que le saint prélat avoit reçu de Dieu une telle grace pour discerner le juste de l'injuste, que les plus habiles jurisconsultes disoient, n'avoir jamais vû son pareil pour la décision des causes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette science. Ceux qui avoient de bonnes causes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de sa part ni negligence, ni foiblesse pour se laisser ébranler aux menaces ou aux presens. *Vita c. 23. ap. Sur. 17. Nov.*

Le roi Richard après son retour en Angleterre *c. 12.*

AN. 1195. passa en Normandie & fit la guerre au roi Philippe, qui étoit entré sur ses terres. Ayant besoin d'argent pour soutenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, j'entens Hubert de Cantorberi, avec ordre d'assembler les évêques & les autres prelats, & leur demander un subside. Saint Hugues ayant examiné l'affaire attentivement, & trouvant qu'elle retourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne consentiroit point à l'execution de cet ordre; & il se trouva un autre évêque, qui ayant oüi les raisons qu'il déduisoit amplement, se rangea à son avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, & retourna promptement porter ses plaintes au roi; qui outré de colere dit à un de ses courtisans: Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entierement Hugues & l'evêque qui s'est attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chassé de son siége, tous ses biens confisquez, & il demeura quelque temps banni du royaume. Enfin par le secours de ses amis, il fut reçu à se jetter aux pieds du roi, implorant sa clemence & promettant de ne jamais s'opposer à ses volontez.

Mais quand il vint des gens armez pour traiter de même l'évêque de Lincolne, avant qu'ils eussent touché rien, il les fit tous dénoncer excommuniez au son des cloches dans les paroisses voisines. Sa magnanimité les étonna, & ils se retirerent sans rien faire; car on craignoit terriblement les censures du prélat, qui souvent étoient

c. 33. suivies de morts subites affreuses, de possessions

du démon, ou d'autres marques sensibles de la vengeance divine. Toutefois craignant en cette occasion d'attirer sur son troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le peril sur lui. Comme il approchoit de la cour quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant de se retirer, & ne se pas presenter au roi, de peur que sa mort n'attirât la colere de Dieu sur le royaume, comme la mort de saint Thomas. Mais il n'acquiesça pas à cette proposition; & comme un de ceux qui la faisoit s'offroit pour médiateur, il lui répondit : Quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous & vos enfans? Aussi-tôt il entra chez le roi, & sçachant qu'il entendoit la messe à la chapelle, il y alla, & s'approchant du roi, il lui dit hardiment : Donnez-moi un baiser. Vous ne l'avez pas merité, répondit le roi. Je l'ai merité, reprit l'évêque, parce que je suis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiser; & il le tiroit avec force par son manteau. Le roi se baissa en se souriant & lui donna le baiser. AN. 1195.

Les évêques & les autres assistans, voyant Hugues triompher ainsi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement; & le roi voyant sa fermeté, & que laissant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté; commença à le respecter du fond du cœur, & quand on lui presenta l'instrument de paix, il le fit premierement porter à l'évêque de Lincolne. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au saint prélat

une insigne victoire, qu'il remporta peu de tems
An. 1195. après. La messe étant finie, Hugues mena le roi derriere l'autel, pour lui parler avec plus de liberté; & s'étant assis auprès de lui, il lui dit: Dites-moi comment va votre conscience, car vous êtes de mon diocese, & je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Le roi répondit: Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. Que dites-vous: reprit Hugues d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres? n'affligez-vous pas les innocens? ne chargez-vous par votre peuple d'exactions? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces pechez vous paroissent-ils legers? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche; & le prélat ayant continué de lui faire une forte reprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres & promit de s'en corriger. Ensuite il representa au roi devant toute l'assemblée qu'étant pasteur il n'avoit pû consentir à la vexation de ses oüailles; & le roi reçut sa justification, se tenant encore heureux, qu'il ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti le roi se tournant vers les siens, dit: Si tous les évêques étoient tels, les rois ni les seigneurs n'auroient aucun pouvoir contr'eux.

c. 16. Le saint évêque défendit severement à ses archidiacres, & aux autres superieurs d'exiger des pecheurs des amendes pecuniaires; & comme ils lui

Digitized by Google

representoient que les méchans craignoient plus la perte de leur argent, que la honte de l'excommunication, il répondit : C'est votre faute, vous negligez de leur faire accomplir leurs penitences, & n'avez soin que de leur faire payer les sommes qu'ils ont promises. Ils lui alleguerent l'exemple de saint Thomas de Cantorberi, qui en avoit ainsi usé ; & il leur répondit : Croyez-moi, ce n'est pas ce qui l'a rendu saint. Il ôta entierement toutes les exactions, que ses predecesseurs avoient introduites sous des prétextes specieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes Zibelines, à condition d'en lever le prix sur le peuple ; & s'il y avoit de l'excedant le garder pour eux, comme pour la peine de la collecte, ce qui avoit passé en coûtume depuis plusieurs annees : mais Hugues delivra son diocese de cette servitude, moyennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi. *Roger. p. 758.*

En faisant sa visite dans les maisons religieuses de son diocese l'an 1191. il vint à l'abbaye des filles de Godestove, & étant entré dans l'église pour faire sa priere, il vit au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, couvert de tapis de soye, & entourré de lampes & de cierges. Il demanda de qui c'étoit ; on lui dit que c'étoit la tombe de Rosemonde maîtresse du roi Henry II. qui pour l'amour d'elle avoit fait de grands biens à cette église. Hugues repondit : c'étoit une prostituée, ôtez-la d'ici & l'enterrez hors l'église avec les autres, de peur que la religion Chrétienne ne tourne *Roger. p. 712.*

AN. 1195.

à mépris, & afin que les autres femmes apprennent par cet exemple à fuir la débauche & l'adultere. Et son ordre fut executé.

XLVIII. Punition du duc d'Autriche.

Le pape Celestin avoit excommunié Leopold duc d'Austriche, pour avoir pris le roi Richard, qui comme croisé, étoit sous la protection du saint siege; & en avoit exigé une grosse rançon, & pour sûreté, des ôtages. Le duc témoigna vouloir satisfaire, & le pape écrivit ainsi à l'évêque de Verone son légat: Nous voulons que vous preniez serment du duc d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos ordres; puis vous lui commanderez de délivrer tous les ôtages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, & de restituer tout ce qu'il a reçu de sa rançon, & de satisfaire entierement pour l'injure & le dommage qu'il lui a causé. Alors vous lui donnerez l'absolution, à lui & aux siens, & leverez l'interdit jetté sur ses terres. Vous leur ordonnerez de plus, d'aller au plûtôt à la terre sainte & d'y faire le service de J. C. autant de tems que le roi a été en prison. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre est du sixiéme de Juin 1194.

Rad. Dicet. p. 675.

Le duc d'Autriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arriverent cette année. Toutes les villes de son duché furent brûlées sans qu'on en sçut la cause: le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille personnes furent noyées: il y eut pendant l'été une secheresse extraordinaire, & des vers

Roger. p. 748.

Digitized by Google

vers consumerent les herbages ; les plus nobles du pays moururent de la maladie. Tous ces fleaux ne le toucherent point ; & il jura qu'il feroit mourir les ôtages du Roi d'Angleterre, s'il n'accomplissoit au plûtôt tout ce qu'il lui avoit promis. Mais la même année 1194. le lendemain de Noël jour de saint Estienne, le duc d'Autriche étant sorti, son cheval tomba sur lui & lui rompit le pied, en sorte qu'il le lui fallut couper ; & comme personne n'osoit faire cette operation, il la fit lui-même aidé par un valet de chambre, mais si mal qu'on desespera de sa vie. Alors il fit appeller les évêques & les seigneurs qui étoient venus celébrer avec lui la fête, & demanda aux prélats l'absolution des censures portées contre lui par le pape. Tout le clergé lui répondit, qu'il ne seroit point absous, s'il ne promettoit par serment de se soumettre au jugement de l'église pour les faits dont il s'agissoit, & si les grands de son duché ne faisoient avec lui le même serment, & ne promettoient de l'accomplir pour lui si la mort le prévenoit.

AN. 1194

p. 749

Ayant reçu l'absolution à ces conditions, il commanda de délivrer les ôtages du roi d'Angleterre, & lui remit l'argent qu'il lui devoit. Il mourut ainsi; mais le duc son successeur, s'opposa avec quelques seigneurs à l'execution de ses ordres ; c'est pourquoi le clergé ne permit point que son corps fût enterré, & il demeura huit jours sans sepulture jusques à ce qu'on eût délivré tous les ôtages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre, de ce qui avoit été payé de

AN. 1194.

la rançon : mais ils n'oserent s'en charger à cause des périls du voyage.

XLVIII. Monaco patriarche de Jerusalem.

Paperb. to. 14. p. 51.

Après Heraclius mort au siege d'Acre en 1191. on donna le titre de patriarche Latin de Jerusalem à Sulpice, qui ne le porta que trois ans; & en 1194. on élut à sa place maître Michel doyen de l'église de Paris. Le titre de Maître, qui signifie Docteur, & qui s'est avili dans les derniers tems, étoit alors très honorable, & se donnoit aux évêques mêmes & aux car dinaux. Michel surnommé de Corbeil, étoit un professeur celebre dans Paris, qui fut premierement chanoine & chancelier de la cathédrale, puis doyen de l'église de Meaux, puis de Laon & enfin de Paris; & comme le chapitre de Laon se plaignoit qu'on le leur eût ôté, Estienne abbé de sainte Genevieve & depuis évêque de Tournai leur écrivit pour les consoler, leur représentant que les églises doivent exercer ce commerce charitable de se donner l'un à l'autre leurs meilleurs sujets. Michel de Corbeil fut donc élû doyen de Paris en 1191. après la mort de Matthieu de Montmorenci; & il étoit renommé pour sa vertu & sa capacité, principalement dans la theologie. Il fut élû patriarche de Jerusalem le vingt-quatriéme d'Avril 1194. mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour son archevêque du consentement du roi Philippe & de tout le peuple de la ville. Ce grand siege étoit vacant par le decès de Gui de Noyers mort le vingtiéme Decembre 1193. & Michel le tint six ans.

Rigord. p. 37.

Ep. 158. al. 175. & ib. not.

Gall. Chr. to. 1. p. 635.

A sa place on élut patriarche de Jerusalem un

Florentin nommé Monaco, c'est-à-dire, moine sçavant en theologie, en droit canon & en medecine, que le patriarche Heraclius avoit choisi pour son chancelier; & qui depuis avoit été élû archevêque de Cesarée par tous les suffragans & par le chapitre. Après la prise de Jerusalem par Saladin, Monaco revint à Florence & y demeura environ deux ans; mais aïant appris que les Chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna, & peu de tems après il fut élû patriarche de Jerusalem, par le suffrage des archevêques, des évêques, du chapitre & la permission du roi. Monaco tint ce siege neuf ans.

AN. 1194.
Hist. transl. br. S. Ph. Boll. to. 12. p. 16. Gio. Villani liv. v. c. 13.

XLIX.
Dosithée patriarche de CP.
Sup. l. LXXIII. n. 61. Nicet. p. 259.

Cependant Dosithée patriarche Grec de Jerusalem avoit été transferé à CP. car l'empereur Isaac l'Ange ôta de ce siege en 1192. Nicetas Montanes, que lui même y avoit mis, & l'en ôta malgré lui, sans avoir autre reproche à lui faire que sa trop grande vieillesse: mais en effet il avoit reconnu sa simplicité & sa legereté. A sa place l'empereur mit un moine nommé Leonce; après avoir assuré par serment publiquement sur son tribunal, qu'il ne le connoissoit point auparavant; mais que la sainte Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faisant connoître son merite, sa figure & le lieu où il demeuroit. Mais nonobstant les loüanges qu'il lui avoit données, le representant comme un homme divin, il ne le laissa pas un an sur le siege de CP. & en 1193. il y transfera Dosithée de Jerusalem.

Or comme il sçavoit que cette translation étoit contre les canons; il consulta artificieusement Theodore Balsamon patriarche Grec d'Antioche, *p. 260.*

AN. 1194. qui residoit à CP. & étoit le plus habile jurisconsulte du tems. L'empereur l'ayant pris en particulier, lui dit avec de grandes démonstrations de douleur, il est bien triste que l'église soit tellement dépourvûë d'hommes distinguez par la science & par la vertu même chez les moines, que nous ne puissions en trouver un digne de remplir le siege de CP. Il y a long-tems, ajoûta-t'il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante par la science des loix; mais je suis retenu par la severité des canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous en avez vous pouvez montrer & persuader aux autres que cette translation est permise; je la regarderois comme un grand avantage & ne differerois pas à l'éxecuter. Theodore répondit que la chose étoit faisable; & depuis ce jour il y eut plusieurs conferences entre les évêques pour examiner la question de la translation, qui fut aussi-tôt jugée permise, l'empereur en fit un decret; mais ce fut Dosithée qui fut transferé de Jerusalem à CP. & Theodore Balsamon demeura patriarche d'Antioche.

Cette translation de Dosithée se fit en 1193. & comme il étoit à CP. il fut intronisé en grande cerémonie & avec une espece de triomphe. Mais les prelats trompez en leur faisant violer les canons pour un si indigne sujet; ne purent s'empêcher de témoigner leur mépris, & tinrent des assemblées secrettes avec les principaux du clergé de CP. où Dosithée fut traité d'usurpateur & chassé du siege. L'empereur ne voulant pas en avoir l'af-

Digitized by Google

front le fit rétablir, & remettre en possession accompagné de ses gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui son ambition l'avoit rendu odieux. Enfin l'empereur fut contraint de l'abandonner; & il se trouva exclus de ses deux sieges; car on avoit donné à un autre celui de Jerusalem. A sa place on fit patriarche de CP. en 1194. Georges Xiphilin grand trésorier ou scevophilax, de la même église, qui tint ce siege trois ans & dix mois.

V. Pagi an. 1195. n. 16. Catalog Jus Graeo. R. p. 303.

L.
Theodore Balsamon & ses écrits.

C'est à ce patriarche que Theodore Balsamon dédia son commentaire sur les canons. Il y avoit long-tems qu'il avoit commencé cet ouvrage & son exposition sur le nomocanon de Photius par ordre de l'empereur Manuel Comnene, & du patriarche Michel Anchiale. Theodore étoit né à CP. & dès lors nomophilax & cartophylax, c'est-à-dire garde des loix & des chartes de sainte Sophie, & premier prêtre des Blaquernes; mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette exposition il marque les loix qui étoient en vigueur de son tems, & celles qui étoient abrogées; n'ayant pas été mises dans les Basiliques composées après la mort de Photius, qu'il nomme toujours très-saint patriarche. Il montre aussi en quel endroit des Basiliques se trouvent les loix que Photius cite selon les titres du code & du digeste; il resout les antinomies, & ajoûte les décisions des conciles ou des empereurs survenuës depuis les Basiliques.

Vers. init. libri. Praf. in Nom.

Sup. l. LIV. n. 16.

Sur le texte de Photius qui dit que CP. a les privileges de l'ancienne Rome, Theodore pour

me ; Métrophane qui en étoit alors évêque prit le titre d'archevêque. C'est pourquoi le premier concile œcumenique, il veut dire le premier de CP. lui donna des privileges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle. Ce que le concile de Trulle a confirmé, déclarant le siege de CP. le second après celui de Rome, & mettant ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. C'est pourquoi les évêques de ces grands sieges sont ainsi honorez par toute la terre jusques à present. Car encore que le pape de l'ancienne Rome ait été retranché des églises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voyons point de quelle autorité ni par quel decret avoit été fait ce prétendu retranchement, & c'est ici le premier témoignage que j'en trouve, & la premiere preuve formelle du schisme des Grecs. Or on ne sçait point la datte de cet écrit, & Theodore a vêcu jusques à la prise de CP. par les Latins. Il ajoûte peu après que cette séparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la conversion du pape.

An. 1194. Sup. l. xviii, n. 7. p. 446.

Il s'étend sur les marques exterieures de la dignité des patriarches, le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux, l'habit semé de croix & leurs autres ornemens, dont il rapporte les significations mysterieuses.. Il soutient que les deux patriarches qui par les incursions des Gentils son réduits à resider hors de leurs sieges, sçavoir celui d'Antioche & celui de Jerusalem ne perdent rien pour cela de leur dignité & des honneurs qui leur sont dûs.

p. 444. p. 646. p. 449.

An. 1194. Il dit que le titre de patriarche est propre à l'église d'Antioche, suivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom du pape aux évêques de Rome & d'Alexandrie, & celui d'archevêque à ceux de CP. & de Jerusalem, & que ce seroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches ; n'étoit que tous ensemble tiennent la place d'un seul chef de tout le corps de l'église, & représentent les cinq sens rassemblez dans la tête. Car il insiste fort sur cette comparaison.

p. 451. Il propose ensuite la question, pourquoi l'on donne le titre d'œcumenique au pape de Rome & au patriarche de CP. & dit : Mais puisque le démon de l'amour propre a separé le pape de la compagnie des autres patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le patriarche de CP. ne se pare d'aucun des privileges du pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcumenique : je laisse cette question comme inutile, & je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de patriarches à celui d'Antioche & à celui de
p. 452. Jerusalem. Car disent-ils, il est ordonné par les canons de ne pas même compter pour évêques ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de perils pour se rendre à leurs sieges occupez par les barbares & gagner la cou-
Sup. l. xx. n. 51. ronne du martyre. A quoi il oppose le trente-septiéme canon du concile de Trulle, qui porte, que les incursions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre possession des sieges, pour lesquels ils auront été

Digitized by Google

été ordonnez; & qu'ils ne laisseront pas de faire valablement les ordinations & les autres fonctions épiscopales. Il rapporte aussi la constitution d'Alexis Comnene de l'an 1093. qui conserve à ces évêques *in partibus* non-seulement les droits épiscopaux, mais leurs abbayes & leurs pensions. Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossedez par les infideles, quoique toute l'Egypte fût au pouvoir des Musulmans; mais seulement les patriarches d'Antioche & de Jerusalem, dont les sieges depuis près d'un siecle avoient été occupez par les Latins qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jerusalem, le patriarche Grec de cette ville demeura à CP. comme celui d'Antioche.

AN. 1195.

Sup. liv. LXVI. n. 54.

LI. Alexis l'Ange empereur.

Nicet. p. 289

L'empereur Isaac l'Ange après avoir évité plusieurs conjurations, qu'il s'attiroit par sa mauvaise conduite, méprisa les avis qu'on lui donnoit contre son frere Alexis. Mais celui-ci s'étant fait proclamer empereur, fit prendre Isaac à Stagire, où il s'en étoit fui, & lui fit arracher les yeux; puis il le mit en prison, où on lui donnoit du pain & du vin par mesure comme au moindre particulier. Isaac fut ainsi dépossedé le dixiéme d'Avril 1195. après avoir regné neuf ans & sept mois, n'ayant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des églises & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple qu'il accabloit d'impositions, & des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes. Alexis prit le

p. 295.

Digitized by Google

AN. 1195. surnom de Comnene comme plus illustre que celui de l'Ange, & regna huit ans.

LII. Concile d'Yorc.

La même année le pape Celestin accorda à la priere du roi Richard & des prélats d'Angleterre la légation en ce royaume pour Hubert nouvel archevêque de Cantorberi; comme il paroît par ses lettres dattées du palais de Latran le dix-huitiéme Mars, la quatriéme année de son pontificat qui est l'an 1195. En cette qualité de légat, l'archevêque Hubert vint à Yorc le jour de saint Barnabé qui étoit le dimanche onziéme de Juin, & y fut reçu en procession par le clergé & même à la cathedrale. Le lendemain il fit tenir par ses officiers les assises pour les affaires du roi, car il étoit grand justicier d'Angleterre; & tint par lui-même les plaids de Chrétienté, c'est-à-dire, la jurisdiction ecclésiastique. Le mardi il alla à l'abbaye de sainte Marie d'Yorc, où il fut reçû processionnellement par les moines: puis il entra dans leur chapitre, & sur leurs plaintes de ce que Robert leur abbé ne pouvoit plus être utile à la maison à cause de ses infirmitez, le légat le déposa, quoiqu'il reclamât & appellât au pape. Les deux jours suivans, c'est-à-dire, le mercredi & le jeudi, le légat tint un concile dans l'église de saint Pierre d'Yorc, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui, mais seulement le doïen, le chantre, les archidiacres & le chancelier de la même église avec quelques chanoines, presque tous les abbez, les prieurs & les curez du diocese. Le légat présidoit à ce concile assis sur un siege élevé, & y publia douze canons; di-

Cœlest. ep. 7. 8. Roger. p. 753.

To. 10. conc. p. 1791. Roger p. 755. G. Neubr. v. c. 12.

visez en dix-huit, selon une autre édition.

On recommande premierement ce qui regarde le saint Sacrement de l'autel, que le prêtre ne celebre point la messe sans avoir un homme lettré pour la servir; qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clericale étant précedé de lumiere. Que le canon de la messe soit écrit lisiblement & correctement. Que le prêtre n'impose point pour penitence de faire dire des messes; & se contente pour retribution de ce qui lui sera offert à la messe, sans faire aucune convention. Il n'y aura au baptême que deux parrains & une marraine, ou deux marraines & un parrain. On baptisera les enfans exposez, quoiqu'on trouve du sel avec eux, sans craindre de réïterer le baptême. Un diacre ne baptisera, ne donnera le corps de J. C. ou n'imposera la penitence qu'en cas d'extrême nécessité. On croyoit donc encore qu'il le pouvoit faire en ce cas. Si les titulaires négligent de réparer les églises & de fournir d'ornemens, il y sera pourvû par ordre du légat sur le revenu des églises. La justice sera renduë gratuitement dans les causes ecclesiastiques. La dîme que l'on dit être de precepte divin, sera prise avant les frais de la moisson.

AN. 1195.
c. 1.
c. 2.
c. 4.
c. 5.
c. 7.
c. 8.

Les moines & les chanoines réguliers ne prendront point à ferme leurs obédiences, n'iront point en pelerinage, & ne sortiront que pour cause & en compagnie. Les religieuses ne sortiront de l'enclos du monastere qu'avec l'abbesse ou la prieure. Les faux témoins seront excommuniez trois fois l'année & dénoncez tous les dimanches. Sils se repen-

c. 9.
c. 11.

AN. 1195.

tent, on les renvoyera à l'évêque, ou en son absence au confesseur general du diocese, pour recevoir la penitence. Par ce confesseur general j'entens le prêtre nommé depuis penitencier. Les clercs concubinaires publics, seront punis premierement d'infamie puis de suspense de leurs fonctions & des fruits de leurs benefices. S'ils sont seulement suspects, après les admonitions secretes & publiques, on leur imposera la purgation canonique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze personnes qui jurent avec eux. Tels sont les decrets de ce concile d'Yorc.

c. 12.

LIII. Geofroi archevêque d'Yorc suspens. Roger. p. 751.

Cependant les adversaires de Geofroi archevêque d'Yorc ne manquerent pas de se présenter à Rome devant le pape au jour marqué par l'évêque de Lincolne, c'est-à-dire, au premier Juin de cette année 1195. afin de poursuivre leur accusation; mais Geofroi ne s'y trouva point, & les clercs qui étoient à Rome de sa part, proposerent ses excuses; sçavoir que le roi son frere lui avoit défendu de venir, & qu'il craignoit le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remontrance ils obtinrent la cassation de tout ce qui avoit été fait contre l'archevêque depuis l'appel; & le pape lui donna terme pour venir à Rome dans l'octave de la S. Martin. Et comme il ne comparut pas même alors, les chanoines d'Yorc qui en étoient bien avertis, solliciterent saint Huges de Lincolne de prononcer contre lui sentence d'interdit & de suspense; mais le saint prélat leur répondit, qu'il aimeroit mieux être suspendu lui-même que de l'avoir fait. Les

p. 759.

chanoines envoyerent donc à Rome se plaindre au pape Celestin, que l'évêque & les autres juges déleguez n'executoient point son mandement ; & enfin le pape pressé par leurs sollicitations, ayant attendu plus d'un mois au-delà du terme prescrit, prononça contre Geofroi sa sentence ; par laquelle il le suspendit de l'usage du pallium, de toute fonction épiscopale, de l'administration du spirituel & du temporel, & de la provision des benefices de l'église, & de la province d'Yorc. Le pape manda à l'évêque de Lincolne & aux deux autres commissaires de dénoncer cette suspense par tout le diocese & la province ; faisant defense à tous, tant clercs que laïques, de répondre à l'archevêque ou à ses officiers, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, jusques à ce que le pape en eût autrement ordonné. Commettant cependant Simon doyen d'Yorc avec le conseil des chanoines residens pour le jugement des causes ecclesiastiques ; & confirmant au surplus le pouvoir des commissaires. Le pape ajoûte : Nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque contre quelques chanoines & autres depuis l'appel interjetté à nous, à la charge toutefois que vous absoudrez ces personnes par l'autorité du S. siege, pour plus grande sûreté : *ad majorem cautelam.* C'est la premiere fois que j'ai remarqué cette forme d'absolution, nommée par nos praticiens, absolution à cautele. Le pape écrivit sur le même sujet au clergé & au peuple de la province d'Yorc, & au doyen Simon en particulier ; & ces trois let-

AN. 1195.

p. 760.

Ep. 13. t. c. conc. p. 1786.

Ep. 11. 12.

Digitized by Google

AN. 1195. tres sont dattées du même jour vingt-troisiéme Decembre 1195.

Roger. p. 768. Quelque tems après un clerc de l'archevêque d'Yorc nommé Raoul de Vigetot, étant tombé malade à Rome, & se voyant à l'extremité, confessa devant le pape Celestin & tous les cardinaux, qu'il avoit fait expedier en cour de Rome plusieurs lettres fausses, tant pour l'affaire de l'archevêque son maître que pour la sienne, & qu'il les avoit déja envoyées en Angleterre. C'est pourquoi le pape donna commission à Hubert archevêque de Cantorberi, de retenir les lettres qu'il trouveroit contraires à la justice touchant l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres & de poison pour faire perir Simon doïen d'Yorc, & quelques autres chanoines; le poison fut brûlé publiquement & le porteur mis en prison : & les adversaires de Geofroi archevêque d'Yorc le chargerent encore de crime.

LIV. L'empereur Henri roi de Sicile. G. Neubr. v. c. 26.

Vers la S. André, c'est-à-dire, la fin de Novembre 1195. l'empereur Henri tint à Vormes une diete avec les prélats & les seigneurs, dans l'église cathedrale pendant huit jours. Là se trouverent le cardinal Gregoire légat du pape Celestin envoyé pour prêcher la croisade; & les plus éloquens de l'assemblée parlerent aussi chaque jour sur le même sujet; & si efficacement qu'un grand nombre de prélats, de seigneurs & d'autres braves gens se croiserent. L'empereur vouloit aussi prendre la croix; mais on lui representa qu'il étoit plus avantageux pour l'entreprise même qu'il demeurât

Digitized by Google

chez lui, & qu'il pourvût à la subsistance de l'armée des croisez & aux recruës. Ainsi on préparoit une grande croisade d'Allemans & d'Italiens. L'empereur envoya en Poüille à Conrad évêque de Virsbourg son chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire; & lui manda de travailler avec tout le soin possible à tenir toutes choses prêtes pour l'année suivante: l'argent, les vivres les vaisseaux. L'empereur passa lui-même en Poüille pour y donner ses ordres; mais la guerre qu'il fut obligé d'y soûtenir le détourna de la croisade.

AN. 1195.

Arnold. Lub. c. v. c. 1.

Tancrede roi de Sicile perdit sur la fin de l'année 1193. Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils. Mais Tancrede ne survêcut pas long-tems à cette perte; & étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de Mai de l'an 1194. laissant pour successeur Guillaume III. encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toûjours regardé Tancrede comme usurpateur, entra l'été même en Poüille, passa en Sicile où il se fit reconnoître roi, & fut couronné à Palerme le dimanche vingt-troisiéme d'Octobre. Ainsi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de roi. A Noël 1194. l'empereur tint une cour generale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume son fils & plusieurs autres tant évêques que comtes, qu'il accusoit de trahison; dont il fit aveugler les uns, brûler ou

Chr. Ric. de S. Germ. an. 1193. V. Pagi 1194. n. 5.

Rad. Dicet. p. 678. Sup. l. LXIV. n. 14. LXVIII. n. 3.

Richard. an. 1194.

Digitized by Google

AN. 1195.

Jo. de Ceu. an. 1193.

pendre les autres, & envoya les autres en exil en Allemagne. L'empereur y revint lui-même l'année suivante 1195. emmenant Sibille & son fils, qu'il tint l'un & l'autre en prison perpetuelle; & fit crever les yeux au jeune prince.

LV.
Croisade publiée.
Vita. MS.

Ce qui excitoit le pape Celestin à faire prêcher la croisade, étoit la mort de Saladin arrivée à Damas le treiziéme jour de Mars 1193. En parlant de ce prince & de ce qui arriva de son tems en Orient, j'ai rapporté plusieurs faits qui ne se trouvent point dans nos auteurs Latins, & j'ai cité sa vie manuscrite composée il y a plusieurs années par Monsieur l'abbé Renaudot sur les auteurs originaux, la plûpart Arabes & manuscrits; entre autre sur la vie de Saladin écrite par Hamad son secretaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage si curieux; mais il a bien voulu me le communiquer, en consideration de l'utilité publique & de votre ancienne amitié.

Roger. p. 727
Auct Aquicinct an. 1193.
An. Godefr. mon 1195.

Quand on eut appris en Italie la mort de Saladin & la division qui s'étoit élevée entre ses enfans & son frere, on crut que jamais les Chrétiens n'auroient une occasion plus favorable de reprendre Jerusalem & le reste de la terre sainte. Le pape envoya pour ce sujet deux cardinaux en France, où il y eut une grande multitude de croisez; & il est à croire qu'il

Epist. 10. ex Matth. Paris. p. 150.

écrivit aux prélats des autres royaumes comme il fit à Hubert de Cantorberi & aux évêques d'Angleterre; leur mandant de prêcher la croisade aux conditions ordinaires d'indulgence & de protection du saint siege, & d'exhorter le roi à y envoyer ses

ſes ſujets. Et comme l'archevêque de Cantorberi avertit le pape que pluſieurs croiſez manquoient à leur vœu, quoiqu'ils puſſent l'executer; & que d'autres ne le pouvoient, ſoit par pauvreté, maladie, ou autrement: le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient, à accomplir leur vœu, par cenſures eccleſiaſtiques. Quant à ceux, ajoûte-t'il, qui ſont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur impoſant une penitence convenable; à condition de partir auſſitôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il eſt abſolument impoſſible d'y aller en perſonne, à cauſe de leur mauvaiſe ſanté, ils envoyeront à leurs dépens une ou pluſieurs perſonnes ſuivant leurs facultez; pour faire le ſervice de J. C. pendant une année ou plus à votre diſcrétion. La lettre eſt du douziéme de Janvier 1196.

AN. 1195.

Ep. 15. ex Reg. p. 784.

LVI.
Concile de Montpelier.

Radulfe VII. c. 29. v. Pagi. an. 1195. n. 6. Rigord p. 39.

En Eſpagne Alfonſe IX. roi de Caſtille excité par Martin archevêque de Tolede qui commandoit ſes troupes, preſſa tellement les Mores, qu'ils appellerent d'Afrique à leur ſecours l'Emir-Almoumenin, ou prince des fideles, Jacob chef des Almohades reſidant à Maroc. Il paſſa en Eſpagne avec une armée immenſe, & défit les Chrétiens à la bataille d'Alarcos vers la Sierra Morena, le dix-huitiéme de Juillet 1195. de l'here Eſpagnole 1233. de l'hegire 591. Le roi Alfonſe ne vouloit pas ſurvivre à ſa défaite; mais il fut ſauvé malgré lui par les ſiens, & ſe retira en France. On croit que cette défaite fut l'occaſion pour laquelle le pape Celeſtin envoya en Eſpagne le docteur Michel, notaire

An. Godefr. mon. 1195.

de l'église Romaine, en qualité de légat.

AN. 1195.

Inn. III. 1. ep. 99. tom. 10. conc. p. 1796.

Il passa à Montpellier, où il tint un concile avec plusieurs prelats de la province de Narbonne, au mois de Decembre de la même année 1195. & de leur consentement y publia les reglemens suivans. On observera la paix ou tréve de Dieu, selon les anciens decrets; & le légat ajoûte cette clause remarquable. Que les sujets de celui qui rompra la paix, seront absous du serment de fidelité qu'ils lui ont fait. On excommunie les piliards Arragonois & leurs maynades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilege à ceux qui marcheront en Espagne contre les infideles, qu'ils sont déchargez eux & leurs cautions des usures qu'ils ont promises suivant un decret du pape Gregoire VIII. en faveur de la croisade pour Jerusalem; & ils peuvent même répeter les usures qu'ils ont payées.

Sup. liv. LXXIII.

On recommande la sûreté de toutes les personnes qui voyagent sans armes, particulierement pelerins. L'église prend sous sa protection les Juifs ou autres infideles convertis, pour empêcher qu'on ne leur fasse aucun tort en leurs biens. On recommande aux clercs la modestie en leurs habits & la frugalité dans leurs tables, pour appaiser la colere de Dieu, principalement en ce temps, dit le concile, où les Sarrasins sont les maîtres de la terre sainte, & ravagent l'Espagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris & rançonné Raimond évêque de Lodeve. Et parce qu'il y avoit

Digitized by Google

des heretiques, c'est à-dire, des Albigeois, en plusieurs endroits de la province; on laisse à la discretion des évêques d'user des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits generaux & de longue durée ne donnent occasion à ces heretiques de séduire les simples. On commençoit à reconnoître l'inconvenient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité; qui laissant le peuple sans exexcice de vraye religion, l'exposoient à la tentation d'en prendre une fausse. AN. 1196.

LVII. Le roi Philippe se remarie.

Cependant le pape Celestin ayant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge, avoit été déclaré nul; & touché des plaintes du roi de Dannemarc frere de cette princesse, envoya en France deux légats, Melior prêtre cardinal, & Cencio soudiacre, qui étant arrivez à Paris y assemblerent un concile de tous les évêques & les abbez du royaume, pour examiner la validité de ce mariage; mais la crainte les ayant empêché d'agir avec liberté, leur légation fut sans effet. Après leur retour le pape écrivit à Michel archevêque de Sens, se plaignant qu'avant de décider une affaire de cette importance, on n'eût pas consulté le saint siege; quoiqu'on doive lui rapporter toutes les causes majeures suivant la maxime établie par les canons, & toujours observée par l'église Gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire & de Thietberge; & continuë ainsi: Nous avons exhorté le roi Philippe par le soudiacre Cencio envoyé exprès, & par nos lettres, à traiter maritalement la princesse son épou-

Rigord. p. 37.

Ap. Radulf. Dic. p. 681.

Sup. liv. x. n. 61.

AN. 1196.

se, sans écouter les mauvais conseils ; mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'est pourquoi ayant égard à l'acte public qui nous a été envoyé par l'archevêque de Lunden & ses suffragans, touchant la généalogie de la princesse & la commune renommée ; nous cassons & annullons de l'avis de nos freres, cette sentence de divorce renduë contre la forme de droit ; vous mandant & ordonnant, que si le roi du vivant de cette princesse, en vouloit épouser une autre, vous lui défendiez expressément de notre part. La datte est du treiziéme de Mars 1196. mais le roi Philippe ne laissa pas d'épouser la même année au mois de Juin Marie fille du duc de Meranie & de Boheme.

Rigord. p. 40. Gesta Inn. III. n. 50. Ap. Balu. 1. Miscel. p. 422.

Ingeburge s'en plaignit au pape Celestin par une lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a épousée & qu'il la retient en prison dans un château ; mais Celestin ne fit plus de poursuites sur ce sujet ; soit qu'il se fût relâché, soit que son grand âge & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permissent pas d'agir plus vigoureusement.

LVIII. Mort de Maurice. Eudes de Sulli évêque de Paris.

Rigord. p. 40. Sup. l. LXX. n. 33.

La même année le onziéme de Septembre Maurice évêque de Paris mourut après avoir rempli ce siege trente-six ans. C'étoit le pere des pauvres, & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre abbayes dans son diocese ; deux de chanoines réguliers Herivaux & Hermieres, deux de filles, Hiere & Gif. Il laissa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres. Et comme il étoit informé que de son tems plusieurs sçavans doutoient de la re-

furrection des corps, il fit écrire fur un rouleau ce fameux paffage de Job: Je fçai que mon redempteur eft vivant, & qu'au dernier jour je me leverai de terre, & le refte. Il ordonna en mourant que l'on mît fur fa poitrine ce rouleau étendu : afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à fes funerailles, fuffent confirmez dans la foi de la refurrection. Il fut enterré à S. Victor au milieu du chœur. AN. 1196. *Job. XIX. 25.*

Son fucceffeur dans le fiege de Paris fut Eudes fils d'Archambaud, feigneur de Sulli, & frere de Henri archevêque de Bourges. Pierre de Blois, qui étoit alors en Angleterre, écrivit ainfi fur cette élection à l'abbé de Glocestre, qui lui avoit demandé ce qu'il en fçavoit : Après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibera fur le choix du fucceffeur. *epift. 124.* Il y avoit plufieurs vieillards, qui depuis long-tems avoient amaffé de l'argent pour l'employer en cette occafion, & qui par leurs agents faifoient des propofitions honteufes; mais cette fage compagnie éluda leurs artifices, & choifit tout d'une voix & malgré lui Eudes le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris & cheri tendrement pendant le tems de fes études: où l'onction fpirituelle l'inftruifoit plus que les leçons de fes maîtres. Son precepteur, qui étoit mon difciple, m'a fouvent rapporté avec quel foin, quelle dévotion & quel fecret il s'appliquoit dès-lors, tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de pieté, particulierement à l'aumône. Ayant atteint l'âge de puberté il alla à Rome, dans le temps que Gre-

AN. 1197.

Sup. liv. LXXIII. n. 58.

goire VIII. succeda à Urbain. J'y étois alors, & je vis avec plaisir que le pape & les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inferieurs à ceux des évêques. S'étant conservé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de sa jeunesse à reprimer l'insolence de la chair, par les veilles, les jeûnes & les disciplines. Il distribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, & entretenoit trois écoliers pauvres, mais studieux & vertueux. Depuis qu'il est sacré évêque, on dit publiquement qu'il s'applique sans relâche à ses devoirs. Il est frere de l'archevêque de Bourges, descendu de princes très-illustres; parent d'un côté du roi d'Angleterre, & de l'autre encore plus proche parent du roi de France.

2. not. p. 745.

LIX. Question sur l'Eucharistie.

Narg. Chr. an. Alberic Chr. 1197. Jac. Vitr. Hist. Occid. c. 8.

L'année suivante 1197. mourut Pierre le Chantre docteur fameux par sa science & sa vertu. Il avoit été chantre de l'église de Paris; dont le surnom lui est demeuré; mais la derniere année de sa vie il se retira dans l'abbaye de Long pont, ordre de Cîteaux diocese de Soissons, où il mourut avant la fin de son noviciat. Il laissa plusieurs ouvrages, dont il n'y a que la somme d'imprimée. Quoiqu'il fut un des plus celebres théologiens de son tems, il n'a pas été suivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'eucharistie. C'est qu'il croyoit que la consecration des deux especes étoit indivisible; & que le pain n'étoit changé au corps de Jesus-Christ qu'après la consécration du vin. D'où il s'ensuivoit, que si le prêtre mouroit subitement après la consécration du pain, il n'y avoit rien de fait, & si après la

confécration du calice il s'appercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer & consacrer les deux especes.

Cesaire d'Heisterbac moine de Cîteaux, qui vivoit dans le même tems, attribuë cette opinion à Pierre le Chantre & à ses sectateurs; mais il dit que suivant la coûtume de son ordre, on étoit obligé de croire que la consecration de chaque espece se faisoit séparément. Car, ajoûte-t'il, si après la benediction du pain il ne se trouve point de vin dans le calice, nous ne la repetons point, mais seulement celle du calice. Cette question n'auroit pas eu lieu si l'usage eût été dès-lors d'adorer & élever l'hostie avant la consécration du calice: aussi n'ai-je trouvé jusqu'ici aucun vestige de cette cérémonie; & on peut croire qu'elle a été introduite pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir de la conversion du pain au corps de N. S. avant celle du vin. Toutefois Jacques de Vitri qui mourut l'an 1244. en parle comme d'une coûtume déja établie dans l'église.

Dist. IX. c. 27.

Hist Occ. c. ult. p. 414. edit. 1596.

IX.
Prison de Philippe évêque de Beauvais.

Philippe de Dreux évêque de Beauvais, petit-fils du roi Loüis le Gros, ayant plus d'égard à sa naissance qu'à sa profession, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de Mai 1196. dans une course que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons. Car ils vinrent piller jusques aux portes de Beauvais, & l'évêque sortit pour les repousser, accompagné de plusieurs nobles & du peuple armé. Peut-être croyoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons ennemis pu-

Roger. p. 768. G. Neubr. v. c. 30.

Digitized by Google

AN. 1197. blics & excommuniez au concile de Latran sous Alexandre III. Il fut pris & traité durement dans sa prison ; & il s'en plaignit au pape Celestin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orleans son frere, & qui avoit été précedée de plusieurs autres. Il ne manque pas d'y relever la circonstance des Brabançons employez par le roi d'Angleterre ; & prétend que ce prince a encouru les censures ecclesiastiques en le faisant prendre. Il en demande justice au pape & lui fait entendre que s'il ne la rend, il se rendra lui-même complice. Le pape lui répondit, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, pour avoir voulu faire le guerrier contre le devoir de sa profession, & avoir pris part à la guerre injuste que le roi de France faisoit au roi d'Angleterre, pendant qu'il étoit absent pour la croisade. Je ne laisse pas, ajoûte-t'il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre ; mais je ne puis en cette occasion que le prier, & non lui rien commander. Le roi Richard ayant reçu la lettre du pape, où il le prioit de délivrer son cher frere l'évêque de Beauvais, lui envoya la cotte de mailles, avec laquelle le prélat avoit été pris, & lui fit dire : Voyez si c'est la robe de votre frere : faisant allusion à une parole de l'écriture, suivant l'usage du tems. L'évêque ne fut délivré qu'en 1202, la sixiéme année de sa prison.

Sup. l. LXXIII. n. 7. Reg. p. 770 to. 10 conc. p. 1779. ep. 15. Jo. Bromp. p. 1273. Gen. XXVII. 32.

LXI. Croisade des Allemands.

Les croisez Allemands se trouverent en si grand nombre qu'ils composerent trois armées ; dont la premiere que commandoit Conrad archevêque de Maïence alla par terre à C. P. & de-là par mer à Tyr ; la seconde s'embarqua d'abord, côtoya la France

Otto. à S. Blas. c. 42. Roger. p. 771.

France & Espagne, prit en passant sur les Maures Silves en Portugal & la ruina, puis se rendit par le détroit en Palestine à Acre. La troisiéme armée, qui étoit la plus forte, suivit l'empereur Henri en Italie, pour achever de lui soumettre la Poüille & la Sicile : après quoi il envoya au Levant, sous la conduite de Conrad évêque de Virsbourg son chancelier. Cette flotte arriva au port d'Acre le vingt-deuxiéme de Septembre 1196. Mais le chancelier s'arrêta en l'isle de Chipre, pour en couronner roi Gui de Lusignan ; qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de CP. avoit demandé avec empressement à l'empereur d'Allemagne de lui envoyer la couronne. Il reçut donc le chancelier avec grand honneur & le retint long-tems après quoi le prélat se rendit à Acre.

AN. 1197.

Arnold. Lub. v. c. 2.

Cependant Leon ou Livon roi d'Armenie, pour s'attirer le secours des croisez envoya aux seigneurs des ambassadeurs, avec des presens & des lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il étoit prêt de se soûmettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoyer la couronne qu'il désiroit depuis long-tems. D'abord on destina le chancelier à cette ambassade ; mais comme il étoit à Barut, on y envoya l'archevêque de Mayence, qui couronna le roi d'Armenie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, & travailla par ses instructions à ramener ce prince & tous ses sujets à l'obeïssance de l'église Romaine, & baptisa Rupin son petit neveu, fils d'Alis sa niece, & de Raimond prince d'Antioche. Il reconcilia même ce prince avec le roi, & appaisa

Inno. III. l. 11. epist. 352.

AN. 1197. pour lors leur division qui apportoit un grand trouble dans l'église d'Orient.

Quand les croisez Allemans arriverent en Palestine, ils trouverent que Valeran comte de Limbourg, qui étoit arrivé devant, avoit déja rompu la treve que le roi Richard avoit faite avec les Sarrasins; & Safadin frere de Saladin, qui avoit la principale autorité sur eux, avoit assiegé Jaffa, qu'il prit & ruina. Les chrétiens toute-fois gagnerent une Roger 773. bataille près de Sidon, & reprirent plusieurs villes; mais s'étant attachez au siege de Toron, ils y perdirent beaucoup de tems, & leverent enfin le siege par la trahison de quelques Templiers & de Otto. c. 42. l'évêque de Virsbourg, qui se laisserent corrompre moyennant une grande quantité d'or, encore se trouva-t'il faux.

Les croisez Allemans étant à Acre, étoient extrémement scandalisez de la vie dereglée des Templiers & des seigneurs Chrétiens du pays; & d'ailleurs ils étoient persuadez que ceux-ci les trahissoient & s'entendoient avec les infideles. Car ces Francs Levantins ne cherchoient que leurs interêts, se contentoient de la côte, dont les terres sont très-fertiles, & ne se soucioient ni de Jerusalem ni du S. Sepulcre. Les Allemans donc se separerent d'eux, & conduits par leurs propres chefs, eurent en divers rencontres quelques avantages sur les infideles. Ensuite dequoi on leur rapporta, que les Levantins de concert avec les Sarrasins, avoient résolu de les faire perir; & que Henri comte de Champagne & roi titulaire de Jerusalem, étoit de la conspiration.

Digitized by Google

Aussi les Allemans regarderent-ils comme une punition divine la mort funeste de ce jeune prince. Car étant à Acre appuïé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba & se cassa la tête. Isabelle sa veuve épousa en quatriémes nôces Aimeri de Lusignan roi de Chipre, après son frere Gui, & lui porta le titre de roi de Jerusalem. Les Allemans s'étant separez, se retirerent à Jaffa, qu'ils s'efforçoient de rétablir, & eurent quelque avantage sur les Sarrasins; mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri, & la division qu'elle causoit en Allemagne, ils ne songerent plus qu'à revenir au plûtôt chez eux. Ainsi cette grande croisade fut sans fruit.

AN. 1197.

LXII. Mort de Henri IV. Philippe & Otton rois des Romains. *Roger. p. 773.*

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile, & mourut à Messine la veille de S. Michel vingt-huitiéme de Septembre 1197. extrêmement haï de gens du païs, même de l'imperatrice Constance sa femme, à cause des cruautez qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoisonner. Il avoit regné sept ans depuis la mort de son pere. Comme il étoit encore excommunié à cause de la prise du roi Richard, & de la rançon qu'il en avoit exigée, le pape défendit de l'enterrer, & l'archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome en demander la permission. le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y consentiroit, & que l'argent seroit rendu. L'archevêque de Messine demandoit encore le consentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Frideric fils de l'empereur Henri. Le pape répondit qu'il le permettoit si les cardinaux y consentoient; &

Sup. n. 5.

Roger p. 774.

AN. 1197. pour cette permission, on donna mille marcs d'argent au pape, & autant aux cardinaux. Il fallut aussi que l'imperatrice jurât sur les évangiles, que Frideric étoit fils de l'empereur & d'elle. Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans, étant né le vingt-sixiéme Decembre 1194. On lui donna pour tuteur son oncle Philippe duc de Suabe frere de l'empereur Henri, qui fut élû roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Poüille & la Sicile; mais la basse Allemagne élût Otton duc de Saxe, & cette division dans l'empire en attira une grande dans l'église.

Al. Stad. an. Eic. & S. Ger.

Auct. Aquicinct. an. 1198.

LXIII. Eglise du Nord. *Auct. Aquicinct. an. 1197. Arnold. Lub. l. VII. c. 9.*

La même année 1197. mourut en Livonie Bertold second évêque de Riga. Après la mort de Meïnard fondateur de cette église, Bertold, dont le merite étoit connu de tout le monde, fut élû d'un commun consentement du clergé & du peuple; & étant venu à Brême, y fut sacré évêque. On lui donna même un revenu jusques à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ses exhortations quelques seigneurs se croiserent pour marcher contre les infideles, & quelques ecclesiastiques promirent de les accompagner; mais comme il n'y avoit point alors de croisade pour Jerusalem, le pape Celestin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller, de se joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il se fit donc de toute la Saxe, la Vestphalie & la Frise, une grande assemblée de prélats, de clercs, de chevaliers & de marchands; qui s'étant pourvûs à Lubec de vaisseaux, d'armes & de vivres, arriverent

jusques en Livonie. Mais l'évêque Bertold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infideles, il tomba entre leurs mains, accompagné seulement de deux autres, & ils le tuerent. On le tint pour martyr, & ce qui confirma l'opinion de sa sainteté, c'est que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva son corps sans corruption, quoique les autres fussent pleins de mouches & de vers. On l'enterra à Riga, & on lui donna pour successeur Albert chanoine de Breme, jeune homme, mais qui dans ses mœurs avoit déja une grande maturité.

Quelque tems auparavant étoit mort Bernon premier évêque de Suerin. Car du tems des Ortons la residence des évêques de cette province, étoit à Meclebourg, & Bernon lui-même y avoit residé du temps du pape Adrien; mais la crainte des Sclaves, qui avoient souvent insulté ces évêques, fit transferer le siege à Suerin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri de Lion duc de Saxe. Il ne laissa pas d'être maltraité par les barbares; il fut battu, souffleté & souvent mené avec dérision aux sacrifices des idoles. Toutefois il persevera avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois consacrez aux faux dieux; & au lieu du culte de Genedract, établit celui de saint Godehard évêque de Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élût évêque de Suerin Bernard doyen de la même église. Henri de Lion mourut vers le même tems, c'est-à-dire, en 1195.

Arnold. IV. c. 24.

Helm. I. c. 88.

Sup. l. LXX. n. 21.

Chr. Citiz.

A Cremone en Lombardie vivoit un citoyen

AN. 1197.

LXIV. S. Homobon de Cremone. *Vita ap. Sur. 13. Novembr.*

nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre. Son pere qui étoit marchand, l'éleva dans la même profession & le maria. Homobon vêcut avec sa femme dans une grande pureté, & exerça son négoce avec une droiture & une fidelité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de son pere, il résolut de ne plus travailler à s'enrichir sur la terre & à n'amasser des trésors que pour le ciel; il se retira de la compagnie des hommes & s'appliqua aux jeunes, aux veilles & à la priere. Il commença à distribuer aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic; & il n'attendoit pas qu'ils lui demandassent l'aumône, il alloit lui-même au devant, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & spirituelles. Sa femme moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit très-mauvais qu'il les menageât si peu. Des prieres elle en vint aux reproches & aux injures: mais le saint homme sans s'en émouvoir, lui representoit doucement, que ce que l'on donne à Dieu n'est jamais perdu.

Il alloit souvent même la nuit à l'église de saint Gilles, dont sa maison étoit proche; & Obert qui en étoit curé, voyant sa dévotion, lui en ouvroit la porte toutes les nuits après que l'on avoit sonné matines: Mais il le trouva plusieurs fois dans l'église avant qu'il l'eût ouverte, quoi qu'il l'eût fermée le soir, ce qu'il regarda comme un miracle. On voit ici que dèslors le peuple n'assistoit plus aux offices de la nuit Homobon y venoit toutes les nuits, & demeuroit ensuite devant le crucifix

prosterné en oraison jusques à la messe. Il eut même le don des miracles, & sa réputation s'étendit au loin; ensorte qu'il convertit plusieurs hérétiques qui furent plus touchez de ses vertus que des disputes avec les hommes les plus doctes. J'entends par ces herétiques les Manichéens répandus en Lombardie. AN. 1197.

Un jour Homobon ayant assisté à Matines, & prié jusques à la messe à son ordinaire, se prosterna au *Gloria in excelsis* les mains étenduës en croix. Comme on vit qu'il ne se levoit point à l'évangile on crut qu'il s'étoit endormi, on voulut l'éveiller, & on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treiziéme de Novembre 1197. on l'enterra dans la même église, il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & deux ans après il fut canonisé par le pape Innocent III. Sur la relation de Sicard évêque de Cremone, & du prêtre Obert. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 13. Nov.

Fin du quinziéme Tome.



TABLE DES MATIERES.

A

Digitized by Google

D

Digitized by Google

H

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

L

M.

Digitized by Google

N

O

P

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tusculum

Digitized by Google

Fin de la table des Matieres.

Approbation de Monsieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui est *le quinziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury*. Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monsieur Pastel, Docteur & Professeur de Sorbonne.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit, qui a pour Titre *Le quinziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury*. Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la Foi Catholique, & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la sincerité & l'exactitude de l'Auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien amé PIERRE EMERY, pere, Doïen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de tous les Ouvrages; aïant encore composez ceux intitulez : le Catechisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Institution au droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit néanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres dans nosdites Lettres desdits Livres du neuviéme Février dernier : ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Pri-

Digitized by Google

vilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui accorder. A ces Causes : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*inquarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le succès qu'il avoit esperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez : *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catechisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites & des Chrétiens, l'institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du Devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes par le pere Calmet, avec son Histoire de l'ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionaire Historique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur*; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Roïaume, pendant le tems de *trente années consécutives*, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; *à peine de trente livres pour chaque Volume* desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres ci-dessus specifiez, sera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenson; & qu'il

en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit exposant ou ses aïant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cent dix-neuf, & de notre regne le quatriéme. *Signé*, Par le roi en son Conseil.

DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur MARIETTE de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain, & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20. May 1719.

Signé, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci dessus sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. No. 525. conformément aux reglemens, notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 16. Juin 1720.

Signé, DELAULNE, *Sindic*.





Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

